







ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

ANNÉE 1883

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XI

PARIS.

ALPHONSE PICARD, ÉDITEUR,

RUE BONAPARTE, 82.

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1883

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XI



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXXIV

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1883.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

JANVIER-FÉVRIER-MARS.

PRÉSIDENCE DE M. HEUZEY.

SÉANCE DU 5 JANVIER.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un président et d'un vice-président pour l'année 1883.

M. Heuzey, vice-président de 1882, est élu président. M. G. Perrot est élu vice-président.

M. Girard, avant de céder le fauteuil à M. Heuzey, dit que l'honneur de présider l'Académie a été pour lui le plus grand honneur d'une vie entièrement consacrée aux lettres. Il ne l'avait pas accepté sans appréhension, mais la tâche lui a été rendue facile par l'assistance qu'il a trouvée dans le Bureau et par la bienveillance qu'il a rencontrée parmi ses collègues. Grâce à ce concours il espère que les intérêts de l'Académie n'auront pas eu à souffrir, et cela étant, il peut adresser sans réserve ses remerciements à l'Académie.

M. Girard invite MM. Heuzey et Perrot à venir occuper leur place au bureau.

M. Heuzey, en prenant possession du fauteuil, dit qu'il ressent si vivement l'honneur dont il vient d'être investi, qu'il en est un

SÉANCE DU 12 JANVIER.

Le Ministre de l'instruction publique adresse au Secrétaire perpétuel une lettre dans laquelle il le prie de consulter l'Académie sur une modification qu'il propose d'apporter à l'article 4 du décret du 26 novembre 1874, relatif à l'École d'Athènes.

Cette modification tendrait à ce que chaque membre de l'École, au lieu d'envoyer un mémoire à l'Académie avant l'expiration de chaque année de son séjour en Grèce, ne serait tenu de remettre un travail personnel que dans le courant de la seconde année, avant le 31 mars.

La lettre ci-dessus a déjà été communiquée à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome qui fera son rapport dans la prochaine séance.

S. E. le cardinal archevêque de Paris écrit à l'Académie pour l'informer que les prières publiques prescrites par l'article 1er de la loi constitutionnelle du 15 juillet 1875 auront lieu à la métropole le dimanche 14 janvier, à midi et demi précis.

Selon l'usage, des places seront réservées pour les membres de l'Académie qui se proposent d'assister à cette cérémonie.

L'Académie procède à la nomination de ses commissions de prix.

Ces commissions sont ainsi composées :

1° Prix de numismatique (Allier de Hauteroche) : MM. Waddington, Ch. Robert, le marquis d'Hervey de Saint-Denys, Lenormant.

2° Prix Bordin (numismatique de Samos) : MM. Waddington, de Vogüé, Lenormant, Dumont.

3° Prix Stanislas Julien : MM. Maury, Pavet de Courteille, le marquis d'Hervey de Saint-Denys, Schefer.

4° Prix marquis de La Grange : MM. Delisle, Hauréau, G. Paris, Luce.

M. Deloche commence la seconde lecture de son second mémoire sur le *Monnayage en Gaule au nom de l'empereur Maurice Tibère*.

SÉANCE DU 19 JANVIER.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un auxiliaire attaché aux travaux de l'Académie.

M. Auguste Molinier, archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque Mazarine, est nommé.

M. Miller communique des observations sur des inscriptions grecques qui lui ont été adressées par M. Maspero. L'une d'elles provient d'Alexandrie, l'autre a été trouvée à Kasr-es-Sayyad; la troisième est une épitaphe chrétienne recueillie à Mescheïkh, en face de Gizeh.

M. Benoist achève la lecture de son mémoire sur *l'interpolation qu'on a cru reconnaître dans Horace.*

SÉANCE DU 26 JANVIER.

M. Ortolan, consul de France à Melbourne, écrit au Secrétaire perpétuel au sujet de la découverte faite au mois de septembre dernier, dans une maison de la rue d'Allemagne, à Paris, de deux dalles en pierre sur l'une desquelles on voit des chiffres disposés par cases, comme dans une table de Pythagore.

M. Ortolan dit qu'avant son départ de Paris, en visitant les assistés de la rue Tournefort en qualité de Commissaire du bureau de bienfaisance du 5e arrondissement, il a remarqué, sans pouvoir y donner aucune explication, une pierre semblable sur laquelle des chiffres étaient disposés dans les cases d'une sorte d'échiquier. Cette pierre, dont les caractères sont, dit-il, parfaitement lisibles, est placée dans la cour d'une maison portant le n° 17, rue Tournefort, à côté d'une pompe. «Je crois devoir, dit M. Ortolan en terminant, vous transmettre cette indication qui pourrait être utilisée pour le déchiffrement de ces curieux monuments.»

Le P. Delattre communique à l'Académie l'inscription d'un monument consacré par un proconsul d'Afrique en l'honneur de l'empereur Valens.

La cathédrale de Nancy, depuis sa fondation jusqu'à l'époque actuelle, par M. Auguin (Nancy, 1882, in-4°).

Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour, du XIVe *au* XVIIIe *siècle*, par M. Alexandre Bruel (Paris, 1882, in-4°).

Géographie illustrée du canton de Bourbonne-les-Bains (*Haute-Marne*), par M. le Dr Bougard (1882, gr. in-8°).

PRIX BORDIN (Numismatique de Samos).

Un mémoire.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Okoma, roman japonais illustré, par M. Félix Récamey (in-4°).

Si à ces ouvrages on ajoute ceux qui ont été présentés à l'Académie dans les séances précédentes, on a, pour les concours de 1883, la situation suivante :

Antiquités nationales : 27 ouvrages;

Prix Gobert : 2 ouvrages;

Prix Bordin : 1 mémoire;

Prix Stanislas Julien : 2 ouvrages;

Prix marquis de La Grange : 2 ouvrages.

M. G. Paris donne lecture a l'Académie de la communication suivante que lui a adressée M. Maspero :

FRAGMENT D'UNE VERSION ÉGYPTIENNE
DE LA FABLE DES MEMBRES ET DE L'ESTOMAC.

Boulaq, le 11 décembre.

Le musée de Turin possède, entre autres objets curieux, un morceau de tablette d'écolier qui paraît n'avoir attiré l'attention d'aucun savant. Il provient de la collection Drovetti, et se compose actuellement de deux planchettes assez minces, reliées par de petites chevilles. Le bois a été stuqué sur linge fin, puis le stuc peint en rouge. L'écriture est fine, cursive, du type que nous font connaître les monuments des derniers temps de la XXe dynastie. Le texte était ponctué de rouge, mais la teinte de l'encre rouge s'est confondue avec celle du stuc, et la plupart des points ne sont plus visibles. Dans son état actuel, la tablette mesure 0^m,093 de haut sur 0^m,35 de large, et n'a plus que huit lignes dont voici la traduction :

Procès du Ventre et de la Tête, — où sont publiés les plaidoyers faits par-devant les juges suprêmes; — tandis que leur Président veillait à ce qu'on démasquât le mensonger, — son œil ne cessait de pleurer. — Accomplis les rites exigés — pour le Dieu qui déteste les iniquités, — après que le Ventre eut dit sa plainte, — la tête prit la parole longuement[1] :

« C'est moi, moi, la maîtresse poutre de la maison entière, — d'où les poutres partent et qui couple les poutres — tous les membres [s'appuient?] sur moi et sont en joie. — Mon front est joyeux; — mes membres sont vigoureux; — le cou se tient ferme sous la tête; — mon œil voit loin; — la narine se gonfle et aspire l'air; l'oreille s'ouvre et entend; — la bouche émet les sons et cause; — les deux bras sont vigoureux, — et font si bien que l'homme arrive à la considération, — marche le front levé, — regarde en face les grands comme les petits... [2] — C'est moi qui suis leur reine, — c'est moi la tête de mes compagnes qui ferai un très mauvais parti, — à qui a tenu ce langage, — n'est-il pas faux? — Qu'on m'appelle la tête! — C'est moi qui fais vivre... »

Le reste du plaidoyer a disparu avec le reste de la tablette. Il est cependant impossible de ne pas reconnaître dans ce qui subsiste du morceau une version de la fable des membres et de l'estomac, analogue aux versions orientales qui donnent à cette fable la forme dramatique d'un procès. Les savants qui s'occupent de ces matières tireront mieux que moi les conséquences générales de cette petite découverte. En ce qui concerne spécialement l'Égypte, le texte dont je viens de donner la traduction nous fait connaître pour la première fois d'une manière certaine quelques-unes des formalités usitées dans une cour de justice égyptienne. Les *trente* juges suprêmes sont réunis, leur président, tout en surveillant les débats, ne cesse de pleurer, ému sans doute par les harangues pathétiques qu'il entend, les deux parties plaident elles-mêmes leur cause et font des effets d'éloquence. Il est fâcheux que la fin manque, peut-être nous aurait-elle donné, avec l'arrêt du tribunal, l'énonciation sommaire des formalités qui accompagnaient le prononcé d'un jugement dans l'Égypte pharaonique.

G. Maspero.

M. Luce fait connaître à l'Académie que M. de Gasté, professeur à la Faculté des lettres de Caen, a trouvé cent cinquante lettres d'Huet, évêque d'Avranches et abbé d'Aunay, un des pères de l'orientalisme français au XVIIe siècle.

[1] Le texte prête aussi au sens *habilement*.

[2] Lacune d'environ deux vers.

SÉANCE DU 12 JANVIER.

Le Ministre de l'instruction publique adresse au Secrétaire perpétuel une lettre dans laquelle il le prie de consulter l'Académie sur une modification qu'il propose d'apporter à l'article 4 du décret du 26 novembre 1874, relatif à l'École d'Athènes.

Cette modification tendrait à ce que chaque membre de l'École, au lieu d'envoyer un mémoire à l'Académie avant l'expiration de chaque année de son séjour en Grèce, ne serait tenu de remettre un travail personnel que dans le courant de la seconde année, avant le 31 mars.

La lettre ci-dessus a déjà été communiquée à la Commission des Écoles françaises d'Athènes et de Rome qui fera son rapport dans la prochaine séance.

S. E. le cardinal archevêque de Paris écrit à l'Académie pour l'informer que les prières publiques prescrites par l'article 1er de la loi constitutionnelle du 15 juillet 1875 auront lieu à la métropole le dimanche 14 janvier, à midi et demi précis.

Selon l'usage, des places seront réservées pour les membres de l'Académie qui se proposent d'assister à cette cérémonie.

L'Académie procède à la nomination de ses commissions de prix.

Ces commissions sont ainsi composées :

1° Prix de numismatique (Allier de Hauteroche) : MM. Waddington, Ch. Robert, le marquis d'Hervey de Saint-Denys, Lenormant.

2° Prix Bordin (numismatique de Samos) : MM. Waddington, de Vogüé, Lenormant, Dumont.

3° Prix Stanislas Julien : MM. Maury, Pavet de Courteille, le marquis d'Hervey de Saint-Denys, Schefer.

4° Prix marquis de La Grange : MM. Delisle, Hauréau, G. Paris, Luce.

M. Deloche commence la seconde lecture de son second mémoire sur le *Monnayage en Gaule au nom de l'empereur Maurice Tibère.*

SÉANCE DU 19 JANVIER.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'ordre du jour appelle l'élection d'un auxiliaire attaché aux travaux de l'Académie.

M. Auguste Molinier, archiviste paléographe, attaché à la bibliothèque Mazarine, est nommé.

M. Miller communique des observations sur des inscriptions grecques qui lui ont été adressées par M. Maspero. L'une d'elles provient d'Alexandrie, l'autre a été trouvée à Kasr-es-Sayyad; la troisième est une épitaphe chrétienne recueillie à Mescheïkh, en face de Gizeh.

M. Benoist achève la lecture de son mémoire sur *l'interpolation qu'on a cru reconnaître dans Horace.*

SÉANCE DU 26 JANVIER.

M. Ortolan, consul de France à Melbourne, écrit au Secrétaire perpétuel au sujet de la découverte faite au mois de septembre dernier, dans une maison de la rue d'Allemagne, à Paris, de deux dalles en pierre sur l'une desquelles on voit des chiffres disposés par cases, comme dans une table de Pythagore.

M. Ortolan dit qu'avant son départ de Paris, en visitant les assistés de la rue Tournefort en qualité de Commissaire du bureau de bienfaisance du 5e arrondissement, il a remarqué, sans pouvoir y donner aucune explication, une pierre semblable sur laquelle des chiffres étaient disposés dans les cases d'une sorte d'échiquier. Cette pierre, dont les caractères sont, dit-il, parfaitement lisibles, est placée dans la cour d'une maison portant le no 17, rue Tournefort, à côté d'une pompe. «Je crois devoir, dit M. Ortolan en terminant, vous transmettre cette indication qui pourrait être utilisée pour le déchiffrement de ces curieux monuments.»

Le P. Delattre communique à l'Académie l'inscription d'un monument consacré par un proconsul d'Afrique en l'honneur de l'empereur Valens.

Le docteur Rouir écrit de Gafsa au Secrétaire perpétuel. Il l'informe que depuis un an il a sillonné toute la Tunisie au sud du Mellègue, et lui fait connaître les résultats de ses travaux. Renvoi à la Commission des études du Nord de l'Afrique.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture de son rapport sur les travaux des Commissions de publication pendant le 2e semestre de 1882[1].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Schefer lit une communication de M. Riant sur un très curieux document inédit du commencement du xiie siècle, contenu dans un manuscrit du xve, et appartenant à une bibliothèque étrangère. C'est un récit de l'*invention des sépultures de patriarches juifs à Hébron*, qui eut lieu en 1119 ou 1120 dans les souterrains des constructions habitées par les moines du prieuré établi à Hébron peu de temps après la prise de Jérusalem[2].

M. Deloche achève la deuxième lecture de son second mémoire sur *le monnayage en Gaule au nom de l'empereur Maurice Tibère.*

M. Halévy communique un travail sur *les principes cosmogoniques phéniciens*[3].

M. Oppert fait observer que les traductions adoptées dans ce travail par M. Halévy sont celles qu'il a données. M. Halévy en convient et ajoute qu'il l'a indiqué dans ses notes.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. A. Dumont communique des renseignements envoyés d'Allemagne par M. C. Jullian. Ce sont des détails complémentaires à la note lue par M. Geoffroy dans la séance du 22 décembre 1882, et relative à la découverte d'un poisson d'or faite en

[1] Voir l'Appendice, n° I.
[2] Voir aux Communications, n° I.
[3] Voir aux Communications, n° II.

Allemagne dans le courant du mois d'octobre de l'année dernière[1].

M. Pavet de Courteille lit, au nom de M. Derenbourg, quelques *observations sur les tombes juives.*

M. Ravaisson présente au sujet de la communication de M. Derenbourg des observations dont voici les principales :

« La doctrine de l'immortalité de l'âme remonte en Grèce bien au delà de Platon. Elle aurait donc pu passer des Grecs aux Juifs, si ceux-ci n'y étaient pas arrivés d'eux-mêmes longtemps avant l'époque où ils connurent la philosophie platonicienne. Elle était d'ailleurs répandue de tout temps dans une partie des contrées qui avoisinaient la Judée, si ce n'est même dans toutes. La représentation symbolique de l'âme par un papillon paraît remonter en Grèce à une haute antiquité. Sans parler des papillons d'or trouvés en grand nombre dans les tombes archaïques de Mycènes, la preuve paraît s'en trouver dans ce fait qu'il n'y a dans la langue grecque d'autre terme pour désigner un papillon que le mot (psyché) qui veut dire âme. Rien ne démontre qu'il en ait été de même en Orient; mais les sarcophages sidoniens de l'époque romaine sont souvent décorés d'une Psyché à ailes de papillon. Peut-être y a-t-il là un indice qu'en Phénicie aussi le symbole du papillon était populaire.

« L'idée des Juifs, qu'on devenait impur par le contact d'un cadavre ou d'un tombeau, ne suffit peut-être pas pour prouver qu'ils ne croyaient pas que rien survécût au corps. Car cette idée se retrouve chez les Grecs et chez les Romains. Le lavage, l'onction, l'embaumement, qui se prolongeaient chez les Juifs comme chez les Égyptiens pendant plusieurs jours, et les autres cérémonies que les Juifs pratiquaient sur les morts, ressemblent beaucoup à celles que pratiquaient les autres peuples. Il serait étrange que les rites fussent analogues et les croyances entièrement opposées.

M. Derenbourg répond qu'il est impossible de découvrir même l'ombre d'une cérémonie religieuse à l'adresse du défunt.

[1] Voir aux Communications, n° III.

M. Renan déclare qu'il partage cette manière de voir.

M. Barbier de Meynard, au nom de la Commission des études du Nord de l'Afrique, donne lecture du rapport suivant :

« Conformément à la décision de l'Académie, la Commission qui a dans ses attributions les travaux de l'école d'Alger, a examiné les communications de MM. René Basset et Houdas chargés l'année dernière, par M. le Ministre de l'instruction publique, d'une mission en Tunisie.

« Le but spécial de leur voyage était de visiter les bibliothèques publiques et les principales collections particulières, d'en dresser le catalogue et de réunir, en même temps, les inscriptions arabes qui pourraient offrir de l'intérêt pour l'histoire et la paléographie musulmanes. Les résultats de l'exploration de MM. Houdas et Basset n'ont pas été sans importance. Dans une communication adressée précédemment à l'Académie, ils ont fait connaître deux manuscrits arabes dont ils ont acquis de bonnes copies : l'un est le traité d'*El-Fezari*, utile à consulter pour la géographie de l'Afrique septentrionale, l'autre est une monographie de la ville de Kairouan, riche en renseignements sur cette ville sainte dont le nom est devenu populaire en France, grâce à notre armée. Dans cette même ville, la mission a fait copier le catalogue de la bibliothèque d'un riche amateur, le Cheïkh Addhoun. A Tunis, elle a pris connaissance de plusieurs manuscrits précieux conservés dans la grande mosquée. Enfin, elle s'occupe actuellement de réunir les résultats de ses recherches bibliographiques dans un travail d'ensemble qui ne tardera pas à être mis sous les yeux de l'Académie.

« En ce qui concerne l'épigraphie musulmane de l'Algérie et de la Tunisie, la mission nous a adressé, tout récemment, les estampages des plus importantes parmi les inscriptions qu'elle a relevées. Elle y a joint le IVe fascicule du *Bulletin de correspondance africaine*, où toutes ces inscriptions sont transcrites du coufique en caractères neskhi avec une traduction et des notes qui en précisent l'âge et la valeur historiques. A vrai dire, il n'y a pas beaucoup à attendre de l'étude de ces petits monuments, la plupart d'une date moderne, et qui consacrent la construction ou la répa-

ration de quelque édifice d'utilité publique. Les plus anciens, ceux du IIIe au IVe siècle de l'hégire (IXe et Xe siècle), ne nous offrent en général que des épitaphes de personnages inconnus. La seule inscription historique relevée dans la grande mosquée de Kairouan est de la première moitié du Ve siècle de l'hégire, et ne nous dit rien de la vieille mosquée d'Okba, ni de ses transformations successives. D'ailleurs, il est juste d'ajouter que, malgré nos récents succès militaires et la pacification apparente du pays, la mission a rencontré de sérieux obstacles : fanatisme surexcité par les événements politiques, silence de parti pris ou indications inexactes de nature à dérouter les recherches, elle a été arrêtée par des difficultés inévitables, mais qui auraient pu être atténuées dans une certaine mesure, si le but du voyage des deux professeurs d'Alger avait été tenu secret, au lieu d'être annoncé à son de trompe par tous les journaux du pays. Néanmoins cette partie de leur programme n'est pas restée non plus lettre morte au point de vue de l'épigraphie arabe. Leur recueil nous donne un spécimen de l'écriture et du style lapidaire employés dans le nord de l'Afrique depuis le commencement du IIIe siècle de l'hégire jusqu'à nos jours. Quelques villes seulement, Tunis, Sousse, Kairouan ont été visitées; il reste beaucoup a recueillir dans des localités de moindre importance, qui ont été des centres politiques et religieux aux différentes époques de la domination arabe. Aujourd'hui la route est frayée, les difficultés s'aplanissent de jour en jour, et il est permis d'espérer, dès à présent, que l'épigraphie musulmane de nos colonies d'Afrique aura son *Corpus* qui sera, dans des proportions modestes, un utile corollaire du grand recueil des inscriptions sémitiques publié par l'Académie.

« Mais, tout en rendant justice au zèle courageux et aux efforts persévérants que MM. Basset et Houdas ont déployés pendant leur courte exploration, la Commission n'a pas oublié qu'il y a en Algérie quelque chose de plus intéressant encore, et de plus urgent à rechercher que des inscriptions ou des manuscrits arabes : c'est l'étude de la langue berbère. L'Académie elle-même a témoigné l'intérêt qu'elle portait à cette question en la mettant

au concours dans les termes suivants : «Préparer les éléments d'une grammaire comparée et rechercher avant tout les lois d'une phonétique rigoureuse qui puisse servir de base étymologique.» Or une question aussi vaste suppose l'étude préalable des différents dialectes de berbère. D'après les travaux les plus récents, on peut les répartir ainsi qu'il suit :

1° Le groupe du Nord comprenant le Zaoua, le Zenatia du M'zab, les deux Chelha (celui de Djerba et celui du Maroc), le touareg de Ahaggar et celui du Ghat. La phonétique de ces idiomes se distingue par son caractère de rudesse et de dureté;

2° Le groupe du Sud qui a pour représentant le Zénaga du Sénégal où se remarquent certains phénomènes linguistiques analogues à ceux qui marquent, par exemple, le passage du gheez à l'amharique;

3° Le groupe du Riff comprenant le touareg de Kel-ouï et le chaouïa de l'Aurès. Il montre la transition entre les dialectes du Nord, dont il se rapproche par le vocabulaire, et ceux du Sud auxquels il emprunte certains développements phonétiques.

«L'étude simultanée de ces trois groupes serait prématurée : elle exigerait d'ailleurs la formation d'une mission à long terme, composée d'un personnel nombreux, et entraînerait à des dépenses considérables. La Commission est d'avis que des trois dialectes énumérés plus haut, c'est celui du Riff qui mérite d'être étudié le premier en raison même de ce caractère mixte qui en fait le trait d'union entre les deux autres. Il doit être considéré comme la base solide de toutes les recherches linguistiques dont le berbère sera l'objet. C'est donc vers la région du Riff, la frontière marocaine et les ports au nord du Maroc, que les opérations doivent être tout d'abord dirigées. M. R. Basset, qui, pendant son séjour à Tripoli, a recueilli les premiers éléments de plusieurs vocabulaires, paraît tout naturellement désigné pour être chargé de ces recherches. Familiarisé aussi avec la littérature arabe qu'il enseigne en qualité de maître de conférences à l'École supérieure des lettres d'Alger, il lui serait facile de compléter sur sa route, dans la province d'Oran, à Nedrouma, Mazouna et Tlemcem, les recherches de bibliographie et d'épigraphie arabes qu'il a entre-

prises l'année dernière, de concert avec son collègue M. Houdas. Votre Commission est persuadée qu'une mission circonscrite à la région indiquée ci-dessus enrichirait la grammaire comparée et le dictionnaire des langues de l'Afrique du nord, qu'elle serait une excellente préparation à la rédaction d'un travail d'ensemble sur la langue berbère en particulier, et qu'elle contribuerait utilement aussi à l'achèvement du catalogue des bibliothèques de l'Algérie, réclamé depuis si longtemps par les études orientales.»

Ce rapport sera adressé à M. le Ministre de l'instruction publique.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER.

Le Président lit à l'Académie une lettre par laquelle M. le baron R. de Dumast annonce la mort de son père, M. Guerrier de Dumast, correspondant de l'Académie.

Les regrets de la Compagnie seront exprimés à M. R. de Dumast.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Lenormant fait une communication sur les villes de *Terina* et de *Temesa*, de l'Italie méridionale.

M. Clermont-Ganneau commence la lecture d'un travail sur *l'origine des caractères complémentaires de l'alphabet grec.*

SÉANCE DU 16 FÉVRIER.

M. Hauréau continue la deuxième lecture de son mémoire sur *les anciens chanceliers de l'église de Chartres.*

M. F. Lenormant achève la communication de sa notice sur les villes de *Terina* et de *Temesa* de l'Italie méridionale.

M. Clermont-Ganneau continue sa communication sur *l'origine des caractères complémentaires de l'alphabet grec.*

SÉANCE DU 23 FÉVRIER.

M. le capitaine Dumergue adresse à l'Académie les photographies d'inscriptions découvertes au Punjaub.

M. Delisle communique un travail sur *les très anciens manuscrits du fonds Libri dans les collections d'Ashburnham Place*[1].

Le Président dit à M. Delisle que l'Académie le remercie de cette communication, qui est tout à la fois un acte d'utilité publique et de justice.

Le Président donne communication d'une lettre par laquelle le Président de la Commission de la bibliothèque des officiers de Sousse invoque le concours des diverses académies de l'Institut pour l'aider à fonder cette bibliothèque qui est encore aujourd'hui sans ressources.

M. Hauréau continue la lecture de son étude sur *les anciens chanceliers de l'église de Chartres.*

SÉANCE DU 2 MARS.

Le Directeur de l'École française de Rome adresse à l'Académie une lettre sur les travaux des membres de cette école.

M. Grellet-Balguère envoie la lithographie de l'estampage de l'épitaphe d'*Aimon* ou *Aimoïnus*, moine de l'abbaye de Fleury (XIe-XIIe siècles), épitaphe dont il a précédemment adressé le moulage à la compagnie.

M. Hauréau continue et achève la seconde lecture de son étude sur *les anciens chanceliers de l'église de Chartres.*

M. Oppert fait une communication sur *deux très anciens textes de la Chaldée*[2].

M. Senart commence la lecture d'un travail relatif à une *inscription gravée sur les quatre faces d'une stèle, recueillie au Cambodge par M. Aymonier.*

[1] Voir aux Communications, n° IV.
[2] Voir aux Communications, n° V.

SÉANCE DU 9 MARS.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie la copie d'un arrêté, en date du 28 février dernier, pris conformément aux propositions du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes et portant nomination d'archivistes paléographes. Ces archivistes sont, dans l'ordre suivant :

MM. Delachenal (Jean-Pierre-François).
Langlois (Marie-Louis-Ernest).
Lefèvre-Pontalis (Casimir-Germain).
Durand (Jules-Marie-Georges).
Gaillard (Joseph-Xavier-Henri).
Lex (Marie-Louis-Félix-Léonce).
Cicile (Charles-Albert).
Parent de Curzon (Emmanuel-Henri).
Martineau (Alfred-Albert).
Argeliès (Jean-Baptiste-Joseph-Justin).
Corda (Guillaume-Augustin-Louis).
De Sainte-Agathe (Jean-Marie-Joseph).

Sont nommés hors concours :

MM. Buche (Léger-Henry).
Le Mercier de Morière (Laurent-Marie-Joseph).
Salone (Émile-Auguste).

Le P. Delattre écrit à l'Académie pour lui signaler la découverte en Tunisie d'une mosaïque appartenant au pavage d'un édifice religieux. Sur cette mosaïque on lit une inscription qui parle de «la sainte synagogue» et du «chef de la synagogue» *archisynagogus*. L'inscription est accompagnée de symboles chrétiens tels que l'*alpha* et l'*oméga;* le ρ grec barre, en forme de croix, la figure du poisson.

La lettre du P. Delattre ainsi que l'inscription sont remis à M. Renan.

M. Robiou, correspondant de l'Académie, adresse à la compagnie un mémoire sur *la chronologie du nouvel empire égyptien telle que la conçoit M. Lieblein.*

Ce mémoire sera inscrit à l'ordre du jour.

M. Miller communique une photographie d'un nouvel exemplaire du *décret de Canope* trouvé par M. Maspero, et présente des observations sur plusieurs parties de ce texte important. Il y ajoute une note de M. Maspero sur une église du ve siècle établie dans un tombeau.

M. Senart continue et achève sa communication relative à l'*inscription de Srey Santhor*, le plus important, pour l'histoire du buddhisme, des documents qu'ont mis au jour jusqu'ici les explorations de M. Aymonier au Cambodge [1].

SÉANCE DU 16 MARS.

L'Académie désigne M. Senart pour faire une lecture à la séance trimestrielle que tiendront les cinq académies le mercredi 4 avril. Cette lecture aura pour sujet : *Une inscription sanscrite de Srey Santhor.*

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. de Vogüé met sous les yeux de l'Académie les photographies que, sur sa demande, M. le prince Lazarew a fait prendre de l'inscription communiquée par lui à l'Académie.

Le prince n'a pas hésité à envoyer tout exprès à cette fin une personne à Palmyre.

M. de Vogüé signale quelques faits importants établis par l'inscription sur le commerce de Palmyre. Il en fera plus tard l'objet d'une communication.

Le Secrétaire perpétuel écrira au prince Lazarew pour le remercier de ce témoignage du zèle qu'il apporte aux intérêts de la science.

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys communique à l'Académie un rapport qu'il a fait sur un mémoire de M. Saint-Martin relatif aux *Koua* de Fou-hi [2].

M. A. Dumont fait une communication sur *le style géométrique*

[1] Voir aux Communications, n° VII.
[2] Voir aux Communications, n° VIII.

dans les vases peints. Cette lecture donne lieu à quelques observations de M. Perrot.

SÉANCE DU 21 MARS.

Le Préfet de la Seine écrit au Président de l'Académie et l'informe que le Conseil municipal de Paris, désireux de sauvegarder l'intérêt que présentent, au point de vue historique et archéologique, les fouilles qui vont être opérées sur l'emplacement des anciennes arènes de la rue Monge, a demandé que ces travaux soient exécutés avec le contrôle de l'Institut de France.

En conséquence, le Préfet de la Seine prie le Président, au nom de la ville de Paris, de vouloir bien désigner un membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui serait chargé de suivre les travaux de fouilles exécutés par l'administration dans le sol des arènes de Lutèce.

L'Académie désigne M. Ch. Robert. Elle adjoint M. Bertrand à la Commission déjà nommée pour s'occuper des arènes de Paris, et décide qu'il sera désigné à M. le Préfet de la Seine pour remplacer M. Robert en cas d'empêchement.

M. Edm. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse la lettre suivante sur plusieurs inscriptions trouvées à Rome, et notamment sur la découverte de la catacombe de Saint-Hippolyte.

Rome, le 15 mars 1883.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

M. Henzen vient de communiquer à l'Institut archéologique un nouveau fragment des actes des Arvales appartenant à l'année 145 et faisant partie de la table mentionnée, en 1882, aux pages 72 et 73 du *Bulletin de correspondance archéologique.* Les deux débris proviennent d'une vigne située en face de Saint-Laurent-hors-les-murs. Le dernier, complété, donne ces mots :

Statilius CASSIVS *Taurinus.*
Sacrificium Deae DIAECVM *collegis indixit.*

M. Dressel a apporté une pierre gravée intéressante au point de vue

de l'antiquité figurée. C'est une cornaline représentant une femme debout et voilée à la façon des matrones romaines. Autour de la figure on lit :

ΨΥΧΗ ΜΑΓΝΑϹ ЄΜΗϹ ΜΗΤΡΟϹ

Ame de Magna, ma mère.

Les représentations de l'âme ont revêtu, chez les anciens, des formes diverses, parmi lesquelles on doit citer la petite figure ailée peinte si souvent sur les lécythes blancs. Ainsi qu'un certain nombre de sculptures chrétiennes et quelques monuments païens, la pierre de M. Dressel nous fait voir que l'âme a aussi été représentée sous les traits mêmes de la personne défunte.

Une fouille opérée sur l'Esquilin, à la place Victor-Emmanuel, a mis au jour des cavités percées aux temps les plus anciens dans la couche du tuf volcanique; l'un de ces trous contenait une cassette funéraire en forme de cabane, comme il en a été trouvé à Albano et que l'on nomme *Tugurium Faustuli* ou *Casa Romuli;* on y a également rencontré une *olla* cinéraire contenant un anneau de la fabrication la plus primitive; c'est une feuille d'or de forme irrégulière et simplement repliée sur elle-même.

Bien que l'on ne conçût aucun doute sur l'emplacement et sur le nom de la *Basilica Julia,* les antiquaires romains se sont applaudis d'avoir ces jours derniers retrouvé en place une base de statue où ce nom est gravé. Il s'agit d'une de ces inscriptions déjà relevées dans les recueils épigraphiques (Gruter, 171, 7) et qui portent le nom d'un préfet de Rome de l'an 377 :

GABINIVS VETTIVS PROBIANVS V. C. PRAEFECTVS VRBIS STATVAM QVAE BASILICAE IVLAE ORNAMENTO ESSET ADIECIT.

Une autre attribution de lieu vient également d'être confirmée. Le *Bullettino d'archeologia cristiana*, que publie M. de Rossi, nous a récemment entretenu d'une fouille ouverte dans une catacombe de la *Via Tiburtina,* où l'éminent archéologue a reconnu la catacombe de Saint-Hippolyte décrite par le poète Prudence. Sur une paroi de la crypte centrale, on vient de trouver l'inscription suivante tracée par un visiteur du saint lieu.

IPPOLVTЄ IN MENTЄ
PETR..... M PЄCCATORЄM

Hippolyte in mente habe Petrum ou *Petronium peccatorem.*

Abréviation d'une formule fréquente aux catacombes et par laquelle un

chrétien demande à saint Hippolyte, le patron de la crypte, de se souvenir de lui dans ses prières.

C'est sur un point ouvert par le hasard que l'on a, comme toujours, pénétré dans cette catacombe; mais une fois la route ainsi ouverte, M. de Rossi n'admet plus que les recherches conduites par une méthode rigoureuse; il veut retrouver là, comme il l'a fait ailleurs, l'entrée primitive de l'hypogée. Les *grafitti*, dont l'un vient de lui donner le nom du lieu, lui serviront de guide dans cette recherche, en lui montrant le chemin suivi dans les galeries souterraines par les visiteurs qui y ont gravé leurs noms. Déjà plusieurs inscriptions de cette nature ont indiqué le piste à suivre; elles mèneront indubitablement à l'entrée, toujours si importante à connaître, puisqu'elle contient naturellement les plus anciens monuments de la catacombe.

Edm. Le Blant.

M. Renan fait une communication sur la mosaïque découverte récemment en Tunisie et dont le P. Delattre a transmis une inscription (Voir la séance du 9 mars).

«Dans cette inscription, dit M. Renan, il est question d'une femme, Julia ou Juliana, qui se proclame «servante du seigneur» et qui «pour son salut» a fait, de ses deniers, fabriquer le pavage en mosaïque de l'édifice qu'elle nomme la *Sainte Synagogue*. Des candélabres à sept branches, tels qu'on les rencontre sur les monuments religieux des Juifs, en souvenir du fameux chandelier d'or du Temple, et qui parfois aussi, suivant la remarque de M. Maury, existent sur les monuments chrétiens de la primitive église, accostent l'inscription.

«Il y a ici, continue M. Renan, un singulier mélange d'emblèmes et d'inscriptions, dont une partie semble appartenir exclusivement au judaïsme, une autre partie au christianisme. La figure du chandelier, l'expression de «synagogue» et dans une autre instruction le titre d'*archisynagogus* donné sans doute au chef de la communauté, semblent des indices de judaïsme. D'autre part, la locution «pour son salut», la présence surtout du poisson et du pain, indiqueraient une origine chrétienne. Je crois que le monument est juif.

La seconde inscription nomme Astérius, fils de Rustiens, l'*ar-*

chisynagogue, comme ayant fait paver en mosaïque une partie du portique.

«La troisième, placée dans une sorte d'alcôve ou de placard, divise en deux l'espace du réduit et est reproduite deux fois d'une manière à peu près identique. Elle porte à droite et à gauche : «Instruments de ton serviteur N....» Que sont ces instruments?

«Je me borne, dit en terminant M. Renan, à poser la question en faisant remarquer que si, dans la langue vulgaire, ils désignent des ustensiles, un mobilier, ils ont, dans la langue ecclésiastique de cette époque, désigné les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.»

M. Ravaisson appelle l'attention sur la formule «pour son salut» que renferme l'inscription, et sur le rapport que cette formule paraît offrir avec deux tableaux entre lesquels elle est placée.

Ces tableaux représentent, l'un des poissons et des oiseaux aquatiques, c'est-à-dire les symboles ordinaires chez les anciens du séjour des bienheureux, l'autre une fontaine jaillissante sur la vasque de laquelle perchent deux paons et qui est accompagnée de palmiers chargés de dattes, c'est-à-dire des symboles de nature paradisiaque.

Ainsi, malgré l'antipathie qui divisait les juifs et les chrétiens à l'époque à laquelle paraît appartenir le monument judaïque dont il s'agit, on voit employés à l'intérieur de ce monument et une formule impliquant l'idée du salut éternel, et des symboles tout à fait semblables à ceux qui se trouvent sur les sépultures chrétiennes.

Les croyances des juifs et des chrétiens, au sujet de la destinée humaine après la mort, étaient donc, au moins à cette époque, tout à fait semblables, autant que le monument découvert à Tunis permet d'en juger.

M. Renan en convient, mais il pense qu'il ne faut pas attacher trop d'importance à des peintures qui ne décoraient que le sol de la synagogue.

M. Derenbourg ajoute que les juifs ont pu s'en rapporter pour

ces peintures à des artistes de nation et de religion différentes, qui suivaient, en les exécutant, leur système de décoration.

M. Ravaisson répond que s'il s'agissait de simples ornements, on pourrait les expliquer ainsi, mais que les symboles qu'il signale forment de véritables compositions, tout à fait analogues à la célèbre mosaïque de Préneste, et qui, par la place qu'elles occupent au-dessus et au-dessous de l'inscription dédicatrice, comme par leur rapport avec le sens religieux de cette inscription, semblent bien révéler l'intention formelle que la mosaïque figure aux yeux et que l'inscription fait entendre à l'esprit.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 30 MARS.

Le P. Delattre adresse à l'Académie deux inscriptions relatives à la mosaïque dont il a été parlé dans la séance précédente, inscriptions dont l'Académie a déjà eu connaissance, par une lettre, dans la séance du 9 mars.

M. le Dr Rouir adresse à l'Académie les copies, accompagnées d'une notice, de plusieurs inscriptions recueillies à Sbeitla (Tunisie).

Renvoi à la Commission des études du Nord de l'Afrique.

M. L. de Belenet, officier au 78e, détaché à la mission topographique de Tunis, écrit au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Tunis, 17 mars 1883.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer une épreuve photographique d'une inscription romaine à laquelle nous croyons pouvoir attribuer une grande importance.

La pierre sur laquelle elle est gravée a été découverte le 26 janvier de cette année par M. de Sailly et moi, pendant les travaux d'une mission topographique dont nous faisions partie.

Nous avions attendu, pour faire connaître officiellement cette découverte, que l'état de nos travaux topographiques nous permît de mettre en ordre les notes recueillies dans ce voyage et de classer une centaine

d'inscriptions plus ou moins connues, dont plusieurs assurent la position de villes du bas-empire, telles que CIVITAS MVNVCENSIS et MVNICIPIVM MVNVCENTIVM. Mais ces mêmes travaux devant encore retarder de un ou deux mois l'exécution de ce dessein, nous avons indiqué à M. Letaille, chargé d'une mission archéologique par le Ministère de l'instruction publique l'emplacement et le plan exact des ruines que nous avions visitées, afin qu'il pût estamper plusieurs de ces inscriptions et entre autres celle qui a rapport à Zama, et nous faisons coïncider notre nouvelle avec l'envoi que M. Letaille a dû faire ces jours-ci de l'estampage obtenu.

La pierre sur laquelle est gravée l'inscription était entièrement recouverte de terre; ce n'est cependant pas le hasard seul qui nous la fit découvrir; les ruines qui environnent le mamelon sont de deux sortes : les unes assez nombreuses, quoique mal conservées, montrent l'occupation de ce point par une colonie byzantine; les autres, complètement au ras de terre, mais donnant cependant l'emplacement des rues et des maisons, remontent à une époque antérieure; de premières recherches nous firent découvrir un bas-relief ancien que je m'empressai de photographier et dont je vous envoie une épreuve, et plus loin, nous fûmes assez heureux pour déterrer la pierre en question.

La photographie du bas-relief laisse assez à désirer dans ce sens que l'on ne distingue que deux personnages, alors que sur la pierre trois sont entièrement visibles et que sous les pieds de ces personnages il y a encore trois têtes sans corps, la pierre étant brisée.

Cette photographie a été prise le 26 janvier.

L'emplacement de ces ruines correspond d'une manière assez exacte aux indications données par les auteurs anciens dans le récit de la bataille de Zama, pour me faire croire que c'est bien l'emplacement de Zama Regia que nous avons découvert.

Ces ruines sont à quelques kilomètres de la grande voie romaine d'Hadrumète à Cirta, dans une belle vallée où les armées des deux célèbres champions purent facilement se mouvoir. L'eau n'y est pas toujours en grande abondance, aussi n'est-il pas étonnant qu'en faisant le siège d'une place des environs, les soldats durent creuser le sable pour trouver à boire; de plus, le mamelon ne serait pas par lui-même un point exclusivement fortifié, mais les ruines qui l'entourent sont les restes des travaux dont parle l'histoire. Quant à la distance de Zama à Hadrumète, les auteurs ne sont pas toujours d'accord, et si elle ne concorde pas avec les quatre ou cinq cents kilomètres donnés par certains récits anciens,

elle est suffisante cependant pour que la retraite d'Annibal et de sa suite en deux jours puisse mériter la mention *incredibile dictu.* Cette distance par la voie romaine est de cent cinquante kilomètres, peut-être un peu plus.

Agréez, etc.

Il est donné lecture de la lettre suivante adressée au Secrétaire perpétuel par M. Edmond Le Blant, membre de l'Académie, directeur de l'École française de Rome :

Rome, le 22 mars 1883.

M. Lanciani vient d'être envoyé officiellement à Tivoli pour rendre compte d'une nouvelle découverte archéologique. Invité par le savant antiquaire à l'accompagner dans cette visite, j'ai trouvé une tranchée ouverte à trois mètres environ de profondeur, dans une salle attenant à l'église principale et bornée sur la droite par un mur en réticulé déjà découverts dont une partie avait gardé son revêtement de marbre blanc. Contre ce mur est appliquée une grande table de marbre, dont je joins ici un croquis rapide.

Cette table, longue de 1^{m},98, est percée d'outre en outre de quatre ouvertures circulaires irrégulièrement et grossièrement taillées. Elle est supportée par trois chambranles hauts de 87 centimètres, sur les deux premiers desquels est sculpté un thyrse; le dernier, à droite, offre l'image d'une massue. Sur la tranche antérieure du marbre, on lit l'inscription suivante :

M·VARENVS·Ɔ·ET·M·LARTIDI·L·DIPHILVS·MAG.
HERCVL·DE·SVA·PEC·F·C·

M(arcus) Varenus, (Varenae) et (M(arci) Lartidi| l(ibertus) Diphilus, (Mag(ister) Hercul(anus) de sua pec(unia) fac(iendum) c(uraverunt).

Quelle pouvait être la destination de ce marbre dont M. Lanciani, si habitué qu'il soit aux choses antiques, n'a pas encore rencontré le semblable? Peut-être serait-il permis de penser à l'un de ces monuments établis pour donner officiellement des étalons de mesures et dont plusieurs ont été décrits par notre éminent confrère, M. Egger (*Mémoires de la Société des antiquaires de France,* 1862, p. 85 et suivantes). L'un de ces derniers offre en effet, surtout dans sa table supérieure, une ressemblance

frappante avec le marbre de Tivoli. Si ce rapprochement, que je propose sous toutes réserves, peut être admis, les ouvertures circulaires, trop grossièrement taillées pour avoir pu être vues en cet état, auraient reçu des vases de métal de profondeurs diverses et représentant des étalons de mesures authentiques.

Au pied de cette table, les ouvriers ont trouvé la moitié antérieure d'une tête antique, en marbre de Paros, dont la partie inférieure manque. Cette pièce, d'un très beau style, représente une Ariane ou une bacchante couronnée de lierre. Elle ne paraît point avoir appartenu à une statue. Par une circonstance également nouvelle pour M. Lanciani, elle est entièrement creuse à l'intérieur, ainsi que le serait un masque de bronze, et la place même du nez y a été soigneusement évidée, comme pour recevoir un visage qui se viendrait appliquer à l'intérieur. J'ajoute qu'une ouverture percée de part en part à travers l'œil, et non point seulement entaillée comme elle l'eût été pour recevoir une prunelle rapportée, permet de voir du dedans au dehors.

Je m'empresse de transmettre à l'Académie la nouvelle de ces découvertes amenées jusqu'à présent par des fouilles qui vont être poursuivies.

M. Egger, cité dans la lettre de M. Edmond Le Blant, demande que cette lettre soit communiquée à M. Albert Dumont qui est, mieux que personne, à même d'apprécier les renseignements nouveaux fournis par cette inscription.

M. Ch. Robert entretient l'Académie des premiers résultats des fouilles opérées jusqu'à présent dans le terrain des anciennes arènes de Lutèce. « On a découvert, dit-il, l'amorce de quelques vieux murs d'appareil romain, appartenant aux arènes. On saura prochainement à quoi s'en tenir sur les restes de cette construction, s'ils existent encore. » M. Robert dépose ensuite sur le bureau un croquis donnant les tracés de la rue Monge, de la rue projetée, des terrains occupés par la Compagnie des omnibus et des antiques arènes.

M. Desjardins a reçu, le 23 mars, l'estampage d'une inscription qui lui est envoyée de Tunis par M. Letaille (c'est l'inscription dont il est parlé dans la lettre de M. de Belenet, citée plus haut)[1].

[1] Voir aux Communications, n° IX.

M. A. Castan, correspondant de l'Académie, fait une communication sur la *Roche tarpéienne du Capitole de Vesontio*[1].

M. Clermont-Ganneau continue et achève sa communication sur *les caractères complémentaires de l'alphabet grec.*

Cette communication donne lieu à quelques observations de M. Egger.

L'Académie se forme en comité secret.

[1] Voir aux Communications, n° X.

COMMUNICATIONS.

N° I.

INVENTION DE LA SÉPULTURE DES PATRIARCHES ABRAHAM, ISAAC ET JACOB, À HÉBRON, LE 25 JUIN 1119.

Le tome V des *Historiens occidentaux des Croisades* devra contenir, pour épuiser la série des témoignages relatifs à la première croisade, une grande quantité de petits textes de second ordre que j'ai dû classer en un certain nombre de sections. L'une de ces sections comprend ces documents hagiographiques dont j'ai fait ressortir ailleurs [1] l'importance pour l'histoire des croisades, documents pour la plupart relatifs à des reliques trouvées en Orient et transportées en Occident par les croisés.

Occupé, dans ces derniers temps, à faire copier et à réunir toutes les pièces que je considérais comme pouvant faire partie de cette section spéciale, j'ai reçu d'une bibliothèque étrangère la copie d'un texte assez singulier que je n'ai pas hésité un seul instant à admettre dans le volume en préparation.

Mais comme il pourra s'écouler encore quelque temps avant qu'il voie le jour, j'ai pensé intéresser l'Académie en lui signalant cette petite découverte, et en extrayant le passage le plus curieux du document pour lui en faire part.

On sait quelle importance extrême les Musulmans attachent à la sépulture des patriarches Abraham, Isaac et Jacob, sépul-

[1] *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, 1875, XXXVI, p. 1-214; *Exuviæ sacræ CP.*, Genevæ, 1877, I, Præf., p. xlix et suiv.

ture située à Hébron et entourée encore aujourd'hui de toutes les barrières que peut opposer à la curiosité des archéologues le fanatisme le plus jaloux : sauf quelques lignes de Benjamin de Tudèle [1], qui écrivait dans le troisième quart du XIIe siècle, nous ne savions absolument rien de cette sépulture, et ce n'est même qu'à une date relativement récente qu'un chrétien, l'architecte Pierotti, a pu, pour la première fois, pénétrer, non dans le tombeau lui-même, mais seulement dans la mosquée qui le surmonte et qui contient les cénotaphes des patriarches [2]. Quant à la partie souterraine, au sépulcre véritable, on en était réduit aux conjectures, et l'on pouvait même lire,

[1] «Here (Chebron) is the large place of worship called S[t] Abraham, which, during the time of the Mahomedans, was a synagogue. The gentiles have erected six sepulchres in this place, which they pretended to be those of Abraham and Sarah, of Jitschak and Ribekah and of Ja'acob and Leah; the pilgrims are told that they are the sepulchres of the fathers and money is extracted from them. But if any Jew come, who gives an additional fee to the keeper of the cave, an iron door is opened, which dates from the times of our forefathers who rest in peace, and with a burning candle in his hands, the visitor descends into a first cave, which is empty, traverses a second in the same state, and at last reaches a third, which contains six sepulchres : that of Abraham, Jitschak and Ja'acob and of Sarah, Ribekah and Leah, one opposite the other. All these sepulchres bear inscriptions, the letters being engraved thus upon that of Abraham : «this is the «sepulchre of our father Abraham upon whom be peace», even so upon that of Jitschak and upon all the other sepulchres. A lamp burns in the cave and upon the sepulchres continually, both night and day, and you there see tubs filled with the bones of Israelites, for it is a custom of the house of Israel to bring thither the bones of their relicts and of their forefathers and to leave them there unto this day.» (Benj. de Tudèle, éd. Asher, I, p. 76-77). Bien avant Benjamin de Tudèle, Arculf (670), *De locis ss.*, l. II, c. IX (*Itin. Hier. lat.*, I, 173), avait décrit avec assez de détails ces sépultures : M. Quatremère, dans un des *Appendices* de sa version de l'*Hist. des Mamelouks* de Makrizi (Paris, 1840, in-4°, I, p. 239-252), a réuni un grand nombre de témoignages relatifs à ces monuments. Un texte plus important, celui de Mohammed ibn-Bekran, se trouve dans Moudgir-Eddin, *Hist. de Jérusalem et d'Hébron*, tr. Sauvaire, p. 8-11, et dans Ali el-Herewi, *Indic. des pèlerinages*, tr. Schefer (*Arch. de l'O. lat.*, I, 606).

[2] Pierotti, *Macphélah ou le tombeau des patriarches* (Lausanne, 1869, 148 pp., in-8°). M. Pierotti prétend avoir pu lever le plan de la mosquée et même avoir entrevu la crypte.

exprimé dans uu ouvrage récent et non sans mérite, l'espoir de retrouver là un jour la momie de Jacob [1].

Le texte dont je désire vous entretenir paraît devoir, sinon satisfaire entièrement la curiosité des érudits à l'endroit de ce monument vénérable, du moins mettre un terme aux hypothèses de ce genre, en réduisant à fort peu de chose ce qu'on pourrait trouver sous le sol de la mosquée d'Hébron, Haram-el-Khalil.

Le manuscrit qui nous a conservé ce texte est du xve siècle; il contient d'abord les deux premiers livres de l'*Historia orientalis* de Jacques de Vitry, puis une lettre du même auteur [2]; vient ensuite notre document qui en occupe les dix derniers feuillets.

C'est un de ces *récits contemporains* d'invention ou de translation de reliques dont j'ai défini ailleurs [3] le caractère littéraire, et qui, à défaut de procès-verbal officiel, constituent, pour ces sortes d'événements, des témoignages de premier ordre.

Il a été rédigé probablement peu après 1119, à l'époque même de l'invention [4], par un témoin oculaire, chanoine anonyme du prieuré établi par les Latins à Hébron dès les premiers temps de la conquête : l'auteur affirme, en outre, n'être que l'interprète des dires de deux de ses confrères, les chanoines Eudes et Arnoul, qui, eux, ont été les instruments actifs de la découverte.

Le récit porte pour titre « *Tractatus de inventione sanctorum patriarcharum Abraham, Isaac et Jacob* »; il débute par

[1] Liévin de Hamme, *Guide ind. de la Terre-Sainte* (Louvain, 1876, in-12), II, 107, n. 1.

[2] *Epistola VI* (Martène, *Thes. anecd.*, III, 301-306).

[3] *Exuviæ sacræ*, I, p. lxxi et suiv.

[4] Le patriarche Guermond † 1128 y est mentionné comme déjà mort, et Baudouin de S. Abraham comme n'étant plus seigneur d'Hébron : or ce dernier apparaît encore en 1136 (voir plus loin, p. 6, n. 3).

une modeste préface de quelques lignes adressée à la communauté dont l'auteur fait partie.

Puis ce dernier décrit le sanctuaire élevé sur la sépulture des patriarches : « Bâti, dit-il, de grandes pierres de taille, il mesure à l'intérieur 18 coudées de haut et 49 de large[1]; six cénotaphes en forme de pyramides y sont élevés en l'honneur des patriarches et de leurs femmes; ces six cénotaphes sont placés alternativement en face les uns des autres; ceux d'Abraham et de Sara au milieu; ceux d'Isaac et de Rébecca à l'est; ceux de Jacob et de Lia à l'Ouest; l'excavation double qui se trouve sous le cénotaphe d'Abraham est de 14 coudées plus basse que le pavé du sanctuaire. »

Il passe ensuite à un court résumé de l'histoire d'Hébron, depuis l'acquisition par Abraham du caveau funéraire jusqu'au règne de Théodose; arrivé là, il insère une légende qu'il doit, dit-il, à un moine grec du Mont-Sinaï nommé Jean, et à un prêtre syrien[2].

D'après cette légende, la pieuse avidité de Théodose, mal assouvie par la possession à Constantinople de reliques précieuses (qu'énumère notre auteur), envoie en Palestine une ambassade pour en rapporter les corps des trois patriarches : les envoyés sont frappés de cécité dès qu'ils veulent approcher du monument d'Hébron et recouvrent la vue quand ils s'en éloignent. Ils finissent par abandonner la partie, et ne trouvant point à Hébron d'autres reliques majeures à rapporter à leur maître, se résolvent à emmener avec eux l'archevêque de cette ville et à l'associer à des fouilles qu'ils organisent pour retrouver, près de Naplouse, le tombeau du patriarche Joseph. Ils y réussissent, mais l'archevêque paye de la vie l'audace

[1] La mesure de longueur manque dans le texte : les deux autres mesures (en prenant la coudée à 64 centimètres) concordent avec le plan de Pierotti, ainsi que les positions assignées aux cénotaphes.

[2] Ou nommé Syrus ; la phrase présente ce double sens.

qu'il a de porter la main sur des reliques aussi vénérables pour les envoyer à l'empereur.

Bien qu'un seul texte grec nous parle de cette ambassade [1] dont aurait fait partie Moïse, évêque d'Antaradus, et qui aurait eu lieu en 415 [2], elle rentre assez dans les mœurs byzantines du temps pour ne point paraître inacceptable, surtout si l'on tient compte du cas que les empereurs d'Orient ont toujours fait des reliques de l'Ancien Testament [3] : je ne la rejetterai donc point et la tiendrai pour historique jusqu'à preuve du contraire.

Après cette digression, notre auteur raconte l'invasion sarrasine au VIIe siècle, la fuite des habitants grecs, qui, avant de s'en aller, murent l'entrée des sépultures, les recherches faites par les Infidèles pour y pénétrer, la trahison des Juifs qui leur vendent le secret de cette entrée moyennant la concession d'une synagogue voisine des tombeaux, puis la conquête latine, le pillage du sanctuaire musulman par un «archiepiscopus Apanensis [4]», la fondation à Hébron d'un couvent de clercs latins relevant du Saint-Siège.

Ce n'est qu'après ce long préambule que notre auteur passe au récit de la découverte proprement dite : elle eut lieu,

[1] «*Καὶ ἐκομίσθη ἐν Κωνσταντινουπόλει διὰ τῆς Χαλκηδονησίας σκάλας λείψανα Ἰωσὴφ του υἱοῦ Ἰακώϐ καὶ Ζαχαρίου τοῦ πατρὸς τοῦ ἁγίου Ἰωάννου τοῦ Βαπτιστοῦ μηνὶ γορπιαίῳ πρὸς νωνῶν σεπτεμϐρίων ἡμέρᾳ σαϐϐάτῳ* (samedi 2 octobre 415), *βασταζόντων τὰ αὐτὰ λείψανα ἐν γλωσσοκόμοις δυσὶν Ἀττικοῦ πατριάρχου Κωνσταντινουπόλεως καὶ Μωσέως ἐπισκόπου Ἀνταράδου Φοινίκης, καθεζομένων αὐτῶν ἐν βουριχαλίοις, ἅτινα ἀπέθεντο ἐν τῇ μεγάλῃ ἐκκλησίᾳ προπέμποντος Οὔρσου ἐπάρχου πόλεως καὶ πάσης τῆς συγκλήτου*». (*Chron. Paschale*, éd. de Bonn, I, 572, ad ann. 415); cependant je dois dire que le corps ne figure dans aucune des listes de reliques chrétiennes que j'aie vues ou publiées.

[2] Année du pèlerinage d'Orose et de l'apport à C. P. des reliques de saint Étienne.

[3] Voir *Mém. de la Soc. des antiq. de France*, XXXVI, p. 29.

[4] Est-ce le premier archevêque latin d'Apamée? En 1119, figure un Pierre, archevêque de cette ville (Wilh. Tyr, l. XII, c. x [*Hist. occid. des cr.*, I, 526; cf. III, 447]).

dit-il, au mois de juin de la vingt et unième année du royaume des Francs; ici se place une petite difficulté.

D'où fait-il partir cette ère spéciale : Est-ce du 15 juillet 1099, date de la prise de Jérusalem, ou du 23 juillet, date de l'élection de Godefroi, ou du 1er janvier ou encore de Pâques de cette année, ou enfin du 1er janvier ou de Pâques de l'année suivante? Dans les deux premières hypothèses et dans les deux dernières les événements que nous allons résumer se seraient passés en 1120, dans les autres (pour lesquelles je suis porté à pencher) en 1119 [1].

Quoi qu'il en soit, à cette époque, en 1119 ou 1120, le couvent latin d'Hébron avait pour prieur un certain Rainier [2], qui était allé à Jérusalem pour les affaires de son monastère. Un jour en son absence, à l'heure de la sieste, un religieux, en prière dans l'église, ayant remarqué qu'un souffle de vent frais sortait de l'interstice de deux dalles, eut l'idée de sonder cet interstice; il le trouva profond de onze coudées. Ayant fait part de sa découverte à ses confrères, ceux-ci, qui connaissaient l'existence des sépultures tout en ignorant le moyen d'y pénétrer, demandèrent la permission au seigneur du lieu, nommé Baudouin [3], de commencer des fouilles à l'endroit signalé par celui qui avait fait le premier sondage. Les fouilles durèrent plusieurs jours et mirent à découvert l'entrée d'un caveau, où l'on descendit à l'aide d'une corde Eudes, le doyen des religieux. Mais ce dernier s'étant fait remonter sans avoir pu rien voir, un de ses confrères, Arnoul, se fit descendre à son tour le lendemain, éclaira le caveau et reconnut qu'il semblait fait d'une

[1] C'est également la date (Hég. 513) que donne Moudgir-Eddin (dans Quatremère, *op. cit.*, p. 245). Seulement, Moudgir-Eddin parle à tort d'objets d'or et d'argent trouvés alors dans les tombeaux, et se trompe en révoquant en doute la découverte.

[2] Cf. Seb. Pauli, *Cod. diplom.*, I, p. 4, n° 4.

[3] Ce Baudouin apparaît comme seigneur ou châtelain de S. Abraham en 1120, 1128, 1136 (*Cart. du S. Sép.*, 83, 85; Seb. Pauli, I, p. 18, n° 17).

seule pierre, tant la taille en était parfaite : il interrogea alors à l'aide d'un marteau ces parois qui paraissaient faire corps avec le roc même, et finit par y trouver un endroit qui sonnait le creux. On introduisit alors des ouvriers pour continuer les fouilles dans cette direction; mais ce ne fut que le cinquième jour qu'apparut l'entrée d'une sorte d'aqueduc large d'une coudée, long de dix-sept et haut de onze. Ici même construction que dans le caveau d'entrée, mêmes parois sans joints apparents. Arnoul reprend son marteau, interroge de nouveau le roc, et finit par trouver une troisième pierre dont l'enlèvement demande quatre nouveaux jours de travail et donne entrée dans une basilique ronde, dont le plafond paraissait fait d'une seule pierre, et qui pouvait contenir trente personnes.

Ici les religieux s'arrêtèrent, croyant que les reliques devaient se trouver dans ce sanctuaire souterrain, et résolurent d'attendre le retour de leur prieur; ce dernier revenu, on tient conseil et l'on décide de faire le lendemain une entrée solennelle dans la basilique circulaire; mais, à leur grand désappointement, les religieux ne trouvent toujours que le roc, sans la moindre trace d'un objet quelconque. C'est Arnoul qui les tire une troisième fois d'embarras, il revient vers l'entrée de la basilique et découvre là une pierre taillée en forme de coin et enfoncée dans le roc naturel, duquel elle ne se distinguait qu'à peine. Une fois enlevée, cette pierre donna enfin accès dans la véritable sépulture le 25 juin[1]; le prieur ordonna alors à Arnoul d'y pénétrer un cierge dans chaque main et en priant à haute voix. Mais celui-ci, craignant quelque réclamation postérieure du seigneur d'Hébron, présent aux fouilles, obtint du prieur que Baudouin fût invité à l'accompagner. Baudouin accompagna donc Arnoul; mais à peine entré, il fut saisi de frayeur

[1] Les fouilles avaient donc dû commencer dans la première semaine de juin.

et sortit épouvanté. Arnoul reste seul et cherche avec soin les reliques : il ne trouve, hélas! que de la terre qui paraissait avoir été imbibée de sang; il revient désolé vers ses compagnons, et tous sortent du souterrain le désespoir dans l'âme.

Le lendemain 26, il fut plus heureux, et ici je laisse la parole au chanoine anonyme :

«Sequenti autem die, prior Arnulphum admonuit, ut iterum speluncam ingrederetur, et, cum summa diligencia terram fodiens, circumquaque inquireret. Ille vero magistri jussa exequens, assumpto in manu baculo, intravit. Cumque cum baculo terram foderet, ossa sancti Jacob invenit. Et nesciens adhuc cuius essent, ea in unum congloberavit. Deinde ultra progrediens, et deligentius intuens, vidit ad capud sancti Jacob spelunce alterius ostium, qua beatorum Abraham et Ysaac ossa erant, set tum clausum. Quod cum aperuisset, intuitus est caveam. Ingressus in eam, reperit in ipsius fundo sacratissimum corpus sancti Abrahe patriarche signatum, et ad pedes eius ossa beati Ysaac, filii sui. Non enim, sicut nonnulli autumant, in una spelunca omnes conditi fuerunt, set in interiore Abraham et Ysaac, in exteriore vero Iacob. Arnulphus vero, qui hunc summum et incomparabilem thesaurum repererat, egressus de spelunca nunciavit priori et fratribus se beatorum patriarcharum reliquias invenisse. At illi, quod tam diu cum summo desiderio expectabant, audientes, in hymnis, et canticis, animis exultantibus, glorificaverunt Deum. Accipiens autem Arnulphus aquam et vinum, lavit sanctorum reliquiarum ossa, posuitque uniuscuiusque patris reliquias sigillatim, super tabulas ligneas, quas ad hoc forte parauerant, dimisitque ibi et recessit. Tunc prior, omnibus egressis, diligenter introitum signavit, ne aliquis sine sui licencia ingrederetur. Altera siquidem die, quidam eorum causa orationis illuc intrantes, ad dextram sic intrarunt, quia elementa *literarum* in quodam lapide sculta viderunt, quod aliis ostenderunt. Set

tunc, quid exprimerant scire non potuerunt; tollentes ergo ibi unum lapidem, set nichil nisi terram invenientes, et cogitantes quod ibi litere sculte sine causa non fuissent, e contra, a leva scilicet intrantis murum perforantes, inuenerunt vj. kal. augusti (27 jul.) vasa testea ferme xv., plena ossibus mortuorum; set quorum essent, veraciter nescierunt. Credendum tamen est illa aliquorum primatum filiorum Israel esse reliquias.

« Hiis itaque gestis, prior Jerusalem invencionem sanctorum sancte recordationis Guarmundo[1] patriarche, qui tunc temporis illic preerat, manifestaturus, eumque, ut ad sublimanda patriarcharum corpora, Cariatarbe veniret, deprecaturus. Qui multa se venturum benigno animo promisit, set non bono usus consilio, eum cui se venturum promiserat fefellit. Videns itaque prior se a patriarcha esse delusum, presente magna multitudine populi qui de Jerusalem et de vicinis civitatibus ad solemnitatem sanctorum conuenerant, pridie nonas octobris (6 oct.), clericis vocibus altissimis modulantibus, et *Te Deum laudamus* cantantibus cum decenti honorificentia preciosas sanctorum patriarcharum reliquias protulit, claustroque pompatice lustrato, desiderantibus populis ad videndum ostendit. Benedictus es Domine Deus! qui abscondisti hec a sapientibus et prudentibus et revelasti ea parvulis. O quanta fuit omnium exultatio, quantus pre nimia leticia fletus! dum illa beata ossa, quod nunquam genti alii licuit, deoscularentur. Omnibus ergo rite peractis, omnes se beatorum patriarcharum patricinio commendantes, ad propria cum gaudio remearunt. »

On voit, en résumé, d'après ce témoignage, que le souterrain se composait : 1° d'un petit vestibule vide; 2° d'un couloir long de dix-sept coudées et aboutissant 3° à une petite salle circulaire de la capacité nécessaire à trente personnes,

[1] Waremund ou Guermond de Picquigny (1118-1128).

ces trois pièces taillées dans le roc vif[1]; 4° donnant sur la salle, au point où finissait le couloir et probablement à angle droit avec lui, la première grotte avec un sol de terre; 5° au fond de celle-ci, la deuxième grotte[2]; 6° enfin, à gauche de l'entrée de cette dernière et en face d'une inscription mentionnée par Benjamin de Tudèle[3], une cavité peu considérable.

De ces six locaux, les trois premiers étaient vides, le quatrième contenait les os de Jacob, le cinquième, ceux d'Abraham et d'Isaac, le sixième, quinze vases pleins d'ossements[4], mais rien qui correspondît aux restes des femmes des trois patriarches.

On remarque aussi qu'aucun objet ne paraît avoir été trouvé avec les corps des patriarches et que rien n'autorise à croire que celui de Jacob fût à l'état de momie[5]. On voit enfin que les corps furent sortis de leurs caveaux par les religieux et solennellement promenés dans le cloître; mais le témoignage de Benjamin de Tudèle, postérieur à notre texte, montre qu'ils y furent replacés, et laisse à penser qu'ils y étaient encore en 1187, époque où Hébron retomba aux mains des Infidèles[6], et que, par conséquent, ils y occupent probablement aujourd'hui la même place.

C[te] Riant.

[1] Cf. Benj. de Tudèle, *loc. cit.*

[2] Et sans que rien dans le texte vienne appuyer l'affirmation de Pierotti que la grotte fût double dans le sens perpendiculaire et non dans le sens horizontal; au contraire.

[3] Cf. Benj. de Tudèle, *loc. cit.*

[4] Comparez ce que dit de ces vases Benjamin de Tulède, *loc. cit.*

[5] En effet le texte parle formellement d'*ossa* pour Jacob et Isaac; pour Abraham seul il laisserait un doute : *corpus signatum.*

[6] Hébron ne paraît pas avoir été rendu à Frédéric II en 1229 avec le reste de la Terre-Sainte (cf. *Eracles*, l. XXXIII, c. VIII [*Hist. occid. des cr.*, II, 374]). En septembre 1253, l'évêque d'Hébron, Barthélemy de Fossanova, paraît avoir Acre pour résidence (Voir *Tabulæ ord. Teut.*, p. 116).

N° II.

LES PRINCIPES COSMOGONIQUES PHÉNICIENS ΠΟΘΟΣ ET ΜΩΤ,

PAR M. J. HALÉVY.

Eusèbe[1] nous a conservé quelques fragments du livre de Philon de Byblos sur la *Théologie* phénicienne. Philon affirme qu'il a puisé toutes ses données dans l'ouvrage de Sanchoniathon, auteur phénicien auquel il attribue une haute antiquité. Il est à peu près certain aujourd'hui que le polygraphe grec avait en effet entre les mains un ouvrage oriental qu'il comprenait passablement, sinon autant qu'on l'eût désiré dans l'intérêt de la solidité de son interprétation. Malgré cette réserve que commande la prudence, on est d'accord à reconnaître la valeur inestimable de ces renseignements relatifs à la religion phénicienne, de laquelle il reste à peine trois ou quatre monuments indigènes quelque peu instructifs. Parmi les fragments de l'ouvrage de Philon qui ont le plus attiré sur eux l'attention des savants, le plus remarquable est sans contredit le premier de la série, qui traite des quatre principes de la cosmogonie phénicienne, laquelle semble participer à la fois de la mythologie grecque et de la Genèse hébraïque. Les noms des deux principes *Πόθος* et *Μώτ* ont tout spécialement exercé la sagacité des interprètes; mais les tentatives faites jusqu'à ce jour pour en dissiper l'obscurité ne paraissent pas avoir dit le dernier mot. Dans les lignes qui suivent, je propose une nouvelle solution du problème, en mettant à profit les récentes découvertes de l'assyriologie. La comparaison des religions sémitiques entre elles me semble le seul moyen efficace autant que légitime qui puisse conduire au but et livrer un résultat qui, indépen-

[1] *Præpar. Evangel.*, lib. I, cap. x, vii. Cf. Orelli *Sanchoniathonis fragmenta*, p. 8-12.

dant de toute appréciation personnelle, atteigne presque la certitude d'un fait.

Ce fragment est ainsi conçu :

Τὴν τῶν ὅλων ἀρχὴν ὑποτίθεται ἀέρα ζοφώδη καὶ πνευματώδη, ἢ πνοὴν ἀέρος ζοφώδους, καὶ χάος θολερὸν ἐρεβῶδες· ταῦτα δὲ εἶναι ἄπειρα, καὶ διὰ πολὺν αἰῶνα μὴ ἔχειν πέρας. Ότε δέ, φησιν, ἠράσθη τὸ πνεῦμα τῶν ἰδίων ἀρχῶν, καὶ ἐγένετο σύγκρασις, ἡ πλοκὴ ἐκείνη ἐκλήθη πόθος· αὕτη δὴ ἀρχὴ κτίσεως ἁπάντων, αὐτὸ δὲ οὐκ ἐγίνωσκε τὴν αὐτοῦ κτίσιν καὶ ἐκ τῆς αὐτοῦ συμπλοκῆς τοῦ πνεύματος ἐγένετο Μώτ· τοῦτό τινές φασιν ὕλην, οἱ δὲ ὑδατώδους μίξεως σῆψιν. Καὶ ἐκ ταύτης ἐγένετο πᾶσα σπορὰ κτίσεως καὶ γένεσις τῶν ὅλων. (Ἦν δέ τινα ζῶα οὐκ ἔχοντα αἴσθησιν, ἐξ ὧν ἐγένετο ζῶα νοερά, καὶ ἐκλήθη Ζωφασημίν, τοῦτ' ἔστιν οὐρανοῦ κατόπται,) καὶ ἀνεπλάσθη ὁμοίως ᾠοῦ σχήματι, καὶ ἐξέλαμψε Μώτ ἥλιός τε καὶ σελήνη, ἀστέρες τε καὶ ἄστρα μεγάλα.

Le passage que j'ai mis entre parenthèses doit être transporté à la fin du morceau, et de la sorte la proposition relative à Μώτ reprend son unité primitive et ne laisse à désirer que par rapport au verbe ἐξέλαμψε dont il ne peut nullement être le sujet. Cette difficulté sera levée plus loin. Je pense aussi que le sujet de ἀνεπλάσθη n'est ni Mot, ni les Zophasémin, comme l'admettent les commentateurs, mais σπορὰ κτίσεως. Ceci dit, je propose la traduction suivante :

« Il pose pour premier principe un air trouble et venteux ou un souffle de vent trouble et un chaos confus et ténébreux. Ces choses sont sans limites et n'avaient pas de limites pendant plusieurs siècles.

« Mais, quand ensuite, dit-il, le souffle devint amoureux de ses propres principes, il se fit un mélange, et cette copulation fut appelée Désir. Ce fut le principe de la création de toutes choses, et il ne connaissait pas sa propre création. Et de cette copulation du souffle naquit Mot, que quelques-uns définissent comme une boue ou la pourriture d'un mélange aqueux. Et de cette boue sortit toute semence de création et la génération de toutes choses; et cette semence aussi fut formée

en figure d'œuf. Et Mot (?) brilla, le soleil et la lune, les étoiles et les grands astres.

«Il y eut (ensuite) des êtres vivants privés de sentiments, d'où sortirent les êtres intelligents, et ils étaient appelés Zophasémin, c'est-à-dire Contemplateurs du ciel.»

La division des principes primordiaux est quaternaire : Ἀήρ, Χάος, Πόθος et Μώτ; principes qui rappellent en quelque sorte les quatre éléments dont, d'après la philosophie grecque, se composent les êtres corporels. Des quatre noms que je viens de mentionner, le premier, Ἀήρ, est bien l'air élémentaire; le second, Χάος, l'espace ouvert et rempli d'une substance atomique et poussiéreuse, représente visiblement l'élément terreux; le troisième, Πόθος, le désir ou l'amour qui agite la masse chaotique et la met pour ainsi dire en fusion, figure convenablement le feu; enfin, pour ce qui est du quatrième, nommé Μώτ, l'auteur même l'explique par «boue aqueuse», ce qui ne diffère pas essentiellement d'«eau trouble», expression à laquelle on peut d'autant plus facilement substituer le mot «eau» tout court, que, ainsi que nous le montrerons plus loin, Μώτ est réellement l'eau par excellence, la mer.

Ce schématisme, apparemment grec, est de nature à inspirer une juste méfiance. Cependant les circonstances atténuantes ne manquent point, et nous devons en tenir compte. D'abord la croyance relative à l'existence primordiale de l'air et du chaos, tous deux invisibles et presque immatériels, est tellement naturelle qu'elle a à peine besoin d'être énoncée. Tous les peuples sont également unanimes à admettre le caractère primordial de la mer et de l'océan. Voilà déjà trois éléments admis ou sous-entendus à peu près partout. Les autres traits de cette cosmogonie, comme par exemple l'antériorité des ténèbres sur la lumière, reposant sur l'expérience quotidienne, sont également des conceptions humaines communes. On voit de là que l'affirmation de Philon d'avoir trouvé ces données cosmogo-

niques dans un ancien écrit phénicien n'a rien qui doive étonner, et qu'il n'est pas absolument nécessaire de supposer que cet auteur les ait empruntées à Hésiode ou à Aristophane. Ce sentiment est même corroboré par la considération de la locution Πνοὴ ἀέρος ζοφώδους qui frappe par son air sémitique et qui se ramène aisément au phénicien *nismat ruh kêhat.*

Le seul point vraiment embarrassant est celui qui concerne l'introduction dans la cosmogonie phénicienne du principe tout hellénique de Πόθος, même en faisant abstraction du rapprochement tenté ci-devant avec le feu élémentaire. Non que le principe de l'amour désirable, Ἔρως ὁ ποθεινός, comme l'appelle Aristophane, soit particulier à la cosmogonie grecque; au contraire, partout où l'anthropomorphisme prédomine, l'esprit est forcément conduit à envisager la création comme le résultat d'un acte de génération primordial consommé par l'union de deux principes de sexe opposé. L'union étroite (πλοκή) de ces principes devient en même temps la source du mouvement et de la modalité. Tout cela, dis-je, est la conséquence inéluctable de la conception anthropomorphe et peut être commun à plusieurs peuples à la fois. Ce qui frappe dans l'exposition de Philon, c'est le caractère cosmogonique de Πόθος, qui, semblable à l'Éros grec, tend à laisser dans l'ombre les trois autres principes vraiment cosmiques. Notre méfiance relative à l'authenticité de Πόθος dans la cosmogonie phénicienne grandit encore par suite d'une autre considération. Un autre passage, également extrait du livre de Philon de Byblos, mentionne Πόθος et Ἔρως comme les deux fils d'Astarté et d'Ouranos[1]; ce sont donc des divinités de la création et nullement des principes cosmogoniques, comme c'est le cas chez les Grecs. La contradiction ne peut pas être plus flagrante.

Ce qui vient d'être dit me semble établir l'origine grecque

[1] Orelli, *l. c.*, p. 32.

du Πόθος de Philon de Byblos. Il s'agit maintenant de décider si Philon l'a introduit de propos délibéré dans la cosmogonie phénicienne, ou bien s'il l'a substitué, sans s'en douter peut-être, à un autre terme de l'original de Sanchoniathon. La première alternative doit être repoussée par la raison péremptoire que voici : si Philon avait voulu introduire un principe hellénique dans la cosmogonie phénicienne, il aurait choisi de préférence le nom nettement hésiodique d'Éros au lieu de Πόθος[1], expression beaucoup plus faible et dépourvue de l'idée de fécondité qui est capitale dans ce mythe. La seconde alternative, au contraire, ne présente aucune difficulté, car notre auteur est coutumier du fait des substitutions. En parcourant les fragments qui restent de son œuvre, on constate qu'il assimile sans gêne les divinités des différents peuples, chaque fois que son éclectisme y trouve quelque avantage. Dans son esprit d'évhémériste doublé de néoplatonicien, l'Amour, qui joue un rôle prépondérant dans la cosmogonie grecque, ne devait ni ne pouvait manquer dans celle des Phéniciens ses compatriotes; et, pour l'y introduire, il suffit que l'expression de l'original s'y laissât accommoder d'une façon ou d'une autre. C'est ainsi, pour citer un exemple très caractéristique, que Philon, ayant trouvé que la conception d'un dieu ichthyomorphe répugnait aux Grecs, n'a pas hésité à changer le dieu phénico-sémitique *Dâgôn,* dont le nom vient de *Dâg,* poisson, en un **Ζεὺς ἀρότριος**, en identifiant ce nom avec l'homophone *Dâgân* « blé » (σῖτος). La plupart de ces étymologies fictives ont leur source dans cette habitude des anciens de n'envisager les mots orientaux que par l'intermédiaire de la transcription grecque, transcription qui, étant donné le manque dans l'alphabet grec des lettres emphatiques propres aux langues orientales, était si imparfaite qu'elle donnait souvent lieu aux plus singulières

[1] *Loc. cit.*

confusions. Dans le passage que nous étudions, le hasard a particulièrement favorisé la tendance étymologique du mythographe de Byblos. En comparant le passage connu de Damascius sur la cosmogonie babylonienne, M. Renan[1] a montré depuis longtemps que Philon de Byblos avait sous les yeux le nom de Ἀπασῶν, que les Babyloniens considéraient comme l'époux de Ταυθή, la mère des dieux, et que c'est ce nom qu'il a interprété par Πόθος «désir». M. Renan a pensé, et c'était alors très légitime, que la forme phénico-babylonienne de Ἀπασῶν était *'hippâçon*, nom abstrait formé de *'hépheç* «désir», et que de telle sorte l'idée cosmogonique de Πόθος = Ἔρως aurait été réellement sémitique. Ce point de vue me semble devoir être modifié, aujourd'hui que le type primitif de l'Apason babylonien nous est parfaitement connu. Ce type est *Apsu* «océan» et nullement *hippâçôn* «désir». Pour s'en convaincre, on n'a qu'à se rappeler les termes de la première tablette babylonienne de la création, où les principes cosmogoniques sont énoncés d'une façon très précise :

Enuma eliš la nabû šamamu
Sapliš [*ki*]*-tum šuma la zakrat*
Apsuma [*ris*] *tû zarušun*
Mûmmu Tiamat muallidât gimrišun
Mesunu išteniš ihiqûmûma
Gipara la kiççura çuça la še,
Enuma an-meš la šupû manama
Suma la zukkuru šimatam...?
Ibbanûma an-meš gal-meš
An-Lahmu an-Lahamu uštapu
Adi irbû...............
An-šar an-ki sar ibba[*nû*]...
Urriku ud-meš..........

[1] Mémoire sur l'origine et le caractère véritable de l'histoire phénicienne qui porte le nom de Sanchoniathon, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome XVIII.

An-Anu. . . . .
15 *Ad-Sar*. . . . .

(1) En ce temps-là, en haut, le ciel était innommé; (2) en bas, la terre n'était pas désignée par un nom; (3) [c'est alors que] l'Océan (*Apsu*) primordial [fut] leur générateur[1] (4) [et] la dame(?) Mer (*Tamat*) la génératrice d'eux tous. (5) Leurs eaux agitèrent[2] [longtemps] ensemble (6) une [vaste] plaine[3] [aqueuse] sans produits[4], un [immense] étang sans plantes. (7) En ce temps-là, aucun des dieux ne brillait; (8) aucun nom n'était mentionné, et le destin ne... (9) [Enfin] les grands dieux furent créés; (10) Lahmou et Lahamou[5] parurent... (11) et se multiplièrent... (12) Aschour et Kischar furent créés; (13) de longs jours se passèrent...; 14 Anou... 15 Aschour...

On le voit, les Babyloniens admettaient comme cause éternelle de toute existence l'union amoureuse de deux principes dont l'un, *Apsou*, le chaos aux germes atomiques, est mâle et actif; l'autre, *Tamat*, la mer féconde et grouillante, est femelle et passif. Cette génération primordiale produit tout d'abord les dieux cosmiques *Lahmou* et *Lahamou* (Substance et Consistance?), *Aschour* et *Kischar* (Étendue et Activité?), puis les dieux planétaires *Anou* [et *Bel*] (Saturne et Jupiter), dieux qui, pourvus d'une nombreuse famille, exécutent de concert la création aux dépens de leurs grands aïeux dont elle rétrécit le domaine. La cosmogonie phénicienne ne devait guère s'écarter de la conception babylonienne, qui représente pour ainsi dire l'idée sémitique par excellence. Et ceci est d'autant plus vraisemblable que la plupart des dieux supérieurs du panthéon babylonien

[1] Excellente traduction de M. Oppert qui éclaire d'une vive lumière l'idée fondamentale du mythe.

[2] Le verbe *ihiqû* vient d'une racine חיק : comparez l'hébreu חיק «sein» et l'éthiopien חַיְק «côte, plage atteinte par les vagues de la marée montante».

[3] Mot à mot «ne donnant pas des parts»; *kiççur* est pour *kitçur*, infinitif iphteal de קצר «prendre ou donner des parts».

[4] Je rapproche *giparu* de l'arabe قفر «plaine aride et déserte»; *gipara* et *çuçâ* sont à l'accusatif, étant les régimes du verbe *ihiqû*.

[5] Chez Damascius Λάχος et Λάχη (Δάχος et Δάχη dans les éditions).

se retrouvent en Syrie et en Phénicie sous des noms identiques. Par conséquent, il y a tout lieu de supposer que l'ouvrage de Sanchoniathon portait en réalité le terme phénicien *Aps* (= héb. *ephes* « vide »), correspondant exact du babylonien *Apsu* « Abîme, Océan », et que c'est Philon seul qui a rapproché *Aps* de *Hepç* (= héb. *hépheç* « désir ») afin d'obtenir le principe de *Πόθος*, si proche parent de l'Éros grec.

Le rétablissement exact du premier principe cosmogonique de la mythologie phénicienne nous fournit aussi un moyen sûr pour rétablir la forme primitive du second principe, femelle par sa nature, qui porte dans nos éditions d'Eusèbe le nom de Μώτ. On a vu précédemment que Philon explique ce nom par *ὕλη* « boue, matière », notamment « boue ou pourriture (*σῆψις*) d'un mélange aqueux (*ὑδατώδους μίξεως*) ».

Étant donné l'impossibilité de ramener cette forme à une expression hébréo-phénicienne qui ait un sens tant soit peu convenable, plusieurs commentateurs en sont venus à rapprocher l'égyptien Μούθ « mère », épithète fréquente d'Isis, ce qui va assez bien à l'idée de la matière. Mais, outre la différence d'orthographe et l'invraisemblance de la supposition que Philon ait sciemment remplacé le nom phénicien de l'original par un nom égyptien, il y a cette difficulté, insurmontable suivant moi, que chez les Égyptiens même Isis n'a jamais été un principe cosmogonique et encore moins le représentant de l'élément liquide. C'est donc dans une autre direction qu'il faut chercher le mot de l'énigme, direction vers laquelle nous a déjà conduit l'interprétation du premier principe, savoir : la cosmogonie babylonienne. Le parèdre féminin de l'*Apsu*-Ἀπασῶν babylonien est nommé par Damascius Ταυθή et par Bérose Θαυάτθ[1]. La dernière forme correspond aussi rigoureusement que possible au nom de la déesse-mer babylonienne *Tiamat* ou

[1] Bonne restitution de M. Fr. Lenormant au lieu de Θαλάτθ.

Tamat, tel qu'il se lit sur la tablette cunéiforme transcrite plus haut. L'orthographe Ταυθή figure de son côté très fidèlement la forme plus commune *tamtu*. On sait qu'en Babylonie le son *m* se confondait dans la prononciation avec le son *w* = *v* grec. C'est donc le correspondant phénicien du *Tamat* ou *tamtu* babylonien, et nulle autre expression, qui a nécessairement dû se trouver dans le texte de Sanchoniathon. Or la forme phénicienne du terme en question peut être rétablie avec certitude au moyen du terme hébreu *tehôm* « mer, abîme », qui figure précisément dans le récit de la création (*Genèse*, I, 2). Le mot *tehôm*, complètement sécularisé dans l'usage des auteurs monothéistes de la Bible, devait naturellement avoir un sens mythique et anthropomorphe dans la théologie phénicienne. D'autre part, il y a plus d'une raison philologique pour admettre que la forme phénicienne affectait la terminaison féminine *t*, qui s'observe aussi dans l'arabe *tihâmat*, en sorte que la forme réelle du nom phénicien que nous discutons était *Tehâmât* ou plus exactement *Tehomot*, en vertu du changement régulier d'*â* en *o* dans la prononciation phénicienne. Transcrite en caractères grecs, la forme *tehomot* donne naturellement Τομώτ. Les éditions d'Eusèbe n'ont conservé de cette forme que la dernière syllabe Μώτ, et cette altération a été le point de départ d'un grand nombre d'hypothèses aussi peu fondées les unes que les autres. Le membre de phrase *ἐγένετο* Μώτ doit donc être corrigé en *ἐγένετο* Τομώτ, et il suffit de jeter un coup d'œil pour se convaincre que la chute de la syllabe initiale *το* a été déterminée par le *το* final de *ἐγένετο*. La même correction doit aussi être pratiquée dans la phrase finale *καὶ ἐξέλαμψε* Μώτ *ἥλιός τε καὶ σελήνη κ. τ. λ.*, dont la construction exige impérieusement l'insertion de la proposition *ἐκ* devant le nom propre. Je crois donc que ce passage doit être rétabli ainsi qu'il suit : *καὶ ἐξέλαμψε ἐκ* Τομώτ *ἥλιός τε καὶ σελήνη κ. τ. λ.*: et cela s'accorde parfaitement avec le mythe babylonien qui fait sortir les divinités sidérales du sein

de *Tamat-θάλασσα*, fécondé par le principe mâle *Apsu-Ὠκεανός*.

De ce qui vient d'être exposé, il résulte que Philon, en assimilant le nom de Τομώτ à ὕλη ou σῆψις, a de nouveau cédé à ses tendances hellénisantes, comme il l'a déjà fait relativement à *Aps* dont il a tiré Πόθος. C'est à ces mêmes tendances qu'il faut très probablement attribuer cette circonstance que dans son exposition l'air s'unit à ses propres atomes (ἀρχαί) pour produire *Tomot,* tandis que dans la cosmogonie babylonienne l'union génératrice a lieu entre *Apsu* et *Tamat,* Océan et Mer. Cela donne une idée exacte de la méthode interprétative qui dominait du temps de Philon : les noms mythologiques que l'on trouvait chez les auteurs orientaux servaient de prétextes pour attribuer à ceux-ci des idées helléniques. Si l'on retire les superfétations et les incidentes que le mythographe grec y a accumulées, le texte de Sanchoniathon peut se rétablir dans toute sa simplicité orientale de la manière suivante :

בראשת כן נשמת רח כהת וים סער והם כל קץ ואבל כן לם קץ בדר
דרם ויבא הים אל תהמת ויכן ערב וממן כן זרע כל הבראת והא בדמת
בצת ומהים הפע השמש והירח והככבם והמזלת ויכן חי בל שכל וממן
כן חי בעל שכל ויקרא צף שמם

Au commencement il y eut un souffle d'air ténébreux et l'Océan troublé.

Ils sont tous deux sans limites et n'avaient pas de limites pendant plusieurs siècles.

L'Océan s'unit à la Mer et il se fit un mélange.

De celle-ci sortit la semence de toute la création, et cette semence fut formée en figure d'œuf.

Et de la mer sortirent en brillant le Soleil et la Lune, les astres et les grandes étoiles.

[Puis] il y eut [sur la Terre] des êtres vivants privés d'intelligence, desquels sortirent des êtres doués d'intelligence, qu'on nomme *Zophesamin* (*Çôphê samêm* « contemplateurs du ciel »).

N° III.

DÉTAILS COMPLÉMENTAIRES À LA NOTE LUE PAR M. GEFFROY DANS LA SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1882, ET RELATIVE À LA DÉCOUVERTE D'UN POISSON EN OR FAITE EN ALLEMAGNE DANS LE COURANT DU MOIS D'OCTOBRE DE L'ANNÉE 1882.

...Le *poisson en or* dont il était question mesure de 35 à 40 centimètres de diamètre. Il n'est aucune partie de l'objet (on reconnaît aisément une carpe) qui ne soit couverte de figures. Sur la tête, de gracieuses arabesques; dans la partie supérieure est représentée une chasse, ou plus exactement un combat d'animaux : un cerf saisi par un lion, derrière ce groupe un sanglier assailli par un tigre; un troisième groupe, au-dessus, se trouve perdu par suite de la détérioration de l'objet: on aperçoit encore, distinctement, les pattes d'un animal; dans la partie inférieure, une espèce de *nixe,* retenant un poisson par derrière elle. D'ailleurs, dans les portions laissées vides, nagent partout d'autres poissons. Sur la queue est représenté un très bel oiseau, les ailes déployées, et ses plumes de derrière vont se confondre avec les membranes de la queue du poisson, qui sont recourbées elles-mêmes en cornes de bélier. Le fond est partout formé d'écailles.

Toutes ces figures sont ciselées : le travail est d'une excessive finesse et sans aucune raideur. L'objet est admirablement conservé, sauf, comme nous l'avons dit, dans sa partie supérieure. Cette découverte est considérée ici comme de la dernière importance, d'abord à cause de la valeur artistique et de l'étrangeté de l'objet, puis et surtout à cause de l'endroit où le hasard l'a fait trouver. C'est à Guben, petite ville située à une douzaine de lieues au sud de Francfort-sur-l'Oder, qu'a

eu lieu la trouvaille. Elle s'est faite dans des circonstances identiques à celles qui amenèrent la découverte en 1847 du bouclier votif de Théodore à Almendralejo, près de Mérida, en Espagne. Le 7 octobre 1882, un paysan trouva le poisson en labourant son champ, et près du poisson d'autres plus petits objets en or en assez grand nombre. C'est à tort qu'on a dit qu'ils avaient été recueillis dans des fouilles exécutées à dessein par le prince Henri de Carslath-Schönaisch, dont les domaines sont situés sur le territoire de Guben. Le prince a gardé les objets en dépôt chez lui pour en assurer la propriété au musée de Berlin. La Monnaie de Berlin les a estimés, poids brut, 4,000 marks, et non pas 10,000 comme on l'avait dit primitivement : on a payé 6,000 marks à l'heureux paysan; le trésor, acquis par le musée de Berlin, va être bientôt exposé. Il restera aux savants à rechercher comment de pareils objets, évidemment grecs et d'un art remarquable, ont pu pénétrer en Lusace, et s'il est vrai de dire qu'ils proviennent des colons grecs établis sur les bords du Pont-Euxin, et qu'ils ont été transportés par voie d'échange jusqu'en Allemagne, suivant une grande route de commerce qui aurait suivi le Dniester, la Vistule et l'Oder. . .

A. Dumont.

N° IV.

LES TRÈS ANCIENS MANUSCRITS DU FONDS LIBRI DANS LES COLLECTIONS D'ASHBURNHAM PLACE[1].

La mise en vente d'une collection de quatre mille manus-

[1] Cette notice est publiée telle qu'elle a été lue le 22 février à l'Académie. Je me suis borné à ajouter en note quelques observations recueillies au Musée britannique le 7 et le 8 mars 1883 par M. Julien Havet et par moi, conformément à la mission que M. le Ministre de l'instruction publique avait bien voulu nous confier, de vérifier l'origine d'une partie des collections Libri et Barrois. L'accomplissement de cette tâche nous a été facilitée par la collaboration de M. Paul

crits est un assez gros événement littéraire pour frapper vivement l'attention de tous ceux qui, en Europe, ont souci des intérêts de la philologie, de l'histoire et de l'art. Un tel événement doit surtout vivement préoccuper l'opinion publique dans le pays qui semble appelé à en recueillir les principaux bénéfices. Nous comprenons donc le débordement d'enthousiasme avec lequel les journaux de la Grande-Bretagne ont accueilli la nouvelle que le comte d'Ashburnham proposait de vendre au Musée britannique sa célèbre collection de manuscrits. Nous comprenons aussi, et nous approuvons sans réserve, les efforts que font à l'envi les savants anglais pour persuader au gouvernement que le sacrifice pécuniaire qui lui est demandé sera largement compensé par les avantages de tout genre qu'il assurera aux lettrés et aux artistes, et plus encore par l'honneur qui en rejaillira sur la nation.

De son côté, la France ne saurait rester indifférente aux négociations qui vont régler le sort définitif des collections d'Ashburnham Place, et j'ai cru qu'il était de mon devoir de fixer à cet égard l'opinion publique sur certains points qui sont encore insuffisamment connus. Comme il s'agit uniquement de questions de bibliographie et d'érudition, je n'ai pas hésité à en entretenir l'Académie.

La bibliothèque de lord Ashburnham comprend quatre collections de manuscrits : la collection Libri, la collection Barrois, la collection Stowe ou Buckingham, et une collection de manuscrits recueillis soit isolément, soit par petits groupes, et connue sous le nom d'*Appendix*.

Le dernier comte d'Ashburnham a fait imprimer en trois

Meyer, qui, malgré l'état de sa santé, avait tenu à nous accompagner. C'est ici l'occasion de rendre publiquement hommage à la loyauté et à la courtoisie avec lesquelles cette délicate affaire a été traitée par M. Bond, bibliothécaire en chef du Musée britannique, et par M. Thompson, conservateur du Département des manuscrits.

volumes in-4° les catalogues du fonds Libri, du fonds Barrois et de l'Appendix. Pour le fonds Stowe, nous avons d'abord le catalogue rédigé par Charles O'Connor et publié en deux volumes in-4° (1818 et 1819), puis un catalogue imprimé en vue de la vente qui devait avoir lieu au mois de juin 1849.

La substance de ces différents catalogues est passée dans un petit volume in-folio qui fait partie des documents distribués, en 1881, au Parlement anglais.

C'est uniquement par ces catalogues, par quelques notes de M. Paul Meyer et par un rapport du docteur Karl Zangemeister à l'Académie de Vienne[1], que je connais les manuscrits d'Ashburnham Place. Je n'ai jamais vu les manuscrits eux-mêmes, et, comme les catalogues sont parfois d'un laconisme désespérant, je pourrai commettre quelques inexactitudes pour lesquelles je réclame l'indulgence, mais qui, je l'espère, n'auront point de gravité et ne compromettront pas l'ensemble de la thèse que je crois pouvoir établir.

Le fonds Libri et le fonds Barrois, dont les éléments ont été, pour la meilleure partie, rassemblés à Paris, et dans lesquels nous trouvons en majorité des volumes exécutés en France et composés de documents relatifs à l'histoire, à la littérature et à l'art national, ont pour nous un intérêt tout particulier. Je ne parlerai donc que des manuscrits compris dans ces deux fonds. Pour le moment, je laisserai même à peu près de côté la collection Barrois. On n'a peut-être pas oublié un mémoire que j'ai publié en 1866[2], dans lequel j'ai démontré par des preuves dont personne n'a essayé de contester la solidité, qu'une soixantaine au moins des manuscrits cédés en

[1] *Bericht über die im Auftrage der Kirchenväter-Commission unternommene Durchforschung der Bibliotheken Englands.* Wien, 1877, in-8° de 102 pages. (*Sitzungsberichte der phil. hist. Classe der Kais. Akademie der Wissenschaften*, LXXXIV, 485-584.)

[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6ᵉ série, t. II, p. 193-264.

1849 par Barrois étaient le fruit de vols audacieusement commis à la Bibliothèque nationale, entre les années 1840 et 1848. Malgré les supercheries de tout genre employées par les voleurs, l'identité des manuscrits volés chez nous et des manuscrits vendus par Barrois a été établie avec une telle évidence que le comte d'Ashburnham l'a reconnue lui-même. J'en ai pour preuve non seulement la correspondance et les conversations du noble lord avec quelques amis, mais encore un fait que le marquis de Queux de Saint-Hilaire nous a récemment révélé dans la préface du second volume de son édition des *Poésies d'Eustache Deschamps*.

En 1866, j'avais affirmé que les nos 494, 498 et 523 du fonds Barrois étaient des lambeaux du manuscrit qui avait porté à la Bibliothèque nationale le n° 275 du fonds de Saint-Victor. Or, quand M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire fut introduit dans la bibliothèque d'Ashburnham Place, il trouva les manuscrits 494, 498 et 523 du fonds Barrois rattachés ensemble par un ruban, comme si on avait eu la pensée de réparer l'acte de vandalisme commis par le voleur qui avait dérobé à la France le n° 275 de Saint-Victor.

L'origine frauduleuse d'un grand nombre de manuscrits Barrois est donc un fait acquis, sur lequel ont passé condamnation ceux-là même qui ont profité d'un acte aussi odieux.

Pour le fonds Libri, la question est beaucoup moins avancée. Les fraudes y sont plus difficiles à constater, et cela par deux raisons. L'une, c'est que l'auteur des fraudes était un homme d'une habileté consommée, dont beaucoup de méfaits n'auraient jamais été reconnus, si le hasard n'eût pas fait revivre des témoins dont l'existence n'avait pas été soupçonnée jusque dans ces derniers temps. L'autre, c'est que le catalogue du fonds Libri ne se compose guère que de notes informes.

Malgré ce désavantage, je ne crains pas d'affirmer que le

fonds Libri est aussi impur que le fonds Barrois; je sais que des légendes commencent à se faire autour du nom de Libri, et qu'on est trop porté à rejeter sur lui la responsabilité de tous les brigandages commis dans nos dépôts publics. Ces brigandages ont été, hélas! assez considérables pour que plus d'un malfaiteur ait à sa charge beaucoup de vols et de falsifications. Laissons au temps le soin de faire la part de chacun des principaux criminels dont la coupable industrie occupe une si large place dans l'histoire des bibliothèques et des archives au dix-neuvième siècle. Il ne peut s'agir aujourd'hui que du compte de Libri. Encore ne m'appartient-il pas de revenir ici sur le fond même de l'affaire. A cet égard, tout homme impartial sait à quoi s'en tenir : après les consciencieuses recherches de MM. Lalanne et Bordier, et après le lumineux rapport du président Bonjean au Sénat en 1861, il serait superflu de revenir sur un procès définitivement jugé, que l'histoire n'aura pas à reviser.

Le seul point que j'aie à traiter aujourd'hui, c'est de montrer par d'assez nombreux et décisifs exemples qu'il est encore possible de retrouver la véritable origine de beaucoup d'articles volés qui figurent dans le fonds Libri à Ashburnham Place. Je ne m'attaquerai ni aux séries de lettres autographes, pour lesquelles le travail est rendu si aisé par le Dictionnaire de MM. Lalanne et Bordier, ni à ces manuscrits d'ordre secondaire qui, dans une collection de plus de deux mille volumes, comptent surtout pour le nombre. Je vais droit aux pièces de résistance, à celles que Libri a mises en tête de son catalogue, à celles que vise en première ligne un correspondant du *Times*, qui est à coup sûr un bibliographe très distingué et qui connaît à merveille les richesses d'Ashburnham Place. Je traduis littéralement le premier paragraphe du compte rendu de la brillante revue à laquelle on a fait assister les lecteurs du *Times*, pour les convaincre que l'Angleterre

n'aura pas à regretter les quatre millions demandés par le comte d'Ashburnham :

« Parmi les plus anciens manuscrits de la bibliothèque, celui dont la réputation est la mieux établie est le Pentateuque de la collection Libri. Remontant au moins au VIIe siècle, il est un des rares volumes qui nous sont parvenus pour montrer ce que le pinceau d'un artiste pouvait produire à cette époque reculée. Exécuté probablement en Italie, il contient une vingtaine de grands tableaux de la plus haute importance pour l'histoire de la peinture et du costume. Cependant, les paléographes doivent préférer au Pentateuque des manuscrits latins encore plus anciens, dont il n'y a pas peu d'exemples dans la collection. Tel est un morceau de Psautier, auquel on peut assigner pour date le IVe siècle, et qui, selon toute apparence, soutiendrait la comparaison avec les plus vieux manuscrits qu'on pourrait citer, même au Vatican. »

Ainsi parle le correspondant du *Times*.

Essayons maintenant d'esquisser l'histoire de ce fameux Pentateuque, de ce vénérable morceau de Psautier, et de ces autres volumes, plus vieux encore que le Pentateuque, dont la collection Libri ne fournit pas peu d'exemples.

Je commence par le Pentateuque, dont la célébrité va encore s'accroître, grâce à la reproduction phototypique qui se prépare en ce moment même par les soins de M. Oscar von Gebhardt.

Il y avait jadis à la cathédrale de Tours un très vieux Pentateuque orné de peintures, qu'un catalogue imprimé en 1706 désigne en ces termes : « Pentateuchus vetustissimus, in folio, cum quibusdam figuris antiquissimis; in eo desunt aliqua præ vetustate. Codex enim iste scriptus est ante annos 1100[1]. » Les auteurs du Nouveau traité de diplomatique[2] ont cité ce manuscrit, qu'ils rapportaient au VIIe ou au VIIIe siècle; nous

[1] *Bibliotheca sanctæ ac metropolitanæ ecclesiæ Turonensis*, p. 2, n° 4.
[2] T. III, p. 40.

savons, par leur témoignage, qu'il était écrit à deux colonnes sur du vélin très mince.

Au moment de la Révolution, le Pentateuque de Saint-Gatien échut à la bibliothèque de Tours. Il y a été vu, dans le cours du XIX[e] siècle, d'abord par M. le comte de Bastard, qui a bien voulu me l'attester l'an dernier, puis au mois de mai 1840 par notre savant confrère, M. Ravaisson, qui le signalait expressément dans un rapport adressé à M. Cousin, alors ministre de l'instruction publique : « Une bible du VIII[e] siècle, de format grand in-folio, ornée de figures[1]. » Libri le remarqua dans un premier voyage qu'il fit à Tours, au mois de janvier 1842. Un article qu'il inséra, le même mois, au *Journal des savants*[2], contient cette déclaration : « A Tours, nous avons remarqué plusieurs manuscrits en lettres onciales, dont un, écrit en lettres d'or, servait aux anciens rois de France quand ils prêtaient serment dans l'église de Saint-Martin; un autre, également en onciales, est orné de miniatures qui paraissent du VII[e] siècle. » Le premier de ces manuscrits porte aujourd'hui le numéro 22 à la bibliothèque de Tours; le second ne pouvait être que le Pentateuque. La bibliothèque de Tours était alors administrée par M. Chauveau, si peu expert en paléographie, que, dans un article publié en 1838, quelques lignes après avoir déploré la perte du Pentateuque, il se fait gloire de pouvoir montrer un manuscrit comprenant un morceau de l'Ancien Testament et antérieur au VII[e] siècle, « à en juger, dit-il, par les caractères de l'écriture et surtout par les peintures singulières dont il est orné[3]. » Le brave bibliothécaire n'avait pas reconnu que ce morceau de l'Ancien Testament n'était autre que le Pentateuque. Il n'était sans doute pas mieux éclairé quand il adres-

[1] *Rapports sur les bibliothèques de l'Ouest*, p. 13.
[2] Année 1842, p. 54.
[3] *Bulletin monumental*, t. IV, p. 361.

sait au ministère, en 1840, un catalogue dans lequel il avait ainsi enregistré le Pentateuque : « Bibliæ sacræ pars. Parchemin, n° 45, VIII° siècle. Un volume in-folio, orné de peintures, endommagé. » Libri avait ce catalogue entre les mains quand il revint à Tours, à l'automne de 1842. Dans ce second voyage, il examina de nouveau le Pentateuque. Ce qui le prouve, c'est que, sur l'exemplaire du catalogue de Chauveau, que M. Danton, chef du cabinet du ministre, lui avait remis le 12 septembre 1842, il a corrigé de sa propre main la date que le bibliothécaire avait assignée au manuscrit : au chiffre VIII il a substitué les chiffres VI et VII. Il est donc certain que Libri a vu le Pentateuque, en 1842, à la bibliothèque de Tours. D'autre part, il est constant que le Pentateuque avait disparu de cet établissement quand M. Luzarche entreprenait, vers l'année 1850, la publication du catalogue des manuscrits de la ville de Tours. Entre ces deux dates, que s'était-il passé ?

Au mois de mars ou d'avril 1847, Libri vendait au comte d'Ashburnham un Pentateuque, dont il vantait ainsi les mérites :

« Manuscrit sur vélin, en lettres onciales, à deux colonnes, grand in-folio, du V° siècle.

« Ce manuscrit unique, et d'un prix inestimable, contient un très grand nombre de grandes miniatures représentant les divers sujets de la Bible, et exécutées évidemment par des artistes romains. Ces peintures, beaucoup mieux conservées et plus nombreuses que celles que l'on trouve dans les fragments du Virgile du Vatican, rappellent les peintures de Pompéi, et sont aussi intéressantes pour l'histoire des costumes que pour celle des arts. Nous ne croyons pas qu'il existe dans aucune bibliothèque un manuscrit plus précieux que celui-ci. La plupart de ces peintures ont onze pouces français de hauteur sur neuf de large. Elles sont évidemment de la même

époque que l'écriture du manuscrit, comme le prouvent, entre autres choses, les nombreuses inscriptions, également en lettres onciales, placées dans ces peintures. Les artistes et les archéologues qui ont examiné ce manuscrit le considèrent comme un monument unique dans son genre. Il appartenait autrefois au couvent de Grotta-Ferrata, abbaye très ancienne, située dans les montagnes de Rome et habitée par des moines grecs de l'ordre de Saint-Basile. »

Ce Pentateuque est celui de Saint-Gatien de Tours. L'attribution du manuscrit à l'abbaye de Grotta-Ferrata est une de ces supercheries que le docteur Zangemeister a résolument mises à la charge de Libri, et que l'ancien comte d'Ashburnham reconnaissait loyalement quand il m'écrivait le 16 juin 1869 : « Différents manuscrits de la collection Libri contiennent ce que j'ai longtemps soupçonné et que vous avez démontré être des tentatives frauduleuses pour cacher la véritable origine de livres qui avaient été perdus ou volés. »

Il y a, du reste, un moyen de vérifier si ma conjecture est fondée. Sur l'une des premières pages du Pentateuque de Libri, les mots CREAVIT DEUS CAELVM ET TERRAM doivent se trouver en lettres capitales tracées au vermillon. Qu'on veuille bien calquer ces mots et superposer le calque au dessin des mêmes mots tirés du Pentateuque de Saint-Gatien qui se trouve sur la planche XXXIV du *Nouveau traité de diplomatique*. La coïncidence du calque avec la gravure des bénédictins sera la preuve mathématique de la thèse que je soutiens [1].

Voilà pour le Pentateuque [2]. Prenons maintenant à partie

[1] Toutes les particularités propres au Pentateuque de Saint-Gatien de Tours se trouvent dans le manuscrit 13 de Libri. Constatation faite le 7 mars 1883 par M. Julien Havet et par moi au Musée britannique.

[2] De l'histoire que je viens de raconter, on peut rapprocher une légende que Libri aurait voulu accréditer pour expliquer la présence du Pentateuque dans sa bibliothèque. Cette légende a été rapportée par M. Paul Lacroix, dans ses *Lettres à M. Hatton*, p. 16 et 17.

ce morceau de Psautier que le correspondant du *Times* cite comme une des merveilles de la collection d'Ashburnham Place. Je ne connais ce Psautier que par une note très concise du catalogue du fonds Libri : « 5. Liber psalmorum, manuscrit sur vélin, en lettres onciales, en rouge et en noir, à lignes inégales, in-folio, carré, du ve siècle. Voyez le fac-similé n° 5. » Le renseignement est assez vague. Il suffira cependant, je l'espère, pour nous amener à conclure que ce fameux Psautier se compose de quelques cahiers arrachés à un manuscrit de la ville de Lyon. Il y avait longtemps que j'étais préoccupé du renvoi que le catalogue imprimé des manuscrits de Libri fait à un recueil de fac-similés qui ne paraît pas avoir jamais vu le jour. La semaine dernière, en examinant de nouveau les papiers de Libri, qui, du greffe du tribunal de la Seine, sont passés à la Bibliothèque nationale, et dont nous devons le classement à M. Robert, je remarquai deux feuilles de papier végétal, sur lesquelles une main exercée a tracé le calque de quelques lignes empruntées à douze anciens manuscrits[1]. Je m'empressai de rapprocher ces calques du catalogue imprimé des manuscrits de Libri, et je reconnus sans peine que j'avais sous les yeux le fac-similé des douze premiers numéros du fonds Libri. Le fac-similé n° 5 nous offre, disposés sur deux lignes, les mots :

TUUM
ET RESPONDEBO

La vue de ces trois mots, tirés du Psautier n° 5 de Libri, me remit en mémoire le Psautier de Lyon, sur lequel j'ai eu l'honneur de lire une notice à l'Académie le 9 août 1879[2]. Pour moi, ce fragment de Psautier vendu par Libri à lord Ashburnham a été arraché au manuscrit de Lyon. L'Académie

[1] Ms. français 3279 des Nouv. acq., fol. 87 et 88.
[2] Cette notice a été publiée dans mes *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, p. 11-35.

décidera si je me fais illusion. Je mets sous les yeux de mes confrères le fac-similé héliographique de deux passages du manuscrit de Lyon, et le fac-similé de trois mots du manuscrit de Libri. L'identité des deux écritures me semble indiscutable. La démonstration deviendra encore plus complète si, comme je n'en doute pas, le fragment de Psautier de Libri ne contient que des psaumes ou des portions de psaumes manquant aujourd'hui dans le Psautier de Lyon. A cet égard, les trois mots du fac-similé *tuum et respondebo* fournissent un préjugé favorable; ils appartiennent en effet au psaume CXVIII (versets 41 et 42), psaume qui fait absolument défaut dans ce que la ville de Lyon a conservé du manuscrit catalogué par Delandine, sous le n° 351.

Ainsi, jusqu'à preuve du contraire[1], je considérerai comme un fragment du manuscrit 351 de Lyon le Psautier de Libri que le correspondant du *Times* fait remonter au IVe siècle, et qui lui a paru pouvoir soutenir la comparaison avec les plus vieux manuscrits, même avec ceux du Vatican. Je n'aurais pas osé assigner une antiquité aussi reculée à un livre dont le texte me semble postérieur à la seconde revision de saint Jérôme, celle qui est connue sous le titre de *Psalterium gallicanum*. Mais cela est en dehors de la question. Le seul point à retenir, c'est que le Psautier de Libri en lettres onciales est un lambeau arraché à un manuscrit de Lyon.

Voyons à présent quels sont les autres très anciens manuscrits auxquels fait allusion le correspondant du *Times*, manuscrits qui, suivant lui, ne sont pas en petit nombre dans la bibliothèque de lord Ashburnham et auxquels les paléographes doivent attacher encore plus d'importance qu'au Pentateuque. Il s'agit évidemment des manuscrits en lettres onciales

[1] Le 7 mars 1883, M. Havet et moi nous avons constaté que toutes mes hypothèses sur le Psautier n° 5 de Libri étaient parfaitement fondées. Ce manuscrit n° 5 contient le texte des psaumes CXI-CXXXIX, avec quelques lacunes.

ou en caractères barbares que Libri rapportait au ve, vi^{e}, viie ou viiie siècle, et qu'il avait groupés avec le Pentateuque et le Psautier, pour former un corps d'élite sous les n°s 1-14, en tête de sa collection. Je vais les examiner en suivant simplement l'ordre des numéros.

Le premier est un exemplaire de l'ouvrage de saint Hilaire sur la Trinité, en lettres onciales. Je crois que l'histoire en est assez facile à retracer.

Les bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur, dans le classement des manuscrits qu'ils ont employés pour établir le texte du traité de saint Hilaire sur la Trinité, ont donné la préférence à trois exemplaires, qu'ils placent à peu près sur la même ligne et qu'ils proposent d'attribuer tous les trois au vi^{e} siècle : l'un conservé à Saint-Pierre de Rome, un autre dans la bibliothèque de Colbert (aujourd'hui n° 2630 du fonds latin à la Bibliothèque nationale), et le troisième à Saint-Martin de Tours. Ils désignent celui-ci dans les termes suivants : «Martinianum, scilicet insignis ecclesiæ Sancti Martini Turonensis, superiori (Colbertino) supparem, ne dicam antiquiorem. Hic codex sex tantum posteriores libros, eosque non semper integros complectitur[1].» Tout cela est parfaitement d'accord avec ce que nous apprend du manuscrit 23 de Saint-Martin de Tours le catalogue publié par Montfaucon en 1739 : «Sancti Hilarii de Trinitate. Codex venerandæ antiquitatis, sed mutilus; incipit a libro sexto, annorum 1100.»

Les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* assignaient la même date au Saint Hilaire de Saint-Martin de Tours, dont ils ont eu l'occasion de parler à deux reprises. «On ne peut, disent-ils[2], donner à ce beau manuscrit moins de onze cents ans d'antiquité.» Dans un autre passage[3], ils donnent des dé-

[1] *Sancti Hilarii Pictavorum episcopi opera* (Paris, 1693, in-folio), col. 1401.
[2] T. III, p. 40.
[3] T. III, p. 170.

tails forts précis : «Les points, les virgules, les traits et autres figures qu'on trouve dans le beau manuscrit de saint Hilaire de l'église Saint-Martin de Tours, ne sont ni de la même encre, ni de la même main qui l'a transcrit. Les titres des livres se trouvent ordinairement au haut de chaque page. Les corrections sont encore d'une main, d'une encre et d'un caractère différents de ceux du texte. On écrit toujours *ae* pour *æ*, et d'ailleurs l'orthographe est vicieuse. Le texte est renfermé dans une seule colonne. On donne plus de mille ans à ce manuscrit dans le catalogue de la bibliothèque de Saint-Martin de Tours. Bien loin d'en vouloir rabattre, nous le croyons au moins du VIIe siècle.»

Dans un de ses voyages à Tours, Bréquigny remarqua le Saint Hilaire de la collégiale de Saint-Martin. «C'est, dit-il, un gros in-quarto, en lettres onciales, assez bien conservé, sans aucun ornement d'ailleurs [1].»

Ce précieux volume traversa sans accident les orages de la Révolution. Chalmel le cite en 1807, avec tout le respect que devait inspirer un pareil monument. «Ce manuscrit, dit-il [2], a d'abord passé pour être autographe, ce qui l'aurait fait remonter au IVe siècle; mais on a reconnu qu'il n'était que du VIIe siècle, c'est-à-dire de 600 à 650. Il n'en est pas moins un monument très précieux, et dom Coustant s'en est utilement servi pour son édition des œuvres de saint Hilaire. Il est écrit en capitale romaine rustique. En général, les mots n'y sont point séparés, et quand ils le sont on ne les distingue que par des espaces blancs qui tiennent lieu de points. Il s'y en trouve cependant quelques-uns qui ont la forme de notre virgule; mais ils sont visiblement d'une autre main et d'une autre encre que le corps de l'ouvrage, qui est écrit à longues lignes. Les titres se trouvent au haut des pages. On y remarque

[1] *Papiers de Bréquigny*, vol. 35, fol. 134 v°.
[2] Ms. 1296 de la bibliothèque de Tours.

aussi quelques corrections d'une autre main et peut-être de celle de dom Coustant. »

En 1826, Hænel vit le Saint Hilaire de Saint-Martin. Au nombre de manuscrits que le bibliothécaire de Tours lui permit d'examiner, il mentionne[1] : « Sanctus Hilarius, literis uncialibus et semiuncialibus exaratus, sæculi VII, membranaceus, in quarto (provient de Saint-Martin). » Seize ans plus tard, il n'avait pas encore oublié l'impression qu'il avait ressentie en voyant ce manuscrit. Ayant à rapporter dans une discussion paléographique ce que Niebuhr avait dit du Saint Hilaire conservé dans la sacristie de Saint-Pierre de Rome, il ajoute en note[2] : « Ejusdem ætatis est alter codex sancti Hilarii quem vidi in bibliotheca Turonensi. »

Le manuscrit de saint Hilaire en lettres onciales était donc à la bibliothèque de Tours en 1826. Il en avait disparu dès l'administration de M. Luzarche. Ce doit être celui que Libri a vendu à lord Ashburnham et qu'il annonce en ces termes sur son catalogue : « Sanctus Hilarius episcopus de Trinitate, manuscrit sur vélin en lettres onciales, à longues lignes, in-folio, carré, du VIe siècle. »

Pour s'en assurer, on n'aura qu'à ouvrir ce manuscrit et à vérifier comment s'y trouve disposé un passage de six lignes dont les bénédictins ont publié le *fac-similé* : NON SVM NESCIVS, etc. Si dans le manuscrit de Libri ce passage est coupé et ponctué comme dans le *fac-similé* des bénédictins, si à la ligne 3 le mot HAERESIM s'y présente avec un *a* minuscule ajouté entre les onciales H et E, si enfin, à la sixième ligne, le mot AECLESIIS s'y rencontre avec un seul c et avec l'A initial exponctué, il sera matériellement établi que ce volume est le manuscrit dérobé à la bibliothèque de Tours[3]. Ajoutons que le

[1] *Catalogi*, col. 482.
[2] *Codex Theodosianus*, p. 2, note 10.
[3] Toutes ces particularités se voient sur la première page du manuscrit 1 de

manuscrit de Tours, suivant un témoignage recueilli par Bréquigny [1], mesurait 10 pouces et demi de haut et 8 pouces et demi de large. On devra retrouver ces dimensions au manuscrit de Libri [2], si le relieur n'en a pas rogné les marges.

Le n° 2 de Libri nous est bien connu par une notice de Zangemeister. Il consiste en dix-neuf feuillets de parchemin et contient quelques opuscules de saint Jérôme, transcrits en lettres onciales du VIe siècle. A la fin, se lit la note : *Est Sancti Petri de Perusio,* dont la fausseté est attestée par Zangemeister. Or, il faut se rappeler qu'une note identique avait été mise à la fin des cahiers volés au Pentateuque de Lyon pour former un des manuscrits auxquels le comte d'Ashburnham attachait le plus grand prix. A mon sens, la note *Est Sancti Petri de Perusio* suffit pour autoriser à affirmer que le n° 2 est un manuscrit volé. Je suis porté à croire que c'est un morceau arraché au manuscrit 519 de Lyon [3] et qu'il y comblerait une lacune entre les feuillets actuellement cotés 94 et 95.

Pour le n° 3 de Libri, je suis réduit à une note insigni-

Libri. Constatation faite le 7 mars 1883 au Musée britannique par M. Julien Havet et par moi.

[1] *Papiers de Bréquigny,* vol. XXXIV, fol. 27.

[2] Telles sont en effet les dimensions du manuscrit 1 de Libri.

[3] J'avais eu raison de supposer que les dix-neuf feuillets du manuscrit 2 de Libri avaient été arrachés dans un manuscrit de Lyon; seulement ces dix-neuf feuillets appartiennent, non pas au manuscrit 519, mais au manuscrit 517. Les preuves de cette origine surabondent :

1° L'écriture du manuscrit 2 de Libri est identique à celle du manuscrit 517 de Lyon;

2° Les dimensions des deux manuscrits sont semblables : environ 225 millimètres sur 165.

3° Dans l'un et dans l'autre, il y a 15 lignes à la page.

4° Les dix-neuf feuillets du manuscrit 517 de Libri comblent exactement une lacune qui existe entre les folios 52 et 53 du manuscrit de Lyon. Il manque à celui-ci le dernier feuillet du cahier VII, le cahier VIII, le cahier IX et les deux premiers cahiers du feuillet X. Or, nous avons dans le manuscrit 2 de Libri le dernier feuillet du cahier VII, le cahier VIII, le cahier IX et les deux premiers feuillets du cahier X.

fiante du catalogue imprimé : « Tractatus psalmorum. Manuscrit sur vélin, en lettres onciales, à deux colonnes in-folio, du ve ou du vi^e siècle. Voyez le *fac-similé* n° 3. » Le *fac-similé* retrouvé dans les papiers de Libri ne porte que sur quatre mots : INCIPIT TRACTATUS... INSTITUTIONIS CONSE... L'aspect de ce *fac-similé* offre assez d'analogie avec le manuscrit 381 de Lyon, qui contient l'Exposition de saint Hilaire sur les psaumes. Il ne serait pas étonnant que les cahiers dont est formé le n° 3 du fonds Libri pussent s'intercaler exactement dans le manuscrit 381 de Lyon, qui présente plusieurs lacunes[1].

Les observations qu'on peut faire sur le n° 4 du fonds Libri amènent à penser que les quarante-deux feuillets dont il se compose ont été arrachés au manuscrit 521 de Lyon. C'est à M. Caillemer, doyen de la Faculté de droit de Lyon, que nous devons ce résultat, auquel il a été conduit en comparant le manuscrit 521 de Lyon avec la notice consacrée par le docteur Zangemeister au manuscrit 4 de Libri. Il a constaté que les feuillets du n° 4 de Libri comblent la lacune qui existe aujourd'hui dans le manuscrit 521 de Lyon entre les feuillets 33 et 34. Le raccord se fait avec la plus rigoureuse exactitude : en effet, dans le manuscrit de Lyon, après le feuillet 33, il manque le dernier feuillet d'un cahier; or, le manuscrit 4 de Libri commence par un dernier feuillet de cahier. De plus, sur le feuillet 33 du manuscrit de Lyon se termine une homélie de saint Augustin intitulée : *Incipit de symbolo sancti Agustini;* et le premier feuillet du manuscrit 4 de Libri commence par une autre homélie de saint Augustin qui a pour rubrique : *Incipit alia ejusdem de symbulo.* A l'appui de l'hypothèse de M. Caillemer, je ferai observer que l'écriture

[1] M. Havet et moi nous nous sommes assurés que les quinze feuillets du manuscrit 3 de Libri comblent exactement la lacune que j'avais signalée en 1880 entre les folios 117 v° et 118 du manuscrit 381 de Lyon. Voyez *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXIX, 2e partie, p. 365.

du manuscrit 4 de Libri me paraît identique avec l'écriture du manuscrit 521 de Lyon; on en peut juger en rapprochant deux fac-similés que je mets sous les yeux de l'Académie : le premier porte sur une ligne du manuscrit 4 de Libri, le second sur une page à peu près entière du manuscrit 521 de Lyon[1]. Il convient encore de faire remarquer une particularité qui, à elle seule, rend très suspecte l'origine du manuscrit 4 de Libri : on y lit sur la dernière page la note *Est S. Johannis in Valle*, dans laquelle Zangemeister a reconnu une supercherie de Libri.

Je n'ai plus à parler du n° 5 du fonds Libri. C'est le Psautier dont il a été question un peu plus haut, et qui est un débris du manuscrit 351 de Lyon.

Avec le n° 6 du même fonds nous revenons à Tours. C'est, en effet, à la bibliothèque de Tours qu'a dû être volé le texte des Prophètes, ainsi mentionné dans le catalogue Libri : « Corpus prophetarum, manuscrit sur vélin, en lettres onciales, à deux colonnes, in-folio, du ve ou du vi^e siècle. »

Voici l'histoire de ce manuscrit telle que je la comprends.

En 1754, dom Gérou signalait dans la bibliothèque de Marmoutier, sous le n° 90, un volume in-folio, qu'il considérait comme de la plus haute antiquité, et dans lequel se trouvait, avec quelques lacunes, le texte d'Isaïe, de Jérémie, d'Ézéchiel et de Daniel. « Ce manuscrit, dit-il[2], de format in-folio minori, est de la plus haute antiquité. Il est au plus tard du ixe siècle; il contient les prophéties d'Isaïe, de Jérémie, d'Ézéchiel, avec le commencement du premier chapitre de la prophétie de Daniel. On a de la prophétie d'Isaïe depuis le vingt-huitième chapitre jusqu'à la fin. Le dernier chapitre de

[1] L'examen que M. Havet et moi nous avons fait du manuscrit 4 de Libri a démontré que toutes les hypothèses de M. Caillemer étaient rigoureusement exactes.

[2] Ms. 1478 de la bibliothèque de Tours.

la prophétie d'Ézéchiel manque avec la moitié du chapitre précédent. La prophétie de Jérémie y est en entier. »

Chalmel vit ce manuscrit à la bibliothèque de Tours, et dans les notes qu'il a écrites en 1807 [1], il a pris soin de faire remarquer que le dernier feuillet d'Ézéchiel y finissait par les mots *in ripis ejus* (XLVII, 12).

Chauveau, qui l'avait fait admirer en 1838 aux membres du Congrès archéologique, l'enregistra sur son catalogue, où il est facile à reconnaître dans l'article suivant : « Prophetiæ Isaiæ, Ezechielis et Jeremiæ. Parchemin, n° 90, VIIe siècle. Volume in-folio. Marmoutier. »

Ce vénérable manuscrit frappa, en 1842, l'attention de Libri, qui, en regard de la note de Chauveau, mit ces mots : « et partim Danielis, VIe siècle. Folio. »

Après le passage de Libri, l'ancien texte des prophètes disparaît de Tours. C'est lui, je n'en doute pas, qui est passé en 1847, sous le n° 6, dans la collection d'Ashburnham Place. Si on examine attentivement ce manuscrit n° 6, en tenant compte des altérations frauduleuses auxquelles il a pu être soumis, on y trouvera, j'en suis persuadé, toutes les particularités que dom Gérou et Chalmel avaient observées dans le manuscrit 90 de Marmoutier.

On y remarquera encore, sans aucun doute, chacun des traits que les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique* ont relevés dans leur description d'un manuscrit de l'Ancien Testament de l'abbaye de Marmoutier. « Il est, disent-ils [2], en lettres onciales et ne commence qu'au chapitre XXVII d'Isaïe. Le V initial de la prophétie de Jérémie est en or et *erba* en vermillon... Sur la dernière page des cahiers, qui sont de quatre feuillets, il y a des signatures en nombres romains, précédés de la lettre Q, qui signifie *quaternio;* elles sont pla-

[1] Ms. 1296 de la bibliothèque de Tours.

[2] T. III, p. 176.

cées tantôt au-dessous de la première colonne et tantôt sous la seconde.» Et ailleurs[1] : «Ce livre est écrit en lettres onciales, à gros trait, un peu écrasées, avec lesquelles concourt l'écriture minuscule caroline commençante. Les mots y sont ordinairement confondus. Il y a plus de trois cents pages où l'on n'aperçoit presque nulle ponctuation. Les premières lettres des livres sont capitales. Celles des alinéas qui commencent les versets sont onciales et deux fois plus grandes que celles du texte, qui n'est point divisé par chapitres. Il n'y a que les Lamentations de Jérémie et la Prophétie de Daniel qui aient des titres; mais ils sont d'une autre main... Ce manuscrit, à deux colonnes, réunit tous les caractères du VII[e] siècle.» Ajoutons encore, d'après le fac-similé des Bénédictins[2], que les premières lignes de Jérémie doivent être ainsi coupées :

VERBA HIEREMIAE
FILI HELCHIAE DE SA
CERDOTIBVS QUI FVE
RVNT IN ANATHOT
IN TERRA BENIAMIN

En voilà plus qu'il n'en faut pour vérifier si, comme je l'annonce, le manuscrit 6 de Libri répond bien à l'ancien numéro 90 de Marmoutier[3].

Le n° 7 du fonds Libri est aujourd'hui vacant. C'était la place de cette copie du Lévitique et des Nombres, que j'ai démontré, en 1878, avoir été volée dans le Pentateuque de Lyon, et que le comte d'Ashburnham, vaincu par l'évidence des faits, a restituée en 1880 à la ville de Lyon.

[1] T. III, p. 251.
[2] Planche XLIV.
[3] Le 7 mars 1883, M. Julien Havet et moi nous avons trouvé dans le manuscrit 6 de Libri toutes les particularités que les auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*, dom Gérou, Chalmel et Libri lui-même avaient signalées dans le manuscrit 90 de Marmoutier.

Nous sommes très mal renseignés sur le numéro 8 de Libri. Tout ce que nous en savons jusqu'à présent, c'est qu'il est relatif à l'Ancien Testament et qu'il est écrit à longues lignes, partie en caractères onciaux, partie en caractères mérovingiens du VIII[e] siècle. C'est trop peu pour qu'il soit prudent d'émettre une conjecture [1].

Mais pour le n° 9, je puis affirmer que c'est le produit d'un vol commis dans la bibliothèque d'Orléans. Le catalogue de Libri annonce simplement des sermons de saint Augustin, en lettres onciales, à longues lignes, avec de grandes lettres initiales en couleur, in-folio, du VII[e] siècle. Heureusement le docteur Karl Zangemeister en a communiqué, en 1876, à l'Académie de Vienne une description qui nous fait connaître le manuscrit à peu près aussi exactement que si nous l'avions sous les yeux. Il se compose de vingt-quatre feuillets, contient treize homélies et est orné d'initiales peintes, dont le principal motif consiste en poissons. Parmi les homélies dont Zangemeister a relevé les rubriques et les premiers mots, il y en a deux de saint Ambroise, dont le texte, trouvé par les Bénédictins dans un très ancien manuscrit de Fleuri, a paru pour la première fois en 1690 dans l'appendice aux Œuvres de saint Ambroise [2]; de plus, Zangemeister a enregistré trois homélies de saint Augustin, intitulées : *Incipit tractatus die sabbato...*, *Incipit tractatus die dominica quem dixit ad memoriam sanctorum...*, et *Incipit alius sermo quem dixit ad basilicam majo-*

[1] L'examen que M. Julien Havet et moi avons fait, le 7 mars 1883, des quarante-trois feuillets dont se compose le manuscrit 8 de Libri nous y a fait reconnaître un fragment de la compilation d'Eugyppius. Je suis en mesure de démontrer que ces quarante-trois feuillets ont fait partie d'un manuscrit de Saint-Martin de Tours, lequel figure en ces termes sur un catalogue de XVIII[e] siècle : «Excerpta ex operibus sancti Augustini. Onze pouces et demi sur sept pouces et demi. De plusieurs mains. VIII[e] siècle. De diverses écritures, savoir : demi-onciale, minusculo-cursive, onciale pure, cursive mélangée.» Papiers de Bréquigny, vol. XXXIV, fol. 27 v°.

[2] Col. 471 et 472.

rem eodem die. Ces trois homélies de saint Augustin ont été citées par les Bénédictins [1], au XVII[e] siècle, comme se trouvant dans un très ancien manuscrit de Fleuri-sur-Loire. D'après leur témoignage, elles s'y présentaient dans l'ordre et avec les rubriques que nous offre le manuscrit 9 de Libri. Au dire des Bénédictins, la rubrique de la deuxième homélie était à moitié détruite (*Semesus titulus*) dans le manuscrit de Fleuri, et Zangemeister nous avertit que la même rubrique, dans le manuscrit de Libri, a subi un grattage (*eine halbe Zeile ausradirt*). On peut donc affirmer que le manuscrit de Libri est celui qui a passé sous les yeux des Bénédictins. Mais, quand on rencontre dans la collection de Libri de très anciens volumes composés d'un petit nombre de feuillets, il est à peu près certain qu'on est en présence de cahiers arrachés à des manuscrits de nos bibliothèques françaises. Il fallait donc rechercher le volume de l'abbaye de Fleuri, copié en lettres onciales, orné de grandes initiales à poissons, dans lequel Libri avait pu prélever vingt-quatre feuillets. Or, en relisant ces jours derniers le catalogue des manuscrits d'Orléans, publié en 1820 par Septier, je remarquai sous le n° 131 un recueil de sermons, en lettres onciales, provenu de l'abbaye de Fleuri. J'écrivis immédiatement au savant bibliothécaire d'Orléans, M. Jules Loiseleur, pour lui demander si le manuscrit 131 n'avait pas éprouvé des malheurs, et pour le prier de me communiquer ce manuscrit dans le cas où il y aurait noté des lacunes. Le lendemain, je recevais le manuscrit 131. C'était bien l'antique volume dont s'étaient servis les Bénédictins du XVII[e] siècle, un de ces monuments de l'époque mérovingienne dont la vue fait palpiter le cœur d'un paléographe.

Il me suffit de l'ouvrir pour m'assurer que les trois homélies de saint Augustin et les deux homélies de saint Am-

[1] *S. Augustini opera,* t. V, col. 1044, 1057 et 1058, serm. CCLIII, CCLVII et CCLVIII.

broise, dont je parlais tout à l'heure, n'y figuraient pas, mais qu'elles en avaient jadis formé les articles 51, 52, 53, 74 et 75.

Un examen plus approfondi me fit reconnaître qu'on en avait enlevé les trois cahiers dont a été constitué le manuscrit 9 de Libri. Il serait trop long d'en déduire ici les preuves. Je me contente d'affirmer que les vingt-quatre feuillets du manuscrit 9 de Libri sont en réalité les pages 98-113, 248-263 et 328-343 du manuscrit 131 d'Orléans; il renferme les treize homélies qui, dans ce manuscrit d'Orléans, portaient les numéros 21-23, 51-54 et 71-76[1].

Le manuscrit 9 de Libri est donc le fruit d'un vol commis à Orléans; il ne vient donc pas d'Italie, comme on avait voulu le faire croire, en y inscrivant la note *Est Sancti Petri de Perusio,* note qui était déjà un indice que le manuscrit provenait d'un vol puisqu'on n'avait pas reculé devant un faux pour en cacher l'origine.

Je ne discuterai pas longuement la provenance du manuscrit 10 de Libri : un Oribase en lettres semi-onciales du VIIe siècle. M. le docteur Daremberg et ses collaborateurs croyaient qu'il avait été dérobé à Troyes. A l'appui de cette conjecture, il convient de remarquer que la ville de Troyes a perdu un Oribase, qui figure sur le catalogue des manuscrits du collège de Troyes dressé par Grosley au milieu du XVIIIe siècle. Une circonstance qui porte à croire que le manuscrit de Troyes est bien celui de lord Ashburnham, c'est que celui-ci contient les fragments de huit livres d'Oribase, ce qui est parfaitement

[1] M. Havet et moi nous avons constaté, le 7 mars 1883, que le manuscrit 9 de Libri se composait bien des pages 98-113, 248-263 et 328-343 du manuscrit 131 d'Orléans. Les traces de l'ancienne pagination sont encore reconnaissables, malgré le soin qu'on a pris de les gratter; le chiffre 342 est même, par suite d'un oubli, resté intact au haut du folio 24 recto. Pour cet article, nos constatations ont été d'autant plus rigoureuses que j'avais apporté au Musée britannique le manuscrit 131 de la ville d'Orléans.

d'accord avec la désignation donnée par Grosley[1] : *Uribasii medici opera in octo libros.*

Le cas du n° 11 de Libri est assez singulier. Tout ce que l'on sait se réduit à la note suivante du catalogue imprimé : « Omeliæ variæ, manuscrit sur vélin, en lettres onciales, avec beaucoup de majuscules en couleur, à longues lignes, in-folio, du VIIe siècle. Voyez le fac-similé n° 11. » J'ai voulu voir le fac-similé n° 11, et j'ai été frappé de la ressemblance que ce fac-similé présente, d'une part, avec le calque d'une ligne du manuscrit n° 9 de Libri, et d'autre part, avec le manuscrit 131 d'Orléans. Non seulement les écritures sont semblables, mais la longueur des lignes est la même dans les trois manuscrits, un peu moins de vingt centimètres. Voici ce qui est arrivé :

On a arraché dans le manuscrit 131 d'Orléans soixante-quatre feuillets, savoir les pages 98-113, 168-263 et 328-343 ; j'ai montré tout à l'heure que vingt-quatre de ces feuillets ont servi à constituer le manuscrit 9 de Libri. Il en restait quarante, dont le voleur a dû former un second manuscrit, le numéro 11 de la collection de Libri. Sans avoir vu jamais ni le manuscrit 11, ni aucune description de ce manuscrit 11, sinon la note informe ci-dessus rapportée, je crois être certain qu'il comprend tout ou partie des quarante feuillets du manuscrit 131 d'Orléans, jadis paginés 168-247, et qu'on doit y trouver tout ou partie des douze homélies jadis cotées 39-50 et indiquées comme il suit dans une table datant du XVIIe siècle :

« Item homilia sancti Joannis de Cruce.

« Item homilia de Joseph qui corpus Domini petiit a Pilato.

« Item sermo de Cruce.

« Item homiliæ quatuor divi Augustini de passione Domini Jesu Christi.

[1] *Vie de Pierre Pithou*, t. II, p. 282.

« Item tractatus duo ejusdem in die sancto Paschæ.

« Item tractatus pro singulis feriis hujus hebdomadæ de eodem sancto Augustino. »

L'hypothèse que j'émets sur le contenu du manuscrit 11 de Libri semblera peut-être téméraire. Je crois cependant que l'examen du manuscrit lui-même la justifiera[1].

C'est à peu près dans les mêmes conditions que je propose une conjecture sur le contenu et sur l'origine du manuscrit 12 de Libri. Ce manuscrit est ainsi mentionné sur le catalogue imprimé : « Expositio in Leviticum. Manuscrit sur vélin, en lettres onciales, à longues lignes, in-folio du VIe siècle. Voyez le fac-similé n° 12. » En me reportant au recueil de fac-similés retrouvé dans les papiers de Libri, je fus frappé de la ressemblance qui existe entre le fac-similé n° 12 et l'écriture du manuscrit 372 de Lyon. Or le manuscrit 372 de Lyon est une très ancienne copie du commentaire d'Origène sur la Genèse, l'Exode et le Lévitique, copie dans laquelle manquent les deux premiers livres du commentaire sur le Lévitique. Nul doute que ces deux premiers livres n'aient été soustraits et n'aient servi à former le manuscrit 12 de Libri. Pour montrer combien ma conjecture est vraisemblable, je mets sous les yeux de l'Académie le fac-similé d'une ligne du manuscrit 12 de Libri et le fac-similé de deux pages du manuscrit 372 de Lyon[2].

Je n'ai pas à revenir sur le n° 13 de Libri. C'est le Penta-

[1] Le 7 mars 1883, M. Havet et moi nous avons reconnu que le manuscrit 11 de Libri se compose de quarante feuillets qui ont jadis formé les pages 168-247 du manuscrit 131 d'Orléans; les traces de l'ancienne pagination, que le voleur a essayé de faire disparaître, sont encore parfaitement visibles; on y trouve les homélies 39-50, dont les numéros d'ordre sont restés intacts, tels qu'on les avait marqués au XVIIe siècle dans l'abbaye de Fleuri-sur-Loire.

[2] Comme je l'avais supposé, le manuscrit 12 de Libri contient les deux premiers livres du commentaire d'Origène sur le Lévitique. Les treize feuillets dont il se compose sont ceux dont j'avais signalé l'absence en 1880 dans le manuscrit 372 de Lyon, entre les folios 161 et 162. Nous l'avons reconnu, M. Havet et moi, de la façon la plus positive, le 8 mars 1883.

teuque de Saint-Gatien, dont j'ai fait l'histoire au commencement de la présente notice.

Le n° 14 est, lui aussi, un manuscrit volé à la bibliothèque de Tours. Les vicissitudes méritent d'en être racontées avec quelques détails.

Par son testament, qui doit être rapporté à l'année 475, Perpétue, évêque de Tours, légua à Euphrone un livre des évangiles qui avait été copié par saint Hilaire, évêque de Poitiers : «Evangeliorum librum quem scripsit Hilarius, quondam Pictaviensis sacerdos[1].» Au XVII[e] siècle, on montrait dans le trésor de Saint-Gatien un antique exemplaire des évangiles, qui, suivant une tradition, aurait été l'exemplaire possédé par Perpétue et transcrit par saint Hilaire. En 1693, dom Coustant enregistra cette tradition sans l'appuyer, mais aussi sans la contredire[2]. Dom Thierry Ruinart fut moins réservé. Il rejeta cette attribution, et déclara sans hésiter que l'évangéliaire de Saint-Gatien, écrit en lettres saxonnes, datait au plus tôt du milieu du VII[e] siècle, puisqu'une inscription placée en tête mentionnait la découverte des reliques de saint Innocent, qui eut seulement lieu vers le milieu du VII[e] siècle[3]. Ce furent sans doute les judicieuses observations de Ruinart qui décidèrent les chanoines Jouan et d'Avanne à passer sous silence l'origine légendaire des évangiles de la cathédrale de Tours; ils se contentèrent de les annoncer, au n° 8 de leur Catalogue, comme ayant plus de mille ans d'antiquité : «Codex evangeliorum scriptus ante annos mille[4].» Avec moins de prudence, les auteurs du *Gallia christiana* déclaraient en 1720 avoir vu dans la bibliothèque de Saint-Gatien de Tours un ancien exemplaire des évangiles, qui passe, disent-ils, pour avoir été

[1] Pardessus, *Diplomata*, t. I, p. 24.
[2] *Sancti Hilarii opera*, col. CXXI.
[3] *S. Gregorii ep. Turon. operum appendix*, p. 1318.
[4] *Bibliotheca sanctæ ac metropolitanæ ecclesiæ Turonensis*, p. 3, n° 8.

copié par saint Hilaire et légué par saint Perpétue à l'église de Tours[1].

C'est aux auteurs du *Nouveau traité de diplomatique*[2] que reste le mérite d'avoir exactement défini les caractères du vieil évangéliaire de Saint-Gatien. Ils ont montré que ce livre, écrit en caractères anglo-saxons, était postérieur au milieu du VIIIe siècle. Il avait été copié par un certain Holcundus, qui s'est fait connaître par une souscription aussi prétentieuse que barbare. L'étrangeté de ce manuscrit avait frappé les Bénédictins. Par la description détaillée qu'ils en ont donnée, et mieux encore par l'emploi qu'en ont fait dom Calmet, dom Sabatier et Blanchini, on voit quel intérêt présentait l'évangéliaire anglo-saxon de Saint-Gatien.

Libri le vit à Tours en 1842. En effet, Chauveau l'avait mentionné sur son catalogue dans les termes suivants : « Codex evangeliorum. Parchemin. N° 8. VIIIe siècle. Un volume in-4°. Saint-Gatien. » La date proposée par Chauveau n'ayant pas paru exacte à Libri, il la rectifia en ajoutant sur le catalogue la mention *VIIe siècle*. Or, cinq ans plus tard, le même Libri vendait au comte d'Ashburnham un évangéliaire qu'il décrivait ainsi :

« Corpus evangeliorum. Manuscrit sur vélin, en lettres visigothiques ou anglo-saxonnes, à longues lignes, in-folio, du VIe ou du VIIe siècle. En tête de chacun des quatre évangiles contenus dans ce précieux manuscrit, parfaitement conservé, se trouve une grande page peinte en arabesque, avec des figures d'animaux, etc., et des caractères d'une forme bizarre. »

Il n'est pas nécessaire de démontrer que le manuscrit 14 de Libri est l'ancien manuscrit 8 de Saint-Gatien de Tours. L'identité des deux manuscrits a été reconnue par le dernier

[1] *Gallia christiana*, t. II, col. 1141.
[2] T. III, p. 86 et 383.

comte d'Ashburnham, dans une lettre que j'ai entre les mains [1].

Telles sont les observations que m'a suggérées l'examen des très anciens manuscrits du comte d'Ashburnham, de ces manuscrits qu'on cite à bon droit comme suffisants pour illustrer une bibliothèque particulière et la faire marcher de pair avec les grandes et anciennes bibliothèques publiques de l'Europe. On a vu à quoi se réduisent les quatorze volumes par lesquels cette classe de livres est représentée dans le fonds de Libri; selon toute vraisemblance, six ont été volés à Lyon, quatre à Tours, deux à Orléans et un à Troyes [2].

Si je passais en revue d'autres catégories de manuscrits, j'arriverais à des résultats analogues. Je me hâte d'ajouter que la proportion ne serait pas aussi forte. Il y a cinquante ans, on ne pouvait guère se procurer des manuscrits en lettres onciales qu'en pillant les dépôts publics; la mise en vente d'un tel monument mettait en émoi les bibliophiles et les bibliothécaires de tous les pays. Mais il y avait alors sur le marché une masse énorme de manuscrits du moyen âge et des temps modernes; à coup sûr, Libri en a acquis beaucoup, soit à l'amiable, soit dans les ventes publiques; mais, bien souvent aussi, pour ces livres d'un ordre relativement secondaire, il a trouvé plus commode et plus économique de prélever ce qui était à sa convenance dans les dépôts publics. On en aura des preuves nombreuses et irréfutables dans un travail que je prépare sur les vols jadis commis à la bibliothèque d'Orléans, et surtout dans un mémoire qui va paraître sous les auspices de l'Académie. A ce mémoire intitulé : *Notice sur les manuscrits*

[1] Le 8 mars 1883, M. Havet et moi nous avons constaté que le manuscrit 14 de Libri est bien le même que le manuscrit 8 de Saint-Gatien de Tours.

[2] Depuis mon voyage à Londres, je dois modifier comme il suit la conclusion de ma notice sur les quatorze premiers manuscrits de Libri : ils ont tous été volés, six à Lyon, cinq à Tours, deux à Orléans et un à Troyes.

disparus de la bibliothèque de Tours pendant la première moitié du XIXe siècle, j'emprunte un seul exemple qui met en pleine lumière les procédés employés par Libri pour battre monnaie avec les manuscrits de nos bibliothèques publiques.

Au milieu du XVIIIe siècle, Bréquigny analysa avec beaucoup de soin un manuscrit de Saint-Martin de Tours, le n° 42, dans lequel avaient été copiés, au IXe siècle, beaucoup de morceaux scientifiques et historiques. Le savant académicien y distingue trois parties : la première contenait le traité de Bède sur la nature des choses et la chronique du même auteur; le deuxième se composait d'une vingtaine de pièces relatives au comput, à la chronologie, aux poids et aux mesures; dans la troisième on avait l'Arithmétique de Boèce, suivie des Phénomènes d'Aratus. Le volume était encore intact, à la bibliothèque de Tours, il y a une quarantaine d'années, lors de la rédaction du catalogue de Chauveau. Aujourd'hui, la ville de Tours n'en possède plus que quarante-neuf feuillets; le reste a été déchiqueté et si bien dénaturé qu'on en a formé trois nouveaux manuscrits, les nos 30, 87 et 88 du fonds Libri; l'un d'eux, le n° 87, a été enrichi d'une mention frauduleuse : *Est Sancti Joannis in Valle,* mention que nous avons déjà vu le faussaire inscrire sur un des manuscrits volés à Lyon. On verra, dans mon mémoire, comment il faut combiner les trois manuscrits de Libri avec le manuscrit 334 de Tours, pour rétablir dans son ensemble un volume qui offre un réel intérêt pour l'histoire scientifique du IXe siècle [1].

Si je n'avais déjà abusé de l'attention de l'Académie, je citerais bien d'autres exemples de mutilations, d'altérations, de retranchements et d'additions non moins coupables.

Ce n'est donc pas seulement contre des vols audacieux que

[1] J'ai vérifié avec M. Havet que les manuscrits 30, 87 et 88 de Libri doivent être réunis au manuscrit 334 de Tours pour reconstituer l'ancien manuscrit 42 de Saint-Martin, lequel était encore intact à la bibliothèque de Tours en 1842.

nous avons à protester. Nous nous trouvons en présence d'actes de vandalisme qui ont eu pour résultat de supprimer ou de défigurer des textes précieux pour la littérature et l'histoire. De telles malversations, auxquelles le droit international peut assurer l'impunité, n'en doivent pas moins à tout jamais soulever l'indignation publique. Que les hommes éclairés de toutes les nations s'entendent donc pour flétrir les pirates littéraires qui vont clandestinement porter à l'étranger le fruit de leurs rapines. Qu'ils unissent leurs efforts pour empêcher le trafic d'objets qui ne sauraieut entrer dans le commerce, puisque les monuments d'art et de science déposés dans les établissements publics forment un domaine inaliénable, à l'intégrité duquel le monde savant tout entier doit s'intéresser.

L. Delisle.

N° V.

DEUX TEXTES TRÈS ANCIENS DE LA CHALDÉE, PAR M. OPPERT.

M. Heuzey a trouvé parmi les nombreux documents de la collection de Sarzec deux textes d'une très haute antiquité. C'est cette origine extrêmement reculée qui plus que leur contenu les rend intéressants : l'on peut, à bon droit, les considérer comme appartenant aux plus anciens documents qui nous soient parvenus des bords de l'Euphrate et du Tigre.

Le premier de ces textes, dont je dois la copie à la bienveillance de notre président actuel, appartient à un roi qui partage pour nous le défaut de tant de ses contemporains, de nous fournir un nom dont nous ignorons la prononciation. Des deux éléments dans lesquels se divise ce nom, le premier est *Ur,* mot sumérien, expliqué par l'assyrien *Avil,* « homme », le second est une divinité dont l'idéogramme s'em-

ploie également pour interpréter le nom de Ninive. N'ayant pas d'autres indices sur cette appellation divine, nous devrons nous résigner à nommer provisoirement *Ninā,* prononciation qui, à la rigueur, peut être exacte. Le roi, connu par d'autres textes, peut donc s'appeler *Ur-Ninā.* La forme dans laquelle il paraît sur les briques est quelquefois *Nina-ur,* inversion qui se rencontre assez souvent dans les textes très antiques, et qui reposait sur une règle grammaticale qu'on retrouve dans les documents sumériens bien plus récents. De pareilles métathèses se voient également dans les hiéroglyphes égyptiens.

Le texte se compose de quarante-deux lignes très courtes et divisées par des traits transversaux : les cases ainsi formées contiennent rarement plus d'un seul mot. Ces quarante-deux lignes sont réparties entre cinq colonnes. L'écriture est hiératique, c'est-à-dire qu'elle n'est pas encore cunéiforme : le coin, élément constitutif du système graphique plus moderne, n'existe pas encore; les lettres sont formées par des traits droits qui quelquefois sont remplacés par des lignes courbées. Les caractères sont en partie très difficiles à reconnaître, et fréquemment ils exigent un déchiffrement spécial qui a pu aboutir à des résultats satisfaisants dans la grande majorité des cas.

Le texte contient, dans la forme la plus concise, une liste des œuvres d'Urnina, qui, lui, s'intitule «roi de Sirtella». Malgré le laconisme de l'auteur, elle est très intéressante. Elle peut se traduire ainsi :

Ur-Nina, roi de Sirtella, fils de Haldu a fait le temple de Ninsah.
Il a fait le Palais.
Il a fait le temple de Nina.
Il a fait le *ki-niz.*
Il a fait le. . . . . (ba) de sa maison.
Il a fait le temple d'Istar.

Il a fait le temple du Burin.
Il en a fait un semblable (un frère),
Il a fait une construction qui les relie (??).
Il a fait le temple de la déesse Masip.
Il a fait (non lu).
Il a fait la montagne du temple de Ninsah.
Il a fait les soixante-dix images de serpents de cette maison, en des ouvrages de Maggan, dix (ou un autre chiffre) de vases, et les portes en airain.
Il a fait le mur d'enceinte de Sirtella.
Il a fait sa statue.
Il a adoré la déesse Nina.
Il a... deux...
Deux.

Les trois dernières lignes sont incompréhensibles pour nous.

Les soixante-dix objets sont très difficiles à spécifier : l'un des signes qui expriment l'idée entière est certainement le caractère désignant la notion de serpent. Mais le sens de l'idéogramme composé peut être différent. On plaçait des images de serpents à l'entrée des temples; les animaux malfaisants, tels que des scorpions, des dragons, des vautours, se trouvent figurés sur les bornes dont le caillou de Michaux à la Bibliothèque nationale fournit l'exemple le plus connu. La mention du pays de Maggan me paraît également être assurée.

L'autre texte est bien moins compréhensible : il est même d'une difficulté extrême. En outre, il est fruste; les quatre colonnes dont il se compose encore sont mutilées et ne semblent pas se relier les unes aux autres. Ce texte, qui probablement ne forme qu'une partie d'un document plus développé, se rencontre gravé au-dessous d'une représentation où des vautours s'acharnent sur des guerriers morts. Le fragment qui nous reste ne semble pourtant avoir aucun rapport

avec la scène sculptée au-dessous. Je traduis, en ne cachant pas les réserves que je dois faire :

Je suis E-Annadu, le grand prêtre du Soleil; du roi qui a enlevé le péché.

A l'homme qui s'incline vers la terre, sois propice.

Fixe la destinée de l'homme qui s'incline vers la terre.

Pour E-Annadu, la destinée.

Esprit du Soleil,.....

(Lacune.)

(Le commencement de la seconde colonne est très obscur.)

Au lieu des deux *ba*... (*ba*) l'homme qui s'incline vers la terre mettra sur sa tête le..., il prendra ses deux... tous les jours, aussi longtemps qu'il existera.

Le prêtre du Soleil, son roi qui enlève le péché, dont il fixe sa bonne destinée, il s'incline vers la terre...

(Lacune.)

De celui qui vénère le nom de Damkina (l'épouse du dieu Ea), qui se souvient de son nom, de celui qui s'incline vers la terre.

Il a fixé (enfin) la destinée en faveur de Eannadu...

Esprit de la Terre....

Ces deux invocations à l'esprit du soleil et à l'esprit de la terre, qui prennent une si large place dans les exorcismes, sont perdues pour nous.

Ce curieux fragment semble donc contenir une prière. Il est surprenant de voir introduit ici le E-annadu, la maison *annadu*, comme parlant; mais le fait semble complètement assuré, car le mot « moi » se trouve dans la première ligne du texte. Le *E-annadu* peut donc être un temple, mais le mot peut représenter aussi le nom d'un personnage, il peut signifier : « allant au Temple du Ciel ».

Tout est tellement obscur dans ces textes antiques, que j'ai cru un instant voir dans les mots *maison*, *ciel*, *aller*, le sens de « maison du ciel disparaissant » ; je dois dire que la valeur de *du* « disparaître » autoriserait au besoin cette interprétation. Ce sera alors la partie du Ciel cachée sous l'horizon, la région

d'où, selon un texte assyrien, les étoiles se lèvent. Dans ce cas, nous aurions une apostrophe faite au soleil.

La haute antiquité de ces curieux monuments est certaine. Ils appartiennent à l'époque antésémitique, qui pourtant avait déjà commencé du temps des rois Sargon et Naram-Sin, c'est-à-dire, selon le témoignage du Nabonid, 3,200 ans avant ce dernier. Comme ces rois sémitiques régnaient déjà au commencement du quatrième millenium avant l'ère chrétienne, nos textes peuvent remonter à l'an 4500 ou 5000 avant J.-C. A cette époque reculée florissait déjà, sur les bords de l'Euphrate et du Tigre, une haute civilisation, émule de celle qui illustrait la vallée du Nil à l'époque des Pyramides.

II.

Antérieurement à Naram-Sin et à Sargon, qui sont déjà sémitiques en Chaldée, ont régné les *Urbagas, Dungi* et les rois qui nous ont été révélés par les fouilles entreprises à Tello. Une trouvaille faite au Musée britannique par M. T. G. Pinches nous fournit une donnée sûre au sujet des deux rois mentionnés, le roi Sargon I et son fils Naram-Sin.

Un cylindre du roi Nabonid (555-538) a été trouvé à Abou-Habba, le site de la ville de Sippara. Le texte mentionne la guerre entre Cyrus et Astyage, et nous reviendrons sur cette question dans un autre travail. Mais il parle, comme dans un monument connu depuis longtemps et traduit par moi pour la première fois dans l'*Expédition de Mésopotamie*, t. I, p. 272, des fouilles entreprises au Temple du Soleil d'Agadé, et de Sippara. Il dit qu'il avait cherché le texte de Naramsin, et continue ainsi[1] :

«Le texte (M. Pinches dit : le cylindre) de Naram-Sin, fils de Sargon, que, depuis 3,200 ans, aucun roi parmi mes pré-

[1] La traduction est tirée des *Proceedings* de la Society of Biblical archæology, vol. VII, 1882, où M. Pinches l'a lue à la séance du 6 novembre.

décesseurs n'avait vu, Samas, le grand seigneur de *E-parra* (Maison du jour), le séjour de son cœur joyeux, me l'a révélé. »

La phrase contenant le nombre est :

Sa 3,200 *sanati* (*mu-an-na-e*)
Quod 3,200 annos
Manama sarru alik mahri la imuru
Ullus rex anterior non viderat.

Naramsin vivait en conséquence entre 3800 et 3700 avant J.-C., la date exacte tomberait en 3750 ans.

C'est donc à cette époque reculée que remontent les rois sémitiques de la Chaldée. Le nom de Naram-Sin est connu depuis 1852, où nous trouvions à Babylone un vase d'albâtre aujourd'hui perdu, qui porte l'inscription en langue assyrienne (voy. *E. M.*, t. I, p. 327) :

Naram-Sin, roi des quatre régions. Vase poli de Maggan (Égypte).

Nous possédons encore des textes astrologiques qui ont trait à l'expédition de Naramsin contre Maggan.

Un vase plus grand que celui de l'expédition de Mésopotamie a été trouvé à Tello par M. de Sarzec, il porte simplement :

Naram-Sin, roi des quatre régions.

Le roi Nabonid dit dans le cylindre cité plus haut :

La pierre de fondation du temple E-Ulbar dans la ville du feu éternel (*Agapil* ou *Agadé*) n'avait pas été vue depuis les temps avant Sargon, roi de Babylone, et Naramsin, son fils, par les rois qui régnèrent jusqu'au règne de Nabonid. Kurigalzu, roi de Babylone, qui régna auparavant, chercha la pierre de fondation du *E-Ulbar* et ne la trouva pas. Il fit ensuite une proclamation ainsi disant : «La pierre de fondation de *E-Ulbar* personne ne la trouvera.»

Le roi raconte comment Assarhaddon avait cherché la pierre

et comment Nabuchodonosor avait fait fouiller le temple pendant trois ans sans trouver les textes qu'il voulait découvrir.

Quant au Sargon père de Naram-Sin, il est cité comme ayant fait composer des textes astrologiques, et nous avons des omina dans le texte astrologique concernant Naram-Sin.

L'inscription la plus curieuse qui passe sous son nom est un écrit bien postérieur, dans lequel il raconte, en assyrien, son histoire mystérieuse, et qui rappelle le récit de Moïse, sauvé des eaux, comme celui de Romulus et de Cyrus :

Je suis Sargon, le roi puissant, le roi d'Agadé. Ma mère était une princesse, mon père. je ne le connus pas. Le frère de mon père le chassa dans la montagne (?). Ma ville est Azupirani située sur les bords de l'Euphrate. Ma mère, la princesse, me conçut et m'enfanta en cachette : elle me mit dans un panier d'osier, et boucha ma porte (c'est-à-dire toute ouverture) avec du bitume. Elle me jeta dans le fleuve qui ne m'engloutit pas. Le fleuve m'entraîna et me porta à Akki, le laboureur. Akki, le laboureur, dans sa bonté, me retira du fleuve. Akki, le laboureur, me prit comme enfant et m'éleva. Akki, le laboureur, me plaça dans sa tribu de forestiers. Parmi les hommes de ma tribu, la déesse Istar m'a grandi. Pendant quarante-cinq ans, je possédais le pays. Je régnai sur ceux dont la tête est ombragée, je traversai des contrées difficiles à passer, j'allai dans des chars de bronze. Je gouvernai les rois des pays supérieurs et les rois des pays inférieurs. Je soumis la côte de la mer trois fois, je subjuguai Tilvun[1]. Dur-Allat fléchit... je détruisis... Aussi, le roi qui viendra après moi dans l'avenir, il régnera sur ceux dont la tête est ombragée, il traversera des contrées difficiles à passer, il ira dans des chars de bronze. Il gouvernera les rois des pays supérieurs et les rois des pays inférieurs. Il soumettra la côte de la mer trois fois, il subjuguera Tilvun. Dur-Allat fléchira; en destructeur (il partira) de ma ville d'Agadé.

L'antiquité des textes de Ur-Nina se développe des considérations que nous venons d'exposer.

[1] C'est donc déjà à cette époque que paraît l'île de Tylus, Bahreïn d'aujourd'hui, d'où les villes de Tyrus et d'Aradus tiraient leurs origines, en conformité avec Hérodote qui fait venir les Phéniciens de la mer Érythrée.

III.

L'époque où l'on doit placer les inscriptions et les textes chaldéens du premier empire était jusqu'aujourd'hui très incertaine. On pourrait croire avec quelque raison que les résultats des fouilles de la Chaldée remontaient au moins jusqu'à la fin du troisième millenium avant l'ère chrétienne. Les données chronologiques n'abondaient pas. Un texte de Teglatphalassar Ier faisait remonter un roi Ismidagan, « patesi » d'Assur, à 701 ans[1] avant lui-même. Ce roi était signalé comme ayant régné 418 ans avant Sennachérib (704-680) : Ismidagan régna donc en 1800 avant J.-C., et ses textes étaient les plus anciens qui portaient une date certaine. A une époque plus reculée encore remontait une sculpture sacrée détenue illégitimement à Suse pendant 1,635 ans. C'était la statue de la déesse Nana que le roi *Kudur-Nankhundi*, roi d'Elam, avait enlevée de Babylone: Sardanapale (*Assur-ban-habal*) l'y réintégra après avoir à son tour pris et saccagé Suse, la capitale de l'Élymaïde. Or le sac de Suse ayant lieu en 648, l'événement mentionné par le roi assyrien se place en 2283 avant J.-C.; il coïncide avec l'établissement de la seconde dynastie historique qui régna de 2283 à 2059 avant J.-C.

Nous possédions, par la date en question, un précieux jalon pour vérifier et pour contrôler les données de Bérose, transmises, il est vrai, par la troisième main. Un des résultats obtenus, sur lequel l'auteur peut regarder avec une certaine satisfaction, c'est la restitution définitive de la chronologie babylonienne, telle que le prêtre chaldéen Bérose l'avait exposée. Ce système pouvait, à vrai dire, ne pas représenter les chiffres historiques; mais n'ayant aucune preuve de sa non-authenticité, nous devons le respecter comme tel.

[1] Le temple avait duré 641 ans et avait été laissé en ruines pendant un *soss* d'années, c'est-à-dire pendant 60 ans.

D'après ce système, une première dynastie, à moitié mythique, à moitié historique, avait précédé les races royales médique, élamite (le nom ne se trouve pas dans la liste de l'Eusèbe arménien), chaldéenne, arabe, qui furent les précurseurs de Sémiramis et du grand empire assyrien. La période mythique était composée de 12 périodes sothiaques de 1,460 ans, ou 17,520 ans, et de 12 périodes lunaires de 1,805 ans, ou 21,660 ans, ensemble de 39,180 ans ou de 653 sosses.

Ces chiffres de 17,520 et de 21,660 ans représentant exactement 292 et 361 sosses, nous avons démontré qu'elles partent de la même origine, d'où se sont introduits dans la Genèse les 292 ans et les 361 ans des temps postdiluviens. Les premiers caractérisent l'intervalle entre le déluge et la naissance d'Abraham, et les autres devront désigner le temps écoulé entre la naissance d'Abraham et la fin de la Genèse. Nous avons également rappelé que ce chiffre de 653 ans est celui d'une période de Phénix, et nous avons démontré qu'elle entre dans les calculs métrologiques des rois assyriens.

La période mythique était exprimée en *sars* de 3,600, en *ners* de 600, et en *soss* de 60 ans :

Evechoos avait régné 4 *ners* (2,400 ans).

Chomasbelus avait régné 4 *ners,* 5 *soss* (2,700 ans).

84 autres rois ont régné 9 *sars* 2 *ners* 8 *soss* (34,080 ans).

Soit un total de 39,180 ans.

Cette période finit à une époque remontant juste à la fin de la période lunaire qui s'achevait sous le règne de Sargon, 712 avant J.-C., et qui avait commencé 1,805 ans auparavant, 2517 avant J.-C. On arrive à la même date, en ajoutant à la date de 2283 avant J.-C., dont nous avons parlé plus haut, les 234 ans qu'une leçon marginale de l'Eusèbe arménien donné à la première dynastie historique.

Cette dynastie mythique se compose d'abord de rois fabuleux, mais la fin de cette époque n'en fut pas moins tout à fait historique. Depuis longtemps j'ai supposé que bon nombre des rois dont nous avons des textes et des œuvres d'art remontaient à cet âge mythique et qu'ils faisaient partie des successeurs des rois fabuleux. Je voyais des traces de ce fait même dans les variantes relatives aux chiffres. Notons que le Syncelle parle de 9 sars 2 ners et 8 soss, qui donnent 34,080 ans, il fixe cette valeur à 34,090, tandis que le texte arménien d'Eusèbe donne 33,091, ce qu'on a depuis longtemps reconnu pour être une corruption pour 34,091 ans. Mais le même texte porte la première dynastie à 224 ans, et non pas à 234, ce que donne une remarque marginale. Il est donc certain que le chiffre marginal de 234 a été une correction résultant de l'émendation du chiffre 34,090 en 34,080, ou 9 sars, 2 ners et 8 soss; tandis que celui de 224 ans, plus historique et plus vrai, place la fin de la première dynastie non pas exactement au commencement d'une nouvelle période lunaire, mais dix ou onze ans plus tard.

La vraie fin historique de la période mythique est donc 2507 ou 2506 avant J.-C.

Ce roi Sargon avait pourtant vécu, de l'avis de son successeur Nabonid, plus de 3,200 ans avant lui, c'est-à-dire vers 3800 avant l'ère chrétienne. Il fut conséquemment contemporain du moyen empire égyptien. La grande importance du texte dont on doit la découverte à M. Pinches consiste dans le fait qu'il fait reculer l'histoire de la Chaldée jusqu'à une époque que l'Égypte seule pouvait jusqu'ici revendiquer comme lui appartenant. Celle-ci précédait tellement les autres civilisations qu'elle était d'un âge légendaire pour les peuples les plus antiques. Nous remontons à une époque qui rivalise avec les anciennes dates de la vallée du Nil. Si nous avons placé les découvertes de Tello, les textes et les statues de Gudea au

troisième millenium avant l'ère chrétienne, nous étions peut-être encore au-dessous de la vérité. La civilisation chaldéenne est donc plus ancienne que les données les plus téméraires ne l'avaient admis; les rapports commerciaux de l'Égypte, cités par Naram-Sin, fils de Sargon, remontent à une époque précédant juste autant les expéditions de Salomon à Ophir, que nous sommes nous-mêmes postérieurs à la grandeur du royaume d'Israël.

La chronologie est toujours plus jeune que l'histoire : il y a une histoire et des faits dont se souvient l'humanité et qui ne sauraient être classés chronologiquement. Ainsi Abraham est un personnage parfaitement historique, tandis que son époque appartient à la période où la chronologie biblique, à proprement dire, n'existe pas. Et de même la dernière période de l'époque mythique en Chaldée renferme des rois qui nous ont laissé la preuve la plus palpable de leur existence réelle.

N° VI.

NOUVELLE COPIE DU DÉCRET DE CANOPE, DÉCOUVERTE PAR M. MASPERO.

M. Maspero, dans la seconde des lettres que j'ai eu l'honneur de communiquer dernièrement à l'Académie, me disait : «Je ne sais si vous avez appris que j'ai découvert l'an dernier (1881) une copie nouvelle du décret trilingue de Canope encore inédite. Le texte grec est identique au texte déjà publié en 1866-1867 par Lepsius, Rössler et Reinisch. S'il peut vous être agréable de publier la version nouvellement découverte, je pourrai vous en expédier un estampage.»

Au lieu d'un estampage, j'ai reçu, ce qui vaut encore beaucoup mieux, une magnifique photographie du décret lui-même. Le mot *identique* dont se servait M. Maspero me laissait peu

d'espoir sur l'importance de ce nouvel exemplaire au point de vue du texte grec. Mais après l'avoir comparé avec la copie découverte à San en 1866, j'ai acquis la conviction qu'il est de nature à améliorer le texte déjà publié. Je demande donc à l'Académie la permission de lui montrer en quelques mots en quoi consiste l'intérêt de la nouvelle découverte de M. Maspero.

On sait que la première copie de ce décret a été trouvée en 1866 à San pendant les travaux du percement de l'isthme de Suez. C'était une stèle trilingue, en parfait état de conservation et mesurant 2^{m},20 de long, 0^{m},78 de large et 0^{m}33 d'épaisseur; elle contient un décret rendu l'an 9 de Ptolémée Évergète Ier et rédigé en égyptien et en grec; une inscription hiéroglyphique de 37 lignes est suivie d'une inscription grecque de 76 lignes; une version démotique de 74 lignes est gravée sur la tranche.

Ce document est dans le même genre que celui de Rosette et lui est antérieur de quarante-trois ans. Il y est dit que des prêtres délégués par tous les temples de l'Égypte se sont réunis dans la ville de Canope pour consacrer le souvenir des bienfaits qu'ont rendus au pays Ptolémée et Bérénice par leur culte pour les dieux nationaux et les animaux sacrés, par une expédition en Asie, qui a eu pour résultat de restituer à l'Égypte les statues enlevées par les Perses, et par leur vigilance à détourner la famine en temps de disette.

Ils décrètent : 1° d'augmenter les honneurs à rendre au roi et à la reine, dieux Évergètes; 2° d'instituer une classe de prêtres des dieux Évergètes, etc.

L'année même de la découverte de la stèle de San, c'est-à-dire en 1866, M. Lepsius publia les deux inscriptions grecque et hiéroglyphique en fac-similé avec transcriptions et traductions en allemand. Outre ce dernier et MM. Rössler et Reinisch, cités précédemment, d'autres savants s'en sont égale-

ment occupés, entre autres MM. Revillout et Pierret. Ce dernier, sous ce titre : *Le décret trilingue de Canope*, a donné en 1881 une transcription et une interprétation interlinéaire du texte hiéroglyphique, précédé d'une traduction synoptique des textes grec, démotique et hiéroglyphique. La traduction du démotique a été empruntée au deuxième volume de la précieuse Chrestomathie de M. Revillout, qui avait donné aussi une traduction française du texte grec. Je cite encore, mais simplement pour mémoire, un travail qui, à la demande de notre regretté confrère, M. de Rougé, avait été entrepris en 1866 par M. Wescher. Il s'agissait également de la partie grecque accompagnée d'une traduction française. Les 20 premières lignes seulement ont été publiées et traduites, mais sans commentaire.

La photographie que l'Académie a sous les yeux nous donne 64 lignes, au lieu de 76 que contient l'exemplaire de San. Comme cette photographie n'était accompagnée d'aucune explication, il m'est impossible de dire si la nouvelle stèle est moins longue que l'autre, ou si les lettres sont plus petites. Nous saurons cela plus tard, quand M. Maspero nous donnera son travail sur les deux autres parties hiéroglyphique et démotique dont il s'est réservé l'interprétation. Le dessin nous montre que cette dernière version précède immédiatement le texte grec.

La partie droite de la stèle a un peu souffert, inégalement. La fin de toutes les lignes a disparu. Les lacunes sont au plus de dix lettres, et souvent en moins grand nombre. Mais comme les lignes des deux copies ne concordent pas entre elles, les lacunes n'ont point d'importance; on les supplée facilement avec la stèle de San.

Si maintenant nous comparons les deux copies entre elles, nous trouvons que la nouvelle est plus correcte que celle qui a été découverte à San. Toutes les rectifications faites par M. Lepsius sont données par cette copie, avec un certain nombre de corrections. La photographie a cet avantage sur le

fac-similé, c'est qu'elle reproduit la nature même, tandis que l'opération matérielle du fac-similé est sujette à erreurs.

Voici en quoi consistent les différences entre les deux exemplaires du décret de Canope. Et d'abord la gravure du fac-similé donnée dans la publication de M. Lepsius est-elle bien exacte? C'est ce que pourraient nous dire ceux qui ont consulté la stèle elle-même ou les plâtres qui en ont été tirés.

La copie de San offre un assez grand nombre de lettres fausses, absentes ou surabondantes qui constituent des erreurs orthographiques. Presque tous ces endroits que l'éditeur a été obligé de marquer d'un *sic*, sont régulièrement écrits dans la nouvelle copie. Certaines différences peuvent aussi donner lieu à des observations paléographiques. Ainsi dans Lepsius nous trouvons, lin. 13, ΕΛΛΙΠΕΣΤΕΡΟΝ, lin. 23, ΠΡΟΣΕΓΚΟΛΑ-ΠΤΕΣΘΑΙ, lin. 45, ΕΛΛΕΙΠΟΝ, tandis que la nouvelle copie porte ΕΝΛΙΠ, ΠΡΟΣΕΝΚ et ΕΝΛΕΙΠ. Le lapicide de la stèle de San n'a pas été conséquent avec lui-même, puisqu'il a écrit, lin. 71, *συγκριθησομένην*, etc. La dernière orthographe en majuscules était plus usitée, à cette époque, comme on peut le voir dans le décret de Rosette, dans les papyrus, tels que ceux d'Herculanum, et dans le célèbre traité de dialectique du Louvre.

Trois mots oubliés doivent être rétablis dans le texte.

P. 39, on lit : *μὴ μετατίθεσθαι τὴν πανήγυριν ἀλλ' ἄγεσθαι τῇ νουμηνίᾳ τοῦ Παϋνί*, «sans que l'on déplaçât la panégyrie, mais en la fêtant à la néoménie de Payni». La nouvelle stèle ajoute *ὁμοίως* après *ἄγεσθαι*, c'est-à-dire «en la fêtant *pareillement* à la néoménie de Payni». Ce que confirme la version démotique «qu'on la fasse de même au premier Payni», ainsi que la version hiéroglyphique. Il faut donc rétablir *ὁμοίως* dans le texte grec. Cette addition n'est pas sans importance puisqu'il s'agit non pas de transporter une panégyrie, mais d'en faire une nouvelle.

Lin. 49, *οἳ μέγα πένθος* etc. « qui ont célébré un grand deuil ». La nouvelle stèle donne *οἳ μέγα μὲν πένθος*. La particule *μὲν* est nécessaire, ayant plus loin son corrélatif *δέ*.

Lin. 59. Il s'agit d'une statue d'or qu'on exécutera pour la reine Bérénice. Le décret ajoute « on la placera dans le temple », *ἐν τῷ ἁγίῳ — ὁ δὲ προφήτης*. La nouvelle copie fournit la véritable leçon, *ἣ ὁ προφήτης* « laquelle (statue), le prophète ».

Lin. 63. « Un sceptre de papyrus, comme celui que les déesses ont à la main », *περὶ οὗ καὶ ἡ οὐρὰ τῆς βασιλείας ἔσται περιειλημένη* « autour duquel la queue de l'ureus sera enroulée ». Il faut lire comme dans la nouvelle stèle, *περὶ ὅ*.

Lin. 72. « Attendu que l'on fournit avec les revenus des temples la nourriture aux prêtres dès leur entrée dans le collège, on donnera aussi aux filles des prêtres, etc. », *ὑπὸ τῶν βουλευτῶν ἱερέων τῶν ἐν ἑκάστῳ τῶν ἱερῶν κατὰ λόγον τῶν ἱερῶν προσόδων*. Ces deux *τῶν ἱερῶν* rapprochés l'un de l'autre font confusion. Le nouveau texte donne plus clairement *ἐν ἑκάστῳ ἱερῷ*.

Lin. 57. Voici qui est beaucoup plus grave. Le texte de Lepsius, si nous supposons qu'il reproduise exactement la copie découverte à San, introduirait dans la langue un mot dont on ne connaît pas un seul exemple. On lit : *ὅταν ὁ προώριμος σπόρος παραστῇ*. Le mot composé *προώριμος, mûr avant le temps,* appliqué au mot *σπόρος, semailles,* serait au moins singulier et aurait le tort de venir frauduleusement prendre place dans les dictionnaires. La nouvelle copie nous aide à le faire disparaître en donnant la véritable leçon *πρώϊμος* « quand le temps des semailles se présente de bonne heure ».

Enfin, pour l'exactitude, je citerai encore, toujours d'après la photographie de M. Maspero, lin. 9, *ἐπὶ πλεῖον* pour *ἐπὶ πλέον*. Lin. 58, *ἐπὶ ἡμέρας* pour *ἐφ' ἡμέρας*. Lin. 62, *δύο* pour *δύω* et des élisions qui ne se font pas ordinairement dans la prose officielle, telles que, lin. 20, *τἄλλα ἀγαθὰ* pour *τἄλλ'*

ἀγαθὰ, et lin. 70, τὰ ἀντίγραφα au lieu de τἀντίγραφα, et enfin, lin. 75, les chiffres πρώτων, δευτέρων et τρίτων au lieu des simples lettres A, B et Γ.

Telles sont les observations que m'a suggérées un premier examen de ce nouveau texte, examen un peu pénible pour mes yeux à cause de la ténuité des caractères représentés sur la photographie. Quelle que soit d'ailleurs l'étude ultérieure que j'entreprends en ce moment[1], celle-ci suffit, je pense, pour montrer que le document découvert par M. Maspero est de nature à améliorer la version grecque du décret de Canope.

G. Miller.

N° VII.

INSCRIPTION SANSCRITE DE SREY SANTHOR, PAR M. SENART.

M. Senart fait une communication relative à l'inscription sanscrite de Srey Santhor, le plus important pour l'histoire du buddhisme des documents qu'aient mis au jour jusqu'ici les explorations de M. Aymonier au Cambodge. Elle date de la fin du xe siècle de notre ère (environ 980) et émane de Kîrtipaṇḍita, ministre d'un roi Jayavarman, monté sur le trône en 968. Elle a pour but d'abord de célébrer les mérites que s'est acquis son auteur en restaurant l'enseignement et la pratique du buddhisme, et en second lieu, de promulguer, au nom du roi, des instructions inspirées par la même pensée religieuse.

Les buddhistes singhalais, appuyés du reste par les traditions locales, revendiquent l'honneur d'avoir converti au buddhisme les populations de l'Indo-Chine. Le premier intérêt de cette inscription est de montrer que, quelques relations qui

[1] Voy. le *Journal des Savants*, avril 1883.

aient pu s'établir entre Ceylan et l'Indo-Chine, le buddhisme qui florissait au Cambodge au x[e] siècle se rattachait directement à l'Inde continentale. Il ne se sert pas du pâli, mais du sanscrit, comme le démontrent et la langue de l'inscription et les allusions littéraires qu'elle contient. Ses doctrines ne sont pas celles du buddhisme méridional, mais les doctrines mystiques du Grand Véhicule, avec le mélange habituel d'influences çivaïtes. M. Senart relève même certains indices qui confirment ici la tradition dont le tibétain Târânâtha s'est fait l'écho, et d'après laquelle des disciples du célèbre docteur Vasubandhu auraient été les premiers à porter dans l'Indo-Chine les idées du Mahâyâna. En tout cas, le fait général est d'une réelle importance; par la lumière qu'il jette sur la diffusion du buddhisme septentrional, il intéresse l'histoire de l'influence civilisatrice que l'Inde a pu exercer au dehors.

Complétée par des monuments qui appartiennent aux prédécesseurs et aux successeurs immédiats de Jayavarman, cette inscription permet en outre de reconstituer un épisode de l'histoire religieuse locale, qui, analogue à ce qui s'est passé ailleurs, est instructif pour la période du buddhisme à laquelle il appartient. Ces documents montrent que la population était surtout partagée entre le Çivaïsme et le Buddhisme; que, entre les deux religions, l'impartialité du pouvoir royal était entière, et les préférences officielles très changeantes. Aussi est-il curieux d'observer comment se produit dans le détail la restauration buddhique que l'inscription de Srey Santhor est destinée à commémorer et à aider. Le cadre et la terminologie de l'organisation brâhmanique y sont conservés avec un soin caractéristique. On y sent la préoccupation dominante de ménager, dans le domaine du culte extérieur, des pratiques et des superstitions, les habitudes populaires, d'envelopper les doctrines propres au buddhisme dans un vêtement familier à la foule. L'action du Çivaïsme est partout sensible dans le

Buddhisme de cette époque; plusieurs faits, par exemple l'appropriation directe, sous des noms nouveaux et dans des fonctions nouvelles, des représentations figurées de Çiva et de Devî, indiquent que cette action s'est d'abord et surtout exercée par l'imitation extérieure, par l'emprunt des superstitions. du culte, des images, c'est-à-dire sous la pression populaire.

M. Senart termine en relevant certaines particularités qui prêtent dans la forme même un certain intérêt à l'inscription. Tel est le mot *tâyin*, pour désigner le Buddha, mot d'orthographe prâcritisante conservé jusque dans ce sanscrit d'ailleurs classique et correct; tel est surtout le cadre de ces instructions royales promulguées en faveur des pratiques et de la prédication du buddhisme, où semble se continuer après tant de siècles une habitude inaugurée pour nous par les inscriptions d'Açoka.

Ces observations ne pouvant toucher que quelques points d'un intérêt un peu général, les annotations qui accompagneront le texte et la traduction du morceau donneront sur les difficultés du détail les éclaircissements indispensables.

N° VIII.

RAPPORT SUR UN MÉMOIRE DE M. SAINT-MARTIN RELATIF AUX KOUA DE FOU-HI, PAR M. LE MARQUIS D'HERVEY DE SAINT-DENYS.

Je viens entretenir quelques instants l'Académie d'un mémoire de M. Saint-Martin (d'Arles sur Tech) relatif aux *Koua* de Fou-hi. Ce mémoire a été adressé à l'Académie des sciences, qui l'a renvoyé à l'Académie des inscriptions et, comme il s'agissait d'une question relative à l'antiquité chinoise, MM. les membres de notre bureau ont bien voulu me charger personnellement de l'examiner. C'est du résultat de

cet examen que je crois devoir rendre compte très brièvement, en commençant toutefois par quelques préliminaires indispensables.

Entre les plus anciens monuments de l'antiquité chinoise figurent les *Koua* de Fou-hi, souverain qui appartient à la période semi-historique et qui vécut au xxxve siècle avant notre ère, c'est-à-dire bien longtemps avant Hermès. Ces *Koua,* ou trigrammes, consistent dans trois lignes droites parallèles qui, tantôt entières, tantôt différemment brisées, simples d'abord, puis redoublées, arrivent à former soixante-quatre combinaisons. Les *Koua* furent évidemment, dès l'origine, une sorte d'écriture symbolique ou de mnémotechnie, d'où l'invention de l'écriture idéographique a dû tout naturellement découler.

Quelles idées étaient attachées à ces symboles? La première explication qui en ait été donnée, ou tout au moins la plus ancienne que l'on connaisse, est due aux princes Ouen-ouang et Tcheou-kong, de l'époque féodale, et date du xiie siècle avant notre ère, de sorte qu'elle est postérieure de plus de vingt siècles au temps où les trigrammes furent composés. Ajoutons qu'elle est conçue en termes énigmatiques, si concis et si obscurs que Confucius, et après lui Tien-ho, Ma-yong, Ting-kouan, Tchang-yu et une foule d'autres philosophes, tant anciens que modernes, ont pu, dans leurs nombreux écrits, donner du texte de Ouen-ouang et de Tcheou-kong les interprétations les plus variées et trouver ainsi dans les *Koua* de Fou-hi à peu près tout ce qu'ils avaient le désir d'y découvrir en fait de sentences et de préceptes touchant la religion, la morale, la politique, les sciences et les arts. Disons cependant que nul d'entre eux n'a fait l'application des *Koua* aux lois de la musique, ce qui est la théorie de M. Saint-Martin, l'auteur du mémoire envoyé à l'Académie. Je ne le suivrai pas dans les explications techniques qu'il développe uniquement au point de vue musical, pour démontrer que les

dispositions des *Koua,* avec toutes leurs brisures, correspondent parfaitement aux règles du solfège, invariables dans tous les temps et dans tous les pays. L'opinion émise par M. Saint-Martin, n'étant appuyée par lui sur aucune tradition, sur aucun témoignage, sur aucune interprétation nouvelle d'un texte quelconque, demeure purement hypothétique et par conséquent en dehors de toute discussion scientifique. Il semblerait même, de prime abord, que j'aurais pu me dispenser de la mentionner; mais à défaut de toute espèce de preuves, il est certains faits généraux que l'auteur du mémoire, qui n'est point sinologue, n'eût pas manqué de faire valoir s'il les eût connus et qu'il me paraît curieux de relever ici, à titre de simple rapprochement. Ces faits généraux se résument ainsi :

1° En vertu de la tradition, Fou-hi, l'inventeur des *Koua,* est tenu pour avoir inventé la musique;

2° Dans les livres sacrés et canoniques, notamment dans le *Chou-king* et dans le *Li-ki,* nous voyons que les Chinois de l'antiquité attribuaient à la musique une énorme influence sur toutes les actions de la vie, allant jusqu'à considérer certaines mélodies comme l'expression exacte de certains sentiments. Le livre de Chun, au XXIIIe siècle avant notre ère, nous montre un surintendant de la musique qui est en même temps le précepteur des princes et qui doit, à l'aide des sept notes et des cinq demi-tons ingénieusement combinés, leur enseigner à être sincères, honnêtes, affables, généreux, graves, fermes sans cruauté et impétueux sans orgueil. La musique, disent les vieux textes, tire ses règles du ciel, ne souffre pas de changements..., est le symbole de l'invariabilité..., fait entrer l'homme en commerce avec les esprits..., inspire le sentiment de la concorde et fait taire les passions mauvaises. Elle enseigne au père et aux enfants, aux princes et à leurs sujets, aux maris et aux femmes leurs devoirs réciproques. Le sage y trouve des règles de conduite. En conséquence de cet ordre

d'idées, chaque solennité religieuse, chaque fête de famille a sa musique spéciale, on pourrait presque dire son air particulier. Plusieurs dynasties chinoises (la Chine en compte vingt-deux) ont même pris soin de faire changer la musique exécutée pendant le sacrifice en l'honneur de leur ancêtre, lorsque les qualités et les tendances personnelles qui le caractérisaient et qui avaient marqué l'influence de son règne avaient été tout à fait différentes de celles du fondateur de la dynastie précédente. Il n'y aurait donc rien d'extraordinaire à ce qu'au temps où l'écriture proprement dite n'était pas encore inventée, la même représentation symbolique eût servi pour la notation d'une mélodie et pour la transcription mnémonique des sentiments auxquels elle était réputée correspondre ; de sorte que l'interprétation des *Koua* de Fou-hi dans un sens philosophique n'interdirait pas la supposition que ces mêmes *Koua* aient pu renfermer tout d'abord un sens musical ;

3° Il existait un livre sacré appelé *Yo-king*, ou livre de la musique, qui renfermait évidemment l'histoire de la musique et probablement le secret de sa notation dans l'antiquité chinoise; mais cet ouvrage est entièrement perdu, le fameux incendiaire Tsin-chi-hoang-ti l'ayant compris, remarquons-le bien, dans la proscription des livres qu'il jugeait capables d'entretenir une morale et des traditions contraire à sa politique. Tout ce que l'on possède aujourd'hui, en fait de traités chinois relatifs à la musique, ne remonte donc pas au delà du second siècle avant notre ère.

Je n'insiste pas davantage et j'arrive à cette conclusion que si l'explication musicale des *Koua* de Fou-hi, dont nous venons de parler, est purement hypothétique, elle ne me paraît pas cependant appartenir à l'ordre des hypothèses qu'on repousse *a priori* comme absolument inadmissibles, et que si l'Académie jugeait à propos de garder dans ses cartons le mémoire de

M. Saint-Martin, il ne serait pas tout à fait impossible qu'on l'en tirât pour l'examiner de nouveau, quelque jour où la proposition qu'il avance sans démonstration probante reviendrait escortée de plus solides arguments.

N° IX.

ZAMA. — SI AMOR DJEDIDI.

J'ai reçu vendredi dernier, 23 mars, l'estampage d'une inscription, sans autre indication que le nom de l'expéditeur, M. Letaille, et la provenance.

M. Letaille avait sollicité une mission gratuite pour étudier les antiquités de la Tunisie : elle lui a été accordée et il est parti à la fin de décembre 1882. J'ai pu déchiffrer l'inscription, et voici ma lecture :

PLVTONI · REG · MAG · SACR
C · EGNATIVS · SATVRNINVS · PRAESVVIVS · CORNELIANV
FLAM · P · P · DIVI · SEVERI · AVG · Q · PRAEF · IVRIDI C · IIVIR · Q · Q
COLIONIAE · ZAMENSIS . O[illegible]REM · FLAM · AMPLIATA . HS . IIII . MIL
TAXATIONE · STATVAS · DVAS · POSVIT · ET · EPVLVM · BIS · DEDIT
ITEM · DEDICAVIT · D · D

Plutoni Reg(i) Mag(no) sacr(um). C. Egnatius Saturninus Praesuvius Cornelianus, fla(men) p(er)p(etuus) Divi Severi Aug(usti), q(uaestor), praef(ectus) jur(idicundo), duumvir q(uin) q(uennalis) coloniae Zamensis. Ob honorem flam(onii); ampliata sestercium quattuor mil(libus) taxatione, statuas duas posuit et epulum bis dedit; item dedicavit. De(creto) d(ecurionum).

Cette inscription présente plusieurs particularités intéressantes :

D'abord, *Pluton* apparaît, pour la première fois, en Afrique du moins, qualifié de *Rex Magnus*[1].

On a trouvé à Schemtou PLVTONI · AVG | SAC etc. Le R. P. Delattre et

Mais l'intérêt de ce monument, c'est le nom de la colonie de *Zama*. Zama, pour laquelle nous ne possédons qu'une seule inscription, celle qui fut trouvée à Rome, sur le Cælius, en 1561, qui est présentement au Musée national de Naples, et qui a été publiée bien des fois, notamment par M. Mommsen dans ses *Inscriptions du royaume de Naples*, n° 6793 : elle a rapport, comme on sait, à un contrat de patronage de Q. Aradius Valerius Proculus et de sa postérité, avec la *Colonia Aelia Hadriana Augusta Zama Regia*. Ce contrat, gravé sur bronze, est daté de 322.

L'inscription nouvelle a été vue d'abord par MM. de Sailly et Belenet de la septième mission topographique, qui en ont signalé l'emplacement et l'importance à MM. Letaille et Albert Candeliez. Elle a été estampée le 8 mars, par M. Letaille, en un lieu appelé *Si Amor Djedidi,* qui n'est point marqué sur les cartes, mais qui est situé à 60 kilomètres environ au sud-est du Kef (*Sicca Veneria*) et au nord-ouest de la plaine de Kairouan, entre l'Oued Siliana à l'ouest et l'Oued Nebhan à l'est. Dans les environs, et dans la région occidentale de Si Amor Djedidi, en procédant du nord au sud, on a fixé déjà les positions anciennes de *Assuras* (Zanfour), *Seggo* (même nom), *Uzappa* (El-Ksour), *Chusira* (Kosra).

Ainsi la fameuse Zama d'Hannibal et de Scipion [1], que l'on cherche depuis si longtemps, aurait été retrouvée... — à moins que cette pierre n'ait été apportée dans ce lieu désert; mais quand? par qui? dans quel but? — à moins encore qu'il y ait eu deux Zama dans la même région.

Reste à accorder la Table de Peutinger avec cette position.

M. Lohest. Rapport sur une mission en Tunisie, par R. Cagnat. *Arch. des Miss.*, IX, p. 151.

[1] Voy. Strabon, p. 829, 831; T.-Liv., XXX, 29; Salluste, *Jugurtha*, 60, 61; Hirt., *B. Afr.*, 91; Tab. de Peuting.; Pline, V, IV, etc. Ce dernier donne le même ethnique, *oppidum Zamense*.

Notre confrère, M. Ch. Tissot, le plus compétent avec M. L. Renier notre maître, pour l'épigraphie africaine, a été avisé aussitôt que j'ai reçu l'estampage de Si Amor Djeddi. Je le lui ai expédié le lendemain à Londres. Il paraît adopter ma lecture, mais il m'écrit avec raison, à la date d'hier, 29 : que « tout l'intérêt de cette inscription est dans la question géographique. » Il s'agit de concilier la position de *Zama* avec les itinéraires. Ce travail est fort difficile, et il me fait espérer, pour vendredi prochain, une explication de la pierre de Si Amor Djedidi, mais je n'ai pas dû différer d'un jour la communication de cette découverte. C'est un acte de justice d'en assurer, le plus tôt possible, l'honneur à MM. de Sailly, Belenet, Letaille et Candeliez.

E. Desjardins.

N° X.

LA ROCHE TARPÉIENNE DU CAPITOLE DE VESONTIO, PAR M. A. CASTAN.

En 1868, M. Castan publiait, comme lecture faite au congrès de la Sorbonne, un mémoire intitulé *Le Capitole de Vesontio et les capitoles provinciaux du monde romain.* Il y démontrait que les mots *Capitolium* et *Monticulus Capitolii,* relevés dans un rituel et dans des chartes de Besançon, ne pouvaient s'appliquer qu'à un terrain situé au centre même de la partie plane de la presqu'île qui servait d'assiette à la ville gallo-romaine de Vesontio. La rue qui longe le terrain s'appelle encore *rue du Chateur,* mot qui descend en ligne droite de *Capitolium,* par les intermédiaires *Chatol, Chatoul* et *Chatour :* si bien qu'une famille appelée *de Capitolis* au XIIe siècle se nommait *de Chatoyl* en 1250. Au centre de ce terrain, existe une terrasse élevée d'environ huit mètres par rapport au sol de

l'époque gallo-romaine. Des fouilles, accidentellement faites à diverses époques, prouvaient que le *Monticulus Capitolii* représenté par la terrasse avait pour encadrement des portiques sous lesquels s'ouvraient des édicules ou chapelles, alternativement rectangulaires et en forme d'abside. Les marbres recueillis indiquaient que le capitole de Vesontio était flanqué de colonnes monolithes, en marbre cippolin, surmontées de chapiteaux en marbre blanc.

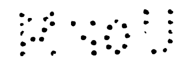
M. Castan était parti de là pour tenter un essai de doctrine sur l'ensemble des capitoles provinciaux du monde romain. Ces édifices étaient des temples dédiés à la Trinité capitolaine, c'est-à-dire à Jupiter, à Minerve et à Junon; trois sanctuaires s'y trouvaient réunis sous le même toit. Créés à l'imitation du temple capitolin de Rome, ils symbolisaient l'alliance intime des villes qui les possédaient avec la métropole romaine. Il était dès lors à croire que les colonies seules en étaient pourvues, et que dans ces localités le capitole servait de curie, c'est-à-dire de salle des assemblées du gouvernement urbain.

A ces caractères généraux correspondent le temple qui domine le grand forum de Pompéi et l'édifice antique dans lequel la ville de Brescia a établi le musée de ses antiquités. Ces deux monuments renferment trois *cella* ou sanctuaires, et ils se trouvent dans des villes coloniales à chacunes desquelles les textes attribuent un capitole : Vitruve cite comme exemple celui de Pompéi, et les actes des saints Faustin et Jovita mentionnent celui de Brescia. M. Castan avait indiqué, dès 1868, l'édifice qui servait de capitole à Pompéi : aujourd'hui il montre que les sentiments opposés de l'architecte Vantini et de Raoul-Rochette, au sujet du monument de Brescia, sont parfaitement conciliables, puisque certains capitoles provinciaux ont été dédiés par des empereurs et que d'autres ont servi à tenir les séances de l'administration urbaine.

Suivant une prescription canonique énoncée par Vitruve,

les temples des divinités capitolines devaient être édifiés en lieux élevés, d'où la plus grande partie des remparts pût être aperçue. Si la terrasse capitoline de Besançon eût englobé les ruines du temple, la base de cet édifice aurait été au niveau de la chaussée antique, c'est-à-dire en contradiction avec le principe posé par Vitruve. Cette terrasse vient d'être sondée, et l'on a reconnu qu'elle était entièrement faite de gros blocs de pierre, reliés entre eux par des couches de mortier. Un socle en pierres taillées régnait à la base, et un rocher factice aux flancs abruptes s'élevait à une hauteur de sept mètres et demi, pour servir de piédestal au temple capitolin de Vesontio. Les constructeurs de cet édifice s'étaient donc conformés à la prescription de Vitruve.

Mais pourquoi les mêmes constructeurs n'avaient-ils pas choisi, comme assiette du temple capitolin, la plate-forme de la montagne qui sert d'isthme à la presqu'île de Vesontio et de citadelle à cette place de guerre? Là existait pourtant un temple antique, dédié probablement à Jupiter, puisqu'il était de tradition que l'on vendît des aigles autour de ses ruines. Comment ce temple ne fut-il pas utilisé pour l'installation du culte de la trinité capitoline? A ce sujet, M. Castan pense que la création d'un capitole à Vesontio fut une conséquence de l'élévation de cette ville au rang de colonie romaine, sous le vocable de *Colonia victrix Sequanorum*. Comme dans d'autres villes où le même fait se produisit, il dut y avoir partage du territoire entre les anciens habitants et les colons. Le temple de Jupiter préexistant put ne pas être à la disposition des nouveaux venus, et ainsi s'expliquerait la construction, au centre de la ville, d'un rocher artificiel pour asseoir en situation éminente l'édifice politico-religieux qui servait de centre à l'administration coloniale. Tout semble indiquer que cette création eut lieu vers 167 et 168, époque de l'intervention de Marc-Aurèle dans les affaires de la Séquanie.



Trois dessins de M. Ducat, communiqués par M. Castan, reproduisent le plan et quelques vestiges de la luxueuse architecture du temple capitolin de Vesontio.

APPENDICE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE DEUXIÈME SEMESTRE DE 1882, LU LE 26 JANVIER 1883.

Messieurs,

Le travail de l'Académie durant le dernier semestre s'est renfermé dans ses Commissions, sans que rien ait pu encore en être livré au public, mais je puis dès à présent signaler, pour chacun de nos grands recueils, des progrès qui nous promettent des résultats prochains.

Historiens des Croisades. — 1° *Historiens occidentaux.* M. Riant a terminé la préparation du texte de Gilon, qui doit commencer le tome V, et il s'occupe d'établir le texte de Gautier le Chancelier et d'Ekkhart. Il y a 47 placards en correction.

2° *Historiens arabes.* 20 feuilles de la première partie du tome II sont tirées. L'état de la santé de M. Defrémery nous en fait malheureusement toujours attendre la suite. Quant au tome III, il marche rapidement vers son achèvement, Les feuilles 1-79 sont tirées; 80-83 à tirer.

3° *Historiens arméniens.* La chronique de Jean Dardel, qui doit commencer le volume, est entièrement composée; 67 placards sont corrigés, et les notes faites jusqu'au feuillet 20. La nécessité de rassembler les documents conservés dans les archives étrangères a retardé la rédaction des éclaircissements qui doivent accompagner le texte. Ces documents sont presque tous copiés aujourd'hui, et tout fait espérer que le texte de Jean Dardel sera complètement établi à la fin du présent semestre.

Historiens de France. — Le tome XXIV ne compte environ que 8 cahiers en épreuve.

Recueil des chartes et diplômes antérieurs à Philippe-Auguste (1180). — En préparation.

Ces deux recueils ont peu avancé dans le dernier semestre pour diverses causes très légitimes. Le choix que l'Académie vient de faire de M. Auguste Molinier pour remplacer M. Siméon Luce comme auxiliaire permettra de reprendre la préparation du dernier recueil et de la continuer avec l'activité que l'on y avait apportée jusqu'au milieu de l'an dernier.

Mémoires de l'Académie. — Plusieurs volumes sont près d'arriver à leur terme.

Dans le tome XXX, 2[e] partie, de notre recueil, aux mémoires de MM. Th. Henri Martin et Le Blant se sont joints deux mémoires de MM. Hauréau et Deloche, qui le compléteront : 44 feuilles sont tirées, et toute la copie est en composition.

Le recueil ouvert aux *Savants étrangers* compte deux séries :

Dans la première, le tome IX, 2[e] partie, est toujours au même point, aucun nouveau mémoire n'ayant été présenté pour achever le volume.

Dans la deuxième série, le tome VI, 1[re] partie, est commencé avec le mémoire de M. Auguste Molinier, et l'impression s'en continue; 29 feuilles sont tirées, 9 à tirer, et toute la copie est en composition.

Notices et extraits des Manuscrits, etc. — Le *Dictionnaire des Simples* d'Ibn Beïthâr, publié par M. le D[r] Leclerc, avec le concours de notre confrère M. Barbier de Meynard, est sur le point de s'achever avec le tome XXVI, 1[re] partie. Toute la copie est composée; il n'y a plus que l'index alphabétique à faire. On nous promet le volume pour la fin du présent semestre.

Le tome XXXI, 1[re] partie, qui renferme déjà trois notices de MM. Delisle, Fierville et Hauréau, s'achèvera avec une dernière notice de M. L. Delisle sur les manuscrits disparus de la Bibliothèque de Tours, notice qui va s'imprimer sans retard.

Histoire littéraire de la France. — L'impression du tome XXIX se poursuit régulièrement. 28 feuilles sont tirées ou vont l'être, et un grand nombre d'autres feuilles sont aux mains des commissaires qui les corrigent. La copie ne fera pas défaut à la composition.

OEuvres de Borghesi. — MM. Waddington et L. Renier en ont repris la publication; une partie importante du tome IX, 2[e] partie, a été envoyée à l'imprimerie; c'est un travail dont l'impression ne doit rencontrer aucun obstacle.

Corpus inscriptionum semiticarum. — Le second fascicule, contenant les inscriptions phéniciennes d'Égypte, de Grèce, de Malte, de Sicile, de Sardaigne, ne tardera pas à paraître. Les 6 premières feuilles vont être tirées; 7 feuilles, fort avancées déjà, compléteront la livraison.

On voit donc que, si, dans nos recueils in-folio, dont les volumes demandent des années de préparation, le travail n'en est encore qu'à la première période, dans nos recueils in-quarto plusieurs volumes sont à la veille d'être publiés.

H. WALLON,

Secrétaire perpétuel.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 5 JANVIER.

M. Ravaisson fait hommage, au nom de M. Abel Desjardins, correspondant de l'Académie, d'un ouvrage intitulé : *Jean Bologne.*

«Un Douaisien, M. Fouques de Vagnonville, devenu par goût presque Florentin, a consacré sa vie, dit M. Ravaisson, à rechercher dans les archives de Florence les documents relatifs à Jean Bologne et pouvant servir à constituer sa biographie.

«M. Fouques de Vagnonville avait connu M. Abel Desjardins à Florence, où ils travaillaient côte à côte dans les archives. Devenu doyen de la Faculté des lettres de Douai, M. Desjardins reçut de M. Fouques, en même temps que les documents recueillis par ce dernier, la mission de les utiliser pour une publication. Le travail de M. A. Desjardins, que je présente aujourd'hui à l'Académie, comprend non seulement une biographie très complète et très détaillée du célèbre maître, mais encore une étude détaillée de l'œuvre de Jean Bologne, illustrée de nombreuses planches.»

M. Delisle offre, de la part de l'auteur, un volume qui a pour titre : *Documents concernant les Templiers, extraits des archives de Malte,* par J. Delaville Le Roulx.

«M. Delaville Le Roulx, qui a compulsé à fond les archives de Malte, donne dans cet opuscule, dit M. Delisle, l'analyse ou le texte de tous les documents relatifs à l'ordre des Templiers en général, qu'il a pu y découvrir. Cette publication n'a pas seulement le mérite de faire connaître des pièces intéressantes par elles-mêmes. Il résulte des recherches de M. Delaville Le Roulx que, si la plupart des chartes relatives aux propriétés territoriales du Temple en Occident nous sont parvenues, nous avons à déplorer la perte à peu près complète de la partie des archives du Temple qui se rapportait à l'ordre en général et aux propriétés situées en Terre sainte.»

SÉANCE DU 12 JANVIER.

Sont offerts à l'Académie :

The cities of Egypt, par Reginald Stuart Poole (Londres, 1882, in-8°).

Arabian Society in the middle ages, studies from the Thousand and one nights, par Edward William Lane (Londres, 1883, in-8°).

Houdencourt, seigneurie et paroisse, par M. l'abbé Morel, 2e partie, Paroisse (Compiègne, 1882, in-8°).

La coudée, étalon linéaire des Égyptiens : 1° sous les Pharaons ; 2° sous les Ptolémées, les Romains et les Arabes, par M. Constantin Rodenbach (Bruxelles, 1883, in-4°).

La campagne de Moïse pour la sortie d'Égypte, par M. Lecointre, avec préface de M. l'abbé Moigno. Projet d'une entreprise à la recherche de l'armée de Pharaon engloutie dans la mer Rouge (Paris, in-8°).

M. Egger présente au nom des auteurs les ouvrages suivants :

1° *Les Poésies de Catulle*, traduction en vers français, par M. Eugène Rostand, texte revu d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec un commentaire critique et explicatif, par M. E. Benoist, professeur de poésie latine à la Faculté des lettres de Paris (Paris, 1882, 2 vol. in-12).

« En présentant ces deux volumes à l'Académie, M. Egger se croit dispensé d'apprécier la traduction de M. Rostand, qui a déjà obtenu de l'Académie française une honorable récompense. Il insiste seulement sur le mérite qu'a eu le traducteur de demander préalablement à un philologue une revision du texte qui pût servir de solide base à son travail. Nul ne pouvait mieux que M. Benoist répondre à cet appel. Ce qui distinguait déjà parmi nous le savant éditeur de Plaute et de Virgile, c'est l'étendue et la sûreté des informations en tout ce qui concerne les manuscrits et les éditions des auteurs latins. De cette abondante érudition, M. Benoist ne dégage peut-être pas toujours avec une entière netteté ses conclusions personnelles sur la leçon ou sur le sens des passages controversés, mais il met toujours soigneusement son lecteur en état de se faire une opinion sur chaque sujet, qu'il s'agisse d'orthographe, de syntaxe ou de quelque question d'antiquité romaine. Ce mérite caractérise et recommande au plus haut degré la première partie, la seule publiée jusqu'ici, de ses notes sur Catulle. Une telle publication ajoutera encore à l'autorité dont jouit M. Benoist dans notre pays, et à l'étranger, comme continuateur de la tradition savante de M. Naudet, de M. Patin et de M. Louis Quicherat. »

2° *Traité de langue latine.* Écriture et prononciation du latin savant et du latin populaire, et appendice sur le *Chant* dit *des frères Arvales*, volume orné de neuf planches dont deux hors texte, par M. George Edon, professeur au lycée Henri IV (Paris, 1882, 1 vol. in-8°).

« La publication de M. Ed. Dupont-Chatelain fournit pour l'appréciation de l'état économique du nord de la France, il y a près de cinq cents ans, de précieuses données. Le contenu du registre démontre qu'à une époque aussi malheureuse, aussi agitée que l'était, pour notre pays, le commencement du xve siècle, que dans cette année même où nous éprouvions la terrible défaite d'Azincourt (25 octobre 1415), Boulogne et la contrée d'alentour demeuraient encore le siège d'une assez grande activité dans les relations commerciales et la vie publique.

« Le travail de M. Dupont-Chatelain a mérité les encouragements de l'Académie. »

Le même membre offre à la Compagnie, au nom de l'auteur, M. Albert de Rochas, chef de bataillon du génie, ancien membre du Conseil de perfectionnement de l'École polytechnique, un ouvrage intitulé : *La science des philosophes et l'art des thaumaturges* (Paris, G. Masson, 1882).
« Étendant des recherches commencées il y a plus de cinquante ans par Eusèbe Salverte, M. de Rochas a entrepris de réunir les faits propres à expliquer les prodiges que l'antiquité nous a rapportés et dont elle acceptait volontiers la prétendue origine surnaturelle, et pour cela il a interrogé la science antique. Il s'est attaché surtout à deux ouvrages que les Grecs nous ont laissés, les *Pneumatiques* de Héron et les *Pneumatiques* de Philon, dont nous ne possédons que des fragments. Il nous en donne dans son livre une traduction claire, précise, accompagnée de planches exécutées avec soin, et qui permettront de suivre les descriptions des deux mathématiciens grecs. Cette version est, je crois, la première complète qui ait été tentée dans notre langue.

« Les procédés exposés dans les deux traités fournissent les principaux éléments pour se rendre compte des moyens auxquels recouraient les thaumaturges de l'antiquité, dépositaires d'une science réelle, quoiqu'elle s'appuyât sur des théories inexactes, parfois même chimériques. Cette science, M. de Rochas en trace un substantiel aperçu dans le premier chapitre de son introduction, ayant pour titre : « Notions sommaires sur l'histoire de quelques parties des sciences dans l'antiquité ».

« Les deux autres chapitres de l'introduction sont consacrés, l'un à une notice sur la vie et les œuvres de Cletibios, de Héron et de Philon, à l'examen des manuscrits et des éditions qui ont paru des *Pneumatiques*.

« M. A. de Rochas, grâce à la parfaite connaissance qu'il a des sciences mathématiques appliquées, a réussi à pénétrer dans l'intelligence des textes qu'entendaient difficilement les simples philologues. Il a rendu par son livre un véritable service aux lettres savantes, qui lui devaient déjà

que l'éditeur a pris soin de dresser des feuillets de celui-ci et des pages de la transcription imprimée, permettent au lecteur de se faire une idée complète du caractère matériel du document. On rencontre dans ce registre une foule de détails curieux touchant l'administration, le régime intérieur, les finances et le commerce de la capitale du Boulonnais au commencement du xve siècle. Toutefois, l'intelligence de quelques-uns de ces énoncés réclame des éclaircissements ; on les trouvera dans le glossaire spécial que nous promet M. Ed. Dupont-Chatelain et auquel il joindra une introduction présentant un aperçu analytique et historique du document. Je me borne aujourd'hui pour ce motif, à signaler diverses indications que j'ai relevées dans cet intéressant volume.

« Ce registre nous fait connaître quel était alors à Boulogne le produit de la taille, des amendes, celui des droits acquittés pour obtenir la bourgeoisie ; de ceux dits d'*enrollement*, analogues à nos droits d'enregistrement. Là sont inscrits les ventes et loyers de maisons touchés par la ville, les contributions indirectes, pour prendre une locution moderne, lesquelles formaient une autre part des revenus de la cité, et entre lesquelles je citerai les banses de la ville, les droits que payaient les brasseurs de cervoise (ils étaient taxés chaque année à cent sols parisis pour le premier brassin), les droits imposés aux bâtiments qui revenaient de la pêche du hareng. Le prix des harengs à Boulogne était de dix francs le millier. Le commerce des vins à la même époque était relativement considérable, à en juger par le chiffre élevé que produisaient les impôts dont il était frappé.

« Le chapitre des dépenses n'est pas moins curieux à consulter que celui des recettes. Les magistrats et les autorités municipales de Boulogne exerçaient largement l'hospitalité, et l'on voit figurer sur le registre bien des dépenses qualifiées de *courtoisies*, c'est-à-dire faites pour héberger, régaler et recevoir de grands personnages ou des envoyés et messagers qui se rendaient dans la ville.

« Il en est d'autres d'une nature plus utile et qui témoignent du soin que les habitants apportaient à mettre la ville en état de défense contre l'ennemi, à pourvoir à l'entretien du guet et des feux et signaux, qui tenaient alors lieu de phare et pour lesquels on allumait simplement des amas de laine et de paille (*gluy*).

« La ville de Boulogne tenait régulièrement sa comptabilité et établissait avec soin son budget. Le registre nous montre qu'elle prenait le soin de distinguer ses dépenses et recettes en ordinaires et extraordinaires et qu'elle ne confondait pas en bloc toutes ses ressources et tous ses besoins.

«La publication de M. Ed. Dupont-Chatelain fournit pour l'appréciation de l'état économique du nord de la France, il y a près de cinq cents ans, de précieuses données. Le contenu du registre démontre qu'à une époque aussi malheureuse, aussi agitée que l'était, pour notre pays, le commencement du XVe siècle, que dans cette année même où nous éprouvions la terrible défaite d'Azincourt (25 octobre 1415), Boulogne et la contrée d'alentour demeuraient encore le siège d'une assez grande activité dans les relations commerciales et la vie publique.

«Le travail de M. Dupont-Chatelain a mérité les encouragements de l'Académie.»

Le même membre offre à la Compagnie, au nom de l'auteur, M. Albert de Rochas, chef de bataillon du génie, ancien membre du Conseil de perfectionnement de l'École polytechnique, un ouvrage intitulé : *La science des philosophes et l'art des thaumaturges* (Paris, G. Masson, 1882).

«Étendant des recherches commencées il y a plus de cinquante ans par Eusèbe Salverte, M. de Rochas a entrepris de réunir les faits propres à expliquer les prodiges que l'antiquité nous a rapportés et dont elle acceptait volontiers la prétendue origine surnaturelle, et pour cela il a interrogé la science antique. Il s'est attaché surtout à deux ouvrages que les Grecs nous ont laissés, les *Pneumatiques* de Héron et les *Pneumatiques* de Philon, dont nous ne possédons que des fragments. Il nous en donne dans son livre une traduction claire, précise, accompagnée de planches exécutées avec soin, et qui permettront de suivre les descriptions des deux mathématiciens grecs. Cette version est, je crois, la première complète qui ait été tentée dans notre langue.

«Les procédés exposés dans les deux traités fournissent les principaux éléments pour se rendre compte des moyens auxquels recouraient les thaumaturges de l'antiquité, dépositaires d'une science réelle, quoiqu'elle s'appuyât sur des théories inexactes, parfois même chimériques. Cette science, M. de Rochas en trace un substantiel aperçu dans le premier chapitre de son introduction, ayant pour titre : «Notions sommaires sur l'histoire de quelques parties des sciences dans l'antiquité».

«Les deux autres chapitres de l'introduction sont consacrés, l'un à une notice sur la vie et les œuvres de Ctetibios, de Héron et de Philon, à l'examen des manuscrits et des éditions qui ont paru des *Pneumatiques*.

«M. A. de Rochas, grâce à la parfaite connaissance qu'il a des sciences mathématiques appliquées, a réussi à pénétrer dans l'intelligence des textes qu'entendaient difficilement les simples philologues. Il a rendu par son livre un véritable service aux lettres savantes, qui lui devaient déjà

divers estimables écrits. Il nous promet encore une version d'autres ouvrages de Héron et de plusieurs fragments ou passages d'écrivains anciens, qui viendront compléter l'ensemble des documents auxquels il faudra s'adresser pour expliquer nombre de merveilles opérées par la magie, et dont la réunion justifiera le titre adopté par M. de Rochas pour son livre.

«Je recommande d'une façon toute spéciale la publication du savant ingénieux à l'attention des esprits curieux, à ceux de nos confrères qui, à l'exemple de plusieurs de nos illustres ou éminents devanciers de La Nauze, Dupuy, Letronne, Vincent, et d'autres encore, associent heureusement l'étude de la langue grecque à celle des sciences mathématiques. M. de Rochas est entré dans une voie où doivent le suivre nos encouragements.»

M. Edm. Le Blant fait hommage, de la part de M. Eug. Müntz, d'un nouveau fascicule consacré aux *Mosaïques chrétiennes de l'Italie.* Ce fascicule est relatif aux mosaïques des absides de Sainte-Marie-Majeure, de Saint-Jean-de-Latran, de Saint-Clément et de l'ancienne tribune Saint-Pierre.

«Ce qui attire surtout l'attention de M. Müntz, comme autrefois celle de M. Vitet, dit M. Le Blant, ce sont les séries de sujets accessoires de ces brillants tableaux, la foule de leurs figures presque mythologiques : fleuves personnifiés suivant la mode ancienne, génie jouant, naviguant, pêchant, harponnant le poisson, pourchassant les cygnes. Bien qu'elles nous reportent par leur ensemble aux temps du moyen âge, ces mosaïques n'en portaient pas toutefois, en cet endroit particulier, l'empreinte, et M. Müntz conclut ingénieusement que les détails signalés reproduisent les traits de compositions originales auxquelles elles ont succédé. Si le XII[e] et le XIII[e] siècle voient ainsi diminuer, ajoute-t-il, leur part dans la création de ces grandes pages, il y a du moins intérêt à y retrouver des types de l'ancien art chrétien. La discussion qui aboutit à cette conclusion est menée avec la justesse de vue et la précision de savoir qui caractérisent tous les écrits de M. Müntz.»

M. de Vogüé offre au nom de l'auteur, M. le marquis de Nadaillac, un livre intitulé : *L'Amérique préhistorique* (Paris 1883, in-8°).

«Il expose en quelques notes le sujet du livre, qui est un résumé méthodique de toutes les découvertes préhistoriques faites en Amérique depuis un siècle, et une discussion impartiale des divers systèmes auxquels elles ont donné lieu. Non seulement les monuments sont décrits et reproduits dans d'excellentes illustrations, mais les races, avec leurs

caractères ethnographiques et leur région d'habitation, sont décrites et classées. M. de Vogüé fait l'éloge de l'esprit de méthode, de clarté et d'indépendance scientifique qui a présidé à ce travail.»

M. Renan présente, de la part de M. Edward Thomas, correspondant de l'Académie, un opuscule sur *Les plus anciennes monnaies frappées par les Anglais dans l'Inde* (in-8°).

M. Schefer offre au nom de M. de Rosny, professeur à l'École des langues orientales vivantes, le *Guide de la conversation japonaise*. «Cet ouvrage renferme, dit-il, une collection de dialogues familiers reproduits d'abord en caractères usuels, puis transcrits en lettres latines. Ils sont accompagnés dans la première partie d'une traduction et d'un glossaire; les dialogues de la seconde partie, donnés sans traduction française, sont imprimés en caractères syllabiques, puis en signes phonétiques et idéographiques.»

M. Heuzey fait hommage à l'Académie, de la part de M. Eug. Müntz, d'un volume intitulé : *La Tapisserie.*

«L'histoire de l'art, telle qu'on la comprend aujourd'hui, fait avec raison une place importante à la noble industrie qui reproduit par le tissage les effets décoratifs de la peinture. L'Académie des inscriptions a montré récemment, dit M. Heuzey, dans le concours des antiquités nationales, l'intérêt qu'elle attachait à cette branche d'études. Le caractère particulier du livre de M. Müntz est d'être une histoire abrégée, mais complète, de la tapisserie depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, se rattachant à une séries de publications spécialement destinées à l'éducation, sous le nom de *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.* Ce but d'utilité pratique, l'auteur l'atteint parfaitement, par la netteté de ses divisions, par le choix des exemples et des nombreuses figures insérées dans le texte, par l'art de résumer en des conclusions claires et concises un travail d'érudition considérable.

«Pour l'antiquité et pour les premiers siècles du moyen âge, M. Müntz, s'écartant de l'opinion généralement reçue, admet que les procédés de la *haute-lisse* étaient connus des anciens et qu'ils n'ont jamais été complètement abandonnés, bien qu'ils ne se trouvent pas désignés en termes précis avant le xive siècle. Ce qui touche à l'Italie est le résumé du grand ouvrage original que l'auteur a lui-même composé sur les tapisseries italiennes. Dans ces chapitres et dans tous ceux qui sont consacrés à la Renaissance et aux temps modernes, l'extrême richesse des faits n'empêche pas qu'ils ne soient accompagnés d'un perpétuel jugement sur la marche de l'art, où se marque à tout instant la personnalité de l'écrivain.

On reconnaît à la fermeté des appréciations et à la nouveauté des preuves le chercheur habitué à puiser aux sources de la science, et sous la plume de qui l'histoire même abrégée de la tapisserie ne pouvait être un simple livre de vulgarisation.»

M. Barbier de Meynard présente à l'Académie les estampages des principaux monuments religieux, mosquées, tombeaux, etc., de la ville de Kairouan. Ils ont été recueillis au commencement de l'année 1882, par MM. Basset et Houdas, chargés d'une mission scientifique en Tunisie. Ces deux orientalistes viennent de réunir et de publier dans le quatrième cahier de la *Correspondance africaine* toutes les inscriptions qu'ils ont pu relever au cours de leur mission.

«J'ai l'honneur, dit M. Barbier de Meynard, de joindre ce mémoire aux estampages. Les inscriptions dont ils nous donnent l'empreinte sont toutes en caractères coufiques. Elles offrent un véritable intérêt paléographique, puisqu'elles remontent jusqu'au IIIe siècle de l'hégire (IXe et Xe siècles). Outre leur valeur épigraphique, elles ont aussi une certaine importance historique; quelques-uns de ces petits monuments fournissent des dates précieuses pour l'histoire des dynasties Aghlabite, Zeïdite et Hafside. Les auteurs du mémoire ont eu soin d'accompagner leur traduction, dont j'ai vérifié d'ailleurs l'exactitude, de tous les éclaircissements nécessaires qu'ils ont puisés dans la chronique de l'Afrique musulmane et en particulier dans l'histoire des Berbères d'Ibn Khaldoun, qui est une mine inépuisable de faits.

«J'ai déjà rendu compte des premiers résultats obtenus par cette mission (voir les *Comptes rendus* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mars 1882). Je viens de recevoir d'un des membres de cette mission, M. René Basset, une lettre qui donne de nouveaux renseignements, d'une part, sur les richesses bibliographiques de l'Algérie, de l'autre, sur les localités dignes d'être visitées pour l'étude des dialectes berbères. Comme ces deux questions restent dans le programme rédigé par la Commission de l'École d'Alger, approuvé par l'Académie; comme elles se rapportent aussi au sujet de prix proposé pour l'année 1884, je demande la permission de résumer les passages les plus intéressants de cette lettre :

«La province d'Oran paraît être des trois départements de l'Algérie la plus riche en manuscrits arabes. Là, en effet, on trouve trois bourgs complètement arabes qui n'ont pas été jusqu'ici envahis par les Européens. Ce sont : *Mazouna, Kala'a* et *Nedroma*. La première de ces villes, ancienne capitale du Dahra, a été autrefois le siège d'une université musul-

mane, célèbre parmi les indigènes algériens. A Nedroma, ville située entre Tlemcen et Nemours, un riche agha s'occupe depuis longtemps de réunir tous les manuscrits que le voisinage du Maroc lui a permis de recueillir. On estime que sa collection comprend deux mille volumes, dont quatre cents manuscrits. Il y aurait aussi des trouvailles à faire à Tlemcen. Il est probable que les descendants actuels d'anciennes familles venues d'Espagne possèdent encore quelques manuscrits historiques. Enfin les ports au nord du Maroc, Tanger, Tétouan et Ceuta, pourraient accroître le catalogue des documents arabes, et il faut ajouter que les inscriptions musulmanes de ces trois villes n'ont pas été encore relevées.

«En ce qui concerne les dialectes berbères, le groupement complet de ces dialectes pourra seul faciliter l'étude de la question mise au concours par l'Académie pour l'année 1884. Ces dialectes peuvent se diviser en trois groupes : 1° ceux du Nord, dont la phonétique est plus rude; 2° les dialectes du Sud; 3° un groupe intermédiaire, le dialecte du Riff qui, tout en se rattachant par le vocabulaire au groupe du Nord, présente quelques-uns des phénomènes phonétiques pleinement développés dans les dialectes du Sud. Me trouvant à Tlemcen et ensuite à Oudjda en avril 1882, j'eus l'occasion d'y recueillir un court vocabulaire du dialecte riffain absolument inédit, et je pus me convaincre de l'importance de ce dialecte dans l'histoire de la formation du berbère. Tlemcen, Ceuta et Tetouan sont des points où abondent les travailleurs kabyles venus du Riff, et par conséquent il serait possible d'y recueillir, avec des textes, les éléments d'une phonétique et d'un vocabulaire étendu. J'ajouterai que le dialecte *chaouïa*, parlé au sud de Tlemcen et près de Nedroma, est entièrement inconnu jusqu'à ce jour et mériterait une étude spéciale.

«Il résulte de la communication que je viens de faire, dit M. Barbier de Meynard, que c'est surtout dans la partie occidentale de l'Algérie et dans les villes du littoral, au nord du Maroc, qu'une exploration scientifique pourrait compter sur des résultats les plus satisfaisants. Je ne partage pas entièrement l'avis de M. Basset sur le nombre et la valeur des manuscrits qu'on pourrait recueillir dans la province d'Oran, qui n'a jamais passé pour un centre littéraire important. Mais je suis convaincu comme lui de l'avantage qu'il y aurait pour l'étude du berbère à explorer la région au sud de Tlemcen et celle qui avoisine Nedroma. Il y a là certainement des dialectes qui n'ont pas été recueillis jusqu'à présent. Il serait aussi fort intéressant pour la grammaire comparée et pour le

dictionnaire des langues de l'Afrique du Nord, d'étudier sur place ce dialecte du Riff qui est considéré à juste titre comme une sorte de trait d'union entre le berbère du Nord et le berbère du Sud. Il y a donc dans la lettre de M. Basset les renseignements qui peuvent être pris comme point de départ d'un supplément d'instruction à l'adresse des futurs explorateurs. »

A ce titre, M. Barbier de Meynard demande le renvoi de cette lettre ainsi que des estampages tunisiens à la Commission algérienne qui a dans ses attributions la direction des travaux envoyés par la section orientale de l'École d'Alger.

SÉANCE DU 19 JANVIER.

Sont offerts :

Le messager des peuples de l'Orient (Ἡ Ἶρις τῶν λαῶν τῆς Ἀνατολῆς), contenant en tête, encadré de noir, un article sur la mort de M. Léon Gambetta (numéro du 1er janvier 1883).

Mélanges de philologie et de paléographie américaines, par M. de Charencey (Paris, 1883, in-8°).

Les hommes-chiens, par le même (Paris, 1882, br. in-8°).

Archæological Survey of Southern India, n° 3. *The amarâvatî stûpa*, par Jas. Burgess (Madras, 1882, in-4°).

M. Egger offre à l'Académie le recueil d'opuscules qu'il vient de former et de publier, sous le titre suivant: *La tradition et les réformes dans l'enseignement universitaire* (Paris, 1883, in-8°). S'il se permet de demander particulièrement l'attention bienveillante de ses confrères pour ce volume, dont quelques pages seulement sont inédites, c'est qu'il y a reproduit plusieurs pièces relatives, soit à la vie de quelques académiciens, ses anciens maîtres, soit aux deux écoles d'Athènes et de Rome, sur lesquelles l'Académie exerce un spécial et efficace patronage.

M. A. Bertrand présente au nom de l'auteur, M. Piétrement, un ouvrage intitulé : *Les chevaux dans les temps préhistoriques et historiques* (Paris, 1883, in-8°). « Cet ouvrage, qui au premier abord paraît étranger à nos études, s'y rattache cependant, dit M. Bertrand, par plus d'un côté. Et d'abord, il nous donne de précieux renseignements sur les conditions dans lesquelles s'est faite chez nous la domestication des animaux et en particulier du cheval. Nous y apprenons que le cheval sauvage a existé de tout temps en Gaule. Il servait de nourriture aux nomades des cavernes, et Cuvier l'avait déjà signalé dans les terrains *diluviens*. Mais il a été domestiqué tardivement. Si nos races chevalines actuelles, dites

percheronnes et *belges*, sont d'origine indigène, ainsi que plusieurs autres, M. Piétrement démontre, avec beaucoup de sagacité, que cette domestication a suivi et non précédé l'introduction du cheval asiatique dans nos contrées. Ce cheval asiatique est aujourd'hui représenté par nos *petites races bretonnes et limousines*. Ces faits sont assurément curieux et méritent de prendre place dans toutes les histoires de France où est traitée la question de l'origine de la civilisation gauloise.

«Mais nous trouvons chemin faisant, dans le livre de M. Piétrement, bien d'autres détails historiques dignes d'attention. C'est ainsi qu'à propos du récit *biblique* concernant les brebis de Laban qui, au gré de Jacob, mettaient bas des agneaux blancs ou noirs, l'auteur, avec beaucoup de vraisemblance, conjecture que Jacob mettait en pratique des procédés que certains pasteurs de son temps connaissaient déjà et que Laban pouvait ignorer, procédés dont parle Pline, et que nos éleveurs connaissent parfaitement. A ce propos, M. Piétrement relève un contresens fait par tous les traducteurs de Pline, même par notre savant et regretté confrère Littré. Il s'agit du mot *venas* traduit par *veines* et dont le sens ici est incontestablement: *taches* ou *marbrures pigmentées* du palais. En un mot le livre très savant de M. Piétrement s'adresse à la fois aux naturalistes et aux historiens.»

M. Oppert offre, au nom de l'auteur, l'ouvrage intitulé : *Die vorsemitischem culture in Ægypten und Babylonien* (Les civilisations antisémitiques de l'Égypte et de la Babylonie), par M. Hommel, de l'Université de Münich.

«L'auteur, dit-il, est, parmi les jeunes assyriologues d'Allemagne, certainement l'un des plus distingués, et le seul qui ne se borne pas à des arguties philologiques auxquelles la science ne sera redevable d'aucun progrès nouveau. L'auteur traite des populations de l'ancienne Égypte et de la Libye, puis s'adresse surtout au sujet qui est sa spécialité propre, l'idiome antisémitique de la Mésopotamie, le *sumérien*, et il entreprend l'étude des deux dialectes qui se partagent en parties inégales des centaines de textes, soit unilingues, soit bilingues de la langue sumérienne. M. Hommel donne à l'appui de ses développements historiques de nombreuses traductions qui donnent souvent avec bonheur le sens de l'original. Il fait avec sagacité la part entre les diverses dynasties des princes qui se partagèrent la Chaldée, dont il expose les rôles avec clarté et avec un sens historique marqué. Nous regrettons qu'il se soit encore attaché à certaines identifications défectueuses, selon nous, de *Maggan* (Égypte), de *Mélukha* (Libye) et de *Tilvun* (l'île de Tylos, Bahrein). Nous aurions aussi voulu que

M. Hommel ne se lançât pas dans les questions chronologiques, car son édifice chronologique, établi sans base certaine, vient d'être modifié par la découverte nouvelle qui place le roi Naramsin à 3,800 ans avant Jésus-Christ, et dont j'ai entretenu l'Académie, tandis que notre auteur place le même roi 1,600 ans plus bas.»

M. de Rozière fait hommage, de la part de l'auteur, d'un volume intitulé : *L'immunité, étude sur l'origine et les développements de cette institution,* par M. A. Prost, membre de la Société des antiquaires de France (Paris, 1882, in-8°).

«M. de Rozière ne croit pas devoir entrer dans de longs détails sur l'intérêt qu'offre le sujet d'études choisi par M. Prost. Tout le monde connaît en effet, dit-il, l'importance du rôle joué par les concessions *d'immunités* dans le dénombrement des droits régaliens et la constitution des justices seigneuriales, par conséquent dans la constitution du régime de la féodalité. Le sujet n'est donc pas nouveau. Mais je ne crois pas que personne encore l'ait traité avec autant de précision et d'aussi riches développements que M. Prost. Le mérite de M. Prost consiste dans le nombre de documents qu'il a consultés et l'ordre rigoureusement scientifique avec lequel il les a analysés.»

SÉANCE DU 26 JANVIER.

Sont offerts :

Monumenta graphica mediiævi ex archivis et bibliothecis imperii austriaci collecta. Fasc. X (Vienne, 1882, in-fol.)

La porta Soprana di Sant' Andrea, par Alfredo d'Andrade (Gênes, 1882, in-4°).

M. Charles Robert offre à l'Académie la *Description de deux petits médaillons de terre,* du cabinet Duquenelle, à Reims; il a publié cette description dans les mémoires de la Société des antiquaires de France.

Le premier médaillon montre d'un côté le fils de Thésée fuyant Phèdre; de l'autre Œdipe, le front dans la main, méditant l'énigme que vient de lui poser le Sphinx.

Sur le second médaillon, on reconnaît, au droit, Cadmus tuant le serpent, génie du bois sacré où devait s'élever Thèbes, et, au revers, Vénus soutenant Énée que Diomède vient de frapper de sa lance.

Ces sujets intéressants par quelques détails, mais d'exécution médiocre, rappellent les scènes du cycle héroïque qui abondent sur les médaillons de bronze du IVe siècle, dits *contorniates.* M. Robert pense donc que les petits médaillons antiques trouvés à Reims ont, comme les con-

torniates, rapport au théâtre, et par conséquent, qu'ils représentent non directement des dieux et des héros, mais les acteurs qui en tenaient les rôles dans les *fabulæ Salticæ,* si à la mode à Rome et dans les provinces aux derniers temps de l'empire d'Occident.

M. G. Paris présente, de la part de l'abbé Ernest Rembry, chanoine honoraire de la cathédrale de Bruges, un ouvrage intitulé : *Saint Gilles, sa vie, ses reliques, son culte en Belgique et dans le nord de la France,* t. I et II (Bruges, 1881-1882, in-8°).

SÉANCE DU 2 FÉVRIER.

Sont offerts :

L'ancien drapeau de la France, par M. Léon Hennet (Paris, 1882, broch. in-8°).

Rapport sur une épée en fer trouvée à Vornay, par M. Pierre de Goy (Bourges, 1883, broch. in-8°).

Origines des églises des Hautes-Alpes. Saint-Marcellin, Saint-Demetrius, par M. J. Roman (Grenoble, 1881, broch. in-8°).

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie deux volumes contenant les dix notices qu'il a lues dans les séances publiques de l'Académie (*Éloges académiques,* t. Ier : *le comte Beugnot, Ch. Magnin, Stanislas Julien, J.-D. Guigniaut, le vicomte de Rougé;* t. II : *Ch. Lenormant, J. Naudet, A.-P. Caussin de Perceval, L.-F.-J. Caignart de Saulcy, Paulin Paris*).

Ayant prononcé ces éloges au nom de l'Académie, il a cru pouvoir lui en faire la dédicace, et il profite de cette occasion pour remercier la Compagnie de lui avoir donné l'occasion d'accomplir ce devoir envers plusieurs de ses confrères, en lui faisant l'honneur de le choisir pour son Secrétaire perpétuel.

Le Président adresse au Secrétaire perpétuel les remerciements de l'Académie.

M. Delisle présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Documents inédits sur la construction du Pont-Neuf,* publiés par R. de Lasteyrie (Paris, 1882, in-8°).

«L'histoire de la construction du Pont-Neuf, sous le règne de Henri III et de Henri IV, est à peu près au complet, dit M. Delisle, dans un registre conservé à la bibliothèque de l'Institut, que M. Lalanne a récemment signalé à la Société de l'histoire de Paris. M. Robert de Lasteyrie l'a publié textuellement, en y joignant plusieurs documents complémen-

taires, empruntés aux collections des Archives nationales. La notice qui précède la publication est un résumé critique qui dispensera la plupart des lecteurs de recourir au texte original, et dans lequel est clairement établie la part qu'ont prise aux travaux de construction plusieurs grands architectes de la fin du XVIe siècle.»

2° *Les architectes du palais des papes*, par L. Duhamel (Avignon, 1882, in-8°).

«Aux documents très précis que deux membres de l'École de Rome, MM. Müntz et Maurice Faucon, ont récemment découverts sur l'origine, la construction et la décoration du palais des papes à Avignon, M. Duhamel, archiviste du département de Vaucluse, vient ajouter quelques textes fort importants, tirés du fonds de l'archevêché d'Avignon. Les plus curieux sont ceux qui se rapportent à un architecte mort avant l'année 1362 : «Magister Petrus Obserius, architatomus et director operis palatii «domini nostri papæ.» M. Duhamel n'a pas de peine à établir qu'on doit lui attribuer les parties du palais construites sous le pontificat de Clément VI.»

3° *Les majoliques en Italie*, par M. E. Molinier (Paris, 1883, in-8°).

«M. Émile Molinier, chargé de rédiger un nouveau catalogue des majoliques italiennes du Musée du Louvre, est allé en Italie examiner les pièces analogues qui existent dans les collections publiques ou privées, et s'est rendu compte des travaux les plus récents que les Italiens ont publiés sur l'histoire de la céramique. Il a rapporté de ce voyage des notes et des dessins qui permettent d'améliorer sur bien des points les classifications proposées jusqu'à ce jour et qui attestent le soin avec lequel sont préparés les catalogues des objets d'art déposés dans les musées nationaux.»

M. Lenormant fait hommage à l'Académie, de la part de M. Camille Lécuyer, de la seconde livraison de sa belle publication des *terres cuites grecques* de sa collection. Cet ouvrage, si précieux pour les archéologues à la disposition desquels il met un grand nombre de monuments de la plus haute valeur pour l'art et pour la science, continue sur le même plan que dans la première livraison. «Les planches, dit M. Lenormant, sont toujours excellentes. Le texte, rédigé par diverses personnes, offre certaines inégalités de développement. Il est quelques notices qui sont de véritables dissertations. Et dans ce genre je signalerai principalement à la Compagnie comme excellentes celles qui sont dues à la plume de M. Cartault.»

SÉANCE DU 9 FÉVRIER.

Sont offerts :

Le voyage de la saincte cyté de Hierusalem fait l'an mil quatre cens quatre-vingtz, publié par M. Schefer, membre de l'Académie (Paris, 1882, gr. in-8°).

Fortis Etruria, origines étrusques du droit romain, première étude lue devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres à la séance du 20 octobre 1882, par M. Casati (Paris, 1883, broch. in-8°).

Inscription historique de Pinodjem III, grand prêtre d'Ammon à Thèbes, traduite et commentée par M. Édouard Naville (Paris, 1883, in-4°).

La Battaglia di Maratona, studio critico, par V. Casagrandi (Gênes, 1883, in-8°).

First annual report of the bureau of Ethnology to the Secretary of the smithsonian institution, 1879-1880, by J.-W. Powell, director (Washington, 1881, gr. in-8°).

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys présente à l'Académie, de la part de l'auteur, le premier fascicule du second volume de la *Bibliotheca sinica, dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à l'empire chinois*, par M. H. Cordier (Paris, 1883, in-8°). Le premier volume de cet ouvrage a obtenu le prix Stanislas Julien, en 1880.

M. G. Paris fait hommage, de la part de l'auteur, M. F. des Robert, d'un volume intitulé : *Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Allemagne, en Lorraine et en Franche-Comté, 1634-1638*, d'après des documents inédits (Paris, Nancy, 1883, in-8°).

M. Miller offre, au nom de M. l'abbé Callen, le tome premier d'un ouvrage intitulé : *L'église métropolitaine et primatiale Sainct-André de Bourdeaux, par Mr Hierosme Lopes, chanoine théologal de cette église*, réédition annotée et complétée (Bordeaux, 1882, in-8°).

M. Miller offre en outre, de la part de M. Schlumberger : *Sceaux byzantins, le thème de Cherson et la Bulgarie* (Paris, 1882, in-8°).

«La riche collection des sceaux byzantins que possède M. G. Schlumberger lui fournit chaque jour, dit-il, des renseignements sur les offices de l'empire d'Orient. Ces bulles de plomb, où sont mentionnés des stratèges, des protonotaires, des dragaires, des comtes de la vente, pouvaient servir d'illustrations au *Livre des thèmes*, de Constantin Porphyrogénète, depuis ceux de Sicile et de Dalmatie jusqu'aux *Thèmes* voisins du Caucase et du Taurus. Les sceaux qu'il nous donne aujourd'hui se rapportent à l'histoire du thème de Cherson, situé à l'extrémité de l'empire, et à celle

de la Bulgarie. Cherson était la station principale de la flotte impériale dans le port, et servait de lieu d'exil pour les personnages marquants de l'empire. C'était une véritable ville libre administrée par un *protevon* ou *protopolite*, avec un conseil de sénateurs. Les sceaux des fonctionnaires byzantins de Cherson étaient très rares, aucun n'avait encore été publié. M. Schlumberger en donne six, dont cinq provenant de sa collection et le sixième provenant du British Museum. Ce sont les sceaux de trois stratèges et de deux *commerciaires* remontant aux xe et xie siècles. La Bulgarie, qui n'était pas considérée comme un thème, a fourni également six sceaux inédits. Ils sont tous du xie siècle et mentionnent les titres de proconsul, patria, duc, etc. Nous signalerons surtout celui de provéditeur de toute la Bulgarie. Les provéditeurs étaient des fonctionnaires d'ordre spécial, assez analogues à nos commissaires extraordinaires. Outre ces six bulles, M. Schlumberger en publie deux autres dont l'une nomme un des chefs religieux de la Bulgarie byzantine et l'autre un métropolitain, Michel, du xie ou du xiie siècle, et qui ne figure point dans *Le Quien*. »

SÉANCE DU 16 FÉVRIER.

Est offert :

Notes sur les tumulus de Bartrès et d'Ossun, par M. Piette (Paris, 1882, in-8°).

M. Maury offre à l'Académie, au nom des auteurs, un fascicule intitulé : *Discours d'ouverture de MM. les Professeurs de l'École du Louvre* (Paris, 1883, in-8°).

« M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a, dit M. Maury, institué récemment, sur la proposition du Directeur des musées nationaux du Louvre, M. de Ronchaud, des cours destinés, pour ainsi dire, à interpréter et à commenter les merveilleuses richesses que renferme cet établissement. Il a chargé quelques-uns des conservateurs et des fonctionnaires attachés au Louvre de faire chaque année une suite de leçons sur des sujets dont les principaux matériaux doivent être fournis par nos musées nationaux. En cela, il a repris, en le développant, un projet qu'avait eu jadis le Gouvernement lorsqu'il instituait au Louvre le musée des antiquités égyptiennes, ou comme on disait dans le principe, le musée Charles X, musée à la tête duquel fut placé Champollion. L'ordonnance de fondation portait en effet que des cours d'égyptien seraient annexés à ce musée. C'était dans le même esprit qu'au commencement de ce siècle a été établi à la Bibliothèque nationale un cours d'archéolo-

gie qu'inaugura Millin. Cette chaire était destinée à initier le public à l'étude des monuments conservés au cabinet des antiques. Plusieurs éminents archéologues s'y sont succédé, qui tous ont appartenu à notre Académie, et le titulaire actuel siège aussi parmi nous.

«Grâce à la création nouvelle, le Louvre est aujourd'hui doté d'une école qui produira, je n'en doute pas, d'heureux fruits. *C'est le 4 décembre dernier* qu'a été ouverte cette école par une suite de discours qu'on trouve reproduits dans le fascicule dont je fais hommage à notre Compagnie.

«En tête est imprimé le discours d'ouverture de l'école. L'ordre adopté pour les leçons en a fait charger l'un des professeurs, M. Eugène Revillout, conservateur adjoint au musée égyptien du Louvre, et dont les nombreux travaux sont depuis longtemps appréciés par vous. Vient ensuite la première leçon du cours d'archéologie égyptienne qui a été confié à M. P. Pierret, conservateur de ce même musée égyptien, et dans laquelle est esquissé à grands traits le programme que le savant professeur se propose de traiter. La leçon d'ouverture de M. Pierret est suivie de celle du cours spécial confié à M. E. Revillout, et qui a pour objet l'exposé de ce que nous savons de la législation des anciens Égyptiens. Après quoi se place, dans le fascicule, la première leçon du cours de M. Ledrain, attaché à la conservation des antiquités orientales, et qui a pour sujet l'épigraphie sémitique et l'archéologie assyrienne. Dans cette leçon d'ouverture, l'habile archéologue a traité en particulier des symboles représentés sur les pierres gravées sémitiques.

«Le volume se termine par la première et la seconde leçon du cours d'archéologie nationale qui a été confié à notre confrère M. Alexandre Bertrand, conservateur du musée de Saint-Germain. Dans la première de ces deux leçons, M. Alexandre Bertrand a tracé le cadre du vaste et intéressant sujet qu'il se propose de traiter, et passé rapidement en revue les différentes classes de monuments dont il se propose d'appliquer l'étude à celle de notre plus ancienne histoire, depuis les temps dits préhistoriques jusqu'à l'époque mérovingienne. Il lui a fallu fixer le point de départ auquel il entend faire remonter ces temps préhistoriques, et tel a été le sujet de sa deuxième leçon. Il y montre tout ce qu'il y a encore d'incertitude sur la date, même simplement comparative, à laquelle on doit reporter ces âges où l'homme ignorait encore l'emploi des métaux, où il ne faisait usage pour ses armes et ses engins que de la pierre éclatée, où son industrie se réduisait aux procédés les plus grossiers et où son existence différait peu de celle qu'on observait à la fin du siècle dernier

et au commencement du nôtre chez les Esquimaux et les peuplades les moins avancées de l'Océanie. M. Bertrand s'élève avec raison, au nom de la sainte critique, contre les hypothèses hasardées et les assertions imprudentes qui prétendent se donner comme de la science positive et qui tendent au contraire à la compromettre. En finissant sa seconde leçon, M. Bertrand résume les résultats que l'on peut considérer comme étant selon toute vraisemblance définitivement acquis, en ce qui touche l'archéologie préhistorique de la Gaule et spécialement cette question qui préoccupe, je dirai même qui passionne, depuis vingt-cinq ans, tant d'antiquaires et d'anthropologistes, l'époque à laquelle peut remonter l'apparition de l'homme sur le sol que nous foulons.

«L'énoncé des matières renfermées dans le fascicule que je dépose sur le bureau permettra à l'Académie, dit en terminant M. Maury, de juger de l'importance scientifique d'une fondation qui honore l'administration du Louvre; elle sera un titre de plus à la reconnaissance que lui doit le monde savant.»

M. Henri Weil fait hommage, au nom de M. Hild, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers, d'une brochure intitulée : *La légende d'Énée avant Virgile* (Paris, 1883, in-8°). «On sait, dit-il, que l'érudition moderne a démêlé avec beaucoup de sagacité les vieilles croyances de l'Italie qui se cachent sous des noms helléniques et se marient, non sans disparate, ni en faisant toujours bon ménage, à des récits de l'épopée grecque. M. Hild débrouille, dans une exposition claire et intéressante, cet écheveau de mythes et de fictions dont l'assemblage, inconscient ou voulu, aboutit à une curieuse légende consacrée par la haute fortune de Rome et des Césars et par les vers immortels de Virgile. Ce mémoire forme le premier fascicule d'une série d'*Études de religions et de littératures anciennes*, et il fait bien augurer de l'avenir du haut enseignement dans nos facultés de province.»

M. Heuzey présente à l'Académie, au nom de M. J. Menant, une brochure intitulée : *Empreintes de cachets assyro-chaldéens, relevées au Musée britannique.*

«C'est, dit M. Heuzey, un nouveau chapitre très intéressant et très instructif, que l'auteur ajoute au travail d'ensemble qu'il a entrepris sur les cylindres orientaux. Il a eu l'idée, à la fois juste et ingénieuse, d'en poursuivre l'étude jusque dans les empreintes qu'ils ont laissées sur les monuments d'argile et particulièrement sur les tablettes des contrats, qui sont ordinairement datées. De cette manière, M. Menant a réussi à établir avec certitude la succession chronologique d'un certain nombre de

types, et cette constatation est d'une importance facile à comprendre pour l'histoire de l'art dans l'ancien Orient. Les cachets dont M. Menant publie les empreintes, dans son nouveau mémoire, diffèrent des cylindres proprement dits, et commencent à une époque moins ancienne. Ce sont des cônes ou des sphéroïdes, gravés ordinairement à plat sur l'une de leurs faces. Par une curieuse exception, ils ne paraissent pas avoir été en usage en Chaldée, ni dans l'ancien, ni dans le nouveau royaume chaldéen. Au contraire, l'Assyrie et surtout la Perse les emploient fréquemment. L'usage s'en perpétua même après la conquête, sous la royauté grecque des Séleucides. Une des plus curieuses parties du savant travail de M. Menant nous montre, sur les contrats des rois Antiochus le Grand, Séleucus Philopator, Antiochus Épiphanes et Demetrius Sôter, des cachets orientaux et des cachets grecs juxtaposés, et, ce qui est plus curieux encore, des cachets mixtes où l'art grec et le symbolisme asiatique se pénètrent réciproquement. C'est là un fait dont je relève la parfaite justesse pour l'avoir observé dans une classe de monuments toute différente, dans la série des figurines de terre cuite, que j'ai appelées gréco-babyloniennes. Cette brève analyse suffira pour faire apprécier la portée des patientes et minutieuses recherches dont M. Menant, par la netteté de son exposition et par la précision de sa méthode, a tiré un parti si profitable pour la science.»

M. Egger offre, de la part de M. Émile Ruelle, un volume intitulé : *Poétique et rhétorique,* traduction entièrement nouvelle d'après les dernières recensions du texte (Paris, 1883, in-8°).

M. Heuzey présente divers opuscules de M. Demetrius Aristarchi Bey, sur *La Bulgarie et les développements du panslavisme dans le Levant,* ainsi que les numéros 1 et 2 du *Mémorial diplomatique d'Orient.*

SÉANCE DU 23 FÉVRIER.

M. P.-Charles Robert dépose sur le bureau, de la part de l'auteur, M. L. Maxe-Werly, une publication consacrée aux *Monuments épigraphiques du Barrois* (Paris, 1883, in-8°).

«Le titre adopté par l'auteur est, dit-il, un peu vague; en fait, il n'est question, dans cet ouvrage, que de la partie sud du département de la Meuse, comprenant les arrondissements de Bar-le-Duc et de Commercy.

«M. L. Maxe-Werly examine successivement, non seulement les inscriptions gravées sur la pierre, mais celles qui se lisent sur les plaques de métal, les fragments de verre, les vases en terre, les bagues et les fibules;

chemin faisant, il rectifie des erreurs importantes qui s'étaient glissées dans les lectures faites avant lui. Habile dessinateur, il a intercalé dans son volume d'excellents fac-similés. Un chapitre est consacré aux nombreux cachets d'oculistes trouvés à Nasium.

«On sait que la mode des pastiches était fort répandue au XVIe et au XVIIe siècle, en Lorraine comme à Metz; M. Maxe-Werly a eu la patience de rechercher, dans les anciens recueils épigraphiques, les textes dont les faussaires avaient découpé des morceaux pour composer des épitaphes ou des dédicaces, où ils introduisaient le nom de Nasium, la plus importante des villes de la contrée à l'époque romaine. C'est ainsi qu'il a pu faire justice de plusieurs inscriptions, d'une prétendue plaque d'esclave, qui avaient depuis longtemps droit de bourgeoisie dans les collections et les publications lorraines, et que des épigraphistes de profession ont acceptées de confiance.»

M. Lenormant offre à l'Académie, de la part de M. Stanislas Guyard, une très intéressante brochure intitulée : *Mélanges d'assyriologie, notes de lexicographie assyrienne, suivies d'une étude sur les inscriptions de Van.*

«M. Guyard est depuis longtemps connu, dit M. Lenormant, comme arabisant. Ses *Notes de lexicographie,* publiées d'abord dans le *Journal asiatique,* le classent à un rang des plus distingués parmi les assyriologues. C'est une série de discussions minutieuses, délicates, quelquefois un peu subtiles mais toujours fines et ingénieuses, sur le sens d'un certain nombre de mots difficiles du lexique assyrien. Rien ne peut mieux montrer que la nature des points qui y sont en litige le degré d'avancement où en sont parvenues aujourd'hui les études de philologie assyrienne. Toutes les interprétations de M. Guyard ne seront pas adoptées définitivement par les savants spécialistes. Il ne prétend pas lui-même à un tel résultat. Mais on peut dire sans exagération qu'il aura déterminé mieux qu'on ne l'avait fait avant lui le sens d'une centaine de mots assyriens.

«Quant aux observations sur les inscriptions de Van, qui paraissent pour la première fois dans la brochure que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie, ce sont des critiques, pour la plupart excellentes, d'un récent mémoire de M. Sayce sur le même sujet. Partant d'une découverte considérable de M. Guyard, auquel il a rendu pleine justice, le savant assyriologue d'Oxford a fait paraître un travail vraiment fondamental sur les inscriptions cunéiformes de l'Arménie et leur langue. M. Guyard, qui poursuivait de son côté les mêmes études et y était parvenu indépendamment à des résultats presque identiques, passe au crible les interprétations de M. Sayce et les rectifie heureusement sur beaucoup de points.

« Il reste encore beaucoup à faire dans l'étude des inscriptions cunéiformes arméniaques ou alarodiennes. Mais dès à présent, grâce aux travaux de MM. Sayce et Guyard, l'étude scientifique en est fondée sur des bases inébranlables et déjà poussée fort avant.

« L'Académie me permettra de rappeler que j'ai affirmé le premier, il y a douze ans, que le mécanisme de la langue de ces inscriptions se rapprochait étroitement de celui du géorgien. Ce résultat est pleinement confirmé par les nouveaux travaux. »

M. Bertrand fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Paul du Châtellier, fils de M. du Châtellier, correspondant de l'Académie des sciences morales et politiques, d'une très intéressante brochure intitulée *Exploration de quelques sépultures de l'époque du bronze dans le nord du département du Finistère* (Saint-Brieuc, 1883, in-8°).

« Ces sépultures ont cela de particulier, dit M. Bertrand, qu'elles sont mégalithiques, sous tumulus, et que cependant, contrairement à la règle générale de ces sépultures qui ne renferment que des instruments en pierre polie, elles contiennent des armes de bronze, poignards et haches, et qu'elles sont *à incinération.*

« Les groupes ethniques qui incinéraient et ceux qui inhumaient sont, on le sait, dans l'origine absolument distincts. Tandis que dans le célèbre cimetière des bords du Tessin, cimetière connu sous le nom des localités portant les noms de *Sesto, Calende, Golosecca, Soma,* sur plus de six mille tombes pas une seule inhumation n'a été constatée. Dans la Belgique de César (nos départements de la Marne, de l'Aisne et de l'Aube), une seule incinération s'est rencontrée sur plus de trois mille tombes explorées appartenant à des tribus faisant partie peut-être des *Gæsates de Polybe,* puisque leur seule profession était le métier des armes.

« Il est donc très curieux de voir, en Armorique (à la pointe de l'Armorique), apparaître dans des sépultures mégalithiques, avec des armes de bronze, le *rite de l'incinération.*

« Ces sépultures présentent une autre particularité fort intéressante. Les chambres sépulcrales sont lambrissées en chêne. Dans quelques sépultures une banquette de pierre, recouverte de bois, court tout autour de la chambre, comme si l'on y avait pratiqué des cérémonies funèbres.

« Les poignards et haches, qui paraissent avoir le caractère d'instruments liturgiques, sont renfermés dans des coffres de bois comme objets précieux. La poignée de l'un de ces poignards était ornée de clous d'or.

« Nous devons savoir gré à M. Paul du Châtellier du zèle et du soin qu'il a mis, *qu'il met depuis plusieurs années,* à sauver de l'oubli des ren-

seignements archéologiques si précieux pour les progrès de notre histoire nationale.»

M. Heuzey présente deux volumes qui, par leur caractère familier, s'écartent peut-être un peu du genre des ouvrages ordinairement offerts à l'Académie des inscriptions, mais qui s'y rattachent par l'idée sérieuse qui les a inspirés. «L'auteur, dit-il, est un critique et un écrivain de talent, M. Jules Levallois, qui assiste souvent aux séances de l'Académie et qui rend compte de ses travaux dans la presse, ce qui donne à son hommage un intérêt spécial. Il a réuni dans ces volumes, intitulés, l'un *Autour de Paris*, et l'autre *La vieille France* (il faut entendre par là l'Île de France), une série de promenades historiques, destinées. dans son intention, à l'éducation de la jeunesse, mais que tout le monde lira avec plaisir et profit. Par une peinture vive, rapide, du pays et de ses monuments, par des récits attachants et parfaitement choisis, il remplit à merveille son but, qui est de faire revivre dans leur cadre les grands souvenirs historiques ou littéraires qui ont eu cette région pour théâtre, et par là d'entretenir une des meilleures formes du patriotisme : l'amour et le respect de nos antiquités nationales. Que l'on enlève le lien de convention par lequel l'auteur donne de l'unité à son œuvre, et l'on y trouvera, sur nos hommes illustres et sur nos grands écrivains, sur notre art et sur notre histoire, une suite d'études pleines de sens et d'esprit, et qui s'appuient toujours avec un rare scrupule sur les résultats les plus neufs et les plus certains de la science.»

SÉANCE DU 2 MARS.

Est offert :

La fin de Lérins ou le martyre de cinquante moines et de leur abbé, par M. l'abbé Pierrugues (Paris, 1883, in-8°).

M. Maury offre à l'Académie, au nom de M. Schlumberger, le tome II des *Œuvres d'Adrien de Longpérier*, et il ajoute : «Notre Compagnie a reçu, il y a quelques mois, le tome Ier de cette importante publication, qui, en même temps qu'elle mettra à la disposition des érudits l'ensemble des travaux de notre regretté confrère, permettra de mieux apprécier l'étendue, la variété et la sûreté de ses connaissances archéologiques, qui embrassaient presque tout le champ de l'antiquité, du moyen âge et des premiers siècles des temps modernes. Ce tome II renferme la première partie des mémoires et des notices de M. de Longpérier concernant les antiquités grecques, romaines et gauloises, qui avaient paru de 1838 à 1861.

«La numismatique ancienne entre pour une assez large part dans ce volume, et des planches et des vignettes permettent au lecteur de suivre les descriptions que l'auteur nous donne et les discussions auxquelles il se livre. Mais la céramographie, l'épigraphie y ont aussi leur place à côté de monuments de toute sorte, surtout de ces petits monuments, de ces bronzes, de ces antiques, que la sagacité de de Longpérier excellait à interpréter.

«L'éditeur, M. Schlumberger, a continué à s'acquitter de sa tâche avec un savoir et un soin dont lui seront reconnaissants tous les amis de l'histoire et des études archéologiques.

«L'Académie sera heureuse de voir conduite avec tant de célérité la publication du bel ouvrage que nous devons aux soins pieux des deux filles de notre illustre confrère. La lecture de ce nouveau volume nous fournit la preuve qu'elles ne pouvaient choisir, pour élever un monument à la mémoire de leur père, qui fût en même temps un service rendu à la science, une main plus exercée et plus intelligente que celle de M. Schlumberger.»

M. Desjardins présente à l'Académie :

1° *Les poteries estampillées dans l'ancienne Séquanie*, de M. Alfred Vaissier, conservateur adjoint du musée des antiques de Besançon, avec 15 planches (1882, in-8°). Cette étude nous donne une liste locale de ces empreintes publiées avec soin, et qui viennent ajouter un certain nombre de renseignements à l'ouvrage de Schuermans sur les *Sigles figulins.*

2° Le troisième fascicule du *Bulletin des antiquités africaines*, de MM. J. Poinssot et L. Demaeght (Paris, Oran, in-8°).

M. Desjardins fait remarquer que ce numéro donne la suite des fastes des provinces africaines par M. Ch. Tissot, depuis 91 de notre ère jusqu'à 161.

M. Barbier de Meynard fait hommage, de la part des auteurs, des ouvrages suivants :

1° *Relation de Sidi Brahim de Massat*, traduite sur le texte *chelha* et annotée par M. René Basset (Paris, 1883, broch. in-8°).

«Les documents berbères, dit M. Barbier de Meynard, sont rares et plus rares encore ceux qui, au lieu de renfermer une traduction plus ou moins exacte de quelque traité de jurisprudence arabe, appartiennent à la littérature nationale. C'est un de ces textes purement indigènes dont M. Basset nous donne une traduction nouvelle. Il ne s'agit pas en effet d'un style inédit : la relation berbère a été traduite deux fois en anglais soit sur la rédaction *chelha*, soit sur une version arabe, toutes deux rap-

portées du Maroc par Hodgson. Le sujet de ce petit ouvrage, qui a pour auteur un *taleb* originaire de Massat dans le Sous, est une description de ce pays et des provinces voisines; il renferme des renseignements sur l'histoire, l'industrie, le commerce de cette contrée et sur les tribus qui habitent le *Sahara oriental*. A un pareil texte rédigé dans une langue peu cultivée et par un écrivain absolument illettré, il faut un commentaire perpétuel. C'était une lacune des deux traductions anglaises, que M. Basset a comblée avec beaucoup de sûreté et d'érudition. Grâce aux traités de géographie arabe et aux renseignements fournis par le général Faidherbe, par MM. Renou, Duveyrier et d'autres voyageurs, il a rétabli bon nombre de noms propres défigurés, et fixé la position géographique des localités du Maroc méridional à peu près ignorées jusqu'à ce jour. — En un mot, ce travail sera utile à ceux qui s'occupent des dialectes berbères en prenant le Maroc pour point de départ. Il dénote une excellente préparation historique et nous permet d'espérer que M. Basset, si des facilités lui sont accordées, contribuera par ses propres explorations à agrandir le domaine de ces études dont l'importance pour la philologie, l'épigraphie et l'histoire n'est plus contestée dans le monde savant.»

2° *Lettres sur quelques dirhams inédits de la dynastie des Seljoukides*, par M. H. Sauvaire.

«Ces lettres sont l'une et l'autre relatives à la dynastie des Seljoukides du Roum (Asie Mineure) et contribuent à jeter quelques lumières sur la fin de cette dynastie dont les historiens arabes parlent avec une certaine confusion. Les chroniques persanes et turques sont, pour cette période, mieux renseignées et M. Sauvaire les a consultées avec profit. Elles confirment la légende d'une de ces médailles frappée par le dernier prince Keï-Kobad, fils de Firamourz, qui paraît avoir régné de 697 à 704 de l'hégire (1297-1305). Le millésime de la pièce n'est malheureusement pas très lisible; il semble cependant qu'on y trouve la date 702. Le reste de la légende se lit sans hésitation et confirme le nom et les titres que les chroniques orientales donnent à ce fantôme de souverain.

«La deuxième lettre de M. Sauvaire se rapporte à la même dynastie. Il y étudie trois ou quatre monnaies d'argent (dirhams) qui font partie de sa collection particulière. Leur principal mérite est de nous révéler certains ateliers monétaires inconnus comme *Beraghlou*, *Santalie* et d'autres localités d'Asie Mineure, dont la lecture est discutée ici et fixée avec une sagacité qui fait honneur au savant numismate.»

3° Le *Divân de Beha ed-dîn Zoheïr*, variantes au texte arabe, par M. S. Guyard (Paris, 1883, broch. in-8°).

«Cette brochure renferme un choix de variantes et d'annotations indispensables pour l'intelligence du poème arabe de Beha ed-dîn. Ce poème, fort estimé en Orient, date du XIIIe siècle : il se recommande par la simplicité, la grâce et le naturel, qualités fort rares chez les écrivains orientaux.

«Le texte et la traduction anglaise ont été publiés à Cambridge par H. Palmer. La mort récente de ce savant orientaliste qui a péri victime de son zèle pour la science a laissé cette œuvre inachevée. M. Guyard a trouvé dans un manuscrit appartenant à la Société asiatique de Paris bon nombre de leçons préférables à celles que l'éditeur anglais avait adoptées. Il les a réunies dans cette brochure en les faisant suivre de remarques et de corrections qui modifient ou complètent fort heureusement la traduction anglaise et prouvent que la langue littéraire des Arabes n'a plus guère de secrets pour le savant annotateur.»

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys offre à l'Académie, de la part de l'auteur M. Abel des Michels, professeur d'annamite à l'École des langues orientales, le très beau volume qu'il vient de publier sous le titre de *Tam-tu-kinh* ou le *livre des phrases de trois caractères*, avec le grand commentaire de *Vuong-tan-thang, texte, transcriptions annamite et chinoise, explication littérale et traduction complètes* (Paris, 1882, in-8°).

«Le *Tam-tu-kinh* avec le commentaire de *Vuong-tan-thang*, en prononciation annamite, c'est l'ouvrage chinois, appelé en chinois le *San-tse-king* commenté par *Ouang-tsin-ching*.

«Cet ouvrage, dit M. d'Hervey de Saint-Denys, est le premier qu'on mette, à la Chine, entre les mains des écoliers. Il offre le précieux avantage de renfermer sous une forme très concise les principaux caractères de la langue écrite, en même temps que le résumé élémentaire de toutes les connaissances qui forment la base de l'éducation chinoise.

«Le commentaire de *Ouang-tsin-ching* développe très sobrement les indications trop succinctes et forme du *San-tse-king* un *compendium* très intéressant, même pour les personnes qui demeurent étrangères à l'étude de la langue chinoise. M. des Michels a divisé son livre en trois parties. La première contient la reproduction entière et absolument complète tant du *Tam-tu-kinh* ou *San-tse-king* que de son commentaire. Il a fait figurer, en regard de chaque caractère, la prononciation qui lui est attribuée dans la langue mandarine annamite et aussi selon la prononciation chinoise. La seconde partie se compose d'une traduction littérale, avec renvoi à chacun des caractères du texte, isolément. Enfin la troisième partie contient la traduction courante, en français, du texte et du

commentaire, coupée de telle sorte qu'on peut en comparer chaque phrase avec le passage qui lui correspond, soit dans le texte chinois, soit dans la traduction littérale.

«J'ai dit qu'une traduction du *Livre des phrases en trois caractères* avec commentaire avait été faite par M. Stanislas Julien, mais je dois ajouter que M. Stanislas Julien n'a pas toujours traduit le commentaire *in extenso;* d'autre part, l'édition du *San-tse-king* de M. Julien, qui reproduit le texte chinois de l'ouvrage original, ne reproduit pas le texte du commentaire. La publication de M. des Michels offre donc un ensemble très complet, qu'il est le premier à fournir et dont il y a lieu de lui savoir gré.

«Quant aux motifs qui ont porté M. des Michels, comme professeur d'annamite, à entreprendre et à publier cet assez long travail, ils démontrent l'utilité des études chinoises d'une manière trop frappante pour que je n'aie pas quelque plaisir à les signaler: «La connaissance de la «langue mandarine annamite (laquelle n'est autre chose que le chinois de «style écrit prononcé d'une manière spéciale en Cochinchine) est dans ce «pays, dit M. des Michels, de la plus grande utilité pour quiconque y «habite, et surtout pour les personnes auxquelles leur position impose «des rapports officiels avec les indigènes. Car, sans parler des études et «des concours qui roulent entièrement sur la littérature chinoise clas-«sique, tout le code annamite est écrit dans cette langue. Elle est em-«ployée également dans le royaume d'Annam pour la rédaction des actes «administratifs et judiciaires, ainsi que pour les pièces diplomatiques, et «cela à l'exclusion de la langue annamite vulgaire.»

«C'est pourquoi l'étude du chinois écrit est imposée aux élèves du collège de Saïgon, et c'est pourquoi le professeur d'annamite de l'École des langues orientales à Paris s'est attaché à mettre entre les mains de ses élèves un livre à la fois chinois et annamite, puisqu'il forme la première base de l'enseignement dans l'Annam comme à la Chine, nous pourrions dire aussi comme en Corée, et même comme au Japon, où la connaissance de la langue écrite de la Chine est encore indispensable ainsi que la connaissance du latin le fut chez nous au moyen âge.

«En ce qui regarde la prononciation attachée par les Annamites aux caractères idéographiques de l'écriture chinoise, elle est trop différente de celle des Chinois pour que des étudiants sinologues pussent suivre sans beaucoup de difficulté la version d'un texte chinois, où tous les noms propres, historiques et géographiques, se trouveraient uniquement transcrits suivant une méthode qui fait, par exemple, *Vuong-tan-*

thang de *Ouang-tsin-ching*, pour le nom du commentateur du *Tam-tu-kinh* ou *San-tse-king*. Mais grâce au soin qu'a pris M. des Michels de donner la double prononciation de chaque caractère, l'obstacle disparaît et le livre que j'ai l'honneur de présenter, loin de rester spécial aux études annamites, devient également pratique pour tous ceux qui veulent aborder l'étude de cette idéographie chinoise, la langue écrite universelle de l'extrême Orient.»

M. Senart présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Catalogue de la traduction chinoise du Tripitaka buddhique, préparé par ordre du secrétaire d'État pour l'Inde*, par M. Bunyiu Nanjio (Oxford, 1883, in-4°).

«Les Chinois, depuis leur conversion au buddhisme, ont de tout temps, dit M. Senart, donné les preuves du zèle le plus ardent à se procurer dans l'Inde et à s'approprier par des traductions les livres sacrés de la religion nouvelle. Des pèlerins courageux et dévoués se succédant presque sans interruption au berceau de la doctrine ont en quelque sorte tenu à jour parmi eux la littérature religieuse dans ses expressions les plus variées. Aux livres canoniques proprement dits, de toute date et de toute école, se sont joints les ouvrages émanant d'auteurs avoués, de savants de marque. Ils ont ainsi accumulé une vaste bibliothèque buddhique, à plusieurs reprises réunie en des éditions d'ensemble dont la publication était ordinairement accompagnée de celle d'un catalogue général qui en formait comme l'index. Or, comme les Chinois gardaient avec leur précision habituelle le souvenir des traducteurs et la date des traductions, les catalogues où sont consignés ces données sont devenus pour l'histoire littéraire du buddhisme, au moins dans sa période moyenne, une mine inappréciable de renseignements dont la rareté des dates dans l'Inde rehausse infiniment le prix. Ce sont ces renseignements que M. Bunyiu Nanjio, un prêtre buddhiste du Japon, devenu à Oxford l'élève, pour le sanscrit, de M. Müller, a condensés dans ce beau travail.

«Le livre est composé avec l'exactitude philologique la plus évidente; l'auteur y a ajouté, en plusieurs cas, par exemple en ce qui concerne les collections canoniques désignées par le titre d'*âgamas*, des tables des matières qui fournissent dès maintenant soit avec la littérature sanscrite, soit avec la littérature pâlie du buddhisme, les sujets de comparaison les plus instructifs. De toute façon ce travail a donc pour nous le plus grand prix. Nous ne pouvons oublier la part considérable qui y appartient à M. M. Müller dont l'activité merveilleuse s'étend avec une égale

efficacité à tous les sujets et à tous les lieux qui peuvent intéresser l'étude de l'Inde. On se souvient que grâce à sa pénétration et à sa persévérance, il faisait, il y a peu de temps, sortir des bonzeries du Japon des textes sanscrits auxquels leur origine prête un intérêt véritable. Aujourd'hui il amène à nos études du fond de l'Orient des recrues précieuses et inespérées. Ce ne sera pas le moindre de ses services, si, comme le fait augurer le présent livre, il arrive à acheminer la sinologie dans les recherches méthodiques qui peuvent être, nous le savons par quelques exemples encore trop rares, si fécondes pour l'histoire du buddhisme et de l'Inde.

2° *Les Noirs peints par eux-mêmes,* par M. l'abbé Bouche. 1er fascicule de la Société de Saint-Jérôme pour la publication des œuvres philologiques des missionnaires (Paris, 1883, in-8°).

«M. l'abbé Bouche a ici même classé et traduit un nombre considérable de proverbes recueillis chez les Nagos.

«Je ne saurais juger avec compétence, dit M. Senart, l'œuvre en elle-même; elle paraît cependant par les détails philologiques qu'elle contient, par le soin avec lequel la traduction se moule sur l'original et s'efforce d'en mettre en relief les particularités syntaxiques, de nature à servir la connaissance des langues africaines. Mais j'appellerai surtout l'attention sur le but général que poursuit la Société dont ce volume est la première publication : donner aux missionnaires l'occasion de publier sous des formes variées les résultats philologiques de leur pénible expérience, c'est sauver d'un oubli, qui pour beaucoup d'idiomes en décadence sera irréparable, une foule de documents qui peuvent être utiles au progrès de nos connaissances. Dirigée dans ses choix par une juste sévérité dont je sais que ses directeurs n'entendent pas se départir, cette Société rendra certainement de grands services à la science. Elle mérite à tous égards nos meilleurs vœux.»

M. Delisle offre à l'Académie :

1° *Les archives, la bibliothèque et le trésor de l'ordre de S.-Jean de Jérusalem à Malte,* par M. Delaville Le Roulx (in-8°).

«Dans ce volume nous avons, dit-il, une description complète et détaillée du dépôt des archives de l'ordre des Hospitaliers à Malte, avec des détails très intéressants sur la bibliothèque et sur le trésor de l'ordre. Mais ce qui en fait le principal mérite, c'est la collection des documents dont M. Delaville Le Roulx nous a fait connaître le texte. Il a réuni cent chartes relatives à l'établissement des Hospitaliers en Palestine, soixante-six du XIIe siècle et trente-quatre du XIIIe. Il y a là des actes fort curieux

à plus d'un titre. J'y signalerai notamment plusieurs textes français des années 1231, 1239 et 1243. Ce recueil, publié et annoté avec grand soin, va prendre un rang très honorable parmi les cartulaires de la terre sainte; il nous autorise à fonder les plus grandes espérances sur les autres travaux que M. Delaville Le Roulx nous promet sur l'ordre des Hospitaliers.»

2° *Notes historiques et archéologiques concernant le département de la Seine-Inférieure et spécialement la ville de Rouen*, par M. Charles de Beaurepaire (Rouen, 1883, in-8°).

«Dans ce volume, notre savant correspondant, dit M. Delisle, a éclairci à l'aide de documents authentiques beaucoup de points de l'histoire archéologique de Rouen et de diverses localités de la Haute-Normandie. Les notices qu'il y a réunies, au nombre d'une quarantaine, ont toutes été communiquées à la Commission des antiquités du département de la Seine-Inférieure. Elles se distinguent par la sagacité avec laquelle l'auteur fait servir les textes à l'explication des monuments. On y trouve aussi des renseignements authentiques sur beaucoup de personnages (gens d'église, savants, artistes, administrateurs et diplomates...), dont la biographie était jusqu'à présent très incertaine.»

SÉANCE DU 9 MARS.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre à l'Académie, au nom de M. Beaugrand, un ouvrage intitulé : *Sainte Lucie, vierge et martyre de Syracuse. Sa vie, son martyre, ses reliques, son culte* (Paris, 1882, in-8°). Cet ouvrage se recommande à l'Académie par les recherches de l'auteur, surtout en ce qui regarde la bibliographie.

M. DE WAILLY présente, au nom de M. Tamizey de Larroque, une brochure intitulée : *Le cardinal d'Armagnac et Jacques de Germigny.*

«Les documents inédits contenus dans cette brochure se composent, dit M. de Wailly, de douze lettres écrites à Jacques de Germigny, de janvier 1574 à janvier 1585, par le cardinal Georges d'Armagnac, son protecteur. C'est surtout la mémoire du protégé qui gagne à cette publication, parce que M. Tamizey de Larroque s'est attaché à suppléer au silence des principaux dictionnaires biographiques, en combinant les renseignements fournis par les recueils de Léonard Bertaud et de Charrière avec ceux qu'y ajoutent les douze lettres inédites du cardinal d'Armagnac. Cette nouvelle publication est digne à tous égards de l'érudition dont M. Tamizey de Larroque a déjà donné tant de preuves.»

M. MAURY fait hommage à l'Académie, de la part de l'auteur,

M. H. d'Arbois de Jubainville, de l'ouvrage intitulé : *Introduction à l'étude de la littérature celtique* (Paris, 1883, in-8°).

«L'Académie, dit M. Maury, connaît les recherches que notre savant correspondant, M. d'Arbois de Jubainville, titulaire de la chaire de langue celtique récemment créée au Collège de France, poursuit depuis déjà assez longtemps sur les idiomes celtiques. Formé par les écrits de Zeuss, qui a renouvelé en Europe la philologie celtique, il s'attache surtout à l'étude de l'ancien irlandais dont les monuments sont presque inconnus parmi nous. Il a apporté dans ses investigations la méthode et l'esprit de critique qui recommandent ses travaux antérieurs sur le moyen âge. L'étroite affinité qui existait entre les diverses populations de race celtique lui a permis d'aller chercher dans les monuments de l'antique idiome de l'Hibernie des lumières propres à éclairer l'histoire des Gaulois. Rien n'est plus curieux que l'ensemble des données qu'il a extraites des textes irlandais interprétés par lui au prix de bien des efforts et de la plus laborieuse préparation, car pour la traduction de ces textes imprimés ou manuscrits, les vocabulaires actuels sont insuffisants; il faut que le traducteur se fasse à lui-même son propre lexique, qu'il déchiffre en même temps qu'il traduit. Notre Compagnie a entendu l'exposé de quelques-uns des résultats auxquels M. d'Arbois de Jubainville a été conduit. Dans ce volume, il a réuni, en manière de chapitres, plusieurs de ses plus importants mémoires, à savoir : sur les *bardes*, sur les *druides*, sur les *file* ou devins celtes. Dans ces trois mémoires qui constituent les trois livres de son ouvrage, notre savant correspondant nous apporte sur les institutions et la société celtique des renseignements tout à fait neufs et du plus haut intérêt.

«Le volume que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie, continue M. Maury, peut être considéré comme le premier d'un ouvrage qui fera certainement époque dans l'histoire des études celtiques. Les témoignages que l'antiquité grecque et latine nous avait laissés sur les Gaulois et les peuples congénères semblaient avoir fourni tout ce que nous pouvions savoir de la race dont nous sommes issus. Les belles recherches de M. d'Arbois de Jubainville nous ouvrent aujourd'hui des sources d'informations inattendues en même temps qu'elles mettent à notre disposition des textes qui étaient auparavant clos pour nous; elles nous permettent de tirer des auteurs anciens, dont le contenu pouvait sembler épuisé, des données que nous n'y soupçonnions pas.»

M. Ch. Robert offre à l'Académie la seconde partie de l'*Épigraphie de la Moselle* (Paris, 1883, in-4°).

Il rappelle qu'il avait réuni les éléments de cette publication, il y a nombre d'années, à l'époque où il habitait Metz. La première partie avait paru, en 1873, sous le titre de *Monuments élevés aux dieux;* elle était la plus importante et contenait une étude mythologique dans laquelle avaient pris place des divinités, telles que Rosmerta, dont le culte était répandu dans l'est des Gaules. L'auteur avait renoncé à poursuivre une œuvre qui exigeait encore de nombreuses recherches que l'état de sa vue ne lui permettait plus de faire; un jeune épigraphiste distingué, déjà couronné par l'Académie, M. René Cagnat, ayant bien voulu lui prêter son concours l'an dernier avant de partir pour la Tunisie, le travail a été terminé et remis à l'éditeur. C'est donc au nom de M. René Cagnat, comme au sien, que M. Charles Robert offre à l'Académie la deuxième partie qui contient les *Monuments publics* et les *Dédicaces.* La troisième partie, qui paraîtra prochainement, est consacrée aux *Inscriptions funéraires.*

M. G. Paris présente à l'Académie l'ouvrage intitulé : *Les continuateurs de Loret. Lettres en vers de La Gravette de Mayolas, Robinet Boursault, Perdou de Subligny, Laurent et autres (1665-1689)*, publiées par M. le baron James de Rothschild, tome II (Juillet 1566-décembre 1667). (Paris, 1883, in-8°).

Sont encore offerts :

Les très anciens manuscrits du fonds Libri dans les collections d'Ashburnham Place (Communication faite par M. Delisle à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 22 février 1883).

Propagation à distance des affections et des phénomènes nerveux expressifs, mémoire lu à l'Académie de médecine le 8 juin 1880 (Paris, 1883, br. in-8°). *Spécification des diverses influences de la musique sur le physique et sur le moral* (Paris, 1877, br. in-8°). *Origine de la parole et du langage parlé* (Paris, 1881, br. in-8°). *La faculté d'aimer et la loi du bien* (Paris, 1883, br. in-8°), par M. Rambosson.

Observations météorologiques faites à Jassy et à Bucharest pendant les années 1879 et 1880 (1882, in-4°).

Phul e Tuklatpalasar II, Salmanasar V, e Sargon, Questioni biblico-assire, par Giuseppe Massaroli (Rome, 1882, in-8°).

SÉANCE DU 16 MARS.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. F. Lenormant : *La Genèse, traduction d'après l'hébreu avec distinction des éléments constitutifs du texte, suivie d'un essai de restitution des livres primitifs* (Paris, 1883, in-8°).

M. Girard présente, de la part de M. Émile Thomas : *Discours de Cicéron pour le poète Archias, texte latin* (Paris, 1883, in-8°).

M. Weil fait hommage, de la part de M. Émile Ruelle, d'un *Texte inédit de Dominus de Larisse sur l'arithmétique, avec traduction et commentaire.* «M. Ruelle s'est voué, dit-il, à la tâche, aussi difficile que méritoire, de rechercher dans les bibliothèques et de publier les textes des mathématiciens et musiciens grecs. Les pages qu'il vient de sauver de l'oubli complètent une publication de Boissonade, le Manuel d'arithmétique du même Dominus. Elles contiennent l'exposition d'une méthode pour retrancher un rapport d'un autre rapport, ou, comme nous dirions, diviser une fraction par une autre fraction. Le problème est élémentaire, mais le procédé suivi par le mathématicien grec du ve siècle est curieux parce que, tout en étant d'une parfaite justesse, il nous paraît aujourd'hui singulièrement compliqué.

«M. Dumontier, commandant du génie en retraite, et M. Riemann, maître de conférences à l'École normale, ont aidé M. Ruelle à élucider un texte que l'on peut considérer comme définitivement établi.»

M. Delisle présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Les correspondants de Grosley*, par M. Albert Babeau.

«Intéressante comme toutes les productions de M. Babeau, cette brochure, dit M. Delisle, mérite d'être particulièrement signalée à l'Académie pour les renseignements qu'elle fournit sur différents détails de l'histoire intime de l'Académie des inscriptions au xviiie siècle.»

2° *Les deux saints Caradec*, par A. de La Borderie.

«M. de La Borderie, à qui toutes les parties de l'histoire de Bretagne sont également familières, a exhumé deux anciennes légendes qui avaient échappé aux bollandistes et même aux hagiographes bretons. Il les a accompagnées d'une traduction et de commentaires qui en font comprendre la valeur historique et littéraire.»

3° *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Trinité de Tiron*, publié par M. Merlet, tome II, 1re livr. (Chartres, 1883, in-4°).

Sont encore offerts :

Academia romana : Puiu legenda de Carmen Sylva. — Chromatica poporului romanu. — Discursu de receptione de S. Fl. Marianu, etc. (Bucharest, 1882, in-4°).

Banquet offert à M. A. Clair par MM. les Conseillers municipaux et MM. les Conservateurs du Musée du Puy, le 15 février 1883 (br.).

Del positivismo in sè e nell'ordine pedagogico, par Giuseppe Allievo (Turin, 1883, in-8°).

SÉANCE DU 21 MARS.

Séance avancée au mercredi à cause du vendredi saint.

M. Lenormant présente à l'Académie, de la part de l'auteur, M. le docteur Corso, médecin et inspecteur des antiquités à Nicotera en Calabre, un petit volume qui, dans ses proportions modestes, est le meilleur travail sur l'histoire d'une localité secondaire, qui ait encore été publié dans l'Italie méridionale. Il est intitulé : *Cronistoria civile e religiosa della città di Nicotera* (Naples, 1882, in-8°).

«Bien que vivant dans un simple chef-lieu de canton de la Calabre, l'auteur, dit M. Lenormant, est au courant du mouvement des travaux historiques et familiarisé avec les méthodes de la critique. Il sait s'abstenir de puiser dans certains documents apocryphes publiés au siècle dernier, documents auxquels la plupart des savants de province de l'ancien royaume napolitain continuent à prêter une foi implicite et mal fondée.

«L'histoire de la petite ville de Nicotera présente deux points d'un intérêt général.

«Le premier est la question du site de la cité grecque de Medma, qui se trouvait dans son voisinage immédiat. M. le docteur Corso, qui a fait des fouilles, très bien conduites et riches en résultats, dans toutes les parties du territoire de la commune actuelle de Nicotera, détermine d'après ses fouilles l'emplacement et les ruines de Medma d'une manière que je crois exacte et certaine. L'étude minutieuse du terrain m'avait conduit de mon côté aux mêmes conclusions.

«Après les Vêpres siciliennes, Nicotera fut pendant quelques années le point de réunion des armées et de construction des flottes destinées à opérer contre la Sicile. M. Corso traite très bien cette époque. Il a relevé aux archives de Naples, dans les *Regestæ* de Charles Ier et de Charles II, toutes les mentions relatives à Nicotera, et il en donne un sommaire fort satisfaisant. Il y a là des faits nouveaux et des personnages qui se révèlent pour la première fois.

«Le plus curieux est un juif de Catane, nommé Giacomo Francigena, qui sous Frédéric II vint se fixer à Monteleone, s'y fit baptiser sous le nom de Pietro di Monteleone et devint chevalier. Lors de la descente de Conradin en Italie, Rainaldo da Civo ayant soulevé en sa faveur Nicotera et Leminara, ce fut Pietro di Monteleone qui lui tint tête. Après la fin de la guerre, Charles d'Anjou condamna les communautés de ces deux villes à payer à Pietro la somme de 136 onces d'or en indemnité du

dommage qu'il avait souffert sur ses terres ravagées par les partisans des Hohenstaufen. Les exemples de personnages d'origine juive ayant joué un rôle militaire au moyen âge sont assez rares pour que j'aie cru devoir signaler celui-ci.»

M. Barbier de Meynard offre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Les incunables orientaux et les impressions orientales au commencement du xvie siècle,* par M. Moïse Schwab, de la Bibliothèque nationale (Paris, 1883, in-8°).

«Cet ouvrage, dit-il, est le résultat d'une mission bibliographique accomplie par M. Schwab en Bavière et dans le Wurtemberg il y a deux ans. Il nous donne, sous forme de rapport au Ministre de l'instruction publique, le catalogue raisonné de 530 ouvrages orientaux appartenant, pour la plupart, à la littérature hébraïque et imprimés en Europe depuis 1475 jusqu'à 1540, date à laquelle, selon les meilleurs juges, il convient de clore la liste des livres de ce genre qui méritent le nom d'*incunables.* Ce chiffre de 530 ouvrages décrits dans le catalogue est à lui seul la preuve des progrès réalisés par la bibliographie dans ces dernières années, puisque le catalogue rédigé à la fin du xviiie siècle par le savant bibliothécaire parmésan, l'abbé de Rossi, ne comprend que 400 et quelques numéros.

«Malgré les enrichissements dus à ses recherches persévérantes, M. Schwab ne prétend pas avoir donné la liste complète des premières impressions hébraïques. «Ce sont, dit-il avec modestie, des lacunes qu'il «a essayé de combler, des matériaux qu'il a amassés pour l'avenir.» L'auteur se trouve ici sur un terrrain qu'il connaît mieux que le monde musulman et surtout que la Perse : sa double autorité d'hébraïsant et de bibliothécaire ajoute des garanties de précision et de certitude à la description qu'il nous donne des plus anciens documents imprimés de la littérature biblique et talmudique. Outre les nouveautés qu'il signale à la curiosité des bibliophiles, le catalogue de M. Schwab se recommande aussi à l'attention des romanistes et il prouve que la littérature juive peut apporter d'utiles contributions à l'histoire philologique et littéraire de la France au moyen âge. Ce travail sera donc accueilli favorablement des lettrés et il hâtera peut-être la rédaction d'un catalogue spécial d'incunables, d'autant plus nécessaire à la Bibliothèque nationale qu'elle possède une collection d'ouvrages de ce genre sans rivale au monde.»

2° *Traité de droit musulman* (*la Tohfat d'Ebn Açem*), par MM. Houdas, professeur à l'École des lettres d'Alger, et Martel, chargé de cours à l'École de droit d'Alger. 2° fascicule (Alger, 1883, in-8°).

«En présentant l'année dernière à l'Académie la première livraison de cet ouvrage, j'ai essayé de faire comprendre, dit M. Barbier de Meynard, en quoi il consistait et les services qu'il pouvait rendre à l'étude du droit musulman en Algérie (voir *Comptes rendus* de l'année 1882, p. 161). Les auteurs, tenant compte d'une critique que j'avais adressée à leur travail, ont donné dans cette seconde livraison une place plus large au commentaire juridique, sans lequel leur traduction resterait presque aussi difficile à comprendre que le texte rédigé en vers arabes. Qu'ils persévèrent dans cette voie et qu'ils travaillent à l'achèvement d'un livre qui fera honneur à leur érudition et prouvera combien la connaissance de la jurisprudence musulmane a fait de progrès dans notre colonie.»

M. Oppert dépose sur le bureau un livre de M. le docteur Netter, bibliothécaire de la Faculté de médecine de Nancy, intitulé : *L'homme et l'animal* (Paris, 1883, in-8°).

«L'auteur a fait hommage de cet ouvrage à l'Académie des inscriptions quoiqu'il soit du ressort de deux autres académies, mais dans un appendice, dit M. Oppert, il explique d'une manière particulière la fable de La Fontaine intitulée : *Les deux rats, le renard et l'œuf*, et s'écarte, dans l'interprétation de ce morceau curieux, de l'opinion professée jadis par M. Walckenaer, feu Secrétaire perpétuel de l'Académie. La fable se rattache à l'opposition faite par La Fontaine sur l'automatisme du système cartésien.»

SÉANCE DU 30 MARS.

Le marquis d'Hervey de Saint-Denys présente à l'Académie le dernier fascicule du tome II de sa traduction de Ma-touan-lin ayant pour titre : *Ethnographie des peuples étrangers à la Chine, ouvrage composé au XIIIe siècle de notre ère* (Genève, 1882, in-8°).

«Ce dernier fascicule complète, dit-il, le volume consacré aux méridionaux, c'est-à-dire aux peuples habitant les pays situés au midi de l'empire chinois. Il renferme soixante-douze notices, les unes relatives aux vieilles nations aborigènes de la Chine, refoulées peu à peu du nord au sud, les autres concernant l'Indo-Chine et les îles répandues en deçà et au delà de l'Équateur.

«Des itinéraires détaillés de voyages par mer et par terre, des observations faites au gnomon, des notes ethnographiques, des remarques d'histoire naturelle servent de guide et de contrôle pour reconnaître les latitudes et la direction, et le volume se termine par un *index* destiné à faciliter les recherches de chaque élément d'information.»

M. Ch. Nisard offre à l'Académie un volume intitulé : *Correspondance inédite de Condorcet et de Turgot,* publiée par M. Charles Henry, éditeur des *Mémoires de Cochin* (Paris, 1882, in-8°).

«Cette correspondance, dit M. Ch. Nisard, se compose de lettres dont les copies sont conservées à la Bibliothèque de l'Institut, et qui ont été publiées, mais avec quelques lacunes que le nouvel éditeur a comblées, par MM. Arago et O'Connor; puis d'autres copies du même dépôt dont les originaux ont disparu ou qui sont en ma possession. Tous ces documents proviennent plus ou moins directement des papiers de madame O'Connor, fille de Condorcet.

«Ces lettres vont de 1770 à 1779. Elles mettent bien en relief le caractère de chacun de ceux qui les ont écrites, et en font bien voir toute la différence. D'une part Condorcet, avec sa fougue, son orgueil, son intolérance naïve qui se prend pour un amour passionné de la liberté, son amertume voisine de la colère lorsqu'il parle des gens auxquels il impute des abus qui sont moins de leur faute que de celle de la tradition, parfois, quand il plaisante, une brutalité de langage telle qu'on se demande ce qu'il en arriverait de ceux qui en sont l'objet si l'homme ne plaisantait pas; de l'autre part Turgot avec sa modestie, sa mesure, sa manière d'entendre et d'aimer la liberté qui n'implique ni menaces à l'adresse de ceux qui y sont un obstacle, ni encouragements aux revendications violentes de ceux qui aspirent à la posséder, une connaissance des abus mieux établie que celle de Condorcet et de grandes ressources dans l'esprit pour en obtenir le redressement par des moyens humains et pratiques, enfin peu de penchant à la plaisanterie, et, quand il s'y laissait aller, une gravité qui en tempère l'amertume, et où surnage toujours le respect pour les convenances sociales, dont se dispense trop cavalièrement son ami. Ces lettres d'ailleurs consistent en récits fort abrégés de faits et d'anecdotes qui sont du domaine de ce qu'on appellerait aujourd'hui la chronique locale, en considérations sur le commerce des blés, sur les corvées, etc.; on y voit exposée et décrite pour ainsi dire jour à jour l'histoire des querelles de Condorcet avec ses confrères de l'Académie des sciences au sujet de ses notices sur les membres décédés et aussi de son traitement comme Secrétaire perpétuel. Ajoutez à cela des questions scientifiques et économiques que s'adressent les deux correspondants, sur lesquelles ils ne sont pas toujours d'accord, mais où l'on voit assez la supériorité de Turgot sur Condorcet.»

M. Renan fait hommage, de la part de M. Arthur Rhoné, d'un volume qui a pour titre : *Coup d'œil sur le Caire ancien et moderne,* ouvrage où

l'auteur plaide la cause de la conservation des anciens quartiers du Caire (Paris, 1882, in-8°).

M. Delisle offre à l'Académie une nouvelle édition d'un des plus curieux opuscules de Catherinot: *Les axiomes du droit français,* «édition dont l'élégance, dit-il, contraste avec l'humble apparence des productions originales de l'auteur. Ce qui donne un prix particulier à cet opuscule, c'est la notice dont l'a enrichi notre vénéré confrère M. Laboulaye et qu'il ne m'appartient pas d'apprécier. Je ne suis pas tenu à la même réserve pour la bibliographie raisonnée des écrits de Catherinot, qu'a pris la peine de composer M. Jacques Flach. Après ce travail, il n'y a plus rien d'essentiel à trouver ni à dire sur ces problèmes d'histoire littéraire que soulève l'œuvre bizarre de Catherinot.»

Sont encore offerts :

Sintesi della storia universale e specialmente della storia d'Italia, dagli antichissimi tempi sino all'anno 1882, da Quirico Filopanti, vol. III. *Storia moderna dall'anno 476 al 1789* (Bologne, 1883, in-8°).

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par M. V. Duruy, membre de l'Académie, livraisons 252 à 264 (Paris, 1883, gr. in-8°).

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. G. Perrot, membre de l'Académie, et Ch. Chipiez, livraisons 89 à 98 (Paris, 1883, in-8°).

Annales du commerce extérieur, année 1883, fascicules I, II, III (Paris, in-8°).

Analele academici romane, série II, t. III et IV (Bucharest, in-8°).

Annuaire de l'université catholique de Louvain (1883, in-12).

Antiquités africaines, fascicule III (Paris-Oran, in-8°).

Archives historiques du Poitou, t. XII (Poitiers, 1882, in-8°).

Archiv für osterreichische Geschichte (Vienne, 1881-1882, in-8°).

Atti della R. Academia dei Lincei, 1882-1883, vol. VII, fasc. I-IV (in-4°).

Atti della Società di archeologia et belle arti per la provincia di Torino, vol. IV, fasc. I et II (1882, in-8°).

Bibliothèque de l'École des chartes, année 1882, 6e livraison (Paris, in-8°).

Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, année 1882 (Montauban, in-8°).

Bulletin de correspondance hellénique, décembre 1882, janvier-février 1883 (Athènes-Paris, in-8°).

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de

Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers, janvier-février 1883 (in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, octobre-décembre 1882 (Saint-Omer, in-8°).

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 2e trimestre, 1882 (in-8°).

Bulletin mensuel de la Société centrale des architectes, novembre-décembre 1882, janvier 1883 (Paris, in-8°).

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1880-1882, t. XIV (Amiens, in-8°).

Bulletin of the archæological Institute of America, janvier 1883 (Boston, in-8°).

Bullettino di archeologia christiana (Judici generali per gli anni 1876-1881), par le comm. G. B. de Rossi (Rome, 1882, in-8°).

Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 4e trim., 1882 (Paris, in-8°).

Compte rendu de la Société archéologique d'Agram, vol. V.

Denkschriften der Kaiserlichen Akademie der Wissenschatfen, philosophisch-historische classe (Vienne, 1882, in-4°).

L'Investigateur, journal de la Société des études historiques, novembre 1882 et livraison supplémentaire (Paris, in-8°).

Journal asiatique, janvier 1883 (Paris, in-8°).

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. IV, année 1880 (Poitiers, in-8°).

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, t. VII (Paris-Amiens, 1882, in-8°).

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. V, 2e bulletin, 1883 (Guéret, in-8°).

Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, t. IV, 1er et 2e semestres (1882, in-8°).

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 2e série, t. Ier (Genève, 1882, in-8°).

Proceedings of the Society of antiquaries of London, décembre 1880-juin 1881 (in-8°).

Proceedings, 1882-1883 (Royal Institute of British architects) (Londres, in-4°).

Publications de la section historique de l'Institut R. G. D. de Luxembourg, année 1883, XXXVI (XIV), in-8°.

Revue africaine, novembre-décembre 1882 (Alger, in-8°).

Revue archéologique, septembre-décembre 1882 (Paris, in-8°).

Revue épigraphique du midi de la France, novembre-décembre 1882, janvier-mars 1883 (in-8°).

Revue de l'histoire des religions, juillet-décembre 1882 (Paris, in-8°).

Revue géographique internationale, octobre-décembre 1882, janvier-février 1883 (in-4°).

Revue des questions historiques, 65ᵉ livraison, 1ᵉʳ janvier 1883 (Paris, in-8°).

Nouvelle revue historique de droit français et étranger, janvier-février 1882 (in-8°).

Revista filipina de ciencias y artes, año I, nᵒˢ 6-7 (Manille, 1882, in-8°).

Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, philosophisch-historische classe (Vienne, 1881-1882, in-8°).

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

ET BELLES-LETTRES

PENDANT L'ANNÉE 1883.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES.

AVRIL-MAI-JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. HEUZEY.

SÉANCE DU 6 AVRIL.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne connaissance à l'Académie d'une circulaire italienne relative à l'érection d'un monument à Virgile, à Mantoue, circulaire qui a été communiquée à la dernière séance trimestrielle de l'Institut, et qui, selon sa décision, doit être placée sous les yeux de chacune des cinq Académies. Cette circulaire, avec le cahier de bulletins de souscription qui y est joint, sera déposée au secrétariat de l'Institut.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne aussi connaissance à l'Académie d'une lettre reçue par l'Académie française et qui, lue à la séance trimestrielle de l'Institut, a été renvoyée à chacune des Académies. C'est une lettre écrite au nom du marquis de Lorne, gouverneur du Canada, qui invite l'Institut de France à envoyer des délégués pour assister à la deuxième session annuelle que tiendra prochainement la Société royale du Canada, et à prendre part aux délibérations.

L'Académie verra plus tard quelle réponse elle doit faire à cette

invitation, dictée par un sentiment auquel la France doit être fort sensible.

M. l'abbé Bernard lit une communication relative à la découverte d'une *statue de Bacchus* dans la rue des Fossés-Saint-Jacques, à Paris, et il fait passer à l'Académie des photographies de ce petit monument[1].

Le Président remercie l'abbé Bernard de sa communication. Il fait remarquer, du reste, qu'on ne peut voir dans ce monument qu'un fragment de pilastre de l'époque byzantine.

M. Desjardins présente une rectification à l'inscription dont il a donné lecture dans la dernière séance.

M. Oppert fait une communication sur *deux cylindres phéniciens écrits en caractères cunéiformes*[2].

M. Marty-Lavaux écrit à l'Académie pour lui faire hommage d'une *notice biographique* qu'il a rédigée sur *François Guessard*, membre de l'Académie, décédé le 7 mai 1882. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*)

Il est donné lecture d'une lettre de M. Hubert Fiala, qui adresse à l'Académie une *grammaire française écrite en tchèque*, et qui est destinée à l'usage des écoles supérieures de Bohême et de Moravie.

M. Benloew commence la lecture d'un mémoire sur les noms d'endroits terminés en *anda* non loin de Trébizonde, et de ceux terminés en *ouson*, *oson*, *osan* trouvés près de Kaisarieh.

SÉANCE DU 13 AVRIL.

Le Secrétaire perpétuel donne communication d'une lettre par laquelle M. Fleury-Hérard l'informe que M. Garnier, ancien consul général de France à Batavia et à Shang-haï, décédé à Paris le 11 de ce mois, sans paraître laisser d'héritiers, a, par un testament en date, à Batavia, du 29 janvier 1879, et qui a été ouvert par M. le Président du tribunal de la Seine, légué l'usufruit de

[1] Voir aux Communications, n° I.
[2] Voir aux Communications, n° II.

la totalité de ses biens à M. de Valbezen, ancien ministre plénipotentiaire, en ajoutant ceci :

«Je donne et lègue, à compter du décès de M. de Valbezen, la propriété des biens dont je lui lègue l'usufruit, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à la charge d'affecter, chaque année, les intérêts de ces biens aux frais d'un voyage scientifique à entreprendre par un ou plusieurs Français dans l'Afrique centrale et dans la Haute-Asie.»

L'Académie aura à se prononcer sur l'acceptation du legs lorsque l'extrait authentique du testament lui aura été communiqué.

M. Edm. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, adresse au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Rome, le 6 avril 1883.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Les vacances de Pâques ont quelque peu arrêté les recherches archéologiques, et je ne pense pas que pendant ces derniers jours il se soit fait ici de découvertes capitales. Voici toutefois ce que j'ai pu savoir :

Devant l'église de Saint-Louis-des-Français, à l'endroit où l'on avait espéré, sur une vague indication, exhumer un obélisque enfoui, les fouilles ont mis au jour l'extrémité d'une belle colonne cannelée, en marbre blanc, engagée sous le sol de la place; c'est un débris des grands thermes de Néron.

Ainsi qu'il l'avait prévu et annoncé, M. de Rossi vient de retrouver l'entrée de la catacombe de Saint-Hippolyte, où l'on n'avait pénétré que par un jour secondaire. Dirigées méthodiquement dans une galerie suivie par les anciens pèlerins et remplie de leurs *proscynèmes*, ses recherches ont conduit à une porte flanquée de deux demi-colonnes peintes et qui a pour seuil une dalle tumulaire fort usée par les pieds des visiteurs. On y lit l'épitaphe d'un certain *Hilarus lictor* (*lector*) *de titulo Pudentis*. Cette inscription porte la date du proconsulat de Mavortius (année 528); elle fixe un point de la topographie de Rome chrétienne, en montrant que la catacombe de Saint-Hippolyte appartenait à la circonscription de l'église de Sainte-Pudentienne. L'un des graffiti nouvellement relevés dans ce cimetière nous donne, pour la seconde fois, une invocation adressée par un pèlerin au martyr du lieu, saint Hippolyte.

La catacombe *Ad duas lauros*, située sur la voie Labicane, a fourni un de ces verres à images peintes sur fond d'or dont on possède déjà de nombreux exemplaires; mais le type dont il s'agit est absolument nouveau. C'est une représentation de la vue du temple de Jérusalem. Le sanctuaire est figuré sous la forme d'un édifice tétrastyle, sur le fronton duquel se voit le chandelier à sept branches; aux côtés sont deux colonnes isolées, œuvre de Salomon, dont parlent les Livres saints. Devant l'escalier du temple, le chandelier à sept branches allumé, des vases, le cédrat, le *lulab*. Un portique à colonnes entoure le temple. Dans le champ de l'image on lit : OCKOC IPHNHE, puis la formule ΛΑΒΕ ΕΥΛΟΓΙΑΝ, que j'ai signalée il y a quelque temps sur une grande ampoule de saint Ménas et dans un sermon de saint Chrysostome. Le dernier Bulletin de M. de Rossi contient une image de ce verre mutilé auquel notre illustre confrère consacrera une étude spéciale. Je ne dois pas omettre de noter que la présence d'un verre juif dans une catacombe chrétienne n'a rien qui nous doive surprendre. Afin de reconnaître les tombeaux de leurs parents, les fidèles, souvent illettrés, avaient coutume de fixer dans la chaux des *loculi* un signe quelconque appelant le regard, un morceau de tuf, un débris d'ivoire, de verre, de pierres gravées ramassées au hasard, sans qu'on se préoccupât des représentations profanes, juives ou chrétiennes que pouvaient porter quelques-uns de ces objets. Ainsi a dû être introduit *Ad duas lauros* le verre peint dont je viens de parler.

Je terminerai en annonçant que le génie militaire, qui construit en ce moment un fort à quatre kilomètres de Rome, vient de retrouver l'enceinte de la très antique cité d'*Antemna*, mentionnée par Virgile, Tite-Live, Denys d'Halicarnasse, et dont le nom figure dans l'histoire de l'enlèvement des Sabines. On y a recueilli des poteries de type primitif et à peine cuites. Le Gouvernement se réserve de publier les résultats de cette découverte.

Agréez, etc.

Edmond Le Blant.

M. Edm. Le Blant transmet, en outre, avec une lettre de M. Fiorelli, une caisse de clichés photographiques destinée à la Commission des inscriptions sémitiques.

M. Ch. Robert a la parole pour une communication. «Il est question, dit-il, à Bordeaux, de transporter dans une commune voisine, à trois kilomètres du centre de la ville, le musée des antiques, qui est justement célèbre et dont j'ai eu, pour ma part, la

bonne fortune de publier quelques raretés. Ce déplacement, dangereux surtout pour les inscriptions, préoccupe à juste titre la Société archéologique de la Gironde. Un membre de cette Société, ne doutant pas de l'intérêt que l'Académie porte aux souvenirs de l'antiquité, me prie de mettre sous les yeux de mes collègues une lettre que vient d'écrire à ce sujet, au maire de la ville, M. Reynold Dezeimeris, correspondant de l'Institut. J'ai pensé, bien que l'Académie soit sans action directe dans une affaire de ce genre, qu'elle serait bien aise d'être au courant de la situation.»

M. Ch. Robert donne lecture de la lettre de M. Dezeimeris.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Bréal fait, au nom de la Commission du prix Volney, le rapport suivant sur les ouvrages admis à ce concours :

«La Commission a pris connaissance des ouvrages présentés au concours. Ces ouvrages sont au nombre de deux :

1° *Étude sur le patois créole mauricien*, par M. Baissac;

2° *Origine des caractères complémentaires de l'alphabet grec*, par M. Clermont-Ganneau.

«Le premier de ces deux ouvrages a dû être écarté comme ayant rapport à la langue française, qui est exclue par les termes du testament de M. Volney, et comme antérieur, par sa date, à la limite fixée par le règlement.»

M. Miller fait une communication relative à des inscriptions grecques recueillies en Égypte, que lui a adressées M. Maspero.

M. Renan met sous les yeux de l'Académie la représentation de la mosaïque trouvée en Tunisie et dont il a été question dans la dernière séance. Il en donne de nouvelles explications.

Cette communication donne lieu à plusieurs observations de MM. de Wailly et Derenbourg.

M. Desjardins fait une communication sur de nouveaux estampages d'inscriptions que vient de lui faire parvenir M. Letaille. L'une de ces inscriptions a été recueillie à 6 kilomètres

ouest de Zama, à Aïn-Lemsa, l'ancienne *Limisa*. Elle est ainsi conçue :

LIMISENSES D·D·P·P
IVLIVS·PERPETVVS·ET·SATVRNI
NVS·MASOPIS·FIL·SVFETES·F·C
CVR·FAVSTO·MAXIMI·FIL·POS

Limisenses d(ecreto) d(ecurionum) p(ecunia) p(ublica)
Julius Perpetuus et Saturninus, Masopis fil(ius),
sufetes f(aciendum) c(uraverunt),
cur(ante) Fausto, Maximi fil(io), pos(uere).

Les autres inscriptions inédites qu'envoie M. Letaille ont été recueillies à Avitta Bibba (Henchir bou-Ftis), à Calama (Gelma), à Curubis (Kurba), à Leptis magna (Lebda), à Thibica (Henchir bir-Magra).

M. Ch. Robert offre à l'Académie neuf estampages que lui a envoyés de Tunis M. le D[r] Védrènes, médecin en chef du corps d'occupation. «Ces estampages, dit-il, ont été pris avec soin sur des inscriptions rencontrées chez les Chaouas; la première est un vœu pour le salut de Septime Sévère; les huit autres sont des épitaphes rappelant, pour la plupart, des membres de la famille *Popilia*.

«Les *Popilii* ont laissé de nombreux souvenirs non seulement en Tunisie, mais en Algérie. Une célèbre inscription de *Thibilis*, aujourd'hui au Musée du Louvre, rappelle qu'une *Popilia* avait offert un taurobole à la Terre, qualifiée de *Mater Aerecura*, *Mater Deum magna Idæa*.

«La plupart des inscriptions offertes par M. Védrènes étaient connues. Dans son beau rapport sur la découverte de la *colonia Ucitana major* par nos officiers, M. Ch. Tissot en a signalé l'existence, mais il regrettait de n'en pas avoir les estampages.

«Les inscriptions des *Popilii* sont remarquables par les caractères cursifs qu'elles présentent; dans l'une d'elles l'*F* du nom *Flavonia* et l'*S* de l'adjectif *Sita* sont identiques.

«Plusieurs des membres de la famille *Popilia* étaient arrivés à

un âge fort avancé, l'un d'eux était plus que centenaire. M. Levasseur me signalait récemment la tendance qu'ont eue de tout temps les vieillards à exagérer leur âge, et la facilité avec laquelle le public se fait le complice de ces innocents mensonges; notre savant confrère ajoutait que, de nos jours, au Canada, à la suite du recensement commencé en 1871, il a été constaté que, sur quatre-vingt-deux individus réputés centenaires au moment de leur mort, neuf seulement avaient atteint cet âge. En Bavière, en 1871, trente-sept prétendus centenaires se sont réduits à un, après les vérifications du recensement.

« On peut donc se demander, dit M. Ch. Robert, si les *Popilii* enterrés chez les Chaouas avaient bien l'âge qu'indiquaient leurs épitaphes. Je crois que ces textes peuvent, sous ce rapport, inspirer toute confiance. Le jour de la naissance était en effet constaté chez les Romains avec une grande rigueur; l'enfant nouveau-né devait être déclaré dans les trente jours, à Rome, au préfet de l'*Aerarium* de Saturne, et, dans les provinces, à un *tabularius publicus*.

« Si le gouvernement tenait à la régularité de ces constatations, dans l'intérêt du cens et de ce qu'on appellerait aujourd'hui l'état des personnes, les particuliers y attachaient encore plus d'importance, car ils regardaient le jour et l'heure où naissait un enfant comme ayant sur son avenir la plus grande influence. »

M. Clermont-Ganneau présente des figures et des inscriptions qui viennent à l'appui des explications données par M. Renan sur le chandelier à sept branches accosté de divers signes accessoires.

SÉANCE DU 20 AVRIL.

Le P. Delattre écrit au Secrétaire perpétuel et l'informe qu'il envoie, conformément au désir exprimé par l'Académie, pour la Commission des inscriptions sémitiques, par l'entremise du fils de M. Ch. Robert, la pierre sur laquelle est gravée l'inscription phénicienne qui lui avait été demandée. Cette pierre a été remise à M. Renan.

M. Desjardins communique à l'Académie un résumé du deuxième rapport de M. Tissot sur *les récentes explorations en*

Afrique, rapport qui a déjà été lu en partie dans la séance du 6 avril (voir page 155 et aux Communications, n° IX.)

M. Perrot commence la lecture du dernier chapitre du tome II de son *Histoire de l'art dans l'antiquité*. Ce chapitre est intitulé : *Comparaison de l'Égypte et de la Chaldée.*

M. Perrot communique à l'Académie la note suivante de M. René De la Blanchère :

«Les ruines de Sidi-Brahim, sur la côte entre Cherchell et Ténès, déjà décrites dans le *Bulletin de correspondance africaine*, et qui sont certainement celles de l'antique *Gunugus* ou *Gunugi*, n'avaient encore fourni aucune inscription, malgré les fouilles répétées qui y avaient été faites. M. de Chancel, administrateur de la commune mixte de Gouraya, où elles se trouvent, vient de faire tenir à M. De la Blanchère la copie et l'estampage de deux textes qui viennent d'y être mis au jour par les travaux de la nouvelle route de Ténès.

«Ce sont deux pierres taillées de 70 centimètres environ de large sur 1 mètre de haut. Chacune d'elles porte une partie d'une inscription; les deux devaient être jumelles. Elles ont été déterrées au pied d'un gros mur, sans doute vers une des portes de la place, et la fouille est pleine de fûts de colonnes, de morceaux de corniches et de débris divers. Ces deux pierres portent :

a. IMPERATORI	*b.* OINVICTOPIOFE
PIOFELICIAVG	OTICOMAXIMO
MAXIMOSARM	BVNICIAEPOTES
CIAEPOTESTA	[martelé]
CONSTANTIO	MORDOSPLEN
ORDOSP?	RVMINSTANTE
INSTANTEAC	IANOVP
	ANIAE

«Sans chercher pour le moment une restitution complète, on voit dès l'abord que le nom martelé dans l'inscription *b* est celui de Galère; et, comme Constance, dans l'inscription *a*, porte le titre d'AVG, il en résulte que les deux textes sont certainement de l'année 305-306, Dioclétien et Maximien ayant abdiqué en 305,

et Constance étant mort en 306. D'autre part, M. Tissot, consulté, pense que le *præses* ici mentionné était Flavius Terentianus, connu par deux textes du *Corpus inscrip. lat.*; dans l'un, il est appelé gouverneur des Maurétanies Césarienne et Sitifienne (n° 8932), du temps de Constance César; dans l'autre, du temps de Constantin Auguste, et qui est peut-être de 318 ou 319, il n'est plus gouverneur que de la Sitifienne (n° 8412). Notre inscription, trouvée à Gunugi et portant *Mauretaniæ* seul, montre donc que l'union des deux provinces sous le même *præses* a duré au moins jusqu'à l'avènement de Constantin.

« Les deux pierres néanmoins seraient d'un médiocre intérêt si elles ne donnaient l'espoir d'autres découvertes; mais les fouilles vont être poursuivies. M. le Gouverneur général de l'Algérie a bien voulu mettre pour ce travail une petite somme à la disposition de MM. De la Blanchère et de Chancel. »

M. Bréal fait une communication sur la *Force du mécanisme grammatical*[1].

SÉANCE DU 27 AVRIL.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un album contenant les photographies des monuments de Kairouan. C'est le résultat de la mission qu'ont faite en Tunisie, en 1882, au nom de l'École d'Alger et aux frais de cette École, MM. Houdas, René Basset et Lougarre.

Le directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique adresse à l'Académie :

1° La copie du rapport du directeur de l'École française de Rome, en date du 16 avril courant, sur l'état actuel des travaux des membres de ladite École;

2° Les projets de mission et itinéraire de MM. Masqueray, directeur de l'École des lettres d'Alger, Basset et De la Blanchère, professeurs à ladite École, ainsi que le premier rapport de M. Basset, chargé d'étudier les dialectes berbères de l'Algérie occidentale et du Maroc septentrional.

[1] Voir aux Communications, n° III.

M. Bailly, membre de l'Institut, président du Conseil d'administration de l'Association des artistes français, écrit au Secrétaire perpétuel, pour l'informer que le Conseil d'administration qu'il préside a décidé que MM. les membres de l'Institut entreraient, dès le 30 courant, au Salon de 1883, sur la présentation de leur médaille.

M. Espérandieu, officier au 77e régiment d'infanterie, annonce l'envoi prochain des inscriptions qu'il a recueillies en Tunisie.

M. Desjardins communique une inscription que lui a adressée M. Masqueray, qui a été découverte à Sour-Djouâb, par M. Choisnet, et qui est relative au *municipium Rapidense*[1].

M. Lenormant commence la lecture d'un mémoire sur *la topographie, l'histoire et les antiquités du val di Tegiano.*

M. Perrot continue et achève la lecture du dernier chapitre du tome II de son *Histoire de l'art dans l'antiquité* (*Comparaison de l'Égypte et de la Chaldée*).

M. A. Bertrand fait une communication sur *deux inscriptions en mosaïque envoyées de Monastir* (*Tunisie*), par M. le capitaine Ferreux[2].

M. Desjardins informe l'Académie qu'il a reçu de M. Letaille un envoi d'estampages qu'il va adresser à M. Tissot, à Londres. Deux fragments trouvés par M. Letaille à Henchir Besla sont datés du 9 avril. L'un des deux porte : CIVITAS MVXVCENSIS. Deux autres, qui paraissent fort intéressants, proviennent de Si-Amor-Djedidi (Zama). Ils sont datés du 8 avril.

SÉANCE DU 4 MAI.

Le Secrétaire perpétuel annonce à l'Académie la mort de son correspondant, M. Reinhart (Pierre-Anne Dozy), décédé à Leyde le 30 avril dernier.

Le Ministre de l'instruction publique adresse à l'Académie un rapport de M. Houdas, professeur à l'École des lettres d'Alger, sur la mission dont il a été chargé dans la province d'Oran. Ce

[1] Voir aux Communications, n° IV.
[2] Voir aux Communications, n° V.

rapport a été communiqué le jour même à la Commission des études du nord de l'Afrique.

M. Edmond Le Blant, directeur de l'École française de Rome, annonce au Secrétaire perpétuel qu'il lui adresse, par le chemin de fer, les moulages des terres cuites assyriennes rapportées en 1830 au Saint-Père par le R. P. Ryllo. « C'est à M. Descenet, dit M. Edmond Le Blant, que l'on doit d'avoir retrouvé ces objets, oubliés depuis tant d'années et restés inédits. »

Le Secrétaire perpétuel demande à l'Académie de lui donner les pouvoirs nécessaires pour la représenter à l'inventaire après décès de M. Benoit Garnier, qui a institué l'Académie sa légataire universelle en nue-propriété. L'Académie n'a pu être encore autorisée à accepter ce legs, mais il y a là une mesure conservatoire qui ne peut être différée.

L'Académie donne lesdits pouvoirs au Secrétaire perpétuel.

M. Charles Robert rend compte de l'état des fouilles que la ville fait exécuter sur l'emplacement de l'amphithéâtre de la rue Monge, sous la direction de M. Vacquer.

Il met sous les yeux de l'Académie un croquis représentant l'état des lieux. L'emplacement exploré est limité, d'une part, entre les constructions qui règnent sur la rue Monge et la rue de Navarre; de l'autre, entre les bassins de la ville et le dépôt des Omnibus qui couvre actuellement la partie de l'arène mise au jour il y a quelques années.

Le revêtement du *podium*, en bel appareil, a été retrouvé sur deux points, près du mur des Omnibus et vers la pointe de l'ellipse; il est interrompu, sur une certaine longueur entre ces deux points, par des démolitions très anciennes. A la pointe de l'ellipse, on a mis au jour l'angle qui formait le revêtement du *podium* et les murs d'une large entrée, qui ouvrait là où passe aujourd'hui la rue de Navarre. L'amorce d'un mur, reconnue par M. Deloche au début des démolitions qui ont lieu sur la rue de Navarre, paraît à M. Robert appartenir à l'extrémité de ce vaste couloir. Un petit canal voûté, servant sans doute à l'écoulement des eaux, a été reconnu sur une assez grande longueur; il se dirige vers la pente qui aboutit au Jardin des plantes. Quelques détails de con-

struction en saillie sur le *podium* méritent une étude particulière.

En somme, les ruines découvertes sont loin d'être partout en bon état, mais leur intérêt, au point de vue du passé de Lutèce et comme spécimen d'une construction antique, qui appartient à une bonne époque, n'en est pas moins de premier ordre, et l'on ne peut que suivre avec curiosité les fouilles qui se continuent.

M. Renan présente à l'Académie un fragment d'inscription carthaginoise (tarif de sacrifices), trouvé il y a quelques années par le P. Delattre. On admire la perfection de la gravure de ce monument. M. Renan expose à l'Académie que ce fragment fait corps avec deux autres fragments du même genre qui se trouvent au Musée britannique. M. Berger a fait, il y a quelques jours, un voyage à Londres qui a mis ce résultat hors de doute. Les tarifs de ce genre, dont on croyait avoir cinq fragments, se réduisent ainsi à trois.

M. Gaston Paris a la parole pour une communication :

«J'ai donné, dit-il, dans le tome XXVIII de l'*Histoire littéraire de la France*, une notice sur le roman du châtelain de Couci, dans laquelle j'ai réuni toutes les versions connues de la légende qui en fait le sujet, légende dans laquelle, comme on sait, un mari offensé, ayant tué l'amant de sa femme, en fait manger le cœur à celle-ci. Ces versions se trouvent au moyen âge dans les littératures française, provençale et allemande, et la plus ancienne dont nous avons connaissance est un *lai* celtique, aujourd'hui perdu, qui remonte pour le moins au XIe siècle. Je n'avais trouvé et on n'a signalé, si je ne me trompe, aucune variante orientale de ce poétique et sauvage récit. Voici que *le Folk-Lou Journal*, dans son numéro de mai, publie quatre légendes sur le roi Rasálu, de Sialkot, recueillies par le rév. C. Swynnerton de la bouche d'un paysan du Penjâb, et dont l'une raconte la même histoire; seulement le narrateur, au lieu de prendre part pour l'amant, comme le font toutes les autres versions, s'intéresse à l'époux et approuve sa vengeance. Dans le conte indien, c'est la tête et non le cœur que le roi Rasálu confie à son cuisinier et sert à sa femme comme une rare venaison. Sauf ce détail, le récit recueilli par M. Swyn-

nerton est tout semblable aux contes européens, et notamment à celui qui a servi de base à la biographie de G. de Cabestaing et au récit de Boccace, sur le provençal Guardastagno. Dans les deux, la femme et l'époux, après le repas, échangent les mêmes paroles; dans l'un et l'autre, la femme, quand elle sait la vérité, s'élance par la fenêtre du palais et se tue. L'antiquité relative de la version provençale paraît ainsi attestée. C'est là un curieux rapprochement, qui montre une fois de plus que l'Inde est la source de tous ou de presque tous ces récits, qui ont charmé tant de peuples et tant de siècles.»

M. Bréal fait une communication sur *les plus anciens termes se rapportant aux idées de droit et de loi* [1].

M. Bréal est invité à faire une seconde lecture de ce mémoire, qui trouvera place dans le Recueil des *Mémoires de l'Académie.*

M. E. Desjardins communique ce qui suit:

«MM. Poinssot et Letaille sont de retour depuis avant-hier de leur voyage; il assistent à la séance. Les résultats de leur mission sont considérables. M. Poinssot rapporte environ cinq cents inscriptions inédites, estampées la plupart dans la région comprise entre le Kef et Kairouan. Notre confrère, M. Ch. Tissot, a consigné les faits les plus importants qui ressortent de ces inscriptions dans son *troisième rapport* [2], dont j'ai lu une partie à la séance du 20 avril dernier. J'ai reçu depuis la fin de ce *rapport.* Il concerne uniquement la mission de M. Poinssot dans son ensemble. Un quatrième rapport comprendra l'examen des autres envois parvenus, soit à l'Institut, soit au ministère, soit à M. Tissot ou à moi directement.

«J'ai entretenu l'Académie, dans les séances du 30 mars, des 13 et 20 avril, des envois de M. Letaille, inscriptions de *Zama*, des *Limisenses*, du *Moissonneur* de Makter, etc. Les dernières rap-

[1] Voir aux Communications, n° VI.

[2] Le premier était relatif aux envois du colonel de Puymorin, sur les explorations de ses officiers dans la région du Kef, et principalement sur la découverte de M. l'aide-major Balthazar, de la *colonia Ucitana major;* lu à la séance du 8 décembre 1882 et publié dans nos Comptes rendus. — Le deuxième rapport concerne l'inscription de la *colonia Zamensis;* lu à la séance du 6 avril (Commun., n° IX).

portées par lui sont entre les mains de M. Tissot, pour son quatrième rapport.

«Je me contenterai d'annoncer aujourd'hui que le troisième rapport, sur la mission Poinssot, signale les découvertes suivantes: «à Teboursouk (*Thibursicum Bure*), un nouveau proconsul, *Ceianus Julianus;* entre Aïn Tounga (*Thiginica*) et Henchir Hedja (*Agbia*), l'inscription d'un arc de triomphe élevé à l'occasion des victoires des Augustes et des Césars par la *colonia Tuggensis;* le nom de la station dont M. Tissot avait affirmé la synonymie avec Bordj Messaoudi, qui est bien la *Thacia* des Itinéraires: nous savons maintenant que c'est le *municipium... Thacianum* de l'inscription Poinssot. Ayant reçu des instructions pour visiter Henchir ed-Douames, où le Dr Balthazar avait découvert la *colonia Ucitana major*, M. Poinssot a pu déchiffrer une inscription qui date de l'an 223, elle nous apprend l'élévation de cette cité du rang de municipe à celui de colonie, et elle donne le nom de cette colonie, dont nous n'avions que l'ethnique: c'est *Uchi* ou *Uci Majus;* dans la plaine de Ghorfa, au sud de *Thacia*, à Henchir Aouitta, une inscription proconsulaire de Sext. Rusticus Julianus, déjà connu, permet, avec celle d'*Uci*, de déterminer exactement la limite de l'ancienne Numidie; deux fragments de Makter nous donnent la date du proconsulat, jusqu'ici inconnu, de T. Sextius, en 204 de notre ère; à Henchir bou-Ftis (*civitas Avitensis Bibba*), emplacement déjà déterminé, nouveau proconsul, Aurelius Celsinus, 336-337, qui fut préfet du prétoire d'Italie, 338-339, et deux fois préfet de Rome, 341-342 et 351; Ksour abd-el-Melek est l'ancienne cité d'*Uzappa* (inscription communiquée par moi à l'Académie); une autre cité inconnue, découverte entre le Djebel Serdj et le Djebel Bargou, c'est *Urusita*, qu'il faut rapprocher de l'*ecclesia Urugitana* de l'époque chrétienne; à Henchir Kachoum le MVNICIP·MVZ est évidemment la même ville que l'*ecclesia Muzuencis;* à Henchir Bez, encore une cité inconnue, la *civitas Vazitana Sarra;* à Henchir Biska, la correspondance de cette position moderne, affirmée par M. Tissot, avec la *colonia Bisica Lucana* est démontrée par deux inscriptions; à Henchir bel-Aït, quatre inscriptions nous donnent le nom d'une

cité inconnue, *Tepelte*. En somme, nous devons à M. Poinssot les noms de trois proconsuls d'Afrique et de six cités nouvelles.»

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Egger communique à l'Académie un mémoire rédigé en russe et une lettre rédigée en français par M. Jurgievitch, secrétaire de la Société archéologique d'Odessa. Ces documents ont pour objet de faire connaître deux inscriptions grecques découvertes en 1881, et provenant l'une de l'ancienne ville de Chersonèse, et qui date du milieu du IIe siècle après Jésus-Christ, l'autre spécialement datée de la troisième année du règne de Commode (182 après Jésus-Christ), et qui provient de l'ancienne ville de Tyra, quoiqu'elle ait été trouvée à une assez grande distance de l'emplacement de cette ville. Toutes deux ont une certaine importance historique. La première, gravée sur la base d'une statue, contient l'énumération de plusieurs fonctions publiques dans la ville de Chersonèse et, rédigée en dorien, elle atteste la persistance de ce dialecte dans cette partie de l'Orient hellénisé. Elle offre d'ailleurs cette singularité que la mention de chacune des fonctions exercées par le citoyen auquel fut élevée la statue est entourée d'une couronne d'olivier. La seconde inscription, dont on ne possède malheureusement que la dernière moitié, contient l'indication de concordances chronologiques intéressantes pour la connaissance des calendriers grecs de l'Asie occidentale. Elle mentionne en outre les noms de fonctionnaires qui ont signé de leurs cachets le décret dont elle nous a transmis le texte. «Ce sont là, comme on le voit, d'assez précieuses acquisitions pour la science, dit en terminant M. Egger.»

SÉANCE DU 11 MAI.

Le directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'intruction publique transmet à l'Académie, de la part du directeur de l'École française d'Athènes, un mémoire de M. Clerc, membre de ladite école, intitulé : *Fouilles à Ægée*, 1re partie : l'*Acropole;* 2e partie : la *Nécropole*. Le ministre de la guerre transmet à l'Aca-

démie un mémoire de M. Espérandieu, sous-lieutenant au 77e régiment d'infanterie, sur les *ruines romaines de la subdivision du Kef*. Ce mémoire est renvoyé à la Commission des études du nord de l'Afrique.

M. Paul Mengin, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Saint-Malo, envoie, pour être déposé dans la bibliothèque de l'Institut, conformément au vœu exprimé par feu M. de Matty de la Tour, ancien ingénieur, décédé à Saint-Servan en avril 1882, un exemplaire manuscrit de l'ouvrage de M. de Matty sur les voies romaines, ouvrage qui a déjà été soumis à l'Académie et qui a été l'objet d'une récompense.

M. Edm. Le Blant, membre de l'Académie, directeur de l'École française de Rome, écrit au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Rome, le 4 mai 1883.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

J'ai eu dernièrement l'honneur de signaler à l'Académie la découverte de l'ancienne cité d'*Antemnæ*, mise au jour par les travaux du génie militaire. Le mur de l'oppidum dont parle Tite-Live est construit en blocs de tuf et épais de près de deux mètres. Du côté méridional il est assez bien conservé, tandis qu'au nord l'inclinaison de la colline a amené des éboulements nombreux. Vers le Tibre et l'Anio, les débris des constructions présentent un caractère archaïque, en même temps qu'abondent des ustensiles de fabrication étrusque, des vases grossièrement modelés à la main et cuits très imparfaitement. En dehors de cette zone ont reparu les restes d'une villa entourée de longs murs de *opus reticulatum*, et, dans son périmètre, des amphores de fabrication romaine, des vases rouges d'*Aretinum* et une jolie frise de terre cuite représentant une tête de lion près de laquelle se voit une femme nue. Dans la vieille enceinte sont trois puits avec des marches intérieures; quelques types de l'*Æs rude* y ont été également recueillis, en même temps qu'un éclat de silex travaillé pour servir d'arme. La position d'*Antemnæ* n'avait jamais paru douteuse; mais on doit s'applaudir d'avoir ainsi retrouvé l'enceinte d'une cité aussi antique et dont on ne connaissait encore aucun débris.

Dans l'une des dernières séances de l'Institut archéologique, M. Gregorovius a présenté un plan de Rome, découvert par lui dans un manuscrit de Milan. Sous l'image traditionnelle de la louve et des deux enfants, on lit les mots *Romulus et Remulus Romam conditurifuerunt anno M II XXXIII*.


ROMA
SPQR
ROMVLVS ET REMVLVS

Ce plan, dont je vous remets ci-jointe une épreuve photographique, nous montre, enclavée dans les murailles, la pyramide de Cestius; puis, au-dessous, le Colisée, l'église de l'*Aracœli,* les deux colonnes impériales, le Panthéon, le fort Saint-Ange, l'île du Tibre. Un mémoire très intéressant, lu par M. Gregorovius, examine en détail ce dessin, dont le savant auteur a tiré d'utiles enseignements.

En décembre dernier, la Société des tramways de Naples, faisant ouvrir un passage dans la colline de Pausilippe, parallèlement à la grotte de Pouzzoles, a rencontré un canal antique, haut de $1^m,70$ sur 80 centimètres de large. Sur les parois enduites de stuc, M. l'abbé Stornaiolo a relevé des graffiti tracés en l'an 65 par un ingénieur romain, et qui ne sont peut-être pas encore connus à Paris. Le premier donne les mots suivants :

MACRINVS·DIADVMIINI·AVG·L·PROC·ANTONIANI·
DISP·HIC·FVIT·NIIRVA·IIT·VIISTINO·COS·PR·IDVS
IANVARIAS

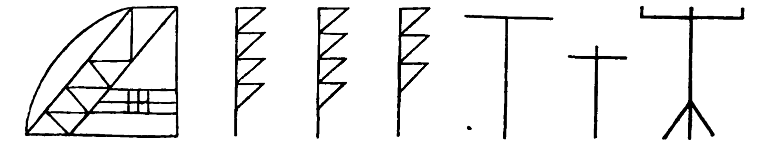
Une seconde inscription constatant la même visite reproduit celle qu'on vient de lire, en substituant seulement HIC AMBVLAVIT à HIC FVIT.

On lit dans le troisième graffito :

MACRINVS·DIADVMIINI AVG·L·PROC·ANTONIANI·DISP·HIC
AMBVLAVIT·A·VILLA·POLLI·FIILICIS·QVAII·IIST·IIPILIMONIIS
VSQVII·AD·IIMISSARIVM·PACONIANVM·NIIRVA·IIT·VIISTINO·COS

Dans ce canal, et à égales distances de $29^m,57$, on lit les marques C· CC· CCC· CCCC· D. L'acclamation LIBERI VIVAS y est tracée en rouge sur les parois, parmi d'autres qu'on n'a pu encore déchiffrer.

Je laisse de côté ces inscriptions pour venir à certains signes gravés auprès d'elles sur la chaux fraîche, et dont M. l'abbé Stornaiolo a fait une étude particulière. Dans une communication verbale, présentée à l'Académie pontificale d'archéologie, et qui est encore inédite, le savant ecclésiastique s'est occupé de ces signes, dont je reproduis ici une partie :



M. l'abbé Stornaiolo pense que les quatre premières figures représentent des *libellæ,* instruments employés par les anciens pour les travaux de nivellement; dans la dernière, comme dans les deux qui la précèdent, il signale avec toute raison, paraît-il, la *libra aquaria* dont parle Vitruve (VIII, v, cf. la planche CXV, fig. 3, de l'édition de Marinio), et qui est encore en usage. Le savant auteur m'annonce que l'on poursuit des fouilles pour arriver aux deux extrémités du canal, qui se subdivise du côté de la mer en plusieurs branches. Les graffites que je viens de transcrire ont pour la topographie antique une importance particulière; ils marquent, en effet, que la galerie, une fois déblayée, aboutira d'un côté au lieu où se trouvait la villa de Pollio Felix, et de l'autre à un *Fundus Paconianus.*

Dans une fouille faite sur l'Esquilin, auprès de l'église de Saint-Eusèbe, on vient de découvrir un mur percé de niches, dans deux desquelles étaient encore deux statues, aujourd'hui déposées à l'*auditorium* de Mécène (via Merulana). L'une de ces statues représente Pluton assis, ayant près de lui le Cerbère tricéphale. Le *modius* qui se voyait sur la tête du dieu a été brisé, mais la base en est très apparente. L'autre statue est debout; c'est une Isis bien caractérisée par le nœud saillant que forme sur la poitrine un manteau à franges. L'emblème qui surmontait la tête de la statue est cassé; les bras manquent également.

Edmond Le Blant.

P. S. On ne possède je crois aucune donnée sur le monument que décoraient entre autres ces deux statues. Celle d'Isis n'a, debout, que la hauteur du Pluton assis.

M. Ch. Robert donne lecture du rapport suivant sur les fouilles de la rue Monge :

«J'ai rendu verbalement compte à l'Académie, vendredi dernier, des résultats obtenus par les fouilles que la Ville fait exécuter sur une partie du terrain qu'occupait l'amphithéâtre de Lutèce. Les travaux ont continué pendant la semaine qui vient de s'écouler, et les constructions mises au jour sont aujourd'hui mieux accusées.

«Bien que plus de moitié de l'arène et des gradins ait disparu sous le dépôt des Omnibus, la partie qu'on explore en ce moment est encore très importante; elle s'étend, à une assez

grande profondeur, sous quatre propriétés différentes : 1° l'ancien verger du couvent, formant un losange entre les bassins de la Ville, le dépôt des Omnibus, un mur de terrasse et la rue projetée; 2° la terrasse du couvent, s'étendant parallèlement à la rue Monge; 3° les maisons qui bordent la rue Monge; 4° la rue projetée, la chapelle du couvent encore debout et les maisons en démolition le long de la rue de Navarre.

« La première partie a seule été explorée jusqu'ici, et j'ignore si la Ville a l'intention d'aller plus loin.

« L'arène forme, comme on le sait, une ellipse dont le grand axe est à peu près parallèle à la rue Monge; les gradins, adossés à la pente naturelle du sol, régnaient sur la moitié de l'ellipse qui se trouve du côté de cette rue. L'autre moitié, enveloppée, comme la première, par le mur du *podium*, ou petit appareil, n'avait pas de gradins. En dehors de ce mur, s'élevait une construction particulière, dans laquelle on est convenu de reconnaître une scène longue et étroite, qui, s'étendant parallèlement au grand axe, était parfaitement visible des gradins situés en face d'elle. Cette scène devait servir aux intermèdes mimés qui se donnaient entre les combats de fauves ou les luttes d'athlètes.

« Par une singulière bonne fortune, les fouilles, habilement dirigées par M. Vacquer, ont mis à jour des spécimens des parties les plus intéressantes et les plus instructives de l'édifice. On a, en effet, rencontré, dans la direction du petit axe, du côté des bassins de la Ville, un beau pan du mur du *podium*, coupé en deux par une sorte de *cella* ouvrant sur l'arène. A l'extrémité du grand axe, se montrent les amorces des murs d'une grande entrée, qui se dirige, presque à angle droit, sur la rue projetée; à droite et à gauche de cette entrée, s'ouvre sur l'arène une *cella* analogue à celle dont il vient d'être question. On a déterminé, en outre, trois ou quatre massifs ayant servi de base aux piliers de la scène. Enfin on a suivi sur une longueur de vingt-cinq mètres un aqueduc qui déversait les eaux de l'arène vers le bas de la colline.

« On le voit, les principaux éléments de la composition de l'amphithéâtre ont été rencontrés dans le losange exploré. Des fouilles conduites sous la terrasse, sous la rue projetée et sous les maisons

en démolition, permettraient de retrouver de nouvelles parties du mur du *podium*, la suite des murs qui marquent l'entrée et l'emplacement des gradins; mais les résultats obtenus sont déjà considérables. J'ai cru devoir rendre un compte plus complet des fouilles de la rue Monge, pour m'acquitter de la mission que l'Académie a bien voulu me confier.

«Qu'il me soit permis, maintenant, d'exprimer le vœu que l'Académie fasse une nouvelle démarche auprès de l'autorité municipale, pour que les ruines qui viennent d'être mises au jour soient scrupuleusement conservées. On a dit que la partie enfouie sous le dépôt des Omnibus était plus intéressante; mais elle était simplement mieux conservée.

«Lorsqu'il s'agit d'un monument antique auquel se rattachent d'importantes traditions, et qui comporte un puissant enseignement archéologique, ce n'est pas seulement à la hauteur et à la conservation des murs qu'on doit s'attacher. Or ce qui vient d'être mis au jour renferme, je le répète, les principaux éléments constitutifs de l'édifice et mérite, sans aucun doute, d'échapper à une nouvelle condamnation.»

M. de Vogüé appuie les conclusions du rapport de M. Ch. Robert: «J'ai, dit-il, reçu l'invitation d'assister à la visite que le Conseil général des bâtiments civils a faite récemment aux fouilles, et, ainsi que mon confrère M. Ch. Robert, j'ai exprimé avec instance le vœu qu'on prît telles mesures qui seraient jugées les moins dispendieuses pour assurer la conservation des ruines découvertes. Nous avons fait observer que l'édifice présentait des particularités fort intéressantes et qui le rendaient précieux pour la science.»

M. de Vogüé communique ensuite à l'Académie la photographie des estampages que le prince Lazarew Abamelek a fait faire de l'importante inscription bilingue qu'il a découverte à Palmyre, et dont il a gracieusement abandonné la publication à la Commission du *Corpus inscriptionum semiticarum*. Il ajoute quelques détails sur le texte en lui-même. Le dispositif de la loi est complet dans les deux langues; quant au tarif proprement dit, il offre de nombreuses lacunes, qu'il sera impossible de combler. On peut

néanmoins reconnaître la disposition générale du document. Il comprend la nomenclature, article par article, des droits imposés à l'importation et à l'exportation des marchandises, telles que vin, huile, blé, peaux, parfums, pourpre, esclaves, etc., à l'exercice de certains métiers, à la vente et au colportage dans les rues, à l'usage des fontaines. Il règle ensuite la procédure à suivre en cas de contestations ou de fraudes dans l'application du tarif. L'unité commerciale est la charge de chameau; quatre de ces charges équivalaient à la charge d'une charrette. Les caravanes de chameaux rompaient charge à Palmyre, et leurs chargements se répandaient par les voies carrossables dans l'empire romain. Cette situation d'entrepôt du désert explique la prospérité de Palmyre.

M. Duruy fait ressortir l'importance du document qui vient d'être communiqué à l'Académie. «Le dispositif fait allusion, dit-il, à un tarif précédemment négocié entre Palmyre et Germanicus. Nous pensions que l'influence romaine s'était étendue plus tard seulement dans ces contrées. Il conviendra de rapprocher ce tarif du traité par lequel Dioclétien enleva au roi de Perse cinq provinces transtigritanes.»

M. A. Bertrand présente à l'Académie la copie d'une inscription romaine récemment découverte en Tunisie, dans les ruines de Ghardimâou, localité identifiée avec une des stations portant le nom de *Ad aquas*.

Cette découverte, comme les précédentes, est due à des officiers de notre armée de Tunisie : M. le chef de bataillon Dudon et M. le Dr Guégan, à qui nous devons la copie en question.

Cette inscription, dont la copie est fautive, se lit très facilement, malgré l'inexpérience du copiste.

M. Bertrand fait remarquer que depuis quelque temps les découvertes dues aux officiers de notre armée d'Afrique se multiplient. L'Académie ne saurait trop encourager ces efforts, dont la science a déjà tiré si grand profit. Il faut espérer que ce souci des antiquités portera également notre armée à veiller à leur conservation.

Deux lignes sont martelées, où figurait le nom de *Geta.*

L'inscription est ainsi conçue :

DIVO · M · AVRELIO
COMMODO · ANTO
NINO · DIVI · M · AVRELI
ANTONINI · FILIO · FRA*t*
IMP · CAESARIS · L · SEP
TIMI · SEVERI · PII · PER
TINACIS · AVG · ARA
BICI · ADIABENICI
PART*h*ICI · MAXIM*i*
PATRIS · IMP · CAES
M · AVRELI · ANTONI
NI · AVG ET · P · SEPTIMI
GETAE · CAESARIS

D · D · P · P ·

Divo M(arco) Aurelio Commodo Antonino, divi M(arci) Aureli(i) Antonini filio, frat(ri) imperatoris Caesaris L(ucii) Septim(i) Severi Pii Pertinacis Aug(usti) Arabici Adiabenici Parthici Maximi, patris imp(eratoris) Caes(aris) M(arci) Aureli(i) Antonini Aug(usti) [et P(ublii) Septimi Getae Caesaris]. D(ecurionum) d(ecreto), *p(ecunia) p(ublica).*

« M. de Villefosse, dit M. Bertrand, me communique à ce sujet les réflexions suivantes : On voit que l'inscription a été élevée par la municipalité de *Ad aquas*, sous le règne de Septime Sévère, entre les années 199 et 208. C'est, en effet, à partir de 199 que Septime Sévère prend le titre de Parthicus Maximus, et dans les deux lignes martelées il est facile de reconnaître que Géta était qualifié seulement de César. Or c'est en 208 que ce jeune prince reçut le titre d'Auguste; l'inscription est donc antérieure à cette date. Le nom de Géta fut martelé sur tous les monuments après l'année 212, date de sa mort, ordonnée par Caracalla. »

M. Riant lit un mémoire intitulé : *la Donation d'Orvieto et Aqua-*

pendente au Saint-Sépulcre, et les Établissements latins de Jérusalem au xe siècle.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 18 MAI.

M. LENORMANT continue et achève la lecture de son mémoire relatif à la *topographie et aux antiquités du val di Tegiano, dans l'ancienne Lucanie.*

M. OPPERT fait la communication suivante :

« Les dix moulages que notre confrère M. Le Blant a bien voulu me communiquer proviennent du musée du Vatican, auquel le P. Rillo les a donnés.

« La plupart des fragments sont des débris de briques de Nabuchodonosor, et ne présentent plus que quelques lettres. Deux morceaux me semblent originaux. Ce sont :

« 1° Un fragment de sculpture représentant un bras et une partie d'une tête ;

« 2° Une tablette de contrat daté du 2 Tamnuz de l'année 30 de Nabuchodonosor (juillet 575 avant Jésus-Christ). Malheureusement, le texte est très abîmé, et le moulage ne permet pas d'en lire le contenu. Il faudrait une photographie, seule manière de représenter ces textes en caractères microscopiques, dont l'enchevêtrement nécessite une reproduction plus visible.

« Deux pièces sont publiées par moi dans l'*Expédition de Mésopotamie*, t. II (1858) :

« 1° Un des barils contient une invocation à Mylitta, au sujet de la fondation d'un temple à Babylone par Nabuchodonosor. Un autre exemplaire se trouve à la Bibliothèque nationale, dans la collection De Luynes ;

« 2° Un fragment contenant les commencements des lignes de l'inscription octoligne de Nabuchodonosor (*l. c.*, II, p. 276). Comme nous en avons publié une traduction en 1858, nous saisissons cette occasion pour la rectifier :

Nabuchodonosor, roi de Babylone, restaurateur de la pyramide (Tsaggil) et de la tour (E-Zda), fils de Nabopolassar, roi de Babylone, moi.

Un jour, j'ai bâti, pour la demeure de ma royauté, dans le pays de Babylone, un palais qui est le centre de Babylone.

Dans le voisinage des régions inférieures, j'ai profondément établi ses assises, et en bitume et en briques je l'ai édifié, comme une montagne.

Avec ton aide, Merodach miséricordieux, j'ai établi ta demeure : que je puisse l'habiter sans douleur dans Babylone. Que j'atteigne à la vieillesse dans elle, que j'y multiplie mes rejetons.

Qu'à cause de moi ils puissent y régner dans elle jusqu'aux jours éloignés, régner sur ceux qui portent la terre ombragée.

Le baril de l'invocation à Mylitta contient presque la même chose que celui que j'ai publié et traduit (*E. M.*, t. II, p. 295). La traduction s'est peu modifiée depuis vingt-cinq ans :

Nabuchodonosor, roi de Babylone, fils de Nabupolassar, roi de Babylone, moi.

J'ai fondé, j'ai bâti, dans Babylone, le temple sacré, le temple de la sainte souveraine, et qui est le cœur de Babylone, en honneur de la sainte souveraine, la reine auguste des dieux.

J'ai fait construire en bitume et en briques un *Kisa* (*Khan carré*); j'ai muré les voûtes intérieures avec de la terre massée.

Souveraine des dieux, mère auguste, sois propice à moi avec joie. Que mes œuvres réussissent avec ton aide.

Féconde la semence, renferme l'embryon dans le sein de sa mère, jusqu'au terme : préside à la délivrance.

« Je puis dire, avec satisfaction, dit en terminant M. Oppert, que, depuis un quart de siècle, rien n'a modifié la traduction que j'ai donnée alors. Mais j'éprouve moins de satisfaction en constatant que les termes difficiles d'architecture sont aujourd'hui tout aussi obscurs qu'alors.

« Un autre baril est tellement effacé que je ne lis que le nom du roi Nabuchodonosor : il ne serait pourtant pas impossible de déchiffrer l'original. »

M. Grébaut, professeur suppléant d'égyptologie au Collège de France, entretient l'Académie des résultats d'une découverte relative aux *mesures des anciens Égyptiens*. Cette communication est suivie de quelques observations de M. Oppert.

SÉANCE DU 25 MAI.

Le Président donne lecture de la lettre suivante, que lui adresse M. René de Laboulaye :

Paris, 25 mai, 6 heures du matin.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire part de la mort de mon pauvre père, M. Édouard Laboulaye, votre confrère à l'Académie des inscriptions, qui s'est éteint tout à l'heure entre mes bras, après quarante heures de souffrances.

Je sais que sa mémoire laissera des regrets sincères au sein de votre Compagnie, dont il avait l'honneur de faire partie depuis trente-huit ans.

Veuillez agréer, M. le Président, l'assurance de mon respectueux dévouement.

René de Laboulaye.

Après la lecture de cette lettre, le Président prend la parole :

« Vous venez d'apprendre, dit-il, le coup qui frappe l'Académie; elle perd un de ses doyens, l'un des hommes que la Compagnie et que l'Institut tout entier étaient le plus fiers de compter dans leurs rangs. Ce qui ajoute encore à nos regrets, c'est qu'il ne me sera pas permis de rendre hommage à sa mémoire au nom de l'Académie : M. Laboulaye a exprimé le désir formel qu'il ne soit pas prononcé de discours sur sa tombe; mais son souvenir restera cher à tous ceux qui ont connu le confrère qui nous appartenait depuis 1845, et ses travaux seront cités longtemps comme des modèles de science élégante et de lumineuse précision. »

Sur la proposition du Président, et conformément à l'usage, la séance est levée.

SÉANCE DU 1er JUIN.

Le directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique adresse à l'Académie : 1° un rapport de M. Basset, professeur de l'École des lettres d'Alger, qui a été chargé

d'étudier les dialectes berbères de l'Algérie occidentale et du Maroc septentrional; 2° un second rapport de M. Houdas, professeur à la même école, sur la mission bibliographique dont il a été chargé dans la province d'Oran.

Le directeur de l'enseignement supérieur transmet en outre à l'Académie deux mémoires envoyés par le directeur de l'École française de Rome. Ce sont : 1° *le Registre de Benoît XI aux archives du Vatican*, par M. Grandjean, membre de ladite école; 2° *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, deuxième partie, par M. Diehl, membre de la même école. A ce dernier envoi est joint le tirage à part d'un mémoire intitulé : *la Colonie vénitienne à Constantinople.*

M. Edm. Le Blant, directeur de l'École française de Rome, écrit au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Rome, le 22 mai 1883.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Une course que j'ai récemment faite à Civita Lavinia (l'ancien *Lanuvium*), avec plusieurs membres de l'École, m'a montré une fois de plus l'incomparable richesse du sol romain. Là, comme toujours, les constructions nouvelles ont été élevées sur des ruines non déblayées, qu'on s'est contenté d'aplanir et qui recèlent souvent de précieux restes. C'est ainsi que l'on a retrouvé à Lanuvium la belle statue de Claude sacrifiant, qui orne la salle ronde au musée du Vatican. Sur ma demande, le syndic de la ville nous a fait visiter une cave dans un couloir de laquelle se voient des débris de l'amphithéâtre où l'empereur Commode s'acquit le titre d'*Herculus romanus* en tuant à coups de flèches des bêtes féroces (Lamprid., c. VIII). On demeure étonné à voir la masse de débris, fûts, chapiteaux, entablements énormes, corniches sculptées, bas-reliefs, entre lesquels on a peine à poser le pied et dont plusieurs sortent seulement de terre comme pour appeler depuis des siècles la main de l'explorateur. On voit clairement que toute la décoration de la ville antique, statues, marbres sculptés, morceaux d'architecture, repose sous les pauvres constructions modernes, et que le moindre effort suffirait pour les remettre au jour.

L'Académie d'archéologie chrétienne, présidée par le R. P. Bruzza, vient de tenir sa dernière séance. Parmi les communications qu'elle y a

reçues, je citerai une inscription présentée par M. Gamurrini, et qui provient du cimetière chrétien de Sistri, près du lac de Vico :

SERGIVS EVTYCHES
VALERIAE EVPOSI
AE FECIT BENE · ME
RENTI

L'ancre et le poisson, symboles rares, sont les premiers entre lès signes adoptés par l'Église naissante; ils devraient, si le marbre était romain, accuser une antiquité très haute; mais on les retrouve en province à une époque moins reculée, et l'inscription d'Euposia ne peut guère être antérieure au IIIe siècle.

Invité à prendre la parole après M. Gamurrini, M. l'abbé Duchesne a signalé dans le *Liber pontificalis* une particularité remarquable. Lorsque l'histoire du pape Étienne II y nomme le roi Astolphe, c'est toujours en le chargeant d'invectives : *Blasphemus, nequissimus, malignus, atrocissimus, sævissimus.* Le souverain pontife est qualifié *beatissimus, venerabilis, coangelicus.* Pépin le Bref y est également traité avec honneur. On dut toutefois songer qu'en pays lombard cette rédaction ne pouvait être tolérée, et l'on s'appliqua à y rendre acceptable l'histoire de la vie d'Étienne II. Elle fut corrigée en conséquence pour cette partie de l'Italie, et un texte spécial y circula qui supprimait en même temps les outrages dont on chargeait Astolphe et les termes élogieux qui étaient joints aux noms du pape et de Pépin le Bref.

Chaque pas fait dans les catacombes nous prépare de nouvelles surprises; c'est ainsi qu'un simple nettoyage dans le cimetière de Domitille, un coup de balai, qu'on me permette de le dire, vient de faire retrouver une épitaphe attestant une fois de plus la sainteté du lieu et le désir qu'avaient les chrétiens d'y trouver une tombe. Le marbre, placé dans le sol même, porte les mots :

KAVTVS COIVGI SVE
SE BIBA COPETIVIT
TO SANCTO SATIS

c'est-à-dire *Cautus conjugi suæ* [*N*. . . . . *sepulchrum fecit, sicuti*] *se viva competivit* [*in loco is*]*to sancto satis.*

L'Académie a sans doute connaissance d'une fresque singulière découverte il y a peu de temps à Pompéi et représentant, de l'avis de tous, le jugement de Salomon. On y voit, sous la forme grotesque de personnages à grosses têtes, trois juges assis au tribunal devant lequel est est étendu, sur un billot, la *mensa lanionia* dont parle Suétone, un enfant qu'un soldat se prépare à couper en deux avec un coutelas énorme. Une femme maintient l'enfant, tandis qu'une autre s'agenouille éplorée en tendant les mains vers le *præses*. Auprès de cette peinture se trouve un paysage de la vallée du Nil, peuplé de pygmées combattant des crocodiles et des hippopotames. Les savants italiens en infèrent que la maison appartenait à un païen alexandrin, instruit, comme on l'était dans son pays, des récits de l'histoire d'Israël. Ainsi s'explique, dans leur pensée, la figuration en parodie d'un fait relaté par les Livres saints. J'incline à en juger comme eux, en me rappelant que quelques traits bibliques, l'histoire de Jonas, celle de Loth, étaient pour les païens des objets de risée. Une fois déjà la représentation du jugement de Salomon a été signalée par notre éminent et regretté confrère, M. de Longpérier, sur une agate recueillie très probablement en Orient (*Comptes rendus de l'Académie des inscriptions*, 1880, p. 275). Pour le cas où la copie de la fresque de Pompéi ne serait pas parvenue à Paris, je joins ici une reproduction très fidèle du tableau principal et du passage égyptien qui l'accompagne.

Je terminerai en annonçant à l'Académie le départ de M. Diehl, membre de deuxième année, qui, après m'avoir remis son mémoire, vient de quitter Rome pour explorer les antiquités byzantines de la région de Tarente. Nos vœux accompagneront le jeune savant, qui m'a promis de me tenir régulièrement informé du résultat de ses recherches.

Le bon à tirer de notre troisième fascicule des Mélanges vient d'être donné. Cette livraison contient des articles de MM. Jullian, Lefort, de Nolhac et de l'abbé Duchesne.

Veuillez agréer, etc.

Edm. Le Blant.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président annonce que la Commission du prix Bordin, qui avait à juger le concours relatif à la numismatique de Samos, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de décerner le prix.

M. DE VOGÜÉ communique la traduction qu'il vient d'achever de la première partie de l'inscription bilingue de Palmyre, découverte par le prince Lazarew Abamelek.

M. LENORMANT commence la deuxième lecture du mémoire de M. DE WITTE intitulé : *Conquête de la Gaule méridionale par les Romains.*

M. DESJARDINS dépose sur le bureau l'épreuve d'héliogravure obtenue par M. Dujardin de l'inscription du *Moissonneur*, en vers, trouvée à Makter par M. Letaille. « L'Académie, dit-il, se rappelle l'intérêt qui s'attache à ce monument unique; la forme des lettres, tout à fait particulière, ne permet pas d'en fixer l'époque. »

M. Letaille trace au tableau l'alphabet que M. Desjardins a essayé de faire d'après l'original.

M. Desjardins donne ensuite lecture d'un mémoire dans lequel M. Masqueray, directeur de l'École supérieure d'Alger, détermine, d'après une inscription nouvellement découverte au *municipium Rapidense*, près d'Aumale, la date d'un premier voyage de l'empereur Hadrien en Afrique, entre le 10 décembre 121 et le 9 décembre 122, par conséquent longtemps avant son excursion de l'an 127, dont M. L. Renier avait fixé l'époque à l'occasion du fameux ordre du jour de cet empereur à l'armée d'Afrique (*Inscriptions de l'Algérie*, n° 5)[1].

M. Henry Harrisse lit un mémoire et communique une carte nautique portugaise de l'année 1502, ainsi que des documents inédits tirés des archives de la maison d'Este, démontrant que le littoral des États-Unis, du côté de l'Atlantique, a été découvert, exploré et nommé en vingt-deux endroits par des navigateurs inconnus, entre les années 1500 et 1502, c'est-à-dire onze ans avant l'expédition, dans ces parages, la plus ancienne connue jusqu'ici.

Il prouve également que les terres visitées, sinon découvertes, par les Corte-Real, et où ces navigateurs perdirent la vie, sont la côte orientale de l'île de Terre-Neuve et le Groënland.

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° VII.

SÉANCE DU 8 JUIN.

Le Président donne lecture de la lettre suivante, que lui a adressée M. P. de Laboulaye :

Monsieur,

Bien que mon père eût décliné les honneurs officiels, je ne veux pas quitter Paris sans écrire au Président de l'Académie des inscriptions et belles-lettres combien il nous a été doux de voir les confrères de mon père s'associer à notre deuil. L'entrée à l'Académie avait été pour mon père un des premiers, un des plus grands honneurs de sa vie. Il avait trouvé dans son sein ses meilleurs amis, presque tous, hélas! disparus avant lui. C'est vous dire le prix que nous attachions à ce que ses confrères prissent rang autour de son cercueil. Permettez-moi, en m'adressant à vous, de leur exprimer la reconnaissance de ma famille pour les sentiments qu'ils nous ont exprimés; nous en garderons un long et reconnaissant souvenir.

Veuillez agréer, etc.

P. de Laboulaye.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

On procède au vote pour le premier prix fondé par le baron Gobert. Il y a 32 membres présents. Majorité 17. Au premier tour de scrutin, M. Viollet obtient 16 voix, et M. Godefroy, 16 voix. Même résultat au second tour. L'Académie décide que le scrutin sera repris dans la séance prochaine.

SÉANCE DU 15 JUIN.

Le directeur de l'enseignement supérieur au Ministère de l'instruction publique adresse à l'Académie :

1° Un troisième rapport de MM. Houdas et Basset, professeurs à l'École des lettres d'Alger, sur les missions dont ils ont été chargés dans la province d'Oran et au Maroc;

2° Un mémoire de M. Engel, membre de l'École française d'Athènes, sur les *Collections numismatiques d'Athènes*.

M. Espérandieu, sous-lieutenant au 77e régiment d'infanterie, faisant partie du corps d'occupation de Tunisie, écrit à l'Académie pour la remercier de l'accueil bienveillant qu'elle a fait au mémoire qu'il lui avait précédemment adressé sur les ruines romaines de la subdivision du Kef.

M. Espérandieu ajoute qu'il se retrouve placé aujourd'hui dans des conditions tout particulièrement favorables pour la continuation de ses recherches, car les deux postes qu'il va occuper sont au centre de nombreuses et considérables ruines romaines, qu'il se propose de parcourir et de faire fouiller par des soldats. Il adresse en même temps la copie d'une inscription de borne milliaire qu'il a rencontrée près d'Aïn-Hedjah.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

On reprend le scrutin sur le premier prix Gobert.

Il y a 36 membres présents; majorité 19.

M. Godefroy obtient 19 suffrages; M. Viollet, 17.

En conséquence, le premier prix Gobert est décerné à M. Godefroy.

L'Académie se reforme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président annonce que la Commission du prix Stanislas Julien a décerné le prix à M. Maurice Jametel, pour son ouvrage intitulé : *l'Encre de Chine, son histoire et sa fabrication, d'après des documents chinois.*

On procède au vote pour le second prix Gobert.

Il y a 30 votants; majorité 16.

Le prix est décerné à l'unanimité à M. Giry, pour son ouvrage intitulé : *les Établissements de Rouen*, tomes I et II.

M. Ch. Robert fait un dernier rapport verbal à l'Académie sur les fouilles de la rue Monge. La scène, parallèle au grand axe de l'arène, est maintenant parfaitement accusée; on a découvert l'amorce d'un mur qui l'enveloppait du côté de la campagne, les pilastres qui la soutenaient.

La grande entrée, du côté de la rue de Navarre, a été en grande partie déblayée; les niches qui ouvrent dans ce passage, présen-

tent, en dedans et au dehors, des détails curieux de construction.

M. Ch. Robert, après avoir fourni ces détails, informe l'Académie que les membres de sa Commission ont été convoqués aujourd'hui sur le terrain par M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, qui a écouté et provoqué leurs explications sur l'intérêt que présente le plus ancien monument de Lutèce, au double point de vue de l'art et de l'histoire.

M. Deloche fait un rapport sur le même sujet. Il termine en proposant à l'Académie d'adjoindre M. Duruy à la Commission chargée de s'occuper des arènes de Lutèce. Cette proposition est adoptée[1].

M. Desjardins propose une rectification définitive au texte de l'inscription de Zama. M. Héron de Villefosse a fait, dit-il, un examen très attentif de l'estampage de MM. Letaille et Candelier, et il a rectifié ainsi qu'il suit la première lecture que M. Tissot et moi avions faite de cette inscription :

PLVTONI . REG · MAG · SACR
C · PESCENNIVS · SATVRI · FILIVS · PAL · SATVRVS · CORNELIANVS
FLAM · PP · DIVI · HADRIANI . Q · PRAEF · IVR · DIC · II VIR · QQ
COLONIAE · ZAMENSIS · O*b* *hono*REM · FLAM · AMPLIATA HS · IIII · MIL
TAXATIONE · STATVAS · DVAS · POSVIT · ET · EPVLVM · BIS · DEDIT
ITEMQ DEDICAVIT D · D ·

L'inscription est entourée d'un encadrement à queues d'aronde[2].

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. G. Paris lit le rapport suivant, au nom de la Commission du prix La Grange :

« La Commission avait à décerner ce prix pour la première fois, et elle avait, cette année, à attribuer les arrérages de deux ans de la rente de *mille* francs léguée à l'Académie par M. le marquis De la Grange. Elle décerne ce prix de *deux mille* francs

[1] Voir aux Communications, n° VIII.

[2] Voir aux Communications, n° IX.

à la *Société des anciens textes français*, représentée par son secrétaire, pour les publications des années 1881 et 1882.

SÉANCE DU 22 JUIN.

M. Romanet du Caillaud adresse à l'Académie une note sur la date de la loi *Junia Norbana.*

M. Georg Von der Gabelentz envoie, pour le concours Stanislas Julien de 1884, un volume intitulé : *Anfandsgründe der Chinesischen grammatik mit übungsstücken* (Leipzig, 1883, in-8°).

L'Académie désigne, pour la représenter à la séance trimestrielle que tiendra l'Institut, le mercredi 4 juillet, M. le comte Riant, qui fera une lecture sur *la donation d'Orvieto et Aquapendente au Saint-Sépulcre et les établissements latins de Jérusalem au xe siècle.*

M. Bertrand communique une note de M. Félix Voulot sur une *basilique romaine découverte à Grand (Vosges) en 1883*[1].

M. Bertrand communique en outre, de la part de M. Héron de Villefosse, une *inscription d'un sacerdos provinciae Africae trouvée à Ghardimâou (Tunisie)*[2].

M. Revillout commence la lecture d'un mémoire sur l'*étalon d'argent en Égypte.*

M. Renan annonce à l'Académie le don que viennent de lui faire Mme de Schmidt et Mme Helmholz, nièces du regretté M. Mohl. Mme Mohl, récemment décédée, avait à diverses fois exprimé l'intention que les papiers de M. Fauriel, dont elle était dépositaire, fussent donnés à l'Institut. MMmes de Schmidt et Helmholz ont exécuté cette volonté de la manière la plus généreuse. La correspondance de Fauriel est pleine de lumière pour l'histoire littéraire et scientifique de la première moitié de notre siècle. «L'amitié qui unissait notre éminent confrère à Mme de Condorcet, la veuve du savant illustre de la fin du dernier siècle, fait, dit M. Renan, qu'on y trouve beaucoup de pièces intéres-

[1] Voir aux Communications, n° X.
[2] Voir aux Communications, n° XI.

sant cette grande mémoire. Le portrait au fusain, plein de vie et d'expression affectueuse, que Mme de Condorcet a tracé de M. Fauriel, est joint au don que viennent de faire à l'Académie MMmes de Schmidt et Helmholz, et n'en est pas la partie la moins précieuse. Enfin ces dames ont voulu que les bibliothécaires de l'Institut pussent choisir parmi les livres restant de M. Fauriel ceux qui peuvent servir à compléter nos collections.»

Les remerciements de l'Académie seront adressés à MMmes de Schmidt et Helmholz.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 29 JUIN.

M. le marquis D'HERVEY DE SAINT-DENYS donne lecture du rapport suivant :

« La Commission du prix de numismatique Allier d'Hauteroche s'est réunie, aujourd'hui 29 juin, pour la troisième fois. Elle avait à examiner les ouvrages de trois concurrents : MM. Madden, Barclay-Head et Percy-Gardner. Elle a jugé qu'il y avait lieu de partager le prix entre : 1° M. Barclay-Head, pour son *Coinage of Bœotia*, travail excellent, de la même valeur que ses travaux analogues sur Syracuse et Éphèse, en même temps que pour son *Catalogue des électro-types du British Museum*, qui, dans sa forme modeste, est une véritable histoire de l'art monétaire de l'antiquité, et 2° M. Percy-Gardner, dont l'*Étude sur les monnaies de Samos* est heureuse et neuve, et renferme des rectifications importantes en assez grand nombre.»

L'Académie donne acte à la Commission de numismatique des conclusions du rapport qui vient de lui être communiqué.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le PRÉSIDENT annonce à l'Académie qu'un mois s'est écoulé depuis la mort de M. Laboulaye. Il la consulte, selon l'usage, pour savoir s'il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

L'Académie décide au scrutin qu'il y a lieu, et, par un autre

vote, elle fixe au troisième vendredi de novembre le jour de l'examen des titres des candidats.

M. Hauréau fait une première lecture d'un mémoire sur *les Propos de maître Robert de Sorbon.*

M. Desjardins communique à l'Académie deux fragments d'inscription romaine qui viennent d'être trouvés à Coptos (Égypte)[1].

[1] Voir aux Communications, n° XII.

COMMUNICATIONS.

N° I.

DÉCOUVERTE, À PARIS, D'UNE STATUE DE BACCHUS.

M. l'abbé Eugène Bernard, vicaire-doyen de Sainte-Geneviève, lauréat de l'Académie française, donne à l'Académie des inscriptions et belles-lettres communication de la découverte d'une statue de Bacchus dans la rue des Fossés-Saint-Jacques, au n° 18, en creusant les fondations de la nouvelle imprimerie de M. De Soye. D'après les gravures héliographiques qui ont été faites par M. Dujardin, et que M. l'abbé Bernard soumet à l'examen de Messieurs de l'Académie, cette statue, en pierre de Bagneux, est un curieux monument de l'art et de la religion des anciens habitants du Parisis. Le dieu est appuyé contre un pilier carré, dont le chapiteau est orné de feuilles de vigne et de grappes de raisin entrelacées : il est bien tel que nous le représente l'antiquité païenne, un adolescent à la figure arrondie, joufflu, sans barbe, aux cheveux bouclés, couronné de lierre, dont on reconnaît aisément les grappes en corymbes, et surtout les tiges grêles et flexibles. Il est nu, le pallium rejeté en arrière; les deux bras manquent, et le nez, les yeux, la bouche, ont beaucoup souffert. Telle quelle, cette statue est loin d'être indifférente. Le corps tout entier, le cou, la poitrine, l'abdomen et le ventre sont d'un bon dessin et d'une exécution qui marque de l'exercice et du savoir-faire. L'artiste n'a pas négligé le soin des détails, et l'on peut dire qu'il a été mieux servi par son talent de sculpteur que par la matière à sculpter.

M. De Soye, sur le conseil de M. l'abbé Bernard, se propose de faire hommage au musée de Cluny de cette statue de Bacchus; elle ne peut être mieux à sa place qu'au palais des Thermes, à côté des autres divinités païennes en honneur à Lutèce du temps de Tibère.

N° II.

DEUX CYLINDRES PHÉNICIENS ÉCRITS EN CARACTÈRES CUNÉIFORMES, PAR M. OPPERT.

J'ai eu communication de deux cylindres excessivement curieux, qui appartiennent au cabinet de M. Tyskewitch. Ce sont deux imitations de cylindres assyriens, représentant des scènes phénico-égyptiennes, sur lesquels une main peu exercée a gravé des caractères cunéiformes pour perpétuer les noms des propriétaires. Ce qui ajoute encore à la curiosité qu'inspirent ces monuments, c'est qu'il existe une liaison entre eux : ils appartiennent à une seule famille; l'un a été la propriété du père et l'autre du fils.

Malheureusement, nous n'avons pas de renseignements précis sur la provenance des deux cylindres; nous savons seulement qu'ils ont été acquis en Égypte; mais les deux textes dont ils sont munis peuvent parler et prouvent que ces documents, en pierre de lapis-lazuli, sont originaires de Sidon.

Le premier des cylindres, celui du père, a $0^m,029$ de hauteur et $0^m,014$ de développement. Il porte trois figures; le dieu Reseph, en guerrier coiffé d'un bonnet pointu égyptien, armé d'une massue et protégé par un bouclier, frappe par derrière un personnage qui est devant une divinité à tête d'épervier, Seth. Quatre lignes cunéiformes sont gravées sur cette pierre, qui, évidemment, avait primitivement place pour trois seulement. Il est probable que la pierre telle quelle fut

apportée de Chaldée avec les trois traits indiqués par avance, et que la représentation de la scène fut exécutée en Phénicie.

Le texte est ainsi conçu, en conservant la forme de l'original :

Ad – du – mu.

nisu. al. halṣu (?).

Ṣi – du – ni.

kunuk. ba – zi.

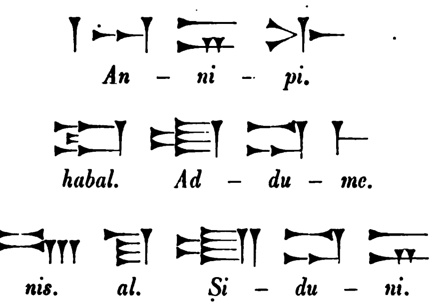
Addumu, homme de la ville forte (birat) de Sidon. Cachet personnel.

Dans la première ligne, le *mu* est reconnaissable, mais il n'est pas exactement formé. La même appréciation s'applique au mot « homme », évidemment altéré de l'assyrien , qui en forme le prototype, et non du babylonien . Le signe « ville » est également présenté sous sa forme assyrienne. La troisième ligne est faite avec une inattaquable correction; mais dans la quatrième, l'auteur a voulu imiter apparemment le babylonien , et non l'assyrien « cachet ». Suit un *ba,* puis un signe , qui ne saurait être lu *zi,* au lieu de .

Nous avons laissé de côté le dernier signe de la seconde ligne, qui, sous la forme donnée, est incompréhensible; mais cela doit être l'idéogramme , *Ḥalṣu,* prononcé *birat* « le moment connu », בירה « la forteresse ».

Le second cylindre nous présente, travaillées par le même

artiste, trois figures, dont deux, le dieu épervier et le guerrier Reseph, sont presque identiques à celles du premier cachet. Au lieu du troisième personnage, nous y voyons Horus, à tête d'oiseau, surmonté du globe. Les trois lignes du texte sont gravées entre les figures; les lettres ne sont pas entourées de traits. Le développement est de $0^{m},056$, la hauteur de $0^{m},037$. Le texte porte :



Annipi, fils d'Addum, le Sidonien.

La seconde ligne joint le clou vertical, indiquant le nom du père, à la lettre «fils». La troisième montre la même défiguration, au sujet du signe «homme», qui nous a frappé dans l'autre cachet. L'idéogramme «ville» est gravé avec des lignes courbes.

En comparant les deux textes, nous voyons que la règle assyrienne des voyelles dans la flexion est exactement suivie; le premier porte le nominatif *Addumu,* le second, le génitif *Addume.* Mais, néanmoins, nous rencontrons deux fautes d'assyrien dans les notes si peu nombreuses. Il devrait y avoir, non pas *Ṣiduni,* mais *Ṣidunaï* «le Sidonien». Puis le mot *birat,* appliqué à la ville de Sidon, est impossible à admettre dans l'expression du terme sidonien[1]. Ceci peut nous faire penser

[1] Addum et Annip savaient certainement l'assyrien beaucoup mieux que nous tous; ils devaient savoir, mieux que nous, que *nis. al. birat Siduni* n'est pas pos-

que les deux cylindres devraient être lus en phénicien, et que les idéogrammes « fils » et « cachet » pourraient être prononcés, non pas *habal* et *kunuk,* mais *ben* et *ḥatam.* Ce qui pourrait faire pencher la balance, c'est le dernier mot écrit *bazi* en cunéiforme. La prononciation de cette lettre présente pour nous de sérieuses difficultés; c'est le ذ *zal* arabe, qui se change en *d.* Dans le texte de Bisoutoun deux noms perses, ceux de *Smerdis* et d'*Artavardes, Bardiya* et *Artavardiya,* sont rendus, dans la version assyrienne, *Barziya* et *Artavarziya.* Les Grecs appelaient *Ecdippa* le *Akzib* et *Akhzib* des Assyriens et des Hébreux. Il serait fastidieux d'insister sur les changements de *z* en *d,* et, vice versa, de parler du zend et du perse, de l'hébreu et de l'araméen, de l'ionien et du dorien, du *delta* des Égyptiens et Néo-Grecs, du *d* dans la bouche des Madrilènes, pour désigner leur capitale. Nous croyons voir dans le mot *bazi,* rendu ainsi par les lettres cunéiformes, un phénicien בדי « personnel ». Peu nous importe qu'on prenne cette forme pour בדי avec le י formatif spécial, ou qu'on le compare à l'hébreu לבדי ou לבדו « moi seul » ou « lui seul ». Ce qui nous regarde, c'est d'avoir trouvé le seul sens plausible et même possible. C'est le cachet personnel dont il s'agit, comme on voit sur les contrats babyloniens des empreintes avec cette mention, précédant le nom « cachet d'un tel ». Mais le mot *bazi* n'est pas assyrien; il est phénicien, et nous pourrions voir dans cette manière d'écrire la formule plus ancienne de la prononciation des muettes בגדכפת, telle que nous la rencontrons en hébreu et en néo-araméen.

Nous voyons donc dans ces deux cachets un exemple, sans analogie jusqu'ici, de Phéniciens écrivant leurs noms en cunéiforme, et faisant des cachets phéniciens en caractères assyriens. Ils ont satisfait à leur fantaisie assez mal, assez im-

sible dans cette langue. Ils mettaient le signe pour honorer leur ville, comme les Arabes ajoutent aux noms des villes *El-Mahrouseh.*

parfaitement, même pour nos yeux modernes et éloignés du temps où l'assyrien interprétait les aspirations d'un peuple vivant. Addum et son fils Annip avaient peut-être vécu sur les bords de l'Euphrate, et avaient rapporté dans leur patrie ou en Égypte leurs prédilections pour un pays qu'ils avaient longtemps habité. De retour en Phénicie, ils ont mis à profit leur connaissance des textes babyloniens pour se faire un souvenir qui leur rappelât leur séjour. Tout cela tient de l'hypothèse, du roman même; mais, en tout cas, nous croyons avoir devant nous deux cachets phéniciens en caractères cunéiformes, et nous proposons de les transcrire ainsi:

Le premier:

אדם
הצדני
חתם בזי

Le second:

אנף
בן אדם
הצדני

N° III.

DE LA FORCE DU MÉCANISME GRAMMATICAL, PAR M. BRÉAL.

On peut comparer la déclinaison et la conjugaison à un mécanisme qui est prêt à façonner sur un modèle donné tous les noms et tous les verbes qu'on lui fournit, quelle qu'en soit la provenance. Peu importe, par exemple, que le sens étymologique et la formation d'un nom excluent le singulier; une fois livré au mécanisme de la déclinaison, il est exposé à prendre un singulier tout comme les autres substantifs. L'exemple typique est l'expression *decem viri*, qui a donné *decemvir*.

M. Bréal cite deux exemples remarquables de cette force du mécanisme grammatical. L'adjectif *felix* était, à l'origine, un féminin, comme *victrix, genitrix.* Le primitif est l'inusité *fēla* « mamelle », qui correspond au grec θηλή « mamelle », et qui a donné *felare* « teter, sucer ». *Felix* a signifié d'abord « nourrice, nourricière ». Il s'est dit de la femelle des animaux, puis de la terre, des arbres fruitiers, et enfin il est devenu synonyme d'abondant, heureux. Ni la désinence féminine *ix,* ni le sens étymologique n'ont pu empêcher la formation d'un masculin et d'un neutre : *felix omen, felix miles.*

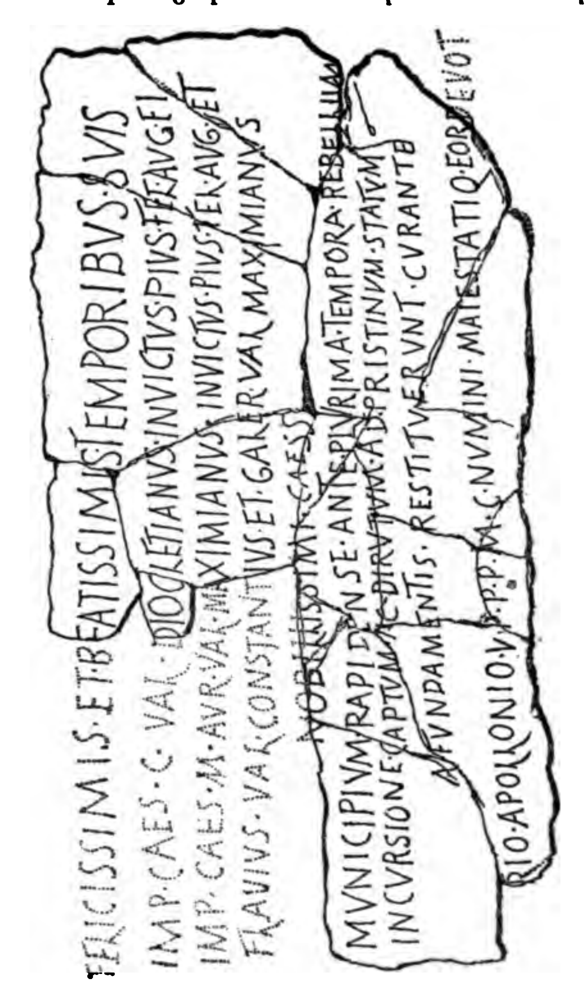
Un exemple encore plus curieux est l'adjectif *omnis,* qui a commencé par être un substantif. Il faut partir du pluriel *omnes,* lequel est un ancien doublet de *homines.* La voyelle entre *m* et *n* manque, comme dans *Arimnenses,* qui est pour *Ariminenses.* Dans la prononciation populaire, une *h* initiale est souvent supprimée; on a, par exemple, *anser, ira, onus,* pour *hanser, hira, honus.* Des locutions comme *inter omnes, ex omnibus,* ont aidé à la transformation du sens. Une fois en voie de devenir adjectif, le thème *homen* est devenu *homnis,* comme *juven* est devenu *juvenis,* et comme *mens* « mois » est devenu *mensis.* Nous assistons, en quelque sorte, à la transformation dans ce passage de Caton (*De re rustica,* 157) : « *Omnis* qui insomniosus est hac eadem curatione sanum facies. Verum... dato *homini* jejuno. »

Tout le monde pense aussitôt au doublet moderne, « homme » et « on ». Mais le latin est allé en cette occasion plus loin que le français, puisqu'il a rendu *omnis* capable de marquer tous les genres.

N° IV.

DÉCOUVERTE DU *MUNICIPIUM RAPIDENSE*.

A la date du 22 avril, notre confrère M. Albert Dumont m'a adressé la photographie de l'inscription suivante, que lui



envoie d'Afrique M. Masqueray, directeur de l'École supérieure d'Alger. Elle provient des fouilles faites par M. Choisnet, administrateur de la commune mixte d'Aumale, à Sour-Djouâb, 27 kilomètres ouest de Sour-Gozlan, l'ancienne *Auzia,* qui est la ville française d'Aumale, à 80 kilomètres au sud d'Alger.

En voici la lecture, avec la restitution, qu'il est facile de faire, car elle est certaine :

[*Felicissimis et b*]eatissimis temporibus suis

[*Imp*(*erator*) *Caes*(*ar*) *C. Valerius*] Diocletianus, invictus, pius, fel(ix) Aug(ustus), et

[*Imp*(*erator*) *Caes*(*ar*) *M. Aurelius, Val*(*erius*) *M*]aximianus, invictus, pius, fel(ix) Augustus, et

[*Flavius Valerius Constant*]ius, et Galer(ius) Val(erius) Maximianus, Nobilissimi Caesares,

Municipium Rapidense, ante plurima tempora, rebellium

Incursione captum ac dirutum, ad pristinum statum,

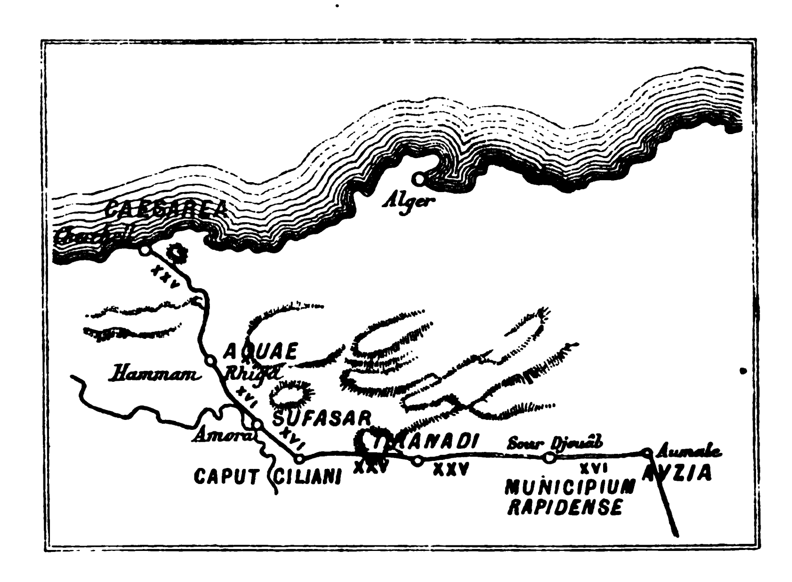
A fundamentis, restituerunt, curante

.....io Apollonio, v(iro) p(erfectissimo), p(raeside) p(rovinciae) M(auretaniae) C(aesariensis), numini majestatiq(ue) eor(um) [*devot*(*issimo*).

Elle nous apprend que, sous la Tétrarchie (292-305), les deux Augustes et les deux Césars ont entièrement rebâti le *municipium Rapidense,* qui avait été pris et détruit pendant les incursions fort anciennes des peuples rebelles de cette région, et que cette réédification s'est faite par les soins de ....rius Apollonius, *praeses* de la province de Maurétanie Césarienne.

Trois faits nouveaux très importants : 1° le nom, la condition et l'emplacement de cette ville, dont on ne connaissait

que la mention faite dans l'Itinéraire d'Antonin, sur la route d'*Auzia* à *Caesarea* (*Itin. Ant.*, p. 30-31 [1]);



2° La restauration de ce *municipium*, entre les années 292 et 305;

3° Le nom d'un *vir perfectissimus*, *praeses*, qui a administré la province de Maurétanie Césarienne dans le même espace de temps, et qui était inconnu jusqu'ici.

Le premier nom d'Apollonius pourrait être *AppIO* ou *ArrIO*. *ValerIO* ne peut convenir; il n'y a place que pour deux lettres après le prénom.

Le *Corpus inscript. lat.*, t. VI, 2e partie, a publié un certain nombre d'inscriptions trouvées en ce lieu (9195-9226), mais

[1] *Auia* (Aumale), XVI mil. (23 kilom. 5, exact); *Rapidi* (Sour-Djouâb), XXV mil. (37 kilom., exact); *Tiranadi*, XXV mil. (37 kilom.); *Caput Cilani*, XVI mil. (23 kilom.); *Sufasar* (Amôra), XVI mil. (23 kilom.); *Aquis* (Hammâm-Righa), XXV mil. (37 kilom.); *Caesarea* (Cherchell). (*Itin. Ant.*, p. 30-31.)

aucune ne nomme la cité ancienne; trois d'entre elles mentionnent la *Cohors II[e] Sardorum*, et une, l'*ala Thracum*.

E. Desjardins.

N° V.

INSCRIPTIONS EN MOSAÏQUE TROUVÉES À MONASTIR (TUNISIE).

M. Léon Ferreux, capitaine adjudant-major au 138[e] de ligne, commandant à Monastir (Tunisie), a adressé à M. Person, professeur au collège Rollin, plusieurs inscriptions qu'il a copiées dans cette localité. Ce sont des inscriptions sur mosaïque qui appartiennent au pavé d'une basilique chrétienne. Il faut espérer que M. Ferreux a relevé en même temps le plan de l'édifice. Ses copies ne sont pas parfaitement exactes, mais les mosaïques antiques, une fois qu'elles ont été découvertes, se détruisent si facilement et si promptement qu'il m'a paru utile de les signaler à l'Académie. M. Héron de Villefosse, auquel j'ai montré ces copies, me semble en avoir très heureusement complété les lacunes. La note que je lis a été rédigée par lui.

1.

INSCRIPTION QUI SE TROUVE AU CENTRE D'UNE MOSAÏQUE;
LES LETTRES SONT ALTERNATIVEMENT ROUGES ET NOIRES SUR FOND BLANC.

C O F I N A L A V R I P L V (noir)
A F A C I A S E T M E L I O (rouge)
R A E D I F░░░S S I D E V S P R (noir)
ONOBISSVISCONTRANOS (rouge)
. . V . . SNOMENDEVSSCITRO
M[S] VICTV · ISVIS

Cofina (?) *lauri.* — *Plu[r]a facias et meliora edif[ice]s.* — *Si Deus pro nobis [q]uis contra nos?* — *[Cuju]s nomen Deus scit bo[tu]m s[ol]vi[t] [c]u[m] suis.*

Il est facile de voir que cette copie a besoin des compléments et des rectifications que je propose sur plusieurs points. Il y a des lettres oubliées, soit que la mosaïque ait été brisée, soit que le copiste n'ait pas distingué tous les caractères; d'autres sont manifestement erronées : ainsi, à la quatrième ligne, il est évident qu'il faut lire QVIS au lieu de SVIS.

a.) *Cofina* (?) *lauri*. — Je ne connais pas le mot *cofina;* la transcription doit être inexacte. Il existe cependant un mot de basse latinité, *cofea,* qui signifie «ce qui couvre la tête». L'expression *cofina lauri* accompagne peut-être la représentation d'une couronne de laurier[1] ?

b.) *Plu*[*r*]*a facias et meliora edif*[*ice*]*s*. — Cette formule a été déjà retrouvée sur un pavé de mosaïque découvert en Algérie, à Sétif, en 1872[2] :

PLVRA FACIATISME
*l*IORA DEDICETIS

Sur la mosaïque de Monastir, le second verbe paraît être *aedificare* au lieu de *dedicare*.

c.) *Si Deus pro nobis* [*q*]*uis contra nos ?* — Ces mots sont empruntés à l'épître de saint Paul aux Romains, c. VIII, verset 31 : «Quid ergo dicemus ad haec? Si Deus pro nobis, quis contra nos ?» On les a déjà relevés, en Algérie, gravés sur un linteau de porte, à Aïn-Gueber, dans le pays des Nememchas[3].

d.) [*Cuju*]*s nomen Deus scit* [*p*]*ro* [*voto fecit* (*ou tesselavit*) *cum*]

[1] Une obligeante communication de M. R. Cagnat m'apprend que cette mosaïque a été trouvée à Beni-Hassen, à 25 kilomètres S.-O. de Monastir, par M. Frisson, agent consulaire de France, et qu'il faut lire à la première ligne ICOFICINALAVRI, ce qui rectifie très heureusement la transcription inexacte de M. Ferreux. [A. H. de V.].

[2] *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n° 8510.

[3] *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n° 2218, avec la variante : *quis adversus nos*.

suis, ou plutôt : BO*tu*M S*ol*VIT CVM SVIS, en transposant le C et le T de la dernière ligne.

Le donateur anonyme emploie, pour rappeler sa libéralité, une formule délicate et humble, qui atteste en même temps sa foi et sa confiance en Dieu. On retrouve cette formule, sous sa forme grecque, gravée sur les parois du baptistère de l'église de Bethléem [1] :

Ὑπὲρ μνήμης καὶ ἀναπαύσεως
Καὶ ἀφέσεως ἁμαρτιῶν ὧν ὁ
Κύριος γηνόσκι τὰ ὀνόματα.

On l'a signalée aussi, sous sa forme latine, précisément sur un fragment de mosaïque découvert, en 1880, dans la basilique de Parenzo, en Istrie [2] :

« Cujus nomen Deus novit pro voto suo fecit pedes XIII. »

e.) Au-dessous de cette grande inscription, le manuscrit de M. Ferreux porte :

C . ꞓ Ꞁ
FISON
TIC-RISV
FRATES

Ce sont les noms des quatre fleuves du Paradis terrestre, souvent représentés sur les mosaïques des basiliques, et prinpalement sur celles des baptistères.

G *e o n*
FISON
TIGRIS*e*V
FRATES

Geon, Fison, Tigris, Eufrates.

[1] Comte de Vogüé, *les Églises de Terre-Sainte*, p. 111, et pl. V, fig. 3.
[2] *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1881, p. 304.

Ces noms accompagnaient ordinairement sur les mosaïques les représentations des quatre fleuves sous forme humaine; il serait curieux de savoir s'il en était ainsi à Monastir. La lettre de M. Ferreux ne donne malheureusement aucun renseignement à cet égard; mais les autres mosaïques sur lesquelles ces mêmes symboles ont été observés permettent de le conjecturer, et si la mosaïque de Monastir est restée en bon état, il serait très intéressant d'en obtenir un dessin. Les savants les plus compétents sont en désaccord complet sur l'âge de la plupart de ces pavements; la mosaïque de Monastir, dont la date peut être fixée avec une assez grande certitude, pourrait ainsi servir de base à un classement chronologique.

En France, les quatre fleuves du Paradis se retrouvent sur une mosaïque de Die (Drôme), que M. de Rossi considère comme le pavé du baptistère, contigu à la cathédrale[1]. Ils sont représentés sous la forme de têtes fantastiques vomissant des flots; ces quatre têtes entourent une rosace centrale autour de laquelle on lit: FISON GEON EVFRATES TIGRIS[2]. Le même sujet se voyait autrefois à Saint-Remi de Reims[3]. Dans la cathédrale de Novare, au milieu du chœur, se trouve une mosaïque dont le médaillon central, représentant Adam et Ève avec le serpent, est encadré de petits médaillons où sont figurés les quatre fleuves, avec les légendes EVFRATES, TIGRIS, PHISON, GHEON. Enfin, dans la cathédrale d'Aoste, deux mosaïques, servant de pavé dans le chœur, portent les mêmes représentations. La figure centrale de la première est l'Année (ANNVS), tenant dans ses

[1] Voir *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 5e année (1867), éd. française, p. 87. C'est par erreur que le savant auteur l'appelle «la mosaïque de Saint-Dié».

[2] Un dessin en a été publié par M. G. Vallier, dans son travail intitulé : *la Mosaïque du Paradis terrestre à Die (Drôme)*, Valence, 1876.

[3] E. Müntz, *Notes sur les mosaïques chrétiennes de l'Italie*, p. 22. Cf. Spon, *Recherches curieuses d'antiquités*, p. 34.

mains le Soleil et la Lune (SOL et LVNA); douze petits médaillons sont disposés autour de l'Année et contiennent chacun une figure personnifiant un mois accompagné de son nom (IANVS, FEBRVARIVS, MARCIVS, APRILIS, MAIVS, IVNIVS, IVLIVS, AVGVSTVS, SEPTEMBER, OCTOBER, NOVENBER, DECENBER); aux quatre coins du quadrilatère dans lequel cette composition est inscrite, on voit les quatre fleuves du Paradis terrestre; ils sont sous forme humaine à mi-corps, tenant des urnes d'où s'échappent leurs eaux; les noms de deux d'entre eux, FIZION et GION, sont encore conservés; les deux autres noms n'existent plus. Sur la seconde mosaïque d'Aoste, à côté d'animaux réels et fantastiques, on voit deux des fleuves [1] du Paradis, le Tigre et l'Euphrate, assis tous deux sur des rochers, le premier, TICRI, sous les traits
S
d'une femme tenant sur ses genoux une amphore d'où l'eau s'échappe avec abondance, le second, EVFRA, sous la figure
TES
d'un homme coiffé du pileus et tenant un grand vase d'où s'élancent les flots. Au-dessus du Tigre est figurée une tête de lion, au-dessus de l'Euphrate, une tête de bœuf : c'est une allusion aux évangélistes, qui, au nombre de quatre, comme les fleuves de l'Éden, avaient répandu dans l'univers entier la doctrine du Christ, tandis que les quatre fleuves y portaient l'abondance et la fertilité [2].

[1] Les deux autres fleuves y étaient également représentés, mais cette mosaïque n'est plus complète.

[2] Dans son ouvrage sur *la Vallée d'Aoste*, p. 205, M. Ed. Aubert a décrit ces curieuses mosaïques et il en a donné d'excellentes reproductions en couleur. — D'après la copie qui m'a été communiquée par M. R. Cagnat, il faut lire ICOFICINALAVRI en tête du texte. Au centre d'une mosaïque découverte en France, en 1834, dans le petit hameau de Mienne, près Marboué (Eure-et-Loir), on a relevé l'inscription suivante : EXOFI || CINAFER || RONIFELIX || VTISTELF || GO. (*Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XII [1836], p. 153 et suiv.)

2.

INSCRIPTION FUNÉRAIRE COPIÉE SUR UNE MOSAÏQUE.
(Les lettres sont de différentes couleurs sur fond blanc.)

✠	
BILLA	V I C
TICA	T O R
VIXIT	V I X
ANNIS	I T I N
XVIII	PACE
P L S M	ANNI
REQVI	SXXX
E B I T	P M
INPACE	DVIII
K E V I	K D E
KL·IVLI	C E M
ASAN	HIER
NOXX	IO ET
V I I I	A R T
	ABVRo

Croix. *Billatica vixit annis XVIII pl(u)s m(inus), requiebit in pace [di]e VI k(a)l(endas) julias, anno XXVIII.*

Victor vixit in pace annis XXX p(lus) m(inus); d(iscessit) VIII (die) k(alendas) decem(bres), Hierio et Artaburo (consulibus).

Comme on le voit, ces deux inscriptions sont datées : la première par l'année 28 d'une ère provinciale qui n'est pas dénommée, mais qui ne peut être que l'ère de Carthage, la même que nous connaissons déjà par une inscription chrétienne d'Hippone, conservée à la Bibliothèque nationale de Paris, inscription qui se termine par ces mots : ANNO XXIIII ‖ KARTAGINIS [1]. La seconde est exacement datée par

[1] *Corpus inscr. lat.*, t. VIII, n° 5262.

les noms des consuls de l'année 427, Hierius et Ardaburius ou Ardabur[1], dont le nom est écrit ici Artaburus.

Ainsi ce dernier texte est antérieur de deux années à l'arrivée des Vandales en Afrique. Si les deux inscriptions sont contemporaines et placées à côté l'une de l'autre, comme le fait supposer la copie de M. Ferreux, il faut renoncer à prendre pour point de départ de l'ère de Carthage l'année 534, date de l'expulsion des Vandales et de la destruction de leur empire en Afrique, comme l'a pensé Dureau de la Malle. Nous sommes en effet ici en présence de deux tombes contemporaines, probablement celles du mari et de la femme : si la seconde est de l'année 427, la première ne peut pas appartenir à l'année 561 ; l'écart serait trop considérable. Devant cette difficulté, une hypothèse se présente naturellement à l'esprit, c'est de prendre pour point de départ de l'ère de Carthage l'année 395, époque de la mort de Théodose et du partage définitif de l'empire ; on obtiendrait ainsi pour date de la première inscription l'année 423, ce qui s'accorderait très bien avec la date du second texte. La première inscription serait du 26 juin 423 et la seconde du 25 novembre 427.

A. Héron de Villefosse.

N° VI.

DES MOTS DÉSIGNANT LE DROIT ET LA LOI EN LATIN, PAR M. BRÉAL.

M. Bréal examine les trois mots *jus*, *fas* et *lex*.

Jus correspond au sanscrit *jaus*, qui n'est plus usité que dans quelques formules védiques, et dont le sens précis n'est pas facile à établir, mais qui devait avoir une signification religieuse. Le même mot se retrouve en zend, sous la forme

[1] Sur ces consuls, voir J.-B. de Rossi, *Inscriptiones christianae urbis Romae*, t. I, p. 282-284, n°s 654 à 657 ; cf. n° 682 et p. 580.

jaos, et en zend également il a une signification sacrée. Il est resté quelque chose de cette acception religieuse dans le verbe *jurare*.

Tandis que *jus* a peu à peu dévié de son acception primitive pour marquer le droit civil, l'idée du droit pontifical est restée attachée à un autre mot non moins ancien, savoir *fas*. Il y faut voir, non un dérivé du verbe *fari*, mais le correspondant du grec *θέμις*. Les locutions *fas est*, *nefas* sont les équivalents de *θέμις ἐστί*, *οὐ θέμις*, le dérivé *nefarius* répond à *ἀθέμιστος*. La voyelle longue en latin vient de la perte de la nasale. L'un et l'autre mot dérivent de la racine *dhā* « établir », qui a donné dans toutes les langues de la famille des mots désignant le droit : en sanscrit védique *dhāman* « la loi », spécialement « la loi religieuse », en gothique *dôms* « jugement », d'où l'anglais *doom*.

Lex, à la différence des deux précédents, est particulier aux langues italiques. Il désigne la loi écrite sur le bronze ou le marbre : il est avec *legere* dans le même rapport que *rex* avec *regere*. *Lex* est la Lecture, comme chez les peuples sémitiques la loi c'est l'Écriture. On perçoit encore ce sens dans les locutions *figere leges*, *delere leges*.

Tandis que les deux premiers mots appartiennent aux plus anciens temps de la race indo-européenne, et nous laissent entrevoir de longs siècles de civilisation perdus pour l'histoire, *lex* suppose l'invention de l'écriture. Parmi ces termes, qui appartiennent à un seul et même ordre d'idées, et qui ont une si haute importance pour l'histoire morale de l'humanité, la linguistique permet d'établir des distinctions d'origine et d'introduire une chronologie relative.

N° VII.

FIXATION DE LA DATE D'UN PREMIER VOYAGE DE L'EMPEREUR HADRIEN EN AFRIQUE, D'APRÈS UNE INSCRIPTION NOUVELLEMENT DÉCOUVERTE PRÈS D'AUMALE.

Alger, 15 mars 1883.

L'inscription suivante, découverte par M. Choisnet, administrateur de la commune mixte d'Aumale (cf. *Bullet. de corresp. afr.*, fasc. v), dans une seconde fouille, entreprise à Sour-Djouâb, *Rapidi*, au mois d'avril 1883, est doublement intéressante. D'abord, elle nous donne la date exacte de la fondation de *Rapidi*, 122. Ensuite, elle est un argument concluant en faveur de l'hypothèse d'un premier voyage en Afrique entrepris par Hadrien cinq ou six ans avant sa célèbre visite à Lambèse.

IMP·CAES·DIVI·TRAIAN.
Sic PARTICHI · FIL · DIVI · NERVAE
NEPOS · TRAIANVS · HADRI
ANVS · AVG · PONTIF · MAX
TRIB·POT·VI·COS·III·PROCOS·
FECIT·

Longueur de la pierre : 1m,55. — Hauteur : 0m,75. — Lettres, ligne 1 : 0m,08; lignes 2, 3, 4, 5 : 0m,06; ligne 6 : 0m,04.

M. Julius Dürr, dans les *Abhandlungen des archäologisch-epigraphischen Seminares der Universität Wien*, 1881 (II. *Die Reisen des Kaisers Hadrian*, p. 36 et suiv.), a groupé comme suit toutes les preuves, encore faibles jusqu'ici, qui pouvaient nous faire admettre qu'Hadrien s'était rendu en Afrique une première fois en 123, pour réprimer une révolte des Maures :

« Hadrien passa l'hiver à Tarragone et partit, au commen-

cement de l'an 123 pour les Maurétanies... Spartien ne nous donne aucun renseignement précis sur la route suivie par Hadrien d'Espagne en Asie; nous trouvons cependant dans son texte une indication utile. La révolte des Maures à laquelle il fait allusion doit avoir éclaté pendant le séjour de l'Empereur en Espagne; autrement, on ne peut expliquer pourquoi cet événement est cité entre l'installation du roi des Germains et l'entrevue qui empêcha la guerre des Parthes d'éclater[1]... On peut tirer encore un autre argument d'un passage précédent de Spartien; mais, outre ces présomptions en faveur d'une intervention personnelle d'Hadrien dans la révolte des Maures, au commencement de l'an 123, il nous semble trouver une trace évidente de sa présence en Afrique à cette époque dans ce fait que le quartier général de la troisième légion fut transféré à Lambèse à la fin de 123 ou au commencement de 124[2]. Les révoltes qui se produisaient fréquemment dans les Maurétanies, dépourvues de troupes légionnaires, furent sans doute une des raisons déterminantes de cette mesure. En même temps, l'achèvement définitif de la route de Carthage à Théveste (sous la 7e puissance d'Hadrien, du 10 décembre 122 au 9 décembre 123[3]) assurait une communication facile entre la capitale et les garnisons futures. Le séjour d'Hadrien dans les Maurétanies et dans l'Afrique, consacré sans doute à la répression de la révolte et aux dispositions militaires qui en étaient la conséquence, fut de courte durée. Il y

[1] Spart., *Hadrian.*, XII. «Germanis regem constituit, *motus Maurorum compressit,* et a Senatu supplicationes emeruit. Bellum Parthorum per idem tempus in motu tantum fuit, idque Hadriani conloquio repressum est.»

[2] Cf. Wilmanns, *Die römische Lagerstadt Africa's* in den *Commentationes Mommsenianae*, p. 193.

[3] Orelli, 3564. Cette route fut achevée sous la légation de P. Metilius Secundus. Or cette légation a sa place entre le milieu de l'an 123 et le milieu de l'an 126. M. Dürr en conclut que «Die Vollendung der Strasse fällt in die zweite Hälfte des Jahr. 123.»

devait revenir quelques années plus tard en partant de Rome, et y demeurer plus longtemps[1]. Il est probable que, cette première fois, il quitta l'Afrique vers le milieu de 123, pour accomplir son voyage, dont le but était l'Asie Mineure. Peut-être se rendit-il dans la Libye, afin d'y réparer, par une colonisation nouvelle, les désastres qu'avait causés la révolte des Juifs[2]. »

D'autre part, nous lisons dans la préface du volume VIII du *Corpus inscriptionum latinarum* :

« Récemment, M. Julius Dürr a retracé avec soin les voyages d'Hadrien, mais a porté un jugement erroné sur son voyage d'Afrique. Rien ne prouve qu'Hadrien ait visité deux fois les provinces africaines, et cette assertion est même contraire aux chapitres XII et XIII de Spartien; car la mention de la répression des Maures dans le même passage où il est parlé des Germains et des Parthes n'empêcherait pas que ce fait eût eu lieu pendant le voyage d'Espagne. C'est ainsi que son biographe nous apprend que l'Empereur fut « troublé par la sédi« tion d'Alexandrie » pendant qu'il était en Gaule[3]. La manière dont Spartien nous raconte ensuite le passage d'Hadrien en Afrique ne s'expliquerait pas si Hadrien eût fait déjà un séjour dans ces régions éloignées. Hadrien n'alla donc qu'une seule fois en Afrique[4]. »

Il faut conclure du FECIT de notre inscription, contre l'opinion de M. Mommsen, qu'Hadrien est venu deux fois en Afrique, et, contre l'assertion de M. Dürr, que ce voyage eut lieu pendant sa sixième puissance tribunice (10 décembre 121-

[1] Spart., *Hadrian.*, XXII, s'était contenté de dire : « Quando in Africam venit, ad adventum ejus post quinquennium pluit, atque ideo ab Africanis dilectus est. »

[2] Orosius, VII, XII.

[3] Spart., *Hadrian.*, XII. « Compositis in Brittania rebus, transgressus in Galliam Alexandrina seditione turbatus... »

[4] *C. I. L.*, VIII, *De re militari Africae*, p. XXI, n° 4 : « ... semel igitur tantum in Africa Hadrianus fuit. »

9 décembre 122), et non pendant sa septième. Tout le système de M. Dürr en est d'ailleurs ébranlé; car, si l'hiver que l'Empereur a passé à Tarragone est celui de l'année 122-123, il faut qu'il soit allé comprimer la révolte des Maures avant cette période. Espérons que de nouvelles découvertes à *Rapidi* viendront éclairer ce point encore obscur de la biographie d'Hadrien. Elles ne feront, je pense, que confirmer l'ancienne conjecture de Tillemont [1].

G. Masqueray.

N° VIII.

QUESTION DE CONSERVATION DES ARÈNES DE LA RUE MONGE, PAR M. DELOCHE.

Au nom de la Commission chargée par l'Académie de suivre la question de conservation de la partie récemment découverte des arènes de la rue Monge, je viens rendre compte à l'Académie des phases que cette question a subies depuis l'exposé fait par notre confrère M. Robert à la séance du 11 mai.

Deux visites ont été faites par nous, l'une sur la convocation de la Commission du Conseil municipal, l'autre sur la convocation de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts et avec M. le Ministre lui-même.

Dans la première de ces visites [2], nous avons constaté que, depuis la communication de M. Robert, les fouilles avaient été continuées et avaient mis à jour des portions intéressantes du monument :

1° Une entrée principale, dans le sens du grand axe des

[1] Suivant Tillemont, Hadrien serait allé d'Espagne en Maurétanie au printemps de l'an 122, puis aurait passé l'hiver de 122-123 à Athènes.

[2] A cette visite ont pris part MM. Léon Renier, Robert, Bertrand et le rapporteur soussigné. M. de Vogüé s'était excusé de ne pouvoir se rendre à la convocation, étant appelé hors de Paris par ses devoirs de conseiller général.

arènes, en face de celle qui avait été précédemment découverte.

A droite et à gauche du point où elle débouche dans les arènes, on remarque une *cella*. A son extrémité opposée, c'est-à-dire à son débouché à l'extérieur, elle présente deux niches ou petites *cellæ* demi-circulaires, dont la destination n'est pas encore déterminée.

2° La scène pour les intermèdes de mimes, gymnastes, chanteurs, danseurs, etc., que l'on donnait dans l'intervalle des combats de gladiateurs ou de bêtes féroces. Cette scène, dont la ligne est parallèle au grand axe des arènes et tangente à l'ellipse, et dont on n'avait encore qu'une amorce, est mise à jour sur toute sa longueur. On voit que les spectateurs, assis sur les gradins qui n'enveloppaient l'arène proprement dite et le *podium* que par moitié, dominaient à la fois l'arène et la scène où se donnaient les intermèdes.

3° Non loin de cette scène, dans une partie de l'ellipse qui en était voisine, les fouilles ont amené la découverte de gros blocs de pierre de taille, amoncelés en désordre, et sur l'un desquels on lit trois lettres de très grande dimension et d'une belle époque : SIL, qui pouvaient être les premières lettres de SILIVS, SILVIVS, SILANVS ou SILVANVS. Ces blocs faisaient peut-être les premiers gradins de l'amphithéâtre, sur lesquels siégeaient les personnages importants.

A la suite de cette visite, la Commission des délégués de l'Académie a été unanime à reconnaître que les débris mis au jour par les déblais devraient être conservés, et elle a demandé que l'administration municipale de la ville de Paris prît des mesures dans ce sens.

Elle a communiqué son avis et exprimé ses vœux à la Commission municipale.

M. Duruy, qui s'était joint spontanément aux délégués de l'Académie, a ajouté aux arguments tirés de l'intérêt archéo-

logique des considérations historiques qui ont fait une vive impression sur la Commission municipale.

Précédemment, le Comité des monuments historiques, à la suite d'un rapport d'une Commission qui s'était également rendue sur les lieux, s'était prononcé en faveur de la conservation des ruines qui nous occupent.

Avant-hier mercredi, la Commission municipale a fait son rapport au Conseil municipal : elle a conclu à l'achat des terrains par la ville au prix de 1,200,000 francs, moyennant la prise en charge par l'État de la moitié de cette somme. La ville garderait à son compte les frais d'établissement d'un square, qui s'élèveraient à près de 400,000 francs.

Le Conseil municipal n'a pas immédiatement statué sur les conclusions, et nous croyons savoir qu'il attend, pour le faire, que le Gouvernement se soit mis en mesure d'adopter lui-même un parti dans cette affaire.

De son côté, M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts a fait connaître à chacun de vos délégués qu'il se rendrait aujourd'hui même sur le terrain des arènes, et qu'il espérait nous y trouver.

Nous nous sommes en effet réunis rue de Navarre, et nous avons examiné, avec M. le Ministre, les chantiers de la Compagnie Naud et les parties de murs des arènes que les tranchées ont fait découvrir.

M. le Ministre, tout en manifestant des intentions favorables, a naturellement gardé la réserve nécessaire sur ses résolutions futures, qui sont naturellement subordonnées à des négociations avec l'administration municipale et à des considérations de diverses sortes.

Telle est la situation actuelle de cette question, qui intéresse l'Académie et tout le monde savant, et que vos délégués continueront de suivre avec la sollicitude qu'elle mérite.

Nous ne terminerons pas cet exposé, Messieurs, sans dire

combien nous avons été heureux de recevoir, dans cette circonstance, le précieux concours que notre savant confrère M. Duruy nous a spontanément donné, et qui a grandement contribué à déterminer les dispositions favorables de la Commission municipale. Vos délégués sont unanimes à désirer que ce concours leur soit, à l'avenir, officiellement assuré, et ils prient en conséquence l'Académie de vouloir bien leur adjoindre notre éminent confrère.

N° IX.

L'INSCRIPTION DE SIDI-AMOR-DJEDIDI (*COLONIA ZAMENSIS*), PAR M. CH. TISSOT.

Je demande à l'Académie la permission de lui soumettre quelques observations sur l'inscription récemment découverte à Sidi-Amor-Djedidi, qui lui a été communiquée dans la séance du vendredi 30 mars.

Sidi-Amor-Djedidi, qui ne figure sur aucune de nos cartes[1], occupe à peu près le centre d'un vaste triangle dont le sommet est formé par le massif montagneux des Oulad Ayar, le Djebel Bargou et le Djebel Bellota, et dont la base limite, du Nord au Sud, la partie occidentale de la plaine de Kaïrouân. Les deux autres côtés sont représentés par le cours supérieur de l'Oued el-Kebir, qui se jette, sous le nom d'Oued Meliana, dans le golfe de Tunis, et par celui de l'Oued Merg-el-Lil dont les eaux se perdent dans la Sebkha de Sidi-el-Hani. Le terrain, très relevé à l'Ouest, s'abaisse graduellement vers l'Est par une série d'ondulations, et présente l'aspect général d'un plateau assez accidenté. J'ajouterai, afin qu'il soit possible de fixer sur la carte la position qui nous occupe, que Sidi-Amor-

[1] Un petit itinéraire seulement indique cette position (publié chez Leroux, rue Bonaparte).

Djedidi est situé sur l'Oued Mâhrouf, affluent de l'Oued Nebhan, à 55 kilomètres au Nord-Ouest de Kaïrouân.

L'inscription, estampée par M. Letaille et photographiée par M. Albert Candeliez[1], est intéressante à plus d'un titre. Au point de vue épigraphique, elle présente deux ou trois formules nouvelles. Au point de vue de la géographie comparée, elle semble donner l'explication du problème, jusqu'ici non résolu, que soulève la position de Zama Regia, mais le le nom de Zama peut bien s'appliquer à deux ou même à plusieurs localités.

Je transcris le texte d'après l'estampage qu'a bien voulu me communiquer notre confrère M. Ern. Desjardins:

PLVTONI·REG·MAG·SAC
C·PESCENNIVS·SATVRI·FILIVS·PAL·SATVRVS·CORNELIANVS
FLAM·P·P·DIVI·HADRIAN·Q·PRAEF·IVR·DIC·IIVIR·Q Q
COLONIAE·ZAMENSIS·O[illegible]REM FLAM·AMPLIATA·HS IIII MIL
TAXATIONE·STATVAS·DVAS·POSVIT·ET EPVLVM BIS·DEDIT
ITEM DEDICAVIT D D

Plutoni Reg(i) Mag(no) sac(rum). C(aius) Pescennius, Saturi filius, Pal(atina tribu), Saturus Cornelianus, flam(en) p(er)p(tuus) Divi Hadriani, q(uaestor), praef(ectus) iur(e) dic(undo), duumvir q(uin)q(uennalis) coloniae Zamensis, o[b hono]rem flam(onii), ampliata sestertium quattuor millibus taxatione, statuas duas posuit et epulum bis dedit, item dedicavit d(ecreto) d(ecurionum).

L'épithète de *Rex Magnus* donnée à Pluton est nouvelle. On ne l'avait rencontrée jusqu'ici dans aucune des inscriptions africaines consacrées à ce dieu. Je l'expliquerais volontiers par le caractère essentiellement punique qu'avait conservé la région où se trouve Zama. Le titre de *Rex Magnus* traduit sans doute celui de *Baal* « Seigneur », accolé au nom des divinités phéni-

[1] Elle leur avait été signalée par deux officiers, MM. de Sailly et Belenet, de la 7ᵉ mission topographique.

ciennes Bâal Khamon, Bâal Moloch, de même que l'épithète de *Regina,* donnée à Junon, équivaut à celle de *Bâalet*[1].

L'auteur de la dédicace appartient évidemment à la localité où l'inscription a été trouvée. Il y a rempli les trois fonctions municipales énumérées dans l'inscription. D'abord questeur de la colonie, il a été ensuite nommé *praefectus jure dicundo,* en remplacement d'un des *duumviri* empêché ou absent. C. Pescennius a rempli, en troisième lieu, les fonctions de *duumvir quinquennalis.* Il a été nommé enfin *flamine* perpétuel du divin Hadrien, et c'est à l'occasion de cette nomination qu'il s'est signalé par les libéralités rappelées dans notre texte.

L'expression *ampliata taxatione* est également nouvelle. Dans la langue du droit, la *taxatio* désigne l'indemnité offerte pour un dommage, par opposition à l'*aestimatio,* représentant la somme adjugée par le magistrat. *Ejus rei taxationem nos fecimus,* dit Cicéron, *aestimatio vestra est.* Il a aussi le sens de *clausula;* en matière de contrats et de testaments, la *taxatio* précise et limite la valeur d'une disposition. Nous pensons que, dans l'inscription de Zama, le mot *taxatio* est employé par l'ancien *praefectus jure dicundo* dans le premier de ces deux sens, ou du moins dans un sens analogue : C. Pescennius, déjà tenu, en acceptant l'honneur du *flamonium,* de donner, suivant l'usage, un équivalent matériel à la cité qui le lui a conféré, se « taxe » volontairement à une somme supérieure à celle qu'il était de règle de verser et que, par une réminiscence de cette langue juridique qu'il a dû parler comme suppléant d'un *duumvir,* il assimile à l'*aestimatio.* Les mots *ampliata taxatione,* en d'autres termes, nous paraissent être l'équivalent de la formule habituelle *super legitimam.* Nous ne proposons d'ailleurs cette explication que sous toutes réserves, et nous laissons à ceux de nos confrères qui se sont spécialement occupés de droit romain le soin de trancher la question.

[1] On trouve aussi *Rabbat Tanit, Rabbat Astarté.*

La somme payée *ex lege,* à l'occasion de l'obtention du *flamonium perpetuum,* paraît avoir varié, en Afrique, de 2,000 à 12,000 sesterces. La *summa honoraria* ou *legitima summa* est de 10,000 sesterces dans deux inscriptions de Musti et de Diana, de 12,000 dans un texte de Lambaesis. Dans sept autres localités de moindre importance, elle n'est que de 2,000 sesterces, un peu moins de 500 francs. On comprend donc que C. Pescennius ait dû l'augmenter pour subvenir aux frais des deux statues et des deux festins dont parle la dédicace. Le prix moyen d'une statue, en Afrique, était, en effet, de 5,000 sesterces : c'est celui qu'indiquent la plupart des inscriptions. En admettant que le flamine perpétuel du divin Hadrien ait bien fait les choses et payé 12,000 sesterces ses deux statues, il avait encore à subvenir aux dépenses des deux banquets offerts aux notables de la colonie.

Reste la question géographique. Faire concorder la position de Zama à Sidi-Amor-Djedidi avec le parcours de la Table de Peutinger est impossible quant à présent, à moins de supposer à la fois des écarts considérables dans les distances gravées sur ce document et, de plus, des transpositions de noms. Attendons de nouveaux renseignements sur cette région.

Les ruines de Sidi-Amor-Djedidi, de très médiocre étendue, sont certainement celles d'une Zama. Il est inadmissible que l'inscription ait été apportée d'une autre localité; les indigènes ne déplacent les pierres que pour s'en servir comme matériaux de construction, et aucun centre arabe ou berbère ne s'est fondé sur l'emplacement de la ville antique.

La Zama de Sidi-Amor-Djedidi avait, d'autre part, notre texte l'indique formellement, le titre de colonie, également porté par Zama Regia. Il y a donc, dans cette communauté de titre, une présomption en faveur de l'analogie des deux colonies; cependant la *colonia Hadriana Augusta Zama Regia*[1]

[1] Mommsen, *I. N.*, 6793.

n'est pas nécessairement la même que la *colonia Zamensis* découverte à Sidi-Amor-Djedidi.

Le terrain peut fournir quelques indications. Nous savons par Salluste que Zama Regia était située en plaine, et que l'art avait fait plus que la nature pour sa défense : *Urbs magna et in ea parte qua sita erat arx regni, in campo sita, magis opere quam natura munita.* Pline nous apprend qu'il y existait une source dont les eaux avaient la propriété d'embellir la voix[1]. Vitruve nous dit enfin que Zama était à vingt milles d'Ismuc, localité où les serpents ne pouvaient vivre. La position d'Ismuc étant inconnue, le renseignement de Vitruve ne nous est d'aucun secours. Celui de Pline peut être plus utile : il y aurait lieu de s'assurer si la tradition locale n'a pas conservé le souvenir de la propriété attribuée à la source de Zama Regia. Nous n'avons pas encore de renseignements précis sur la position de Sidi-Amor-Djedidi; mais, à l'inspection de la carte, elle semble répondre à l'indication de Salluste. Le plateau qu'occupe Sidi-Amor-Djedidi peut représenter la plaine dont parle l'historien de la Guerre de Jugurtha. Nous ne pouvons donc pas nous prononcer à cet égard avant d'avoir reçu des renseignements complets sur la topographie de la ville antique et avant d'avoir étudié les combinaisons conciliables avec les indications des Itinéraires.

Ptolémée place une Ζάμα μείζων au Sud-Est de Musti. C'est à peu près la position de Sidi-Amor-Djedidi par rapport à Henchir Mest; mais l'indication est trop vague pour être utilisée. Nous ne tenons pas compte, bien entendu, des notations astronomiques : nous savons par une longue expérience qu'elles ne peuvent que nous égarer.

La Table de Peutinger, qui nomme Zama Regia, est d'ordinaire infiniment plus précieuse, comme renseignement géo-

[1] Pline, *H. N.*, XXXI, XII.

graphique, que les Tables ptoléméennes. Malheureusement, dans l'espèce, ses indications ne font que compliquer le problème. L'*Itinerarium pictum* dessine, comme on le sait, une route qui se détache de la grande voie de Carthage à Théveste à la hauteur d'Althiburos (Henchir Medeina), pour aboutir au littoral de la Byzacène, en passant par Altessera, Assuras, Zama Regia, Seggo, Avula, Autipsida, Uzappa, Manange, Aggar, Aquae Regiae et Thysdrus. Nous donnons ci-dessous le tableau des distances entre les deux points connus d'Assuras (Zanfour) et d'Aquae Regiae (ruines sur l'Oued Merg-el-Lil à la hauteur du Djebel Trozzo) :

Assuras (*Zanfour*)	
	x
Zama Regia	
	xx
Seggo	
	x
Avula	
	vii
Autipsida	
	vi
Uzappa (*Ksour Abd-el-Melek*)	
	vi
Manange	
	vii
Aggar	
	xiv
Aquae Regiae (*R. sur l'Oued Merg-el-Lil*)	

Uzappa, dont une inscription nous a révélé la position, est située à une assez grande distance à l'Ouest-Sud-Ouest de Sidi-Amor-Djedidi. Si l'on identifie ce dernier point à Zama Regia, il faudrait admettre que la route de la Table décrivait deux crochets à angle aigu; et un tel tracé paraît bien peu probable. Nous nous réservons, du reste, de traiter cette question avec plus de détails dans un prochain rapport. Tout ce que l'on peut affirmer, dès aujourd'hui, c'est que Sidi-Amor-Djedidi représente une des deux Zama dont l'existence est implicitement attestée par l'épithète de μείζων que porte celle qui figure dans les Tables de Ptolémée.

La lecture de l'inscription est le résultat d'une rectification de M. Héron de Villefosse, communiquée à l'Académie à la séance du 15 juin. Le savant conservateur du Louvre fait suivre cette nouvelle lecture de réflexions qu'on pourra lire plus bas (voy. aussi les comptes rendus de cette séance, p. 175).

Une nouvelle correction a été faite récemment à la lecture de M. Héron de Villefosse : M. Mommsen a lu, à la deuxième ligne, SATVRVS et non SILVRVS (voy. la lecture de M. Héron de Villefosse, *Bullet. épigraph. de la Gaule*, mai-juin 1883, 3e année, n° 3, p. 160, et *Bullet. des antiq. afr.*, 2e année, 5e fasc., juillet 1883, p. 284). Le texte adopté par M. Tissot est le seul qui soit exact.

Le texte proposé par M. Ernest Desjardins, au reçu de l'estampage de M. Letaille (séance du 30 mars, p. 24 et 96-98), doit donc être définitivement établi tel que M. Tissot l'a fait plus haut.

NOTE RELATIVE À L'INSCRIPTION DE SI-AMOR-DJEDIDI,
PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Mes principales corrections à la lecture proposée d'abord à l'Académie (voy. plus haut, p. 96) portent sur la seconde et la troisième ligne. Elles rectifient les noms, la filiation et l'état civil du personnage; elles permettent aussi de faire remonter le texte au moins cinquante ans plus haut que l'année 211, date de la mort de Sévère.

En effet, à la seconde ligne, au lieu de :

C·EGNATIVS·SATVRNINVS·PRAESVVIVS·CORNELIANV

il faut lire :

C·PESCENNIVS·SATVRI·FILIVS·PAL·SATVRVS·CORNELIANVS[1]

et à la troisième ligne, au lieu de :

FLAM·P·P·DIVI·SEVERI·AVG...

il faut lire :

FLAM·PP·DIVI·HADRIANI...

Cette dernière mention détermine la date d'une manière approxima-

[1] J'avais d'abord lu SILVRVS. M. Mommsen a lu depuis SATVRVS, et l'héliogravure lui donne raison.

tive. En outre le *flamen divi Hadriani* rappelle immédiatement que Zama Regia avait été élevée au rang de colonie par Hadrien, comme l'atteste le surnom même de *Aelia Hadriana* porté par cette colonie dans l'inscription de l'année 322 (tabula patronatus) découverte à Rome, sur le mont Caelius, au milieu du xvie siècle (*C. I. L.*, t. VI, n° 1686). On lit à la quatrième ligne de ce texte :

COLONI COLONIAE AELIAE HADRIANAE AVG·
ZAMAE REGIAE

coloni coloniae Aeliae Hadrianae Aug(ustae) Zamae Regiae.

Sans discuter la question de l'identification de Si-Amor-Djedidi avec *Zama Regia*, question qui sera traitée avec une compétence spéciale par M. Tissot, on doit rappeler qu'il n'est pas rare de rencontrer en Afrique, comme dans beaucoup d'autres pays, deux cités portant le même nom : dans ce cas, elles sont quelquefois distinguées l'une de l'autre par un surnom différent, surtout quand elles appartiennent à la même province. En voici quelques exemples :

1. THVBVRSICVM BVRE, province proconsulaire, *Tebourtouk.*
   THVBVRSICVM NVMIDARVM, Numidie, *Khemissa.*
2. TIPASA, Numidie, *Tifech.*
   TIPASA, Maurétanie, *Tefaced.*
3. OPPIDVM NOVVM, province proconsulaire, (?)
   OPPIDVM NOVVM, Maurétanie, *Duperré* (Aïn-Khadra).
4. HIPPO REGIVS, Numidie proconsulaire, près *Bône.*
   HIPPO DIARRHYTVS, province proconsulaire, *Bizerte.*

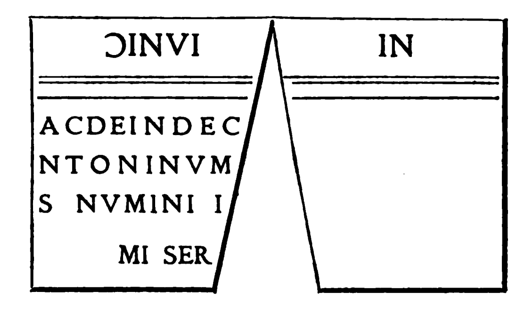
De même que le surnom *Regius* avait été donné à une des deux villes appelées *Hippo* pour la distinguer de l'autre *Hippo*, surnommée *Diarrhytus*, ainsi le surnom *Regia* a dû être ajouté au nom d'une ville appelée *Zama* pour la distinguer d'une ou de plusieurs autres Zama. — *Zama Regia* est sans aucun doute celle où Juba avait mis à l'abri sa famille et ses trésors; son surnom prouve qu'il existait en Afrique au moins deux villes portant le nom de Zama.

N° X.

NOTE SUR UNE BASILIQUE ROMAINE DÉCOUVERTE À GRAND (VOSGES) EN 1883.

Grand, le 21 juin 1883.

Le 25 avril 1883, je visitai les abords de l'établissement des écoles de filles de Grand. J'étais averti depuis plusieurs années par un maçon qu'on avait rencontré jadis des *crayons de pierre blanche et noire* en construisant un petit mur de soutènement près de la maison. J'avais conclu de ces données à l'existence d'une mosaïque bicolore, et, d'après la vue du terrain, à la probabilité d'une bonne conservation. Je soupçonnais quelque chose d'important, le lieu étant voisin de l'emplacement, assez indéterminé il est vrai, d'où l'on avait tiré le fragment d'une dédicace, au Soleil probablement : (*De*)*o invi*(*cto*)



Ce claveau, dont on voit peut-être ci-dessus les faces extérieure et postérieure, était certainement, vu l'inclinaison de ses angles, le premier à droite de la clef : il était formé d'une architrave, sur laquelle sont des lettres de 45 millimètres[1], d'une frise, sur laquelle les lettres ont 100 millimètres, et enfin d'une doucine richement ornée.

[1] Voir le nouveau catalogue du Musée des Vosges. Voir aussi Jollois, *Quelques antiquités des Vosges*, 1843, 1 vol. in-4°.

Je commençai, muni de l'autorisation des propriétaires et usufruitiers du terrain, un sondage contre le mur précité, et rencontrai en effet une mosaïque bicolore, formée de prismes de pierre blanche et violacée d'environ 14 millimètres de côté. Ces dimensions des prismes et la largeur des dessins me firent présumer que j'avais affaire à un pavé de grande étendue. Toutefois, comme je faisais les fouilles à mes frais et risques, et que la mosaïque se trouvait à plus de 2 mètres sous le sol, j'avançais prudemment par tranchées. L'affluence des spectateurs enthousiasmés de la découverte m'obligeait à ne décaper qu'un étroit rayon à la fois, ce qui me fit supposer d'abord l'existence de plusieurs mosaïques. Mais, quand je vis que j'avais atteint la moitié d'une salle régulière, je reconnus l'unité parfaite d'une mosaïque de dimensions exceptionnelles. Elle a $14^{m},12$ de largeur entre les murs, tandis que la longueur se compose de $13^{m},81$ suivant les parois rectilignes, plus $5^{m},32$ si l'on ajoute le rayon d'un hémicycle s'enfonçant au centre d'une des parois. La longueur maximum est donc de $18^{m},42$. La salle, qui n'a jamais renfermé de colonnes, est orientée assez exactement, l'hémicycle étant ouvert au Sud 5° S. O. La forme générale de cette salle et l'état de la mosaïque, qui n'a jamais porté de statues, me firent voir que j'étais au fond d'une basilique dont la moitié septentrionale est en partie occupée aujourd'hui par une maison d'habitation. Toutefois les murs de la salle antique précitée étant encore élevés à une hauteur de $1^{m},50$ forment, à chaque extrémité vers le nord, un retour d'équerre pour élargir et allonger l'aire de l'édifice. A ces deux retours d'angles, des entrées latérales sont indiquées sur la mosaïque par l'usure assez sensible des parties blanches, plus friables. On reconnaît qu'on a marché longtemps entre ces deux entrées et le long des murs rectilignes latéraux. Au contraire le dessin central de la mosaïque, formant un grand rectangle, n'a jamais été foulé et a dû forcé-

ment être entouré d'une barrière infranchissable. Les abords des murs rectilignes et de celui de l'abside ont dû être garnis de bancs, car sur 60 centimètres environ de largeur ils paraissent n'avoir jamais été foulés. L'hémicycle lui-même, destiné sans doute aux juges, est resté, on le voit, à l'abri des sandales du peuple, et devait être protégé par une barrière.

Le rectangle central, qui a 8^{m},45 de longueur sur 5^{m},50 de largeur, est d'une si grande richesse et d'une si élégante complication de lignes, qu'il défie toute description. On s'en rendra un compte exact en examinant les dessins si parfaits que M. l'architecte Poulain a bien voulu m'en tracer[1].

Aux extrémités du rectangle central, d'une splendide coloration, s'élancent quatre animaux qui semblent sortir de leurs élégants cartouches. Ce sont un chien armé, un léopard, une panthère, un sanglier. Au centre, se trouvaient quatre arcades garnies chacune d'un personnage. La moitié de ce sujet a malheureusement disparu, ainsi qu'une partie des figures géométriques qui l'entouraient[2]. Des deux personnages qui restent l'un est complet; c'est un berger portant un masque de loup ou de chien. Il est serré dans un haillon frangé, et, tenant d'une main une cornemuse ou une houlette, il lève l'autre timidement, comme pour consulter un gros personnage placé à sa gauche, sous l'arcade voisine. Celui-ci, sous son masque léonin, ne manque pas de majesté. Il étend la main droite vers son interlocuteur, tandis que le mouvement du corps semble indiquer, comme celui de la tête tournée vers la gauche, quelque chose sous une arcade disparue. Le costume de ce gros personnage est fort intéressant.

Aurions-nous sous les yeux la scène du *Ploutos* où Chrémyle

[1] Le dessin du rectangle central est au dixième d'exécution, le croquis-calque de l'ensemble est au cinquantième.

[2] On a indiqué par une ligne pointillée sur le dessin la partie détruite, remplacée très anciennement par un béton romain. Ces dessins ont été exposés dans la salle des séances.

consulte l'oracle d'Apollon pour connaître le secret de s'enrichir? Je ne puis que soumettre cette hypothèse aux princes de la science. A eux seuls appartient de reconnaître si les personnages mentionnés et le sujet cynégétique dont ils sont entourés peuvent avoir quelque rapport avec le culte d'Apollon-Soleil et avec une comédie grecque...

Le rectangle central, exécuté en prismes beaucoup plus fins que les parties environnantes, en teintes bien plus variées, est séparé de l'hémicycle par deux longues bandes rectangulaires. L'une est composée de fleurons variés gracieusement encadrés; l'autre bande se développe en rinceaux d'acanthe enroulés avec un goût parfait. Dans l'hémicycle une sorte d'imbrication, composée de demi-cercles superposés, est entourée d'une lisière de denticules aigus. Enfin, le vaste encadrement du rectangle central précité est formé d'un quadrillé encadrant deux figures géométriques alternantes, et ceint lui-même d'une bande blanche où se détachent des espèces de croix pattées.

Les murs rectilignes de la basilique ont 1^{m},95 d'épaisseur; ceux de l'abside, 1 mètre. Le parement extérieur est en petit appareil romain d'une régularité parfaite, les joints étant placés sur une verticale. A l'intérieur le stuc les recouvre encore en grande partie. Dans ses épaisses couches, appliquées à l'aide d'une planche qui a laissé l'empreinte de ses bords, on voit encore affleurer des fragments de marbre retenus par des crochets de bronze. Ces fragments étaient destinés à faire adhérer davantage sans doute le revêtement de marbre qui couvrait les parois. Ce revêtement devait être décoré lui-même de mosaïques en minces plaquettes de marbre découpées et formant tableaux. J'ai recueilli une grande quantité de ces plaquettes, comme aussi des moulures dont elles étaient encadrées. Le haut des murs paraît avoir été tapissé de stuc blanc, jaune, rouge et bleu au lieu de marbre.

Le sommet et la base de ces murs étaient garnis de mou-

lures de marbre brun et blanc dont j'ai conservé de nombreux fragments, et un cordon de marbre rouge joignait la mosaïque aux murs. L'abside s'ouvrait sur une arcade supportée par deux épais pilastres, dont une base et une corniche sont conservées; j'ai aussi recueilli de nombreux claveaux de l'arcade et des fenêtres. La couverture était une charpente de chêne garnie de planches de sapin. C'est ce qui résulte des empreintes produites par l'incendie sur la mosaïque, lors de la destruction de l'édifice. La pente même du toit, pente très faible, peut se déterminer exactement d'après la taille des pierres qui portaient les chevrons.

Chose étonnante, dans l'énorme cube de décombres que j'ai dû enlever pour mettre à jour la mosaïque et dégager les murs, il ne s'est pas rencontré le moindre objet, la moindre médaille de l'époque romaine. Deux fragments d'un crâne humain, deux canines et un énorme fémur de félin de très grande taille, voilà tout ce que l'époque romaine a oublié sur ce pavé.

Après l'effondrement de l'édifice, des familles de l'époque mérovingienne ont dû y vivre dans une extrême misère. Elles n'ont laissé qu'une bractée, une marmite de bronze et quatre crémaillères, avec quelques rares débris de leur vaisselle à demi cuite. Leurs épais foyers étaient adossés à six mauvais murs en pierres sèches, dont un seul a détruit la mosaïque sous ses moellons. Un nouvel incendie ayant détruit ces cases de l'époque mérovingienne, des familles nouvelles les ont remplacées dans la seconde moitié du XVIe siècle. Leur séjour est daté par deux testons de Charles IX, une bague d'argent doré portant des figures géométriques au repoussé, un éperon ciselé d'acier et un petit crucifix de bronze dont la croix est élégamment ouvragée. Un troisième incendie réduisit en cendres ce nouvel habitat, sans doute en 1591[1].

[1] La ville de Grand fut prise, reprise, démantelée, saccagée, presque détruite en 1595.

Je citerai seulement pour mémoire un moyen bronze de Vespasien, que j'ai recueilli à dix pas de la basilique, avec laquelle il n'a qu'une relation problématique. Toutefois, je dois rappeler que le père Benoist disait de Grand : « On y a trouvé grand nombre de médailles, dont la plupart sont de Vespasien [1]. »

Qu'on me permette, en terminant cette note, d'exprimer le vœu que la belle basilique de Grand soit conservée intacte, entourée d'un mur et surmontée d'un toit protecteur; ensuite, comme elle fait partie d'un vaste ensemble, il serait du plus haut intérêt de poursuivre les fouilles sur le terrain à peine cultivé qui la touche à l'ouest.

Félix Voulot.

N° XI.

INSCRIPTION D'UN *SACERDOS PROVINCIAE AFRICAE* TROUVÉE À GHARDIMÂOU (TUNISIE).

M. le Dr Guégan a relevé en Tunisie, à Ghardimâou, localité située sur le bord du Bagradas, entre Thagaste (Souk-Arrhas) et Simitthu (Chemtou), une inscription dont voici le texte, d'après un estampage donné par cet antiquaire au Musée de Saint-Germain :

P · SEXTILIO · P · F
ARN · FELICI
FLAM · AVG · P · P
SACERDOTI · PRO
5. VINCIAE · AFRICAE
P · AVSINCLEIVS · TV
BERO · SEXTILIANVS
AVO · OPTIMO
OB · MERITVM

P(ublio) Sextilio, P(ublii) f(ilio), Arn(ensi tribu), Felici, flam(ini) Aug(usti) p(er)p(etuo), sacerdoti provinciae Africae, P(ublius) Ausincleius Tubero Sextilianus avo optimo ob meritum.

[1] *Histoire ecclésiastique et politique du diocèse de Toul.*

Je ne connais aucun exemple du *gentilicium Ausincleius;* je crois cependant qu'on ne peut pas lire autre chose, et que ce doit être une forme de *Auruncleius.* Le S remplace quelquefois le R; ainsi on trouve *Lusius* pour *Lurius.* Quant à la confusion de I et de V, elle est fréquente.

L'intérêt de ce petit texte est tout entier dans la mention du *sacerdos provinciae Africae,* qui était le premier de tous les prêtres de la province. Élu parmi les personnes les plus considérées et les plus riches, choisi parmi celles qui avaient occupé tous les emplois dans leurs cités ou qui avaient obtenu le rang de chevalier romain, il présidait l'assemblée religieuse de la province réunie tous les ans à Carthage. Son emploi était annuel, et au moment de sortir de charge il organisait à ses frais des jeux qui étaient appelés *ludi sacerdotales.* Les anciens prêtres provinciaux portaient le titre de *sacerdotales;* les inscriptions d'Afrique en font connaître plusieurs, mais c'est la première fois qu'on trouve un texte relatif à un *sacerdos provinciae Africae,* c'est-à-dire gravé pendant l'année même de sa charge.

A. Héron de Villefosse.

N° XII.

SUR L'INSCRIPTION DE COPTOS RELATIVE À LA ROUTE DU NIL À LA MER ROUGE (ENVOI DE M. MASPERO), PAR M. E. DESJARDINS.

M. Maspero m'écrit de Boulaq, à la date du 16 juin, qu'il a trouvé à Coptos, en faisant rechercher l'ancien temple d'Isis, deux pierres carrées en basalte noir, couvertes d'inscriptions latines d'un grand intérêt historique et géographique.

Ces pierres étaient encastrées dans le mur extérieur d'un

édifice situé sur le forum de la ville. M. Maspero ajoute qu'elles étaient au nombre de quatre au moins. Les recherches pour découvrir les autres, afin de posséder l'inscription entière, ont été vaines, et il se demande si ces pierres n'ont pas une autre provenance et si, après la destruction de la ville par Dioclétien, lorsqu'on releva les maisons, on n'aurait pas employé, parmi les matériaux de construction, ces morceaux de basalte, tirés sans doute d'une des stations de la route du désert qui se rendait de Bérénice, sur la mer Rouge, à Coptos; Coptos était, comme on sait, le port d'embarquement d'où se faisait le transport fluvial des marchandises de l'Orient jusqu'à Alexandrie.

J'ai reçu mardi dernier, 26 juin, les estampages de ces deux parties de l'inscription. Les deux pierres sur lesquelles elle est gravée ont 0m,36 de haut sur 0m,30 de large; les lettres n'ont que 0m,01 et sont de la bonne époque des Antonins, assez semblables à celles des diplômes militaires du second siècle et presque de la même dimension.

Les tablettes que possède le musée de Boulaq seraient, selon nous, la troisième et la sixième d'un monument qui devait avoir été composé de six pierres semblables; nous n'aurions donc que la troisième partie de l'inscription seulement[1].

Sur la première de nos tablettes, qui aurait été la troisième, les caractères sont disposés sur deux colonnes de 39 lignes chacune.

La deuxième de nos tablettes, qui aurait donc été la sixième, ne présente que 16 lignes.

La première de celle qui nous est adressée, la troisième de l'inscription sans doute, présente la suite d'une liste de légionnaires romains, répartis par centuries et par cohortes. Les six

[1] En supposant ces six tablettes disposées dans le sens vertical, elles auraient mesuré ensemble 2m,16 de hauteur, ce qui aurait permis de lire parfaitement les lettres malgré leur petitesse.

centuries de chaque cohorte sont désignées, selon l'usage, par le nom du centurion qui la commandait; mais il n'y a qu'un seul soldat de nommé par centurie. Ce militaire est inscrit avec son prénom, son nom, sa filiation, son état civil, c'est-à-dire le nom de la tribu dans laquelle il était inscrit, et sa patrie, c'est-à-dire la cité où il était né.

Le commencement de cette liste nous manque et devait couvrir dabord la première et la seconde tablettes.

Elle se continuait sur la troisième, que nous avons, et elle devait remplir les tablettes quatrième et cinquième, qui nous font défaut. La sixième ou dernière (la seconde de celles que nous possédons) est une récapitulation des listes qui précédaient, et l'inscription se terminait par ces mots :

PER EOSDEM·QVI·SVPRA·SCRIPTI·SVNT
LACCI·AEDIFICATI·DEDICATI SVNT

Le mot *lacci* ne se trouve dans aucun dictionnaire; aussi n'est-il pas latin : il me paraît certain que c'est une transcription du grec *λάκκοι*, « citernes », et c'est, comme on va le voir, le terme dont il importe surtout de déterminer le sens. Je traduis :

« Par les mêmes soldats dont les noms précèdent, des *citernes* ont été construites et la dédicace en a été faite. »

Ces citernes se trouvaient dans les localités suivantes :

APOLLONOS HYDREVMA·VII·K·IANVAR

à *Hydreum Apollinis*, le 25 décembre,

station de la route du désert entre Coptos et Bérénice, à 72 milles romains (106 kilom.) de cette dernière[1].

[1] Pour cette distance, les Itinéraires s'accordent. Voy. l'*Itin. d'Antonin*, p. 173, et la *Table de Peutinger*, segment VIII, c. 2, de la nouvelle édition.

COMPASI[1] K·AVGVSTIS
à *Compasi*, le 1er août,

BERENICIDE·XVIII·K IANVAR
à *Bérénice*, le 15 décembre.

Ces trois stations partageaient la distance du Nil au golfe Arabique en trois sections à peu près égales. Les dates de l'achèvement des travaux ou de la dédicace sont indiquées, comme on voit, pour ces trois stations.

Outre ces citernes, construites par les légionnaires délégués, sur la route du désert, de Bérénice à Coptos, on en construisit une autre à

MYOS HORMI IDVS IANVAR
à *Myos-Hormos*, le 13 janvier.

Cette autre station maritime du golfe Arabique, située à 125 milles romains[2] au Nord de Bérénice, est fort connue par les géographes[3].

Enfin ces militaires ont encore construit des CASTRA dont l'emplacement n'est pas désigné, et ils en ont rétabli deux.

Le travail dont il est question avait une très grande importance, si l'on se rappelle ce que Strabon et Pline nous apprennent de cette route de Coptos à Bérénice.

« On rapporte, dit le premier[4], que c'est Philadelphe qui

[1] Il existe une différence dans les Itinéraires (voy. note 1, p. 222), sans doute par suite de l'omission d'un chiffre dans la Table.

[2] 1,800 stades (*Périple de la mer Érythrée*, § 1). 1,800 stades valent 125 milles ou 37 lieues.

[3] Surtout par l'auteur du Périple de la mer Érythrée, qui était originaire de cette ville : c'est Koseir. Les navires, qui pouvaient remonter jusqu'à Myos-Hormos, y débarquaient leurs marchandises, lesquelles étaient transportées à Coptos par une seconde route à travers le désert.

[4] Strab., XVII, 1, 45.

a ouvert cette route avec une armée et, comme elle manquait d'eau, il y a établi des stations où les marchands trouvaient des citernes, ὑδρεύματα, et des étables pour leurs chameaux. Le motif de cette création, c'est la difficulté de la navigation dans la partie septentrionale de la mer Rouge : l'expérience a montré la grande utilité de cette route, car maintenant toutes les marchandises de l'Inde, de l'Arabie et de l'Éthiopie qui nous arrivent par le golfe Arabique sont ainsi transportées à Coptos, entrepôt de tout ce commerce.

«Non loin de Bérénice, est Myos-Hormos[1], pourvue d'un port. Autrefois, les marchands, faisant leurs transports à dos de chameaux, voyageaient la nuit, se guidant d'après les astres comme les marins, et emportant de l'eau avec eux; maintenant, la terre, creusée profondément, permet de conserver une grande quantité d'eau, et l'on a construit des citernes pour l'eau de pluie, quoiqu'elle soit rare dans cette région. Le voyage est de six ou sept jours.»

Pline confirme et complète ces renseignements[2] et nous fait comprendre aussi toute l'importance de cette voie nouvelle ouverte au commerce du monde entre l'Orient et l'Occident : «Le chiffre des exportations de l'Empire romain sur l'Inde ne va pas à moins de 50 millions de sesterces par an (10 millions de francs environ). Les importations du commerce de l'Inde dans l'Empire rapportent le centuple de leur valeur d'origine. A 2 milles d'Alexandrie on gagne le Nil, que l'on remonte jusqu'à Coptos, ce qui se fait en 12 jours par les vents étésiens. A Coptos on prend les chameaux.»

Les stations étaient disposées dans les lieux où l'on trou-de l'eau. Elles sont nommées par Pline, avec les distances qui les séparaient, et l'on peut comparer cette énumération

[1] Il y a 250 milles romains (370 kilom.) de Bérénice à Coptos et 150 milles (222 kilom.) de Bérénice à Myos-Hormos (Strab., *ibid.*).
[2] VI, xxvi, 6 et 7.

avec celles de l'Itinéraire d'Antonin et de la Table de Peutinger[1].

Les vents contraires qui ne cessent de régner pendant sept mois environ dans les parages nord de la mer Rouge ont toujours été l'obstacle sérieux à la navigation dans cette mer.

Sans la substitution, presque générale à notre époque, pour le grand commerce du moins, de la vapeur à la voile, l'entreprise du canal maritime de Suez aurait été fort difficile à accomplir, pour la même raison qui avait décidé les Ptolémées à créer, à la latitude de Syène (Assouan), le port de Bérénice et cette route de 258 milles (382 kilomètres) à travers le désert. Il est évident que les dix ou onze stations mentionnées par les itinéraires n'ont été établies que pour les besoins de

[1] PLINE.

Coptos.

Hydreum XXXII, station dans une montagne à une journée de marche.

Hydreuma, 95 milles de Coptos, station dans une montagne.

Hydreum Apollinis, à 184 milles de Coptos, station dans une montagne.

Hydreum, 233 milles de Coptos.

Hydreum Troglodyticum, 4 milles. C'est là qu'un détachement tient garnison, poste pour 2,000 h.

Berenice, port à 258 milles de Coptos.

ITIN. D'ANTONIN *.		TABLE DE PEUTINGER.	
Copto.		*Copto.*	
Poeniconon.	XXIIII	*Phenice.*	XII
Didime.	XXIIII	*Affrodites.*	XXIIII
Afrodito.	XX	*Dydymos.*	XX
Compasi.	XXII	*Compasin.*	XV
Jovis.	XXIII	*Dios.*	XXII
Aristonis.	XXV	*Xeron.*	XXIIII
Falacro.	XXV	*Philacon.*	XXIIII
Apollonos.	XXIII	*Apollonos.*	XXIII
Cabalsi.	XXVII	*Cabau.*	XXVIII
Cenon Hydreuma.	XXVII	*Cenon Ydroma.*	XXII
Beronicen.	XVIII	*Pernicede portum.*	
	258		242

* L'Itinéraire donne, comme somme totale de la distance entre les points extrêmes, 258 milles. Comme on le voit, l'écart avec la Table est de 16 milles : l'Itinéraire étant d'accord avec Pline, l'erreur est imputable à une omission de chiffres dans la Table de Peutinger.

cette voie improvisée, qu'elles ont dû former comme autant d'étapes et que, si le voyage de Myos-Hormos à Coptos pour une distance de 150 milles (100 milles de moins que par la route partant de Bérénice) durait six ou sept jours de marche, le nombre même des stations de la route du Sud, certainement la plus fréquentée quoique la plus longue[1], indique de 10 à 12 jours de marche de chameaux, environ 30 kilomètres par jour.

Les citernes et les constructions nécessaires pour ces sortes de caravansérails, et les camps qui protégeaient les établissements de la route, ainsi que les deux ports du golfe Arabique, ont dû être entretenus avec soin, et il s'agit, dans l'inscription de Coptos, d'une de ces réparations. Elle a dû être accomplie dans le second siècle, et l'on a réquisitionné les soldats des deux légions qui tenaient garnison en Égypte.

La *XXII*[e] *Dejotoriana Primigenia Pia Fidelis* fut supprimée sous Marc Aurèle.

Si l'inscription de Coptos était antérieure à l'an 180 de notre ère, les deux légions auxquelles avaient dû être faits les emprunts de travailleurs, par les ordres du *praefectus Aegypti*, sans doute, auraient été la *XXII*[e] *Dejotoriana* et la *II*[e] *Trajana Fortis*, créée par Trajan. Le monument serait donc compris entre les années 98 et 180.

Il est indubitable qu'on a fait appel à deux légions, car, si les numéros des cohortes sont les mêmes dans les deux colonnes et se trouvent symétriquement placés en regard l'un de l'autre, les six centuries, ayant des noms différents dans chacune des cohortes portant le même numéro, appartiennent évidemment à deux légions différentes.

On remarquera ensuite que le travail dont il s'agit a été

[1] Les vents contraires se rencontrent par 24° lat., qui est la latitude de Bérénice et d'Assouan.

exécuté par des militaires dont le nombre total est exprimé, tablette 2, ligne 8 :

Les légionnaires sont..........................	788
Les cavaliers fournis par le détachement tiré de trois ailes de cavalerie sont......................	424
De plus les cavaliers fournis par la cohorte auxiliaire *Prima Thebaeorum* (qui était par conséquent *equitata*) sont..........................	61
	1,273

Ce nombre de 1,273 doit comprendre les soldats dont les noms étaient inscrits, en raison d'un par centurie et de six, par conséquent, dans chaque cohorte.

En ne considérant que les 788 fantassins dont le nombre figure dans la somme totale des travailleurs, nous avons beaucoup plus que la liste des légionnaires nommés ne pouvait en donner pour les deux légions, car le prélèvement d'un légionnaire par centurie étant parfaitement régulier, autant qu'on en peut juger par les six cohortes qui se trouvent portées sur la première de nos tablettes (la 3e de l'ensemble, sans doute), il en résulterait que, pour les dix cohortes des deux légions, il devait y avoir inscrits, à raison d'un homme par centurie, 120 légionnaires, ce qui ne représente que le sixième et demi du total 788.

La façon honorable dont ces 120 légionnaires étaient mentionnés, chacun seul dans sa centurie, avec son état civil et sa patrie, n'indique-t-elle pas que c'étaient les conducteurs des travaux, choisis pour diriger, sur les chantiers, de petites escouades de 6 à 7 travailleurs?

Sur la première de nos tablettes (la troisième du tout, croyons-nous) nous avons les hommes de choix des cohortes quatrième, cinquième et sixième des deux légions.

La précédente devait donc comprendre les cohortes première, seconde et troisième; mais cette liste devait nécessairement être précédée d'une autre, la première surtout, portant le titre indiquant l'objet du travail, les noms des deux légions, leurs chefs et l'énoncé des ordres donnés par le préfet d'Égypte.

La quatrième tablette devait donner les cohortes septième, huitième et neuvième;

La cinquième tablette, la dixième et dernière cohorte, et le même détail pour les soldats d'élite désignés dans les trois ailes de cavalerie et dans la cohorte de *I^a Thebaeorum.*

A cela faisait suite nécessairement la récapitulation que nous possédons sur notre deuxième tablette, qui était la sixième et dernière.

On remarquera que le nombre des sous-officiers de cavalerie est donné à part dans cette sixième tablette : 6 *decuriones, 1 duplarius, 4 sesquiplicarii.* Pour la cohorte auxiliaire sont nommés : le *praefectus* qui la commandait et trois centurions.

La désignation des patries des soldats que je suppose avoir conduit les escouades de travailleurs donne lieu à des observations géographiques nouvelles. Comme le nom de la tribu accompagne celui du soldat et la désignation de sa patrie, nous pouvons ajouter à l'ancienne liste de Grotefend et à celle de Kubitchek.

La patrie est désignée par l'ethnique; nous avons :

Dans la tribu Pollia : les *Alexandrini,* les *Sebastopolitani*[1], les *Ancyrani,* les *Pompeiopolitani*[2], les *Gangreni*[3], les *Sidetes*[4],

[1] Ville du Pont : Pline, Plut., Hiéroclès.
[2] Ville de Paphlagonie : Hiéroclès.
[3] *Gangrae, orum :* Étienne de Byz., Strab.
[4] *Sida,* ville de Pamphylie : Ét. de Byz., Polybe, T. Live, Strab., Mela, Pline, Pausan., Ptol.

les *Castabaleutes*[1], les *Isinadenses*[2], les *Etennenses*[3], les *Tauionenses*[4], les *Cyrenaei*[5].

Dans la tribu Sergia : les *Tauionenses*[6].

Dans la tribu Galeria : les *Lugdunenses.*

Dans la tribu Papiria : les *Nicaei.*

Dans la tribu Pupinia : les *Paraetonienses*[7].

Dans la tribu Aniensis : les *Vergellenses*[8], les *Paphrenses*[9].

Dans la tribu Fabia : les *Berytenses.*

INSCRIPTION DE COPTOS.

Tablette 1 (troisième pierre).

⟩·LONGI
C MARCIVS·C·F POL·ALEXAND
⟩·CATTI·
L LONGINVS·L·F·SER·TAVIO
⟩·VEDI·
L·LICINIVS·L·F POL·SEBASTOP
⟩ SERVATI·
M LOLLIVS·M·F POL·ANCYR
⟩·CAECILI·
C·CORNELIVS C·F POL ANC
⟩·AQVILAE·
C·SOSSIVS·C·F·POL·POMPEIOP

⟩ ETRI
L·LONGINVS·L·F·POL·ANCYR
⟩ VETTI·RVFI
C LONGINVS·C F·POL·ALEX
⟩·CASTI·
M·CASSIVS·M·F POL·ISINAD
⟩·C·MAMMI
M·PETRONIVS·M F POL.ALEX·
⟩·P MAMMI
CN·OTACILIVS·CN F POL·ANC·
⟩ OENIANA
M LONGINVS·M F POL·ETEN

[1] *Castabala*, ville de Cilicie, Ét. de Byzance : Κασταβαλεύς.

[2] Peut-être *Sinda*, ville de Pisidie? mais plutôt une des villes du Delta du Nil : voy. *Isim*, pour *ad Isin* dans la *Table de Peutinger.*

[3] *Etenna*, ville de Pamphylie.

[4] De *Taua*, Ταύα, chef-lieu du nome Phtembuti, dans la Basse-Égypte, Ptol., IV, IV, 50. D'autres soldats de cette même cité sont inscrits dans la tribu *Sergia.*

[5] *Cyrène*, l'ethnique est Κυρηναῖος.

[6] Voy. note 4.

[7] De *Paraetonium*, ville de la côte de Libye, N.-O. de l'Égypte.

[8] Pour *Vercellenses* sans doute, de *Vercellae*, en Italie, inscrite en effet dans la tribu *Aniensis.*

[9] *Paphra* pour *Paphara*, ville de Syrie : Ptolémée.

COH·V̄

〉 PVBLILI·
DIDIVS·C F POL·ANCYR
〉·GAVISIDI·
C·HELVIVS·C·F POL GANG
〉·IVSTIANA
T·ANTONIVS·T·F·SER·TAVIO
〉·LICINI·VERI·
C·SENTIVS·C·F SER TAVIO
〉·NVMERI
C·IVLIVS·C·F POL ALEXAN
〉 LVCRETIANA
L·IVLIVS·L·F·GAL LVGDVN

COH V̄Ī

〉·TREBONI·
M·VALERIVS M·F POL SID
〉 CVRTI
C·VALERIVS·C·F·PAP NICAE
〉 MINI·
C·GRANIVS·C·F·POL·ANC·
〉·COTI
C VALERIVS·C F GAL·LVGD
〉 CVRIATI·
C·TREBIVS C·F PVP PARAET·
〉 GALBAE
C AVEIDIVS·C·F POL CAST·

COH V̄ĪĪ

COH·V̄

〉·CANINI·
C·VALERIVS·C F·POL·ANC·
〉·M·CORNELI
M IVLIVS·M F·POL·ALEX
〉·MATERNI
M·LOLLIVS M F POL·ANCYR
〉 CLITERNIA
SEX LVSIVS·SEX F·POL·TAVIO
〉 CLEMENTIS
C VIBIVS C·F ANI·VERG
〉 GAVISIDIANA·
C·AVEIDIVS·G·F POL·ANC

COH·V̄Ī·

〉·FIRMI·
C·SPEDIVS·C·F·POL·CYREN
〉 LONGI·
C·ANTONIVS·C·F·POL·ALEX
〉·FLACCI
P·PAPIRIVS·P F POL·ANC
〉 VARI
C LONGINVS·C F POL·CAST
〉·PACCI·
P·FLAVIVS·P F·ANIEN PAPHR
〉 HORDIONI·
C ROMANIVS·C F·FAB·BER

COH \ [illegible]

Tablette II (sixième pierre).

ALARVM·III·DEC·V̄Ī
DVPL·I SESQVIPLIC IIII·
EQVITES·CCCCXXIIII

COH Ī·THEB·CVI·PRAEEST
SEX POMPEIVS·MERVLA
〉·S TERENTIVS·MAXIMVS
〉·C·IVLIVS·MONTANVS
〉·L·DOMITIVS·APER·
SVM·〉·III

F·S·S·COH V̄ĪĪ·〉·X·
EQ·LXI·MIL·DCC LXXXIIX·

PER EOSDEM·QVI·SVPRA·SCRIPTI·SVNT·
LACCI·AEDIFICATI·DEDICATI·SVNT·
APOLLONOS HYDREVMA VII·K·IANVAR
COMPASI K AVGVSTIS
BERENICIDE XVIII·K IANVAR
MYOS HORMI IDVS IANVAR
CASTRA M·AEDIFICAVERVNT·II·
REFECERVNT

LECTURE.

1re pierre (3e de l'inscr.), 1re colonne.

[COH(ORS) QUARTA].

Centuria Longi : C(aius) Marcius, C(aii filius), Pol(lia tribu), Alexand(rinus);
Centuria Catti : L(ucius) Longinus, L(ucii) f(ilius), Ser(gia tribu), Tauio(nensis);
Centuria Vedi(i) : L(ucius) Licinius, L(ucii) f(ilius), Pol(lia tribu), Sebastop(olitanus);
Centuria Servati(i) : M(arcus) Lollius, M(arci) f(ilius), Pol(lia tribu), Ancyr(anus);
Centuria Caecili(i) : C(aius) Cornelius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Anc(yranus);
Centuria Aquilae : C(aius) Sossius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu) Pompeiop(olitanus).

COH(ORS) QUINTA.

Centuria Publili(i) : C(aius) Didius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Ancyr(anus);
Centuria Gavisidi(i) : C(aius) Helvius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Gang(renus);
Centuria Justiana : T(itus) Antonius, T(iti) f(ilius), Ser(gia tribu), Tauio(nensis);
Centuria Licini(i) Veri : C(aius) Sentius, C(aii) f(ilius), Ser(gia tribu), Tauio(nensis);
Centuria Numeri(i) : C(aius) Julius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Alexan(drinus);
Centuria Lucretiana : L(ucius) Julius, L(ucii) f(ilius), Gal(eria tribu), Lugdun(ensis).

COH(ORS) SEXTA.

Centuria Treboni(i) : M(arcus) Valerius, M(arci) filius), Pol(lia tribu), Sid(etes);

Centuria Curti(i) : C(aius) Valerius, C(aii) f(ilius), Pap(iria tribu), Nicae(us);

Centuria Mini(i) : C(aius) Granius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Anc(yranus);

Centuria Coti(i) : C(aius) Valerius, C(aii) f(ilius), Gal(eria tribu), Lugd(unensis);

Centuria Curiati(i) : C(aius) Trebius, C(aii) f(ilius), Pup(inia tribu), Paraet(oniensis);

Centuria Galbae : C(aius) Avcidius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Cast(asaleus).

COH(ORS) SEPTIMA.

. . . .

2ᵉ colonne.

[COH(ORS) QUARTA.]

Centuria Etri : L(ucius) Longinus, L(ucii) f(ilius), Pol(lia tribu), Ancyr(anus);

Centuria Vetti(i) Rufi : C(aius) Longinus, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Alex(andrinus);

Centuria Casti : M(arcus) Cassius, M(arci) f(ilius), Pol(lia tribu), Isinad(ensis);

Centuria C(aii) Mammi(i) : M(arcus) Petronius, M(arci) f(ilius), Pol(lia tribu), Alex(andrinus);

Centuria P(ublii) Mammi(i) : Cn(aeus) Otacilius, Cn(aei) f(ilius), Pol(lia tribu), Anc(yranus);

Centuria Oeniana : M(arcus) Longinus, M(arci) f(ilius), Pol(lia tribu), Eten(nensis).

COH(ORS) QUINTA.

Centuria Canini(i), C(aius) Valerius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Anc(yranus);

Centuria M(arci) Corneli(i) : M(arcus) Julius, M(arci) f(ilius), Pol(lia tribu), Alex(andrinus);

Centuria Materni : M(arcus) Lollius, M(arci) f(ilius), Pol(lia tribu), Ancyr(anus);

Centuria Cliternia : Sex(tus) Lusius, Sex(ti) f(ilius), Pol(lia tribu), Tauio(nensis);
Centuria Clementis : C(aius) Vibius, C(aii) f(ilius), Ani(ensi tribu), Verg(ellensis);
Centuria Gavisidiana : C(aius) Aveidius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Anc(yranus).

COH(ORS) SEXTA.

Centuria Firmi : C(aius) Spedius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Cyren(aeus);
Centuria Longi : C(aius) Antonius, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Alex(andrinus);
Centuria Flacci : P(ublius) Papirius, P(ublii) f(ilius), Pol(lia tribu), Anc(yranus);
Centuria Vari : C(aius) Longinus, C(aii) f(ilius), Pol(lia tribu), Cast(abaleus);
Centuria Pacci(i) : P(ublius) Flavius, P(ublii) f(ilius), Anien(si tribu), Paph(a)r(ensis);
Centuria Hordoni(i) : C(aius) Romanus, C(aii) f(ilius), Fab(ia tribu), Ber(ytensis).

COH(ORS) [VII].

. . . .

2ᵉ pierre (6ᵉ de l'inscr.), 1ʳᵉ colonne.

Alarum trium decuriae sex :
Dupl(arius) unus, sesquiplic(arii) quattuor;
Equites quadringenti quattuor et viginti.

2ᵉ colonne.

Cohors Prima Theb(aeorum), cui praeest Sex(tus) Pompeius Merula [praefectus].
Centurio S(extus) Terentius Maximus;
Centurio C(aius) Julius Montanus;
Centurio L(ucius) Domitius Aper.
Sum(ma) : Centuriones tres.
F(iunt) s(upra) s(criptae) coh(ortes) septem, centuriae decem :
Eq(uites) unus et sexaginta;
Mil(ites) septingenti octoginta et octo.

Colonne unique.

Per eosdem, qui supra scripti sunt, lacci (i. e. λάκκοι, *cisternae*) *aedificati dedicati sunt : Apollonos Hydreum* (i. e. *Apollinis Hydrei*), *a*(*nte*) *septimum* (*diem*) *k*(*alendas*) *januar*(*ias*); *Compasi, k*(*alendis*) *Augustis; Berenicide* [*ante*] *decimum et septimum* [*diem*] *k*(*alendas*) *januar*(*ias*)*; Myos Hormi, idus januar*(*ias*); *castra m*(*ilites*) *aedificaverunt, duo refecerunt.*

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 6 AVRIL.

M. Marty-Lavaux écrit à l'Académie pour lui faire hommage d'une *notice biographique* qu'il a rédigée sur *François Guessard*, membre de l'Académie, décédé le 7 mai 1882. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes.*)

Il est donné lecture d'une lettre de M. Hubert Fiala, qui adresse à l'Académie une *Grammaire française écrite en tchèque* et qui est destinée à l'usage des écoles supérieures, dites *reales*, de Bohême et de Moravie.

M. Egger présente, au nom de M. Edm. Le Blant, membre de l'Académie, directeur de l'École française de Rome, une brochure qui a pour titre : *Une collection de pierres gravées à la bibliothèque de Ravenne.*

M. Egger présente, en outre, la deuxième série, formant les tomes III et IV (*Géographie et Cosmographie*)], des *Œuvres choisies* de J.-A. Letronne (Paris, 1883, in-8°). «Dans l'intervalle qui nous sépare de la publication des deux premiers volumes, Mme Landelle, fille de M. Letronne, a été enlevée, jeune encore, à l'affection de sa famille et de ses amis; mais l'œuvre qu'elle avait entreprise pour honorer la mémoire de son père et perpétuer les services rendus à la science par cet éminent critique n'a pas été interrompue. Elle s'achèvera prochainement, dit M. Egger, par la publication d'un cinquième et d'un sixième volume. La série qui vient de paraître se compose de trente et un morceaux, précédés d'une bibliographie très instructive des opuscules relatifs aux mêmes sujets et que, pour diverses raisons, il était moins utile de réimprimer. M. Fagnan vient d'accomplir sa tâche d'éditeur avec un surcroît de zèle qui lui assure la reconnaissance des amateurs de l'antiquité.»

M. G. Paris offre à l'Académie un ouvrage écrit en russe et qui a pour titre : *Chansons politiques du peuple ukrainien*, annotées par M. Dragomanow.

M. Renan fait hommage, de la part de M. Philippe Berger, d'une brochure intitulée : *Les inscriptions sémitiques et l'histoire*, conférence faite à la Sorbonne le 27 février 1883.

M. Duruy a la parole pour une présentation :

Voyage d'étude dans une partie de la Maurétanie Césarienne, rapport au Ministre de l'instruction publique, par M. De la Blanchère.

«L'auteur, très connu déjà de l'Académie par ses curieuses recherches autour de Terracine et dans une partie de l'ancien pays des Volsques, fait hommage, dit M. Duruy, d'un rapport sur une exploration archéologique de la province d'Oran, depuis Tiaret jusqu'à Tlemcen et de Mascara à Saïda, au Kreider et jusqu'au Djebel Antar, c'est-à-dire jusqu'à la région des Ksour. Au moment où la Tunisie offre un champ si riche aux archéologues, M. De la Blanchère s'est bravement tourné à l'Ouest pour voir s'il ne faudrait pas modifier la mauvaise réputation archéologique de la province d'Oran. Cette région n'a, en effet, ni les belles ruines ni les innombrables inscriptions de la province de Constantine. Les Romains s'étaient établis surtout dans la province d'Afrique et dans la Numidie, où ils trouvaient de l'eau et des terres fertiles, deux choses qui, en Afrique, naissent l'une de l'autre et qui manquent dans une partie de l'ancienne Maurétanie Césarienne, surtout dans le Sud oranais.

«Dans les deux cercles de Saïda et de Tiaret, des ruines antiques se rencontrent en 88 localités, dont M. De la Blanchère a relevé les noms et qui se répartissent ainsi : 3/4 dans le Tell, 1/4 sur les hauts plateaux. Ce ne sont malheureusement ni temples, ni prétoires, ni thermes ou aqueducs magnifiques, mais des éboulis de pierres presque toujours non taillées, des débris de constructions sans caractère architectural, qui sont tombées d'elles-mêmes plus par suite d'abandon que par destruction intentionnelle. Ces ruines nous disent donc que les Romains ne sont venus qu'en bien petit nombre en ces lieux, ou du moins que la vie romaine ne s'y est pas développée, ce que l'histoire confirme en nous montrant les continuelles incursions des Maures dans les provinces vraiment romanisées. Cependant un de ces amas de décombres, à Sbiba, révèle peut-être l'existence d'une cité de 20,000 habitants, d'où la pioche fera sans doute sortir quelque jour de curieux débris, et la nécropole de Mecherasfa annonce qu'une population assez considérable avait mis là ses morts.

«Des deux côtés du chemin de fer de Mecheria, M. De la Blanchère a constaté l'existence d'anciennes habitations en un pays que le manque d'eau rend aujourd'hui inhabitable, preuve nouvelle de la théorie du desséchement progressif du Sahara.

«Faute de temps et de moyens d'action, ce voyage n'a été qu'une reconnaissance des lieux, et le livre de l'auteur est surtout un guide pour des explorateurs futurs qui pourront faire des fouilles. Du moins, tout en regardant aux ruines, il a cherché à retrouver les conditions et le mode de

peuplement et d'habitat, dans la Maurétanie, aux époques anciennes. Ainsi, les ruines trouvées sur des sommets presque inabordables, d'autres rencontrées plus bas sur des monticules d'où les cultures en plaine étaient plus accessibles, ont permis à l'auteur de suivre les progrès de la paix romaine et de la sécurité publique. Il a recueilli, au milieu des premières, des pointes de flèche en silex et de grossières poteries; dans les autres, des restes d'une industrie plus avancée et des débris de forges qu'alimentait le fer, très répandu dans ces montagnes.

« Je ne parle point de quelques inscriptions rapportées par M. De la Blanchère : elles ont déjà fait l'objet d'une communication adressée à l'Académie. »

Sont encore offerts :

Dix entrées solennelles à Périgueux, 1470-1566, publiées pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale et des archives de la ville de Périgueux, par le président de Montégut (Bordeaux, 1882, in-8°).

Antiquités du Gers. Champ de bataille chrétien du Couloumé (*Montégut-Auch*), par M. l'abbé Cazauran (Paris, 1883, broch. in-8°).

Catalogue of Greek coins. The Ptolemies kings of Egypt, par Reginald Stuart Poole, correspondant de l'Académie (Londres, 1883, in-8°).

Catalogue of Greek coins. Thessaly to Aetolia, par Percy Gardner, édité par R. Stuart Poole (Londres, 1883, in-8°).

SÉANCE DU 13 AVRIL.

Sont offerts à l'Académie :

La Grammaire logique résolvant toutes les difficultés et faisant connaître par l'analyse de la parole la formation des langues et celle du genre humain, par M. Pierre Brisset (Angers, 1883, in-8°).

Histoire d'un village, par M. le docteur Muston, 3 vol. (Montbéliard, 1882, in-8°).

La Villa d'Horace et le Territoire de Tibur, par M. Camille Jullian (Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*).

Discours prononcé le 3 août 1882 sur la tombe de M. Ch. Louandre, membre du Comité des travaux historiques, par M. Prarond (Abbeville, 1882).

Procès-verbaux de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, 6° vol., 8° cahier (Bruxelles, 1882, in-8°).

M. de Witte fait hommage à l'Académie des livraisons 3, 4 et 5 de la *Gazette archéologique* (7e année, 1881-1882, in-4°).

Il indique brièvement les articles contenus dans ces trois livraisons : *Statue du temple d'Auguste à Ancyre de Galate,* par feu Adrien de Longpérier. *Les Tombes des Juifs et des Égyptiens,* par M. Moïse Schwab. *Diane Tifatine, antéfixe de Capoue,* par M. Fr. Lenormant. *Sarcophage chrétien de Ravenne,* par M. Edm. Le Blant. *Terre cuite de la collection Basilewsky,* par M. Ernest Babelon. *Stèle votive de Carthage du Musée de Turin,* par M. Ernest Renan; cet article est suivi de quelques remarques de M. Fr. Lenormant. *Pénélope, miroir étrusque* (pl. XVIII). *Notes archéologiques sur la terre d'Otrante,* seconde partie, par M. Fr. Lenormant. Les trois planches XIX, XX et XXI donnent la reproduction de peintures iapygiennes de vases conservés au Musée du Louvre, au Musée de Bari et dans la collection Nervegua à Brindisi; dans le texte il y a de nombreuses vignettes. *Sculptures décoratives du Musée de Vienne en Dauphiné,* par M. Ernest Babelon. *Quelques mots de géographie antique au sujet d'un bronze de Sardaigne conservé au Musée Kircker,* par M. Félix Robiou. *Notes archéologiques sur Tarente,* avec nombreuses vignettes, par M. Lenormant. *Les Cérémonies funèbres des Juifs et des Égyptiens,* par M. Moïse Schwab. *Ivoires étrusques* (pl. XXVII). *Peintures d'un vase étrusque de Cervetri* (pl. XXVIII et XXIX).

De plus, on trouve aux pages 127-131 le texte explicatif du magnifique bronze grec appartenant à M. le baron Édouard de Rothschild, gravé aux planches IX, X et XI, et représentant un jeune homme qui se tire une épine du pied[1].

Sont offerts à l'Académie :

Datos epigraficos y numismáticos de España, par Martin Minguez (Valladolid, 1883, in-8°).

Del primitivo cubito egizio e de'suoi geometrici rapporti colle altre unità di misura e di peso egiziane e straniere, par M. Bartolotti, fasc. III (Modène, 1883, in-4°).

Inventaire sommaire des manuscrits relatifs à l'histoire et à la géographie de l'Orient latin, France, Paris (Gênes, 1882, in-4°).

M. Egger présente, de la part de M. Choisy, ingénieur en chef des ponts et chaussées, le mémoire intitulé : *l'Arsenal du Pirée, d'après le devis original des travaux* (Paris, 1883, in-4°, 42 pages avec 2 planches gravées).

[1] Voy. *Comptes rendus de l'Académie,* 1880, p. 151.

« Trois ou quatre éditions déjà avaient été publiées de l'importante inscription qui nous a conservé ce document. L'édition de M. Choisy, autant que M. Egger croit pouvoir en être juge, complétera les travaux antérieurs par une interprétation à la fois philologique et graphique qui laissera bien peu à désirer aux connaisseurs. »

M. Ad. Regnier offre, au nom de l'auteur, *les Idiomes négro-aryen et maléo-aryen, essai d'hybridologie linguistique,* par M. Lucien Adam, conseiller à la cour d'appel de Nancy (Paris, 1883, in-8°).

« M. Lucien Adam a séjourné trois ans comme magistrat dans la Guyane, dont le parler créole fait l'objet de la première et principale partie de son mémoire. En outre, il était préparé à ce sujet par ceux qu'il a traités dans plusieurs écrits publiés par lui depuis dix ans. Sa thèse, dit M. Regnier, est que le créole est la déformation d'une des langues qu'on peut nommer *cultivées,* telles que le français, l'espagnol, le hollandais, etc., par la phonétique et la grammaire d'un de ces idiomes qu'on peut nomme *naturels,* tels que les langues des nègres. Cette thèse n'est pas neuve; d'autres avant M. L. Adam l'ont énoncée, établie; mais il l'a appuyée, confirmée, pour le créole de la Guyane, par plus de faits, de comparaisons que ses devanciers, par les intéressants et curieux détails où il est entré sur les idiomes des nègres de la Guinée. Dans cette partie surtout, les preuves ne manquent pas d'ingénieuse sagacité, et de cette qualité nécessaire avant toute autre dans la linguistique, et que peu de bons et sages esprits savent contenir dans ses justes limites, je veux dire l'aptitude et habitude de saisir les rapports.

« Dans la seconde partie, sur le créole de l'île de France, aujourd'hui Maurice, il a bien distingué, ce qui était le point important, que la phonétique seule est malgache, et la grammaire celle qui est commune aux divers groupes malais. »

M. Delisle fait hommage, de la part des auteurs, des ouvrages suivants :

1° *Collection de documents inédits relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale, publiés par la Société académique de l'Aube.* Tomes I et II (Troyes, 1878 et 1882).

« Ces deux volumes renferment trois séries de documents qui, tout en se rattachant directement à la ville de Troyes et à la Champagne, touchent par beaucoup de côtés à l'histoire générale.

« Dans le premier volume, qui a été préparé en grande partie par M. Babeau, on trouve une suite de pièces très variées relatives aux états généraux du xve et du xvie siècle, et plus de cent lettres de Grosley, très curieuses pour l'histoire littéraire du xviiie siècle.

«Le second volume est consacré aux obituaires du diocèse de Troyes. Le texte de ces obituaires et mieux encore les chartes ou les articles de compte que l'éditeur, M. l'abbé Lalou, y a ajoutés, fournissent d'abondantes informations sur l'histoire des mœurs et sur la monographie d'une foule de personnages du moyen âge et des temps modernes.

«Les collaborateurs auxquels la Société académique de l'Aube a fait appel, et qui avaient depuis longtemps fait leurs preuves, se sont parfaitement acquittés de leur tâche : les textes qu'ils ont mis en lumière sont bien choisis, bien publiés et bien commentés.»

2° *Les Normands en Italie depuis les premières invasions jusqu'à l'avènement de saint Grégoire VII*, par M. l'abbé O. Delarc (Paris, 1883, in-8°).

«Cet ouvrage, dont la lecture, dit M. Delisle, est très agréable, est un tableau complet de l'établissement des Normands en Italie jusqu'à l'année 1073. L'auteur y a fait passer la substance de tous les témoignages originaux qui nous sont parvenus; il les a comparés et discutés avec critique, en mettant à profit les meilleures éditions et les commentaires les plus autorisés. Espérons que le livre de M. l'abbé Delarc trouvera bon accueil en France et en Italie, et qu'il ne tardera pas à être continué.»

3° *Anecdotes galantes et tragiques du XIVe au XVIIe siècle*, documents inédits publiés d'après les originaux, par M. P. Marchegay (1883, in-8°), collection de seize documents publiés et commentés avec le soin que M. Marchegay apporte à toutes ses publications.

4° *Inventaire du trésor de l'église du Saint-Sépulcre à Paris*, publié par M. Émile Molinier (Paris, 1883, in-8°).

«Ce document du XIVe siècle a été publié et commenté, par l'éditeur, de façon à être très utilement consulté pour l'histoire des arts et pour celle des anciennes familles de Paris.»

5° *Les Vols d'autographes et les Archives de la marine et des colonies*, par M. Jules Flammermont (Paris, 1883, in-8°).

«Le mémoire de M. Flammermont fournit, dit M. Delisle, des renseignements très précis sur une question dont les historiens doivent se préoccuper très sérieusement : l'inviolabilité des dépôts publics. L'auteur, en même temps qu'il explique comment beaucoup de documents précieux ont pu, et peuvent peut-être encore, disparaître, indique les meilleures mesures à prendre pour empêcher des abus aussi préjudiciables à la science qu'à l'administration.»

M. Desjardins présente à l'Académie le quatrième fascicule du *Bulletin*

des antiquités africaines, de MM. J. Poinssot et L. Demaeght (Paris, Oran, 1883, in-8°).

«Ce numéro renferme la suite des *Fastes africains* de 163 et 198 de M. Ch. Tissot. On sait quel service cette liste rend à tous les explorateurs des antiquités africaines, et il y en a beaucoup en ce moment.»

M. Heuzey fait hommage du tome I de son *Catalogue des figures antiques de terre cuite du Musée du Louvre.*

SÉANCE DU 27 AVRIL.

Sont offerts à l'Académie :

Le Comte de Provence à Montpellier, 28 juin 1777. — *Géographie historique du comté de Melgueil et de la seigneurie de Montpellier,* par M. Germain, membre de l'Académie (Montpellier, 1882, gr. in-8°).

Dizionario di Mitologia egizia, par Lanzone (Turin, 1883, in-4°).

Circulars of information of the bureau of education, numéros 4, 5, 6 (Washington, 1882, in-8°).

M. Perrot présente à l'Académie un volume intitulé : *les Églises circulaires d'Angleterre,* précédé de *Notes sur les temples ronds de la Grèce et de l'Italie et sur l'église du Saint-Sépulcre de Jérusalem,* etc., par Ch. Lucas, architecte, 2e édition, revue et augmentée, avec cinq plans et une vue intérieure (Paris, 1882, in-8°).

«L'étude de M. Lucas est consacrée, dit M. Perrot, à une série de monuments qui, par leur disposition très particulière, ont de l'intérêt pour les architectes; les notes que l'auteur a réunies ont été reproduites avec soin, et l'on trouvera dans ce recueil beaucoup d'indications exactes sur des monuments dont plusieurs sont peu connus. Nous regrettons que l'auteur n'ait nulle part tenté d'esquisser la théorie de ces monuments, qu'il n'ait pas cherché à montrer quelle est l'idée qui a donné naissance à cette disposition et quels ont été les effets de cette ordonnance sur l'aspect et la beauté de l'édifice. On aurait été heureux de trouver, soit au commencement, soit à la fin de cet essai, quelques considérations de ce genre.»

M. Delisle offre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Inventaire de Marie-Josèphe de Saxe, dauphine de France,* par M. Germain Bapst (Paris, 1883, in-4°).

«L'exécution typographique de ce volume est remarquable. Les documents qu'il renferme et les commentaires de l'éditeur sont très intéressants pour l'histoire des arts et des mœurs au XVIIIe siècle.»

2° *Bibliographie des bibliographies*, par M. Léon Vallée (Paris, 1883. in-8°).

«L'auteur, dit M. Delisle, n'a pas la prétention d'avoir complètement rempli le programme qu'il s'était tracé et dans lequel la biographie est un peu trop souvent confondue avec la bibliographie. Son livre est appelé à rendre beaucoup de services, malgré les lacunes et peut-être aussi malgré le superflu qu'on y pourra signaler.

«On y trouvera l'indication d'environ 7,000 ouvrages, dont les titres ont été le plus souvent relevés sur les ouvrages eux-mêmes.»

M. Ern. Desjardins présente, de la part de M. Édouard Beaudouin, professeur agrégé à la faculté de droit de Grenoble, une brochure in-8° de 140 pages intitulée : *Étude sur le Jus Italicum.*

«L'origine de cette étude est une série de leçons faites par M. Beaudouin, il y a quelques temps, à l'École pratique des hautes études (Conférences d'épigraphie romaine).

«Les divisions de ce travail, dit M. Desjardins, en font comprendre l'objet, le plan et l'intérêt : 1° caractère et essence juridique du *jus italicum;* 2° quelles cités ont eu ou pouvaient avoir le *jus italicum;* 3° quels droits confère ce *jus italicum;* 4° qu'est-il devenu sous le Bas-Empire?

«L'auteur est très au courant de la science sur ce point : il a lu les auteurs allemands qui se sont occupés de cette question dans les derniers temps, depuis Savigny, qui a, le premier, fait comprendre en quoi consistait le *jus italicum*, et Puchta, qui l'a résumé, jusqu'à Rudorff et à Walter. Il a discuté à son tour ces divers travaux et ceux des Français Acarias et Revillout.

«Cet ouvrage est une heureuse alliance de l'étude du droit romain et de l'épigraphie, alliance qu'on ne saurait trop encourager, et qui est également profitable aux professeurs de droit et aux professeurs d'histoire et de lettres anciennes. C'était la prédication ordinaire de M. Giraud et aujourd'hui de notre confrère Dareste.»

M. Heuzey offre en son nom un extrait de la *Revue archéologique* (nov.-déc. 1882) intitulé : *les Rois de Tello et la période archaïque de l'art chaldéen.*

SÉANCE DU 4 MAI.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. Fr. Lenormant, le tome I d'un ouvrage intitulé : *A travers l'Apulie et la Lucanie, notes de voyage* (Paris, 1883, in-8°).

M. Riant présente à l'Académie, de la part des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Reliquario armeno gia esistente nel convento del Bosco presso Alessandria in Piemonte; brevi cenni di Vincenzo Promis* (Torino, 1883, in-4°, 5 pl.).

«Ce mémoire, dit M. Riant, est consacré à un reliquaire arménien conservé autrefois au monastère du Bosco, près d'Alexandrie, et passé depuis peu dans le cabinet Basilewski, reliquaire dont notre regretté confrère, M. Dulaurier, s'occupait lorsque la mort est venue nous l'enlever.

«La bibliothèque du roi à Turin possédait depuis très longtemps cinq cuivres représentant ce petit monument et les inscriptions qui l'ornent.

«C'est pour illustrer ces cuivres que le commandeur Promis a rédigé la notice dont j'ai l'honneur d'entretenir l'Académie. Il en résulte que le reliquaire fut fait en 1293, aux frais d'un évêque, nommé Constantin, supérieur du monastère de Skeura, avec l'aide du roi Hethoum II, et dans le but de sauver de la profanation des reliques recueillies cette même année par ce Constantin, lors du sac de la ville de Hromgla par les infidèles.

«Le nom Hebercos, gravé sur le reliquaire, dont M. Promis donne la description minutieuse, paraît être celui de l'artiste qui l'a exécuté.»

2° *Le Trésor de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers avant la Révolution, d'après les inventaires, les chartes et les monuments*, par Mgr Barbier de Montault (Poitiers, 1882, 7 planches, in-8°).

Extr. des *Mém. de la Soc. des ant. de l'Ouest*, 1882.

«Ce livre est une intéressante monographie du trésor de l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers avant la Révolution.

«L'auteur l'a divisé en quatre parties. La première comprend cinq inventaires de ce trésor, le plus ancien de 1476, le plus récent de 1674. La seconde partie est consacrée à la fameuse relique de la Vraie Croix envoyée de Constantinople à sainte Radegonde vers 566. La troisième partie contient les chartes relatives à l'histoire et au culte de cette relique.

«Enfin, sous le titre de : *les Épaves du trésor,* Mgr de Montault décrit avec soin tout ce qui nous en reste, soit en nature, soit en reproductions anciennes.

«Sept planches héliogravées accompagnent la publication, dont le point le plus intéressant est la description d'une plaque carrée, émaillée, dans laquelle est enchâssée la vraie croix.

«Cette plaque était autrefois renfermée dans un triptyque d'or, qui fut fondu à la Révolution, et l'on croyait qu'elle avait eu le sort du tryptique.

C'est tout récemment qu'en ouvrant une châsse moderne où la relique est renfermée, on s'est aperçu qu'elle avait gardé sa plaque.

«Mgr de Montault entre dans les détails les plus précis sur la manière dont les émaux de ce petit monument ont été fabriqués, et, après une savante discussion, il en arrive à conclure que l'on possède là le plus ancien monument de date certaine de l'émaillerie byzantine, et comme la plaque est cloisonnée, il ajoute que, contrairement à l'opinion de plusieurs archéologues, il faut désormais reporter aux ateliers byzantins l'invention du cloisonnage.»

SÉANCE DU 11 MAI.

Sont offerts à l'Académie :

Commentaria in Aristotelem graeca. Sophoniae in libros Aristoteles de anima paraphrasis. Anonymi in Aristotelis categorias paraphrasis. (Berlin, 1883, in-8°.)

M. Ad. Regnier offre, de la part de M. Abel Bergaigne, les tomes II et III de son ouvrage sur *la Religion védique d'après les hymnes du Rig-Véda*, dont il a présenté le premier volume il y a six ans.

«Le sujet, dit M. Regnier, est des plus difficiles. Je ne crois pas qu'il nous soit parvenu un seul monument de la haute antiquité dont l'interprétation offre autant d'énigmes que le Véda. Malgré les essais, les efforts de plusieurs savants éminents, c'est encore, lorsqu'on ne veut pas, et on ne le peut, s'en tenir à l'exégèse brahmanique, une forêt vierge où l'on a ouvert quelques sentiers, fait quelques éclaircies, mais où il reste fort à faire pour les pionniers. M. Bergaigne, dans une conclusion pleine d'honnête franchise, de candeur, on peut le dire, dans le plus noble sens du mot, reconnaît qu'il n'a été que cela; mais cela, de la façon qu'il l'a été, n'est pas peu de chose. Il a tenté un essai d'exégèse du texte du *Rig-Véda* dans une direction notablement différente de celle de la plupart de ses devanciers. Dans cette direction, à défaut de *solutions* définitives, il a multiplié les *suggestions*, indiqué des possibilités de traduction.

«Le cadre que lui a fourni son étude approfondie des hymnes, qu'il sait par cœur en quelque sorte (ses citations se comptent par dizaine de mille), est devenu un système qui, comme il le dit lui-même, n'est en réalité qu'une méthode. Il a essayé un nouveau classement des formules védiques dans l'ordre, non des mots, mais des idées. C'est une synthèse succédant à une minutieuse analyse.

«On pourrait, il en convient avec simplicité, désirer çà et là plus de

clarté. Il lui est arrivé de pousser, il en convient encore, la recherche des analogies, non seulement au delà du certain, mais au delà du probable, ce qui n'est jamais permis. Mais cela n'empêche pas que son œuvre ne fasse très grand honneur et à lui et à la science française. Elle laissera une trace profonde, durable, dans ces travaux préliminaires qui frayent la voie, et, quoique M. Roth prévoie pour le siècle prochain la venue de l'interprète qui rendra le Véda intelligible et lisible, on ne doit pas désespérer de voir M. Bergaigne, après avoir ainsi facilité les approches, pénétrer lui-même au cœur de ce champ si rebelle à la culture, et arriver, dans certaines parties importantes, à des résultats définitifs.»

M. Renan présente à l'Académie trois nouveaux volumes de la grande collection des *Livres sacrés de l'Orient* (*Sacred Books of the East*), que dirige, à Oxford, avec une si vaste érudition et une critique si sûre, M. Max Müller. Ces trois volumes comprennent la fin de la traduction du *Zend-Avesta* par M. James Darmesteter, et deux importants ouvrages bouddhiques traduits par MM. Bréal, Rhys Davids, Oldenberg. La première série de ce beau recueil, composée de vingt-quatre volumes, est presque achevée. M. Max Müller se propose d'en publier une seconde, dont l'intérêt historique et religieux ne sera pas moindre.

«Il est vivement à désirer, dit M. Renan, qu'il accomplisse ce dessein. M. Max Müller a su se procurer la collaboration des savants les plus éminents d'Europe et d'Asie. Ce grand recueil, où, sur un fond toujours plus ou moins identique, se déroulent des broderies si diverses, est comme une sorte de Bible de l'humanité, où toutes les personnes vouées au travail de la pensée trouveront matière aux plus fructueuses recherches. L'Université d'Oxford, que cette grande publication honore au plus haut degré, doit tenir à continuer dans les plus larges proportions une œuvre aussi philosophiquement conçue que savamment exécutée.»

M. Delisle offre, au nom de M. Robert de Lasteyrie, une brochure qui a pour titre : *Jules Quicherat, sa vie et ses travaux* (Paris, 1883, in-8°).

«Cette notice, que M. de Lasteyrie vient de publier dans le Bulletin du Comité des travaux historiques, est, dit M. Delisle, de tous points digne du maître à la mémoire duquel elle est consacrée. La façon dont l'auteur a analysé et apprécié l'œuvre historique et archéologique de Quicherat laisse entrevoir avec quelle compétence il mettra en lumière tout ce qui a pu être sauvé du mémorable cours professé pendant plus de vingt ans à l'École des chartes.»

M. Pavet de Courteille présente, de la part de M. Marcel Devic, un

volume intitulé : *le Pays des Zendjs* ou la côte orientale d'Afrique au moyen âge, d'après les écrivains arabes (Paris, 1883, in-8°).

« Ce mémoire, qui a été couronné par l'Académie, est le fruit de recherches consciencieuses et de vastes lectures. L'auteur a puisé à des sources de toute provenance, orientales et occidentales. Il n'a pas oublié de citer les textes anciens qui pouvaient jeter quelque lumière sur son sujet. Il n'a sans doute pas réussi à résoudre tous les problèmes relatifs à cette difficile question, mais il est le premier qui en ait recherché la solution avec autant de savoir et de développement. »

SÉANCE DU 18 MAI.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. Huguet, sénateur, maire de Boulogne, un volume intitulé : *Inauguration du monument élevé à Boulogne-sur-Mer en l'honneur de l'égyptologue Auguste Mariette, membre de l'Institut, le 16 juillet 1882*, et qui comprend, avec les discours et le programme des fêtes dont notre éminent et regretté confrère a été l'objet, une conférence de notre confrère M. E. Desjardins faite à cette occasion et qui a été très vivement applaudie.

M. Desjardins fait hommage du 5ᵉ fascicule du *Bulletin de la correspondance africaine*, renfermant un article de M. R. De la Blanchère sur une *Monnaie d'or de Ptolémée*, roi de Maurétanie; un autre du même sur les *Inscriptions de Gunugus*, dont M. Desjardins a déjà entretenu l'Académie; un de M. Masqueray sur les fouilles de Sour-Djouab (*municipium Rapidense*), qui ont fourni l'inscription de Dioclétien communiquée à la séance du 4 mai.

« Ce numéro, dit M. Desjardins, témoigne d'une grande activité de la part de nos jeunes professeurs de l'École supérieure d'Alger. »

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys offre, au nom de M. Abel Des Michels, professeur d'annamite à l'École des langues orientales vivantes, un ouvrage intitulé : *Luc vân tiên ca diên*, poème populaire annamite, *texte en caractères figuratifs, transcription en caractères latins* et *traduction.* (Paris, 1883, gr. in-8°.) « Une traduction très littéraire de ce poème, qui comprend plus de 2,000 vers, a été donnée déjà par M. le commandant Aubaret, il y a quelques années, dans le *Journal asiatique*. M. Des Michels s'est attaché à en faire une traduction littérale, destinée surtout aux élèves de l'école qui étudient la langue de l'Annam. Des notes nombreuses et intéressantes forment un commentaire perpétuel très utile, et complètent heureusement ce long travail. »

M. Delisle fait hommage, de la part de M. Clément-Janin, d'un volume intitulé : *les Imprimeurs et les Libraires dans la Côte-d'Or* (Dijon. 1883, in-8°).

«L'histoire des ateliers typographiques et des librairies est, dit M. Delisle, intimement liée à l'histoire littéraire des derniers siècles. Il faut donc applaudir aux efforts qui sont faits de nos jours pour découvrir à quelle époque et sous quelles influences l'imprimerie s'est introduite et développée dans chacune de nos provinces. A ce titre, les recherches de M. Clément-Janin sur les imprimeurs et les libraires dans la Côte-d'Or méritent d'être recommandées. On n'y trouve guère rien de nouveau sur les origines de l'imprimerie de Dijon, et pour le xve siècle il n'y est question que de l'édition des privilèges de Citeaux, publiée à Dijon en 1491; mais pour les siècles suivants l'auteur a recueilli beaucoup de détails curieux, et le cadre qu'il s'était tracé a le double mérite d'être déjà fort bien rempli et de pouvoir très aisément embrasser toutes les informations qui pourront être réunies sur l'histoire de l'imprimerie et de la librairie à Dijon, et dans les autres villes et bourgades de la Côte-d'Or.»

M. Barbier de Meynard présente, de la part des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Mélanges de critique et d'histoire relatifs aux peuples sémitiques*, par M. J. Halévy (Paris, 1883, in-8°).

«Cet ouvrage est, dit-il, un recueil de mémoires et de dissertations sur les sujets les plus variés de l'histoire et de la philologie de l'Orient ancien. La simple énumération des questions traitées par l'auteur suffit pour prouver la fécondité et les ressources ingénieuses de son esprit, aussi bien que l'étendue et la variété de ses recherches. Ainsi il nous donne successivement deux mémoires sur Cyrus tel que nous le révèlent les plus récentes lectures des monuments babyloniens, un mémoire sur Manassé d'après les annales assyriennes, un examen détaillé des *Origines de l'histoire* de notre confrère M. F. Lenormant, etc. Dans le domaine de la critique biblique, on doit citer les articles sur Esdras et sur la parabole du bon Samaritain; pour la géographie classique, un mémoire sur l'ancienne population de l'Arabie et sur le site de la ville d'Ophir, où je ne puis me dispenser de relever un peu trop de dédain à l'égard des auteurs arabes. Si altérées que soient chez eux les traditions antérieures à l'Islam, elles nous ont conservé quelques bons renseignements, et, en aucun cas, elles ne méritent d'être rejetées en bloc.

«Je passe sur l'épigraphie hebréo-phénicienne, représentée ici par deux articles sur l'inscription de Byblos et sur l'inscription peinte de Citium,

pour arriver aux derniers chapitres, qui traitent des études assyriennes et de la question encore obscure de Sumir et d'Accad. Comme je l'ai fait déjà en présentant d'autres mémoires sur le même sujet, je me borne au rôle de rapporteur. D'ailleurs le système de M. Halévy est maintenant bien connu, et pour ma part ce n'est pas la première fois que je l'ai présenté à l'Académie, sans intervenir dans le fond de la question. Je n'en aurais pas le droit.

«Pour M. Halévy, il n'y a ni sumérien ni accadien, mais un système graphique différent, un mode d'écriture établi sur le sens multiple des mots assyriens. Par conséquent, il n'y a pas non plus, pour l'auteur, de peuple d'origine étrangère qui ait précédé les Sémites et les ait initiés à l'écriture cunéiforme et à la civilisation.

«La dernière partie du livre de M. Halévy roule entièrement sur cette thèse et cherche à justifier la méthode d'interprétation qu'il a mise en œuvre dans ses *Documents religieux sur l'Assyrie et la Babylonie.* Dans les récentes découvertes faites en Chaldée par M. de Sarzec, il trouve de nouveaux arguments en faveur de cette opinion négative à laquelle on ne saurait refuser, à défaut d'autres mérites, celui d'avoir contribué à déblayer le terrain de l'hypothèse touranienne si fort en honneur il y a vingt ans.

«Dans tous les cas, et sans préjuger les arrêts futurs de la science, la thèse de M. Halévy est de celles qui appellent l'examen, et il me paraîtrait regrettable que le silence continuât à se faire autour d'elle. La recherche ardente et désintéressée de la vérité, l'application au travail, l'érudition ingénieuse et étendue, toutes ces qualités donnent à l'auteur le droit de réclamer la discussion. C'est maintenant à ses adversaires, et je reconnais qu'ils forment la majorité, de réduire, s'il y a lieu, le système à néant et de débarrasser les études assyriennes d'une équivoque qui, à la longue, pourrait entraver leurs progrès et affaiblir la confiance qu'elles ont droit d'inspirer au monde savant.»

2° *Traité de droit musulman*, publié à Alger par MM. Houdas et Martel, 3ᵉ fasc. (1883, in-8°).

«Cette publication, dont j'ai déjà, dit M. Barbier de Meynard, signalé l'importance pour les tribunaux musulmans, a été interrompue momentanément par une mission donnée à l'un des auteurs. Elle va être maintenant poursuivie sans interruption et dotera la jurisprudence d'un document intéressant, qui exigeait la collaboration d'un orientaliste et d'un docteur en droit.»

SÉANCE DU 25 MAI.

(Séance levée à cause du décès de M. Laboulaye.)

SÉANCE DU 1er JUIN.

M. Bréal présente à l'Académie :

1° Au nom de M. Darmesteter, le tome II de sa *Traduction du Zend-Avesta.*

«Le tome II contient, dit-il, les Yashts, c'est-à-dire la partie de l'*Avesta* la plus fertile en renseignements sur la religion et la mythologie iraniennes. Cette traduction fait, dès à présent, autorité parmi tous ceux qui s'occupent du *Zend-Avesta.*»

2° De la part de M. Isaac Taylor, *the Alphabet,* 2 volumes. Ouvrage étendu, qui traite des origines et de la propagation de l'alphabet : Égypte, Phénicie, Grèce, Italie. — Iran, Inde. — Runes, Ogham.

M. Duruy fait hommage, au nom de l'auteur, de l'ouvrage intitulé : *Études sur le régime financier de la France avant la Révolution de 1789,* par M. A. Vuitry, nouvelle série : *Philippe le Bel et ses trois fils* (*1285-1328*), *les trois premiers Valois* (*1328-1380*).

«Notre éminent confrère de la Classe des sciences morales et politiques, M. Vuitry, dit M. Duruy, offre à l'Académie des inscriptions une histoire financière de la France durant le siècle qui s'étend de l'avènement de Philippe le Bel à la mort de Charles V (1285-1380). En 1877, M. Vuitry avait publié un volume où étaient étudiés la permanence des impôts romains dans la Gaule franque, leur transformation en redevances féodales et le régime financier de la monarchie capétienne jusqu'à la mort du fils de saint Louis. A cette époque, il n'y avait encore en France, à vrai dire, ni recettes, ni dépenses publiques. Ce n'était pas comme roi, c'était comme seigneur, comme possesseur de fiefs, que le prince percevait des cens sur ses tenanciers, des tailles sur ses serfs, des droits de mutation sur les biens qui relevaient de lui. Juge et administrateur, il avait les émoluments du sceau et des greffes, le profit des amendes et des confiscations, et il pouvait imposer quelques charges spéciales au commerce et à l'industrie. Enfin, en des cas extraordinaires, mais déterminés, il levait l'aide féodale. Sous Philippe-Auguste et saint Louis, le pouvoir législatif, judiciaire et administratif de la royauté s'était étendu : son pouvoir fiscal ne s'était pas développé.

«A l'aide de la maxime : «le roi est souverain fieffeux», les légistes

avaient rattaché à la couronne quelques droits seigneuriaux; ils n'y avaient pas trouvé le principe de l'impôt public qui, seul, pouvait refaire l'État, en rendant contribuables du prince ceux que la règle des fiefs avait fait contribuables des seigneurs. Philippe le Bel, qui vit bien cette nécessité, ne réussit pas, malgré d'énergiques efforts, à établir un impôt d'État pour couvrir les dépenses qui, n'étant plus seulement les dépenses du roi, étaient devenues des dépenses publiques.

«Ce que ce prince violent et sans scrupules n'avait pu faire, la guerre de Cent ans le fit, comme c'est à la suite d'autres désastres que la France a eu la révélation de sa puissance financière. Du milieu des ruines causées par la lutte contre l'Anglais se dégagèrent deux idées qui ont fait la grandeur de la France monarchique : l'obligation d'organiser une armée permanente qui protégeât tous les intérêts, ceux des petits aussi bien que ceux des grands, et, pour l'entretien de cette armée, la nécessité d'établir un impôt payé par tous, sujets du roi ou sujets des seigneurs et habitants des bonnes villes.

«Comme il arrive toujours, on perdit beaucoup de temps en tâtonnements infinis avant de trouver cette formule simple et nette. M. Vuitry a soigneusement étudié les nombreuses combinaisons que le gouvernement et les assemblées imaginèrent pour se procurer des ressources, et il arrive à cette conclusion que les assemblées fameuses de 1355, 1356 et 1357 n'avaient pas nettement compris le principe de l'impôt, ni déterminé, en cette matière, le partage des attributions entre le roi et les États. Ce fut le fatal traité de Brétigny qui fit trouver enfin la solution : solution financière, mais non politique, puisque, si elle procura l'argent, elle n'établit pas le contrôle que, dès cette époque, les communes d'Angleterre possédaient.

«Pour payer sa rançon, la coutume féodale autorisait le seigneur à lever une aide. Pour la rançon du roi Jean, l'aide put donc être réclamée sans qu'il fût besoin de convoquer les États. Mais elle était énorme; on la partagea en six annuités, et comme, au bout des six années, les versements effectués n'avaient pas éteint la dette et que la guerre allait recommencer, le gouvernement continua à percevoir les droits établis. Ainsi, c'était l'aide féodale qui devenait l'impôt du roi : Charles V le garda jusqu'à sa mort.

«L'impôt est rarement populaire, mais il n'a pas toujours pour unique effet de vider la bourse des contribuables. En échange de l'argent qu'il leur prend, il leur donne quelquefois des idées. Par l'obligation imposée à tous les habitants du territoire de contribuer à la défense com-

mune, Charles V a beaucoup fait pour établir entre eux cette solidarité qui, devenue le plus généreux des sentiments, le dévouement à la patrie, trouvera, sous le petit-fils de Charles, dans Jeanne d'Arc, sa plus magnifique expression.

«Les deux volumes offerts à l'Académie par notre savant confrère, ajoute M. Duruy, sont la très curieuse étude des efforts qui acheminèrent inconsciemment les esprits et l'administration vers la conception d'un impôt d'État. Mais que de choses intéressantes s'y trouvent encore sur le domaine, les revenus et les dépenses du roi, le régime monétaire, la composition des assemblées, les institutions financières. Je me bornerai à dire que cet important ouvrage sera l'auxiliaire indispensable que les historiens cherchaient depuis longtemps. MM. Boutaric et De Wailly, nos savants confrères, nous avaient déjà fourni de précieux matériaux lorsqu'ils avaient dressé, avec une prudente réserve, les budgets de Philippe-Auguste et de saint Louis; M. L. Delisle avait éclairé pour nous, de son érudition si étendue et si sûre, beaucoup de points de l'économie sociale du moyen âge. Mais il nous manquait un livre d'ensemble. M. Vuitry l'a commencé; souhaitons qu'il l'achève. Sa haute compétence administrative et financière et les quatre volumes déjà publiés nous garantissent que la science française peut compter sur une œuvre magistrale.»

M. Riant présente à l'Académie un livre intitulé : *les Colonies franques de Syrie aux XIIe et XIIIe siècles*, par M. E. Rey (Paris, 1883, in-8°).

«M. E.-G. Rey, dont l'Académie connait les nombreux travaux, tous relatifs à l'histoire et à la géographie de la domination latine en Orient, me charge, dit M. Riant, de lui offrir un nouveau résultat de ses recherches. Sous le titre de : *les Colonies franques de Syrie aux XIIe et XIIIe siècles*, c'est une sorte de manuel de l'histoire des mœurs et de la civilisation latine en Terre-Sainte. Dans une douzaine de chapitres étendus, l'auteur passe successivement en revue la noblesse, les bourgeois, les communes commerciales, les indigènes chrétiens, les indigènes musulmans et juifs, les esclaves, puis l'état militaire, les écoles et le mouvement intellectuel, le commerce, les arts industriels, l'état forestier et agricole, les finances, l'état ecclésiastique, l'assistance publique, et enfin les pèlerinages.

«On voit qu'aucun sujet n'a été laissé de côté par M. Rey, qui a eu le mérite d'ouvrir la voie à bien des recherches que provoquera la lecture de son livre; sur beaucoup de points, ce mérite n'est pas discutable, car il fallait un véritable courage pour aller chercher dans un millier de

textes contemporains les quelques lignes, souvent les quelques mots qui constituent, sur un sujet donné, la totalité de ce que nous savons. Dans d'autres chapitres, au contraire, les renseignements, les détails mêmes abondent, ils sont même souvent si touffus qu'une table copieuse serait nécessaire pour retrouver tel d'entre eux qui n'a fait que passer devant les yeux à la lecture du livre, et qu'on aurait de la peine à retrouver. Dans une seconde édition, qui certainement ne se fera point attendre, M. Rey voudra sans doute nous rendre plus facile, en comblant cette lacune, l'usage de son livre : peut-être même ira-t-il plus loin et remaniera-t-il les matériaux qu'il y a rassemblés, pour nous les offrir sous la forme, peut-être moins littéraire, mais certainement beaucoup plus pratique, d'un simple dictionnaire.

«Ce qui me suggère cette espérance, c'est un appendice excellent qui, précisément sous la forme que je sollicite pour le corps de l'ouvrage, accompagne dès aujourd'hui le livre de M. Rey. Sous le titre de : *Géographie historique de la Syrie au temps des croisades*, cet appendice nous donne en quatre listes alphabétiques, consacrées respectivement au comté d'Édesse, à la principauté d'Antioche, au comté de Tripoli et au royaume de Jérusalem, un véritable dictionnaire géographique de la Syrie latine tout entière, œuvre entièrement nouvelle et du plus haut intérêt pour tous les érudits qui s'occupent de la toponomastique de la Terre-Sainte.

M. Riant présente en outre, au nom de M. le comte De Marsy, un volume qui a pour titre :

Fragment d'un cartulaire de l'ordre de Saint-Lazare en Terre-Sainte (Gênes, 1883, br. in-8°).

«L'ordre de Saint-Lazare, consacré spécialement au soin des lépreux, venait, en Terre-Sainte, immédiatement après les trois grands ordres militaires du Temple, de l'Hôpital et des Teutoniques. Transporté en Occident, il se partagea en deux branches, l'une française, dite de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, l'autre italienne, qui est devenue l'ordre honorifique de Saints-Maurice-et-Lazare.

«Les titres des propriétés que l'ordre de Saint-Lazare possédait en Terre-Sainte ne s'étant point trouvés dans les archives, pourtant considérables, de la branche française, telles que les ont recueillies, à la Révolution, nos Archives nationales, il était naturel de les chercher en Italie, où l'ordre de Saints-Maurice-et-Lazare possède, lui aussi, des archives très importantes. Ces recherches ont été récemment couronnées de succès, et un cartulaire du XIIIe siècle, relatif aux possessions orien-

tules de Saint-Lazare, a été retrouvé dans ce dépôt. C'est ce cartulaire que publie M. le comte De Marsy, mieux préparé que personne à ce travail par les études spéciales qu'il a faites sur les origines des ordres de chevalerie.

«Il l'intitule modestement *Fragment* d'un cartulaire de Saint-Lazare : en réalité, je serais porté à croire, dit M. Riant, que nous avons, dans l'ensemble des quarante pièces que contient le manuscrit de Turin, au moins une section entière du registre des titres de l'ordre, celle qui contenait les titres de propriété proprement dits et leurs confirmations par les autorités laïques compétentes. Nous manquent toutes les confirmations ecclésiastiques ou pontificales et aussi les privilèges spirituels et les bulles relatives à l'établissement et aux règles de l'ordre. Tout cela devait former une autre section, qui reste encore à retrouver. Mais les quarante chartes que nous donne le comte De Marsy n'en constituent pas moins, par le nombre considérable de noms nouveaux d'hommes et de lieux qu'elles nous apportent, une contribution fort importante à l'histoire et à la géographie de la Terre-Sainte au XIIe et au XIIIe siècle. Les pièces, qui s'étendent de 1140 à 1248, sont accompagnées des notes qu'elles réclamaient et précédées d'une courte mais substantielle introduction.»

M. Delisle offre, de la part de M. Charles de Beaurepaire, correspondant de l'Académie, cinq mémoires lus à l'Académie de Rouen et dans chacun desquels sont élégamment présentés, sur des sujets très variés, des renseignements en grande partie nouveaux. Il suffit d'indiquer le titre de chaque mémoire :

La sénéchaussée de Normandie. — Les ponts et chaussées dans la généralité de Rouen avant 1789. — L'ancienne bibliothèque de l'Académie de Rouen. — De la récente admiration des Français pour Dante. — Notes sur d'anciens voyageurs normands.

M. Delisle présente en outre les ouvrages suivants :

1° *Un cartulaire et divers actes des Alaman, des De Lautrec et des De Levis*..., publiés par MM. Édm. Cabié et L. Mazens (Paris, 1883, in-8°).

«Les actes contenus dans ce recueil appartiennent au XIIIe et au commencement du XIVe siècle. Ils se rapportent à diverses localités de l'Albigeois, du Toulousain et de l'Agenais. Les éditeurs, dit M. Delisle, ont eu grandement raison de les faire connaître, soit par une publication textuelle, soit par des résumés analytiques très intéressants pour l'histoire féodale, judiciaire et administrative; ces actes couraient grand

risque, sinon de périr, au moins d'échapper aux recherches des diplomatistes. Ils sont, en effet, conservés dans l'étude d'un notaire de village. On doit citer comme particulièrement dignes d'intérêt deux grandes chartes de coutumes du XIIIe siècle, celle de Puybegon en 1246 et celle de Graulhet en 1291.»

2° *Le grand prieuré d'Auvergne*, par M. L. Niepce (Lyon, 1883, in-8°).

«L'un des fonds les plus riches des archives du département du Rhône est celui du grand prieuré d'Auvergne. M. Niepce nous a appris comment il a été formé et quelle en est la composition actuelle. Une notable partie du volume est remplie de renseignements topographiques sur les maisons du Temple et de l'Hôpital qui dépendaient du grand prieuré d'Auvergne.

«Cette publication est fort utile pour l'histoire des ordres du Temple et de l'Hôpital. Elle n'est d'ailleurs que l'introduction à un ouvrage plus étendu que nous promet l'auteur, et qui contiendra l'histoire détaillée de toutes les commanderies du grand prieuré d'Auvergne.»

3° *Collection de documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, t. II (Paris, 1883, in-4°).

«Ce volume contient les délibérations du bureau de l'Hôtel-Dieu, de l'année 1768 à la fin de l'année 1791. C'est un tableau complet, et d'une irrécusable fidélité, de l'administration du plus grand établissement charitable de la France pendant les dernières années de l'ancien régime. Les historiens et les économistes doivent savoir gré d'une telle publication au directeur de l'assistance publique et à l'archiviste, M. Brièle, qui a préparé et mis en ordre les matériaux de cet intéressant recueil.»

Sont encore offerts :

A travers l'Apulie et la Lucanie, notes de voyage, par M. F. Lenormant, membre de l'Académie, t. II (Paris, 1883, in-8°).

The exchequer rolls of Scotland, edited by George Burnett, vol. VI, 1455-1460 (Édimbourg, 1883, in-8°).

Kritisch-exegetische Grörterungen zu Pindar, von Jos. Schwickert.

Dictionnaire raisonné de philologie morale, par M. Roux Ferrand (Paris, 1883, in-8°).

Catalogue de la bibliothèque de feu M. J. Decaisne, membre de l'Académie des sciences, classé par M. Vesque, avec une notice par M. le Dr Bornet (Paris, in-8°).

Catalogue and hand-book of the archæological collections in the indian museum, by John Anderson. Part I. *Asoka and Indo-Scythian galleries* (Calcutta, 1883, in-8°).

SÉANCE DU 8 JUIN.

Sont offerts à l'Académie :

Le breviarium totius imperii de l'empereur Auguste, par M. Camille Jullian. (Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, 1883, in-8°.)

Anfangsgründe der chinesischen grammatik mit übungsstücken, von Georg von der Gabelentz (Leipzig, 1883, in-8°).

SÉANCE DU 15 JUIN.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL offre, au nom du P. Delattre, une brochure intitulée : *Carthage et la Tunisie au point de vue archéologique* (Tunis, 1883, in-8°). Le P. Delattre, présent à la séance, reçoit les remerciements de l'Académie.

M. EGGER offre, de la part de M. H. Houssaye, une brochure qui a pour titre : *Mémoire sur le nombre des citoyens d'Athènes au ve siècle avant l'ère chrétienne* (1882, in-8°).

M. OPPERT présente à l'Académie quelques ouvrages faisant partie des publications de la Société de littérature finnoise, dont il est membre étranger.

« Aucune société littéraire du nord de l'Europe, dit M. Oppert, n'a autant contribué à la création d'une littérature nationale que la Société de Helsingfors, dont nous venons de parler. S'il est vrai qu'aucune langue du rameau ongro-finnois n'a une littérature aussi riche, aussi originale, aussi illustre par les noms des hommes qui l'ont fait naître et grandir, il faut dire également que la Société de littérature a puissamment contribué à faire prospérer les efforts des écrivains et à encourager les publications utiles et instructives. Il est juste aussi de dire que de tous les pays appartenant à cette double linguistique, la Finlande est le seul qui ait une existence politique indépendante. Elle a sa langue officielle, qui n'est pas le russe, elle a sa diète, ses douanes, sa monnaie, qui n'est pas la monnaie russe, mais le franc, nommé markka.

Voici la première partie des publications que la Société a mises à la disposition de l'Institut :

Le *Kalevala,* le poème épique chinois.

Kanteletar (Le cithariste).

Suomen Karsan wanhoya lauloja Ya waisiä (Vieux chants et hymnes du peuple finnois), second volume.

Suomen Kansan muinaisia loitsurnoja (Chants magiques anciens du peuple finnois.)

Suomalais-Ugrilaisen-Muinaistut-Kinon alkeita (Éléments de l'archéologie finno-ongrienne).

Valfrid Vasenius, la littérature finnoise en finnois, deux cahiers.

L'œuvre demi-séculaire de la Société de littérature finnoise, 1831-1881.

Puis :

Les traductions en finnois de *Hamlet, Roméo et Juliette, le Marchand de Venise* et *le roi Lear.*

Ranskan-Kieli-oppi (Grammaire de la langue française).

Ranskalais Suomalainem Sanakirja (Dictionnaire français-finnois).

Suomalais Latinainen Sanakirja (Lexicon fennico-latinum).

Il est joint :

Lappalaisia Lauluja (Chants laponais), par M. Donner.

M. Bertrand fait hommage, au nom de l'auteur, le P. Camille De la Croix, d'une brochure intitulée : *Mémoire archéologique sur les découvertes d'Herbord, dites de Sanxay*, mémoire accompagné d'une carte de quatre planches.

«Ce mémoire, dit-il, est beaucoup plus complet que toutes les publications antérieures faites sur le même sujet. Les planches et la carte lui donnent un nouvel intérêt. Sans donc vouloir revenir sur ce qui a été dit sur ces intéressantes ruines, je crois utile d'attirer l'attention de l'Académie sur ce nouveau travail. Je regrette seulement *que l'auteur ait cru* devoir changer le nom connu de Sanxay en celui d'Herbord, petit hameau de vingt et un feux. Herberg, dit le P. Camille De la Croix veut dire en breton «lieu d'assemblée». En est-il bien sûr? Et est-il sûr que Herbord et Herberg soient deux mots identiques? Cette conjecture était, ce me semble, inutile dans un travail qui ne doit présenter que des faits précis. Le P. De la Croix a déjà renoncé à quelques-unes de ces premières conjectures. Il ferait bien d'abandonner celle-ci et de conserver aux ruines le nom de Sanxay, sous lequel elles sont déjà célèbres.»

M. Ad. Regnier offre de la part de l'auteur, M. J. Darmesteter, la seconde partie du tome II de ses *Études iraniennes* (Paris, 1883 in-8°). «J'ai eu l'occasion de dire, en offrant la première partie de cet ouvrage, quel en était le contenu divers et le haut intérêt : *Histoire et littérature iraniennes, Indo-iranica, Lexicographie, Mythologie et légendes.* La seconde, que je présente aujourd'hui, contient, dit M. Regnier, des traductions indigènes : *Khorda-Avesta,* dont M. Darmesteter s'est servi pour sa traduction des *Yashts* dans la collection des *Livres sacrés de l'Orient*, comme E. Burnouf

s'était servi de la traduction sanscrite de Neriosengh pour l'interprétation et le commentaire du Yaçna. Ces traductions publiées par l'auteur, comme moyens de contrôle de la sienne, se reportent à neuf yashts et un fragment d'un dixième. Il y en a huit persanes, cinq pehlvies et six sanscrites. Les érudits n'abondent pas qui à la connaissance du zend en joignent une assez sûre de ces trois langues pour en pouvoir publier de bons textes.»

M. Lenormant présente diverses brochures de M. Courajod. Ces brochures traitent toutes de cet ordre de sujets d'histoire de l'art de la Renaissance, où le savant conservateur adjoint du Musée du Louvre possède une compétence si spéciale et si généralement reconnue.

L'une retrouve un fragment ignoré du célèbre tombeau de l'amiral Chabot. Trois autres refont l'histoire de mouvements importants de sculpture italienne appartenant à nos collections nationales.

Enfin deux établissent d'une manière tout à fait nouvelle l'usage considérable que les sculpteurs florentins et siennois ont fait du moulage après la mort pour préparer certains de leurs bustes, et retrouve ingénieusement les traces de ce procédé dans l'exécution de la célèbre tête de cire du musée de Lille.

M. Perrot offre à l'Académie un volume intitulé : *Balthazar de Vias, lettres inédites, écrites de Marseille à Peiresc, 1615-1637.*

«Notre correspondant, M. Tamizey de Larroque, me charge d'offrir à la Compagnie, dit M. Perrot, un de ces opuscules comme il en a déjà tant signés, un de ces recueils qui se recommandent et par l'heureux choix des documents publiés et par l'exactitude des notes qui les accompagnent. Il s'agit cette fois d'une correspondance inédite entre Balthazar de Vias, magistrat, poète en latin, et antiquaire, avec le célèbre Peiresc, auquel il écrit de Marseille pour lui envoyer des nouvelles littéraires, des copies d'inscriptions et des descriptions de monuments. Soit dans les lettres mêmes, soit dans les notes qui y sont jointes, on trouvera des faits qui intéressent l'histoire de l'archéologie. Ainsi dans la lettre x, nous voyons combien de monuments antiques ont été détruits, à Marseille, par la négligence de leurs propriétaires, et nous apprenons, par une note de la page 9, un curieux détail, remis en lumière sur l'autorité de Gassendi. C'est pour la France qu'avaient été acquis, à Smyrne, ces marbres grecs, aujourd'hui à Oxford, qui sont connus sous le nom de *marbres d'Arundel* et parmi lesquels se trouve la célèbre *chronique de Paros;* un ami de Vias, un correspondant de Peiresc, Sanson Napollon, les avait achetés à Smyrne pour Peiresc au prix de cinquante écus d'or, quand,

par une intrigue dont nous ne connaissons que les effets, Sanson fut mis en prison, et, pendant sa captivité, les marbres furent cédés à lord Arundel et expédiés en Angleterre.»

Sont encore offerts :

Lettres de Joachim Du Bellay, publiées d'après les originaux par M. P. De Nolhac (Paris, in-12).

L'agro dei galli boii (ager bojorum) diviso ed assegnato ai coloni romani anni 565-571 di Roma, par Alph. Rubbiani (in-8°).

SÉANCE DU 22 JUIN.

Sont offerts à l'Académie :

Quatorze superstitions populaires de la Gascogne, par M. Fr. Bladé (Agen, 1883, in-8°);

I latini juniani contributo alla storia del diritto latino, par L. Cantarelli (Bologne, 1882, in-8°);

Histoire générale de la littérature du moyen âge en Occident, par M. Elbert, professeur à l'Université de Leipzig, traduite de l'allemand, t. I (Paris, 1883, in-8°).

M. Oppert continue la présentation des dons de la Société de littérature finnoise. Ce sont :

Saksalais-Suomalainen Sanakirja (Dictionnaire allemand-finnois). *H. G. Porthans Skrifter*, en suédois et en latin (Les œuvres choisies de H. G. Porthans). Ce savant professeur à l'Université d'Abo, dans la dernière moitié du XVIII[e] siècle, donne l'édition de *Chronicon episcoporum finlandensium* de Paulus Junsten (vers 1550) en latin, 2 vol.; des dissertations latines (2 volumes), parmi lesquelles se distinguent, entre autres, celles *De superstitione Fennorum* et *De imperio Hermannrici ;* puis la collection comprend un volume de dissertations en langue suédoise.

M. Bertrand fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, le D[r] Victor Gross, de Neuveville (Suisse), d'un ouvrage intitulé : *les Protohelvètes, ou les premiers colons aux bords des lacs de Bienne et de Neuchâtel,* in-4° de IX-114 pages de texte et 35 planches en phototypie figurant neuf cent cinquante objets découverts dans les stations lacustres.

«Les stations lacustres de la Suisse occidentale commencent à s'épuiser. A la suite de circonstances particulières ayant causé l'abaissement du niveau des eaux, elles ont été en grande partie mises à nu, et par conséquent exploitées facilement. On ne peut guère s'attendre à de nouvelles découvertes importantes. M. le D[r] Gross, l'un des plus heureux fouilleurs

des lacs et possesseur d'une riche collection, a pensé, dit M. Bertrand, que le moment était venu de présenter un tableau d'ensemble des résultats obtenus. L'œuvre qu'il donne au public se recommande par le soin qu'il a pris d'éviter tout ce qui pourrait avoir le caractère de conjectures hasardées. Il insiste surtout sur les faits; son texte est, avant tout, une explication raisonnée des planches, qui ont été habilement classées. Les divisions de l'ouvrage sont très simples : objets en pierre, en corne et en os, objets en bois, objets en cuivre, poteries, armes de bronze, instruments, faucilles, ciseaux, gouges, marteaux, enclumes, ustensiles de fonderie, moules, creusets, objets de parure, ornements en or et en étain, objets de harnachement, chariots, vases de bronze, poteries avec ornements en étain, restes humains. Ce simple aperçu peut donner une idée de la richesse des renseignements mis à notre disposition par le Dr Gross. Nous sommes persuadés que cette publication sera favorablement accueillie du public savant et même des simples amateurs. M. le Dr Gross ne s'interdit pas d'ailleurs de temps à autre quelques réflexions qu'il est utile de relever. Il fait remarquer très justement que les stations où domine le bronze sont beaucoup moins nombreuses que les stations où se rencontrent presque exclusivement des objets de pierre. L'écart est considérable dans la proportion de deux stations contre douze pour les lacs de Bienne, Morat et Neuchâtel. Les populations auxquelles le bronze était familier semblent donc avoir en majorité habité la terre ferme, tandis que les tribus qui se servaient exclusivement d'armes et ustensiles en pierre vivaient surtout sur les lacs. M. le Dr Gross donne également de bonnes raisons en faveur de la thèse qui attribue à un commerce oriental déjà important l'importation des haches en jade, relativement nombreuses dans quelques stations. L'âge de bronze a été divisé par les préhistoriens en période du fondeur et période du marteleur ou chaudronnier. M. le Dr Gross déclare que cette division, contraire aux données de l'histoire, ne peut s'appliquer aux emplacements lacustres. «Nos stations, dit-il, fournissent indifféremment des objets martelés et «des objets coulés; les deux procédés coexistent dès l'origine.» Enfin une fibule de type scandinave bien caractérisé permet d'affirmer que des rapports existaient dès l'âge du bronze entre les pays du Nord et la Suisse. Les planches de cet ouvrage sont d'une bonne exécution. Ce livre du Dr Gross mérite donc à tous égards d'être mis sous les yeux de l'Académie.»

SÉANCE DU 29 JUIN.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL dépose sur le bureau deux volumes des publications de l'Académie. Ce sont le tome VI, 2ᵉ série, 1ʳᵉ partie, des *Mémoires présentés à l'Académie par divers savants*, et le tome XXIV, 1ʳᵉ partie, des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale.*

M. OPPERT présente à l'Académie une petite brochure de M. Bernhard Schwarz, de Vienne, intitulée (en allemand) : *Recherches astronomiques sur une éclipse solaire mentionnée par Archiloque et sur une autre citée dans une inscription assyrienne.* «Archiloque, dans des tétramètres conservés sur Stobée, cite une éclipse de soleil qui serait arrivée vers midi et qui aurait jeté la consternation parmi les hommes. M. Schwarz discute dix-sept éclipses entre 705 et 635 av. J.-C. et, après une savante discussion, il se fixe sur celle du 6 avril 648 av. J.-C., totale pour Thasos et très considérable pour Paros; c'est dans ces deux îles que le poète vivait.

«Le second phénomène a été discuté par M. Oppert, qui a, le premier, traduit le texte dont parle M. Schwarz. Asurbanipal, roi de Babylone, parle d'une éclipse arrivée vers le coucher du soleil, au mois de Thamwaz (juin). Il y a longtemps que M. Oppert avait dit que cette éclipse était celle du 27 juin 661, et cette opinion se trouve confirmée par un astronome de profession. Cette donnée fournit la seule date fixe de toute la chronologie assyrienne : les autres éclipses citées par les textes ont donné lieu à des discussions diverses. Malheureusement, nous ne savons dans quelle éponymie se passa l'éclipse qui empêche le roi d'entreprendre tout de suite la guerre contre Élam : quand nous saurons sous quel éponyme a eu lieu la cinquième campagne du roi assyrien, nous aurons résolu à la fois les difficiles problèmes des chronologies assyrienne et biblique.»

M. DERENBOURG offre, de la part de l'auteur, une forte brochure, intitulée : *Un Tanah, étude sur la vie et l'enseignement d'un docteur juif du IIᵉ siècle,* par M. Raphaël Lévy (Paris, 1883, in-8°). «Ce docteur, dit M. Derenbourg, est Rabbi Méïr, une des figures les plus intéressantes que présente l'histoire des Juifs après la défaite de Béthar sous l'empereur Adrien. Il s'appelait de son vrai nom Moïse, prononcé à la grecque *Moisés;* car aucun savant du Talmud, ce semble, n'osa garder le nom hébreu du prophète Moïse, de même que, dans la littérature rabbinique des premiers siècles, on ne rencontre jamais le nom du patriarche Abraham. *Méïr* «celui qui éclaire» est un surnom qui rappelait les services

rendus à l'élucidation de la Bible et de la loi religieuse. Ce surnom a même été traduit en chaldéen, où le même personnage est désigné comme *Rabbi Nehôrâï*, ce qui a la même signification.

«Le nom grec de *Moisês* n'a pas lieu de nous étonner chez un rabbin juif, qui devait être initié à la langue et à la philosophie grecques, à en juger par les relations intimes qu'il entretenait avec Œnomaüs de Gadara, dont il fut le consolateur, lorsque celui-ci eut perdu sa mère.

«Les idées larges de Rabbi Mêïr sont attestées par les rapports de respectueuse sympathie qu'il continua à entretenir avec son maître Elîschâh ben Aboûyâh, qui s'était séparé des pratiques du judaïsme pour se rattacher aux doctrines gnostiques.

«Disciple de Rabbi Akîba, Rabbi Mêïr était trop jeune lorsque éclata la révolte de Bar Kôzîbâ pour y prendre une part active; mais à peine les écoles furent-elles rouvertes et l'enseignement de la loi fut-il de nouveau autorisé sous Antonin le Pieux, que Rabbi Mêïr se mit, avec six autres *tannâ'îm*, à la tête du mouvement galiléen, et il rédigea même un recueil complet des prescriptions rabbiniques sous le titre de *Mischnâh*, à l'exemple de son maître Rabbi Akîbâh. La *Mischnâh* définitive de Rabbi Jehoudâh Annâsî a pris pour fondement dans toutes ses parties l'œuvre antérieure de Rabbi Mêïr, en dépit des luttes que, dans l'indépendance de son caractère, celui-ci avait soutenues avec le patriarche, père du dernier rédacteur.

«Le travail de M. Raphaël Lévy laisse peut-être à désirer pour ce qui concerne l'ordonnance et la disposition des matières; peut-être aussi ne met-il pas assez en relief les traits originaux de cette physionomie curieuse. On ne peut que louer la conscience avec laquelle l'auteur a groupé un grand nombre de passages dispersés dans la littérature rabbinique.»

M. Edmond Le Blant présente un mémoire de M. Blancard, archiviste du département des Bouches-du-Rhône, consacré à l'examen d'une assertion de l'historien Ruffi, touchant la permission demandée, en 1492, par le Conseil de la communauté de Marseille, de faire frapper des quarts d'écus et des demi-gros. «Ces pièces, s'il en a existé, dit M. Le Blant, seraient encore à découvrir. M. Blancard estime qu'il y a eu en cet endroit une erreur de Ruffi, et, s'appuyant sur le texte même du *Consilium civitatis Massiliæ*, il montre qu'il s'est agi dans la demande, non pas de quarts d'écus, de demi-gros, mais bien de quarts de gros et de demi-gros.»

Sont encore offerts :

Notice sur les manuscrits disparus de la bibliothèque de Tours pendant la première moitié du XIXe siècle, par M. L. Delisle, membre de l'Académie (Extrait des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXXI, 1re partie);

Catalogue du Musée Guimet, 1re partie. *Inde, Chine, Japon*, par M. De Milloué, directeur du Musée (Lyon, 1883, petit in-8°);

Sintesi della storia universale e specialmente della storia d'Italia, par Quirico Filopanti, vol. IV (Bologne, 1883, in-8°);

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par M. V. Duruy, membre de l'Académie, livraisons 265 à 277 (Paris, 1883, gr. in-8°);

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. G. Perrot, membre de l'Académie, et Ch. Chipiez, livraisons 101 à 112 (Paris, 1883, in-8°);

Annales du commerce extérieur, année 1883, fascicule IV (Paris, in-8°);

Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, 29e année, 1882 (La Roche-sur-Yon, in-8°);

Annuaire de la Société des études juives, 2e année (Paris, 1883, in-8°);

Atti della R. Academia dei Lincei, 1882-1883, vol. VII, fasc. V-X (Rome, 1883, in-4°);

Atti della Società di archeologia et belle arti per la provincia di Torino, vol. IV, fasc. III (1883, in-8°);

Archivio storico per Trieste, l'Istria e il Trentino, fasc. I, janvier 1883 (Rome, in-8°);

L'Avens, revista mensual, n°s 9-11 (Barcelone, 1882-1883, in-8°);

Abhandlungen der historischen classe der Königlich bayerischen Akademie der Wissenschaften, vol. XVI, 2e partie (Munich, 1882, in-4°);

Abhandlungen der philosophisch-philologischen classe der Königlich bayerischen Akademie der Wissenschaften, vol. XVI, 3e partie (Munich, 1882, in-4°);

Archiv für osterreichische Geschichte, vol. LXIV (Vienne, 1882, in-8°);

Bulletin des antiquités africaines, fasc. IV (in-8°);

Bulletin de correspondance africaine, fasc. V, septembre-octobre 1882 (Alger, in-8°);

Bulletin de correspondance hellénique, mars-juin 1883 (Athènes-Paris, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 4e trimestre, 1882 (in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre (1882, in-8°);

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, mars-juin 1883 (in-8°);

Bullettino di archeologia christiana del Commendatore G.-B. De Rossi, 4e série, 1re année, nos 1, 2, 3 (1883, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, année 1883, 1re livraison (in-8°);

Compte rendu de la Société archéologique d'Agram (1883, in-8°);

Corpus inscriptionum latinarum, vol. VI, 2e partie (Berlin, 1882, in-fol.);

Gazette archéologique, livraisons III, IV et V (1881-1882, in-4°);

Journal asiatique, octobre-décembre 1882, mars-février 1883 (Paris, in-8°);

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, t. VII (1883, in-4°);

Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, t. X, 1re livraison, 1878-1882 (Dijon, in-4°);

Mémoires de la Société des antiquaires de France (Paris, 1881, in-8°);

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1881-1882 (in-8°);

Proceedings of the numismatic and antiquarian Society of Philadelphia, in celebration of the twenty-fifth anniversary of its foundation (1883, in-8°);

Proceedings of the Society of antiquaries of London, novembre 1881-janvier 1882 (in-8°);

Revue archéologique, mars-avril 1883 (Paris, in-8°);

Revue africaine, janvier-février 1883 (Alger, in-8°);

Revue des questions historiques, 66e livraison, avril 1883 (Paris, in-8°);

Revue géographique internationale, mars-avril 1883;

Revue épigraphique du midi de la France, avril-mai 1883 (in-8°);

Revue numismatique, 1er trimestre 1883 (Paris, in-8°);

Revue de l'histoire des religions, 4e année, t. VII, janvier-février 1883 (Paris, in-8°);

Nouvelle revue historique de droit français et étranger, mars-avril 1883 (Paris, in-8°);

Revista filipina de ciéncias y artes, anno II, nos 1 et 2 (Manille, 1883, in-8°);

Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften, philosophisch-historische Classe, vol C, 1re et 2e parties; vol. CI, 1re partie (Vienne, 1882, in-8°);

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe der Akademie der Wissenschaften, zu München, vol. II, 3e partie (Munich, 1882, in-8°).



M. Revillout continue la lecture de son mémoire *Sur l'étalon d'argent en Égypte.*

SÉANCE DU 13 JUILLET.

Le SECRÉTAIRE PERPÉTUEL donne lecture de son *Rapport semestriel sur les travaux des Commissions de publication de l'Académie*[1].

M. A. Bertrand fait connaître, ainsi qu'il suit, les conclusions de la Commission des antiquités nationales pour le concours de 1883 :

1re médaille. M. Beautemps-Beaupré pour son ouvrage : *Les coutumes d'Anjou et du Maine.*

2e médaille. M. Pélicier, *Essai sur le gouvernement de la Dame de Beaujeu, 1483-1491.*

3e médaille. MM. Auguste et Émile Molinier, *Chronique de la Normandie du XIVe siècle.*

1re mention honorable. M. d'Arbaumont, pour trois ouvrages intitulés : 1° *La vérité sur les deux maisons de Saulx-Courtivron;* 2° *Cartulaire du prieuré de Saint-Étienne de Vignory;* 3° *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon.*

2e mention honorable. M. Joret, *Les caractères et l'extension du patois normand.*

3e mention honorable. M. Loriquet, *Tapisseries de la cathédrale de Reims (Histoire du roi Clovis, XVe siècle; Histoire de la Vierge, XVIe siècle).*

4e mention honorable. M. le docteur Barthélemy, *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux.*

5e mention honorable. M. l'abbé Albanès, *Histoire de Roquevaire et de ses seigneurs au moyen âge.*

6e mention honorable. M. du Bourg, *Histoire du grand prieuré de Toulouse et de diverses possessions de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans le sud-ouest de la France, Languedoc, pays de Foix, etc.*

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la discussion des titres des candidats au prix biennal.

[1] Voir l'APPENDICE n° I.

La séance redevient publique.

Le scrutin est ouvert sur la désignation d'un candidat au prix biennal.

Il y a 24 membres présents. Les membres libres ayant le droit de vote, l'Académie est-elle en nombre pour voter?

La question, discutée en sens divers, est résolue affirmativement.

On procède au vote. Il y a 24 bulletins. Majorité 13.

M. Meyer obtient 13 voix; M. Maspero, 11.

En conséquence, M. Paul Meyer est désigné comme candidat au prix biennal. Il sera, à ce titre, présenté par l'Académie aux suffrages de l'Institut dans la séance trimestrielle du 3 octobre prochain.

M. Hauréau fait la deuxième lecture de son mémoire intitulé *Les propos de maître Robert de Sorbon.*

SÉANCE DU 20 JUILLET.

Le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel qu'il tient à sa disposition, pour un délai de trois mois, le manuscrit n° 199 appartenant à la bibliothèque de Clermont-Ferrand, manuscrit qui avait été demandé en vue de la publication du tome V des *Historiens occidentaux des Croisades.*

Le Ministre adresse en outre à l'Académie le quatrième rapport de M. Basset, professeur à l'École des lettres d'Alger, sur sa mission dans la province d'Oran et le Maroc.

Renvoi à la Commission des études du Nord de l'Afrique.

M. de Laigne, consul de France à Livourne, écrit au Secrétaire perpétuel la lettre suivante :

Livourne, le 16 juillet 1883.

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Depuis que, dans la séance du 27 octobre dernier, M. Desjardins a reconnu apocryphe, par des raisons péremptoires, l'inscription de *Lysia Glaphyra*, présentée à l'Académie le 13 du même mois, je me suis appliqué à retrouver les origines de cette falsification, que j'avais lieu de

croire récente. Jusqu'ici mes recherches étaient demeurées infructueuses. Un hasard vient de me mettre sur les traces de la vérité.

Le savant M. Gamurrini, attaché au service des musées et fouilles du royaume, étant venu passer la saison d'été à Livourne, m'a fait exprimer le désir de visiter ma modeste collection.

Entre autres objets, M. Gamurrini examina l'original de l'inscription, sans d'abord se prononcer; mais, lorsque je lui eus dit que je la savais fausse, et que l'Académie l'avait reconnue telle, il m'avoua qu'à sa connaissance ce plomb avait été fabriqué à Orbitello, il y a plus de douze ans, époque à laquelle l'empreinte lui en fut communiquée, avec offre d'acquisition. Comme alors il la déclara fausse de prime abord, on ne se risqua plus à la présenter en vente avant qu'un long temps se fût écoulé. C'est ainsi qu'après être demeurée cachée en Sardaigne et, peut-être, avoir été découverte dans une tranchée de chemin de fer, suivant qu'on le soutient encore ici, elle fut dernièrement transportée à Livourne et enfin acquise par moi. M. Gamurrini ajoute, d'ailleurs, qu'en faisant apparaître pour la première fois cette pseudo-inscription à Orbitello, avec l'indication TABVLARIOR. IN. DOMITIA, le faussaire avait montré qu'il n'ignorait pas l'existence, dans cas parages, de *latifundia* appartenant à l'empereur Domitien et situés sur le littoral de la mer. On y avait, paraît-il, établi notamment de vastes pêcheries de thon, connues sous le nom de *Cetaria Domitiana.* Le falsificateur avait pensé qu'en nommant le comptable de ces pêcheries (TABVLARIOR. IN. DOMITIA), il irait au-devant d'un desideratum des savants et ferait une belle spéculation. Mais M. Gamurrini put déjouer la supercherie.

Veuillez agréer, etc.

De Laigne.

M. Edm. Le Blant communique des observations *Sur les récentes découvertes d'antiquités égyptiennes faites à Rome*[1].

M. Bréal commence la seconde lecture de son mémoire *Sur la force du mécanisme grammatical.*

M. Revillout termine la lecture de son mémoire *Sur l'étalon d'argent en Égypte.*

M. Schlumberger lit une notice *Sur cinq sceaux de l'époque byzantine* faisant partie de sa collection.

L'Académie se forme en comité secret.

[1] Voir aux Communications, n° L.

SÉANCE DU 27 JUILLET.

M. Bréal lit un mémoire sur les mots exprimant chez les Romains *le droit et la loi.*

M. Pavet de Courteille lit, au nom de M. de Witte, une *Note sur un groupe en bronze représentant Hermès et Dionysos*[1].

M. Ravaisson fait observer, à l'occasion de cette communication, que le Musée du Louvre possède un statue en bronze dont le sujet est le même que celui de la statuette dont il vient d'être question.

M. Saladin, en son nom et au nom de M. Cagnat, lit un rapport sur une *Mission archéologique en Tunisie*, dont ils ont été chargés par le Gouvernement.

M. Victor Guérin lit une notice sur *Les populations diverses du Liban*[2].

SÉANCE DU 3 AOÛT.

Le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour remercier l'Académie du sacrifice qu'elle a fait d'une partie de ses fonds en vue d'aider l'Académie des sciences morales et politiques à publier la suite des *Ordonnances des rois de France.*

M. Reinach présente des *Observations sur la chronologie de quelques archontes athéniens postérieurs à la 120e olympiade.* La fixation de la liste des archontes athéniens, dont la mention sert à dater beaucoup de documents, est d'une grande importance pour la chronologie et l'histoire grecques. La dernière liste, donnée en 1875 par M. Gelzer, peut être corrigée et complétée sur beaucoup de points à l'aide des inscriptions découvertes par l'École française d'Athènes à Délos. Le présent travail a pour but de faire servir à cet effet les inscriptions découvertes à Délos en 1881 par M. Hauvette-Besnault et en 1882 par l'auteur de ce mémoire. Voici les conclusions auxquelles il s'est arrêté : 1° l'archonte Méton, inconnu jusqu'à présent, doit être placé vers 110 avant Jésus-Christ; 2° les archontes Lykiskos et Dimysios, placés

[1] Voir aux Communications, n° II.
[2] Voir aux Communications, n° III.

par MM. Dumont et Gelzer vers l'an 5 avant Jésus-Christ, appartiennent probablement aux années 102 et 103; 3° l'archonte Dimysios, successeur de Paramonos, appartient à la même époque; 4° l'archonte Agathortès a été bien placé par M. Dumont vers l'an 132 avant Jésus-Christ; MM. Kilschl, Schœmann et Kockler se sont trompés en le plaçant un demi-siècle plus tard; 5° l'archonte Diotime, placé par M. Dumont vers l'an 5 avant Jésus-Christ, doit se placer au moins 90 ans plus tôt.

M. J. Finot adresse à l'Académie, pour le concours des antiquités nationales de 1884, un *Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Commines antérieures à 1789.*

M. Benlœw continue la lecture de son travail sur les noms géographiques en *andos*, *ando* et *anda* des environs de Trébizonde.

M. Deloche fait la communication suivante :

« On connaît, dit-il, la décision du Conseil municipal de Paris, du 30 juillet, portant que le terrain renfermant une grande partie des ruines des arènes de l'ancienne Lutèce....

« Les membres du conseil qui ont défendu dans cette circonstance la cause préconisée par l'Académie se sont plu à reconnaître que l'autorité de cette Compagnie et son intervention avaient grandement contribué à cet heureux résultat.

« Déjà les délégués de l'Académie ont, conjointement avec M. Henri Martin, président du comité de conservation de ces intéressants débris, remercié M. le président du Conseil de la généreuse résolution de cette assemblée.

« Mais puisque l'Académie, par l'organe de son bureau, a officiellement écrit à M. le Préfet de la Seine pour exprimer ses vœux, il paraît à propos qu'elle adresse *officiellement* aussi à ce magistrat l'expression de sa gratitude pour l'acte important accompli par le Conseil et pour la bienveillante intervention de l'Administration préfectorale, conformément à la demande qui lui en avait été faite. »

Le Secrétaire perpétuel donne l'assurance qu'il sera fait droit par le bureau aux justes observations de M. Deloche.

M. Schwab lit le déchiffrement d'une inscription chaldéenne tracée sur une terre cuite en forme de bol, découverte près de

Hilla en Babylonie, et récemment acquise par le British Museum à Londres. Les cinq lignes qu'elle contient sont cinq cercles concentriques, non en spirale, comme c'est le cas pour le monument analogue du Cabinet des antiques à la Bibliothèque nationale.

Elles sont ainsi conçues :

« Salut du ciel pour (donner) la vie au seuil d'Aschir Mehadioud... Au nom de l'Éternel le Saint, le grand Dieu d'Israël, dont la parole aussitôt qu'énoncée est exécutée. »

Suit un verset du *Cantique* (III, 7) relatant la garde du lit de Salomon, puis la bénédiction sacerdotale mosaïque (*Nombres*, VI, 24-26); enfin, après la formule finale ordinaire « Amen, amen, Selâ », un verset devant servir de préservatif contre les maléfices des démons ou mauvais esprits, tiré d'Isaïe (XLIV, 25). Par la forme des caractères et surtout par leur disposition, cette inscription, qui offre des éléments nouveaux de tachygraphie, peut remonter au VIe siècle de Jésus-Christ.

SÉANCE DU 10 AOÛT.

M. Maspero a la parole pour un rapport sommaire sur les travaux de fouilles effectués en Égypte par les délégués du Gouvernement français (temples de Louqsor, etc.).

La suite de la communication de M. Maspero est renvoyée à la prochaine séance.

L'Académie se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de M. Albert Dumont au nom de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome sur les travaux des membres de ces écoles pendant la dernière année[1].

SÉANCE DU 13 AOÛT.

M. Prot adresse à l'Académie, pour le concours des antiquités nationales de 1884, l'*Inventaire analytique des archives d'Avallon antérieures à 1790* (in-4°).

[1] Voir l'APPENDICE n° II.

M. Dareste, de l'Académie des sciences morales et politiques, communique une étude sur des *Fragments inédits de droit romain* (*Responsa*, liv. IX) *avec notes de Paul et d'Ulpien*[1].

M. Maspero continue et achève la lecture de son rapport sommaire sur les travaux de fouilles effectués en Égypte par les délégués du Gouvernement français (temples de Louqsor, etc.).

M. Benlœw achève sa communication sur les noms géographiques en *andos*, *ando* et *anda* des environs de Trébizonde.

M. Delaunay commence, pour M. Robiou, la lecture d'un mémoire relatif au *système chronologique de M. Lieblin sur les trois premières dynasties du nouvel empire égyptien et le synchronisme égyptien de l'Exode.*

SÉANCE DU 24 AOÛT.

M. Fournier donne lecture, au nom de M. Egger, de la première partie d'une notice sur l'*Usage des couronnes chez les Grecs et chez les Romains.*

M. Revillout donne lecture d'un mémoire sur *La vie d'artiste en Égypte.*

M. Clermont-Ganneau, correspondant de l'Académie, présente sommairement les résultats d'une mission qu'il est allé remplir à Londres, et dans laquelle il a constaté la fausseté d'un document en caractères moabites qu'on prétendait appartenir au IXe ou au Xe siècle avant notre ère.

M. Derenbourg confirme les conclusions de M. Clermont-Ganneau, en faisant remarquer les formes barbares, étrangères à l'hébreu, du document dont il s'agit.

M. Delisle, au nom de M. Castan, correspondant de l'Académie, lit un mémoire sur les *Chroniques de Burgos*, traduites pour Charles V.

M. Ledrain lit une note sur une *intaille sémitique gravée du Musée du Louvre.*

[1] Voir aux Communications, n° IV.

SÉANCE DU 31 AOÛT.

L'ordre du jour appelle la nomination de deux commissaires chargés de la vérification des comptes de recettes et dépenses de l'exercice 1883.

Sont élus MM. Schefer et Desjardins.

M. Prou a la parole pour lire la suite du mémoire de M. Egger et de M. Fournier sur l'*Usage des couronnes chez les Grecs et chez les Romains.*

M. Ledrain a la parole pour exposer l'interprétation qu'il donne à deux inscriptions sumériennes.

M. Oppert élève des doutes sur quelques conclusions chronologiques présentées par M. Ledrain, tout en rendant hommage à la sagacité remarquable dont M. Ledrain a fait preuve.

M. Clermont-Ganneau appelle l'attention de l'Académie sur quelques monuments phéniciens qu'il a étudiés au British Museum pendant son séjour à Londres.

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE.

M. Oppert communique les résultats de ses nouvelles études métrologiques relatives aux étalons gravés sur les statues de Gudéa. M. Oppert avait jadis, en 1872, affirmé que la mesure fondamentale des Chaldéens était de 27 centimètres, et que c'était non pas la coudée, mais la *demi-coudée.* Il avait déduit cette opinion des mesures de Khorsabad faites, il a quarante ans, par Botta et Flandin, et de ses lectures des textes cunéiformes. Mais le chiffre qu'avait fixé M. Oppert de 24,740 unités, lesquelles devaient se partager les 6,760 mètres du pourtour de Khorsabad, fut attaqué. M. Lepsius prétendait même que le mur de la ville de Sargon, aujourd'hui conservé, n'était qu'un mur intérieur; un autre, imaginaire en effet et n'ayant en réalité jamais existé, devait, dans l'idée de M. Lepsius, avoir la longueur de 8,547 mètres. M. Lepsius admettait un chiffre fantaisiste de coudées et il multipliait son chiffre par 525, nombre de millimètres de la coudée égyptienne. Quant à la mesure de 270 millimètres, proposée par M. Oppert,

M. Lepsius prétendit que, dans toute l'antiquité, il ne s'était jamais trouvé une pareille mesure. La découverte de l'étalon le plus ancien du monde, remontant à 4000 av. J.-C., a donné tort à M. Lepsius, qui, dans les Mémoires de l'Académie de Berlin, vient de déclarer que les étalons du Louvre n'existent pas et ne sont pas des mesures. Si ces étalons n'avaient pas juste 27 centimètres, longueur fixée par M. Oppert, il est probable que M. Lepsius n'aurait pas soulevé cette objection.

M. Oppert vient de détruire cette opposition par l'examen attentif qu'il a fait des étalons du Louvre. Il a adopté l'opinion de M. Aurès que ces étalons sont divisés en seizièmes; mais il prouve que le même espace de 16 millimètres, c'est-à-dire de $0^{m},0168$, est divisé par 6, 5, 4, 3 parties égales; le sixième du seizième, c'est-à-dire le quatre-vingt-seizième, est même divisé en trois parties; il y a donc la division en 288 parties, et le nombre le plus petit qui puisse être admis est la division de la demi-coudée en 2,880 parties, dont chacune n'a que 93 millionièmes de mètre en longueur.

Les Chaldéens, dans ces temps reculés, avaient donc une mesure théorique d'une excessive ténuité, au moins dans le calcul.

La simple inspection des monuments prouve la vraie nature des étalons du Louvre et l'inanité de l'opinion de M. Lepsius.

M. Maspero fait connaître à l'Académie comment le service des fouilles est organisé en Égypte de manière à favoriser de nouvelles découvertes d'anciens monuments et à s'assurer la conservation de ceux qui étaient déjà découverts.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE.

Le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer qu'il a reçu du directeur de l'École française de Rome des propositions tendant à la prolongation de séjour d'une année en faveur de MM. Digard, Fabre, Grousset, de Nolhac et Poisnel, membres de la première année de ladite École, et il le prie de vouloir bien, conformément au décret du

20 novembre 1875, lui faire connaître l'avis de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur ces propositions.

Une proposition favorable ayant été émise à la fin du rapport précédemment lu au nom de la Commission des Écoles d'Athènes et de Rome sur les travaux des membres de ces écoles, l'Académie délibère sur cette proposition et l'adopte.

Cette délibération sera l'objet d'une lettre à M. le Ministre.

L'Académie décide qu'il ne sera pas désigné de lecteur pour la séance trimestrielle du 3 octobre, le rapport de M. Delisle sur le prix biennal représentant la lecture de l'Académie des inscriptions.

M. Dumont met sous les yeux de l'Académie la reproduction de deux œnochoés de style très ancien trouvées à Marseille. Ce type est celui-là même qui a été constaté à Santorin dans les constructions enfouies sous la pouzzolane et dans deux tombeaux de Mycènes. Les dessins sont de M. Augier, attaché au musée de Marseille.

M. Dumont signale à l'Académie trois vases à figures rouges, découverts près de Marseille sur le chemin vicinal de Saint-Joseph, vases qui peuvent appartenir au IIIe siècle avant notre ère. Il cite le travail de M. Bertrand sur la rareté de ces vases en Gaule[1].

M. Egger rappelle, à propos de la communication de M. Dumont, que des vases antiques ont été trouvés à Albano sous la pouzzolane, comme ceux de Santorin dont M. Dumont rapproche les deux œnochoés de Marseille.

M. Desjardins fait observer, de son côté, que la fondation de Rome est d'une date récente relativement aux premières éruptions volcaniques, dont les matières ont recouvert les vases d'Albano.

M. Delaunay continue la lecture du mémoire de M. Robiou relatif au *système chronologique de M. Lieblin sur les trois premières dynasties du nouvel empire égyptien et le synchronisme égyptien de l'Exode.*

M. Benlœw donne lecture d'un mémoire sur *l'usage des diminutifs dans la langue poétique des Albanais.*

[1] Voir aux Communications, n° V.

M. Ledrain communique la traduction d'une *inscription araméenne* inscrite sur une brique rapportée par M. Dieulafoy.

M. Ledrain donne en outre lecture d'une *inscription sumérienne gravée sur l'une des statues de Gudéa.*

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE.

M. Germain communique à l'Académie une notice sur Pierre Flamen qui, oublié jusqu'ici dans l'Histoire littéraire de la France, mais qu'il a appris à connaître par des manuscrits autographes qu'a bien voulu mettre à sa disposition le savant archiviste des Bouches-du-Rhône, M. Louis Blancard, le sachant en quête de documents pour l'histoire de l'Université de Montpellier. Le recueil dont il s'agit est de la fin du XIVe siècle et du commencement du XVe : il provient du fonds de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille.

Pierre Flamenqui a été, en effet, abbé de Saint-Victor de Marseille; mais il avait été précédemment vicaire général de l'évêque de Maguelone, Antoine de Lovier; et c'est à ce titre surtout que son nom se trouve mêlé à l'histoire de l'Université de Montpellier.

La collation des grades appartenait autrefois, à Montpellier, à l'autorité ecclésiastique, laquelle avait en général, au moyen âge, la haute main sur l'enseignement. Les examens probatoires étaient dirigés, dans nos anciennes écoles, par les professeurs de chaque faculté; mais l'autorité ecclésiastique, s'appuyant sur leur témoignage de satisfaction, conférait elle-même les grades.

A Montpellier il n'y avait alors en réalité pour les étudiants que deux grades à conquérir laborieusement, le baccalauréat, puis la licence : le doctorat y était, contrairement à nos usages modernes, la suite naturelle, et comme la sanction et le couronnement ordinaire de la licence. La licence impliquait, ainsi que le mot l'indique, l'autorisation d'enseigner, et constituait par elle-même une sorte de droit au doctorat. Les statuts universitaires de 1339 la définissent *licentia omnes actus doctorales agendi*, ou plus brièvement *licentia doctoratus.* C'était le grade essentiellement sérieux; il n'y avait guère au delà qu'un cérémonial d'investiture.

On rassemblait, avant de la conférer, professeurs et étudiants

dans l'église paroissiale de Saint-Firmin. Le candidat, notes recueillies sur ses mœurs, sa naissance, ses études, y tirait au sort le sujet de ses thèses, qu'il devait aller soutenir au palais épiscopal, dit la *salle-l'évêqne*. Tous les docteurs de la faculté prenaient part à l'argumentation, émettaient leur avis, prononçaient un jugement, à la suite duquel il ne restait plus qu'à procéder à la solennité de la réception. La cloche convoquait pour cela maîtres et élèves dans l'église de Notre-Dame-des-Tables. Le récipiendaire s'y rendait, escorté de ses amis, et là, au milieu de l'auditoire empressé à lui faire honneur, il commentait un texte se rattachant à ses études, et demandait au représentant de l'autorité ecclésiastique l'investiture du grade obtenu. Le vicaire général de l'évêque, en l'absence de l'évêque lui-même, lui conférait publiquement la licence de lire, de régenter, d'enseigner, de disputer, de remplir, en un mot, toutes les fonctions attribuées à la reconnaissance de son aptitude. On l'investissait ensuite, pour le doctorat, par la chaire, le livre, le bonnet, l'anneau, le baiser ou l'accolade, et la bénédiction. Le nouveau docteur accomplissait ses débuts, et allait finalement faire à l'autel une prière et une offrande; après quoi l'assistance le reconduisait en musique à son domicile.

Tel était, dans l'ancienne Université de Montpellier, le cérémonial d'une réception de licencié-docteur. Le doctorat y apparaissait comme une sorte de haute chevalerie scientifique, possédant ses rites propres, essentiellement liés à ceux de l'Église; et il n'y était, en outre, que la consécration publique de succès préalablement attestés par les difficiles épreuves de la licence, d'où est venu le double nom «d'acte triomphal» (*actus triumphalis*) et de «début solennel» (*solemne principium*) par lequel le désignent les documents originaux.

Ce cérémonial devait demeurer en vigueur à Montpellier, à quelques modifications près, jusqu'à la conquête de cette ville aux idées protestantes, dans la seconde partie du XVIe siècle.

Or l'existence de Pierre Flamenqui s'est partagée entre le XIVe et le XVe siècle. Il a dû, conséquemment, se conformer, en sa qualité de vicaire général de l'évêque de Maguelone, à ces pratiques d'ancien régime universitaire.

Il a pris tout à fait au sérieux cette branche délicate de ses fonctions.

Son rôle, comme collateur de grades au nom de son évêque, voulait qu'il adressât aux récipiendaires une harangue appropriée à leurs mérites respectifs. Il crut devoir ne pas s'en tenir pour cela à de simples banalités. Le volume de notes autographes qu'a dépouillé M. Germain renferme d'un bout à l'autre la preuve du soin consciencieux que Pierre Flamenqui a apporté à s'acquitter de cette partie de sa tâche. On pourrait constituer avec ses notes un recueil de sentences ou de maximes à l'usage des étudiants de nos écoles, car, en tenant compte de la différence des situations, nos jeunes gens d'aujourd'hui s'en accommoderaient aussi bien que ceux du moyen âge. C'est une sorte de répertoire de morale scolaire, pour lequel le collectionneur a mis à contribution la plupart des auteurs qui, avant lui, s'étaient occupés de sujets analogues et dont Pétrarque fait, par ses œuvres latines, les principaux frais.

Pierre Flamenqui, en réunissant ainsi les extraits de ses lectures, ne pourvoyait pas seulement aux éventualités de ses harangues de collations de grades, mais du même coup à la préparation de ses sermons.

Les sermons de Pierre Flamenqui sont peu nombreux dans le manuscrit de Saint-Victor de Marseille, et ne représentent guère que des *sermones ad clerum*, comme on s'exprimait dans nos anciennes écoles, pour distinguer les prédications adressées au clergé des prédications faites devant le commun des fidèles, dites *sermones ad populum*.

Pierre Flamenqui semblerait, à certains égards, s'être réservé pour les intelligences cultivées, capables de goûter son latin scolastique; de sorte qu'on ne trouve presque pas de différence entre ses sermons prêchés au couvent des Dominicains ou au couvent des frères Mineurs de Montpellier et ses harangues scolaires.

La lecture de ces deux genres de compositions se montre souvent embarrassée, dans les feuilles autographes qu'a maniées M. Germain, par des additions ou des surcharges marginales. On y prend sur le fait, à n'en pas douter, un auteur en travail de rédaction.

Les seules pièces manuscrites exemptes de tâtonnement, dans ce recueil jusqu'ici oublié, sont : une allocution de Pierre Flamenqui, à l'ouverture de son cours de droit canonique; une confirmation d'élection d'un recteur de l'école de droit de Montpellier; un projet de recommandation à Benoît XIII en faveur du collège de Saint-Germain de Montpellier, et un compliment d'accueil adressé au même pape visitant l'abbaye de Saint-Victor de Marseille.

M. Germain s'est borné, dans cette première séance, à analyser les harangues de Pierre Flamenqui. Elles sont au nombre de dix-sept, écrites et signées de sa main même, échelonnées entre les dates du 22 janvier 1391 et du 22 novembre 1401. Elles concernent des étudiants, non pas simplement français, mais originaires de la Savoie, de l'Italie, de l'Espagne, de la Hollande, etc. Quelle variété n'offrait donc pas, dans ce temps-là, le personnel des écoles de Montpellier!

Il reste à M. Germain, pour achever sa communication, à examiner les sermons et les autres documents de diverse nature que renferme le recueil autographe de Pierre Flamenqui.

M. Carapanos, correspondant de l'Institut, présente à l'Académie une plaque offrant d'un côté *une demande adressée à l'oracle de Dodone*, et sur l'autre face la réponse de l'oracle [1].

M. Carapanos fait une autre communication. Il soumet à l'Académie une pierre gravée représentant *la tête de Pompée offerte à César* [2].

M. Benlœw donne lecture de plusieurs traductions de poésies albanaises.

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE.

Un mois s'étant écoulé depuis le décès de M. Defrémery, le Président consulte l'Académie sur le double point de savoir : 1° s'il y a lieu de procéder à son remplacement; 2° à quelle date sera fixé l'examen des titres des candidats à sa succession.

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° VI.
[2] Voir aux COMMUNICATIONS, n° VII.

Par deux votes distincts, l'Académie décide : 1° qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Defrémery; 2° que l'examen des titres des candidats aura lieu le même jour que l'examen des titres des candidats au fauteuil de M. Laboulaye, c'est-à-dire le troisième vendredi de novembre.

M. Germain poursuit l'étude qu'il a entreprise, dans la séance précédente, des manuscrits autographes de Pierre Flamenqui, successivement vicaire général de l'évêque de Maguelone, Antoine de Lovier, et abbé de Saint-Victor de Marseille. Après avoir analysé ses harangues scolaires, il examine ses sermons.

Ce sont, comme M. Germain l'avait déjà remarqué, des canevas en latin biblique plutôt que des sermons proprement dits, tant les feuilles qui les contiennent surabondent en notes marginales, ayant dû servir à développer la composition primitive. Deux ou trois au plus de ces ébauches pourraient être aujourd'hui livrées à l'impression; mais ce serait déjà beaucoup pour enrichir le contingent oratoire de Montpellier, qui n'offrait jusqu'ici rien d'analogue pour la fin du XIVe siècle.

L'un de ces sermons, affecté à un panégyrique de saint François d'Assise, a été prêché par notre auteur, le 4 octobre 1389, au couvent des frères Mineurs de Montpellier. Un autre sur saint Thomas d'Aquin l'a été, le 7 mars 1390, au couvent des Dominicains de la même ville. Un troisième sermon, sur saint Nicolas, figure, au milieu du recueil autographe, à l'état rudimentaire, sans qu'on sache s'il a été ou non prononcé. Divers autres feuillets offrent çà et là des linéaments de même nature : un cadre pour un sermon pascal; des notes pour un panégyrique de saint Blaise; pour un sermon approprié à la fête du Saint-Sacrement; pour un sermon du jour de la Pentecôte; pour un autre sur la sainte Vierge; pour une passion du vendredi saint. On ne peut, toutefois, imputer à la responsabilité absolue de Pierre Flamenqui que les deux œuvres sur saint François et sur saint Thomas, en faisant la part des additions et des surcharges marginales.

Ces deux compositions donnent à la fois la mesure de la portée des idées de l'auteur et du milieu moral qu'elles représentent. M. Germain en fait ressortir les principaux traits, en dégageant

de l'exubérance de citations scolastiques qui les étoufferait aujourd'hui ce qu'elles renferment d'original. Elles laissent voir, à travers de capricieuses conceptions, un esprit exercé et une pratique littéraire qu'on ne rencontre pas toujours à la fin du xive siècle.

M. Germain, voulant extraire de ces autographes tout ce qu'ils pouvaient donner à l'histoire, enregistre, à la suite des harangues et des sermons de Pierre Flamenqui, des pièces d'ordre différent, éparses dans le précieux volume marseillais, qui constituent, au profit de la science, d'intéressantes acquisitions. Telles sont : 1° une confirmation d'élection d'un recteur de l'école de droit de Montpellier, faite, au nom de l'évêque de Maguelone, par son vicaire général, le 8 février 1395, en termes, selon l'ordinaire, courtoisement pédantesques, avec thème biblique, où on n'oublie pas de comparer le recteur Michel à l'archange, son homonyme; unique document de ce genre qui nous soit parvenu; 2° une allocution de Pierre Flamenqui à l'ouverture de son cours de droit canonique, contenant à la fois une prédication, une prière et une leçon, singulier étalage d'érudition, où l'antiquité profane se mêle à l'antiquité sacrée, où le professeur invoque humblement l'indulgence, et fait en pleine école, à certains égards, sa confession; 3° un projet de recommandation, à Benoît XIII, en faveur du collège de Saint-Germain de Montpellier; 4° un compliment d'accueil adressé, le 5 septembre 1406, au même pape visitant l'abbaye de Saint-Victor de Marseille.

A ces documents que M. Germain restitue aujourd'hui pour la première fois à l'histoire, s'en ajoute un autre, dont l'écriture n'accuse pas, non plus que la correction, la main de Pierre Flamenqui, et qu'on aura vraisemblablement inséré à la suite de ses autographes, par mesure de conservation, l'ayant rencontré parmi eux, mais qui est d'un intérêt hors ligne.

C'est une supplique des consuls de Naples au pape Clément VI, pour appeler l'intervention de sa justice contre les assassins du roi de Naples, André de Hongrie.

Il y est question de la scène lugubrement fameuse qui a eu pour théâtre, le 18 septembre 1345, le couvent de Saint-Pierre de Morone, près d'Aversa. La missive des consuls de Naples en est

IMPRIMERIE NATIONALE.

tout à fait contemporaine, car elle est manifestement écrite sous le coup de l'indignation publique provoquée par le meurtre du royal époux de Jeanne Ire.

Le libellé, quoique n'en étant pas toujours bien correct par la faute du copiste, n'en est pas moins un texte historique capital, comme expression des sentiments des Napolitains à propos de l'immense scandale dont il a pour objet de demander vengeance.

M. Germain achève par la lecture de ce document son analyse du manuscrit de l'ancien fonds de Saint-Victor de Marseille intitulé *Petri Flamenchi, abbatis Massiliensis, Opera.* Ce recueil d'autographes, bien que n'abondant pas en renseignements personnels sur son auteur, offre nombre de révélations, non pas seulement sur le cérémonial de la collation des grades dans l'ancienne Université de Montpellier, mais sur l'histoire générale du moyen âge.

C'est une bonne fortune que de l'avoir rencontré, et c'est un service rendu à la science que d'en avoir, par de précieux extraits, agrandi le domaine. De là pourrait sortir, en temps opportun, une très curieuse notice pour l'Histoire littéraire de la France.

M. Mowat donne lecture d'une note sur les inscriptions et les tuiles romaines de Mirebeau (Côte-d'Or). Il signale notamment des estampilles appartenant à des *vexillationes* ou détachements de diverses légions, la IIe Augusta de l'armée de Bretagne, la VIIIe Augusta, la XIe Claudia et la XIVe Claudia de l'armée de Germanie supérieure.

Ces tuiles sont les restes d'un établissement militaire dont il fait remonter l'origine à l'insurrection des Lingons, provoquée par Julius Sabinus en l'an 70. Le nom de ce Gaulois est devenu célèbre par le dévouement d'Éponine, sa femme[1].

M. Chodzkiewiecz fait une communication : 1° sur une bulle écrite en langue slave et qui paraît provenir d'un couvent de Moscou; 2° sur un buste en bronze de saint Antoine le Romain; 3° sur une croix en bronze trouvée près de la ville de Beyrouth, en Syrie[2].

M. Reinach communique une *inscription grecque* découverte par

[1] Voir aux Communications, n° VIII.
[2] Voir aux Communications, n° IX.

lui à Délos en 1882, qui se traduit ainsi : «Dionysios, fils de Nicon, Athénien, consacre à Apollon (la statue de) Servius Cornelius Lentulus, fils de Servius, préteur proconsul des Romains, son hôte et son ami, en reconnaissance de son équité envers lui[1].»

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° X, le rapport de M. Tissot sur la mission de M. Poinssot en Tunisie.

COMMUNICATIONS.

N° I.

SUR DE RÉCENTES DÉCOUVERTES D'ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES FAITES À ROME.

Deux des membres de l'École française de Rome ont bien voulu, selon mon désir, m'aider à tenir l'Académie informée des découvertes d'importance qui pourraient se produire autour d'eux. C'est ce que viennent de faire MM. de Nolhac et Diehl en m'annonçant les résultats d'une fouille opérée à Rome peu de jours après mon départ. Bien que les journaux en aient déjà touché quelques mots, il ne sera pas inutile de donner à cet égard des renseignements plus précis.

Vers la fin de juin, un particulier, faisant quelques fouilles dans un petit jardin situé derrière l'abside de l'église de la Minerve, trouva, presque à fleur de terre, un sphinx en granit rose parfaitement conservé, d'un bon travail, et mesurant environ $1^{m},20$ de longueur. MM. de Nolhac et Diehl, qui l'ont vu à sa sortie de terre, le considèrent comme un morceau de fabrique romaine; c'est du faux égyptien, ainsi qu'on en a tant fait sous les Antonins. La découverte amena sur l'emplacement voisin l'attention de la Commission archéologique; des fouilles furent entreprises dans l'impasse de Saint-Ignazio, qui confine à l'abside de la Minerve, et l'on trouva dès le début des monuments de valeur :

1° Un sphinx en granit noir, de travail égyptien, et portant un cartouche royal, celui d'Amasis II, martelé sans doute, m'écrit-on, par ordre de Cambyse. Ce sphinx, que l'on a im-

médiatement porté au musée du Capitole, est long d'environ 1^{m},50. La conservation en est parfaite.

2° Deux cynocéphales de granit noir, dont l'un porte le cartouche royal de Nechthorheb Ier.

3° Un piédestal de candélabre triangulaire et de proportion fort considérable, portant, aux trois angles de sa base inférieure, des figures accroupies et, le long des arêtes, des ornements fort délicats. Sur la partie supérieure, on voit encore le point d'attache du candélabre. On estime que ce piédestal est de travail grec.

4° On a trouvé enfin dans cette même fouille un obélisque de granit rose, haut de six mètres environ et portant le cartouche royal de Ramsès II. Il est le pendant de celui que le Bernin a posé sur le dos d'un éléphant à la place de la Minerve. Les quatre inscriptions ont été lues par M. Marucchi, et M. Descemet m'a adressé une traduction dont voici la première partie :

« Horus, taureau puissant de la vérité, roi de la haute et de la basse Égypte, fils du soleil. Ramsès aimé d'Ammon a conquis tous les pays par sa vaillance, soleil puissant de justice, choisi du soleil, aimé d'Harmachis des deux horizons. »

Une lettre que je reçois à l'instant m'annonce qu'on vient de découvrir de plus la base d'une belle colonne de granit oriental, décorée de sculptures égyptiennes très fines exécutées en relief et représentant des personnages.

Les différents monuments trouvés derrière l'abside de la Minerve n'apportent que peu de chose pour la connaissance de la topographie romaine. Déjà des fouilles plus anciennes avaient montré qu'entre les deux petites églises de S. Machuto et de S. Stephano al Caco s'étendait un édifice considérable consacré à une divinité égyptienne. M. Lanciani estime que c'était l'Isæum de la IXe région.

Edm. Le Blant.

N° II.

NOTE SUR UN GROUPE DE BRONZE REPRÉSENTANT HERMÈS ET DIONYSOS, PAR M. DE WITTE.

On a beaucoup parlé de la statue de marbre trouvée, en 1877, dans les fouilles entreprises à Olympie par M. G. Hirschfeld. Cette statue, retirée des ruines du temple de Héra, représente *Hermès* qui porte sur son bras gauche *Dionysos* enfant. On la regarde généralement, d'après un passage de Pausanias (V, XVII, 1), comme une œuvre originale de Praxitèle[1]; et l'on sait avec quel enthousiasme la nouvelle de cette découverte fut accueillie par les savants, surtout en Allemagne. Je n'ignore pas toutefois que cette attribution a été contestée par M. Olivier Rayet[2], qui a vu et examiné avec soin la statue, tandis que je n'en ai vu que le plâtre, et qui, à cause de certaines imperfections, à côté d'une habileté d'exécution prodigieuse, est disposé à la considérer comme l'œuvre de Céphisodote, le fils de Praxitèle[3].

Quoi qu'il en soit et quoique les observations de M. Rayet méritent d'être prises en sérieuse considération, ce n'est pas ici, dans une simple note, qu'il est possible d'examiner et de discuter cette question délicate et difficile; il faut me borner pour l'instant à signaler cette divergence d'opinion.

Il y a dix-sept ans, en 1866, on a découvert aux environs de Roye, département de la Somme, un groupe de bronze de travail grec, remarquable sous le double rapport de l'art et

[1] G. Treu, *Hermes mit dem Dionysos-Knaben, ein Originalwerk des Praxiteles, gefunden im Heraion zu Olympia*, Berlin, 1878, in-folio. — M. Treu a cité plusieurs ouvrages dans lesquels cette découverte est signalée. — Cf. R. Kekulè, *Ueber den Kopf des Praxitelischen Hermes*, Stuttgart, 1881, in-4°.

[2] *Gazette des beaux-arts*, 1880, p. 410.

[3] Pline (*Hist. nat.*, XXXIV, 87) indique Céphisodote l'Ancien, qu'on croit avoir été le père de Praxitèle.

du sujet. Ce groupe, actuellement en ma possession, a 0m,18 de hauteur. Il représente *Hermès* jeune et entièrement nu, portant sur le bras gauche le petit *Dionysos,* comme dans le groupe de marbre trouvé à Olympie. L'enfant est nu jusqu'à la ceinture; une draperie couvre la partie inférieure de son corps et cache ses jambes. Il tient dans une de ses mains une fleur ou plutôt un fruit.

Les chairs, les muscles, les traits du messager de l'Olympe, ses cheveux, les mains et le pied gauche, le seul qui subsiste, ainsi que les moindres détails, sont traités avec un soin extrême et une rare perfection. La statuette est bien conservée et recouverte d'une brillante patine verdâtre; il ne manque à ce groupe que la jambe droite d'*Hermès,* cassée au-dessous du genou, et l'attribut que le dieu tenait dans la main droite.

Je suis porté à croire que l'habile artiste auquel on doit ce merveilleux groupe de bronze a eu sous les yeux la statue de marbre attribuée à Praxitèle; qu'il s'est inspiré de cette belle œuvre d'art et qu'il a cherché à la reproduire, tout en se permettant certaines licences, en changeant ou modifiant quelques détails, en donnant au bras droit d'*Hermès* un autre mouvement; dans la statue de marbre, le dieu lève le bras au-dessus de sa tête; il tenait sans doute dans la main une grappe de raisin; dans le bronze, au contraire, il abaisse le bras, et sa main tenait probablement une pliale. Je suis surtout frappé de la ressemblance qui existe entre les traits de l'*Hermès* d'Olympie et ceux de la statuette de bronze : le regard, l'expression, sont les mêmes; et plus on considère cette physionomie, plus on est convaincu qu'on a sous les yeux une œuvre d'art qui a pour prototype la statue de marbre trouvée à Olympie. Quant au petit *Dionysos,* il manque presque tout entier dans le groupe de marbre, où l'on ne retrouve plus qu'une partie de ses jambes; dans le groupe de bronze, au contraire, l'enfant est complètement conservé.

Je m'arrête ici, me réservant de revenir sur ce groupe de bronze, quand je pourrai mettre sous les yeux de l'Académie l'original ou du moins un bon dessin.

N° III.

LES POPULATIONS DIVERSES DU LIBAN, PAR M. VICTOR GUÉRIN.

La population exacte du Liban est difficile à estimer, parce qu'en Orient les statistiques sont fort incertaines; mais je crois qu'on peut l'évaluer d'une manière approximative à trois cent soixante mille habitants pour la Montagne seulement, et à cinq cent mille, si l'on fait entrer en ligne de compte également les villes de la côte, dont je parlerai en traitant de la Phénicie. Cette population se compose de Maronites, de Grecs catholiques, de Grecs schismatiques, de Druses, de Métoualis, de Musulmans, de Juifs et d'un petit nombre d'Arméniens et d'Européens. Disons d'abord un mot des Maronites, qui forment, à eux seuls, plus de la moitié de la population totale, puisqu'ils atteignent le chiffre de deux cent quatre-vingt mille âmes.

Les Maronites tirent leur nom et leur origine d'un saint anachorète, appelé Maroun, qui existait vers la fin du IVe siècle, et qui fonda sur les bords de l'Oronte une grande laure dont on voit encore les restes. Théodoret, qui a écrit sa vie, exalte sa piété; les Pères du concile de Chalcédoine le mentionnent avec éloge, et saint Jean Chrysostome, dans sa trente-sixième lettre, loue sa vertu et se recommande à ses prières. Le Ménologe grec et le Martyrologe romain le placent au nombre des saints. Après sa mort, on érige des églises à sa mémoire et de nombreux disciples perpétuent son nom et ses enseignements dans différents monastères. Le plus célèbre de ces couvents avoisinait la ville d'Apamée. C'est de là que sortirent les

trois cent cinquante martyrs, qui, sous les empereurs Sévère et Anastase, versèrent courageusement leur sang pour la foi orthodoxe, comme le constate le Martyrologe romain, à la date du 31 juillet.

Plus tard, au commencement du VIIe siècle, paraît Jean Maroun, originaire des environs d'Antioche. Il étudie dans cette ville, puis au monastère de Saint-Maroun, sur les bords de l'Oronte. Sa science et sa piété le font élire, quelques années après, supérieur de ce couvent. Appelé, dans la suite, à l'évêché de Botroun, il fonde la nation et la puissance des Maronites. Le patriarcat d'Antioche étant devenu vacant, il est élevé lui-même bientôt à cette haute dignité. En même temps qu'il gouverne son peuple avec beaucoup de sagesse, en qualité de prince spirituel dont la juridiction s'étendait depuis le Taurus au nord jusqu'au Carmel au sud, il arme, comme prince temporel, des troupes, et défait celles de Justinien II à Amioun, dans le district de Koura. Grâce à son excellente et habile administration, les Mardaïtes se rendirent très redoutables. Ainsi appelait-on quelquefois ses sujets, à cause de leur révolte contre l'empereur de Constantinople, qui voulait les tenir assujettis à son pouvoir, sans défendre ni leurs intérêts ni leurs droits : le mot *mardaïti*, en effet, dans la langue arabe et syriaque, signifie *rebelles*. Les proscrits de tous les pays voisins et les orthodoxes opprimés vinrent alors en foule se réfugier derrière les pics inaccessibles du Liban et au sein de ce vaillant peuple, qui prit, vers cette époque, le nom de Maronite, en souvenir à la fois du premier Maroun, dont la tête avait été rapportée du couvent de l'Oronte et déposée dans l'église d'un autre couvent, appelé *Deïr Mar Maroun* (couvent de Saint-Maroun), non loin de Botroun, et par reconnaissance aussi pour Jean Maroun, héritier du nom et des vertus de ce saint anachorète.

Lorsque les Arabes eurent conquis la Syrie, les Maronites

se retranchèrent dans leurs montagnes, d'où ils sortirent bientôt, à plusieurs reprises, pour entreprendre avec eux des luttes acharnées. Il serait trop long de les raconter toutes ici, et de suivre à travers les siècles l'histoire de cette valeureuse nation. A l'époque des Croisades, lors de la première expédition et après la prise d'Antioche par les Latins, ceux-ci, s'étant avancés jusqu'au pied du Liban, furent accueillis avec enthousiasme par les chrétiens de la montagne. Raymond d'Agiles, chapelain du comte de Toulouse, nous apprend que les croisés, en passant près de Tripoli, furent traités comme des frères par des Syriens, au nombre de soixante mille, qui habitaient le Liban. Ces chrétiens s'offrirent à leur servir de guides et leur indiquèrent trois routes pour se rendre à Jérusalem : la première par Damas, facile et assez abondante en vivres; le seconde par la montagne, sûre, mais très pénible pour les bêtes de somme; la troisième, le long de la mer, la plus courte des trois, mais remplie de défilés, où quelques musulmans pourraient arrêter le genre humain tout entier. «Néanmoins, ajoutaient ces montagnards, si vous êtes cette nation dont parle notre évangile de saint Pierre et qui doit conquérir Jérusalem, vous devez passer le long de la mer, bien que cette route nous paraisse impossible à suivre.» (*Gesta Dei per Francos,* édition Bongars, p. 171.)

Les Maronites firent ensuite partie du royaume latin de Jérusalem, et quarante mille d'entre eux, selon leurs chroniques, payèrent de leur sang et même de leur vie l'honneur de combattre avec les croisés. C'est un glorieux souvenir que leurs descendants aiment à évoquer encore maintenant, et qui m'a été plus d'une fois rappelé par eux pendant mon dernier voyage.

Guillaume de Tyr, Jacques de Vitry et Marinus Sanutus prétendent que les Maronites furent pendant de longs siècles hérétiques et qu'ils abjurèrent seulement en 1182, entre les

mains d'Amaury, patriarche latin d'Antioche, les erreurs du monothélisme. Mais les Maronites rejettent bien loin une pareille assertion. Selon eux, elle a d'abord été soutenue faussement par l'annaliste arabe Eutychius, puis répétée après lui par les auteurs que je viens de citer, qui, à leur tour, ont été suivis par d'autres. Divers ouvrages très importants ont été composés sur ce sujet par plusieurs de leurs écrivains les plus distingués. L'un des plus récents et des plus complets est celui qu'a publié en arabe, en 1871, Mgr Debs, actuellement archevêque de Beyrouth, et qu'a traduit en latin Mgr Dahdah, aujourd'hui archevêque de Damas, l'un et l'autre prélats maronites fort instruits. Dans cet ouvrage, qui a pour titre en latin : *Summa confutationum contra assertiones sacerdotis Josephi David,* l'auteur, en réfutant les assertions émises en 1870, dans un écrit dû à la plume d'un prêtre syrien catholique, chorévêque de Mossoul, nommé Joseph David, et où le prétendu monothélisme des anciens Maronites est nettement affirmé, réfute en même temps toutes les objections alléguées antérieurement par d'autres écrivains contre l'orthodoxie primitive de la nation maronite, et oppose à chacune de ces objections des réponses qui paraissent décisives. Je me suis entretenu longuement sur ce point délicat avec Mgr Dahdah lui-même et avec Son Éminence Mgr Pierre-Paul Masaad, le vénérable patriarche de la nation; tous deux m'ont démontré par des arguments qui semblent indiscutables et, entre autres, par les témoignages formels de plusieurs papes, que les Maronites n'avaient jamais failli dans leur foi, et qu'en 1182 ils avaient non pas abjuré des erreurs qu'ils n'avaient à aucune époque partagées, mais seulement renouvelé leur adhésion séculaire et inébranlable à tous les dogmes professés par l'Église romaine et à la suprématie du souverain pontife.

Retombés, après l'expulsion des croisés, sous le joug musulman, les Maronites, au milieu desquels ont dû rester certai-

nement beaucoup d'éléments latins qui s'étaient fondus avec eux par des unions réciproques, ont été soumis à de nombreuses révolutions intérieures et à des calamités, dues à l'anarchie qui régnait souvent dans leur contrée, anarchie que les musulmans avaient soin d'entretenir, dans la crainte que la possession de ce pays ne leur échappât, s'il avait été plus uni.

Au commencement du XVIIe siècle, la Montagne presque tout entière obéissait à l'autorité du célèbre chef druse Fakhr eddin, de la maison des Maan. Obligé ensuite d'émigrer, à cause d'une coalition qui s'était formée contre lui, ce prince se retira quelque temps en Italie, laissant le pouvoir à son fils Ali. A son retour à Beyrouth, il étendit ses conquêtes et sa domination. Bien que Druse, il était très favorable aux catholiques, et son règne fut une époque de prospérité pour le Liban. S'il faut en croire le père Roger, son ami intime, il avait formé le projet de soustraire la Syrie au joug des musulmans, et il inclinait vers le christianisme. Sa chute, qui arriva en 1635, fut nuisible aux catholiques; car l'émir Melhem, son neveu et son successeur, leur fut moins favorable. En 1658, le gouvernement de la Montagne tomba entre les mains des deux fils de Melhem, princes prodigues et turbulents, qui soulevèrent contre eux les autorités turques, lesquelles se vengèrent, contre les Druses et les Maronites, des excès commis par ces deux jeunes princes. C'est alors que les Maronites implorèrent le secours de Louis XIV, qui ordonna à son ambassadeur à Constantinople d'intervenir énergiquement en leur faveur auprès de la Sublime Porte (1659).

En 1662, un cheikh maronite, appartenant à la vieille et noble famille des Khazen, reçut à Paris le titre d'émir et fut mis en possession du consulat français de Beyrouth, qui demeura longtemps dans sa famille. En 1698, l'administration de la Montagne passa de la famille des Maan à celle des

Chehab, famille musulmane, dont un membre, appelé Béchir, fut élevé au commandement du Liban. Celui-ci eut pour successeur l'émir Haïdar, qui fut lui-même remplacé par son fils Melhem. Sans parler des autres princes qui, tour à tour, gouvernèrent le pays et qui appartenaient à cette même famille, arrivons au fameux émir Béchir.

Né à Ghazir le 6 janvier 1767, il eut pour père l'émir Kassem, qui se fit catholique; lui-même fut baptisé par un missionnaire latin. Quelques historiens et, entre autres, M. de Lamartine, prétendent qu'il fut de tous les cultes officiels de son pays, musulman pour les musulmans, druse pour les Druses, chrétien pour les chrétiens. Mais M. Eugène Boré l'a vengé de cette imputation, en affirmant que ceux qui l'entouraient ne pouvaient pas douter qu'il ne fût réellement et sincèrement catholique, sinon toujours dans sa conduite, du moins dans le fond de sa conscience et de ses croyances les plus intimes. C'est ce qui fait que les Maronites ne voyaient pas seulement en lui un chef national, mais encore un prince de leur religion, ce qui explique la constance de leur attachement à sa personne et à sa famille. Parvenu au pouvoir dans les circonstances les plus difficiles, ayant eu à lutter contre différents compétiteurs, contraint deux fois de chercher un refuge en Égypte à la cour de Méhémet Ali, il finit par triompher de ses ennemis, à force d'habileté, de persévérance et de courage. On a à lui reprocher aussi parfois l'emploi de moyens violents et cruels qui répugnent à nos mœurs, mais qui, en Orient, sont loin d'inspirer la même répulsion que dans nos États plus civilisés d'Europe. Pendant les années prospères et tranquilles de sa domination, il entreprit et exécuta à Beit-eddin de grands travaux, pour s'y créer une résidence digne d'un prince. Il se bâtit un palais pour lui-même et d'autres habitations également pour ses fils et ses neveux. L'architecture en était gracieuse et élégante, et comme

l'eau manquait sur les collines où il les éleva, il en fit venir abondamment, par des canaux artificiels, d'une distance de plusieurs lieues. Là il tenait une cour brillante. Ami et protecteur des lettres, il avait toujours près de lui des poètes qui chantaient sa gloire et ses exploits. Les guerres civiles qui, pendant si longtemps, avaient déchiré le Liban, ayant nui beaucoup à l'instruction du clergé, il ouvrit à ses frais plusieurs séminaires, ce qui lui concilia l'affection de tous les ecclésiastiques, et notamment du patriarche. En effet, s'il avait un grand intérêt à désirer et à poursuivre l'extinction de l'anarchie féodale qui divisait la Montagne en plusieurs partis, afin d'asseoir sur la ruine de ces factions les fondements de sa propre puissance et l'unité de juridiction administrative, le patriarche, de son côté, n'aspirait pas moins à la pacification de ses ouailles et au relèvement moral de son clergé. En 1832, Méhémet Ali ayant envoyé son fils Ibrahim envahir la Syrie, que le traité de Koutayé lui avait obtenue après la victoire de Konieh, l'émir Béchir se trouva dans un grand embarras. Obligé de ménager le vice-roi d'Égypte, qui, à deux reprises différentes, lui avait offert un généreux asile dans ses États et à sa cour, il ne voulait pas indisposer contre lui le fils de son ancien hôte et de son protecteur. D'autre part, il hésitait à paraître secouer ouvertement l'autorité du sultan, son suzerain. Il pouvait craindre également de s'aliéner ses propres subordonnés, qu'Ibrahim accablait d'impôts; enfin il ne voulait pas renoncer à son indépendance personnelle ni abdiquer, en quelque sorte, son autorité, en subordonnant toute sa conduite aux ordres du vainqueur de Konieh. Aussi, quand il vit que le système égyptien attaquait de plus en plus les franchises de la Montagne, il se montra plus circonspect et moins empressé à soutenir Ibrahim. Néanmoins, celui-ci continuant toujours à écraser de contributions nouvelles les malheureux Libanais, l'insurrection devint générale dans la

Montagne et éclata à la fois parmi les Maronites, les Druses et les Métoualis. L'émir Béchir, pressé instamment par Ibrahim, dans ces circonstances critiques, de lui venir en aide, n'osa pas lui refuser son concours et travailla à jeter la division parmi les insurgés. Pendant ce temps-là, Soliman-Pacha, gouverneur de Saint-Jean-d'Acre, pénétra dans le Liban à la tête d'une armée égyptienne considérable, et mit tout à feu et à sang. Mais bientôt, en 1840, la flotte combinée des Turcs, des Anglais et des Autrichiens bombarda plusieurs villes de la côte qu'occupaient des garnisons égyptiennes, et mit fin à la domination de Méhémet Ali en Syrie et en Palestine. Après la défaite des troupes de ce prince, la position de l'émir Béchir, qui avait pris parti pour lui, quoique avec réserve et prudence, n'était plus tenable, et il fut forcé de quitter son palais de Beit-eddin avec toute sa famille et de se livrer au commandant de la station anglaise à Saïda. Celui-ci le remit à la Sublime Porte. Transporté à Constantinople, il y fut d'abord traité avec certains égards, puis il fut relégué au fond d'une province de l'Anatolie, où il mourut.

Après lui, l'incapacité des chefs que l'on nomma pour lui succéder le fit beaucoup regretter, et l'anarchie la plus déplorable régna dans la Montagne. Tant qu'il avait commandé, son pouvoir, plus d'une fois cruel, mais ferme et régulier, avait suffi pour comprimer les velléités d'indépendance des cheikhs druses; mais les troubles qui suivirent sa déchéance et son départ furent presque permanents. Les Druses saisirent cette occasion pour accabler les chrétiens d'exactions sans cesse renaissantes. Cet état de choses amena, en 1841, un soulèvement dans les districts mixtes, et, à la suite d'une lutte sanglante, intervint un projet de pacification, qui ne remédia à rien. Les Druses, encouragés par les Turcs et aussi par les Anglais, exercèrent de nouveau d'affreuses cruautés contre les Maronites.

L'établissement de deux kaïmakams, l'un Druse, l'autre Maronite, qui semblait devoir satisfaire et calmer les deux nations, ne fut qu'une cause de rivalités et de discordes. Enfin, en 1860, les Druses, fiers de l'impunité de leurs brigandages contre les Maronites, profitèrent de certaines divisions qui existaient alors parmi ces derniers, et qui avaient été fomentées à dessein par les Turcs et par les Anglais, pour se ruer sur leurs adversaires, au moment où ils y pensaient le moins. Ils commirent, comme on le sait, d'épouvantables massacres à Deir-el-Kamar, à Zahleh, à Racheya, à Ḥasbeya et ailleurs. L'expédition de la France sauva seule les Maronites d'une ruine presque complète, surtout dans la région du sud, où les Druses sont en majorité. Sans raconter ici les évènements qui suivirent et qui sont encore présents à toutes les mémoires, je me bornerai à dire que, depuis lors, le Liban a été administré par un gouverneur général non indigène. Le premier a été Daoud-Pacha, catholique arménien, qui a eu pour successeur, en 1868, Franco-Pacha, grec melkite, lequel a été, à son tour, remplacé par Rustem-Pacha, dont la famille est Italienne et dont le pouvoir décennal va bientôt expirer.

Telle est, en peu de mots, l'histoire abrégée des Maronites. Ils sont administrés, spirituellement parlant, par un *'batrak* ou patriarche, du titre d'Antioche, dont le choix doit être confirmé par le souverain pontife. Il a sous sa juridiction neuf archevêques et évêques diocésains, et six évêques *in partibus*, attachés au patriarcat ou à des séminaires, et environ quinze cents prêtres séculiers, qui desservent de nombreuses paroisses. Les évêques et les religieux sont astreints au célibat, mais les prêtres séculiers peuvent être mariés, pourvu qu'ils aient contracté cette union avant leur ordination. Depuis quelque temps néanmoins, le nombre des prêtres célibataires augmente singulièrement, et avant d'entrer dans les ordres sacrés, ils doivent passer plusieurs années dans les séminaires,

où ils se préparent par l'étude et par le recueillement aux saintes et augustes fonctions du sacerdoce. Là aussi ils apprennent le syriaque, qui est la langue liturgique dans laquelle ils doivent célèbrer la messe, afin qu'ils puissent la comprendre et non plus uniquement la lire, comme cela avait lieu auparavant. L'évangile seul est lu publiquement en arabe, langue du commun des fidèles, qui ont oublié complètement le syriaque, que parlaient jadis leurs ancêtres. Autrefois, les curés de chaque paroisse étaient élus par le peuple et proposés au choix de l'évêque; ils savaient à peine lire et écrire, et pourvu qu'ils jouissent d'une bonne réputation, ils montaient, sans préparation aucune, de la charrue à l'autel. Devenus prêtres et pères quelquefois d'une nombreuse famille, aux besoins de laquelle ils avaient à pourvoir par le travail de leurs mains, ils étaient contraints de s'occuper de la culture de leurs champs et de leurs vers à soie, tout autant que des soins que réclamait le troupeau spirituel confié à leur charge. En outre, n'étant guère supérieurs, par l'instruction et par l'éducation, à la plupart de leurs paroissiens, s'ils étaient respectés à l'autel comme prêtres, ils l'étaient peu comme hommes dans la pratique ordinaire de la vie. Néanmoins, comme les mœurs dans ce pays étaient et sont encore simples et patriarcales, cette ignorance du clergé était moins préjudiciable à sa considération qu'elle ne le serait dans nos contrées plus policées, plus instruites, mais aussi plus difficiles et plus moqueuses. Aujourd'hui, il n'y a plus guère que les prêtres un peu âgés qui appartiennent à la catégorie des ministres du Seigneur mariés. Insensiblement donc tout le clergé libanais, grâce aux réformes opérées dans son sein, se rapprochera, par la dignité de ses manières, par son instruction et par la pratique du célibat, du clergé latin, qui lui était si supérieur auparavant sous ce triple rapport.

Les Grecs catholiques ou Melkites, qui habitent le Liban et

IMPRIMERIE NATIONALE.

les villes de la côte, sont au nombre d'une trentaine de mille; ils parlent tous actuellement l'arabe, et se sont réfugiés autrefois dans la Montagne pour y être à l'abri de la persécution des Grecs schismatiques, qui, dans tout l'Orient, les ont opprimés outre mesure, excitant les Turcs contre eux et leur faisant subir toutes sortes de vexations. Ils possèdent un collège à Beyrouth, plusieurs couvents d'hommes et de femmes répartis dans divers districts et de nombreuses écoles. Ils vivent en très bonne harmonie avec les Maronites, dont ils partagent les croyances, n'étant séparés d'eux que par quelques différences de rite.

Les Grecs schismatiques sont, dit-on, moitié plus nombreux que les Grecs catholiques. Ils jouissent de la haute protection de la Russie, ils sont en même temps très travaillés par les missionnaires protestants de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Amérique, car c'est presque uniquement au milieu d'eux et des Druses que les missions protestantes ont quelque chance de faire des prosélytes. Elles échouent presque toujours, dès le début, parmi les Grecs-unis, et surtout parmi les Maronites.

Les Druses, dans le Liban, dépassent le chiffre de cinquante mille âmes. L'écrivain arabe El Makin s'exprime ainsi, au sujet de leur origine (*Histoire des Arabes,* liv. I) : «L'an de l'hégire 386 (996 de J.-C.), parvint au trône d'Egypte, à l'âge de onze ans, le troisième khalife de la race des Fatimites, nommé Hakem bi amr Allah. Ce prince fut l'un des plus extravagants dont la mémoire des hommes ait gardé le souvenir. D'abord il fit maudire dans les mosquées les premiers califes, compagnons de Mahomet; puis il révoqua l'anathème. Il força les juifs et les chrétiens d'abjurer leur culte, puis il leur permit de le reprendre. Pour se désennuyer, il fit brûler la moitié du Caire, pendant que ses soldats pillaient l'autre. Non content de cela, il interdit le pèlerinage de la Mecque, le jeûne, les cinq prières; enfin il poussa la folie au point de

vouloir se faire passer pour Dieu. Il fit dresser un registre de ceux qui le reconnurent pour tel, et il s'en trouva jusqu'au nombre de seize mille. Il fut appuyé par un faux prophète qui était venu de la Perse en Égypte. Cet imposteur, nommé Mohammed ben Ismaël, enseignait qu'il était inutile de pratiquer le jeûne, la prière, la circoncision, le pèlerinage, et d'observer les fêtes; que les prohibitions du porc et du vin étaient absurdes; que le mariage entre les parents, même les plus proches, était licite. Pour gagner les bonnes grâces de Hakem, il soutint que ce khalife était Dieu lui-même incarné, et, au lieu de son nom Hakem bi amr Allah, qui signifie *gouvernant par le commandement de Dieu*, il l'appela Hakem bi amr eh, *gouvernant par son propre commandement*. Par malheur pour le prophète, son nouveau Dieu n'eut pas le pouvoir de le garantir de la fureur de ses ennemis : ils le tuèrent dans une émeute aux pieds mêmes du calife, qui, peu après, fut massacré sur le mont Mokattam, où il entrenait, disait-il, commerce avec les anges. »

La mort de ces deux chefs ne put arrêter le progrès de leurs étranges doctrines. Un de leurs disciples, Hamza ben Ahmed, les répandit en Égypte et en Palestine, et ses prosélytes, étant persécutés, se réfugièrent en Syrie, dans l'Oued et-Teim, au pied de l'Anti-Liban. Bientôt ils trouvèrent dans le Chouf, de la part du cheikh de ce district, appelé Ed Darasi, qui finit par adopter leurs croyances, un accueil très favorable, et, par reconnaissance, ils adoptèrent son nom, en prenant celui de Dersouz ou Drouz, pluriel de Darasi, d'où nous avons fait Druses. Telle est, suivant les auteurs les plus autorisés, la véritable origine du nom des Druses, et non pas, comme on l'a souvent répété par erreur, celui de Dreux, suivant une version plus que problématique, qui affirme qu'un certain nombre de Francs, restés dans une forteresse de Palestine après l'expulsion des croisés, sous le commandement d'un

comte de Dreux, seraient venus se joindre à ces sectaires et les auraient rendus chrétiens pour un temps, en leur imposant le nom de leur chef.

La religion druse a été longtemps un mystère impénétrable; car le peuple qui la professe ne permet jamais qu'on étudie les livres où elle est contenue. Quelques-uns de ces livres néanmoins, ayant fini par tomber sous les yeux de plusieurs savants orientalistes européens, ont révélé les doctrines suivantes :

Les Druses ne reconnaissent d'autre Dieu, prophète ou saint, que El Hakem. Les âmes transmigrent d'un corps à un autre; celles des bons passent dans le corps d'une gazelle ou de toute autre bête gracieuse et aimable; celles des méchants s'introduisent dans un chien ou tout autre animal vil; ensuite elles retournent à des corps druses. Peuple en quelque sorte amphibie en religion et à double face, les Druses affectent avec les chrétiens de partager quelques-unes de leurs doctrines, et avec les musulmans, de révérer leur Coran. Leur morale est d'ailleurs fort relâchée. Ils ne s'abstiennent guère du mal que par crainte du châtiment, s'ils étaient découverts, car, disent-ils, tout ce qui est caché est permis. Ils se partagent en deux classes, les *Akkels* et les *Djiahels*. Les premiers sont les initiés et s'appellent eux-mêmes les *sages,* tandis que le surnom des autres répond à *ignorants, insensés*. Les Akkels affichent extérieurement une grande austérité, et se divisent, à leur tour, en plusieurs catégories ou degrés différents d'initiation. En subissant une série successive d'épreuves, ils peuvent monter d'une catégorie inférieure à une autre plus élevée. Chaque jeudi, ils se rassemblent dans leurs *khaloués,* ainsi désignent-ils les espèces de loges où ils se réunissent et qui sont situées d'ordinaire dans des lieux écartés et solitaires, interdits à tous ceux qui ne sont pas de leur secte. Ils y font un repas frugal, précédé et suivi de lectures et d'exhortations. Les

Djiahels, beaucoup plus nombreux que les Akkels, ne sont soumis à aucune règle. Ils ne participent pas aux cérémonies religieuses et vivent, pour la plupart, dans de grands désordres, la religion ne leur faisant un crime d'aucune de leurs actions secrètes; mais ils peuvent devenir Akkels en réformant leurs mœurs et en s'instruisant des dogmes auxquels ils doivent croire. Ils préludent aussi à leur conversion en adoptant le costume des premiers. On reconnaît ceux-ci à leur turban de couleur blanche et à leur *abba* ou robe de laine à grandes raies blanches et noires.

Les Druses n'ont point de véritables prêtres, mais des cheikhs; celui qui préside à leurs réunions dans les khaloués s'appelle cheikh des Akkels.

Ils ont, comme je l'ai dit ailleurs, une grande vénération pour les vieux arbres. On rencontre fréquemment, auprès des villages qu'ils habitent, soit des chênes verts, soit des térébinthes, soit d'autres arbres encore dont la hache a respecté l'âge avancé et qui sont couverts de petits lambeaux d'étoffe déposés sur leurs branches en guise d'ex-voto. Isaïe fait allusion à une superstition analogue, lorsqu'il annonce le châtiment du Seigneur contre ceux qui adorent leurs dieux sous les arbres verdoyants (ch. LXII, vers. 5). Nous lisons de même dans le troisième livre des *Rois* (ch. XIV, vers. 22 et 23) : «Juda fit ce qui était mauvais aux yeux de Jéhovah... Et ils s'élevèrent eux-mêmes des autels, des statues et des bois sacrés sur toutes les hautes collines et sous tous les arbres chargés de feuillage.»

Ces coutumes idolâtriques des Juifs étaient elles-mêmes empruntées aux anciens habitants du pays, et, comme on le voit, elles ont survécu, en se modifiant un peu, à toutes les révolutions politiques, sociales et religieuses que la contrée a subies.

On accuse également les Druses de rendre un culte au

veau, et d'avoir ainsi conservé la tradition du bœuf Apis des Égyptiens et du veau d'or des Hébreux, qui n'était lui-même que l'emblème d'Apis et d'Osiris; mais ils se défendent d'une pareille imputation et la regardent comme une pure calomnie.

Autant les Maronites sont dévoués à la France et antipathiques à tout autre drapeau qu'au drapeau français, autant les Druses se laissent volontiers conduire par la politique anglaise, et c'est au milieu d'eux principalement que la Société biblique de Londres répand ses livres et son argent et fonde ses écoles, afin de contre-balancer dans le Liban, par l'influence protestante et relativement jeune de l'Angleterre, l'influence catholique et tant de fois séculaire de la France. En cela, l'Angleterre, je l'avoue, est secondée par l'Allemagne et par l'Amérique. Mais la France a, de son côté, la grande majorité des habitants, si l'on ajoute aux Maronites, déjà si nombreux, les Grecs-unis, qui invoquent également sans cesse son appui et ne peuvent compter que sur elle.

On ne connaît que trop les haines sanguinaires qui ont longtemps armé les Druses contre les Maronites, et les cruautés exécrables que les premiers ont commises si souvent, et notamment en 1860, contre les seconds. Je n'y reviendrai pas ici. Pour le moment, ces haines semblent assoupies, et la paix règne dans les districts mixtes, théâtres auparavant de tant de luttes acharnées. Je les ai parcourus et, en visitant plusieurs cheikhs druses très importants, j'ai entendu avec bonheur sortir de leur bouche l'affirmation formelle qu'ils désiraient désormais vivre en frères et non plus en ennemis avec les Maronites; ils ajoutaient que, dans les divers soulèvements qui avaient eu lieu depuis la chute de l'émir Béchir, lequel, d'une main ferme et habile, savait tenir sous sa dépendance les populations diverses qui habitent le Liban, ils ne se seraient jamais portés contre les chrétiens à des actes aussi violents.

s'ils n'avaient compté sur la complicité effective des Turcs, et sur la connivence tacite de l'Angleterre, leur protectrice, qui voyait d'un œil jaloux la prépondérance incontestable de la France dans toutes les parties du Liban où l'élément maronite dominait. Doit-on se fier à ces belles paroles, ou, au contraire, faut-il n'y ajouter qu'une créance médiocre? C'est ce que l'avenir nous apprendra.

Dans la vallée de la Bekaa, dans quelques villages du Liban et dans le territoire de Tyr, habite un autre peuple, appelé Métouali. Ce qui le distingue des musulmans, c'est qu'il suit le parti d'Ali, de même que les Persans, tandis que les Turcs sont attachés à celui d'Omar. Cette distinction date du schisme qui, l'an 36 de l'hégire, divisa les Arabes en deux camps opposés, les uns reconnaissant le véritable successeur de Mahomet dans Ali, les autres dans Omar. Les sectateurs de celui-ci se considèrent comme seuls orthodoxes, et se qualifient de *Sunnites,* épithète qui a le même sens, et donnent à leurs adversaires le surnom de *Chiïtes,* c'est-à-dire de sectateurs (d'Ali). Or le mot de Métouali a la même signification dans le dialecte de Syrie. Les Métoualis maudissent Omar et Moaouïa comme usurpateurs et rebelles; Ali et Hosaïn sont, par contre, pour eux des saints et des martyrs. Ils se regardent comme souillés par le contact d'un étranger, et ils refusent de manger et de boire dans un vase qui a servi à une personne qui n'est pas de leur secte.

Les Métoualis sont originaires de la Perse, et sont venus se réfugier en Syrie et dans les montagnes du Liban, où ils ont longtemps commis des brigandages; ils sont maintenant peu nombreux dans le Liban, où ils vivent assez misérablement; mais ils abondent dans la vallée de la Bekaa et dans le district de Tyr, également haïs des chrétiens et des musulmans.

Leur chiffre total peut être évalué à cinquante-cinq mille. Les musulmans habitent principalement les villes de la côte,

et beaucoup moins les villages de l'intérieur. Ils sont environ soixante-seize mille.

Tel est, avec deux mille Juifs, un petit nombre d'Arméniens et quelques centaines d'Européens, le fond de la population libanaise.

N° IV.

FRAGMENTS INÉDITS DE DROIT ROMAIN.

PAPINIEN [1], NOTES DE PAUL ET D'ULPIEN, PAR M. DARESTE.

Le musée égyptien du Louvre a fait en 1882 l'acquisition de quatre lambeaux de parchemin portant un texte latin en lettres onciales. J'ai entrepris de les déchiffrer et, après de longs efforts, je suis parvenu à lire à peu près tout ce qui est encore lisible. J'ai reconnu douze fragments distincts. Tous ont trait à la matière des affranchissements en droit romain, et les noms de Paul et d'Ulpien sont écrits plusieurs fois en marge, à l'encre rouge.

M. Esmein, professeur à la faculté de droit, à qui j'ai communiqué mon travail, a retrouvé dans le *Digeste* deux de ces fragments; c'est la loi 35 *De statuliberis* (XL, 7) et la loi 50 *De manumissis testamento* (XL, 4), dont l'intitulé porte *Papinianus libro IX Responsorum.*

On peut donc tenir pour certain que tous nos fragments sont des pages des *Responsa Papiniani*, avec les notes de Paul et d'Ulpien. L'ouvrage original et les notes étaient célèbres et jouissaient d'une grande autorité (v. l. 1, C. TH. *De resp. prud.* I, 4; l. 1, § 6, C. J, *De veteri jure enucleando,* I, 17).

Les fragments dont il s'agit sont malheureusement très mutilés. Le second est le seul que nous ayons pu lire avec certitude et restituer d'une manière plausible.

[1] *Responsa*, livre IX.

Le texte porte :

SERVOS AB EOQVINOD
ANTE CRIMEN INLATV
ADLIB TEM PVENIRE
MISSIQ_ Q_ SIMILITER VI
INCENSORVM CRIMINE
BVNT
Ulp. Q_A ME CENSVS
NFVERINTLIBERI
Paul SI CLVSO CENSV
NEC P TEA CENSVS
SORVM POENIS N
Paul QVARE IPSI SI CLVSO
MISSI SVNT

Ce qui peut être restitué de la manière suivante :

Servos ab eo qui non dedicaverit ante crimen inlatum testamento manumissos ad libertatem pervenire respondi; manumissi quoque similiter vindicta incensorum crimine non tenebuntur.

Ulpianus : Qui a me census tempore manumissi professi non fuerint, liberi non erunt.

Paulus : Si cluso censu liberi fiant, nec postea census actus fuerit, incensorum pœnis non tenebuntur.

Paulus : Quare ipsi si cluso censu liberi fiant, recte manumissi sunt.

N° V.

VASES GRECS TROUVÉS À MARSEILLE.

Je dois à l'obligeance de M. Augier, un des hommes qui ont rendu le plus de services au musée d'antiquités de Marseille, le dessin de deux vases qui sont conservés dans ce musée. Le premier a été trouvé en 1837 à Marseille en creusant le bassin de carénage, et donné à la collection par M. Pierre Trabaud. Ce genre d'œnochoé primitive est surtout

connu par les découvertes faites, il y a quelques années, sous la pouzzolane à Santorin, dans des maisons dont la très haute antiquité est certaine, aussi bien pour les géologues que pour les antiquaires. J'ai indiqué dix vases de cette forme, complets ou fragmentés, dans le catalogue sommaire des poteries de Santorin[1]. Les tombeaux de Mycènes en ont aussi donné plusieurs exemplaires[2].

On sait qu'il est important, pour l'étude des céramiques de Santorin et de Mycènes (je n'entends parler ici que des vases qui étaient à l'intérieur des tombeaux), d'en rapprocher les exemplaires similaires trouvés dans différentes parties du monde ancien. Une œnochoé de ce genre du musée du Varvakeion à Athènes est donnée comme provenant de la nécropole de Khalandri, à Syra[3]. Trois exemplaires du musée céramique de Sèvres, entrés dans la collection en 1832, paraissent provenir de Milo. Le Cabinet des antiques, le Louvre et le British Museum en possèdent également quelques spécimens dont l'origine est inconnue. Une variante de ce type se rencontre à Chypre, mais déjà sensiblement différente. A cette liste nous pouvons aujourd'hui ajouter Marseille. Toutefois ces œnochoés se divisent en deux classes : le type de Santorin, et un second type que nous appellerons type de Milo. Le type de Santorin est caractérisé par deux proéminences qui indiquent les seins, en général par plus de finesse et d'élégance et par une décoration qui marque chez l'artiste l'intention précise d'imiter la forme humaine et l'ornementation qu'elle comporte (oreilles, yeux, colliers grossièrement indiqués). Le type de Milo s'éloigne de ces principes; en général, les seins ne sont pas marqués, les

[1] *Céramiques de la Grèce propre*, p. 21.

[2] *Ibid.*, p. 18, premier et dixième tombeau. Furtwængler et Lœschcke, *Mykenische Thongefæsse*, Berlin, 1879.

[3] Collignon, *Catalogue des vases peints du musée de la Société archéologique d'Athènes*, n° 2.

yeux sont omis ou indiqués légèrement, l'ornementation consiste surtout en larges rubans plats horizontaux et en godrons. C'est ce que nous voyons sur l'œnochoé de Marseille. L'ensemble du type est aussi plus lourd qu'à Santorin. Des exemplaires de ce type sont encore si rares que le vase de Marseille mérite d'être signalé, sans qu'il soit prudent pour le moment de tirer aucune conséquence plus générale d'une découverte faite sur ce point du littoral de la Méditerranée.

Le second vase est du même type, mais les formes sont plus pleines, le col est moins allongé; la courbure du cou est moins marquée : c'est une dégénérescence du type de Milo. L'ornementation consiste en chevrons assez grossiers tracés dans la pâte. Cette œnochoé a été trouvée en faisant des fondations dans la rue de la République. Elle paraît prouver que la présence à Marseille du type de Milo n'est pas un fait d'exception, que cette forme a été en usage dans cette ville, et même assez longtemps pour que les caractères premiers aient pu s'altérer sensiblement.

Le même musée possède d'autres vases qui méritent d'être notés; ce sont principalement deux œnochoés et une hydrie à fond noir ornées de figures rouges. Les sujets n'offrent que peu d'intérêt; ce sont les compositions banales que l'on voit sur un grand nombre de poteries de l'Italie méridionale : éphibe et paidotribe, deux femmes faisant un sacrifice, une femme et un homme, feuillages. Le style indique le IIIe siècle avant notre ère. Ce qui fait la valeur de ces vases, c'est que l'origine en est connue avec certitude. Ils ont été découverts en 1880, au quartier de la Belle-de-Mai, le long du chemin vicinal de Saint-Joseph. On a constaté en cet endroit l'existence d'une nécropole que M. Penon, directeur du musée, a décrite avec un soin scrupuleux, dans un rapport adressé au maire de Marseille, et dont M. Augier a fait le plan. On sait combien sont rares les vases peints de style grec trouvés de ce

côté des Alpes. M. Bertrand et M. de Witte en ont récemment donné le catalogue[1]. A la liste qu'ils ont publiée il faut ajouter les œnochoés et l'hydrie de Marseille, sans parler d'un assez grand nombre de fragments.

N° VI.

INSCRIPTION DE L'ORACLE DE DODONE.

PAR M. C. CARAPANOS.

Messieurs les membres de l'Académie se souviennent peut-être des inscriptions de l'oracle trouvées dans mes fouilles de Dodone, et que j'ai communiquées à l'Académie avant même de les publier dans mon ouvrage. Ces inscriptions sont gravées sur des plaques de plomb très minces, et elles sont assez difficiles à déchiffrer, à cause de l'usure du plomb et de l'entrelacement des lettres de deux, trois et quelquefois quatre inscriptions gravées sur la même plaque.

Les inscriptions que j'ai publiées dans mon ouvrage contiennent des demandes adressées à l'oracle par des États, par des villes et par des particuliers; mais il n'y avait parmi elles aucune inscription pouvant être considérée d'une manière certaine comme une réponse de l'oracle. Il y en a deux ou trois composées de phrases bien lisibles et incompréhensibles, comme, par exemple, celle de *ἑάλλαν μαστείει*, qui pouvaient être prises pour des réponses : mais on pourrait avoir des doutes si ces phrases étaient des réponses de l'oracle ou bien des demandes incomplètes. On pourrait donc supposer que l'oracle rendait ses réponses sans les faire inscrire sur des plaques de plomb, et que c'étaient les demandes seules qui étaient inscrites sur ces plaques.

[1] Bertrand, *Archéologie celtique et gauloise*, 1876, p. 353. — De Witte, *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, mai 1876.

Après la publication de mon ouvrage sur mes fouilles de Dodone, je suis parvenu à déchiffrer quelques autres de ces inscriptions, et dernièrement j'en ai déchiffré une qui contient d'une manière certaine une réponse de l'oracle.

Sur l'une des faces d'une petite plaque carrée, de o^{m},o3 sur o^{m},o3 et épaisse d'un demi-millimètre à peine, est inscrite la demande suivante :

ΘΕΟ[CΤΥ]ΧΑΑΓΑ	Θεὸ[ς τύ]χα ἀγα-
ΘΑΕΡ[ΩΤ]ΕΙΑΝΤΙΟ	θά ἐρ[ωτ]εῖ Ἀντίο-
ΧΟ[CΤΟ]ΝΔΙΚΑΙΤΑΝ	χο[ς τὸ]ν Δὶ καὶ τὰν
ΔΙΩΝ[Α]ΝΥΠΕΡΥΓΙ	Διών[α]ν ὑπὲρ ὑγι-
ΕΙΑC[Α]ΥΤΟΥΚΑΙΠΑ	είας [α]ὐτοῦ καὶ πα-
ΤΡΟCΚΑΙΑΔΕΛΦ	τρὸς καὶ ἀδελφ-
ΑCΤ[Ι]ΝΑΘΕΩΝ	ᾶς τ[ί]να θεῶν
ΗΗΡ[ΩΩ]ΝΤΙΜΑΝ	ἢ ἡρ[ώω]ν τιμᾶν-
ΤΙΑ[Ω]ΙΟΝΚΑΙΑ	τι λ[ώ]ϊον καὶ ἄ
ΜΕΙΝΟΝ ΕΙΗ.	μεινον εἴη.

Dieu et bonne fortune. Antiochus demande à Jupiter et à Dioné lequel des dieux ou des héros doit-il honorer afin qu'il lui soit mieux et plus avantageux pour sa santé et pour la santé de son père et de sa sœur ?

De l'autre côté de la plaque est inscrite la réponse suivante :

ΕΙΣΕΡΜΙ	εἰς Ἑρμι-
ΟΝΑ	όνα
ΟΡΜΑ	ὁρμᾶ
ΣΑ	σα
ΑΝΤΙ	ἀντί.

Ce qui, traduit mot à mot, en prenant le mot ὁρμᾶσα comme une forme dorique de participe féminin au lieu de ὁρμῶσα, signifierait :

A Hermione qui s'élance vis-à-vis.

C'est une vraie réponse d'oracle, car, tout en étant claire, elle peut avoir double sens; elle peut signifier honorer dans Hermione même la déesse ou l'héroïne qui s'élance de l'île d'Hydréa, située en face et séparée par un étroit passage de mer; et elle peut aussi signifier vis-à-vis d'Hermione, c'est-à-dire à Hydréa.

Nous ne savons pas quelle était la déesse ou l'héroïne qui, venue d'en face, était adorée à Hydréa; mais nous savons qu'à Hermione il y avait des temples assez connus de Cérès et Coré, de Vénus, de Diane et d'Iphigénie; il est donc probable que l'oracle de Dodone recommandait à Antiochus d'honorer une de ces déesses ou l'héroïne Iphigénie.

On peut aussi remarquer dans l'inscription qui nous occupe la forme du *sigma*. Dans la demande, le sigma est de forme lunaire (C), tandis que l'epsilon, qui, dans les inscriptions à sigma lunaire, est ordinairement de la même forme, conserve ici la forme rectangulaire (E). Dans la réponse, le sigma aussi bien que l'epsilon ont tous deux la forme rectangulaire de la bonne époque des inscriptions grecques.

N° VII.

PIERRE GRAVÉE REPRÉSENTANT CÉSAR RECEVANT LA TÊTE DE POMPÉE, PAR M. C. CARAPANOS.

Sur une petite pierre chalcédoine, longue de 18 millimètres et demi et large de 11 millimètres, un habile artiste a gravé tout un tableau historique. Cinq personnages composent ce tableau. L'un, assis sur une chaise, porte sur la tête une couronne de lauriers; il appuie sa main gauche sur la hanche et lève la main droite sur son visage.

Trois sont debout: ils sont casqués et revêtus du costume militaire romain. Le premier est placé derrière le personnage

assis; il tient de la main gauche son bouclier et de la main droite sa lance. Le second est au milieu du tableau; il tient sa lance de la main gauche. Le troisième est placé à l'autre extrémité, en face du personnage assis; il tient une torche allumée de la main droite et son bouclier de la main gauche. Le cinquième personnage est agenouillé devant la personne assise et tient entre les mains une tête d'homme, qu'il offre à cette dernière personne.

Le sujet de cette représentation me paraît être assez clair: c'est la présentation de la tête de Pompée à Jules César.

Pompée, après la bataille de Pharsale, tâcha de former une nouvelle armée en Asie, et, n'ayant pas réussi, se décida à chercher un asile en Égypte, auprès du roi Ptolémée Dionysos. L'esclave Photin, ministre tout-puissant de ce roi, ayant appris la décision de Pompée, crut utile aux intérêts de l'Égypte de tuer Pompée pour être agréable à César.

En effet, à l'arrivée du navire portant Pompée, des officiers romains ayant servi auparavant sous les ordres mêmes de Pompée le reçurent dans une barque pour le transporter à terre; ils l'assassinèrent au moment où il mettait le pied sur le sol égyptien; ils lui tranchèrent la tête, qu'ils portèrent à Photin, et abandonnèrent son corps sur le rivage, où il fut brûlé par son affranchi Philippe.

César, poursuivant son rival, arriva en Égypte peu après l'assassinat. A son arrivée, Photin lui fit présenter la tête de Pompée. César, à cette vue, détourna les yeux et versa des larmes.

C'est cette scène que représente notre pierre gravée.

César, assis sur une chaise et entouré de trois de ses officiers, reçoit l'envoyé de Photin tenant entre ses mains la tête de Pompée, qu'il lui présente à genoux. A la vue de la tête inanimée de son grand rival, César fait le signe de l'affliction bien connu, en levant sa main vers sa tête. La présence du

personnage portant la torche nous indique aussi que cet évènement a eu lieu en une heure de la nuit.

La présentation à César de la tête de Pompée a été décrite par Corneille dans sa tragédie *La mort de Pompée;* elle fut aussi représentée par Giorgione dans son tableau de *César recevant la tête de Pompée,* mais je ne connais pas de monument antique représentant cette scène d'un évènement des plus importants de l'histoire romaine. C'est à ce titre que j'ai considéré ma petite pierre gravée comme méritant l'honneur de vous être présentée et d'être connue par les archéologues.

N° VIII.

ARCHÉOLOGIE RELIGIEUSE SLAVE. BULLE, MÉDAILLE ET CROIX.

PAR M. CHODZKIEWIECZ.

M. Gustave Schlumberger a bien voulu me communiquer quelques objets très intéressants de l'archéologie religieuse slave.

C'est d'abord :

1° Une bulle de plomb.

Face : Une empreinte très effacée d'une figure de saint, debout et à mi-corps; à gauche les lettres ГДА (peut-être Господа).

Revers : Печат Варлама Ігумена с̃тго с̃пса хуты.

Cette inscription veut dire : « Cachet de Varlam, Igoumène (abbé) du couvent de Saint-Sauveur de Khoutîn. »

Quel était ce couvent хуты, et cet Igoumène (supérieur, abbé) Varlam? Grâce aux indications qui me sont parvenues de la part de M. Kirpitchnikov, le savant professeur de l'Université de Kharkov, et à de nouvelles recherches, nous pouvons déterminer ces deux points avec certitude et précision.

Ce Varlam ou Varlaam, selon la prononciation des habitants de Novgorod-le-Grand, naquit en cette ville de parents riches; mais, après avoir distribué tous ses biens aux pauvres, il embrassa la vie religieuse et se fit moine. En 1192, avec l'agrément et la bénédiction de saint Grégoire, archevêque de Novgorod, il fonda, non loin de cette ville et sur les bords de la rivière de Volhov (Волховъ), un couvent connu en Russie sous le nom de : Хутынскій-Преображенскій монастырь (Khoutinski Préobrajenski Monastère).

Ce couvent, détruit par un incendie en 1611, fut rebâti ensuite par les soins du métropolitain de Moscou, Macari, et comprend actuellement dans son enceinte quatre églises, dont la principale est placée sous l'invocation de l'Ascension de Jésus-Christ, et s'appelle : *Spasso Préobrajenski sobor.*

Varlam mourut en 1243, après avoir nommé comme son successeur dans la dignité d'Igoumène Antoine surnommé le Romain (Римлянинъ), dont nous allons parler ci-après. Sa fête est célébrée, dans l'Église russe, le 6 novembre v. s. [1]

Cette bulle, qui remonte, sans aucun doute, au XIIe siècle, est très intéressante sous plus d'un rapport. Comme monument de l'épigraphie ecclésiastique russe et comme témoignage irrécusable d'un fait des annales du couvent de Khoutîn, elle est extrêmement précieuse, et il serait à désirer qu'elle fût examinée avec plus d'attention, afin de pouvoir rectifier, dans le dessin de sa *face* et dans l'inscription de son *revers,* les incertitudes et les erreurs qui s'y sont glissées. En effet, le dessin que nous en possédons, fait par un homme habile, mais malheureusement absolument étranger à la langue et à l'épigraphie slaves, présente quelques lacunes regrettables, surtout du côté de la face.

[1] Voir : *Annus ecclesiasticus græco-slavicus,* du Père Martinoff; — *Prolegomena Mend. et Menolog.* ad h. d.; — *Dictionnaire hagiographique,* p. 50; — Philarethe, *Historia ecclesiastica,* I, 146; *ejusdem Conspect. litt.*, n° 75.

IMPRIMERIE NATIONALE.

2° Une médaille en bronze.

Face : Buste de saint Antoine le Romain, de face, bénissant. Des deux côtés de la tête l'inscription : Прп. Антоній Римлянинъ (Prépodobni Antoni Rimlanin), «le vénérable, le saint, Antoine le Romain.»

Et en double exergue :

Ветхаго Рима отечество си оставилъ, на камень яко на лехкій корабль возшелъ еси, и на немъ паче естества аки безплотенъ, по водамъ шествіе творя, промышленіемъ божественнаго разума.

Tu as quitté ta vieille Rome, (ta) patrie, tu es monté sur une pierre comme sur un léger vaisseau et tu as navigué ainsi sur les eaux, d'une manière surnaturelle, comme (un être) incorporel, par la protection de la raison divine.

Revers : Buste de la Vierge, tenant l'enfant Jésus bénissant et ayant dans la main gauche un rouleau. Des deux côtés de la tête de la Vierge les monogrammes M͠P. Θ͠Y. — I͠C. X͠C. Dans l'auréole de l'enfant Jésus, les lettres grecques : O. Ω. N. (Ὁ ὢν - οἶον), en slave сый, *Celui qui est,* le nom de Dieu selon la Bible (*Exode,* III, v. 14); Dieu dit à Moïse : *Je suis celui qui est.*

En exergue :

Величтъ Душа моя Господа и возрадовася духъ мой ѡ Бозе Спасе моемъ.

Magnificat anima mea Dominum. Et exultavit spiritus meus in Deo salutari meo.

Cette médaille, d'une fabrication très ordinaire, et dont les inscriptions pèchent par plusieurs irrégularités d'orthographe, me semble être une de ces médailles qui se vendent en Russie

aux fidèles, dans les églises et auprès des châsses mêmes des saints en vénération.

Le saint Antoine dont il s'agit est précisément en grande vénération, surtout à Novgorod-le-Grand. Dans son *Annus ecclesiasticus græco-slavicus*, le Père Martinoff donne les renseignements les plus complets sur la vie et les travaux de ce saint du XIIe siècle, en ajoutant que, dans cette vie : *plura traduntur asystata et fictitia*, et, parmi ces inventions, il faut classer le voyage miraculeux par mer exécuté sur une pierre par le saint; bien que cette pierre, encastrée dans le mur de l'église fondée, paraît-il, par saint Antoine lui-même[1], sous l'invocation de la Nativité de la Sainte Vierge, soit exposée à la vénération des fidèles de nos jours encore.

La médaille qui nous occupe, pouvait être frappée en souvenir de la solennité du 3 août v. s. 1747, six-centième anniversaire de la mort présumée du saint, et pendant laquelle, sous les auspices et par les soins de l'impératrice Elisabeth Petrovna, les restes mortels de saint Antoine, retrouvés en 1597, furent placés dans un cercueil en bois de cyprès recouvert de lames d'argent. Sa fête est célébrée, dans l'Église russe, le 17 janvier v. s. et la sixième férie (vendredi) après le 29 juin, mais seulement à Novgorod[2].

3° Une croix en bronze, haute de $0^m,10$, large de $0^m,08$, trouvée près de la ville de Beyrouth, en Syrie. Elle est double, c'est-à-dire que, sur une croix plus grande, se trouve placée une plus petite croix, portant la figure de Jésus-Christ. Ces croix

[1] L'église en question est située sur les bords de la rivière Volhof (Волховъ), près de l'endroit même où, suivant la tradition, le saint aborda avec son merveilleux navire.

[2] Voir : *Vita sancti Antonii Rumani. Ant. Andrea in Pravost. sobes*, an. 1858. Mens. maii et junii; *Proleg. Mend. et Menolog.* ad. h. d.; — *Dictionnaire hagiographique*, p. 32; — *Histoire hiérarchique russe*, III, p. 105-258; — Macarii *Historia eccles. russ.*, t. II, p. 72, t. III, p. 170; — Theiner, *Die neusten Zustände der Kath. Kirche in Polen und Russland*, p. 30-31.

sont à deux traverses, dont l'inférieure, plus petite, est placée obliquement.

Elle a été faite, évidemment, au moule, et forme un tableau dont les deux parties latérales, destinées aux quatre personnages placés au pied de la croix, sont rapportées et soudées, pour en composer l'ensemble.

Le séjour prolongé qu'elle a dû faire sous terre en a corrodé en plusieurs endroits les inscriptions, surtout celle placée au revers de la croix. Ces inscriptions étant celles que l'on trouve généralement sur tous les crucifix, elles peuvent être restituées de la manière suivante :

a. L'inscription placée au sommet de la croix : И҃. Н҃. Ц҃. И҃. — Исусъ Назарейскій Царь Июдейскій «Jesus. Nazarensis. Rex. Judeorum.»

b. Des deux côtés de la traverse supérieure : IC҃. XC҃. — Исусъ Христосъ «Jesus-Christ».

c. Tout le long de la branche supérieure de la croix (en haut) : Распятіе Господа на... (ces mots sont presque totalement effacés) шего Ис҃а Хр҃та.

Côté gauche au bout : Кр҃ту тво.

Au bas de la traverse : ему покла[redacted] мся[redacted] дыко и[redacted]тое Во҃скніе.

Côté droit au bout : твое сл҃вмъ, c'est-à-dire : Кресту твоему покланяемся владыко и святое воскресеніе твое славимъ «Nous nous prosternons devant ta croix, Seigneur, et nous glorifions ta sainte résurrection.»

Sur la pièce rapportée à gauche, se tiennent sainte Marie (Madeleine) et la sainte Vierge; au-dessus sont les monogrammes : СТ҃Я МАРІЯ. — М҃Р. ѲУ҃ (Святая Марія. — Μητὴρ Θεοῦ).

Sur la pièce à droite, on voit saint Jean et saint Longin. Au-dessus, monogrammes С͠ТЫ. ΙΩА͏ᴴ. С͠ТЫ. ΛΟ (le reste du nom НГИНЪ se trouve en partie effacé et en partie placé entre les deux têtes des saints, où l'on aperçoit ГН).

Sur la traverse oblique, sur laquelle sont posés les pieds de Jésus-Christ, s'élèvent, d'un côté, la lance et, de l'autre, le bâton portant l'éponge. Au-dessus se trouvent les lettres : НИ. — КА (Nica).

Sous la petite croix, dans un enrochement, on voit le crâne d'Adam, au-dessus et au-dessous duquel sont placées les lettres suivantes :

Au-dessus :

М. Л.
Р. Б.
Г. А.

Au-dessous :

Г. А.

C'est une légende bien connue qui veut que le Golgotha, où a été crucifié Jésus-Christ, soit le lieu de sépulture du premier homme, d'Adam. Les lettres qui précèdent sont expliquées de la manière suivante :

Мѣсто. — Лобное. — Распятие ou Рай. — Быстъ. — Глава. — Адамова.

Lieu de supplice. — Crucifiement ou Paradis est devenu. — Tête d'Adam.

Quant à l'inscription au revers de la croix, dont il ne reste que quelques fragments, c'est un abrégé de l'inscription

que l'on place ordinairement sur tous les crucifix de l'Église orientale :

. . . . . .

ВР. . . . .
ТВЕРЖЕНІЕ К. . . ТЪ АГГЛО
МЪ СЛАВА. . . . . ПЪ. БЕСОМ
Я. . . А

La restitution est :

Крестъ
вѣрнымъ у
тверженіе. — Крестъ ангело
мъ слава. — Крестъ бѣсомъ
язва

Ô Croix! soutien des fidèles. — Ô Croix! gloire des anges. — Ô Croix! fléau des démons.

Au-dessus de cette croix, il y avait encore un ornement représentant le Père éternel et le Saint-Esprit; on en voit les traces de cassures.

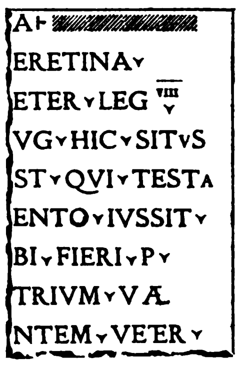
On ne peut rien dire de positif sur l'antiquité de cette croix. Les textes de ses inscriptions, tirés des livres liturgiques, sont évidemment très anciens, mais ne peuvent nous servir pour fixer une date quelconque du temps où ils furent copiés. Cependant l'orthographe des mots, les abréviations et l'usage de l'ω (oméga) permettent de supposer que, sinon la croix elle-même, du moins son moule peut remonter au XVIe ou au XVIIe siècle.

N° IX.

LES INSCRIPTIONS ET LES TUILES LÉGIONNAIRES DE MIREBEAU (CÔTE-D'OR),

PAR M. ROBERT MOWAT.

Le bourg de Mirebeau-sur-Bèze, situé à 22 kilomètres au N. E. de Dijon, sur une voie antique se dirigeant de Genève à Langres, en passant par Sacquenay et Pontaillier, a été une importante station à l'époque romaine. A un kilomètre à l'est du bourg, on a trouvé en 1834 des ruines qui couvraient une superficie de deux kilomètres carrés, et qui consistaient en substructions diverses, murs peints à fresque, restes de bains, débris de colonnes et de chapiteaux. Un aqueduc, creusé dans le roc à plus de 4 mètres de profondeur et maçonné sur 1 mètre de hauteur, a été mis à découvert sur une longueur de 80 mètres[1]. Le terrain était jonché de fragments de tuiles. De là provient aussi une inscription actuellement conservée au musée de Dijon, où je l'ai copiée. Elle est peu connue, peut-être même inédite; il me paraît donc à propos d'en donner ici le texte :



[1] Boudot, *Essai sur le camp de Mirebeau*, dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. I, 1834-1835, in-8°, p. 135-153. — *Voies romaines du département de la Côte-d'Or et Répertoire archéologique des arrondissements de Dijon et de Beaune*, in-4°, 1872, col. 112.

Il y a un point à la fin de quelques lignes; on remarquera que celui de la troisième a été reporté, faute de place, au-dessous des lettres numérales VIII. La première ligne est presque entièrement détruite, en sorte que les noms du titulaire qui s'y trouvaient énoncés sont irrémédiablement perdus; aux lignes suivantes il ne manque que la première lettre; leur restitution ne souffre donc aucune difficulté :

. . [.*t*]*erctina* (*tribu*), [*v*]*eter*(*anus*) *leg*(*ionis*) *octavae* [*a*]*ug*(*ustae*), *hic situs* [*e*]*st, qui testa*[*m*]*ento jussit* [*si*]*bi fieri p*(*er*)? [*E*]*trium Val*[*e*]*ntem*, [*veteranum ejusdem legionis*]. . .

Le sigle P qui termine la septième ligne, et qu'on serait tenté, au premier abord, de prendre pour l'abréviation de Publius, prénom du personnage portant le cognomen Valens, est en réalité celui de la préposition *per*, exigée par la construction grammaticale, conformément à d'autres exemples épigraphiques [1].

Cette inscription, qui mentionne deux vétérans de la légion VIII[e] Augusta, acquiert un grand intérêt par le fait que des tuiles portant l'estampille de la même légion ont été découvertes en grand nombre précisément dans la même localité, les unes LEG VIII AVG, les autres LEG VIII AVG L APPIO LEG, c'est-à-dire *Légion VIII[e] Augusta; légat, L. Appius.*

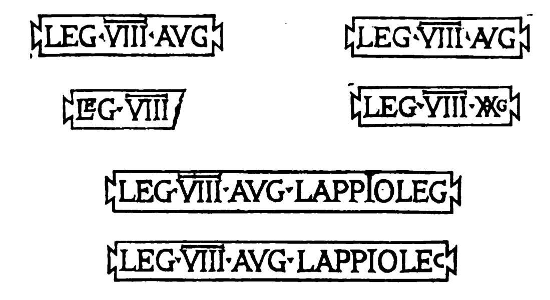
J'ai examiné les quatre exemplaires conservés au musée de Dijon [2] et les douze du Cabinet des antiques de la Bibliothèque

[1] Orelli, 3452 : «. . . Actus jussu Meceni Gemini leg(ati) per Aresium Maximum ⟩ legionis XI principem posteriorem coh(ortis) et p(er) D. Aebutium liberalem, » etc.

[2] *Revue archéologique*, t. V, 1862, p. 123. Voir aussi *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. I, 1841, p. 436 : «M. Locquin, membre correspondant, a fait don en 1834 d'un fragment de brique (lisez *tuile*) romaine trouvé dans les environs de Mirebeau, portant cette inscription, LEG. VIII AVG. LAPPIO LEG.» — Boudot, *Op. cit.*, p. 144 : «Une inscription trouvée dans ce camp d'hiver, gravée en relief sur des briques, est ainsi conçue : LEG. VIII AVG. LAPPIO LEG. Cette inscription annonce que sous César ce lieu

nationale[1], et j'ai constaté qu'ils appartiennent à neuf variétés, sorties d'autant de moules différents. L'une de ces tuiles, heureusement complète, est en forme de trapèze à rebords latéraux, et mesure 53 centimètres en longueur sur 39 de largeur médiane.

L'inscription est toujours renfermée dans un encadrement rectangulaire allongé, et accosté de deux ailerons en queue d'aronde. Voici les spécimens qui présentent les différences les plus remarquables.



Des tuiles aux mêmes marques légionnaires[2], provenant de Néris-les-Bains (Allier), ont fourni à M. Léon Renier le sujet d'un mémoire important, dont l'Académie n'a point perdu le souvenir[3]; il a démontré, en premier lieu, que le légat dont elles portent le nom, L. Appius, est identique au personnage désigné dans les textes d'auteurs par ses autres dénominations

était la résidence de la huitième légion Augustale (*sic*), commandée par le général Lappio, son chef (*sic*).»

[1] Ils ont été donnés au Cabinet, en 1845, par le capitaine Locquin, et sont étiquetés sous les n°s 3845, 3848, 3850, 3853, 3854, 3855, 3857; cinq autres ont perdu leur étiquette.

[2] Ces tuiles sont conservées au musée de Moulins et ont été publiées avec facsimilés par E. Tudot, dans son livre : *Collection de figurines en argile*, in-4°, 1860, p. 69, fig. 102; cf. *Bulletin monumental*, t. XXIII, 1857, à l'article *Marques et signatures de céramistes trouvées dans le Bourbonnais*, p. 337-371.

[3] *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1872, p. 428.

Norbanus Maximus, lequel s'illustra en l'an 88 par sa rapide et vigoureuse campagne contre le légat révolté de Germanie supérieure, L. Antonius Saturninus; en second lieu, que, si la légion VIIIe Augusta se trouvait alors en Gaule, c'est qu'elle y avait été envoyée d'Italie dix-huit ans auparavant, pour coopérer à la compression de la grande insurrection provoquée par le Batave Julius Civilis. Toutes ces conclusions sont confirmées à nouveau par la découverte d'une autre catégorie de tuiles, recueillies en 1841 par le capitaine Locquin dans une de ses propriétés au lieu dit la Garenne, sur le territoire de Mirebeau. On y voit diversement associés les numéros de plusieurs légions, au milieu desquels reparaît celui de la VIIIe Augusta. Il y a là un fait qui mérite d'être signalé; en effet, on connaît un assez grand nombre de tuiles portant le numéro de telle ou telle légion, mais jusqu'à présent celles de Mirebeau sont, sinon les seules, du moins parmi les très rares sur lesquelles se rencontrent ensemble les numéros de plusieurs légions [1].

Cette circonstance suffit à leur assurer un intérêt exceptionnel, et l'on comprend sans peine que les questions historiques liées à l'étude des monuments de ce genre se trouvent élargies d'une manière inattendue.

Les tuiles de Mirebeau à estampilles collectives sont de quatre types différents, que je vais examiner l'un après l'autre.

L'inscription tient dans un cadre rectangulaire sans ailerons. Le premier type présente une inscription disposée en deux lignes, dont la fin est mutilée sur l'exemplaire que j'ai eu sous les yeux; les lettres sont d'un bon style; tous les mots sont interponctués.

[1] En voici un exemple; je ne sais s'il est unique : LEG. X III GE. I. ADI., *Leg(iones) decima tertia ge(mina), prima adi(utrix)*. Cette tuile est au musée de Bukarest; voir *Corp. insc. lat.*, t. III, 1628.

VEXILꝟLEGIoN[...]
VIIIꝟXIꝟXIIIIꝟX[...]

Longueur : 0^m,105. — Hauteur : 0^m,046. — Hauteur des lettres : 0^m,013, à l'exception de O, qui a seulement 0^m,006.

(Don de M. Locquin à la Bibliothèque nationale; n° d'étiquette, 3844.)

C'est, on le voit, l'estampille commune à des *vexillationes* ou détachements de quatre légions dont les numéros se suivent régulièrement dans l'ordre ascendant. On lit avec certitude les trois premiers, à savoir ceux de la VIIIe (Augusta), de la XIe (Claudia) et de la XIIIIe (Gemina), toutes trois de l'armée de Germanie supérieure à l'époque flavienne; quant au dernier numéro, on n'aperçoit qu'une partie de son chiffre initial, le haut de la lettre numérale X; une cassure a emporté le reste; mais on peut tenir pour certain que ce numéro était celui de l'une des deux autres légions de la même armée, la XXIe (Rapax) ou la XXIIe (Primigenia).

La lacune à remplir dans l'estampille admet indifféremment l'un ou l'autre numéro, et comme il n'existe *a priori* aucun motif de préférence pour l'un d'eux, on se bornera à restituer à la suite du premier chiffre encore visible un deuxième X suivi d'un I, sans décider s'il faut ou non ajouter une deuxième unité.

Laissant donc provisoirement le dernier numéro dans l'indétermination, on lira l'inscription ainsi qu'il suit :

Vexil(lationes) legion[um] octavae, undecimae, quartae decimae, unaetvicesimae? ou *duoetvicesimae?*

Les tuiles du deuxième type portent une inscription en trois lignes; les lettres sont d'un tracé négligé; le G à crochet

retombant, de la forme dite en faucille. Il n'y a aucun signe de ponctuation :

VEXILL
GIONV
II VII

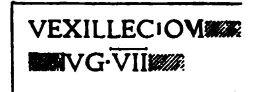
Longueur : 0m,105. — Hauteur : 0m,05. — Hauteur des lettres, variable de 0m,010 à 0m,018.

(Don de M. Locquin à la Bibliothèque nationale; deux exemplaires étiquetés 3858 et 3860.)

La cassure a emporté une lettre à la fin des deux premières lignes et a mutilé le dernier numéro, de manière qu'on ne sait si l'on doit le compléter au moyen d'une ou de deux unités et en faire soit le numéro VIII, soit le n° VIIII. Ni la II[e] légion, ni la VIIII[e] n'étaient de l'armée de Germanie supérieure; cependant la lecture du numéro II est certaine. J'expliquerai plus loin comment une portion de cette légion a pu se trouver en Gaule; la même explication conviendrait pour la légion VIIII, s'il venait à être prouvé par un exemplaire complet qu'il faut restituer ici ce numéro plutôt que le numéro VIII. Sous le bénéfice de cette observation, on lira ainsi qu'il suit :

Vexil(lationes) l[e]gionu[m] secundae, octavae? ou *nonae?*

L'estampille du troisième type est disposée sur deux lignes; les lettres sont de mauvaise facture; le N retourné est lié à la lettre O, le I qui précède très petit.



Longueur : 0m,118. — Hauteur : 0m,045. — Hauteur des lettres : 0m,012.

(Don de M. Locquin à la Bibliothèque nationale; n° d'étiquette, 3859.)

La première ligne a perdu ses deux dernières lettres; la deuxième ligne est mutilée à chaque extrémité.

La restitution du mot *Aug(ustae)* auquel manque le *a* initial n'en est pas moins certaine; ce mot était nécessairement précédé d'un numéro. Or trois légions ont été décorées du surnom d'*Augusta;* elles avaient les numéros II, III et VIII. La lacune n'est pas suffisante pour admettre le numéro VIII; on ne saurait non plus songer à la légion IIIe, qui n'a pas quitté l'Afrique. Il ne reste disponible que le numéro II. Il s'agit donc d'un détachement de la légion IIe Augusta, dont le quartier général était à Isca (auj. Caerleon) en Grande-Bretagne. Le numéro qui vient ensuite peut être un VIII suivi du mot *Aug(ustae)*, ou simplement un VIIII, comme je l'ai conjecturé pour l'estampille précédente, qui paraît être une variante de celle dont je parle maintenant.

En conséquence, on lira :

Vexil(lationes) legion[um] secundae Augustae, octavae [Augustae], ou *nonae.*

L'estampille du quatrième type comportait deux lignes; il n'en subsiste plus que la première, composée de lettres bien formées, avec certains détails qui empêchent de l'identifier avec aucune des estampilles précédentes. La destruction de la deuxième ligne nous laisse dans l'ignorance des deux numéros qu'elle paraît avoir contenus, d'après quelques faibles indices, par exemple une portion de jambage sous le X, et sous les lettres GION un trait horizontal ayant surmonté des lettres numérales.

On lit :



Longueur : 0^{m},118. — Hauteur : 0^{m},045. — Hauteur des lettres : 0^{m},012.

(Au musée de Dijon.)

Vexil(lationes) legionu[m] . . . . .

Mettons maintenant les monuments de Mirebeau en présence des données historiques fournies par les auteurs.

Lorsqu'en l'an 69 Vitellius, légat de Germanie inférieure, se rendit en Italie pour disputer l'empire à Othon et ensuite à Vespasien, il emmena avec lui, non seulement l'élite de ses légions, mais aussi celle de l'armée de Germanie supérieure et même la partie disponible de l'armée de Bretagne, à savoir: des détachements de la IIe légion Augusta, de la IXe Hispana, et de la XXe Valeria Victrix, qui s'étaient prononcées en sa faveur. Les garnisons du Rhin avaient donc été laissées à peu près absolument dégarnies. L'occasion était trop tentante pour que les Germains la laissassent échapper. Dès l'année suivante, Civilis donna aux Bataves le signal de l'insurrection, avec l'assistance des Bructères. Les faibles garnisons romaines furent réduites aux dernières extrémités; quelques-unes, complètement démoralisées, passèrent à l'ennemi, qui ne leur sut aucun gré de leur trahison et les massacra sans merci. La guerre n'était pas restée localisée en basse Germanie; elle s'était compliquée d'une insurrection gauloise, pour ainsi dire greffée sur l'insurrection des Bataves. Civilis avait conclu une alliance avec les Trévires de Julius Classicus, lequel entraîna à son tour la cité des Lingons; le chef de ceux-ci, Julius Sabinus, se proclama César, avec la pensée de fonder l'empire gaulois que l'Éduen Sacrovir avait rêvé et qui devait être réalisé seulement par Posthume et ses successeurs, deux siècles plus tard. Il se jeta à l'improviste sur les terres des Séquanes pour les punir de leur attachement à la cause romaine; mais il fut complètement défait, et cet échec suffit à empêcher la révolte de s'étendre aux Rèmes et aux autres cités gauloises de fidélité douteuse. Telle était la situation dans le nord et dans l'est de la Gaule.

C'est à ce conflit des Lingons et des Séquanes, c'est à ce lointain épisode de la révolte suscitée par Civilis, que j'attribue l'origine de l'établissement militaire de Mirebeau, installé

comme une sentinelle vigilante en avant d'Augustodunum (Autun) et de Vesontio (Besançon), les fidèles cités éduenne et séquane, pour tenir en respect leurs turbulents voisins d'Andematunum (Langres).

Serrons la question de plus près.

Le premier soin des Flaviens, après leur triomphe sur Vitellius, fut de disperser dans l'Illyricum toutes les troupes qui avaient combattu pour lui et sur la fidélité desquelles on ne pouvait compter. Elles n'y restèrent pas longtemps, car dès que la nouvelle des évènements qui se passaient en Gaule et en Germanie parvint à Rome, on prit les dispositions nécessaires pour la reconstitution des armées du Rhin. Naturellement on dut tout d'abord faire reprendre à tous les corps de troupes vitelliennes le chemin de leurs dépôts et de leurs quartiers respectifs. Ce mouvement de retour rend parfaitement compte du séjour temporaire fait à Mirebeau par un détachement de la IIe Augusta et peut-être par un autre de la VIIIIe Hispana, tous deux, en principe, de l'armée de Bretagne, mais provisoirement maintenus en Gaule par des nécessités de service, avant de parvenir à leur destination définitive.

Tacite, n'ayant à parler que des premières dispositions prises, ne mentionne expressément que le retour de la XXIe Rapax, d'où l'on doit conclure qu'elle fut la première vitellienne qui rentra en Germanie. En outre, on fit partir d'Italie la IIe Adjutrix, de nouvelle levée, avec la VIIIe Augusta et la XIe Claudia. Toutes ces troupes franchirent les Alpes, les unes par les vallées Cottiennes et Pœnines, les autres par le mont Graius. La VIIIe Augusta et la XIe Claudia mirent le pied pour la première fois en Gaule depuis les guerres de la conquête auxquelles elles avaient pris part, notamment dans la deuxième campagne de César contre les peuples de la Belgique, en l'an 57 avant l'ère chrétienne; cependant elles ne parurent dans aucun des combats contre Civilis, desquels Tacite nous a

laissé un récit détaillé avec l'indication des légions qui y prirent part. C'est que le danger n'était pas là seulement; la révolte de Sabinus, bien que comprimée[1], avait démontré la nécessité d'un corps d'observation chargé de tenir en respect les cités des Lingons et des Rèmes. Cet office a dû être rempli par les VIII[e] Augusta et XI[e] Claudia, concurremment avec des détachements de la XIIII[e] Gemina, de la XXI[e] Rapax ou de la XXII[e] Primigenia, et peut-être de la VIIII[e] Hispana, comme çela est maintenant prouvé par la découverte des tuiles marquées de leur estampille à Mirebeau.

La II[e] Adjutrix, après avoir quitté l'Italie, comme il vient d'être dit, fit en basse Germanie sa jonction avec la XIIII[e] Gemina, débarquée de Bretagne, puis successivement avec la VI[e] Victrix et la X[e] Gemina venues d'Espagne. L'arrivée de cette dernière motiva le départ de la XIIII[e] Gemina pour la haute Germanie, à Mayence, où déjà se trouvait la XXII[e] Primigenia. Il devient maintenant visible qu'une vexillation de cette XIIII[e] Gemina tirée de Bretagne n'a pu se réunir à Mirebeau, avec les détachements de la VIII[e] Augusta et de la XI[e] Claudia venus d'Italie, qu'après son arrivée à Mayence, où son quartier général lui fut assigné. L'estampille du premier type paraît donc correspondre à la période de réorganisation de l'armée de Germanie supérieure, après la défaite de Civilis. Cette organisation ne devint définitive que par le départ de la XXI[e] Rapax pour l'expédition sarmate en l'an 91, ce qui laissa

[1] Sabinus était parvenu, après sa défaite, à se soustraire aux poursuites du vainqueur. Au bout de neuf ans, il fut découvert dans l'asile où il s'était caché et mis à mort avec sa femme et ses deux enfants par ordre de Vespasien. Cette exécution tardive était sans doute autre chose qu'un acte de froide cruauté; on peut se demander si Vespasien n'y a pas été poussé par une nécessité politique justifiable à ses yeux, celle de terrifier les adhérents de Sabinus, qui continuaient à entretenir une sourde et dangereuse agitation parmi les Lingons. On connaît le touchant récit que Tacite et Dion-Cassius nous ont laissé du dévouement d'Éponine, la femme de Sabinus.

l'armée au chiffre normal de quatre légions, la VIIIe, la XIe, la XIIIIe et la XXIIe. La quadruple estampille de Mirebeau, celle du premier type, paraît présenter le tableau de cette composition. A ce titre, c'est un monument unique et d'une grande valeur pour l'histoire de la Gaule à cette époque troublée.

Les tuiles du deuxième type, à l'estampille de la légion IIe Augusta, permettent de rattacher au séjour de cette troupe à Mirebeau une inscription de Langres mentionnant un ancien tribun de la même légion. Ce monument, découvert en 1673, lors de la construction des chemins couverts entre Longe-Porte et Sous-Murs, est perdu aujourd'hui. Le moment me paraît venu d'en donner une copie plus exacte que le texte publié par Luquet[1] d'après des manuscrits conservés à Langres. J'extrais ma copie d'un recueil de dessins inédits appartenant au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale[2].

FABIÆ FORTVNAÆ
ATTIVS TVTICANVS
A TRIBVNAV LEG·II AVG.
CONIVGI VNIVS EXEMPLI

L'apex au-dessus de la lettre N, au milieu de la quatrième ligne, est évidemment destiné à figurer un I dans le prolongement du deuxième jambage. Cette inscription est intéressante, non seulement pour la question historique que je traite, mais aussi à cause des particularités épigraphiques qui la recommandent à l'attention. Je me borne ici à signaler la locution *a tribunatu*, laquelle se rencontre, je crois, pour la pre-

[1] J.-F. Luquet, *Antiquités de Langres*, 1838, p. 52. — *Recueil d'antiquités de la ville de Langres*, ms. in-fol., p. 616 — *Histoire des sainctes relicques et ancienneté de Langres, par moy Théodecte Tabourot, chanoine de la cathédrale*, ms. in-fol., p. 634.

[2] G. B., *Inscriptions, cercueils et statues qui se sont trouvés ès travaux de Langres entre les portes de Longeportes et Soubsmurs en l'année 1673*, ms. fonds français 7169 (nouveau 743), fol. 2.

IMPRIMERIE NATIONALE.

mière fois, et équivaut pour le sens et pour la construction grammaticale à la locution plus connue *a militiis*. Cela résulte de ce que l'une et l'autre correspondent terme à terme aux formules par lesquelles les Grecs les traduisaient dans leur langue, et dont l'équivalence a été mise en pleine lumière par M. Léon Renier[1], *ἀπὸ χιλιαρχίας* et *ἀπὸ σἸρατειῶν*; on n'a pas d'exemple direct de la première, mais elle se déduit nécessairement de celle qu'on trouve dans une inscription de Thyatire[2], *ἀπὸ τριῶν χιλιαρχιῶν*; la seconde est donnée sous la forme *ἀπὸ σἸρατιῶν* par une inscription de Palmyre[3]. En résumé, la tournure *a tribunatu* signifie simplement *tribunatu functus*[4]. Notons enfin la locution *conjugi unius exempli*, très rare et comparable, pour son élégante latinité, à cette autre, *matri piissimae et unici exempli*, dans une inscription de Grésy, près d'Aix-les-Bains[5].

Je termine par deux courtes remarques. En premier lieu, la multiplicité des types d'estampilles qui ont été recueillies jusqu'à présent près de Mirebeau semble indiquer que la composition de la garnison romaine y a varié à des intervalles rapprochés. En second lieu, l'absence de briques estampillées au milieu de toutes ces tuiles ne laisse pas que de surprendre. Une conjecture est permise, c'est que ces tuiles servaient de couverture à des baraquements en bois au lieu de murs en briques, ainsi que cela se pratique encore pour des constructions légères et de courte durée dans nos camps d'instruction.

Cette dernière observation est applicable aux tuiles de la légion VIII[e] Augusta découvertes à Néris-les-Bains, sur l'emplacement d'un vaste camp retranché, qui semble avoir servi

[1] L. Renier, *Mélanges d'épigraphie*, dissert. x : *Ce que signifient les mots A MILITIIS dans les inscriptions latines*.

[2] *C. I. Gr.* 3844[a].

[3] *C. I. Gr.* 4499.

[4] Velleius Paterculus, II, CIV : *tribunatu castrorum functus*.

[5] Greppo, *Eaux thermales de la Gaule*, p. 157. — Bourquelot, *Inscriptions antiques de Luxeuil et d'Aix-les-Bains*, p. 76.

de quartiers, *castra stativa,* à une armée ou du moins à une légion[1]. Ce camp et celui de Mirebeau formaient donc une chaîne de postes militaires établis suivant une ligne à peu près perpendiculaire à celle des confins germaniques, et pénétrant comme un coin de fer jusqu'au cœur de la Gaule, de façon à soustraire le Midi aux tentatives insurrectionnelles des populations transligérines. La révolte de Classicus et de Sabinus, en l'an 70, a dû avoir pour effet de faire ressouvenir que, sous Tibère, le soulèvement des Trévires de Florus, combiné avec celui des Éduens de Sacrovir, avait eu son contre-coup jusque dans les cités des Turons et des Andécaves; et il fallait parer au retour d'une semblable éventualité. La ligne de Mirebeau à Néris, appuyée sur Lyon comme base d'opérations, et reliée à l'armée de Germanie supérieure, réalisait à un degré satisfaisant les conditions stratégiques. Ce n'est pas tout: des tuiles portant l'estampille LEG VIII AVG[2] ont été trouvées à Viviers (Ardèche). Elles attestent le séjour d'un autre détachement, que je considère comme le dépôt provisoire d'instruction destiné au recrutement des colonnes mobiles de cette légion campées à Néris et à Mirebeau.

N° X.

RAPPORT DE M. C. TISSOT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE, SUR LA MISSION EN TUNISIE DE M. JULIEN POINSSOT.

Au moment où le Ministère de l'instruction publique organise la Commission scientifique et archéologique qui doit étudier méthodiquement la Tunisie, je crois utile de signaler à

[1] L. Renier, dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1872, *loc. cit.*.
[2] Rouchier, *Histoire religieuse, civile et politique du Vivarais*, t. I, 1861, p. 591, n° 7.

l'Académie les résultats auxquels ont déjà abouti les recherches d'un explorateur isolé, M. Poinssot, chargé par le même département d'une mission dont l'objet était d'éclaircir quelques-uns des problèmes que soulève la géographie comparée de la province proconsulaire d'Afrique. Bien que M. Poinssot ait eu à lutter contre des difficultés de toute nature, et que l'insuffisance des ressources dont il disposait ne lui ait pas permis d'exécuter même des fouilles superficielles, les résultats de sa mission sont considérables et disent assez ceux qu'on peut attendre d'une exploration poursuivie dans de meilleures conditions.

M. Poinssot a recueilli près de cinq cents inscriptions inédites. Nous ne pouvons songer à mettre tous ces textes sous les yeux de l'Académie, et nous nous bornerons à reproduire et à analyser ceux qui offrent un intérêt exceptionnel.

En parcourant une des routes les mieux connues du Beylik, celle qui conduit de Tunis au Kef, M. Poinssot a trouvé entre Aïn-Tounga (Thignica) et Henchir-Hedja (Agbia), à la hauteur de Thugga, les deux fragments suivants, au milieu des débris d'un arc triomphal sous lequel passait la voie romaine :

a.

ICTORIIS
MPERATORVM
NOSTRORVM
COL·THVGG·DEVOTA

[*V*]*ictoriis* [*i*]*mperatorum nostrorum Col*(*onia*) *Thugg*(*ensis*) *devota.*

b.

CAESARVM
NOSTRORVM
OL·THVGG·DEV

[*Victoriis*] *Caesarum nostrorum* [*C*]*o-l*(*onia*) *Thugg*(*ensis*) *dev*[*ota*].

Ces deux dédicaces, qui étaient restées inaperçues jusqu'ici, ornaient, comme on le voit, les deux facades principales d'un arc de triomphe élevé par la colonie de Thugga, au point où la route de Carthage à Cirta traversait son territoire, en l'hon-

neur des victoires remportées par les deux Augustes Dioclétien et Maximien et les deux Césars Constance-Chlore et Galère.

Les ruines voisines de Teboursouk (Thibursicum Bure), bien que vingt fois visitées par tous les voyageurs qui ont parcouru la Régence, ont fourni à M. Poinssot cinq fragments inédits qui donnent le nom d'un proconsul d'Afrique :

a.	*b.*	*c.*
DEDICANTE	CAEIONIO	IVLIANO AMPLI

d.	*e.*
SSIMO PROC	ONSVLE CLA

Dedicante Caeionio Juliano amplissimo proconsule cla[*rissimo viro*].

Nous connaissons trois proconsuls d'Afrique du nom de Julianus : le Julianus chargé d'appliquer l'édit de Dioclétien du 31 mars 290, le Julianus auquel est adressé le rescrit du 9 janvier 397 (*cod. Justin.*, VII, 45, 12), et enfin le Julianus qui fut remplacé en 413 par Apringius (*cod. Theod.*, XI, 30, 64). Les textes ne donnent à ces trois personnages que le nom de Julianus, et il serait possible que les fragments de Teboursouk nous fissent simplement connaître le *cognomen* de l'un d'eux. Mais il est également permis de supposer qu'il s'agit dans l'espèce d'un proconsul nouveau. Une inscription de Rome[1] nomme un Alfenius Ceionius Julianus Kamenius qui fut préfet de Rome en 333[2] et qui avait été *consularis Numidiae* avant 330. Nous inclinerions à retrouver dans ce personnage le proconsul de l'inscription de Teboursouk. Ceionius Julianus aurait gouverné l'Afrique entre sa mission de Numidie et sa préfecture urbaine.

Sur cette même route de Carthage à Cirta, à Bordj Messaoudi, dont nous avions affirmé la synonymie avec la Tharia

[1] Orelli, 2361 ; *C. I. L.*, t. VI, 1675.
[2] *Notit. praef. Urb.*

des Itinéraires, M. Poinssot a trouvé une dédicace dont la huitième ligne, bien que très mutilée, nous paraît contenir l'ethnique de cette station :

INVICTISSI
MO MA
RCO FLAVIO
O TIN

VM
TH VM
NVM MAIES
TATIQVE EIVS

Invictissimo [*D*(*omino*) *N*(*ostro*)] *Marco Flavio* [*C*]*o*[*nstan*]*tin*[*o*. . . . . *Municipium*. . .]*um Th*[*acian*]*um num*(*ini*) *majestatique ejus* [*devotum*].

J'avais prié M. Poinssot de visiter les ruines d'Henchir ed-Douames (*Colonia Vcitana Major*) et d'étudier les deux piédestaux que M. le docteur Balthasar avait renoncé à déchiffrer. L'une de ces deux dédicaces a pu être lue en partie par M. Poinssot :

CONCORDIAE AVG SA
PRO SALVTE IMP CAES DIVI SEPTIM
NEPOTIS DIVI
ANTONINI PII
ALEXANDRI
II COS
TAE COLONIA
ALEXAN AVGVSTA VCHI
MAIVS ONORATA ADQVE
ORDO CIV TIS
STATVAM CO DIAE PERPETVAE
DEDIT ET DE CAVIT

Ce texte peut se restituer ainsi :

Concordiae Aug(ustae) sacr[um]. Pro salute imp(eratoris) Caes(aris) divi Septim[i Severi Pii], nepotis divi [Magni] Antonini Pii, [filii, M(arci) Aurelii Severi] Alexandri [pii, felicis, Augusti, tribuniciae potestatis] II, co(n)s(ulis), [et Juliae Mamaeae Augus]tae, colonia Alexan[driana] Augusta Uchi Maius [ab eo? h]onorata atque ordo civ[ita]tis..... Statuam co[ncor]diae perpetuae dedit et de[di]cavit.

Si l'épithète *honorata*, qu'on lit à la dixième ligne, fait allusion, comme nous le croyons, à l'élévation du municipe au rang de colonie, cette transformation daterait de l'année 223, indiquée par la deuxième puissance tribunitienne d'Alexandre Sévère. Le texte que nous venons de reproduire présente, en tout cas, un grand intérêt, en ce sens qu'il donne le nom de la cité dont nous ne connaissions que l'ethnique, Vchi ou Vci Maius, forme neutre plus africaine que la variante *Ucis*, qui a pu du reste être employée en même temps, de même qu'on trouve dans les textes *Tingis* pour *Tingi* ou *Tinge*.

Dans la plaine de Ghorfa, qui s'étend au sud de Thacia, M. Poinssot a reconnu les ruines de deux petits centres antiques; le premier, situé à la limite méridionale du Bahirt el-Ghorfa, paraît avoir été le centre d'un grand domaine, à en juger par ce fragment malheureusement incomplet :

CAELESTI
IMP ❦ CAES
EIS DIVI ANE ❦ COLONI ❦ FVN
CVM COLVMNIS ORNATIS IDEM

Il s'agit d'un temple élevé à Juno Caelestis pour le salut d'un empereur, dont le nom a été martelé, et de toute sa famille : [*totiusque domus*] *ejus divinae*, par les colons du *fundus*. . .

Les ruines assez étendues d'Henchir Aouitta, au centre de la même plaine, ont fourni cet autre fragment :

DDD NNN VALENTINIANO VALENTI ET GRA
SEXTIO RVSTICO V · C · PROCONS[illegible]
V · C · LEGATO NVMIDIAE BALNEAE QVAE
REDINTEGRATE SVNT DEVOTIONE TOTIVS ORD
CVR · R · P · OPVS ET SOLLICITVDINE ET SVMPTIBVS

Le principal personnage de cette dédicace est connu. Sextius Rusticus Julianus, proconsul d'Afrique de 371 à 373[1], avait été *Magister memoriae* en 367[2]. Il fut préfet de Rome sous Maxime et mourut en charge à la fin de l'année 387 ou au commencement de l'année 388. Il est nommé dans la dédicace de Mraïsa (*Carpis*)[3], mal copiée par Borgia, qui a lu à la sixième ligne *Valianus* pour *Julianus*, méprise qui n'a pas été relevée jusqu'ici et qui a entraîné la fausse restitution du fragment *b* de la dédicace de Teboursouk[4].

Il est question, dans ce fragment, d'une restauration des thermes de la petite cité que représente Henchir Aouitta, restauration accomplie grâce au dévouement de l'*ordo*, ce qui prouve, par parenthèse, que la ville avait une organisation municipale. Mais là n'est pas l'intérêt de ce débris d'inscription. Le monument d'Aouitta a une importance exceptionnelle en ce sens qu'il fournit, comme celui d'Uchi Maius, une indication qui nous permet de fixer les frontières de la province romaine et du royaume numide entre le Bagrada et la région où doit se retrouver Zama Regia. Le personnage de rang sénatorial qui intervient à côté du proconsul dans la dédicace

[1] *Code Théod.*, XV, 7, 2 (6 septembre 371); — VIII, 7, 12 (30 mai 372); — XVI, 6, 1 (20 février 373).
[2] Ammian., XXVII, VI, 1 et 2.
[3] *C. I. L.*, VIII, 995.
[4] *Ibid.*, 1447

d'Aouitta porte le titre de *legatus Numidiae*. Il s'agit évidemment, dans l'espèce, non pas du gouverneur de la province de Numidie, qui avait alors à sa tête un *praeses* ou un *consularis*, mais bien d'un *legatus* du proconsul d'Afrique, chargé de l'administration directe de la *Numidia proconsularis*, c'est-à-dire de la partie de la Numidie nouvelle qui resta sous l'autorité du proconsul d'Afrique lors de la division des pouvoirs en 37, et continua à appartenir à la proconsulaire lorsque la Numidie fut constituée en province séparée, vers la fin du IIe siècle. Mais pour que la cité dont les ruines se retrouvent à Henchir Aouitta ait pu faire partie, au IVe siècle, de la *Numidia proconsularis*, il fallait qu'elle eût appartenu à la Numidie nouvelle, formée, comme on le sait, du royaume numide, qui cessa d'exister après Thapsus (46 ans avant notre ère). Aouitta marque donc, au sud de Thacia, un des points compris, en 146, dans les possessions des fils de Masinissa.

Une inscription d'Henchir ed-Douames, d'autre part, donne à Uci Majus, ainsi que nous l'avons constaté dans un précédent rapport, le nom de *Colonia Mariana*, qui nous a permis de reporter l'origine de cette cité, comme établissement romain, à l'an de Rome 651, époque à laquelle les vétérans de Marius reçurent des terres en Afrique. Ces colons ne pouvant être installés que sur un territoire romain, il est certain que l'*oppidum civium Romanorum Marianum Vcitanum* appartenait à la province romaine. Nous avons donc, comme on le voit, presque sous le même méridien, deux positions appartenant, l'une à la Numidie, l'autre à l'Afrique propre. La frontière passait par conséquent à l'ouest du Djebel Gorra'at-Azrou, et, descendant droit au sud, laissait Uci ainsi que Thacia à la province romaine, et Aouitta à la Numidie. A partir d'Aouitta, elle devait se diriger au sud-est, pour laisser également à droite la position numide de Zama Regia.

En parcourant la région si peu connue où nous cherchons

encore cette mystérieuse Zama, M. Poinssot a découvert plusieurs inscriptions qui intéressent également la géographie comparée ou les annales de la province d'Afrique. Nous avons déjà communiqué à l'Académie la belle inscription dédiée à la Junon de Livia, et portant la date du proconsulat de Passienus Rufus[1]. Les deux fragments suivants, appartenant à la même dédicace et relevés à Makter, permettent de fixer la date exacte du proconsulat, jusqu'alors inconnu, de T. Sextius Lateranus :

a.

MAXIMI·P·P·TRIB·POT·XII COS III

b.

*a*NNO SECTI LATERATI PROCOS·C·V·L·RVPILIVS A

La douzième puissance tribunitienne de Septime Sévère cor-

[1] A la séance du 20 avril 1883; la voici :

IVNONI·LIVIAE·AVGVSTI·SACRVM
L·PASSIENO · RVFO · IMPERATORE
AFRICAM OBTINENTE
CN·CORNELIVS·CN·F·COR·RVFVS
ET MARIA·C·F·GALLA·CN
CONSERVATI
VOTA L·M·SOLVONT

« Consacré à la Junon (c'est-à-dire au Génie féminin) de Livie, femme d'Auguste, L. Passienus Rufus, *imperator* commandant en chef en Afrique, Cn. Cornelius Rufus, fils de Cnaeus, de la tribu Cornelia, et Maria Galla, fille de Caius, femme de Cnaeus, tous deux préservés, accomplissent volontiers leurs vœux. »

L. Passienus Rufus, consul en 750 de Rome, fut nommé proconsul d'Afrique en 756 (Borghesi, t. V, p. 109, 157, 160), à l'expiration, par conséquent, des cinq années qui devaient s'écouler entre ces deux fonctions. Nous savons, par un passage de Velleius Paterculus, qu'il obtint à cette occasion les honneurs du triomphe; mais nous ignorons les faits militaires qui lui valurent cette distinction et auxquels fait allusion le titre d'*imperator* mentionné par l'inscription d'El-Les.

respond à l'année 204. Sextius Lateranus avait été consul en 197, avec L. Cuspius Rufinus. Il ne se serait donc écoulé que sept ans entre son consulat et son proconsulat, alors que l'intervalle qui séparait ces deux fonctions, à la fin du IIe siècle et au commencement du IIIe, était en moyenne de treize ans. Les guerres civiles qui précédèrent l'avènement de Septime Sévère peuvent expliquer cette exception, dont nous trouvons d'ailleurs un second exemple. Nous pensons que le Rufinus qui prit l'administration de la province des mains d'Hilarianus à la fin de mai ou au commencement de juin de l'année 203, et que les textes ecclésiastiques désignent sous ce seul nom, est précisément le L. Cuspius Rufinus qui fut consul en 197 avec Sextius Lateranus. Morcelli l'avait déjà supposé, mais sa conjecture avait paru peu probable, eu égard à la durée moyenne de l'intervalle qui séparait le consulat du proconsulat. L'inscription de Makter tranche la question, en même temps qu'elle nous apprend que le collègue de Rufinus lui succéda dans le gouvernement de la province d'Afrique.

Les fastes de cette province ont encore été enrichis d'un nom jusqu'alors inconnu, par la découverte de l'inscription suivante, exhumée par M. Poinssot dans les ruines d'Henchir bou-Ftis, la *Civitas Avitensis Bibba*, dont l'emplacement avait été déjà déterminé :

FANVM DEI MERCVRII RVINAM IM...
DD...N N...CON S...
PROCONSVLATV · AVRELI · CELSINI
TIONE SVA RESTAVRAVIT...
IMBRIO GEMINIO FAVSTI...

Nous ne doutons pas que ce personnage ne soit l'Aurelius Celsinus qui fut préfet du prétoire d'Italie de 338 à 339 et préfet de Rome, d'abord de 341 à 342, puis en 351. La date de son proconsulat est facile à établir. L'inscription

d'Henchir bou-Ftis mentionnait évidemment le nom de trois empereurs, et ces trois empereurs ne peuvent être que les trois fils de Constantin le Grand : Constantin II, Constance II et Constant. La dédicace n'est donc pas antérieure au 22 mars 337, date de la mort de Constantin. Elle ne peut pas être postérieure, d'autre part, au 1er mars 338, date de la nomination de Celsinus aux fonctions de préfet du prétoire d'Italie. Le proconsulat d'Aurelius Celsinus comprend par conséquent l'année proconsulaire 336-337. Le martelage qu'on remarque à la seconde ligne de l'inscription date de l'année 340, époque à laquelle Constant, qui avait reçu en partage l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique, déclara la guerre à Constantin II. On sait que ce dernier fut tué à Aquilée dans cette même année, et que ses États furent réunis à ceux de Constant.

Les textes suivants recueillis par M. Poinssot déterminent l'emplacement de cités dont on ignorait la position ou même le nom.

1° A El-Ksour-Abd-el-Melek, sur la rive gauche de l'Oued Siliana :

. . . . O·CIVITATIS VZAPPAE
. VG·SAC·D·D·P·P

[*Geni*]*o civitatis Uzappae* [*A*]*ug*(*usto*) *sac*(*rum*) *D*(*ecreto*) *D*(*ecurionum*). *P*(*ecunia*) *P*(*ublica*).

Uzappa figure dans la Table de Peutinger sur la route qui reliait la grande voie de Carthage à Théveste au littoral de la Byzacène par Zama Regia et Thysdrus. Le cours supérieur de la Siliana porte le nom d'Oued Aousaf, dans lequel il est facile de reconnaître le nom d'Uzappa, ou plutôt dans lequel on retrouve la forme moins ancienne *Ausafensis*, que donnent les textes de l'époque chétienne.

2° A Henchir Sougda, entre le Djebel Serdj et le Djebel

Bargou, sur la ligne de faîte qui sépare le bassin de l'Oued Bargou de celui de la Siliana, à l'entrée d'un temple :

a.	*b.*	*c.*
IVNONI	AVG	SAC
PRO SALVTE IMP	M · AVRELI COM	MODI ANTONINI AVG GERM
SARMATICI	CI PP CIV	ITAS VRVSITANA TEMPLVM
CVM SANCTVARIO	VIS FECIT ET D	EDICAVIT D · D · P · P

Urusita était inconnue. On ne peut pas la retrouver en effet dans l'*ecclesia Urugitana* de l'époque chrétienne, l'évêque de cette dernière localité figurant parmi les prélats de la Numidie à la conférence de 411.

3° A Henchir Khachnoum[1], au confluent de l'Oued Mârouf et de l'Oued Bargou :

INVICTISSIMO ATQVE
INDVLGENTISSIMO
PRINCIPI IMP CAES
FLAVIO VALERIO CONS
TANTINO
ORDO MVNICIP · MVZ
DEVOTVS NVMINI MAIES
TATIQVE EIVS

On trouve dans la Notice des évêchés une *ecclesia Muzuensis*, appartenant à la Proconsulaire, et une *ecclesia Muzucensis*, située dans la Byzacène. M. Letaille a découvert récemment à Henchir Besra, à une vingtaine de kilomètres au sud-ouest d'Henchir Bez, un fragment donnant en toutes lettres CIVITAS MVZVCENSIS. Il faut par conséquent lire *Muzu(censis)* dans l'inscription d'Henchir Khachnoum. La frontière de la Proconsulaire et de la Byzacène passait donc entre ce der-

[1] L'orthographe de ce nom arabe est douteuse : nos officiers écrivent *Khachhoum*, *Khachchoum* ou *Khachnoum*.

nier point, qui représente *Muzua*, et Henchir Besra, qui correspond à *Muzuca.*

4° A Henchir Bez, au pied du versant sud-ouest du Djebel Bargou, au-dessus de la porte d'un temple :

PRO SALVTE·IMP·CAES·DIVI SEPTIMI SEVERI...IABE.....................
PRONEPOT·DIVI·HADRIANI ABNEP·DIVI TRAIANI PART.................
PARTICI MAXIMI BRITAniCI MAX·PONT·MAX·TRIB·POT X................
///STORIS·SATVRNINVS///MERC·CVM PATRIAE SVAE VAZI.........
CVM PRONAO ET ARA FECIT ET OB///EPVLVM ET GYMNASIVM DED...

La *Civitas Vazitana* était inconnue. Une lettre de M. Poinssot m'annonce, au moment même où j'écris ces lignes, qu'une seconde inscription, trouvée par lui à Henchir Bez, donne le nom complet de la cité : *Civitas Vazitana Sarra.*

5° A Henchir Bichka, dans le Fahs er-Riah' :

M · CORNELIO · OC
TAVIANO·V·P·PRAEF
CLASSIS·PRAET·MISEN
DVCI PER AFRICAM
NVMIDIAM·MAVRETA
NIAMQVE·SPLENDI
DISSIMVS·ORDO
MVNICIPI·BISICENSIS
PATRONO INCOMPARA
BILI·OB MERITA

Au même endroit :

DIA///
QVE IN HONOREM
PATRIS PATRONI MV
NICIPIII SPLENDIDISSI
MVS ORDO MVNICIPI
BISICENSIS

La découverte de ces deux inscriptions justifie la correspon-

dance que j'avais affirmée depuis longtemps entre Henchir Bichka ou Biska et la *Colonia Bisica Lucana,* qu'on s'obstinait à placer à Testour : cette dernière localité ne pouvait être et n'est en effet que la Thignica de la Table de Peutinger.

6° A Henchir Bir-el-Akmin, à l'extrémité méridionale de la Sebkhat el-Koursia :

[*c*]VRIA SALINENS(*is*)
.PERFECIT

Le mot *Salinensis* fait évidemment allusion au lac salé d'El-Koursia, sur les bords duquel s'étendent les ruines de Bir-el-Akmin.

7° A Henchir bel-Aït, à trois kilomètres et demi du point précédent, vers l'est :

SALVTI
AVGVSTO
RVM
CIVITAS
TEPELTEN
SIS D D
P P

Au même endroit :

IMP·CAESAR
DIVI TRAIANI
PARTHICI F·DI
VI NERV· NEPO
TI·HADRIANO
AVG·PONTIFIC·
MAXIMO·TRIB
POTEST·XIIII
COS·III·DD·PP
CIVITAS TEPELT
MAXIMVS · SATVRI F
ET L·LVSCISCI F·SVFE
TES CVRAVER

Au même endroit :

IMP · CAES · ANTONI
GORDIANI P·F·AVG
CIVITAS TEPELTENS
DEVOTA NVMINI
MAIESTATIQVE E
ORVM · DD · P · P ·

Au même endroit :

C.GALERIO VA
LERIO MAXI
MIANO NO
BILISSIMO
CAES · MVNI
CIPIVM TEP

Ces quatre inscriptions nous donnent encore le nom d'une cité inconnue, *Tepelte*, car son homonyme, l'*ecclesia Tifiltensis* de la Notice, appartenait à la Maurétanie césarienne. Simple *civitas* jusqu'à l'époque de Gordien III, Tepelte devint un municipe vers la fin du IIIe siècle. Elle était encore administrée par des suffètes au temps d'Hadrien.

8° La dédicace suivante, trouvée à Henchir Biska (*Bisica*), contient enfin le nom abrégé d'une localité nouvelle :

ANTONINI (*sic*)
PRO SALVTE IMP · CAESARIS· L ·AELI HADRIANI AVG·PII LIBI
Q· EIVS IOVI · IVNONI·MINERVAE·CIVITAS RIR·AQ·SACAR·VOTO·FECERVNT AN
SVFETVM·ONORATO·FORTVNATI MARTI VICTORIS VICTORIS IMILIS MAG
VTTVNNIS VICTOR ET SIMILIS FRATRIBVS·PP

On peut lire à la 2e ligne : *Civitas Rir(ensis) Aq(uensium) Sacar(itanorum)*. Ici encore nous retrouvons des suffètes [1].

Nous passons sous silence, à regret, plus de cent inscriptions d'une moindre importance, bien qu'elles offrent encore un grand intérêt pour l'histoire des cités africaines, puisqu'elles se rapportent à la construction ou à la réparation de temples, de thermes, de portiques, et nomment un certain nombre de patrons de ces mêmes cités. Les documents épigraphiques que nous avons reproduits donnent une idée suffisante, et de la riche moisson que M. Poinssot, grâce à sa persévérance et à son énergie, a su recueillir dans les circonstances les plus défavorables, et des résultats qu'on peut attendre, nous le répétons, d'une exploration qui disposerait des ressources et du matériel nécessaires.

APPENDICE N° I.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE PENDANT LE PREMIER SEMESTRE DE 1883, LU LE 13 JUILLET 1883.

MESSIEURS,

Nos recueils se sont accrus, pendant ce semestre, de deux volumes : le tome VI, 1re partie, de la série des *Mémoires des Savants étrangers* relatifs aux antiquités nationales : il est tout entier consacré au mémoire de M. Émile Molinier sur la vie d'Arnoul d'Audrehem, maréchal de France, mémoire couronné en 1880 dans vos concours; et le tome XXIV,

[1] En publiant cette inscription dans le *Bulletin des antiquités africaines* (fasc. V), M. Poinssot a écarté notre interprétation et a lu RIRACSACAR, en un seul mot. Cette lecture est inexacte. L'estampage donne très nettement un point après la seconde et après la septième lettre, et la cinquième lettre, que M. Poinssot prend pour un C, est certainement un Q.

IMPRIMERIE NATIONALE.

1[re] partie, des *Notices et Extraits des manuscrits*, contenant le mémoire de M. Maspero sur quelques papyrus du Louvre, et celui de M. Zotenberg sur la Chronique de Jean, évêque de Nikiou.

Nos autres publications marchent vers le résultat que nous venons d'obtenir pour ces deux recueils.

Historiens des Croisades. — 1° *Historiens occidentaux.* C'est le tome V qui est en cours d'impression. M. le comte Riant annonce que les deux premiers tiers du volume sont préparés. La presque totalité du texte des prosateurs latins et français est établie. Le premier texte latin en prose, *Ekkehardi Uraugiensis Hierosolymita*, est à l'imprimerie; les autres l'y suivront cette année; puis viendront les poèmes français, qui, en raison de leur caractère historique, devront prendre place auprès des prosateurs, et l'*Epistolarium.*

Le texte de Jean Dardel, qui doit figurer en tête du second volume des *Historiens arméniens*, est entièrement établi. L'espérance de trouver dans les archives d'Italie et d'Espagne quelques renseignements sur des personnages cités dans la chronique a été déçue.

Quelques passages ne pourront donc pas être éclaircis, comme on pouvait le supposer. La copie de la Fleur des histoires de la terre d'Orient est achevée, ainsi que la collation du texte sur les meilleurs manuscrits, spécialement ceux de Vienne et de Turin. La copie du texte de Nowaïry est fort avancée; elle sera achevée à la fin du mois prochain.

Quant aux *Historiens arabes*, je n'étonnerai pas l'Académie en lui disant que l'état de santé de notre confrère M. Defrémery laisse au même point la première partie du tome II; mais le tome III touche à son terme: 86 cahiers sont tirés. M. Barbier de Meynard espère l'achever au retour des vacances.

Les recherches importantes que M. L. Delisle a dû faire pour établir les droits originaires de la France sur plusieurs des Manuscrits de la bibliothèque de lord Ashburnham ne lui ont pas permis de pousser avec la même activité la publication du tome XXIV des Historiens de France. Mais le travail des auxiliaires n'en a pas été ralenti.

Il se continue de même pour le Recueil des chartes et diplômes antérieurs au règne de Philippe-Auguste, dont M. L. Delisle partage la direction avec M. de Rozière.

Mémoires de l'Académie. — Le tome XXX, 2[e] partie, va s'achever avec un supplément au mémoire de M. Deloche sur le *Monnayage en Gaule au nom de l'empereur Maurice Tibère.* Le tome XXXI, 1[re] partie, doit contenir l'*Histoire de l'Académie depuis 1874.* J'en revois les maté-

riaux. La 2ᵉ partie du même tome est commencée avec un mémoire de M. Tissot sur la *Campagne de César en Afrique.*

Mémoires des Savants étrangers. — J'ai indiqué la publication du tome VI, 1ʳᵉ partie, de la seconde série. Dans la première, le tome IX, 2ᵉ partie, s'achèvera incessamment avec un mémoire de M. Cuq sur le *Consilium principis.*

Notices et Extraits des manuscrits. — J'ai dit que le tome XXIV, 1ʳᵉ partie, avait enfin trouvé son complément et venait de paraître; le tome XXVI de la même série, avec lequel s'achève le *Dictionnaire des Simples* d'Ibn Beïthâr, n'attend plus que ses tables; la 1ʳᵉ partie de cet index, contenant les noms arabes, vient d'être soumise à la Commission des travaux littéraires; la seconde partie, comprenant les noms scientifiques, est en préparation et se terminera promptement.

Le tome XXXI, 1ʳᵉ partie, du même recueil doit réunir, aux notices de MM. Delisle, Fierville et Hauréau, une dernière notice de M. Miller (suite et fin des manuscrits grecs de la Bibliothèque royale de Madrid), qui est en cours d'impression.

Histoire littéraire de la France. — L'impression du tome XXIX a été poursuivie sans interruption : 39 feuilles sont tirées et 10 environ sont en état de première ou de seconde épreuve. Tout le reste de la copie sera prochainement envoyé à l'Imprimerie nationale.

La publication des Œuvres de Borghesi a dû se ressentir de la mission dont M. Waddington vient d'être honoré. Quant au Corpus inscriptionum semiticarum, la 2ᵉ livraison, contenant des inscriptions phéniciennes trouvées en Égypte, en Grèce, à Malte, en Sicile, en Sardaigne, en Italie, est tout entière en bon à tirer (texte et planches), et M. Renan, qui en dirige la publication, annonce que dans quelques jours elle pourra être déposée sur le bureau de l'Académie. Deux autres fascicules, préparés concurremment par MM. Derenbourg et de Vogüé, ne tarderont pas à être livrés à l'impression. Le jour n'est donc pas éloigné où un premier volume de ce grand ouvrage, qui fera tant d'honneur à l'érudition française, aura paru.

H. WALLON,

Secrétaire perpétuel.

APPENDICE N° II.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DES ÉCOLES D'ATHÈNES ET DE ROME
SUR LES TRAVAUX DE CES DEUX ÉCOLES PENDANT L'ANNÉE 1883,
PAR M. ALBERT DUMONT.

(LU DANS LA SÉANCE DU 10 AOÛT 1883.)

Messieurs,

Un règlement nouveau a changé la date à laquelle doivent être remis les mémoires des Écoles d'Athènes et de Rome. Vous avez décidé que les membres de première année ne seraient tenus à aucun envoi, que ceux de seconde année vous adresseraient leurs travaux avant le 31 mars[1]. Cette mesure a l'avantage de laisser aux jeunes gens près de dix-huit mois pour une première rédaction étendue : durant cette longue période, ils collaborent aux publications mensuelles qu'éditent les deux Écoles, ils se préparent, par des notices ou de courts articles, à des ouvrages plus considérables; ils ont aussi une entière liberté pour des voyages, qu'ils peuvent faire plus nombreux et dont ils fixent l'époque comme il leur convient.

Deux morts consécutives survenues parmi les membres de l'École d'Athènes vous avaient cruellement émus. Depuis trente-cinq ans que l'École existe, jamais pareil malheur ne l'avait frappée : il n'y avait rien à reprocher au dernier décret du 26 novembre 1874, qui vous avait été soumis et que vous aviez approuvé; est-il besoin d'ajouter que les directeurs l'ont

[1] Décret du 24 janvier 1883, rendu sur l'avis de l'Académie.

toujours interprété, aussi bien que les décrets antérieurs, avec le plus vif souci d'une responsabilité dont ils sont plus portés à augmenter qu'à diminuer les devoirs ? Mais les changements introduits dans les occupations régulières de l'École vous permettaient de ne pas demander de travail spécial dès la première année : vous avez pris volontiers cette mesure. En même temps les Chambres, sur la proposition d'un ancien membre de l'École, notre confrère M. Mézières, et sur les instances pressantes du ministre, M. Duvaux, qui regrettait vivement de n'avoir plus le droit d'initiative pour des augmentations au budget qu'il avait déposé, ont voté une somme importante à l'effet d'assurer aux voyages plus de bien-être et de confortable.

Les obligations professionnelles des membres de l'École se bornent à travailler pour eux et à réfléchir, ce qui est permis à si peu d'hommes d'étude quand une fois ils sont engagés dans une carrière. Le temps n'est pas loin où les trois années de Grèce étaient considérées comme des loisirs trop agréables, qu'on était tenté de reprocher à ceux qui en profitaient; à la vérité, elles sont une période de libres recherches, auxquelles il faut enlever le moins possible et seulement pour les raisons de famille les plus légitimes, qui ont fait du retour en France à époque fixe une des traditions de l'École. Le charme qu'exerce la Grèce n'est pas seulement dans les travaux auxquels elle invite, il est dans la nouveauté d'une beauté parfaite, dans des voyages où le présent rappelle sans cesse le passé, dans la joie de n'avoir d'autre souci que de voir, découvrir et admirer. Ce sont là des années d'exception, qu'il faut interrompre le moins possible. Le profit en est d'autant plus complet, qu'on oublie mieux pour un temps la société que l'on quitte et vers laquelle on va revenir. A l'École d'Athènes comme à la villa Médicis, cet autre milieu admirable, il est bon de s'affranchir des préoccupations ordinaires, et cette

sorte d'isolement même est une des conditions qui aident le mieux à comprendre Rome et la Grèce.

Par suite de la mesure nouvelle que vous avez prise, les mémoires sont moins nombreux en 1883 que les années précédentes.

M. Clerc, membre de troisième année de l'École d'Athènes, nous avait envoyé en 1882 un mémoire sur les vases peints qui représentent l'histoire de Thésée. Son nouveau travail est consacré à la citadelle et à la nécropole de Nimroud-Kalessi, qu'il croit être Ægée d'Éolide[1].

Nimroud-Kalessi, qui avait été récemment visité et décrit par M. Salomon Reinach[2], est situé à quelques lieues de Miryna, où l'École a fait des fouilles importantes, dans une région encore mal connue, ce qui a permis à M. Clerc de rectifier plusieurs erreurs géographiques[3].

La ville d'Ægée d'Éolide est rarement nommée par les anciens. Quand Thémistocle voulut se réfugier chez le grand roi, il débarqua à Cymé et se rendit à Ægée (*αἰολικὸν πολισμάτιον*), où il resta quelque temps chez un ami. Ægée, ville assez petite, *οὐ μεγάλη πόλις*, était indépendante, ainsi que Temnos, ce qui explique pourquoi Thémistocle l'avait choisie. Ægée est citée dans les guerres d'Attale et des Romains; elle eut à souffrir du tremblement de terre de l'année 17 après notre ère. Strabon la mentionne avec Temnos comme étant à l'intérieur des terres, non loin de Cymé, de Phocée et de Smyrne et près de l'Hermus. Pline est encore plus bref[4].

[1] Sur le territoire de Nimroud-Kalessi, vilayet d'Aïdin, sandjak de Smyrne, caza de Magnésie.

[2] *Bulletin de correspondance hellénique*, 1881, p. 131-136 et 511.

[3] Le cours du Kodja-Tchai, l'ancien Pithicos, doit être rectifié sur la carte de l'amirauté anglaise. Cette carte indique aussi dans cette région des montagnes qui n'existent pas.

[4] Plut. *Themist.*, XXVI. — Xénophon, *Hellèn.*, IV, VIII, 5. — Polybe, V, LXXVII; XXXIII, XI. — Tacite, *Annales*, II, XLVII. — Strabon, XIII, 622. — Pline, V, XXXII. — Textes cités par M. Clerc.

Ces divers renseignements permettraient aussi bien de placer Ægée à Guzel-Hissar, où il existe des ruines importantes, qu'à Nimroud-Kalessi. M. Clerc se détermine pour Nimroud-Kalessi, surtout par cette raison qu'on a trouvé dans les ruines un certain nombre de monnaies d'Ægée, et qu'on ne signale pas de découvertes semblables à Guzel-Hissar. Une dédicace, malheureusement incomplète, conserve les mots ΟΔΑΜΟΣΑΙΓ. . .; les deux dernières lettres, qui sont peu visibles, autorisent à restituer avec vraisemblance, mais non avec certitude, *ὁ δᾶμος* Αἰγ[*αίων*].

M. Clerc a exploré pendant deux mois la citadelle et surtout la vaste nécropole qui s'étend au bas des remparts. Il décrit d'abord l'enceinte, où il reconnaît des constructions des temps les plus variés, depuis l'appareil qu'on est convenu d'appeler pélasgique jusqu'aux remaniements de la basse époque romaine. Il s'est proposé de donner des indications aux savants qui s'occupent avec une compétence spéciale de l'architecture militaire des anciens. L'édifice le mieux conservé et le plus important de l'acropole est une vaste construction de forme rectangulaire, qui a plus de 80 mètres de long, et dont la hauteur, dans la partie la moins endommagée, est de 14 mètres. A l'intérieur on reconnaît encore trente-deux chambres. Les constructions de ce genre sont rares dans les pays classiques. Celle-ci, bien que très simple, est d'un bon style; une inscription indique qu'elle a été tout au moins restaurée au temps de l'empire, mais rien ne prouve qu'elle ne date pas d'une époque plus ancienne. La partie supérieure était surmontée d'une terrasse décorée avec élégance. Probablement aménagée en forme de portique, comme l'indiquent de nombreux débris de colonnes, elle était en communication directe et de plain-pied avec une colline qui s'élève derrière les constructions. Il est à souhaiter que cet édifice soit dessiné et publié.

M. Clerc, dans cette partie de son travail, a eu tout à fait raison d'être bref. Quand les ruines n'ont pas de valeur artistique, les membres de l'École d'Athènes doivent en général se borner à les signaler; ils ne sauraient les étudier en détail qu'avec le concours d'un architecte. On trouve partout dans les pays grecs des forteresses et des murs d'enceinte ruinés ou du moins restaurés à diverses époques; il ne faut s'y attacher que si le style de ces constructions est précis, ou encore si l'on entend par de longues et nombreuses comparaisons faire une étude d'ensemble sur le sujet.

Quelques débris d'un temple sur l'acropole, les ruines d'un autre temple, à une heure dans la plaine, sont les seuls restes d'édifices religieux que signale M. Clerc. Une inscription *τοῖς Σεβαστοῖς*, plusieurs dédicaces, donnent lieu de la part de l'auteur à des remarques intéressantes, mais peuvent encore être étudiées à nouveau avec plus de détail et de plus près. Nous lui recommandons aussi le souci de l'exactitude philologique. D'une façon générale, et sans que ces remarques s'appliquent spécialement à M. Clerc, les transcriptions en caractères cursifs des textes épigraphiques doivent partout accompagner les inscriptions et doivent toujours être correctes. Toutes les études qui ont la Grèce pour objet supposent d'abord une connaissance sérieuse de la langue : les historiens et les archéologues ne sauraient l'oublier. Dans les longs loisirs de l'Orient, ils ne peuvent mieux faire pour leur plaisir et leur instruction que de lire et relire les chefs-d'œuvre des lettres grecques.

Les fouilles dans la nécropole ont ouvert quatre cent cinquante sépultures sur environ douze mille qu'elle paraît contenir. Le journal de ces recherches a été tenu exactement. M. Clerc nous en donne un spécimen. Il a fait un très grand nombre de remarques qui seront lues avec intérêt. On sait combien nous avons rarement des procès-verbaux de cette

nature rédigés avec un véritable esprit scientifique. Dans cet ordre, depuis quelques années, l'École a rendu à la science des services dont tous les archéologues lui sont reconnaissants; elle tiendra, nous en avons la certitude, à en augmenter encore l'importance par la suite.

A Nimroud-Kalessi, les tombes, plus ou moins profondes (elles sont parfois à quatre mètres au-dessous du sol actuel), de forme rectangulaire, sont construites en pierre. Tantôt ce sont de larges dalles dont chacune forme un côté de la sépulture, tantôt des dalles moins longues, d'autres fois de simples morceaux agencés de manière à recouvrir les parois. Le cimetière contient aussi quelques sarcophages. Les stèles étaient rares. M. Clerc n'en signale qu'un seul fragment. Il était pourtant nécessaire qu'on eût un moyen de reconnaître les sépultures. L'orientation des tombeaux ne paraît avoir été soumise à aucune règle. Les sépultures qui étaient restées le plus hermétiquement fermées se sont trouvées presque toutes plus ou moins remplies de terre, parfois jusqu'au couvercle. Il est à remarquer que, dans bien des cas, cette terre contient des cailloux et différentes concrétions que l'on remarque dans le sol environnant, ce qui écarte l'hypothèse d'infiltrations lentes. On mettait de la terre dans le tombeau avant d'y adapter la dalle qui servait de couvercle. M. Clerc a rencontré des exemples d'incinération, mais, en général, les habitants d'Ægée se bornaient à inhumer les morts. Les mêmes sépultures ont assez souvent servi à plusieurs personnes.

Dans les tombeaux qui n'ont pas été remplis de terre au moment de la cérémonie funèbre, les objets ont été disposés avec soin autour du corps et, en général, se retrouvent intacts. Dans les sépultures remplies de terre, les objets du même genre sont le plus souvent brisés; ils ont été jetés sans ordre; il est même certain qu'on les a parfois brisés avec intention. Sur quarante-cinq tombeaux pour lesquels nous avons un

procès-verbal complet, trente et un ne contenaient absolument aucun objet; il est difficile de porter à plus d'un tiers le nombre des tombeaux qui avaient reçu des objets de quelque valeur. Ces remarques seront utilement rapprochées de celles qui ont été faites dans la nécropole de Myrina par MM. Pottier, Reinach et Veyries.

Les terres cuites de Nimroud-Kalessi se distinguent nettement, par la nature de la pâte, de celles de Myrina. Elles présentent plusieurs variétés de rouge, tandis qu'à Myrina la teinte dominante est le bistre. L'argile est beaucoup moins fine qu'à Myrina. Ainsi, à une faible distance, on reconnaît deux fabriques qu'il est impossible de confondre. Nous voyons une fois de plus par cet exemple combien les ateliers étaient nombreux dans les pays grecs, et quelle large part il faut faire aux industries locales, mais nous constatons aussi que, dans deux villes différentes, on se servait de moules identiques, qui avaient été faits d'après un même relief. Le commerce des moules explique un très grand nombre de ressemblances : c'est un des faits dont il faut le plus tenir compte dans l'étude de la céramoplastique. Il a été signalé en particulier par M. Heuzey; il mériterait de faire l'objet d'un mémoire d'ensemble où tous les exemples qu'on pourrait recueillir seraient étudiés avec méthode.

Les statuettes de Nimroud-Kalessi sont rarement des œuvres d'art; elles appartiennent, en général, à une époque relativement récente, mais elles offrent un très grand intérêt : nous savons exactement dans quelles conditions elles ont été trouvées, et elles permettent de nombreuses comparaisons avec celles de Myrina.

Nous possédons très peu de vases peints découverts en Asie Mineure, ce qui doit s'expliquer surtout par le petit nombre de fouilles qui ont été faites pour les rechercher. A peine citerait-on quelques exemplaires, qui sont presque tous au British

Museum. La nécropole de Nimroud-Kalessi nous en a donné plusieurs. Deux petites œnochoés sont à figure noire sur fond rouge : l'une représente un cygne entre deux oiseaux à tête humaine; l'autre, une figure ailée entre deux quadrupèdes. Si ces vases sont de la même époque que les terres cuites, ce qui n'est pas invraisemblable, sans que la preuve soit faite, il faut en conclure que la peinture noire sur fond rouge a été en usage très longtemps. Les savants qui ouvrent des tombeaux ne sauraient être trop attentifs à cette question.

Une jolie coupe à figures rouges représente à l'intérieur un sacrifice, à l'extérieur un banquet; d'après la reproduction que donne le mémoire, le dessin rappelle la bonne école attique de l'époque macédonienne. Un vase commun, une sorte de gobelet, doit être rapproché de deux vases semblables rapportés, par M. Lenormant, d'Oria, dans la terre d'Otrante. (*Gazette archéologique,* 1881-1882, p. 112.)

Par une tradition qui est constante depuis que l'École existe, M. Clerc a pu profiter du concours que lui ont prêté, par d'excellents dessins, deux pensionnaires de la villa Médicis, MM. Laloux et Blavette, auxquels s'est joint M. Julien, architecte, prix du Salon en 1882.

Tels sont quelques-uns des faits nouveaux que contient le mémoire de M. Clerc. C'est un travail soigné, scrupuleux, précis. Retouché dans quelques parties, complété dans d'autres, il devra être imprimé, et sera lu avec profit. Il a l'avantage, sur le mémoire de l'an dernier, d'être consacré tout entier à un sujet que l'auteur n'aurait pu traiter s'il n'avait été membre de l'École d'Athènes. Les monuments de l'art, la topographie, les inscriptions, les découvertes nouvelles, les dialectes, toutes les études pour lesquelles il est nécessaire d'être en Orient, telles sont celles que votre Commission recommande avant tout aux membres de l'École; ils doivent s'y consacrer avec une vue très nette de ce qu'ils peuvent faire en Grèce, mais aussi ne

pas cesser un instant de compléter leur instruction générale, de s'appliquer à mieux comprendre la littérature et l'histoire, sans lesquelles toutes les recherches spéciales risquent de tourner à la mauvaise érudition.

M. Clerc, après un voyage fait en Asie Mineure au printemps, s'est rendu à Samos. Il reprend, sur l'emplacement de l'*Héraion,* les études qu'avait commencées M. Paul Girard. Il a déjà pu fouiller dans un terrain qui n'est pas occupé par les vignes; il y a trouvé en particulier un bas-relief qui lui paraît provenir du temple le plus ancien.

Les objets trouvés par M. Clerc à Nimroud-Kalessi, comme les riches collections découvertes à Myrina, appartenaient en grande partie à l'École d'Athènes, qui a déjà un musée intéressant. M. Foucart a désiré libéralement que les résultats de ces diverses explorations fussent exposés au Louvre, tout en réservant le droit de publication, que les auteurs de ces découvertes ne sauraient abandonner immédiatement. Nous nous félicitons de cette initiative, qui permet d'enrichir nôtre collection nationale. Même dans la mesure où les règlements en vigueur en Orient le permettent, l'École, qui chaque année doit faire des fouilles, peut beaucoup pour l'accroissement de nos musées; l'accord entre elle et l'Administration des beaux-arts est si naturel et si facile, qu'il est permis d'attendre les meilleurs résultats du précédent que vient de créer M. Foucart. Pourquoi n'a-t-il pas encore été possible de faire pour nos collections d'art ce qui existe pour le Muséum? Les voyageurs naturalistes délégués par ce grand établissement ont mission de rechercher et d'acquérir des exemplaires précieux pour la science. Depuis bien des années nos voyageurs archéologues de l'École d'Athènes sont réduits à voir, quelquefois les premiers, de très belles œuvres, sans pouvoir en assurer la possession au Louvre. L'intérêt que nous portons aux hautes études nous autorise peut-être, sans sortir de notre compé-

tence, à signaler à l'Administration des beaux-arts une question dont nous savons les difficultés, mais qu'elle ne peut étudier qu'avec le vif désir de trouver une solution favorable à nos musées.

M. Engel, membre hors cadre de l'École, nous a remis deux mémoires pour lesquels le séjour en Orient était également indispensable. Le premier est une description sommaire des principales collections numismatiques qu'il a pu étudier à Athènes : le cabinet des médailles, à l'Université; la collection de Giovanni di Demetrio (monnaies d'Égypte), au Polytechneion; les médailles de la Société archéologique, d'autant plus intéressantes que l'origine en est souvent connue et que beaucoup proviennent de fouilles célèbres; les collections de MM. Lambros, Alexandre Soutzo, Mélétopoulos, de Heldreich, Bücherer, Kœhler, etc., de M[me] Mavrocordato. M. Engel donne la bibliographie de chacune de ces collections, décrit les pièces inédites ou les exemplaires remarquables de types connus. Ces descriptions sont accompagnées de dessins; elles font connaître un grand nombre de documents précieux.

Le second mémoire a pour sujet les médailles de plomb de style grec que l'auteur a pu voir dans les collections athéniennes. C'est un travail considérable, rédigé avec un soin minutieux. Cinq planches reproduisent deux cent vingt-cinq types principaux, répartis en quatorze classes : plombs relatifs au Sénat, au secrétaire du Sénat, aux Prytanes, aux Tribus, aux Agoranomes; plombs paraissant se rattacher aux usages publics; plombs agonistiques, relatifs au culte, marques monétaires, types monétaires, distributions publiques; plombs relatifs à des étrangers; plombs historiques; plombs relatifs à des particuliers.

L'auteur, pour le moment, s'attache surtout à des descriptions précises; il borne le commentaire à quelques remarques et à des notes bibliographiques. Outre les divers ouvrages

qu'il cite, depuis Ficoroni jusqu'à M. Postolacca, le savant conservateur du cabinet des médailles d'Athènes, nous lui signalons un mémoire spécial de M. Benndorf[1], où il trouvera une suite remarquable de médailles de plomb étudiées en détail et un essai de doctrine générale. Tel qu'il est, ce catalogue doit être publié. Les mémoires explicatifs qui suivront seront d'autant plus difficiles, que le sujet est plus nouveau et que toutes ces représentations si variées s'expliquent par les coutumes politiques et religieuses des Grecs. Cette étude est riche en enseignements, elle ne pourra manquer d'ajouter beaucoup à la connaissance que nous avons de l'antiquité grecque. M. Engel a très justement pensé qu'il devait réserver le commentaire pour son retour en France. Il a fait en Grèce ce qui ne pouvait être entrepris qu'en Grèce : le reste viendra naturellement plus tard. Nous le félicitons aussi d'avoir compris qu'un catalogue descriptif, quand il est rédigé avec méthode et avec soin, est peut-être le genre de travail qui développe le plus heureusement les qualités de l'archéologue. Presque tous les maîtres nous ont donné cet exemple, qu'il importe de suivre. Les séries de monuments imparfaitement étudiés que possèdent la Grèce et l'Italie sont encore nombreuses.

Depuis l'ouvrage célèbre sur les monnaies d'Athènes, l'École n'avait guère produit de travaux numismatiques. Il est certain que les médailles peuvent être étudiées partout aussi bien qu'en Grèce, grâce à la richesse de nos musées et à la facilité avec laquelle s'échangent aujourd'hui les estampages et les empreintes. Il y a pourtant là tout un ordre de connaissances, surtout si l'on considère l'époque classique, où il est nécessaire que de jeunes savants acquièrent une compétence incontestable. Les voyages sont une occasion excellente pour les membres de l'École de commencer à se former à cette

[1] *Beitræge zur Kenntniss des attischen Theaters, Zeitsch. fur æsterreichischen Gymnasien*, 1875.

étude; le séjour en Orient leur permettra certainement de recueillir des renseignements précis sur d'importantes trouvailles et de rapporter en France, sinon toujours de riches séries de pièces inédites, du moins de nombreuses observations. Plusieurs de nos plus illustres maîtres en numismatique ont dû beaucoup aux diverses explorations qu'ils ont faites dans les pays grecs.

Nous aurions voulu, cette année, vous donner un nouveau compte rendu d'une campagne archéologique à Délos. Les fouilles ont été interrompues, mais pour peu de temps; l'École vient de reprendre la tâche qu'elle poursuit régulièrement avec succès depuis six années. Bien qu'elle dispose de ressources très limitées, elle est arrivée à de grands résultats. Elle nous a rendu l'administration du sanctuaire délien, elle a restitué l'architecture du temple qui a si heureusement inspiré, dans la restauration qu'il vient d'exposer, M. Nenot, l'architecte de la nouvelle Sorbonne; elle a enrichi l'histoire de l'art de monuments de style ancien d'une rare valeur. Il reste à déblayer la partie de l'île qui n'a pas encore été explorée. M. Paris, qui, après avoir fait en Lydie, au mois de mai, un voyage fructueux, est en ce moment à Délos, a déjà trouvé un certain nombre d'inscriptions, des fragments de statues archaïques et une maison antique, dont le plan est bien conservé. Les fouilles sont un des attraits les plus vifs que puissent éprouver les membres de l'École. Avant même que notre tâche si bien remplie jusqu'ici à Délos soit terminée, nous espérons qu'un autre champ sera assuré à notre activité pour le plus grand profit de la science.

Le *Bulletin de correspondance hellénique* n'a pas cessé de donner chaque mois des articles précis sur de nouvelles découvertes. Dans l'ordre des recherches d'archéologie figurée il a publié, sur la nécropole de Myrina, une étude de MM. Pottier et Reinach, qui fournit pour la connaissance des terres cuites un

grand nombre de faits nouveaux, commentés avec méthode. Nous ne croyons pas qu'aucun autre travail ait contribué davantage jusqu'ici à éclairer cette partie de la science archéologique, du moins pour la période qui commence aux temps macédoniens. M. Stillman a reproduit une cuirasse de bronze ornée de figures gravées au trait, document qui prouve une fois de plus combien a été répandu, dans les pays grecs, un mode de décoration que nous n'avons longtemps connu que par des exemplaires trouvés en Italie. Le style du dessin est exactement celui des plus anciens vases à figures noires. Plusieurs bas-reliefs sont commentés par M. Collignon. Le Bulletin contient un grand nombre d'inscriptions inédites, qu'ont expliquées M. Waddington, M. Foucart, les membres anciens et actuels de l'École. Nous sommes heureux de retrouver ici les noms de MM. Collignon, Homolle, Haussoullier, Hauvette-Besnault, Reinach, Dubois, Clerc, Paris, et ceux de collaborateurs qui tiennent de plus ou moins près à l'École d'Athènes, comme M. l'abbé Duchesne, M. Barilleau, MM. Mylonas et Dragoumis. A tous ces articles sont venus se joindre les communications de savants qui connaissent surtout l'École par les services qu'elle rend et par les sympathies qu'ils lui portent; tels sont MM. Laticheff, Ramsay, Schlumberger, Sorlin-Dorigny.

On pouvait craindre que la rédaction du recueil fût moins riche, cette année, que précédemment, après les malheurs qui ont atteint le personnel de l'École. M. Foucart a voulu qu'il n'en fût rien : il y a réussi, au prix de grands efforts et d'une collaboration personnelle très active. Ce recueil est aujourd'hui définitivement fondé; les caractères en sont arrêtés avec netteté. Consacré à la Grèce, il ne donne guère que des documents nouveaux d'archéologie ou d'épigraphie; il les publie avec exactitude; il les commente avec le souci le plus scrupuleux de ne rien dire que d'essentiel. Il forme déjà une collec-

tion où tout membre de l'École, en arrivant à Athènes, peut voir facilement ce qu'il doit faire et comment il est nécessaire qu'il le fasse. Le *Bulletin de correspondance hellénique* s'est assuré une place honorable dans la science; il s'est rendu indispensable à quiconque s'occupe de la Grèce ancienne. Il n'est que juste de rapporter ce succès à celui de nos confrères qui, depuis quatre ans, dirige cette publication. Par l'esprit de sévère critique qu'il a inspiré aux travailleurs placés sous ses ordres, autant que par les exemples qu'il n'a cessé de leur donner, il a exercé sur ces jeunes gens une action des plus heureuses; ils en sentiront davantage le prix à mesure qu'ils en verront mieux les effets dans la suite de leur carrière scientifique.

L'année classique qui vient de finir a été marquée à Rome par un changement qui était annoncé depuis quelque temps, que nous avions pu ajourner, mais qui ne cessait de nous préoccuper. M. Geffroy, après avoir donné sept années du dévouement le plus entier à l'École[1], s'est vu forcé de revenir en France par des raisons personnelles qui devaient décourager les instances les plus résolues. Ce n'est rien de dire qu'il laisse dans le pays qu'il se décide à quitter de vifs regrets; il y a rendu les plus grands services. Il a fait à l'École une place excellente dans l'opinion, aussi bien à Rome que dans toute l'Italie; il l'a entourée des plus sérieuses sympathies; il a su lui assurer des moyens de travail variés et nombreux, souvent au milieu de difficultés que lui seul connaît. La faveur qu'il a pu concilier à l'École lui a même permis, par une exception qui est trop rare, de lui constituer une dotation particulière produite par les dons de voyageurs distingués, heureux de contribuer à la prospérité d'une institution qui honore la France. Il a fourni ainsi à l'Administration un argument pour demander en faveur de cet établissement une forme de per-

[1] Nommé directeur le 16 novembre 1875, directeur honoraire le 26 décembre 1882.

IMPRIMERIE NATIONALE.

sonnalité civile qui encouragerait les libéralités, étendrait l'indépendance de l'École, et lui donnerait une singulière impulsion.

M. Geffroy a montré que nos institutions d'Athènes et de Rome ne sont pas réservées aux seuls membres que l'État y envoie, mais qu'elles doivent être recherchées par les jeunes gens qui, sans préoccupation de carrière, veulent employer les loisirs qui leur sont assurés à cultiver leur esprit. Il a choisi et fait commencer des travaux collectifs auxquels les promotions successives pourront se consacrer durant de longues années, qui ont déjà donné de véritables richesses à l'érudition française et qui lui en promettent beaucoup pour l'avenir. Ces sortes d'entreprises sont un des premiers devoirs de nos missions permanentes à l'étranger. Il a eu l'art de provoquer les vocations ou de les affermir. La *Bibliothèque* commune aux deux Écoles a publié une riche suite de mémoires faits en Italie; ce recueil en est aujourd'hui au 31e fascicule. Mais cette publication ne suffisait pas : le directeur l'a vu avec raison; il a institué les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, où les jeunes gens étudient les découvertes au moment même où elles sont faites. Un tel recueil était plus difficile à créer à Rome que partout ailleurs. A Rome, en effet, il en existe déjà beaucoup d'autres, dont quelques-uns, forts de la consécration du temps et des services rendus, sont certains de voir venir à eux la plupart des nouveautés. Ces raisons n'étaient pas faites pour arrêter M. Geffroy : il comptait sur le grand nombre de sujets d'études que fournit l'Italie. Il savait aussi quelle heureuse action exercent sur l'esprit des jeunes gens des recueils de ce genre. Avec une publicité régulière il faut être prêt à jour fixe : la nécessité d'imprimer oblige à mettre les travaux au point, à ne pas les laisser dans cette forme indécise que garde si longtemps une rédaction tant qu'elle ne doit pas être soumise au public. Des mémoires courts, sur des sujets précis, sont un exercice

de méthode excellent; l'entière correction qu'il est nécessaire d'y assurer, sous peine de compromettre l'École, est une discipline des plus salutaires. Le recueil a donné les résultats qu'il était permis d'attendre et pour le public et pour les rédacteurs. Le souvenir d'une direction si utile et si distinguée, sans parler ici de l'affection que gardent à un tel maître tous ceux qui ont été ses élèves, sera toujours présent à l'École, non seulement par la reconnaissance que cette institution gardera à M. Geffroy, mais par les services de jour en jour plus visibles que rendront les mesures qu'il a prises.

Pour succéder à M. Geffroy, l'Académie a été heureuse de trouver un savant qui avait plusieurs fois visité l'Italie, et qui avait toujours vécu par la pensée au milieu de ses monuments. C'est vraiment de M. Le Blant qu'il est permis de dire qu'en allant à Rome il revenait chez lui. Dès le premier jour, il a trouvé auprès de tous l'accueil que lui assuraient tant de services rendus à la science, auprès des jeunes gens, la seule autorité qui soit sérieuse dans ces postes difficiles, celle qu'assurent la confiance et le respect. Il doit se féliciter, comme nous nous félicitons nous-mêmes, des résultats de sa première année de direction.

M. Grandjean nous avait adressé, l'an dernier, un mémoire sur l'administration de Benoît XI; il nous donne, cette année, un travail sur le registre de ce pape. L'Académie sait que M. Grandjean prépare la publication analytique du registre de Benoît XI; il a recueilli les éléments d'un mémoire approfondi sur la diplomatique de ce pape. Il y étudiera successivement les actes dont il a retrouvé les expéditions disséminées dans les archives de différents pays, et les actes dont le texte nous est parvenu par le registre de la chancellerie. Le travail qu'il a soumis cette année à l'Académie se rapporte exclusivement au registre, dont il nous a donné une description exacte et judicieuse. Les faits y ont toujours été observés avec perspicacité et

généralement commentés avec autant de pénétration que de prudence. Il y a là plusieurs aperçus originaux, quoique la nouveauté des résultats ne soit pas en rapport avec l'étendue de la dissertation, dont nous n'avons d'ailleurs qu'une rédaction provisoire. Avant tout, l'auteur tenait à montrer qu'il avait étudié à fond les moindres détails de son sujet, et qu'il était parfaitement au courant des travaux antérieurs. S'il a discuté plusieurs questions sans arriver à des solutions définitives, c'est que la courte période du pontificat de Benoît XI, dans laquelle il s'est renfermé, ne fournit pas des éléments d'information suffisants.

Les critiques qu'on pourrait lui adresser portent sur des points tout à fait secondaires; il n'y aurait pas même lieu de les exprimer, si la diplomatique ne reposait pas en grande partie sur des infiniment petits.

M. Grandjean suppose que le registre de Benoît XI a été écrit par deux clercs, et la note *hic cessa scribere,* inscrite au bas du folio 122, lui a paru signifier que le clerc qui avait copié la première partie du registre avait reçu l'ordre de ne pas aller plus loin, la suite ayant dû être copiée par un autre scribe. Mais la note s'applique-t-elle à l'exécution même du registre? Ne se rapporte-t-elle pas à une compilation postérieure, qui n'aurait embrassé qu'une partie du registre original, et pour laquelle le scribe employé par le compilateur aurait dû s'arrêter au folio 122? M. Grandjean est porté à croire que le registre de Benoît XI a été rapporté d'Avignon à Rome en 1377. N'y a-t-il pas lieu de conjecturer que ce registre était compris dans la série de documents que le cardinal de Foix fit rentrer, en 1429, dans les archives romaines? La formule *ad perpetuam Dei memoriam,* au lieu de caractériser les pièces «adressées à l'Église entière», n'annonçait-elle pas les décisions auxquelles la cour pontificale attribuait le plus d'importance et qu'elle voulait publier avec le plus de solennité?

Les lettres du 16 avril 1304 doivent s'appliquer au monastère de Saint-Antoine et non pas au monastère de Saint-Antonin (p. 58). Le chapitre consacré à l'enregistrement des lettres (p. 66-76) aura besoin d'être revisé. L'auteur a posé un principe beaucoup trop absolu, quand il a avancé que «les pièces étaient enregistrées d'après les expéditions originales». L'hypothèse que certaines pièces ont dû être enregistrées d'après des feuillets ou des cahiers de minutes donnerait sans doute l'explication de certaines particularités que présentent les registres de la chancellerie romaine. Cette hypothèse a acquis beaucoup de vraisemblance depuis la publication tout à fait récente, postérieure à l'envoi du mémoire de M. Grandjean, des observations du docteur Charles Rodenberg, en tête des *Epistolæ sæculi XIII e regestis pontificum romanorum selectæ.* Le travail de M. Grandjean est de nature à nous faire espérer que son édition du registre de Benoît XI fera honneur à l'École française de Rome, et tiendra dignement sa place à côté des registres d'Innocent IV publiés par M. Élie Berger.

Après avoir achevé le mémoire dont nous rendons compte, M. Grandjean s'est proposé de visiter Pérouse, où Benoît XI a séjourné durant les derniers mois de son pontificat et où il a été enseveli. Il a dû rechercher dans cette ville des documents nouveaux, soit à l'*Archivio di Stato,* soit à la bibliothèque de l'évêché, et deux portraits contemporains de ce pape que l'on voyait encore au siècle dernier dans la cathédrale et dans le couvent des dominicains. Après Pérouse, il visitera Assise, Gubbio, Cortone, Chiusi, et de nouveau Sienne et Montepulciano, où des pièces importantes lui ont été signalées.

L'envoi de M. Diehl se compose : 1° de la seconde partie d'un travail sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne, travail dont la première partie a été soumise l'an dernier à l'Académie; 2° d'un mémoire sur la colonie vénitienne à Constantinople à la fin du XIVe siècle.

Le mémoire de l'an dernier était intitulé : *Des divisions provinciales et de l'administration de l'Italie byzantine du vi^e au viiie siècle.* L'auteur s'efforçait d'y expliquer le mécanisme de l'administration dans l'exarchat; mais il s'était contenté le plus souvent, et il ne pouvait faire davantage pour le début, de tracer, pour le temps et les provinces dont il s'occupait, une sorte de *notitia dignitatum.* Dans la suite du travail qui est soumise aujourd'hui à l'Académie, il étudie l'action même des Byzantins en Italie, leur politique et leur diplomatie, l'influence qu'ils ont eue sur le reste de l'Italie.

Ce nouveau travail sur l'administration byzantine est divisé en deux parties. Dans la première, l'auteur s'occupe de la politique extérieure des Byzantins et examine successivement, dans cinq chapitres distincts, les ressources militaires du gouvernement impérial, ses alliés francs, ses partisans parmi les Lombards, la destruction de l'exarchat due au voyage du pape Étienne III en France, enfin les efforts inutiles de Byzance pour recouvrer l'exarchat. Dans la seconde section, il étudie la politique intérieure de Byzance dans ses possessions italiennes, les populations de l'exarchat, l'hellénisme dans l'administration, dans l'Église et dans la société, et annonce un dernier chapitre, qu'il n'a pas eu le temps de rédiger, mais qui paraît devoir être d'un vif intérêt, sur l'hellénisme dans l'art italien.

Notre savant confrère M. le comte Riant, qui a bien voulu prêter à la Commission le concours de sa compétence spéciale, juge ce mémoire avec beaucoup de faveur. Il a réuni un grand nombre de remarques de détail qui seront très utiles à l'auteur. Nous nous bornons ici à l'opinion générale qu'il exprime sur cette étude. La méthode de M. Diehl est excellente, son style en général clair et sobre; chaque sujet traité reçoit les développements qu'il réclamait. On ne peut guère reprocher à l'auteur que la forme infiniment trop vague de ses renvois :

il devra se résoudre à suivre, sur ce point, les règles adoptées par tous les médiévistes, et ne point citer dom Bouquet, Baronius, Martens, sans ajouter le titre de la pièce publiée dans l'un de ces recueils. Baronius, en particulier, a eu tant d'éditions, que l'indication seule du tome et de la page ne sert absolument à rien.

Si la forme donnée par M. Diehl à son travail doit être approuvée presque sans réserve, il n'y aura aussi que de légères critiques à faire sur le fond même de son mémoire. M. Diehl a lu évidemment tout ou presque tout ce qu'on a écrit avant lui sur le sujet qu'il traite; mais il ne le dit nulle part. Il ne nomme même pas le travail de Harnack : *Das karolingische und das byzantinische Reich* (Göttingen, 1880, 8°), et l'on serait tenté de croire qu'il a volontairement fermé tous les livres de ses devanciers pour ne se servir que des écrits contemporains des évènements qu'il raconte. On eût été bien aise, cependant, de connaître, sur certains points discutables et discutés, l'avis d'autres historiens, surtout d'historiens ecclésiastiques. En second lieu, ces sources contemporaines eussent mérité quelques pages d'études préliminaires, qui nous eussent appris le degré de confiance que M. Diehl accorde à chacune d'elles : il ne suffit pas que Grégoire de Tours ou Paul Diacre affirme un fait pour qu'il soit cru sans discussion.

« Je signalerai également, dit M. le comte Riant, l'âpreté avec laquelle il met plus d'une fois en accusation la politique pontificale, qui, à cette époque, fut toujours éminemment latine, c'est-à-dire nationale : dire que l'évêque de Rome était le *vassal révolté* de l'empereur de Constantinople, parler de la *passion,* des *calomnies,* de la *déloyauté,* de la *trahison* des papes alliés des Carolingiens, est un procédé un peu déclamatoire, et d'autant plus inutile que, pour soutenir sa thèse, qui est fort juste, M. Diehl n'en avait pas besoin.

« En dépit de quelques critiques, qui ne portent, en général,

que sur des points secondaires, le travail de M. Diehl est remarquable[1]; la presque totalité de ses conclusions doit être acceptée, et l'on ne peut que l'encourager à persévérer dans une tâche où il a fait preuve d'un véritable talent d'exposition. »

La dissertation qui accompagne le grand travail de M. Diehl est consacrée à l'étude de la colonie vénitienne à Constantinople pendant cette période, encore si obscure, qui sépare la fin de l'Empire latin de l'agonie de la domination grecque. Ici encore nous suivons M. le comte Riant.

M. Diehl a trouvé à la Marciana la *commission* donnée par le doge André Contarini à un baile vénitien de Constantinople en 1374, André Gradenigo, envoyé en même temps comme ambassadeur extraordinaire auprès de l'empereur; et aux archives des Frari les pièces relatives à cette ambassade : c'est à l'aide de ces documents qu'il a cherché à retracer le tableau de ce qu'étaient à Constantinople, au XIV[e] siècle, les établissements vénitiens. Après quelques pages consacrées à l'histoire et à la situation matérielle de ces établissements, il passe en revue le baile, l'administration intérieure de la colonie par ce fonctionnaire, ses relations, soit avec la cour, soit avec les autres colonies italiennes. Un dernier paragraphe est consacré aux conseillers qui servaient de modérateurs au pouvoir du baile. Quelques extraits de la commission de 1374 (qu'on aurait préféré voir reproduite en entier) sont donnés en appendice.

Les mêmes qualités qui ont été signalées dans le grand travail de M. Diehl, la clarté, la méthode, le talent de dire beaucoup en peu de mots et de le bien dire, se retrouvent

[1] M. Diehl parle en passant d'un quartier grec à Rome; ce serait là un sujet d'étude intéressant. — Grégoire le Grand nous affirme qu'il ignorait le grec; M. Diehl cherche à prouver le contraire et exagère l'importance de la langue grecque à Rome. — La question des monnaies frappées en France à l'effigie des empereurs d'Orient ne peut être traitée en quelques mots, mais demande une discussion étendue.

dans ce petit mémoire sur la colonie vénitienne de Constantinople. Mais ici aussi se fait sentir, et peut-être plus gravement que tout à l'heure, le parti pris de faire table rase des recherches antérieures, et de travailler, directement, il est vrai, mais uniquement sur les pièces originales, ou plutôt (car nous sommes au xiv[e] siècle, époque où les documents surabondent) sur *quelques-unes* d'entre les pièces originales. Il paraît être à peu près certain (pour ne parler que de quelques ouvrages) que M. Diehl n'a point lu le magnifique chapitre que Heyd a consacré à l'histoire du xiv[e] siècle italien à Constantinople, dans le tome I (p. 470-577) de sa *Geschichte des Levante handels,* ni les Commentaires de G.-M. Thomas à la *Commission du doge André Dandolo pour Candie, 1350* (*Mémoires de l'Académie royale de Bavière,* Ph. hist., cl. XIV, I, 1877), ni les savantes études du chevalier Desimoni sur la topographie des établissements italiens de Constantinople (*Giornale Ligustico,* 1875), qui ne lui eussent pas été inutiles [1].

M. le comte Riant et M. de Mas-Latrie ont bien souvent traité la question de l'interdiction du commerce de la contrebande de guerre avec l'Égypte; dans les instructions dogales, cette interdiction n'était qu'une formule : ce commerce n'a jamais cessé un instant. (Voir d'ailleurs Speck, *Die gegen d. Handel d. Lateiner, mit d. Saracenen gericht. kirchl. und staatl. Verbote,* Zittau, 1880, in-4°.)

[1] En dehors de l'observation générale qui vient d'être faite, le mémoire donne lieu à diverses remarques; il est difficile de faire commencer la colonie vénitienne de Constantinople à l'année 1277 : à travers des vicissitudes diverses, c'est depuis une époque bien plus reculée que les Vénitiens commerçaient et étaient établis à Byzance. La note sur la valeur des monnaies (page 12) soulève bien des critiques de détail : l'hyperpère valait de neuf à dix francs, et le fait que le salaire fixe du baile était absorbé et au delà par les gages de sa suite n'autorise pas à discuter la valeur de ce salaire, le *casuel* de la fondation en constituant les vrais émoluments. L'image de la Vierge dont il est question page 17 est la fameuse Anscoine dont Robert de Clari parle avec tant de détails, et non point une image vénitienne ordinaire.

Le baile de Tyr (p. 35), dont la mention est empruntée à la commission elle-même, soulève une difficulté assez grave : Tyr n'était pas, en 1374, un port de commerce. Il ne devait pas, en tous cas, y avoir alors là de baile, mais tout au plus un simple consul : le mot *bajulus Tyri* porterait donc à croire que la commission de Gradenigo ne serait que la reproduction servile de quelque monument beaucoup plus ancien (antérieur à 1289).

Nous n'ajouterons aux savantes observations de M. le comte Riant qu'une remarque : le mémoire sur l'administration dans l'exarchat est fait presque tout entier d'après les textes déjà publiés; il aurait pu être rédigé aussi bien à Paris qu'à Rome, du moment que l'auteur ne consultait pas de documents inédits. Votre Commission insiste pour que, dans leurs travaux, les membres de l'École de Rome mettent à profit le pays qu'ils habitent, pour qu'ils choisissent des sujets dont l'Italie fournisse surtout les matériaux, qu'il s'agisse de pièces d'archives, de monuments de l'art, d'inscriptions ou de recherches topographiques. M. Diehl nous annonce une dernière partie de son mémoire, où il étudie l'influence de l'art byzantin en Italie. Ce chapitre répond tout à fait à l'ordre de recherches que nous croyons devoir recommander aux membres de l'École.

Le rapport de votre Commission était terminé quand M. le Directeur de l'École de Rome lui a remis un travail qui devait être rédigé par M. Diehl à la suite du voyage qu'il avait entrepris dans l'Italie méridionale. Cette étude étendue, résultant d'une exploration de quatre semaines, a été écrite dans l'espace d'un mois environ. Elle fait honneur à la facilité du jeune archéologue, il voit vite et bien; il écrit avec clarté; il sait classer ce qu'il a découvert, en marquer l'intérêt, distinguer ce qui peut être donné comme certain des conjectures vraisemblables, qu'il indique avec réserve; il réunit une foule de détails, mais il n'oublie jamais les idées générales et il

rapproche toujours les monuments et l'histoire. Cet exemple prouve combien les voyages peuvent rendre de services aux membres de l'École, et que ces jeunes gens comprennent véritablement leur intérêt quand ils profitent du temps qu'ils ont à passer à l'étranger pour étudier les monuments originaux, au lieu de s'attarder aux ouvrages imprimés, qu'ils auront toujours à leur disposition à leur retour et en France plus facilement qu'en Italie.

Ce mémoire est divisé en deux parties, l'une de description, l'autre de remarques générales. M. Diehl s'est proposé de faire connaître les peintures qui décorent, dans l'Italie méridionale, des grottes naturelles ou artificielles appelées *gravine*, peintures qui sont en grande partie ou byzantines ou faites sous l'influence des artistes grecs. Il a visité : 1° Tarente et ses environs; 2° Matera, dans la Basilicate; 3° la terre d'Otrante proprement dite ou comté de Lecce; Brindisi, Carpignano, Vaste, Soleto et Bari, dans la province de ce nom, etc.

Plusieurs de ces peintures ont été signalées et étudiées par notre confrère M. Lenormant, qui, dans des articles de la *Gazette archéologique* et dans son livre sur la Grande-Grèce, a montré tout l'intérêt du sujet. M. Diehl avait aussi pour le guider, outre les *Studi sui monumenti dell' Italia meridionale del IV al XII secolo* de Salazaro, les recherches de l'archidiacre Tarantini *Di alcune cripte nell' agro di Brindisi*, celles de M. de Giorgi, *La provincia di Lecce*, et d'autres monographies plus sommaires. Il a eu recours à l'expérience des savants de ces provinces, en particulier de M. de Simone, président du tribunal de commerce de Bari, de M. Viola, inspecteur des fouilles à Tarente. En outre il a consulté des documents d'un grand intérêt, qui sont les procès-verbaux de visites pastorales rédigés par les ordres d'évêques de ces contrées. Après avoir décrit les chapelles qu'il a pu visiter, il en indique beaucoup d'autres, en particulier en Calabre. Il tenait trop à être com-

plet pour se borner aux *gravine*. Un grand nombre d'églises conservent des peintures byzantines; il n'a garde de les oublier. Nous avons donc dans son travail une riche suite de renseignements qui peuvent contribuer à éclairer l'histoire de l'art grec au moyen âge et jusqu'à la Renaissance.

Le voisinage des pays grecs, la longue domination des Byzantins dans ces contrées, des migrations assez fréquentes venues du rivage opposé de l'Adriatique et de la mer Ionienne, la persistance des monastères basiliens et des colonies grecques, expliquent cette influence; mais ce qui en rend compte aussi, c'est la supériorité que les artistes de Constantinople ont gardée longtemps, alors que l'Occident et même les pays italiens étaient livrés à la barbarie. Il y a eu un temps assez étendu, après les invasions, où la science, la sculpture, la peinture, les mosaïques, les lettres, ont été le privilège presque exclusif des Byzantins. Il faut en tenir grand compte quand on s'occupe de l'action qu'ils ont exercée non seulement sur l'Italie, mais sur toute l'Europe, et toujours se rappeler que Cimabue ne commença à peindre que dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

L'influence des Byzantins dans l'Italie méridionale a ce caractère particulier que les peintures dont ils sont les auteurs se rencontrent en très grand nombre, que le style purement grec en est incontestable, et que des inscriptions grecques les accompagnent. On compte ces fresques par centaines. Quelques-unes sont datées et remontent jusqu'au Xe siècle; il y en avait certainement de plus anciennes, mais qui ont disparu ou qui n'ont pas encore été retrouvées. D'autres appartiennent au XIe et au XIIe siècle ou sont plus récentes. En général, elles décorent des grottes qui servaient d'églises à des ermites ou même aux habitants de la région.

Comme il serait naturel de le supposer, la peinture latine a été associée avec le temps à la peinture grecque dans cette

décoration; elles sont souvent côte à côte; quelquefois une même fresque subit les deux influences, comme les deux langues sont juxtaposées sur les mêmes murs dans les inscriptions; l'art italien se dégage peu à peu de l'art byzantin et s'affranchit dans ces œuvres comme dans beaucoup d'autres du même temps, seulement ici le génie national est moins prompt et moins original qu'à Pise, Arezzo, Sienne et Florence; l'action étrangère reste plus longtemps prédominante.

Nous ferons à l'auteur quelques remarques pour le moment où il publiera son travail. L'architecture des chapelles doit être étudiée avec soin : d'après ce qu'il en dit, elle est celle des petites églises byzantines, des églises de village, telles qu'on les rencontre encore dans tout l'Orient. L'dentité, dans certains cas, paraît être complète. Il est important de bien marquer les similitudes et les différences. La technique des peintres, la nature de l'enduit, les procédés pour appliquer les couleurs, méritent aussi de former un chapitre à part. Il serait précieux de savoir si le système employé est celui dont se servent encore les décorateurs en Orient.

Il y a grand danger à établir des différences de dates, dans la peinture purement byzantine, d'après le style. L'argument principal pour démontrer avec certitude qu'une fresque est plus ancienne qu'une autre ne peut guère être fourni que par les inscriptions. Rien n'est plus trompeur que de prétendues nuances de talent et d'époque chez les artistes byzantins, surtout dans des œuvres populaires. Les inscriptions sont donc de première importance : il faut les recueillir avec soin et en donner le fac-similé. Il est aussi utile d'en comparer la paléographie avec celle des textes byzantins sur pierre que conserve l'Italie méridionale, qui sont nombreux et qui n'ont pas toujours été publiés avec une exactitude irréprochable par les savants du XVIIe et du XVIIIe siècle. Les différences sont sensibles, par exemple, entre les textes du VIIIe siècle, comme

celui d'Amalfi, l'inscription de Romain Diogène à Tarente, du XIe siècle, et celle de Saint-Pietro in Galatina, qui est de la seconde moitié du XIVe siècle.

Les variétés qu'ont subies les principaux types byzantins paraissent avoir été peu nombreuses : ce sont des sujets arrêtés de bonne heure et qui se sont très rarement transformés. Les changements seraient d'un grand intérêt à signaler, mais il est difficile de les marquer avec sûreté. Pour prendre un exemple de l'immobilité des types, on sait que les douze apôtres représentés plusieurs fois par les mosaïques de Ravenne ont chacun une figure bien arrêtée, qui est la même dans toutes les répliques. Ces figures sont encore celles que reproduisent en 1883 les peintres d'Épire, de Grèce ou du mont Athos.

Les sujets de la peinture religieuse chez les Byzantins ont été décrits dans le *Manuel de la peinture,* œuvre dont nous avons une rédaction relativement récente d'après un manuscrit du mont Athos, mais qui conserve des traditions très anciennes. L'art grec s'y conforme encore de nos jours; il est utile de rapprocher les peinture de l'Italie méridionale des prescriptions que donne ce manuel. Ces comparaisons sont une des parties essentielles du sujet.

La place des personnages et des scènes figurées dans les chapelles grecques n'est nullement arbitraire : elle est fixée par une tradition dont il est difficile de s'écarter. Les *gravine* doivent être étudiées à ce point de vue.

D'après les descriptions de M. Diehl, il est évident que l'art grec et l'art italien se mêlent dans beaucoup des fresques qu'il décrit. Il importe de bien isoler les œuvres qui sont purement grecques, de les reconnaître pour telles aux inscriptions, à la similitude, à l'identité qu'elles présentent avec des œuvres dont le caractère grec est incontestable, de suivre ensuite la transformation du style sous l'influence italienne dans

des œuvres qui deviennent de plus en plus originales et d'étudier ainsi un des chapitres les plus neufs de l'art propre à l'Italie.

Quelle que soit la portée de ces remarques, les renseignements de fait que l'auteur a recueillis, les inscriptions qu'il a copiées, les descriptions qu'il donne des peintures, surtout s'il a soin d'écarter toute hypothèse sur les dates et de ne pas trop insister sur les détails du style, doivent être publiés. Le mémoire, ainsi légèrement modifié, s'ajoutera heureusement à celui que nous devons à la mission au mont Athos de M. l'abbé Louis Duchesne et de M. Charles Bayet.

M. Digard achève le dépouillement de trois années des regestes du pontificat de Boniface VIII; quinze cents bulles ont été vues par lui; il lui en reste à voir, pour l'an prochain, de douze à quatorze cents, et il espère, dans ses deux années, être arrivé à terminer l'analyse des regestes de Boniface VIII et à préparer pour l'impression ceux qu'il a été chargé d'étudier. Il a déjà tiré de ces recherches un mémoire qui s'imprime dans les *Mélanges* (*Boniface VIII et les recteurs de Bretagne*), et en prépare deux autres sur les rapports de Boniface VIII avec la France.

Au cours de son étude sur l'administration des patrimoines de l'Église romaine, M. Fabre a remarqué qu'au XI[e] siècle le cardinal Deusdedit a consacré, dans sa collection de canons, un long et important chapitre à cette matière. Un seul manuscrit, assez fautif, a conservé le texte dont il s'agit; mais on peut arriver à le rétablir à l'aide de collections postérieures dans lesquelles il a été reproduit; c'est ce que va faire M. Fabre, qui vient de donner, pour les *Mélanges*, un article sur le *Liber censuum*.

M. Grousset se consacre à l'archéologie chrétienne; il a déjà trouvé, dans les maisons et villas de Rome, soixante et onze sarcophages ou fragments de sarcophages chrétiens qui ne

figurent pas dans le recueil général du R. P. Garrucci; il vient de rédiger, pour les *Mélanges*, un article sur une tombe inédite que possède l'École de Rome.

M. de Nolhac poursuit la recherche des documents sur l'érudition au XVIe siècle; il a rencontré plusieurs lettres latines et italiennes de Paul Manuce; ces documents sont destinés aux *Mélanges*, qui contiennent déjà un travail de M. de Nolhac.

M. Poisnel s'occupe des principales collections canoniques qui ont précédé ou suivi l'apparition des fausses décrétales. Il a déjà trouvé, entre autres documents inédits, le texte complet d'un concile apocryphe mis sous le nom du pape Silvestre Ier, et dont on ne connaissait que six canons. Il va publier dans les *Mélanges :* 1° un travail sur l'abolition de la *Vicesima hereditatum;* 2° un nouveau texte, avec indications stichométriques, du célèbre décret de Gélase : *De libris recipiendis.*

Les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* ont continué à réunir dans une même collaboration les anciens membres de l'École et les nouveaux. M. Jullian y a donné une intéressante notice sur la villa d'Horace, une étude sur le *Breviarium totius imperii,* des remarques sur le manuscrit Bianconi de la *Notitia dignitatum;* M. l'abbé Duchesne, un mémoire sur la succession du pape Félix IV; M. Durrieu, une notice sur des registres angevins des archives de Naples; M. Grandjean, des recherches sur l'administration financière de Benoît XI, une note sur l'acquisition du droit de cité à Sienne; un des amis les plus anciens de l'École, M. Lefort, un essai sur la chronologie des peintures des catacombes de Naples. M. Le Blant, chargé de la responsabilité de cette publication, a tenu non seulement à la diriger avec le soin le plus scrupuleux, mais à lui donner de savantes études, en particulier sur diverses antiquités de la bibliothèque de Ravenne. Son intention est de faire de jour en jour dans ce recueil une place plus grande aux monuments que le hasard et les fouilles font sans cesse découvrir. En at-

tendant, ce qui sera longtemps impossible, que les *Mélanges* deviennent un bulletin portant chaque mois à la connaissance des savants les faits nouveaux qui les intéressent, l'Académie sait quels services rend le Directeur de l'École, en nous communiquant avec tant de promptitude et de précision toutes les découvertes archéologiques qui sont faites à Rome.

Nous ne pouvons qu'applaudir au zèle et à l'intelligence des membres de l'École de Rome. Votre Commission toutefois exprime un regret : elle voudrait que l'antiquité classique tînt une place plus grande dans leurs préférences. Si intéressante que soit l'érudition de la Renaissance, c'est l'épigraphie latine, la riche variété des œuvres gréco-romaines, les civilisations si variées qui ont précédé la République ou qui en ont été contemporaines, les manuscrits des grands littérateurs, qu'il faut étudier. Ces recherches, de concert avec celles dont les Archives offrent la matière pour le moyen âge, devront toujours être au premier rang dans cette École.

IMPRIMERIE NATIONALE.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 6 JUILLET.

Sont offerts à l'Académie :

Deuxième Rapport adressé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur l'inscription de Sidi-Amor-Djedidi (*Colonia Zamensis*), par M. Charles Tissot, membre de l'Académie. (Extrait des *Archives des Missions scientifiques et littéraires.*)

Sur quelques points obscurs de la numismatique de Charles VIII, par M. Louis Blancard. (Extrait de la *Revue de numismatique*, 1er trimestre 1883.)

L'Olympe disparu, par M. Dantand (Thonon, 1881, in-8°).

M. Alex. Bertrand fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. René Kerviler, d'une brochure intitulée : *La grande ligne de mardelles gauloises de la Loire-Inférieure.* (Extrait des *Mémoires de l'Association bretonne.*)

« M. René Kerviler, qui est bien connu de l'Académie, non seulement de l'Académie des inscriptions, mais de l'Académie française, dont il a été plusieurs fois lauréat, a donné, dans ces modestes recherches, une nouvelle preuve de sa sagacité d'ingénieur. La ligne de monuments qu'il décrit était connue depuis longtemps. En 1778, Ogée parlait déjà dans son *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne*, à l'article *Auverné*, de la « *butte du trésor*, sur laquelle on voit des vestiges de « retranchements qui continuent sans interruption depuis les environs de « Nozay jusqu'à Saint-Mars-la-Jaille : ce qui fait une étendue de sept « lieues. »

« Qu'étaient ces retranchements se prolongeant en ligne droite sur une étendue de terrain si considérable? On en était resté aux hypothèses. On y voyait en dernier lieu un rempart défensif, élevé entre deux peuplades ennemies. Mais à quelle époque? et pourquoi le long du rempart cette série de buttes et d'excavations signalées par plusieurs archéologues du pays, et non moins remarquables que le rempart lui-même? Pourquoi ces amas de scories de fer à proximité de ces excavations? M. René Kerviler, avec le concours intelligent de M. Blanchard, percepteur à Nozay, nous paraît avoir résolu le problème. Une exploration minutieuse du ter-

rain avec nombreux levés de plan, que quatre planches mettent sous nos yeux, lui ont permis de constater les faits suivants :

« 1° Les restes encore très reconnaissables d'un double ligne de remparts ayant quarante kilomètres d'étendue en ligne droite, le long desquels se remarquent les vestiges de très anciennes exploitations métallurgiques, de *minières* comme il les appelle, consistant non seulement en scories mais en fosses d'extraction ;

« 2° A côté des fosses d'extraction, des buttes artificielles provenant des terres extraites ;

« 3° Enfin, entre les deux remparts, une autre série d'excavations, de forme ronde ou ovale, ayant tout le caractère de *mardelles gauloises* et au fond desquelles se remarquent des traces d'incendie ;

« 4° Dans le voisinage des buttes et des *mardelles* ou le long des remparts, ont été recueillis des haches de pierre, un *torques* et un bracelet d'or, des statères d'or armoricains, trois fragments de poignards et une fibule de bronze, un lingot ou scorie de bronze ; beaucoup d'objets de fer.

« 5° L'occupation romaine n'a laissé presque aucune trace le long des retranchements, si ce n'est deux moyens bronzes d'Auguste, au type de l'autel de Lyon.

« De ces faits M. René Kerviler tire les conclusions suivantes :

« Nous sommes en présence d'une exploitation de fer importante, antérieure à la conquête romaine ; exploitation autour de laquelle les Vénètes avaient élevé des huttes et formé de véritables villages industriels. Ces exploitations et ces huttes étaient défendues par une double ligne de remparts.

« Le tout disparut peu de temps après la conquête romaine. M. René Kerviler attribue cette destruction aux légions de César. Sur ce point, il nous semble un peu trop affirmatif. Son mémoire, dit en terminant M. Bertrand, n'en est pas moins instructif et intéressant. »

M. Perrot offre, de la part de l'auteur, un volume intitulé : *Monnaies grecques*, par F. Imhoof-Blumer, publié par l'Académie néerlandaise des sciences, avec 9 planches en phototypie (1883, in-4°).

« Ce beau volume, dont la publication est due à la libéralité de l'Académie néerlandaise des sciences, renferme la description de plus de deux mille deux cents monnaies différentes, qui se répartissent sur environ quatre cent soixante-dix villes ou pays et soixante-quinze princes ou dynastes. Parmi ces derniers figurent quelques noms nouveaux, et parmi les localités auxquelles se rapportent ces pièces, il est près de quarante

villes dont les noms apparaissent aujourd'hui pour la première fois dans la numismatique; on pourrait en citer aussi un certain nombre dont les monnaies, connues depuis peu, n'ont pas encore été l'objet d'une étude quelconque. Dans bien des cas, on trouvera ici, dit M. Perrot, des listes complètes de certaines catégories de monnaies. On trouve partout, dans ces descriptions, la science sûre et précise de M. Imhoof-Blumer; des tables alphabétiques, dressées avec grand soin, facilitent les recherches, et sans compter un certain nombre de pièces gravées dans le texte, on trouvera les plus curieux et les plus beaux des exemplaires décrits par l'auteur reproduits dans neuf planches phototypiques, d'un relief et d'une couleur vraiment admirables. On sera d'autant plus frappé du mérite de ces reproductions que l'on reconnaîtra, non sans étonnement, qu'elles ont été exécutées à Winterthur même, dans une petite ville de la Suisse.»

M. Edm. Le Blant a la parole pour une présentation :

«M. Schwab, dit-il, vient de publier le sixième volume de sa traduction du *Talmud de Jérusalem*, comprenant les sept derniers traités de la série; il a dépassé de la sorte la moitié d'une œuvre considérable et vaillamment entreprise. Parmi les nombreux renseignements disséminés dans ce volume, au milieu d'éléments assez vagues de géographie, d'ethnographie, je relève des témoignages répétés de l'exécration vouée aux Romains vainqueurs de la Judée; la mention de ruses singulières employées pour apporter des offrandes au temple, en déjouant la surveillance des oppresseurs; des règles minutieuses d'observance et en particulier pour la présentation, à la Fête des tentes, du loulab, du cédrat, dont nous voyons l'image dans les inscriptions juives de Rome; une bizarre histoire de sorcières habitant des cavernes, et perdant, disait-on, toute leur puissance magique dès qu'on les pouvait soulever de terre. Il y a de plus dans ce volume des légendes historiques ou mystiques qu'il serait curieux de comparer avec celles des autres peuples.»

M. Jourdain présente, au nom de l'auteur, M. le comte Gozzadini, un mémoire ainsi intitulé : *Di due statuette etrusche et di una iscrizione etrusca dissotterrate nell' Apennino bolognese* (Rome, 1883, in-4°).

«Les statuettes dont il s'agit ont été retrouvées aux environs de Bologne, dans les localités où ont eu lieu déjà tant de découvertes précieuses. Il s'y trouvait jointe une inscription étrusque qui paraît apporter le contingent de quelques mots nouveaux à ce qui nous reste de la langue trusque.»

M. Siméon Luce offre, de la part de M. Charles Joret, une brochure qui a pour titre : *Correspondance inédite de Louis-Auguste de Bourbon,*

duc du Maine, avec Lamoignon de Basville, conseiller d'État ordinaire au Conseil royal, intendant de Languedoc, 1709-1716. (Extrait du *Cabinet historique*, 1883, in-8°.)

SÉANCE DU 13 JUILLET.

Est offert à l'Académie :

Archæological Institute of America. Fourth annual Report of the executive committee, 1882-1883 (Cambridge, 1883, in-8°).

M. Maury présente à l'Académie, au nom de l'éditeur, M. G. Schlumberger, le tome III des *Œuvres de A. de Longpérier* (Paris, 1883, in-8°).

« Ce nouveau volume, qui renferme l'ensemble des mémoires, des notices et des comptes rendus se rapportant aux antiquités grecques, romaines et gauloises, composés par notre regretté confrère depuis 1862 jusqu'à sa mort, constitue, dit M. Maury, la seconde partie de la section de l'ouvrage consacré à cette catégorie d'antiquités. L'éditeur a poursuivi, avec le zèle et l'intelligence dont il a donné déjà tant de preuves par la publication des deux volumes précédents, la pieuse et docte tâche qu'il s'était imposée. Le concours des filles de M. de Longpérier assure l'achèvement de cette édition, exécutée avec autant de soin que d'élégance, accompagnée de belles planches, et qui doit encore comprendre plusieurs volumes.

« Chaque année de la dernière période de la vie de M. de Longpérier fut marquée par la rédaction de quelques-unes de ces petites dissertations, empreintes de la sagace érudition qui le distinguait et dont notre Compagnie aimait à entendre la lecture. C'est la numismatique ancienne, grecque et romaine, qui occupe peut-être la plus large place dans ce tome III; mais il y est aussi question de monuments fort divers, et je dois surtout signaler, aujourd'hui que la conservation des arènes de la rue Monge et des vestiges de l'ancienne Lutèce préoccupe si vivement l'Académie, les différentes notices que notre illustre confrère donna sur l'amphithéâtre dont Jollois avait deviné l'existence, sur les antiquités découvertes dans l'ancien cimetière Saint-Marcel et sur d'autres points de la capitale. Ces notices sont à cette heure très utiles à relire.

« L'Académie ne peut que remercier M. Schlumberger du nouveau volume qu'il lui présente, et exprimer sa satisfaction de voir s'exécuter si rapidement le monument élevé par cette publication à la mémoire de l'un des hommes qui l'ont le plus honorée par leurs travaux. »

SÉANCE DU 20 JUILLET.

Sont offerts à l'Académie :

The greek and latin inscriptions on the obelisk-krab in the metropolitan Museum, New-York, by Aug. Merriam (1883, in-8°);

Wissenschaftliche studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner-Orden, vol. I-IV (Brünn, 1880-1881, in-8°);

Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner und Cisterzienser-Orden, vol. I-II (Brünn, 1882, in-8°);

Studien und Mittheilungen aus dem Benedicter-Orden, vol. I-IV (Brünn, 1882, in-8°).

M. L. Renier offre, de la part de M. Robert Mowat, une notice sur *Deux diplômes militaires d'Antonin découverts à Chesters*, et une *Inscription romaine de Lyon au Musée britannique* (Vienne, 1883, in-8°).

M. Bréal présente, au nom de M. Aug. Barth, un extrait du *Journal asiatique*, intitulé : *L'inscription sanscrite de Han-Chey.*

M. Miller fait hommage d'une notice de M. Gasté sur *Les collections de Verrès* (Caen, 1883, in-8°).

M. G. Perrot offre, de la part de M. Arthur Rhôné, une brochure intitulée : *Découvertes des momies royales de Thèbes.*

« Dans deux intéressants articles de la *Gazette des beaux-arts*, M. Arthur Rhôné raconte, dit-il, la découverte de tout un lot de momies royales appartenant aux grandes dynasties thébaines, découverte qui a fait tant de bruit il y a deux ans. C'est toute une curieuse page d'histoire que le récit, fort spirituellement conté, des circonstances qui ont amené le fellah détenteur de tous ces Pharaons embaumés à lâcher prise et à livrer son secret au successeur de Mariette, à M. Maspero; mais ce qu'il y a ici de plus important, c'est la description, très bien faite et pleine de curieux détails, que donne l'auteur, des momies retrouvées et de leurs cercueils, ce sont les explications par lesquelles il rend compte de la formation de ce singulier dépôt. M. Rhôné parle de tous ces monuments en homme qui a passé plusieurs années au milieu des édifices de l'Égypte et dans le musée de Boulaq, en initié qui a bien souvent entendu Mariette et Maspero discourir sur tous ces objets et en discuter le sens et la valeur; formé à cette école, il a plus le sens de l'archéologie égyptienne que bien des égyptologues de profession. Ce qui ajoute beaucoup au mérite de ce travail, ce sont les dessins très fidèles et d'une fort agréable exécution qui l'accompagnent; plusieurs d'entre eux donnent une idée du merveil-

leux état de conservation dans lequel ont été trouvées la plupart de ces momies. »

SÉANCE DU 27 JUILLET.

M. Renan présente le second fascicule de la première partie du *Corpus inscriptionum semiticarum*, contenant les inscriptions phéniciennes trouvées en Égypte, en Grèce, à Malte, en Sicile, en Sardaigne et même en Italie, l'inscription de la coupe de Palestrina y étant comprise. Les chapitres relatifs à la Sicile et à la Sardaigne sont en grande partie neufs, grâce aux communications de M. Salinas et de M. Vivanet. M. Renan reconnaît les services que M. Philippe Berger a rendus à la Commission pour cette livraison. Il annonce la prochaine publication de la première livraison de la partie araméenne, confiée à M. de Vogüé, et de la partie himyarite, confiée à M. Joseph Derenbourg.

M. Renan présente également un opuscule de M. Clermont-Ganneau sur les *Épigraphes des ossuaires juifs* trouvés aux environs de Jérusalem. Il loue l'exactitude et la sagacité dont l'auteur y a fait preuve.

M. Delisle offre à l'Académie, de la part des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Les guerres du règne de Louis XIII et de la minorité de Louis XIV; Mémoires de Jacques de Chastenet, seigneur de Puységur*, publiés et annotés par M. Tamizey de Larroque (Paris, 1883, 2 vol. in-18).

« Les historiens du règne de Louis XIII et du commencement du règne de Louis XIV ont fait souvent usage des Mémoires de Puységur : ces mémoires, dit M. Delisle, n'avaient cependant pas été réimprimés depuis plus d'un siècle. L'édition de M. Tamizey de Larroque est telle que nous devions l'attendre de notre savant correspondant, qui a soigneusement revu le texte des Mémoires et qui l'a enrichi de notes substantielles. »

2° *Notice sur un manuscrit du xe siècle qui jadis a fait partie de la Bibliothèque de Strasbourg*, par M. C. Schmidt.

« Cette notice a pour objet un bel évangéliaire du xe siècle, qui, après avoir appartenu à M. Didot, est aujourd'hui dans le cabinet d'un amateur alsacien. M. Schmidt a établi que ce livre a dû être exécuté non pas à Strasbourg mais à Saint-Gall. »

SÉANCE DU 3 AOÛT.

M. Germain, membre de l'Académie, fait hommage en son nom d'un

mémoire intitulé : *La Faculté de théologie de Montpellier; étude historique d'après les documents originaux* (1883, in-4°).

M. G. Paris présente un volume intitulé : *Essai d'un catalogue de la littérature épique de l'Irlande, précédé d'une étude sur les manuscrits en langue irlandaise conservés dans les îles Britanniques et sur le continent*, par M. H. d'Arbois de Jubainville, correspondant de l'Académie, professeur au Collège de France (Paris, 1883, in-8°).

«L'épopée irlandaise, bien qu'elle n'ait jamais cessé d'être connue, et même cultivée dans son pays natal, est pour la science, dit M. Paris, une révélation toute nouvelle. Il paraît incontestable que les plus anciens monuments en remontent très haut et nous représentent, sans altération et sans mélange, la manière de penser et de sentir, la tradition et l'idéal de la race celtique dans un de ses plus importants rameaux. D'une valeur incomparable au point de vue de l'histoire, d'un haut intérêt, autant qu'on en peut juger, au point de vue purement esthétique, l'épopée irlandaise a en outre une très grande importance linguistique. Il n'y a donc aucune tâche à la fois plus urgente, plus méritoire et plus ardue que l'exploration de ce monde nouveau, à la découverte duquel nous avons le bonheur d'assister. M. d'Arbois de Jubainville, qui a pris place au premier rang des *conquistadores* de la vieille Érin poétique, nous donne ici une première carte routière destinée à orienter ceux qui s'aventurent dans ce pays nouveau. C'est l'indication, aussi complète que possible, de tous les morceaux qui nous sont parvenus de l'ancienne poésie épique des Irlandais, groupés au préalable d'après le cycle auquel ils appartiennent et l'époque présumée à laquelle ils remontent : pour chacun d'eux sont indiqués les manuscrits qui les contiennent, les éditions ou traductions qui en ont été données. C'est un travail considérable, et qui aura pour résultat d'épargner aux autres une grande partie de la peine que l'auteur s'est donnée. Non moins utile est la longue introduction qui précède le catalogue. On y trouve pour la première fois le relevé de tous les manuscrits qui, dans les îles Britanniques ou sur le continent, contiennent des textes irlandais. Ces textes se bornent-ils à quelques gloses jointes à des manuscrits latins? On sait en effet que plusieurs de ces gloses, disséminées aujourd'hui dans vingt bibliothèques, remontent au VIII[e] et au IX[e] siècle, et sont la trace de la merveilleuse activité de ces mêmes Scots qui, à la suite de saint Colomban, parcoururent alors l'Europe en tout sens. Le livre que le savant professeur du Collège de France offre aujourd'hui à l'Académie est un travail modeste, où il n'a cherché qu'à rendre service, en communiquant ce qu'il avait réuni avec

peine, et que bien d'autres auraient gardé avec un soin jaloux; il lui vaudra la reconnaissance de tous les savants.»

M. Bertrand a la parole pour une présentation.

«Notre regretté confrère Charles Thurot, dit M. Bertrand, s'était chargé, vous le savez, de publier un choix des œuvres de son oncle, François Thurot, mort en 1832, membre de notre Académie.

«Un volume a paru avant la mort de Thurot; mais de nombreux manuscrits existent encore entre les mains de la fille de François Thurot, qui m'a prié de les offrir, en son nom, à l'Académie. Elle espère que ces manuscrits, déposés à la bibliothèque de l'Institut, pourront être utiles à quelque érudit s'occupant des mêmes études. Ces manuscrits, à défaut d'une publication qui ne peut plus avoir lieu, ne seront pas ainsi perdus pour la science. Madame Pochard considère, d'ailleurs, que ce don est un hommage dû à la Compagnie où ont siégé successivement son père et son cousin germain.

«J'ai l'honneur de déposer sur le bureau le Catalogue de ces manuscrits qui, dès aujourd'hui, sont à la disposition du bibliothécaire de l'Institut.»

M. de Rozière offre, de la part de M. Beautemps-Beaupré, le quatrième volume des *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au xvie siècle* (Paris, 1883, in-8°), ouvrage que l'Académie vient de couronner dans le concours des antiquités nationales.

M. de Rozière présente, en outre, un livre de M. de Maulde sur *Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry (1464-1505)*, ouvrage que l'auteur destine au concours des antiquités nationales de 1884, et, de la part de M. Jules Finot, archiviste du département du Nord, un *Inventaire sommaire des archives communales de la ville de Comines antérieures à 1789*.

Sont encore offerts :

La Trinité carthaginoise. Mémoire sur un bandeau trouvé dans les environs de Batna (Extrait de la *Gazette archéologique*, année 1880), par M. Philippe Berger (Paris, in-4°);

Correspondance des contrôleurs généraux des finances avec les intendants des provinces, publiée par ordre du Ministre des finances, d'après les documents conservés aux Archives nationales, par M. de Boislisle. Tome II, 1699 à 1708 (Paris, 1883, in-4°).

SÉANCE DU 10 AOÛT.

Sont offerts à l'Académie :

Le discours de la navigation de Jean et Raoul Parmentier, de Dieppe.

Voyage à Sumatra en 1529. Description de l'isle de Sainct-Dominigo, publiés par M. Schefer, membre de l'Académie;

Procès-verbaux des séances de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, ixe cahier (Bruxelles, in-8°).

SÉANCE DU 17 AOÛT.

M. Delisle offre à l'Académie le Rapport qu'il a adressé à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts sur les *Manuscrits du comte d'Ashburnham*. (Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, année 1883.)

Sont encore offerts :

Album virgiliano, nel XIX centenario, XVII settembre MDCCCLXXXII (Mantoue, 1883, in-4°);

Ancient greek inscriptions in the British Museum. Part II (Oxford, 1883, in-folio).

SÉANCE DU 24 AOÛT.

Sont offerts à l'Académie :

Notice sur Auguste-Prosper-François, baron Guerrier de Dumast, 1796-1883 (in-8°);

Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes, traduits ou recueillis et mis en ordre par M. H. Sauvaire, consul de France (Paris, 1883, in-8°).

M. le marquis d'Hervey de Saint-Denys présente, de la part de l'auteur, M. Antelmo Severini, un petit volume intitulé : *Les curiosités de Yokohama*.

« M. Antelmo Severini, aujourd'hui professeur de japonais à Florence, est, dit-il, un ancien élève du Collège de France, au temps de mon regretté prédécesseur M. Julien, pour le chinois, et de l'École spéciale des langues orientales pour le japonais. Il est aujourd'hui, sans conteste, l'un des premiers japonistes du monde savant.

« Sa nouvelle publication intitulée : *Les curiosités de Yokohama*, n'est, en apparence, qu'une bluette scientifique, mais c'est un travail qui présente tout à la fois un caractère de nouveauté et une somme considérable de difficultés levées, on pourrait dire un tour de force d'orientalisme. Le texte de l'ouvrage original, écrit dans la langue vulgaire du Japon, a été imprimé dans cette écriture d'un cursif extrême qui, jusqu'au milieu de

notre siècle, avait découragé les savants les plus distingués, et jusqu'au labeur opiniâtre des missionnaires. On sait combien l'écriture chinoise est compliquée, combien de milliers de caractères différents elle renferme. Or toute cette masse de caractères chinois apparaît dans le style vulgaire japonais, ainsi que dans les vieilles poésies du Nippon, sous une forme affreusement défigurée et dans un cursif fantaisiste dont aucune autre écriture ne saurait donner l'exemple. En d'autres termes, l'écriture chinoise est à l'écriture vulgaire japonaise ce que sont les caractères d'imprimerie à la cacographie la plus illisible de certains tabellions du temps passé.

«M. Antelmo Severini a prouvé par sa nouvelle publication qu'il s'était rendu maître de toutes les difficultés de cette écriture sans pareille. C'est à ce titre surtout que son travail me paraît mériter la bienveillante attention de l'Académie.

«Le sujet de l'opuscule ne manque pas toutefois par lui-même d'un certain intérêt de curiosité, pour l'Européen comme pour l'Asiatique, chacun à son point de vue différent. Yokohama est le port le plus fréquenté par les Occidentaux. L'auteur en raconte rapidement l'histoire et cite les particularités qui sont de nature à frapper ses compatriotes, c'est-à-dire les faits relatifs à la présence des étrangers. Il donne à cet égard des explications et des appréciations souvent intéressantes par leur inattendu. Enfin, quelques illustrations pittoresques accompagnent le texte original très fidèlement reproduit.»

M. Edm. Le Blant offre, au nom de M. Louis Blancard, un mémoire sur les *Notations pondérales des patères d'Avignon, de Bernay, et la livre romaine.*

«Le savant numismatiste, dit M. Le Blant, a réuni dans cette courte notice et soigneusement étudié les chiffres tracés à la pointe sur des pièces d'orfèvrerie romaine, il les explique en les rapprochant d'un livre peu connu de Lucius Volusius Mœcianus, qui est intitulé *Assis distributio.*»

M. Barbier de Meynard fait hommage d'un volume intitulé : *Hitopadesa* ou *L'Instruction utile*, recueil d'apologues et de contes traduit du sanscrit par M. E. Lancereau (1882, 2e édition).

«L'ouvrage que j'ai l'honneur de présenter, un peu tardivement peut-être, à l'Académie est, dit-il, une nouvelle édition, mise au courant des travaux les plus récents. La traduction de M. Lancereau parut pour la première fois il y a déjà longtemps dans la collection Janet, si rare aujourd'hui et si recherchée des bibliophiles. Le recueil d'apologues indiens

que cette traduction nous fait connaître n'est, on le sait, qu'un abrégé ou, pour mieux dire, une imitation d'un ouvrage beaucoup plus célèbre : le *Pantchatantra,* une des sources les plus précieuses et, sinon par le style au moins par le fond, des plus anciennes de la littérature populaire. Je n'ose me servir encore du mot étranger *folklore,* qui exprime on ne peut mieux ce groupe littéraire.

«Le texte sanscrit traduit par M. Lancereau est plus moderne, mais, à certains égards, plus varié, plus développé que le *Pantchatantra.* Les livres de ce genre ne manquent jamais d'éditeurs ni de traducteurs; on n'a qu'à consulter la préface pour connaître les nombreux travaux dont celui-ci a été l'objet depuis plus d'un siècle, dans l'Inde et en Europe. Le traducteur français a mis à profit l'œuvre de ses devanciers et il a consulté aussi très utilement un manuscrit de la Bibliothèque nationale. A cette préparation consciencieuse et faite avec goût nous sommes redevables d'une traduction établie sur le meilleur texte, et d'une allure simple et facile, parfaitement adaptée au sujet. Elle est suivie d'un index complet et d'un appendice fort intéressant sur l'origine et les imitations des fables indiennes. Cette jolie publication, imprimée avec élégance, occupe un rang honorable dans le grand recueil des *Littératures populaires* que publie la librairie Maisonneuve. Outre les services qu'elle doit rendre aux érudits, elle contribuera certainement à répandre en Europe le goût de la littérature orientale.»

SÉANCE DU 31 AOÛT.

Sont offerts à l'Académie :

Un synode à Saint-Laurent-lès-Mâcon en 855, par M. E. Caillemer, correspondant de l'Académie (Lyon, 1883, br. in-8°);

Essai de restitution de l'ancienne rédaction de Masséchèt Kippourim, par M. J. Derenbourg (Paris, 1883, br. in-8°);

Enquête sur un meurtre imputé aux Juifs de Valréas, publiée par M. A. Molinier (Paris, 1883, br. in-8°);

Recherches sur les historiens du Périgord au XVIIe siècle, par M. Dujarric-Descombes (Périgueux, 1882, in-8°).

M. Mariano Grassi, d'Arci-Reale (Sicile), adresse à l'Académie plusieurs brochures biographiques sur *Le roi Victor-Emmanuel. Le poète Vincenzo Costanzo, Le peintre Michele Vecchio,* etc.

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

L'administration de la Gascogne, de la Navarre et du Béarn en 1740, par M. le baron Louis de Bardies (Paris, 1882, in-8°);

Rapport adressé à l'abbé et au couvent de Cluny, par Jimeno, ex-prieur de Notre-Dame-de-Najera (Espagne), sur sa gestion (premières années du XIIIe siècle). Extrait de la *Bibliothèque de l'École des chartes*);

I dialetti greci ed il neo-ellenismo; discours prononcé par le Dr Spiridione;

Causa mossa dei verbi ἔρχομαι e πασχῶ all'anomalia ed irregolarita. Fantasia letteraria, par le même;

Τὰ Μεγεθῆ, comédie manuscrite, par le même;

Repalese buddhist literature, par Rájendrála Mitra (Calcutta, 1882, in-8°).

M. Deloche présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. le docteur Falbeck, de l'université de Lund (Suède), un livre intitulé : *La royauté et le droit royal francs durant la première période de l'existence du royaume (486-614).*

«Notre confrère, M. le comte Riant, qui avait été directement chargé de cette présentation, devant rester loin de Paris pendant un temps assez long, m'a prié, dit M. Deloche, de la faire en son lieu et place, et je viens m'acquitter de la tâche qu'il m'a confiée.

«Les historiens du royaume franc ont cru y retrouver, les uns la société germaine du type antique inaltéré, les autres les institutions de l'empire romain. M. Falbeck déclare rejeter à parties à peu près égales l'une et l'autre de ces affirmations. A ses yeux, le royaume franc est une création nouvelle, sortie de deux sources antérieures, romaine et germanique, mais qui ne leur a emprunté, sans la modifier, aucune de leurs institutions, sauf une seule exception, la royauté et le droit royal qui descend directement de l'ancienne royauté germanique. L'auteur s'est attaché à étudier le caractère et les attributs de cette dernière chez les anciens Germains, puis dans le royaume salien, qui est une étape entre la société germaine de César et de Tacite et celle de Grégoire de Tours et de Frédégaire.

«Dans l'antique Germanie, le *rex*, à la différence des *principes* et des *duces*, réunissait, dit-il, les trois attributs dont on le voit revêtu dans la personne de Chlodovech, savoir : *l'indépendance, l'irrévocabilité, l'hérédité.*

«A l'origine, la dignité et le pouvoir royal auraient été conférés par le peuple entier à un personnage et à une famille, mais à titre perpétuel et irrévocable, et le peuple ne pouvait plus les leur retirer : les actes violents qui surviendraient et en déposséderaient le titulaire seraient impuissants à annuler son titre et son droit. Ce droit tout personnel constituait donc une sorte de propriété d'un caractère absolu comme une propriété privée. C'est ce pouvoir *indépendant,* même vis-à-vis du peuple qui l'a conféré, qui a été le point fixe autour duquel ont pu se grouper et se consolider en un corps social nouveau les éléments en dissolution des sociétés anciennes. Ce n'est pas le peuple franc, mais le roi franc qui a conquis la Gaule et fondé un royaume, et l'a fondé pour son compte personnel. C'est cette royauté irrévocable et héréditaire qui a créé, organisé et maintenu l'empire franc de Chlodovech, dont elle est la base et l'essence même.

«Et le phénomène qui s'est ainsi produit dans le royaume franc, *point initial de l'Europe moderne,* suivant l'expression de M. Falbeck, on l'observe également chez tous les grands États qui, au commencement du moyen âge, s'élevèrent sur les ruines de l'ancien monde romain et des anciennes sociétés germaines.

«Telle est, en résumé, dans ses parties principales, la théorie de M. Falbeck. Cette théorie, développée d'ailleurs avec beaucoup de savoir et de talent, est, suivant nous, très contestable en plusieurs points. La présence, chez les rois des anciens Germains, des trois attributs signalés plus haut ne nous paraît point démontrée, et les rares indications que nous fournissent César et Tacite ne nous semblent pas en autoriser l'affirmation. Quant à la conquête de la Gaule et à la création du royaume franc, M. Falbeck nous paraît n'avoir pas tenu suffisamment compte de deux facteurs importants tels que la valeur militaire et politique du chef de la première dynastie et le concours énergique, incessant, que les évêques et le clergé *catholiques* lui prêtèrent en haine des Burgondions et des Wisigoths *ariens ;* ces deux facteurs eurent, nous le croyons, une part au moins aussi considérable dans la fondation de l'empire chlodovéen que la force virtuelle du droit royal.

«Sous ces réserves, il faut reconnaître que le livre de M. Falbeck est l'œuvre consciencieuse d'un érudit et d'un penseur distingué, et qu'il est de ceux que devront désormais consulter et discuter les écrivains qui s'occuperont de nos origines et de notre histoire nationale.»

M. Renan offre à l'Académie, au nom de l'auteur, un rapport de M. Clermont-Ganneau, correspondant de l'Académie, sur des *Sceaux et*

cachets israélites, phéniciens et syriens, suivis d'épigraphes phéniciennes inédites sur divers objets et de deux intailles cypriotes. (Extrait du *Journal asiatique*, 1883.)

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE.

M. Egger offre à l'Académie une publication de feu M. A. Boucherie, mort en avril dernier à Montpellier, où il était attaché, comme maître de conférences pour les langues romanes, à la Faculté des lettres. C'est le texte grec, jusqu'à ce jour inédit, d'une *Vie de sainte Euphrosine*, d'après le manuscrit 1454 de notre Bibliothèque nationale.

«La vie de cette sainte, dit M. Egger, n'était connue jusqu'à présent que par une rédaction latine, d'après laquelle elle a été paraphrasée en français par un versificateur du XII[e] siècle, que M. Paul Meyer nous a fait connaître. M. Boucherie avait lui-même publié déjà un texte fort ancien de la rédaction latine dans le tome II de la *Revue des langues romanes*. On doit regretter qu'il n'ait pu mettre la dernière main à cette édition du texte grec; du moins a-t-elle été exécutée avec un soin pieux par l'éditeur des *Analecta* des PP. Bollandistes (t. II, p. 537, Bruxelles, 1883).

Sont encore offerts:

I Diplomi greci ed arabi di Sicilia publicati nel testo originale, tradotti ed illustrati da Salvatore Cusa. Vol. I, parte II (Palerme, 1882, in-4°);

Phul e Tuklatpalasar II, Salmanasar V e Sargon. Questioni biblico-assire, del sacerdote Giuseppe Massaroli (Rome, 1882, in-4°):

Liste des périodiques français et étrangers qui se trouvent à la Bibliothèque de l'Université (à la Sorbonne). (1883, br. in-8°.)

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE.

Sont offerts à l'Académie:

Acta historica, res gestas Poloniæ illustrantia, tomus VI. Acta Joannis III regis Poloniæ, ad A. D. 1683, edidit Franciscus Kluczycki. Fasc. 1 (Cracovie, 1883, grand in-8°);

Datos epigráficos y numismáticos de España, por Bernardino Martin Minguez, profesor de lenguas indo-europeas en Valladolid (Valladolid, 1883, in-8°).

M. Siméon Luce fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Armand Gasté, professeur à la Faculté des lettres de Caen, d'une *Étude critique et historique sur les noëls et vaudevilles du manuscrit de Jean*

Porée. « Cette étude forme en quelque sorte, dit-il, le complément d'une série de publications qui ont véritablement renouvelé l'un des plus curieux épisodes de notre histoire littéraire. En 1862, M. Gasté publiait pour la première fois, d'après le manuscrit de la bibliothèque de Caen, les Noëls virois de Jean Le Houx; en 1866, il établissait d'une manière solide le fait de l'existence d'Olivier Basselin et de ses compagnons dans le Val de Vire pendant la première moitié du XVe siècle, en même temps qu'il nous donnait le texte des chansons normandes du XVe siècle d'après les manuscrits de Bayeux et de Vire; en 1874, il faisait paraître à la fois les *Vaux de Vire de Jean Le Houx*, d'après le manuscrit autographe et une étude critique sur le poète et le Vau-de-Vire à la fin du XVIe siècle. Aujourd'hui, le sagace et zélé éditeur des poésies populaires normandes des XVe et XVIe siècles met au jour trente-huit noëls inédits, d'après un manuscrit qui appartenait naguère à Jean-François Lepelletier, avocat à Vire, où il est mort le 30 juin 1870, manuscrit dont s'est enrichie en 1881 la Bibliothèque nationale, où il est maintenant inscrit sous le numéro 1274 des nouvelles acquisitions du fonds français. Ces noëls ne se recommandent pas seulement à notre attention par les qualités de grâce naïve et de sentiment délicat qui distinguent en général la poésie populaire; on y trouve en outre de nombreuses mentions relatives aux compagnons du Val de Vire, dont M. Gasté a fait ressortir avec beaucoup d'érudition le réel intérêt historique. »

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE.

Est présenté à l'Académie l'ouvrage suivant :

Congrès archéologique de France. 48e session. Séances générales tenues à Vannes en 1881 par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments (Paris, 1882, in-8°).

Sont encore offerts :

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par M. V. Duruy, membre de l'Académie, livraisons 278-290 (Paris, 1883, gr. in-8°);

Revue archéologique (antiquité et moyen âge), publiée sous la direction de MM. A. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Académie. Mai-août 1883 (Paris, in-8°);

Annales du commerce extérieur, année 1883, fascicules VII-IX (Paris, grand in-8°);

Annales du musée Guimet, tome V, fragments extraits du *Kandjour*, traduits du tibétain, par M. Léon Feer (Paris, 1883, in-4°);

Atti della R. Academia dei Lincei, 1882-1883, vol. VII (Rome, 1883, in-4°);

Atti della Società di archeologia et belle arti per la provincia di Torino (Turin, 1883, in-8°);

Le Bibliographe ou Bulletin mensuel et raisonné des livres anciens et modernes, rares et curieux, 7ᵉ année, numéro 25 (Paris, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, année 1883, livraisons 2 et 3 (Paris, in-8°);

Bulletin des antiquités africaines, avril-juin 1883 (in-8°);

Bulletin de la Société archéologique de Croatie, 5ᵉ année, fascicule 3 (Agram, 1883, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, avril-juin 1883 (Saint-Omer, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 1ᵉʳ trimestre 1883 (Orléans, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1ᵉʳ trimestre 1883 in-8°);

Bulletin de correspondance hellénique, mai-juillet 1883 (Athènes-Paris, in-8°);

Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres pendant les mois d'avril-juin 1883 (Paris, in-8°);

Journal asiatique, avril-juillet 1883 (Paris, in-8°);

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, années 1882-1883 (Châlons-sur-Marne, in-8°);

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. XIX (Orléans, 1883, in-8°);

Proceedings of the Society of antiquaries of London, janvier-novembre 1882 (Londres, in-8°);

Πρακτικὰ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀρχαιολογικῆς ἑταιρίας ἀπὸ ἰανουαριοῦ 1882 μέχρι ἰανουαριοῦ 1883 (Athènes, in-8°);

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, 22ᵉ vol., 1882 (Alger-Paris, in-8°);

Revue africaine, mars-avril 1883 (Alger, in-8°);

IMPRIMERIE NATIONALE.

Revue des questions historiques, 1er juillet 1883 (Paris, in-8°);

Revue géographique internationale, mai-juin 1883;

Nouvelle revue historique de droit français et étranger, mai-août 1883 (Paris, in-8°);

Revista filipina de ciéncias y artes, nos 4 et 5 (Manille, 1883, in-8°).

inscriptions, qu'il croit inédites, et qui proviennent des ruines romaines du Kef (Tunisie).

M. Casati écrit à M. le Président, pour l'informer qu'on vient de faire une découverte importante dans les environs d'Orvieto, ainsi que le constate, dit-il, un rapport de M. le sénateur Fiorelli, dont il vient de recevoir communication. « A 5 kilomètres environ d'Orvieto, non loin de la célèbre tombe peinte dite *Dei sette cammini*, des ouvriers mineurs, travaillant à extraire de la pierre dans les propriétés Tarquini et Salvadori, au mois de juin dernier, ont trouvé la porte d'une tombe étrusque ornée de peintures et renfermant plusieurs sarcophages et de très nombreux débris de vases peints et de bucchero, cette tombe ayant dû être profanée et dévastée à une époque antérieure, ainsi que le constate le rapport.

« Les peintures sont, paraît-il, très bien conservées sur deux côtés, le côté de droite en entrant et celui de la porte; elles sont presque complètement détruites sur les deux autres côtés.

« Les figures sont presque de grandeur naturelle et représentées de profil; c'est d'abord un char attelé de deux chevaux, conduit par un jeune homme debout, tête nue, carnation rouge, portant un vêtement rouge sur tunique grise; le timon entre les deux chevaux finit en tête de bélier. Vient ensuite un génie ailé, puis un jeune homme portant un papyrus dans la main gauche; ensuite une femme à vêtement jaune bordé de rouge, faisant un signe de la main gauche : elle est précédée par deux hommes qui s'embrassent, tous deux tiennent un bâton à la main; devant eux un génie ailé, précédé lui-même par deux musiciens et un héraut. Trois autres personnages terminent la scène de ce côté, deux femmes et une sorte de démon sans attribut spécial.

« Sur les deux côtés qui suivent, on peut reconnaître deux figures d'hommes, une de femme à long vêtement et deux figures ailées, les pieds d'une table; enfin, à côté de la porte, un jeune homme et une grande table chargée de vases destinés à contenir des liquides.

« L'auteur du rapport voit dans la première scène une représentation funèbre.

« Voici, ajoute M. Casati, diverses inscriptions et fragments d'inscriptions :

ϨAM A>ϨƎB ƎƆAM
AHA. . .B ϨIꓷA⅃
MAƆϨƎB : ⅃ƎƎ
ꓶIMATE . BEꙅƆAMAꙅ

« Ces inscriptions permettent de déterminer le nom de la famille à laquelle la tombe appartenait.

« C'était la famille Hescana ou Thescana.

« Cette tombe a été découverte sur le flanc de la colline dite Datarazzo, sur les bords du torrent Dontacchione, et de nombreux indices font supposer qu'elle n'est pas isolée, que d'autres tombes semblables l'entourent et qu'elle fait partie d'une nécropole, peut-être aussi importante que la belle nécropole récemment découverte sous les murs d'Orvieto par l'ingénieur Mancini. »

M. Dugat, chargé à l'École des langues orientales du cours d'histoire, de géographie et de législation des pays musulmans, écrit au Président pour le prier de vouloir bien le comprendre au nombre des candidats à la place laissée vacante par suite du décès de M. Defrémery.

M. Dugat joint à sa lettre la nomenclature de ses travaux.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Barbier de Meynard fait un rapport verbal sur les travaux du Congrès des orientalistes qui s'est réuni en Hollande, à Leyde, au mois de septembre dernier. Il passe en revue les principales communications scientifiques qui ont été faites dans les séances du Congrès et signale les avantages que les assemblées de ce genre offrent aux intérêts généraux de la science[1].

M. Desjardins lit une note sur un *Diplôme militaire inédit provenant de Coptos et conservé à Boulaq* (voir la séance du 28 décembre).

M. Ravaisson offre à l'Académie, au nom de M. Champoiseau,

[1] Voir aux Communications, n° I.

une photographie d'un groupe antique en marbre, représentant Esculape et Hygiée.

M. Ravaisson, en passant à Turin, y avait remarqué ce groupe, qui est placé dans un angle obscur du *cortile* du palais du Roi, comme offrant une des variantes qui furent exécutées en grand nombre, dans l'antiquité, de ceux qui représentaient Vénus et Mars, et à deux desquels appartenaient suivant lui la Vénus de Milo et le Mars, placé aussi au Louvre, qui est connu sous le nom d'Achille Borghèse.

Les attitudes de l'Esculape et de l'Hygiée de Turin sont les mêmes, à très peu près, que celles des deux statues du Louvre. Le manteau qui enveloppe la partie inférieure du corps d'Hygiée, d'ailleurs entièrement drapée, présente le même jet et les mêmes plis que celui de la Vénus de Milo, et surtout de toutes les répétitions qu'on en connaît, notamment la Vénus de Falerone et celle du jardin du Vatican.

La déesse est entièrement vêtue, comme l'était probablement, suivant M. Ravaisson, le type primitif de la Vénus de Milo. Sa tête, d'un style sévère, pourrait bien représenter mieux ce type primitif que les autres variantes jusqu'à présent connues.

M. Champoiseau, qui est maintenant notre consul général à Turin, et à qui M. Ravaisson avait signalé le groupe dont il s'agit, l'a fait photographier, et met une épreuve à la disposition de l'Académie.

SÉANCE DU 12 OCTOBRE.

M. Deloche fait une communication relative à un *Bijou en or à double inscription de l'époque mérovingienne*[1].

M. Delaunay dépose sur le bureau, pour être remise à M. Desjardins, une collection d'estampages d'inscriptions latines recueillies en Tunisie par un officier de l'armée d'occupation, M. Fonssagrives.

L'Académie se forme en comité secret.

[1] Voir aux Communications, n° II.

La séance redevient publique.

MM. Durand et Grave adressent à l'Académie, pour le concours des Antiquités nationales de 1884, un volume intitulé : *La Chronique de Mantes* ou *Histoire de Mantes* (1883, in-8°).

M. Delaunay commence la lecture, au nom de M. Romanet du Caillaud, d'un second mémoire sur la *Date de la loi Junia Norbana.*

SÉANCE DU 19 OCTOBRE.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours des Antiquités nationales : *Histoire de la ville et châtellenie de Creil (Oise)*, par M. le Dr Boursier (Paris-Creil, 1883, in-8°);

2° Pour le concours Duchâlais : *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmanes*, traduits ou recueillis par M. H. Sauvaire (Paris, 1882, in-8°);

3° Pour le concours Lafons-Mélicocq : *Histoire de la ville de Bray-sur-Somme*, par M. Hector Josse (Amiens, 1882, in-8°);

4° Pour le concours Delalande-Guérineau : *Des variations de la langue et de la métrique d'Horace dans ses différents ouvrages*, par M. Waltz (Paris, 1881, in-8°);

5° Pour le concours Stanislas Julien : *Nederlandsch-chineesch woordenback* (Dictionnaire néerlandais-chinois), par M. le Dr Schlegel, vol. III (Leyde, 1883, in-8°).

Sur la proposition du Secrétaire perpétuel, l'Académie fixe au vendredi 23 novembre le jour de sa séance publique.

L'Académie maintient au 16 novembre l'examen des titres des candidats aux deux places vacantes; l'élection aura lieu le vendredi qui suivra la séance publique.

L'Académie procède à l'élection de trois commissions chargées de proposer des sujets de prix dans l'ordre des études relatives à l'Orient, à l'antiquité et au moyen âge.

Sont désignés :

Pour la Commission orientale : MM. A. Regnier, Renan, Barbier de Meynard et Schefer;

Pour la Commission de l'antiquité : MM. Egger, Girard, Weil et Dumont;

Pour la Commission du moyen âge : MM. Delisle, Hauréau, G. Paris et Luce.

M. Tissot fait un rapport sur les inscriptions envoyées par M. Fonssagrives.

M. Bertrand commence la lecture d'un mémoire sur les *Antiquités préhistoriques trouvées dans la haute Italie, notamment aux environs de Bologne, à Sesto-Calende, à Trezzo et près d'Ichl.*

SÉANCE DU 26 OCTOBRE.

M. Dugat écrit au Président de l'Académie pour l'informer qu'il retire sa candidature à l'une des places laissées vacantes par suite du décès de MM. Laboulaye et Defrémery.

M. Renou, sous-lieutenant d'infanterie, écrit à l'Académie et lui envoie une pierre de petite dimension sur laquelle est gravée une inscription qu'il croit écrite en caractères puniques. Cette pierre a été trouvée par lui, au mois de septembre dernier, sur les ruines de Carthage.

M. Renan dit que la Commission des inscriptions sémitiques possède déjà des inscriptions analogues, mais qu'il y a néanmoins intérêt à insérer celle-ci dans son recueil.

L'Académie procède au choix d'un lecteur pour sa prochaine séance publique.

M. Hauréau est désigné pour lire *Les propos de maître Robert de Sorbon.*

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président fait connaître, ainsi qu'il suit, les résultats des travaux des commissions chargées de proposer des sujets pour les divers concours d'Académie :

1° Études orientales :

La Commission maintient au concours (prix ordinaire) la question relative aux *Traductions hébraïques faites au moyen âge d'ouvrages de philosophie ou de science, grecs, arabes ou même latins.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

La même Commission propose et l'Académie adopte, pour le concours Bordin de 1886, le sujet suivant :

Étudier, d'après les documents arabes et persans, les sectes dualistes, Zendiks, Mazdéens, Daïsanites, etc., telles qu'elles se montrent dans l'Orient musulman. Rechercher par quels liens elles se rattachent, soit au zoroastrisme, soit au gnosticisme et aux vieilles croyances populaires de l'Iran.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

2° Études d'antiquité :

La Commission propose et l'Académie adopte, pour le prix ordinaire de 1886, la question suivante :

Faire, d'après les textes et les monuments figurés, le tableau de l'éducation et de l'instruction que recevaient les jeunes Athéniens au Ve *et au* IVe *siècle avant J.-C. jusqu'à l'âge de dix-huit ans. — Les concurrents sont invités à ne pas insister sur les exercices gymnastiques.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

3° Études du moyen âge :

La Commission retire du concours Bordin le sujet relatif aux *opérations de change*, etc., *pratiquées par les commerçants français avant le* XVe *siècle.* En remplacement elle propose et l'Académie adopte la question suivante pour l'année 1886 :

Étude critique sur les ouvrages en vers et en prose connus sous le titre de Chroniques de Normandie.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

La même Commission maintient pour le concours Bordin de 1885 le sujet suivant : *Étudier, à l'aide de documents d'archives et de textes littéraires, le dialecte parlé à Paris et dans l'Île-de-France jusqu'à l'avènement des Valois. Comparer ce dialecte, d'après les résultats obtenus, à la langue française littéraire, et rechercher jusqu'à quel point le dialecte parisien était considéré, au moyen âge, comme la langue littéraire de la France.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE.

M. Charles Mortet envoie pour le concours des Antiquités nationales un ouvrage intitulé : *Le livre des constitucions demenées el Chastelet de Paris* (Paris, 1883, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le PRÉSIDENT fait connaître que le sujet choisi par l'Académie pour le prix Bordin de 1886, en remplacement de la question relative à la numismatique de l'île de Samos, est le suivant :

Étudier la numismatique de l'île de Crète. Dresser le catalogue des médailles. Expliquer les types principaux et les motifs accessoires. Insister sur les rapports de la numismatique crétoise avec les autres monuments trouvés dans le pays, ainsi qu'avec les types de l'art asiatique et de l'industrie primitive de la Grèce.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

M. BARBIER DE MEYNARD fait un rapport sur la communication faite par M. le commandant Juffé relativement à des inscriptions arabes provenant de Mehdya, régence de Tunis [1].

M. BERTRAND continue la lecture de son mémoire sur les *Antiquités préhistoriques trouvées dans la haute Italie, notamment aux environs de Bologne, à Sesto-Calende, à Trezzo et près d'Ichl.*

M. Revillout commence la lecture d'un mémoire sur la *Syntaxis des temples ou le budget des cultes sous Ptolémée Philadelphe.*

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE.

Sont envoyés au concours des Antiquités nationales :

La Parthénie ou banquet des palinods de Rouen en 1546, poème latin du XVIe siècle, par Baptiste le Chandelier, prince de la confrérie et

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° III.

conseiller au Parlement de Rouen, par M. F. Bouquet (Rouen, 1883, in-8°);

Les Œuvres de Baluze, cataloguées et décrites. — *Lettres inédites de Baluze à M. Melon du Verdier, publiées avec introduction et notes.* — *Le château de Puy de Val, description et histoire*, par M. René Fage (Tulle, 1882-1883, in-8°).

M. Bertrand achève la lecture de sa communication sur les *Antiquités préhistoriques trouvées dans la haute Italie, notamment aux environs de Bologne, à Sesto-Calende, à Trezzo et près d'Ichl*, lecture qui provoque plusieurs observations de M. Maury et de M. Ravaisson.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Delaunay continue et achève la lecture du second mémoire de M. Romanet du Caillaud sur la *Date de la loi Junia Norbana* [1].

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE.

Le Ministre de l'instruction publique envoie à l'Académie, pour être soumis à son examen, le catalogue d'un certain nombre de manuscrits qui ont été trouvés à Mzab. Ce catalogue est dû à M. Motylinski, interprète militaire du cercle de Ghardaia et a été communiqué par M. le général Loysel.

Renvoi à la Commission des études du nord de l'Afrique.

Le Ministre de l'instruction publique, par une lettre en date du 12 novembre, informe le Secrétaire perpétuel qu'il soumettra à la Commission des voyages et missions la communication qu'il lui a faite, au nom de la Commission des travaux littéraires, relativement à la demande de mission historique dans le Liban formée par M. Victor Guérin.

Par une autre lettre, le Ministre fait connaître que MM. Calvary et Cie, libraires-éditeurs à Berlin, ont exprimé le désir de recevoir les *Mémoires* et les *Comptes rendus* de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour en rendre compte dans deux

[1] Voir aux Communications, n° IV.

revues critiques et littéraires dont ils ont entrepris la publication sous le titre de : *L'Année archéologique et philologique* et *La Semaine philologique*.

Renvoi à la Commission des travaux littéraires.

MM. Benoist et Paul Meyer écrivent à l'Académie pour se porter candidats à la place vacante par suite du décès de M. Laboulaye.

MM. Maspero et Schlumberger adressent leurs lettres de candidature à la place de M. Defrémery.

M. Léon de Rosny se porte également, par écrit, candidat à l'une des deux places vacantes.

M. Revillout retire sa candidature devant celle de M. Maspero.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Edm. Le Blant donne lecture d'une lettre qui lui est adressée par M. Diehl, membre de l'École française de Rome. Il est question dans cette lettre de la découverte nouvellement faite au *Forum* de l'habitation des Vestales.

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE PRÉSIDÉE PAR M. HEUZEY [1].

ORDRE DES LECTURES.

1° *Discours de* M. le Président *annonçant les prix décernés en 1883 et les sujets de prix proposés.*

2° *Notice historique sur la vie et les travaux de Mariette-pacha, membre de l'Académie*, par M. H. Wallon, secrétaire perpétuel.

3° *Les propos de maître Robert de Sorbon*, par M. Hauréau, membre de l'Académie.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE.

Le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer que le Ministre des affaires étrangères vient de lui faire connaître qu'il ne voyait aucun inconvénient à ce

[1] Voir l'Appendice.

que les inscriptions palmyréniennes dont il est fait mention dans le rapport de MM. Derenbourg et Renan, rapport qui lui a été communiqué le 12 novembre, fussent insérées dans le *Journal asiatique*, et qu'en conséquence MM. Derenbourg et Renan peuvent procéder à l'impression des textes qui leur ont paru intéressants.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours des Antiquités nationales : *Notre-Dame de la Dalbade de Toulouse (Haute-Garonne). Histoire d'une paroisse populaire de l'ancien régime* (manuscrit anonyme);

Monographies des communes du canton de Lautrec, arrondissement de Castres (Tarn), par M. Rossignol (Toulouse, 1883, in-8°);

2° Pour le prix Duchâlais : *Monnaies féodales françaises*, par M. E. Caron. Fasc. I et II (Paris, 1882-1883, in-4°).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Le Président annonce que l'Académie va procéder à l'élection de deux membres ordinaires, en commençant par la place laissée vacante par la mort de M. Laboulaye.

Il lit les articles du règlement relatifs à l'élection des membres ordinaires et rappelle les noms des candidats qui se présentent au fauteuil de M. Laboulaye.

Il y a 34 présents; 34 suffrages, dont un billet blanc non marqué. Majorité absolue 17.

M. Paul Meyer obtient 19 suffrages, M. Benoist 10, M. Léon de Rosny 2, M. Schlumberger 1, M. Maspero 1.

En conséquence M. Paul Meyer, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé élu; son élection sera soumise à l'approbation du Président de la République.

Pour la seconde élection, il y a 34 votants; majorité 18.

Le Président rappelle les noms des candidats qui se présentent au fauteuil de M. Defrémery.

Au premier tour de scrutin, M. Schlumberger obtient 17 voix, M. Maspero 17.

On procède à un second tour de scrutin; 34 votants; majorité 18.

M. Maspero obtient 31 suffrages, M. Schlumberger 3.

En conséquence M. Maspero, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé élu; son élection sera soumise à l'approbation du Président de la République.

Le Secrétaire perpétuel offre à l'Académie, au nom de M. Godard, chef de bataillon au 110e de ligne, un album de dessins de sa propre main, contenant des reproductions de monuments, de sites et d'inscriptions de la Tunisie.

M. Nicaise fait une communication relative à une découverte faite en 1863 dans le *tumulus* appelé *la motte d'Attancourt* (*Haute-Marne*)[1].

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE.

Mme Maspero écrit au Secrétaire perpétuel pour l'informer que son mari, M. Maspero, a dû repartir pour l'Égypte sans pouvoir attendre le jour de l'élection. «En son absence, ajoute-t-elle, je tiens à vous dire le prix qu'il attachera à l'honneur que l'Institut lui a fait.»

M. Benoist écrit également au Secrétaire perpétuel pour le prier de remercier l'Académie pour le nombre des suffrages qui lui ont été donnés dans la dernière élection.

M. le chanoine Haigneré et M. Advielle écrivent à l'Académie et demandent que les ouvrages qu'ils avaient adressés en 1882 pour le concours des Antiquités nationales de 1883, et qui n'ont pas obtenu de récompense, soient admis au concours Lafons-Mélicocq de 1884. Ce sont : 1° *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais* (*arrondissement de Boulogne*); 2° *Histoire de la ville de Sceaux*.

Ces deux ouvrages ayant été publiés dans les délais que comporte ce concours, ils y sont renvoyés.

Le capitaine Vincent adresse à l'Académie des dessins et des estampages d'inscriptions qui sont renvoyés à la Commission des études du nord de l'Afrique.

Le Président donne lecture de la liste des correspondants.

[1] Voir aux Communications, n° V.

Il en résulte que l'Académie a perdu trois correspondants, l'un étranger, M. Dozy, et deux regnicoles, MM. Cherbonneau et Guerrier de Dumast.

L'Académie nommera, dans sa séance prochaine, deux commissions, l'une pour présenter une liste de trois candidats à la place de correspondant étranger, l'autre pour présenter deux listes de même nombre de candidats aux deux places de correspondant regnicole.

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

M. Bréal commence la lecture d'un mémoire sur les *Étymologies latines.*

M. Le Maréchal, curé de Ploumérin (Côtes-du-Nord), adresse à l'Académie, sous forme de feuilleton, une étude archéologique qu'il destine au concours des Antiquités nationales.

L'Académie ne pourrait porter son jugement que si l'ouvrage était envoyé à ses concours; or cette suite de feuilletons ne paraît pas de nature à être adressée au concours des Antiquités nationales.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE.

Le Président, avant de donner lecture de la correspondance, rend un dernier hommage au confrère que l'Académie vient de perdre. M. François Lenormant, ramené à Paris quand son mal laissait déjà bien peu d'espérance, a succombé dimanche matin. La Compagnie lui a rendu les derniers devoirs, et son président s'est fait son interprète dans cette triste cérémonie. M. François Lenormant, un des plus jeunes de l'Académie, a accompli une œuvre considérable, grâce à sa puissance de travail et à l'étendue de ses connaissances. Il a laissé une trace ineffaçable dans le souvenir de tous ceux qui l'ont connu.

Le Ministre de l'instruction publique écrit au Secrétaire perpétuel pour le prier d'inviter l'Académie à s'occuper, dans sa plus prochaine séance, conformément aux dispositions de l'article 15 du décret du 8 novembre 1869, de la désignation de deux can-

didats pour la chaire d'arabe vulgaire, ainsi que pour la chaire d'arménien, vacantes à l'École des langues orientales vivantes par suite du décès de MM. Cherbonneau et Dulaurier.

Le Ministre joint à sa dépêche une copie du procès-verbal de la séance dans laquelle les professeurs de cette École ont procédé aux mêmes présentations.

L'Académie procédera, dans sa prochaine séance, à la désignation de deux candidats pour chacune des chaires qui viennent d'être indiquées.

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours des Antiquités nationales :

I. *Les Noëls virois par Jean Le Houx* (Caen, 1862, in-12);

II. *Étude sur Olivier Basselin et les compagnons de Vau de Vire* (Caen, 1866, in-12);

III. *Chansons normandes du xve siècle* (Caen, 1866, in-12);

IV. *Jean Le Houx et le Vau de Vire à la fin du xvie siècle* (Caen, 1875, in-8°);

V. *Les Vaux de Vire de Jean Le Houx* (Caen, 1875, petit in-8°);

VI. *Noëls et Vaudevires du manuscrit de Jehan Porée* (Caen, 1883, in-8°); par Armand Gasté;

Les sépultures de l'époque de bronze en Bretagne. Explorations et étude comparative, par M. Paul du Chatellier (Paris, 1883, in-8°). Ouvrage accompagné de dix-huit brochures relatives à des sujets archéologiques;

Cartulaire de Mulhouse, par M. X. Mossmann. Tome II (Strasbourg, 1884, in-4°).

2° Pour le concours Lafons-Mélicocq :

Le château de Clagny et Madame de Montespan, d'après les documents originaux, par M. Pierre Bonnassieux (Paris, 1881, in-8°).

L'Académie procède à la nomination de deux commissions pour présenter des candidats aux places de correspondants étranger et regnicoles vacantes par suite du décès de MM. Dozy, à Leyde; Cherbonneau, à Paris, et Guerrier de Dumast, à Nancy.

Sont élus, pour la Commission des correspondants étrangers : MM. Maury, Barbier de Meynard, Paris et Bertrand;

Pour la Commission des correspondants regnicoles, MM. Egger, Delisle, Jourdain et Dumont.

M. Bréal continue la lecture de son mémoire sur les *Étymologies latines*.

L'Académie se forme en comité secret.

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE.

M. Edmond Le Blant, directeur de l'École française de Rome, écrit au Secrétaire perpétuel et l'informe que l'Institut archéologique allemand vient de reprendre ses réunions hebdomadaires. M. de Rossi a ouvert la séance en entretenant l'assemblée des Fastes de Capene.

« La région occupée par les *Capenati* formait un vaste territoire limité par le Tibre, le mont Soracte, le mont Musiva, et qui prit au moyen âge le nom de *Collinense*. Dans cette région se trouvaient un sanctuaire et un bois consacrés à la déesse Feronia, vieille divinité italique. On ne savait jusqu'à cette heure où chercher ce temple, qu'Annibal saccagea en marchant vers Rome. Il y a quelques années, M. de Rossi remarqua à Leprignano, l'une des bourgades comprises dans le pays des *Capenati*, quelques débris d'inscriptions parlant de certains jeux donnés périodiquement par les magistrats municipaux; c'étaient des fragments de Fastes, venant, lui dit-on, de la colline appelée Civitucola, où un religieux bénédictin du siècle dernier, le père Galletti, plaçait la ville de *Capena*. Des fouilles exécutées en ce même lieu par le savant romain y firent découvrir d'autres débris analogues; l'ensemble de ces marbres porte des dates comprises entre les années 110 et 182 de notre ère.

« Au nombre des jeux qu'ils mentionnent figurent les *Juvenilia*, fêtes rappelant le souvenir des plus anciens cultes locaux. Des recherches sur les traditions relatives à *Civitucola* ont appris à notre éminent confrère qu'au moyen âge ce lieu portait encore le nom de *Ferona*. L'emplacement du temple de la déesse *Feronia* était dès lors déterminé et, sans doute, les fastes retrouvés avaient été fixés aux parois de ce temple, comme les fastes des *Feriæ*

latinæ l'étaient au temple de Jupiter Latialis. Une inscription païenne, découverte il y a quelques années à Morlapo, bourgade du teritoire des *Capenati*, nomme un citoyen TRIVM CIVITATVM OMNIBVS HONORIBVS FVNCTVM.

«Elle nous fait ainsi savoir quel était chez les *Capenati* le nombre des cités confédérées, et détermine, par le lieu même de la découverte, l'emplacement de l'une d'elles.

«La confédération, ajoute M. de Rossi, consistait, comme on le voit en Afrique et en France chez les Voconces, dans la communauté des dignités municipales.»

M. Pally, sous-commissaire de la marine à l'île d'Yeu (Vendée), écrit au Secrétaire perpétuel pour lui exposer le résultat de fouilles qu'il vient d'opérer, avec deux autres personnes, dans l'un des monuments mégalithiques de l'île, connu dans la localité sous le nom de «Planche à Piare».

Sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours des Antiquités nationales:

Jean XXII, sa vie et ses œuvres, par M. l'abbé Verlaque (Paris 1883, in-8°);

Fastes de la Sénonie monumentale et historique, par M. Eugène Vaudin;

L'emplacement de l'oppidum des Sotiates, par M. Eugène Camoreyt (Paris, 1883, br. in-8°);

Histoire de la Réformation à Bordeaux et dans le ressort du Parlement de Guyenne (1523-1563), par M. Gaullieur, t. I, Paris, 1884, in-4°);

Esquisse du bocage normand, par M. Jules Lecœur (Condé-sur-Noireau, 1883, in-8°);

Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance, par M. Victor Gay. A-BLI, BLI-CHAN (Paris, 1883, in-4°);

Introduction au Catalogue des actes de Mathieu II, duc de Lorraine. 1220-1251 (manuscrit);

Hypogée-Martyrium de Poitiers, avec atlas, par le P. Camille de la Croix (Paris, 1883, in-4°);

Histoire de Vierzon et de l'abbaye de Saint-Pierre, par M. le comte de Toulgoët-Tréanna (Paris, 1884, in-8°).

2° Pour le prix de la Grange.

Les chants nationaux de la France, par M. Charles Lhomme (Paris, 1883, in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

L'Académie procède à l'élection des candidats aux deux chaires vacantes à l'École des langues orientales vivantes, par suite du décès de MM. Cherbonneau et Dulaurier (chaire d'arabe vulgaire et chaire d'arménien).

Sont présentés : pour la chaire d'arabe, en première ligne M. Houdas, par 23 voix, contre M. Clermont-Ganneau, qui a obtenu 9 voix; il y a 1 billet blanc;

En seconde ligne, M. Clermont-Ganneau, par 17 voix, contre 10 données à M. Basset; il y a 3 billets blancs.

Pour la chaire d'arménien :

En première ligne, M. Carrière, qui obtient 31 voix sur 34 votants; il y a 1 billet blanc marqué et 2 non marqués;

En seconde ligne, M. Saghirian, qui obtient 17 voix sur 24 votants; il y a 4 billets blancs marqués et 1 non marqué.

M. Bréal est désigné comme lecteur pour la séance trimestrielle que tiendra l'Institut le mercredi 9 janvier. Il lira son mémoire sur les *Étymologies latines*.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel informe l'Académie qu'il a reçu du Ministre de l'instruction publique deux décrets, en date du 18 décembre, par lesquels le Président de la République approuve l'élection de MM. Paul Meyer et Maspero comme membres ordinaires, en remplacement de MM. Laboulaye et Defrémery, décédés.

Il donne lecture de ces deux décrets; après quoi il introduit M. Paul Meyer et le présente à l'Académie.

Le Président invite M. Paul Meyer à prendre place parmi ses confrères.

IMPRIMERIE NATIONALE

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre par laquelle M. Maspero, retenu en Égypte, remercie l'Académie de son élection.

Le Ministre de l'instruction publique, par une lettre du 26 décembre, accuse réception de la collection complète des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* qui lui a été adressée par les soins du Secrétaire perpétuel pour être transmise à l'Université de Bruxelles.

Le général de division secrétaire général de la Présidence, par une lettre en date du 27 décembre, demande qu'il lui soit adressé d'urgence, en vue des invitations aux fêtes données par le Président de la République, la liste des membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui désireraient être invités aux fêtes de la Présidence.

Les ouvrages suivants sont adressés à l'Académie :

1° Pour le concours des Antiquités nationales :

Histoire de la ville de Malaucène et de son territoire, par MM. Ferdinand et Alfred Saurel, t. I et II (Avignon, Marseille, 1882-1883, in-8°);

Archives historiques du Poitou (1334-1348), par M. Paul Guérin (Poitiers, 1883, in-8°);

Archives de Bretagne. Privilèges de la ville de Nantes, par M. de la Nicollière-Teijeiro (Nantes, 1883, in-4°);

Catalogue des actes de Mathieu II, duc de Lorraine (manuscrit anonyme);

Les tumulus du plateau de Ger, par M. Edgard Pothier, lieutenant-colonel d'artillerie (manuscrit);

La Nièvre à travers le passé, topographie historique de ses principales villes, par M. Amédée Jullien (Nevers, 1883, gr. in-8°);

Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris, t. I, 1499-1526, édité par M. Fr. Bonnardot (Paris, 1883, gr. in-8°).

2° Pour le prix Duchâlais.

Recherche des monnaies mérovingiennes du Cenomannicum, par M. le vicomte de Ponton d'Amécourt (Mamers, le Mans, 1883, in-8°).

3° Pour le prix Gobert :

Le Tiers État d'après la charte de Beaumont et ses filiales, par Édouard Bonvalot (Paris, Nancy, Metz, 1884, in-4°);

Les Établissements de saint Louis, t. III (Paris, 1883, in-8°), et *Précis de l'histoire du Droit français, accompagné de notions de droit canonique*, 1[er] fascicule, par M. Paul Viollet (Paris, 1883, in-8°).

4° Pour le prix Fould :

Deux mémoires anonymes, le premier accompagné de 89 planches et portant pour épigraphe :

L'art c'est la pensée humaine,
Qui va brisant toute chaîne.

Le second pour devise :

L'art est à l'homme ce que la nature est à Dieu, etc.

5° Pour le concours Lafons-Mélicocq :

La vie agricole sous l'ancien régime, en Picardie et en Artois, par M. le baron de Calonne (Paris, 1883, in-8°).

6° Pour le prix Stanislas Julien :

Les poèmes de l'Annam, Luc Vân Tien (Paris, 1883, in-8°). — *Tam tu kinh* ou *Livre des phrases de trois caractères* (Paris, 1882, in-8°), par M. Abel des Michels.

7° Pour le prix Delalande-Guérineau :

Étude critique sur la vie de saint Germain d'Auxerre, par M. l'abbé Narbey (broch. in-8°).

L'Académie se forme en comité secret.

La séance redevient publique.

Il est procédé au scrutin pour l'élection d'un correspondant étranger, en remplacement de M. Dozy.

M. Gozzadini est élu correspondant étranger de l'Académie, à Bologne.

Il est procédé au scrutin pour l'élection de deux correspondants regnicoles, en remplacement de MM. Cherbonneau et Guerrier de Dumast.

M. Dozon est élu correspondant de l'Académie, à Salonique.

M. de la Borderie est élu correspondant de l'Académie à Vitré (Ille-et-Vilaine).

L'Académie procède à la nomination de la Commission du prix Gobert.

Sont élus MM. Delisle, Hauréau, Deloche et Paul Meyer.

M. Barbier de Meynard annonce à l'Académie la découverte, par M. Henri Pognon, consul suppléant à Beyrouth, de deux nouvelles inscriptions de Nabuchodonosor. Une lettre de cet agent consulaire, déjà connu par plusieurs travaux relatifs à l'antiquité assyrienne, décrit en ces termes la trouvaille dont il est l'auteur:

« Ces textes sont gravés sur le roc dans le *Ouad Brissa*, une des vallées les plus sauvages du versant oriental du Liban, à deux heures environ de Hermel, village où d'autres débris de l'antiquité ont déjà été signalés. On y trouve deux inscriptions gravées en face l'une de l'autre, à droite et à gauche du sentier qui occupe le fond de la vallée. Ces inscriptions mesurent environ 5^{m},50 de longueur sur 2^{m},80 de hauteur. L'une est écrite en caractères archaïques, l'autre en caractères cursifs, et chacune d'elles est accompagnée d'un bas-relief.

« Le bas-relief de la première nous montre un personnage coiffé de la tiare assyrienne; il est tourné à gauche, et saisit un animal dressé sur ses pattes de derrière, peut-être un lion. Derrière ce personnage devait se trouver l'image d'une divinité : elle a complètement disparu, mais on peut encore lire au-dessous le fragment suivant :

A la déesse..................................
qui exalte....................................
Qui habite le temple de Goula, le temple.............
....
....

« Le bas-relief de la seconde inscription représente un homme en adoration devant un arbre et coiffé d'un bonnet pointu de forme singulière, assez semblable à la mitre fermée par le haut que portent aujourd'hui les évêques.

« Les deux inscriptions offrent chacune un texte différent et débutent par les titres de Nabuchodonosor :

Nabuchodonosor : roi de Babylone, le pasteur illustre, le serviteur de Mérodach, l'*ichakkou* (vicaire?) aimé de Nébo, le prince auguste qui se préoccupe des faits et gestes de Mérodach, le Seigneur grand, son créateur, et de Nébo, son fils illustre, qu'aime sa royauté.

« Les dix-neuf colonnes des deux inscriptions ne renferment aucun passage historique, et le roi se borne à énumérer les monuments qu'il a fait exécuter dans Babylone. Un grand nombre de passages se retrouvent, avec des variantes plus ou moins importantes, dans des textes déjà connus. On lit notamment, à la 4e colonne de l'inscription tracée en caractères cursifs, dans une phrase malheureusement mutilée, la nomenclature des vins qui paraissaient sur la table du dieu Mérodach et de la déesse Zarpanit, passage qui se trouve déjà dans le cylindre de Phillips. Quoi qu'il en soit, ces deux textes, aussi remarquables par leur étendue que par la beauté de la gravure, auraient une grande importance s'ils nous étaient parvenus mieux conservés. Le bas de l'une des deux inscriptions et le milieu de l'autre ont complètement disparu et ce qui reste est fort mutilé. »

Les textes du Wadi Brissa indiquent-ils le lieu où passaient les armées de Nabuchodonosor? M. Pognon, qui a pris des estampages et qui espère publier prochainement ces nouvelles inscriptions, n'est pas porté, dit M. Barbier de Meynard, à admettre cette conjecture. Il serait plutôt d'avis qu'elles marquent l'emplacement d'un chantier où l'on coupait des arbres pour les envoyer à Babylone. « Le nom du Liban (*Labnana*) se lit plusieurs fois ici dans des phrases mutilées où il est question de bois employés dans les constructions de Nabuchodonosor, et l'absence de tout souvenir historique serait inexplicable dans ces inscriptions si elles avaient été gravées au moment du passage des armées du conquérant babylonien. » D'ailleurs d'autres textes cunéiformes trouvés dans la même contrée, sans parler des inscriptions latines d'Hadrien relevées par M. E. Renan (*Mission de Phénicie*,

p. 258-281), prouvent la vraisemblance de l'hypothèse proposée par M. Pognon.

M. Barbier de Meynard insiste, en terminant, sur la nécessité de veiller à la conservation de ce précieux monument. Dans une autre lettre, l'auteur de la découverte raconte qu'il sait, par le témoignage de *Metoualis* nomades, qu'il y a dix ans à peine un Arabe d'Afrique, de passage à Hermel, s'était fait montrer ces inscriptions et avait creusé la pierre pour trouver un trésor. En effet, M. Pognon a constaté que le roc a été creusé à une profondeur de plusieurs centimètres au moyen d'un outil en fer, et plusieurs fragments des bas-reliefs qui jonchent le sol prouvent que la mutilation en est assez récente. Il serait donc urgent de prendre des mesures pour que ce qui reste de ce monument soit préservé de la destruction complète dont le menacent les chercheurs de trésors ou les musulmans fanatiques du voisinage.

M. Desjardins fait connaître à l'Académie, de la part de M. Tissot, absent pour cause de santé, que M. Letaille vient de trouver le nom antique des immenses ruines de Macteur (7 kilomètres d'étendue). Il est contenu dans une inscription en l'honneur de Geta. Ce nom est : COL. AELIA. AVRELIA. MACTARIS.

M. Desjardins ajoute ensuite que M. Maspero vient de lui envoyer la copie, faite cette fois par lui-même, du diplôme militaire dont il a communiqué une lecture inexacte, faite par un des ouakîls de M. Maspero, à la séance du 5 octobre dernier. « Cette dernière lecture de M. Maspero me paraît, dit M. Desjardins, presque définitive et peut être adoptée pour les *Comptes rendus* [1]. »

[1] Voir aux Communications, n° VI.

COMMUNICATIONS.

N° I.

NOTICE SUR LE CONGRÈS ORIENTALISTE DE LEYDE,
PAR M. BARBIER DE MEYNARD.

Je demande à l'Académie la permission de lui dire quelques mots sur le Congrès des orientalistes qui s'est tenu à Leyde au mois de septembre. Je ne veux pas abuser de son attention en entrant dans de longs détails sur l'organisation de ce congrès et sur les travaux qu'il a accomplis. Mais je crois utile de faire connaître dans leur ensemble les communications les plus importantes qui ont été faites dans les différentes sections, et, parmi les résolutions prises dans la séance générale de clôture, celles qui intéressent particulièrement le monde savant.

Je ne veux pas faire l'historique des congrès orientalistes. D'ailleurs, ils ne remontent pas bien haut dans le passé. La première assemblée de ce genre a été tenue à Paris, il y a dix ou douze ans; elle a passé presque inaperçue, soit par défaut d'organisation, soit pour toute autre cause, que je n'ai pas à rechercher. Mais l'idée était bonne et elle a porté ses fruits. Depuis cette époque, Londres, Saint-Pétersbourg, Florence et Berlin ont reçu tour à tour la visite des savants voués aux études orientales, et chacune de ces réunions a marqué un nouveau progrès et exercé une influence de plus en plus favorable sur ces études.

Cependant, de l'aveu de tous, aucun des congrès précédents n'a égalé celui qui vient de se réunir à Leyde, dans ce foyer scientifique de la Hollande, où depuis trois siècles le

culte des lettres orientales s'est développé, à côté de l'érudition classique. Plusieurs raisons expliquent l'affluence qui a signalé le dernier congrès : la réputation scientifique de la ville qui en a été le siège, la facilité des communications et, plus que tout cela, la sympathie qu'inspire ce petit peuple si instruit, si curieux des choses de l'esprit et qui exerce l'hospitalité avec tant de simplicité et une bonhomie si charmante.

Quatre cent quarante-huit membres avaient donné leur adhésion au Congrès, et, chose remarquable, juste la moitié, deux cent vingt-quatre membres sont venus à Leyde prendre part aux travaux, aux réceptions officielles et aux fêtes entre lesquels la semaine a été partagée. Je ne dois à l'Académie que l'énumération de ces travaux; le reste appartient à la chronique. Mais je ne saurais me dispenser de dire encore une fois combien cette hospitalité néerlandaise a été cordiale et amie, et de quelle façon ingénieuse nos hôtes, bien secondés d'ailleurs par le Gouvernement, ont su varier nos occupations et mêler, selon l'adage latin, l'étude au plaisir, *utile dulci*.

Par suite de la perte récente de l'éminent orientaliste M. Dozy, qui était aussi un des correspondants étrangers de notre Académie, la présidence du Congrès est échue au savant Dr Kuenen, qui a dirigé nos séances avec un tact et une aménité dont chacun de nous a gardé le meilleur souvenir. Je trouverais facilement dans la liste des membres hollandais du Comité organisateur plus d'un nom connu du monde savant. Mais je me bornerai à citer celui de M. de Goeje, le plus docte orientaliste de Hollande, parce qu'il a été vraiment le promoteur et l'âme dirigeante du Congrès.

On s'est partagé en cinq sections, correspondant aux différentes branches des études orientales. La section des langues sémitiques, la plus nombreuse, a dû être répartie entre deux subdivisions, l'une consacrée à l'arabe et aux littératures mu-

sulmanes, l'autre aux autres langues sémitiques: hébreu, phénicien, assyrien, etc. La deuxième section était celle des langues aryennes. La troisième, la section africaine, comprenait l'égyptien, le copte, etc. La quatrième section était consacrée à l'Asie centrale et à l'extrême Orient; enfin la cinquième, à la Malaisie et à la Polynésie.

Chacune des sections s'est réunie dans le local de l'Université, où les salles de cours avaient été mises à leur disposition. La durée du Congrès n'étant que d'une semaine, dont il faut défalquer les séances d'ouverture et de clôture et la visite à l'Exposition d'Amsterdam, chaque section n'a pu tenir que quatre ou au plus cinq séances. Mais ce court espace de temps a été utilement employé. On peut s'en convaincre par le rapide exposé que je vais donner des principales questions qui ont été communiquées, et qui ont provoqué d'intéressantes discussions. Je n'ai d'autre secours pour cette énumération que mes souvenirs personnels et le maigre procès-verbal qui a été imprimé et distribué, à la suite de chaque séance. Le volume renfermant les travaux de nos diverses sections ne sera prêt et ne pourra paraître que dans le courant de l'année prochaine.

La section d'arabe et des littératures musulmanes, présidée par notre confrère M. Ch. Schefer, a entendu une communication de M. Goldziher sur la secte des Zahirites, un mémoire posthume de M. Dozy sur les croyances religieuses des Harraniens, et une communication verbale d'un intrépide voyageur en Orient, M. Carlo Landberg, sur les dialectes des Bédouins. L'art musulman n'a pas non plus été oublié dans les travaux de cette section. Un savant hollandais, M. Land, qui joint à l'étude de l'arabe des connaissances techniques dans l'art musical, nous a lu un mémoire très sérieusement élaboré sur la constitution de la gamme arabe. Au lieu de procéder par tiers de ton, comme on le répète encore, la gamme orien-

tale, d'après ce savant, aurait reçu un développement, sinon tout à fait semblable, du moins analogue à notre gamme moderne, née du système de Guy d'Arezzo. La thèse de M. Land a été écoutée avec un vif intérêt, et a provoqué une intéressante discussion, à laquelle plusieurs d'entre nous ont apporté le concours de leurs études spéciales.

Les séances de la seconde série, celle des langues sémitiques autres que l'arabe, n'ont pas été moins bien remplies. Dans un mémoire sur la déesse assyrienne *Istar,* M. Tiele s'est efforcé de reconstruire la forme primitive de la légende orientale d'après les textes cunéiformes. M. Schlotman a étudié la structure de la strophe dans la poésie hébraïque. Les études assyriennes comptaient à Leyde leurs représentants les plus autorisés; aussi ont-elles retenu longtemps l'attention des membres de cette section. M. Oppert a fait un exposé d'ensemble sur les monuments de l'art chaldéen découverts par M. de Sarzec. Les inscriptions du système médique ont été l'objet d'un savant mémoire de M. Sayce. M. Halévy, enfin, a donné un aperçu grammatical de ce qu'il appelle aujourd'hui l'*allographie assyrienne.* Mais qu'on ne s'y trompe pas, sous ce terme d'apparence fort anodine se cache toujours le système qui ne tend à rien moins qu'à détruire de fond en comble la langue d'Accad et de Sumer. L'Académie, devant qui cette grave question a été portée, et quelquefois avec un peu trop de vivacité, apprendra avec plaisir qu'à Leyde le même débat n'a donné lieu à aucun excès de controverse. Tout s'est passé de la façon la plus pacifique et dans les termes les plus courtois. Qu'on vienne maintenant contester l'influence bienfaisante des Congrès!

Dans la section des langues aryennes, on a remarqué une dissertation de M. Cust *Sur l'origine de l'alphabet indien.* Le même savant s'est occupé, dans une autre séance, des inscriptions d'Asoka, sur lesquelles s'exerce aujourd'hui la sagacité

des spécialistes, et qui ont été notamment étudiées par notre confrère M. Émile Senart dans le *Journal asiatique*. La thèse de M. Cust, très intéressante par elle-même et par la façon brillante dont elle a été présentée, a donné lieu à de savantes remarques et a fourni à des indianistes éminents, entre autres MM. Roth et Weber, l'occasion de déployer leur vaste érudition.

La section dite *africaine* a entendu, comme il fallait s'y attendre, plus d'une importante communication sur l'Égypte ancienne. Faute de temps, je me borne à signaler le mémoire de M. Golénischef *Sur la valeur alphabétique de quelques hiéroglyphes*, et un autre mémoire de M. Lieblein *Sur le développement historique de la religion égyptienne*. Bien que les dialectes de l'Afrique centrale et berbère fussent compris dans cette section, ils ne semblent pas y avoir été représentés ou tout au moins avoir donné lieu à quelque notice digne d'être mentionnée.

Les séances de la section de Malaisie et de Polynésie, présidées par M. l'abbé Favre, ne pouvaient manquer d'être très assidûment suivies, à cause de l'intérêt particulier qu'elles offrent pour les possessions d'outre-mer de la Hollande. Parmi les questions ethnologiques et philologiques traitées dans cette section par plusieurs savants hollandais et autres, il est difficile de faire un choix. Je me bornerai à citer ici une lecture de M. Pijnappel *Sur les racines des langues malaise et javanaise*, de M. Van der Lith sur un très curieux ouvrage arabe intitulé : *Les merveilles de l'Inde*, dont le texte a été traduit par M. Marcel Devic, et enfin de M. A. Marre *Sur les affinités lexicologiques du malgache avec les principaux idiomes de l'Archipel indien*.

Dans la section consacrée aux langues de l'Asie centrale et de l'extrême Orient, outre la lecture de différentes notices *Sur les dialectes de l'Asie centrale*, par M. Van den Gheyn, et *Sur les*

caractères de la langue chinoise au Japon au VIIIe siècle, par M. de Rosny, l'assemblée, sur la proposition de M. le Dr Schlegel, a émis le vœu qu'un grand dictionnaire anglais-chinois et chinois-anglais fût publié, sous les auspices du Gouvernement anglais, par une commission spéciale composée des sinologues les plus compétents.

Une autre motion présentée par la section des langues aryennes, et sanctionnée dans la séance de clôture par le Congrès, porte en substance que « l'assemblée, prenant en considération l'importance des sculptures gréco-bouddhistes qui ont été découvertes sur la frontière nord-ouest du Pendjab, invite le Gouvernement de l'Inde à rendre ces découvertes accessibles aux travailleurs par l'envoi en Europe, soit des monuments originaux, si la chose est possible, soit de moulages, d'estampages et de reproductions photographiques. »

Mais de toutes les résolutions que le Congrès a votées unanimement avant de se séparer, il en est une qui, ainsi que je le disais au début de cet exposé, intéresse tout le public lettré. Le Congrès, sur la proposition de son bureau, a émis le vœu que désormais les manuscrits appartenant au British Museum puissent être communiqués au dehors et mis à la disposition des savants qui ne peuvent se rendre à Londres. Ce prêt serait naturellement subordonné aux conditions de garantie que les *trustees* du British Museum et le Gouvernement anglais jugeraient nécessaires. L'assemblée des orientalistes ne s'est nullement dissimulé les objections qui seront faites en Angleterre à cette proposition, les obstacles et les préjugés de toute sorte qu'il reste à vaincre. Mais, d'autre part, elle a le ferme espoir qu'en présence de ces grandes manifestations d'opinion souvent réitérées, le British Museum finira par accepter ce qu'on peut appeler le code international du monde savant, et qu'il se décidera à suivre l'exemple que lui donnent presque toutes les bibliothèques publiques de l'Europe, no-

tamment, dans son propre pays, la bibliothèque Bodléienne à Oxford.

Tel est, Messieurs, en résumé, le bilan du Congrès de Leyde. Je ne réponds pas de ne pas avoir oublié plusieurs travaux intéressants dans le court exposé que j'ai eu l'honneur d'en faire devant vous. Mais, si incomplète que soit cette énumération, elle suffira, je l'espère, pour vous convaincre que ce ne sont pas seulement les rapports personnels, les bonnes relations individuelles entre savants de différentes nations qui ont tout à gagner à des réunions de ce genre, mais que ces assemblées périodiques ont une portée plus haute, et que les intérêts généraux de la science peuvent leur devoir de sérieuses obligations. Sous ce rapport encore, le Congrès de Leyde me paraît n'être pas resté au-dessous de sa tâche et de la pensée qui avait présidé à sa formation.

N° II.

CACHET EN OR À DOUBLE INSCRIPTION DE L'ÉPOQUE MÉROVINGIENNE, PAR M. DELOCHE.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie un bijou ou plus exactement le fragment d'un bijou fort remarquable par la double inscription qui y figure.

C'est une rondelle en or fin, et pourtant un peu pâle, ayant 11 millimètres de diamètre, 3 millimètres d'épaisseur à la tranche, et pesant deux grammes.

Elle se compose de deux plaquettes soudées l'une sur l'autre; chacune de ces plaquettes porte une légende gravée en creux avant la soudure; l'une d'elles a un chrisme dans le champ.

Cette rondelle a évidemment formé le chaton d'un anneau aujourd'hui perdu, car, sur deux côtés opposés de la tranche,

on voit très apparentes les cassures de deux pivots en fer, qui, y étant primitivement fixés, pénétraient dans les deux branches de cet anneau, et sur lesquels tournait le double chaton.

J'ajoute que cette portion du bijou y était ainsi enchâssée de manière à présenter, en tournant, l'inscription de chaque face dans le sens où elle devait être lue.

Le symbole religieux et les caractères qui y figurent sont d'une bonne exécution pour l'époque. De même style que ceux qu'on voit sur les meilleures monnaies de la fin du VIe siècle et du premier tiers du VIIe, ils font remonter la confection de ce petit monument aux temps de la première dynastie franque.

Ce bijou appartenait à l'intéressante collection de M. Benjamin Fillon, décédé récemment, et il est devenu la propriété de la nièce et héritière du savant et regrettable numismatiste. M. Feuardent, qui en est momentanément détenteur, a bien voulu me le confier, et c'est à son obligeance que je dois de pouvoir en faire la communication. On ne possède d'ailleurs aucun renseignement sur la localité, l'époque et les circonstances dans lesquelles il a été trouvé.

Des deux faces du chaton, l'une porte le chrisme dans un cercle et, autour de ce cercle, la légende suivante, précédée d'une croisette :

✠ ROCCOLANESV

Roccolane su.

Sur la deuxième face sont gravées trois lignes superposées, dont chacune est surmontée d'une barre qui la couvre :

VVAR
ENBERTV
SDEDI

Warenbertus dedi.

Le nom de Warenbertus se retrouve, sauf une très légère différence, dans le *Warembertus* d'une charte de l'archevêque de Trèves, Leodanus, de l'an 706 [1], et dans le *Warimbertus* du Polyptyque d'Irminon [2].

Le testament d'Erminetrudis, dressé vers l'an 700, nous offre le nom de *Rocculane,* presque identique au *Roccolane* de notre bijou. Cette même terminaison, qui servait à peu près indifféremment pour la plupart des cas de la déclinaison [3], se rencontre fréquemment dans les documents du moyen âge, du VIe au IXe siècle.

Nous avons donc dans ROCCOLANE un nom de femme, complet par lui-même, et à quelque cas qu'on suppose qu'il est décliné; il n'y a dès lors aucune raison d'y rattacher le groupe SV, qui vient après lui, et qui donnerait, dans l'hypothèse contraire, une forme aussi irrégulière qu'inusitée, conséquemment invraisemblable.

Cela posé, j'ai recherché la signification de nos deux légendes.

Je les ai tout d'abord envisagées comme si elles faisaient suite l'une à l'autre, et, partant de là, en ajoutant un *t* à la

[1] Pardessus, *Diplomata et chartæ,* t. II, p. 269. Ce personnage est qualifié *presbiter,* et il est dit, dans la charte, que c'est lui qui l'a écrite sur l'ordre de l'archevêque et avec la permission de son seigneur, *Huncio,* qualifié *presbiter et admanuensis*

[2] B. Guérard, *Polyptyque de l'abbé Irminon,* chap. IX. Paris, 1844, t. II, p. 85, col. 2.

[3] Exemples. Au *nominatif :* «In nostram venientes presentiam, clementiae regni nostri intulerunt eo quod ipse *Amalfridus et matrona sua Childebertane...* monasterium visi fuerunt edificasse.» (Diplôme de Thierry III, de l'an 687; dans Pardessus, *Diplom. et ch.*, t. II, p. 203.) — Au *génitif :* «Per consensum et voluntatem... *Amalfridi vel matronae ipsius Childebertane, seu et filie eorum Auriane* abbatissa.» (*Ibid.*, p. 202.) De même dans un acte de 712. (*Ibid.*, p. 434.) — A l'*accusatif,* nous trouvons cette terminaison en maint endroit du testament d'Erminetrudis, et notamment dans ce passage: «*Mummolane,* cum omni peculiare suo, *ingenuam* esse volo.» (*Ibid.*, p. 257.) — A l'*ablatif :* «Dodone una *cum conjuge sua Eodilane nec non et Bertholandane.*» (Charte de l'an 572. Pardessus, t. I, p. 135-136.)

légende *Warenbertus dedi* (*t*), et un *e* à *Roccolane su* (*e*), j'ai j'ai obtenu cette phrase : *Warenbertus dedi*(*t*) *Roccolane su*(*e*), c'est-à-dire l'attestation du don que Warenbert avait fait à sa femme ou beaucoup plus probablement à sa fiancée. Nous aurions ici, dans cette combinaison, un anneau de fiançailles comme on en connaît quelques-uns [1].

Mais cette explication rencontre des difficultés. Elle a, en premier lieu, l'inconvénient grave de nécessiter l'addition d'une lettre à chacune des deux légendes. En second lieu, la présence de la croisette qui précède ou accompagne le nom de *Roccolane* ne se justifierait guère.

Enfin la différence dans la disposition des deux légendes, dont l'une est circulaire et l'autre en trois lignes horizontales, est encore une raison de douter qu'elles forment une seule et même phrase.

Une autre interprétation s'est présentée à mon esprit, interprétation plus naturelle, puisqu'elle n'exige point, comme la précédente, la modification des légendes.

La face du double chaton qui porte le chrisme dans le champ et autour du chrisme le nom de Roccolane, qui, en outre, est d'un travail plus soigné que la face opposée, paraît avoir plus d'importance que celle-ci. Nous y trouvons toutes les parties d'une souscription complète, telles qu'on les voit à la fin d'un grand nombre de chartes de cette époque, et qui sont les suivantes : 1° une petite croix; 2° à la suite de cette croix, le nom du ou de la signataire; 3° le mot *subscripsi* ou une de ses abréviations *subsc.*, *subs.* et *sub.* [2], ou bien encore le

[1] L'anneau d'*Aldina* et d'*Anulfus* ou *Aunulfus*, reproduit dans mon mémoire sur l'anneau-cachet de *Donobertus* (*Rev. archéol.*, année 1880, t. II, p. 25; tirage à part, p. 7); 2° la bague de *Baubulfus* ou *Baudulfus*, et d'*Haricuba* (E. Le Blant, *Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 451-452, pl. 36, n° 221; 3° la bague de *Dromacius* et de *Betta* (*ibid.*, t. II, p. 557, pl. 90, n° 534-536).

[2] Pour cette dernière abréviation, voir dans Pardessus, t. II, p. 83, l'*indiculus* du roi Sigebert II, adressé à Didier, évêque de Cahors, l'an 644.

mot (moins usité toutefois) *subsignavi* ou l'une de ses abréviations [1].

Les dimensions du chaton, à peine suffisantes pour contenir ce que nous y voyons, puisque le graveur a dû lier ensemble les lettres N et E, ne permettaient point l'inscription de la formule *subscripsi* ou *subsignavi,* et se prêtaient difficilement à l'insertion d'une des abréviations les plus usitées, et il s'est borné à en graver les deux premières lettres SV.

C'était donc un sceau ou cachet, celui que *Roccolane* apposait au bas de ses lettres et des actes dans lesquels elle figurait soit comme partie, soit comme témoin.

Quant à la légende de l'autre face du chaton: *Warenbertus dedi,* «Moi, Warenbert, j'ai donné,» elle constate simplement que cet anneau-cachet avait été donné à *Roccolane* par son fiancé ou son époux; elle avait pour but d'y perpétuer le souvenir de ce témoignage d'affection. Elle restait donc tout à fait indépendante du cachet ou du sceau proprement dit, qui, lui, était destiné à un usage courant, tandis que le côté opposé ne pouvait servir (si toutefois il servait) que dans une correspondance intime.

En un mot, notre bijou est le débris d'un anneau sigillaire, un cachet au dos duquel le donateur a voulu rappeler sa libéralité.

Telle est l'explication fort simple, comme on le voit, que m'a suggérée l'étude de ce curieux monument, explication qui a l'avantage considérable de n'exiger aucun changement ou addition aux inscriptions qui s'y lisent.

Il me paraît utile de placer ici quelques observations géné-

[1] Voir notamment une charte de 663 au bas de laquelle on lit: «Farulfus *subsignavit.* Abbo *subg.* Ermembertus *subg.*» etc. (Pardessus, t. II, p. 131.) On pourrait voir dans le groupe SV les deux premières lettres de *subscriptio. Roccolane* serait alors décliné au génitif, d'une manière régulière. Mais le substantif *subscriptio* n'est pas usité dans les actes mérovingiens comme *subscripsi* et *subsignavi.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

rales à propos du chaton tournant enchâssé dans la bague de *Roccolane*.

Cette disposition existe dans une assez grande quantité de bagues antiques, et il n'y a dès lors rien d'étonnant à la rencontrer dans celles du moyen âge.

On connaît d'ailleurs la lettre où saint Avit, archevêque de Vienne (494-525), acceptant l'offre que saint Apollinaire, évêque de Valence (mort vers 520), lui avait faite d'un anneau, indique à ce prélat comment il désire qu'il soit fabriqué[1]: « Il sera, lui dit-il, en fer très mince, représentant deux petits dauphins affrontés; un double sceau y sera enchâssé au moyen de deux pivots, de sorte que chaque côté en soit, tour à tour et à volonté, caché ou montré, et présente alternativement aux regards une face munie d'une petite pierre verte ou d'un pâle electrum..... Vous me demandez ce qu'on devra graver sur ce sceau? Mon monogramme devra se lire à l'aide de mon nom inscrit en cercle[2]. »

[1] « Signatorium igitur quod pietas vestra non tam promittere quam offerre dignata est, in hunc modum fieri volo. Annulo ferreo et admodum tenui, velut concurrentibus in se delphinulis concludendo, *sigilli duplicis forma geminis cardinulis inseratur* *. Quae, ut libuerit, vicissim seu latibunda seu publica obtutibus intuentum alterna vernantis lapilli vel electri pallentis fronte mutetur..... Si quaeras quod insculpendum sigillo. Signum monogrammatis mei per gyrum scripti nominis legatur indicio. (*Sancti Aviti epist.* LXXVIII; dans J. Sirmond, *Opera varia*, t. II, col. 116-117.) Saint Apollinaire est mort vers 520; d'un autre côté saint Avit, dans un passage de la même lettre, fait allusion à la défaite subie par le roi Alaric en 507, qui entraîna la ruine du royaume des Visigoths en Gaule : c'est donc entre 507 et 520 que se place cette lettre.

[2] Il faut, ce me semble, en rapprochant cette dernière phrase des mots *sigilli duplicis*, qu'on lit plus haut, l'entendre dans ce sens qu'une des faces du chaton tournant portait le monogramme et l'autre le nom entier de saint Avit. S'il en était autrement, les mots *sigilli duplicis*, placés au commencement du passage reproduit ci-dessus, seraient inexplicables, ou du moins ne pourraient s'expliquer que d'une façon peu vraisemblable.

* M. E. Le Blant, qui a reproduit une partie de l'épître de saint Avit (*Inscript. chrét. de la Gaule*, t. I, p. 50), a traduit par *un pivot* les mots *geminis cardinulis*, ce qui ne répond pas exactement au texte.

Ce précieux document prouve bien que l'emploi des chatons tournants dans les anneaux sigillaires était assez fréquent à cette époque, et pourtant le nombre de ceux que nous connaissons est encore fort restreint. Il en est un qui a été découvert, il y a vingt-deux ans, à Vitry (Pas-de-Calais), et dont je compte m'occuper prochainement. Celui qui fait l'objet de la présente notice est un second exemple de ce genre de fabrication, exemple intéressant pour l'histoire de la sphragistique de la période mérovingienne et digne, à ce titre, de fixer l'attention des archéologues.

N° III.

RAPPORT SUR DES INSCRIPTIONS ARABES PROVENANT DE MEHDYA, RÉGENCE DE TUNIS, PAR M. BARBIER DE MEYNARD.

Un officier supérieur, M. Juffé, commandant de la ville de Mehdya, au sud de la Tunisie, a fait parvenir dernièrement à l'Académie des estampages d'inscriptions latines et arabes recueillies par ses soins dans cette localité.

Des premières je n'ai rien à dire, elles ne sont pas du domaine de nos études et n'ont pas d'ailleurs l'attrait de la nouveauté. Elles ont été déchiffrées et publiées depuis longtemps; cependant les estampages en seront communiqués à la Commission du nord de l'Afrique, comme pouvant fournir quelques variantes utiles.

L'Académie a bien voulu me charger de lui rendre compte des deux inscriptions arabes transmises par M. le commandant Juffé, et voici le résultat de l'examen auquel je me suis livré. L'une et l'autre sont des inscriptions funéraires et ont été trouvées dans la koubba ou chapelle mortuaire de *Sidi Djâber*, aux portes de Mehdya. Les estampages en trois exemplaires

de chacun de ces petits monuments sont trop imparfaits pour permettre la restitution complète, ni même le contrôle de la traduction faite par les ordres de M. Juffé. Toutefois la première inscription offre dans l'estampage quelques mots lisibles à l'aide desquels nous pouvons en fixer la date. Elle est en caractères coufiques, mais d'une époque où le coufique ne servait plus guère, à l'exemple de notre gothique, qu'aux usages religieux, inscriptions de mosquées, épitaphes, etc.

Au rapport de M. Juffé, la pierre tombale avait été enfouie à dessein sous un tas de décombres, et lorsque, sur l'ordre formel de cet officier, elle en a été extraite, elle portait la trace d'une mutilation récente, d'autant plus fâcheuse qu'elle rendait illisibles les lignes de la fin, celles qui donnent ordinairement la date des monuments.

Mais, malgré cette lacune et l'imperfection des estampages, il n'est pas impossible, en comparant les trois exemplaires entre eux, de préciser les noms et la date de l'inscription. Les premiers traducteurs, M. Raymond, interprète militaire, assisté de quelques lettrés indigènes, ont bien lu le commencement. La formule en est d'ailleurs fort connue. Après la doxologie d'usage, vient le passage du Koran qui précède presque toujours le nom du défunt. C'est le verset كُلُّ نَفْسٍ ذَآئِقَةُ الْمَوْتِ « toute âme goûte la mort, mais vous recevrez votre récompense au jour de la résurrection, etc. » (*Koran*, III, 182.) On lirait ensuite, au dire des traducteurs, هذا قبر الملك محمد بن عبد الكريم الكومىّ رحمة الله عليه توفّى يوم خمسة عشر ذى الحجّة سنة اثنتين واربعين وثلاثماية « ceci est le tombeau du roi Mohammed ben Abd el-Kerîm el-Koumi (que Dieu lui fasse miséricorde !), décédé le 15 de dou'l-hiddjè, l'an 342 (22 avril 954). »

Tout est exact dans cette lecture, sauf la date, qui a été restituée par conjecture; cette date présente une grave erreur historique qu'il importe de relever.

Nous avons très certainement ici l'épitaphe d'un chef arabe bien connu comme usurpateur dans l'histoire des Fatimites du Maghreb. Mohammed, fils d'Abd el-Kerîm, originaire de la tribu des Koumya ou Koumi, se révolta contre l'autorité du khalife fatimite Mansour en 595 de l'hégire (1199). A la tête de sa tribu, renforcée par une petite armée de mercenaires, il chassa de Mehdya Abou Ali Youssouf, qui gouvernait cette ville au nom du khalife; l'usurpateur s'y établit en souverain indépendant. Après deux années de règne troublées par des expéditions et des révoltes incessantes, il fut assiégé dans Mehdya par le gouverneur de Gabès. A bout de ressources et désespérant du succès, Mohammed se rendit à merci. Il fut jeté en prison, et y mourut au bout de quelques jours.

Ceci se passait vers la fin de l'année 597 (en septembre 1201). C'est ce qui résulte du témoignage des historiens arabes de l'Afrique du nord et, en particulier, du récit du cheikh Et-Tidjani, auteur d'une relation de voyage dans la régence de Tunis, dont feu Rousseau a donné la traduction. Ce voyageur nous apprend aussi que le chef rebelle fut enterré dans le château de *Karadha,* et la situation de ce château à l'extrémité de la péninsule de Mehdya répond exactement à l'emplacement de la chapelle actuelle de *Sidi Djâber,* où la pierre tombale a été trouvée. Le laconisme de l'épitaphe, l'absence des titres et des épithètes honorifiques qui accompagnent d'ordinaire la mention d'un souverain décédé, enfin la forme presque négligée des lettres coufiques, sont autant d'indices que nous sommes ici en présence de la tombe d'un souverain trahi par la fortune et mort à la suite d'une disgrâce. J'ajouterai que, si la mutilation de la partie inférieure de la pierre rend toute affirmation impossible quant à la date de l'inscription, elle laisse pourtant lire sans trop de difficulté le mot تسعين « quatre-vingt-dix », précédé d'un *sîn* qui peut être le commencement de سبع « sept », et suivi du mot مائة « cent », c'est-à-dire « (cinq) cent quatre-vingt-dix-sept »,

date de la mort du souverain éphémère qui régna à Mehdya. N'oublions pas non plus que la date 342, proposée par les premiers traducteurs, a contre elle le témoignage positif des chroniqueurs musulmans. Nous savons, en effet, que dans le cours de cette année la mort du khalife Mansour fit passer la ville de Mehdya sous le sceptre de son fils *Moezz li-dîn-Allah*, et que l'avènement du nouveau prince ne fut signalé par aucune usurpation ni révolte.

Les estampages de la seconde inscription trouvée dans la même chapelle sont encore plus imparfaits que les premiers et déjouent toute tentative de restitution. Quant à la photographie qui les accompagne, elle est bonne à consulter pour l'aspect général de ces monuments, mais, à cause de ses proportions très réduites, elle ne peut en quoi que ce soit aider à la lecture. L'étude faite sur la pierre même a fourni aux traducteurs tunisiens une interprétation qui, à première vue, m'inspire des doutes. A la suite de la formule de bénédiction et du verset du *Koran* déjà cité, on lirait le nom d'un certain Abou'l-Kaçem, décédé le 4 du mois de ramadhân 603 (4 avril 1207). Ce personnage serait qualifié d'« apôtre dont la voix avait la puissance d'un tremblement de terre. » Les traducteurs auraient dû tout au moins nous donner le texte arabe de cette inscription bizarre; mais, je le répète, il ne sera possible d'en essayer une interprétation sérieuse qu'à l'aide d'estampages faits par une main expérimentée. Tout ce que je constate en ce moment c'est que, si la lecture de la date est exacte, nous avons un monument presque contemporain de celui dont je viens de donner la description.

Deux fragments de chapiteaux de style romain de l'époque des Antonins figurent sur la photographie à côté des pierres tombales. Leur ornementation ne présente, je crois, aucun intérêt particulier. Dans la lettre qui annonce l'envoi de ces antiquités, M. le commandant Juffé, qui paraît en avoir fait

l'acquisition, ajoute qu'il les tient à la disposition de l'Académie.

Tout en maintenant mes réserves, en ce qui concerne les pierres à inscriptions arabes, sur leur valeur historique, qui ne pourra être déterminée sûrement qu'à l'aide de copies nouvelles, je crois que l'intérêt offert par les monuments de ce genre est avant tout *local :* ils sont surtout précieux pour l'histoire et la paléographie arabes, et j'estime par conséquent que leur véritable place serait à Tunis même, dans un musée consacré aux antiquités musulmanes. Mais, quelle que soit leur destination future, nous devons adresser tous nos remerciements à M. Juffé, autant pour ses offres bienveillantes que pour le zèle qu'il a déployé en faveur des études archéologiques, et il est juste de le féliciter de l'excellent exemple qu'il donne aux officiers de l'armée d'occupation, en leur prouvant qu'ils peuvent devenir d'utiles auxiliaires de nos travaux.

N° IV.

DE LA DATE DE LA LOI *JUNIA NORBANA*,

PAR M. ROMANET DU CAILLAUD.

Il y a environ un an, un premier mémoire sur ce même sujet fut présenté par M. Romanet du Caillaud à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

La loi *Junia Norbana* est une loi romaine qui aux esclaves affranchis suivant un mode non solennel, ou affranchis par celui qui les avait seulement *in bonis,* donna la condition de Latins, alors qu'auparavant ils étaient considérés comme des esclaves en état de liberté, *servi in libertate.*

Dans l'enseignement contemporain du droit romain, deux dates étaient proposées pour cette loi : 670 de Rome et 771.

En 771, sous le règne de Tibère, les deux consuls se nomment, l'un *M. Junius Silanus*, l'autre *L. Norbanus Balbus.*

En 670, il y a un consul qui, *sur certaine liste des consuls romains,* s'appelle *C. Junius Norbanus.* M. Romanet du Caillaud a montré, dans son mémoire de l'année dernière, que ce consul s'appelle seulement C. Norbanus, et que Norbanus est son *gentilitium.* De plus, s'appuyant sur un texte des Topiques, il a prouvé que la loi *Junia Norbana* devait être postérieure à la mort de Cicéron.

D'autre part, dans la loi *Ælia Sentia,* portée en 756, il est question d'affranchis latins, et, comme d'après un texte de droit romain, dit de Dosithée, la loi *Junia Norbana* a créé la classe des Latins, cette loi *Junia Norbana* doit être antérieure à la loi *Ælia Sentia,* et la date de 771 ne saurait lui convenir.

M. Romanet du Caillaud veut donc qu'on cherche la date de la loi *Junia Norbana* entre la mort de Cicéron (709) et l'an 756.

Or, en 728, Auguste fut consul avec un *M. Junius Silanus,* et, l'année suivante, il fut encore consul, avec un *C. Norbanus Flaccus.*

M. Romanet du Caillaud a supposé que la loi *Junia Norbana,* appelée simplement *Junia* par tous les auteurs, sauf Justinien et son commentateur Théophile, avait été portée en 728, sous le consulat de *M. Junius Silanus,* et modifiée l'année suivante, sous le consul *C. Norbanus Flaccus.*

A peu près en même temps que paraissait le mémoire de M. Romanet du Caillaud, un savant romaniste italien, M. le docteur Cantarelli, publiait une étude très remarquable sur les affranchis latins juniens. Suivant en cela l'opinion de nombreux romanistes, tant allemands que français, M. Cantarelli adopte l'année 771 comme date de la loi *Junia Norbana.*

Les partisans de son système repoussent l'argument tiré du texte de Dosithée par la distinction suivante :

La loi *Ælia Sentia,* disent-ils, ne donne pas à certains affranchis la qualité de Latins; elle décide seulement que l'esclave âgé de moins de trente ans affranchi par testament sera, non pas libre, mais *in libertate.* Ce sera donc un *servus in libertate* : « Testamento vero manumissum perinde haberi jubet atque si domini voluntate in libertate esset. » (Ulpien, I, 12.) C'est seulement en 771, à l'époque où, dans leur opinion, la loi *Junia Norbana* fut portée, qu'un tel affranchi est devenu Latin. — « IDEOQUE *Latinus fit* » (*id. ibid.*).

M. Romanet du Caillaud combat ce système.

I. Il fait voir que l'interprétation donnée dans ce système au texte d'Ulpien précité est en contradiction et avec le contexte du même auteur et avec certains textes de Gaius.

Il explique d'abord ce que signifie le terme *in libertate esse. In libertate esse* est un terme de la procédure de la *causa liberalis :* celui qui est *in libertate* est celui qui attend le jugement de la *causa liberalis.* Or l'affranchi latin, n'ayant pas la liberté parfaite (Tacite, *Annales,* XIII, XXVII), peut être considéré comme attendant le jugement de la *causa liberalis,* dont l'affranchissement parfait, c'est-à-dire l'affranchissement par la vindicte, est la forme gracieuse.

Si le système de l'an 771 était admis, on verrait la loi *Ælia Sentia,* d'un côté, donner la liberté, *libertas pessima* à la vérité, à des esclaves mineurs de trente ans marqués de flétrissure, et, de l'autre, maintenir, malgré leur affranchissement, des esclaves du même âge non flétris, dans un cas esclaves d'une manière absolue, dans l'autre cas esclaves en état de liberté.

C'eût été d'une iniquité révoltante. Or M. Romanet du Caillaud fait voir par des textes du Digeste que cette loi *Ælia Sentia* a été, à un certain point de vue, humanitaire.

Les affranchis appelés Latins avaient, en vertu de la loi *Ælia Sentia,* le *connubium* avec les citoyennes romaines. — Mais

si, au temps de la loi *Ælia Sentia*, ces affranchis n'étaient pas Latins et n'étaient que *servi in libertate*, ils ne pouvaient avoir le *connubium* avec les citoyennes romaines : *Cum servis nullum est connubium* (Ulpien, v, 5). Les textes d'Ulpien et de Gaius indiquent clairement que ces affranchis ont le *connubium* de par la loi *Ælia Sentia*. Donc ils sont vraiment libres et Latins dès le temps de la loi *Ælia Sentia*.

Donc, le texte de Dosithée aidant, la loi *Junia Norbana* a précédé la loi *Ælia Sentia;* et, la loi *Ælia Sentia* étant de 756, la loi *Junia Norbana* ne peut être de 771.

II. Un texte de Dion-Cassius dit qu'Auguste fit porter la loi *Ælia Sentia* parce que beaucoup de citoyens faisaient beaucoup d'affranchissements parfaits : Πολλῶν τε πολλοὺς ἀκριβῶς ἐλευθερούντων (Dion, l. LV, XIII). Donc, au moment de la confection de cette loi, il y avait des affranchissements *imparfaits*, c'est-à-dire de ceux qui donnent la latinité et non le droit de cité romaine. (Cf. Tacite, *Annales*, XIII, XXVII.)

III. M. Romanet du Caillaud montre encore que, sous le règne de Tibère, il ne fut porté aucune *loi* votée par le peuple. L'an 771, particulièrement, Tibère n'eût certainement pas réuni les comices populaires pour leur faire voter une loi ; 771 est l'année de la mort de Germanicus, et le peuple, cette année-là, était trop surexcité par les nouvelles qui parvenaient d'Orient à Rome touchant la maladie et la mort de celui que Tibère regardait à tort comme son rival.

Au reste, cette même année, d'après Tacite, deux actes législatifs furent votés ; mais ce fut le Sénat qui fut le législateur.

Or le terme *loi* employé pour désigner la loi *Junia Norbana* indique parfaitement qu'elle est un acte émané des suffrages du peuple, et non un sénatus-consulte ; d'autant plus qu'Ulpien et Gaius parlent de sénatus-consultes qui la complétèrent.

La loi *Junia Norbana* n'a donc pas été portée sous Tibère, et elle est antérieure à 771.

IV. Incidemment, M. Romanet du Caillaud parle de trois lois, une loi *Claudia,* la loi *Junia* ou *Velleia,* et la loi *Visellia,* que certains auteurs disent avoir été faites postérieurement au règne d'Auguste, et il fait voir qu'elles peuvent très bien être attribuées à des époques antérieures à la mort d'Auguste.

Jusqu'à présent, on donnait pour date à la loi *Visellia* le consulat de Serv. Cornelius Cethegus et de *L. Visellius Varro* (776), sous le règne de Tibère.

M. Romanet du Caillaud démontre, d'après les évènements historiques de la fin du règne d'Auguste, qu'il est bien plus probable que cette loi fut votée en 764, à la fin du règne d'Auguste, sous le consulat de Germanicus et de *C. Visellius Varro,* lequel fut substitué à C. Fonteius Capito.

Cette loi *Visellia* donne le droit de cité à l'affranchi latin qui a servi six ans dans les cohortes des *Vigiles* de Rome.

Elle suppose donc l'existence des affranchis latins.

Mais, si sa date est 764, celle de la loi *Junia Norbana,* qui a créé la classe des Latins, ne peut être 771.

V. M. Romanet du Caillaud croit avoir trouvé la modification qui, suivant son système, fut introduite dans la loi *Junia* par le consul *C. Norbanus Flaccus.*

D'après le jurisconsulte Paul (l. 14, § 1, *D.* XL, 1), une loi portée sous Auguste décida que, lorsque l'Empereur affranchissait un esclave, il n'avait pas besoin d'imposer la vindicte, mais que, dès qu'il exprimait sa volonté, celui qu'il affranchissait devenait libre.

Il est clair que la règle rapportée par Paul serait parfaitement à sa place dans une loi sur les affranchissements faits en dehors des trois modes solennels; dans une loi qui dirait : « Les esclaves affranchis d'une manière non solennelle sont

Latins ; mais, par exception, ceux que l'Empereur affranchit de la sorte sont citoyens. »

Mais pourquoi l'Empereur est-il dispensé d'imposer la vindicte sur celui qu'il affranchit, alors que le consul, affranchissant par-devant lui-même son propre esclave, lui impose la vindicte ?

C'est parce que l'Empereur est au-dessus des lois. *Princeps legibus solutus est* (l. 31, *D.* I, 3).

Or à quelle époque Auguste fut-il mis au-dessus des lois ?

Ce fut précisément en 729, sous son dixième consulat, alors qu'il avait *C. Norbanus Flaccus* pour collègue, l'année qui suivit son neuvième consulat et celui de *M. Junius Silanus.*

Avant même qu'il fît son entrée à Rome, à son retour d'Espagne, « il fut, écrit Dion-Cassius (l. LIII, xxviii), dégagé par le Sénat de toute contrainte des lois..... »

Si donc, comme le soutient M. Romanet du Caillaud, la loi *Junia* a été portée en 728, dès 729 il devenait nécessaire de mettre cette même loi *Junia* en harmonie avec la nouvelle situation faite à Auguste ; et le collègue d'Auguste, *C. Norbanus Flaccus*, aurait été chargé de présenter cette loi ainsi modifiée au vote du Sénat et aux suffrages du peuple. Mais, le fond de la loi restant le même, elle n'aurait pas cessé d'être appelée loi *Junia* par les jurisconsultes.

VI. Enfin, en terminant son mémoire, M. Romanet du Caillaud expose comment, dans son système, sont disposés les différents actes législatifs du règne d'Auguste relatifs aux affranchis latins juniens.

N° V.

LE TUMULUS D'ATTANCOURT (HAUTE-MARNE),

PAR M. AUGUSTE NICAISE.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie des inscriptions l'intéressante découverte faite dans le tumulus appelé *la motte d'Attancourt* (Haute-Marne) en 1863.

L'intérêt qu'ont fait naître depuis plusieurs années déjà les découvertes et les études sur nos origines gauloises me fait espérer que vous accueillerez avec bienveillance cette communication.

En détruisant, pour les besoins de la culture, le tumulus lingon *la motte d'Attancourt,* on a mis au jour plusieurs sépultures. N'ayant connu cette trouvaille que dix-sept années après, je n'ai pu, malgré les recherches que j'ai faites auprès de personnes habitant la localité ou la région, obtenir des souvenirs ou des documents qui me permettent d'apprécier dans quelles conditions étaient placés ces squelettes et quels en étaient le nombre et le sexe.

De la présence de deux torques dans le tumulus on pourrait peut-être inférer qu'il ne renfermait que deux inhumations; les bracelets qu'on y a trouvés ne seraient point trop nombreux pour avoir orné seulement deux personnages.

Cette découverte a donné :

1° Un gros brassard, ou armille, de huit centimètres de hauteur environ, en bronze, à renflements de différentes formes, ciselé au sommet de ces parties saillantes, et divisé en trois morceaux, rattachés entre eux au moyen de charnières et sans doute de clavettes, qui réunissaient les trois parties du brassard et lui permettaient, par leur mobilité, de se prêter davantage à la forme du bras, ou peut-être de la jambe à laquelle cet ornement était destiné.

Malgré l'aspect de travail au repoussé que cette armille offre tout d'abord, on peut affirmer qu'elle a été fondue; on constate en effet dans l'intérieur de ses saillies ce phénomène de fusion appelé le grippement de la fonte.

Nous en dirons autant des autres bracelets de même forme et qui font partie de cette découverte.

Le moule de ces objets a été d'abord obtenu au moyen d'un modèle en bois ou en bronze repoussé. Ce dernier mode demandant pour la fabrication de ces belles armilles un temps assez long et une dextérité peu commune, on a sans doute employé rapidement le procédé de la fonte.

Trois armilles ou brassards à peu près semblables à ceux d'Attancourt ont été découverts dans une sépulture non apparente à Droupt-Saint-Basle (Aube). Ils sont placés dans la collection de M. Julien Gréau.

Ils diffèrent de ceux d'Attancourt en ce qu'ils ne sont point ciselés sur les reliefs, et n'offrent qu'une ouverture, qui permettait d'en élargir ou d'en resserrer le contour, au lieu d'être à triple articulation; mais ils sont évidemment de la même civilisation que ceux d'Attancourt.

2° D'autres bracelets, dont le motif d'ornementation, quoique du même genre, varie cependant pour chacun d'eux.

3° Un anneau de jambe formé d'une tige en bronze, ciselée sur sa partie extérieure, ornée d'une tige ondulée, saillante, formant un étroit ruban courant sur un semis de fines saillies, et rappelant l'ornementation de bracelets trouvés dans le meurger du Calvaire, commune de Dommarien, arrondissement de Langres (Haute-Marne).

A cet anneau ont été suspendues, par des fils de bronze, deux perles, dont l'une a disparu. Celle qui subsiste encore est en verre de ce beau bleu foncé appelé bleu de France.

Les bijoux de cette nature étaient probablement, surtout à cette époque, introduits dans la Gaule par le commerce, le colportage.

Les tumulus de cette partie du pays lingon qui forme aujourd'hui les départements de la Côte-d'Or et de la Haute-Marne, notamment les tumulus du bois de la Garenne et de la Combe-Bernard (Côte-d'Or), celui de la motte Saint-Valentin dans la Haute-Marne, ont donné des perles du même genre. On en a également découvert dans les Palaffittes de la Suisse, à Halstatt, et en Italie à Marzabotto.

4° Deux bracelets en bronze offrant la même ornementation que l'anneau de jambe.

5° Un torques en bronze, formé d'une forte tige profondément cordelée et se fermant au moyen d'un crochet.

Ce type a été déjà rencontré dans les cimetières gaulois de la Marne, dont beaucoup sont de la même époque que les tumulus du pays lingon, ainsi que le démontrent la matière et les formes identiques des objets qu'ils ont donnés.

6° Un autre torques, formé d'une tige de bronze aplatie. Il offre comme ornementation sur le tiers extérieur de sa circonférence, et en relief, des oiseaux affrontés représentant des canards, et formant également par leur réunion deux à deux une sorte de navire ou de barque à deux proues.

Ces représentations sont ornées sur leurs méplats de cercles pointés au centre; ornementation des plus primitives et qui forme, avec les lignes parallèles, les chevrons et les demi-cercles gravés sur d'autres parties de ce torques, les premiers et les plus simples motifs de décoration qui se soient offerts au goût des artistes ou des artisans de ces époques reculées.

On remarque que les parties creuses de ces oiseaux retiennent encore une matière blanche, sorte de pâte destinée sans doute à mieux faire ressortir cette ornementation et à en varier l'aspect.

Les oiseaux de cette forme sont représentés sur quelques-uns des débris de vase découverts par M. Schliemann à Mycènes. On les retrouve aussi sur divers objets trouvés à Marzabotto.

Il est intéressant d'en constater la présence dans notre région, au point de vue des données qu'ils apportent à l'ethnographie et par conséquent à l'histoire des populations gauloises.

Les torques de ce genre doivent être excessivement rares. Nous n'en connaissons qu'un autre du même genre, dont l'ornementation est moins développée, car il n'offre que deux oiseaux affrontés s'appuyant sur un motif circulaire en forme de rouelle. Il fait partie du musée de Saint-Germain. Il a été trouvé dans le département de la Marne, mais il est sans indication de localité.

7° Enfin ce tumulus a donné deux pointes de flèche en bronze à douilles et à ailerons, type très rare dans la région de l'Est. Les pointes de flèche en bronze qu'on y a découvertes jusqu'à présent, au nombre de quelques-unes seulement, sont toutes en forme de feuille d'eau avec une soie allongée qui s'enfonçait dans la partie médullaire de la hampe. Cependant une pointe de flèche en bronze provenant de la Cheppe (Marne), et qui fait également partie de nos collections, montre une longue soie accompagnée de deux ailerons très longs et qui se recourbent vers la soie. L'une des pointes d'Attancourt a été rendue plus tranchante par le martelage.

Telle est, Messieurs, dans son ensemble, cette intéressante découverte, qui doit être classée à cette époque de la métallurgie dont le cimetière de Halstatt est devenu le gisement caractéristique. Elle ajoute un élément important aux données que nous possédions déjà sur la civilisation des tumulus, dont elle étend de plus en plus l'aire géographique. Elle se rattache également à la trouvaille de Champigny, qui a donné les belles jambières à enroulement que j'ai dernièrement signalées, et dont la reproduction a été placée sous les vitrines du musée de Saint-Germain.

N° VI.

UN DIPLÔME MILITAIRE INÉDIT (ENVOI DE M. MASPERO),

PAR M. E. DESJARDINS.

AR · DIVI · VESPASIANI · F · DOMITIANV
VS · PONTIFEX ● MAXIMVS · TRIBVNICI
T · II · IMP · IIII · P · P · COS · VI · III · DESIGNAT
ET · PEDITIBVS · QVI · MILITANT · IN · ALIS ·
T · COHORTIBVS · SEPTEM · QVAE · APPEL
AVGVSTA · ET · APRIANA · ET · COMMAGE
T · I · PANNONIORVM · ET · I · HISPANORVM
ACTORVM · ET · I · ET · II · THEBAEORVM · E
ITVRAEORVM · ET · SVNT · IN · AEGYTO ·
ONIO · MAXIMO · QVIQVINA · ET · VICE
NDIA · AVT · PLVRA · MERVERANT ·
OMINA · SV ● BSCRIPTA . SVNT · IPSIS ·
POSTERISQVE · EORVM · CIVITATEM ●

VM · CVM · VXORIBVS · QVAS
QVVM · EST · CIVITAS · EIS
ESSENT · CVM · I
XISSENT · DVMTAXAT · SIN
D · V IDVS · IVNIAS
IVLIANO · CO
\ PONE · ERVCIO · HOMVCIO
SPANORVM · CVI · PRAEST
FVSCVS
NTVRIONI
· ANNO CHI O
M · EX · TABVLA
N · CAPITOIIO

IMPRIMERIE NATIONALE.

M. Maspero m'a communiqué, vendredi dernier, 29 septembre, le calque de deux fragments d'inscriptions trouvés à Coptos, en Égypte, et conservés au musée de Boulaq.

Ces deux fragments appartiennent au même monument et il est facile, à première vue, d'y reconnaître les débris d'un diplôme militaire.

Il est en fort mauvais état, car des deux petites plaques de bronze dont il se composait, comme tous les diplômes militaires complets, et qui devaient être gravées en creux sur les deux côtés, nous n'avons que les deux tiers environ d'une des faces et la moitié de l'autre; il ne reste rien du *recto* des deux plaquettes[1].

M. Maspero donne aujourd'hui un digne pendant à l'inscription géographique de *Coptos*, que j'ai eu l'honneur de communiquer récemment à l'Académie (voir p. 217-231).

Il faut se rappeler d'abord que les diplômes militaires, étant des pièces officielles, véritables extraits des décrets impériaux, sont toujours libellés dans des formes constantes, ce qui permet de combler avec certitude une grande partie des lacunes que peuvent présenter ces documents, lorsque leur état de conservation laisse autant à désirer que celui qui est soumis à notre examen.

On remarquera, d'autre part, que, tout diplôme militaire donnant le même extrait du décret impérial en double, la copie d'une des faces peut suffire. C'est le cas de notre monument. On se rappelle enfin que les deux plaquettes, rapprochées et fixées ensemble à l'aide d'un fil de cuivre qui passait par des trous pratiqués à cet effet, étaient scellées, et que, par conséquent, les deux faces intérieures étaient invisibles de l'extérieur. Ce *duplicata*, étant donc fait par acquit de conscience,

[1] De retour en Égypte, notre confrère m'a adressé une copie beaucoup meilleure de ce diplôme; cette fois elle était exécutée par lui-même. La photographie et l'estampage sont impossibles, à cause de l'état d'oxydation du bronze.

la gravure en était toujours fort négligée, quoique le texte lui-même en fût exact[1].

L'extrait reproduit sur la face extérieure d'une des deux plaquettes était seul destiné à être lu; aussi l'exécution en était-elle plus soignée. C'était également sur une des faces extérieures que l'on ajoutait d'ordinaire les noms des témoins qui avaient fait graver à Rome l'extrait du décret et en certifiaient l'authenticité.

Ils témoignaient ainsi de la conformité de la copie avec le texte officiel, exposé sur le mur intérieur d'un édifice de Rome, au Capitole par exemple. Cet extrait était expédié ensuite à chacun des soldats dont le nom était compris sur la liste de ceux que visait le décret[2].

On sait, par le dispositif à peu près invariable des diplômes, que le soldat qui y était mentionné, après ses « vingt-cinq ans » de service dans les corps auxiliaires, plus rarement dans les légions et dans les milices urbaines, recevait de l'Empereur avec son congé (*honesta missio*), la *civitas*, pour lui, pour ses enfants et pour sa postérité, et, « s'il avait déjà la *civitas*, le *conubium*[3], » qui légitimait son alliance antérieure « avec la

[1] On a trouvé des diplômes encore liés ainsi, et dans un état remarquable de conservation, notamment celui de Romanatz (Petite Valachie), daté de la 13e puissance tribunitienne d'Hadrien (129 de notre ère), et dont le fac-similé a été donné par M. L. Renier, dans son *Recueil des diplômes militaires*, n° 40, pl. I, II, III et IV.

[2] Tout en reproduisant fidèlement la lettre du décret, il va sans dire que l'extrait ne donnait pas l'énumération des soldats qui y figuraient; il suffisait d'en détacher le nom de l'intéressé qui faisait exécuter, certifier conforme, et se faisait expédier cette copie, le tout à ses frais, sans aucun doute.

[3] Ce *conubium* conférait donc un droit particulier en sus de tous ceux qui étaient renfermés dans la *civitas*. Il semble même que ce fut surtout en vue de ce *conubium* que furent rendus les décrets impériaux dont les diplômes militaires nous ont conservé les extraits. Dans l'énumération des corps de troupes qui y est faite figurent très souvent des *cohortes civium romanorum*, et nous avons un certain nombre de diplômes postérieurs à l'édit de Caracalla. Cette sorte de *conubium* mériterait d'être étudiée à part, mais il importe de rappeler ici qu'une explication assez claire de ce terme nous est fournie précisément par le dispositif

femme qu'il avait déjà épousée, » ou légitimait d'avance l'alliance « qu'il pourrait contracter dans la suite, mais cela une fois seulement, *duntaxat singuli singulas.* »

Ce qui fait encore l'intérêt des diplômes militaires, c'est :

1° Que ces monuments sont datés avec une grande exactitude, comme le sont aujourd'hui, par exemple, les actes notariés, par le jour, le mois et l'année, et non pas seulement à l'aide des noms des *consules ordinarii* (c'est-à-dire entrant en charge le 1er janvier et donnant leurs noms à l'année); mais, quand le consulat fut semestriel, quadrimensuel, trimestriel, et même bimensuel, par les noms des *consules suffecti* qui se trouvaient en charge au moment où le décret était rendu.

2° Un autre renseignement précieux fourni par les diplômes militaires, c'est qu'ils présentent l'énumération officielle des corps de troupes, surtout des ailes de cavalerie et cohortes auxiliaires, qui étaient visées par le décret; par conséquent, ils nous donnent, pour ainsi dire, l'état des garnisons de telle ou telle région à une date déterminée.

3° Enfin le chef supérieur qui commandait à la même date dans cette région y est toujours nommé.

Le diplôme du musée de Boulaq, sans pouvoir satisfaire complètement notre curiosité sur tous ces points importants, présente néanmoins un intérêt de premier ordre.

Ce sont les faces intérieures des deux plaquettes que nous possédons.

Ce diplôme est daté du jour des ides de juin de la seconde

d'un décret de Marc-Aurèle, dont le diplôme daté de 161 (publié sous le n° 1, dans le *Recueil des diplômes militaires* de M. L. Renier, 1876, in-4°) nous a conservé un extrait. Il s'agit des soldats des cohortes prétoriennes et urbaines qui étaient déjà tous, bien entendu, *cives romani.* Aussi la *civitas* n'y est-elle pas mentionnée, mais seulement le *conubium :* [*Jus tribuimu*]*s conubi, dumtaxat* [*cum singulis et pri*]*mis uxoribus, ut etiam si peregrini juris feminas* [*in matrimonio suo*] *junxerint, proin*[*de liberos toll*]*ant ac si ex duobus* [*civibus Romanis*] *natos.* (Restitution de M. L. Renier.)

puissance tribunitienne de Domitien, c'est-à-dire du 9 juin 83 de notre ère.

Les noms des deux consuls sont nouveaux : ce sont des *consules suffecti*. Malheureusement ils sont incomplets; du second nous n'avons que les lettres suivantes : l. 21, ...\ PONE ERVCIO HOMVCIO (copie de M. Maspero), sans doute pour *Homullo* (la première lettre visible du premier nom est un P ou un R précédé d'un jambage incliné, comme l'est le commencement d'un V). Du premier des deux consuls nous ne possédons qu'un surnom, *Julianus;* mais, parmi ses inscriptions, encore inédites, concernant les provinces d'Asie, M. Olivier Rayet a, pour le temps de Marc-Aurèle, un proconsul du nom de *Flavius Julianus,* descendant probable de notre consul de 83. Nous connaissons déjà, dans les *Fastes,* pour cette année, six consuls. Ces deux nouveaux en portent le nombre à huit.

Il y en eut sans doute dix pour l'année, ainsi disposés :

KALENDES DE JANVIER.

Imp. Caes. Domitianus Augustus VIIII.
Q. Petilius Rufus II.

KALENDES DE MAI.

. *Flavius* (?) *Julianus.*
. . . *ro Erucius Homullus* (?).

KALENDES DE JUILLET.

C. Scoedius Natta Pinarius.
T. Tettienus Serenus.

KALENDES DE SEPTEMBRE (?).

M. Annius Verus.
L. Neratius Priscus.

KALENDES DE NOVEMBRE.

. . . .
. . . .

Le nom du chef qui commandait l'armée d'Égypte n'est pas en entier non plus; c'était sans doute un [*Petr*]*onius Maximus*.

Nous ne possédions qu'un seul diplôme militaire de l'Égypte, et il est relatif aux soldats de la flotte. Il a été trouvé à Thèbes et est daté également du règne de Domitien, le 17 février 86 (*Corp. inscr. lat.*, III, p. 856).

Les trois ailes de cavalerie qui figurent sur le diplôme de Coptos sont :

1° L'*ala*... *Augusta*.

Nous avons supposé qu'elle portait un premier nom et un numéro, d'abord à cause de la place dont nous disposions dans la première partie de la ligne 7, et le nom *Augusta* n'étant pas suffisant, à ce qu'il semble, pour désigner un corps de troupes. Cependant ce nom *Augusta* figure seul quelquefois (*C. I. L.*, III, p. 600, l. 5; nos 4812, 4834); on connaît aussi l'*ala Ia Augusta* (*ibid.*, 5819).

2° L'*ala Apriana*.

Elle est connue déjà en Égypte par deux inscriptions : l'une est gravée sur la jambe de Memnon[1]; l'autre provient d'Assouan[2].

[1] *C. I. L.*, III, p. 49; cf. Letronne, XXXII. Elle est de l'an 170 et est relative à un préfet de cette aile, qui tenait donc garnison dans le pays depuis un siècle environ :

T · HELVIVS LVCANVS PRAEF
ALAE APRIANAE CVM MAECENATIA
PIA VXORE ET MAECENATO LVCANO FILIO
AVDI MEMNONEM VII KAL MARTAS *sic*
CETHEGO ET CLARo CoS HOrA DIEI PRIMA

[2] *C. I. L.*, III, n° 6026, tombeau d'un signifer de cette aile, mort à vingt-quatre ans.

3° L'*ala Commagenorum.*

Une aile de *Commageni* est nommée avec le n° *I*[a] [1], mais pas en Égypte.

Les sept cohortes sont :

1° La *I*[a] *Pannoniorum.*

Elle est surtout mentionnée avec le nom *Ulpia* [2]; aucun texte ne la plaçait en Égypte.

2° La *I*[a] *Hispanorum.*

De même [3]. En Pannonie ou en Dacie, en Illyrie et en Bretagne.

3° La ..... *actorum.*

Nous croyons que c'est pour *[A]sturum* [4], ou *I*[a] *Asturum* [5], ou *II*[a] *Asturum* [6].

4° et 5° Les *I*[a] et *II*[a] *Thebaeorum.*

La seconde a eu pour chef, en 95, Tattius Musa [7].

[1] *C. I. L.*, III, n° 5224. L'abréviation COM avait fait douter M. Mommsen du nom *Commageni* : VET·EX·DEC·ALAE·I·COM. Le diplôme de Coptos confirme sa lecture.

[2] *C. I. L.*, dipl. XXXVI, XXXIX, XLV, et n[os] 3756, 6302, 6454.

[3] *C. I. L.*, III, dipl. II, XXI, XXIII, XXV, XXX, XXXIII, XXXVI, XLIV, XLVI; n[os] 1627, 6450.

[4] *C. I. L.*, n° 5539.

[5] *C. I. L.*, III, dipl. IX; n[os] 4839, 4842, 5292.

[6] *C. I. L.*, III, dipl. XXIII, XXX, XLII, XLIII : en Bretagne et en Pannonie.

[7] Au milieu du pied droit de la statue de Memnon, on lit encore l'inscription suivante, datée du 14 mars 95 (*C. I. L.*, III, 37) :

IMP DOMITIANO
CAESARE·AVG·GERMANICO XVII Cos
T·PETRONIVS·SECVNDVS·PR·AEG
AVDIT·MEMNONEM HORA I PR IDVS MART
ET·HONORAVIT EVM VERSIBVS GRAECIS
INFRA SCRIPTIS
ΦΘΕΓΖΑΟ ΛΑΤΟΙΔΑ CON ΓΑΡ ΜΕΡΟC ΩΔΕ ΚΑΘΗΤΑΙ
ΜΕΜΝΩΝ ΑΚΤΕΙCΙΝ ΒΑΛΛΟΜΕΝΟC ΠΥΡΙΝΑΙC
CVRANTE T·ATTIO·MVSA PRAEF COH II
THEBAEOR

6° et 7° [*I^e* et *VIIe*] ? *Ituraeorum.*

Nous avons suppléé les deux numéros *I^e* et *VIIe* : 1° parce qu'il y avait probablement deux cohortes d'Ituréens, pour parfaire les sept cohortes mentionnées dans le texte, et 2° parce que ces deux cohortes sont connues en Orient, et particulièrement la septième, en Égypte[1]; quant à la *I^e*, nous la trouvons mentionnée seulement en Pannonie et en Dacie[2]. La *I^e* et la *VIIe* sont les seuls numéros connus.

Le diplôme de Coptos est le seul qui concerne un centurion.

[1] *C. I. L.*, III, p. 59, pied droit de Memnon :

C·CORNELIVS
VCRPITIANVS *sic*
PR COH VII ITVR
A V D I H O R

que nous proposons de lire :

AVD ·Ī· HOR

[2] *C. I. L.*, III, dipl. xxv de l'an 110. D'autres diplômes nomment la *I^e Augusta Ituraeorum Sagittariorum*, vers le règne de Domitien, ou l'an 80, et celui de Trajan.

LECTURE.

*Imp Caes*AR, DIVI VESPASIANI F., DOMITIANV*s* *August*VS, PONTIFEX●MAXIMVS, TRIBVNICI*a* *potesta*T. $\overline{II}$, IMP. $\overline{III}$, P.P., COS $\overline{VIIII}$, DESIGNAT*us* $\overline{x}$, *equitibus* ET PEDITIBVS, QVI MILITANT IN ALIS *tribus*, *e*T COHORTIBVS, SEPTEM, QVAE APPEL*lan tur*..... AVGVSTA, ET APRIANA, ET COMMAGE*n orum*, *e*T $\overline{I}$ PANNONIORVM, ET $\overline{I}$ HISPANORVM, *et*..... ACTORVM, ET $\overline{I}$ ET $\overline{II}$ THEBAEORVM; E*t i et vii* ITVRAEORVM, ET SVNT IN AEGYPTO, *sub*..... ONIO MAXIMO, QVI QVINA ET VICE*na stip*e*ENDIA AVT PLVRA MERVERANT, *quo rum nomina su*●BSCRIPTA SVNT, IPSIS, *liberis posterisque eo*RVM, CIVITATEM ● *dedit*

---

*et conubi*VM CVM VXORIBVS QVAS●*tunc habuissent*, QVVM EST CIVITAS EIS*da ta*, *aut*, *si qui caelibes* ESSENT, CVM I*is quas postea du*XISSENT, DVMTAXAT S*in guli singulas* . *a*. D. V. IDVS IVNIAS,

[.*Flavio*] IVLIANO }
........\ *r*ONE ERVCIO HOMVllO } CO*s*

coh. *i*. *Hi*SPANORVM, CVI PRAEST
....................FVSCVS.
....................*ce*NTVRIONI
........................ANNO COHOR(?)

*Descriptum et recognitu*M EX TABVLA *aenea*, *quae fixa est*, *Romae*, *i*N CAPITOLIO.

N° VII.

RECUEIL DES INSTRUCTIONS DONNÉES AUX AMBASSADEURS ET MINISTRES DE FRANCE DEPUIS LES TRAITÉS DE WESTPHALIE JUSQU'À LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DE LA COMMISSION DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. t. I, *Autriche,* AVEC UNE INTRODUCTION ET DES NOTES, PAR M. ALBERT SOREL.

M. de Rozière, en présentant cet ouvrage à l'Académie, s'exprime ainsi :

« L'an dernier, à peu près à cette même époque, j'avais l'honneur d'offrir à l'Académie, au nom de la Commission des Archives diplomatiques, le premier volume de l'Inventaire sommaire du dépôt des Affaires étrangères.

« Je me souviens encore de la bienveillance particulière avec laquelle cet hommage fut accueilli,

« Ce volume d'inventaire était en effet la première manifestation publique et comme la consécration des facilités qu'une suite de ministres intelligents venaient d'accorder aux travailleurs.

« Grâce à ces facilités, le nombre des ouvrages dont les auteurs ont utilisé le dépôt des Affaires étrangères a considérablement augmenté.

« La Commission des Archives diplomatiques, fidèle à la pensée qui avait présidé à sa création, a secondé ce mouvement en autorisant les communications avec une libéralité jusqu'alors inconnue. Mais elle a pensé qu'en dehors de ces autorisations, son rôle n'était pas strictement limité à la direction des classements et des inventaires, et qu'il était de son devoir de ne pas laisser à d'autres le soin de tirer des archives confiées à sa surveillance quelques-unes de ces grandes pu-

blications qui, par leur importance et le but élevé qu'elles se proposent, semblent appartenir à l'initiative du Gouvernement. Elle a donc soumis à M. le Ministre des Affaires étrangères le plan d'un recueil destiné à contenir les instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis le traité de Westphalie jusqu'à la Révolution française. Le projet a reçu l'approbation ministérielle; la Commission a désigné des éditeurs, et celui dans le lot duquel avaient été placées les relations de la France avec la cour de Vienne, M. Albert Sorel, s'est immédiatement mis à l'œuvre. Il vient d'achever sa tâche, et c'est le volume publié par ses soins que la Commission des Archives diplomatiques a bien voulu me charger d'offrir à l'Académie.

« L'éloge de M. Sorel n'est plus à faire. Dans ses publications sur l'action diplomatique de la France pendant la période révolutionnaire et pendant la guerre de 1870, il avait montré ce qu'on pouvait attendre de lui. Ceux d'entre vous qui parcourront son nouveau travail y reconnaîtront ces qualités maîtresses d'exactitude, de clarté, de sobriété, dont il avait déjà fait preuve et qui constituent le fond de son talent.

« Mais si je ne craignais d'abuser des moments de l'Académie, je lui demanderais la permission d'exposer en quelques mots le but que la Commission des Archives diplomatiques s'est proposé, les raisons qui ont déterminé son choix et les règles qu'elles a imposées à ses éditeurs.

« La Commission n'a pas eu la prétention de faire une œuvre d'érudition. Elle a voulu mettre à la disposition des historiens et des publicistes une sorte de manuel des traditions politiques de la France, et en même temps offrir aux jeunes gens qui se consacrent à la défense des intérêts extérieurs du pays les modèles les plus intéressants, les plus autorisés, les mieux faits pour servir à l'étude des questions diplomatiques.

« Aucune série de documents ne pouvait répondre d'une

manière plus complète à ce double programme que la série des instructions données aux ambassadeurs. Il était en effet d'usage, sous l'ancienne monarchie, de remettre à chaque ambassadeur, au moment de son départ, une instruction étendue qui contenait l'exposé des relations antérieures de la France avec la cour auprès de laquelle il était accrédité, l'état des questions pendantes entre les deux cabinets, et enfin le tracé de la ligne de conduite jugée la plus avantageuse. Ces instructions n'étaient le plus souvent que le résumé des mémoires composés sur les documents originaux par les commis des Affaires étrangères, c'est-à-dire par des hommes très éclairés, très informés, très pénétrés de la tradition. Elles sont reliées l'une à l'autre par l'enchaînement des idées qui ont formé le système politique de la France, et constituent le commentaire le plus lumineux et le plus sûr de la conduite qui nous avait assuré une si grande place dans la politique européenne.

« Peut-être la Commission aurait-elle pu faire remonter sa publication plus haut et la faire descendre jusqu'à une époque plus rapprochée de notre temps. Mais il faut reconnaître que, si la constitution du dépôt des Affaires étrangères date du ministère de Richelieu, ce n'est cependant qu'à partir de la paix de Westphalie que les relations diplomatiques ont pris un caractère suivi et régulier, et que, d'un autre côté, la période de 1790 à 1814 a été une période de guerre, pendant laquelle ces relations ont été fréquemment interrompues.

« Ces considérations ont déterminé la Commission dans la fixation des périodes extrêmes auxquelles elle a cru devoir s'arrêter. En même temps la nature des documents destinés à prendre place dans son recueil lui imposait en quelque sorte le mode de publication qu'elle a adopté. Elle a prescrit à ses éditeurs de n'abréger, corriger ou modifier en quoi que ce soit les documents qu'ils publient ; ce sont des documents historiques et qui doivent être livrés au public dans leur intégrité

originale. Elle leur a permis de placer en tête de chaque volume un morceau historique résumant l'ensemble des relations de la France avec le pays auquel le volume est consacré. Enfin elle les a autorisés à relier chaque instruction à celle qui précède par une notice, dans laquelle sont résumées les données nécessaires à l'intelligence du document. Ces notices, qui dans tous les cas devront être très courtes, ne seront même pas toujours indispensables. En effet, les instructions, commençant en général par un précis rétrospectif des relations entre les deux États, se suffisent en quelque sorte à elles-mêmes et contiennent pour ainsi dire leur propre introduction. Les notices ne deviennent nécessaires que lorsque entre deux ambassades il s'est produit des faits diplomatiques ou des faits de guerre auxquels le lecteur a besoin d'être initié.

« Je suis convaincu que la publication des instructions éditées par M. Sorel, dans lesquelles apparaissent à chaque ligne la connaissance des grandes affaires, le respect de la tradition nationale et le dévouement aux intérêts de l'État, fera le plus grand honneur à notre ancienne diplomatie. Je regrette de ne pouvoir pas mettre sous les yeux de l'Académie quelques-unes de ces instructions. Mais je ne puis résister au désir d'en citer deux courts fragments, qui m'ont vivement impressionné :

« Je lis dans les instructions données en 1725 au duc de Richelieu : « Lors de la conclusion des traités de Westphalie, « ceux qui y eurent la principale part regardèrent comme un « point essentiel à l'équilibre et à la balance en Europe les « privilèges et les droits que l'on procura aux princes et États « de l'Empire, et qui, fixant les droits de la cour de Vienne « (*impériale* alors), empêcheraient à jamais que le corps germa« nique et cette cour ne formassent un seul et même corps, « qui serait en effet formidable à toutes les puissances de l'Eu« rope. »

«Quelques années auparavant, en 1715, je rencontre dans les instructions remises au comte du Luc cette phrase : «C'est «ainsi qu'ont grandi les maisons de Prusse, de Savoie, de «Hanovre et de Bavière ; il est temps peut-être de les redouter, «après s'en être servi.»

«Enfin, en 1756, le département des Affaires étrangères, revenant sur la question des rois de Prusse et de Sardaigne, écrivait au comte de Stainville :

«Sa Majesté se servit en 1733 du roi de Sardaigne et en «1741 du roi de Prusse, comme le cardinal de Richelieu s'é«tait servi autrefois de la couronne de Suède et de plusieurs «princes de l'Empire, avec cette différence cependant, que les «Suédois, payés assez faiblement par la France, lui sont de«meurés fidèles, et qu'en rendant trop puissants les rois de «Sardaigne et de Prusse, nous n'avons fait de ces deux princes «que des ingrats et des rivaux; grande et importante leçon «qui doit nous avertir pour toujours de gouverner l'un et «l'autre monarque plutôt par la crainte et l'espérance que par «les augmentations de territoires... En général, il faudrait «que les uns et les autres dépendissent de nous par leurs «besoins ; mais il sera toujours bien dangereux de faire dé«pendre notre système de leur reconnaissance.»

«Vous voyez, Messieurs, dit en terminant M. de Rozière, que la diplomatie française avait pressenti, plus d'un siècle et demi d'avance, les évènements auxquels notre génération a eu la douleur d'assister, et que, dans ses patriotiques prévisions, elle cherchait le moyen de les conjurer!»

APPENDICE.

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU VENDREDI 23 NOVEMBRE 1883.

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. LÉON HEUZEY,

PRÉSIDENT DE L'ANNÉE 1883.

Messieurs,

Les études d'érudition historique et philologique, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres a pour mission particulière de cultiver et d'encourager, sont en pleine voie de développement et de progrès. Le présent est à elles, et l'on est en droit d'affirmer aussi, sans aucune vaine présomption, que l'avenir leur appartient. Une fois mis en goût de vérité et d'exactitude, l'esprit humain ne se déprendra pas de sitôt de ce besoin, qui deviendra pour lui une nécessité chaque jour plus impérieuse.

Vous pouvez d'autant mieux mesurer la force de ce mouvement et en connaître les variations, que vous y êtes mêlés de près, d'abord par vos travaux, ensuite par les concours dont vous êtes les juges et par les récompenses que vous décernez. Cette année, si quelques-uns de vos prix sont restés sans résultat, d'autres, au contraire, ont été disputés avec un empressement et une supériorité qui sont du meilleur augure. Je suis obligé toutefois de commencer par l'expression d'un regret : c'est que le sujet proposé pour le prix ordinaire de l'Académie

n'ait donné lieu au dépôt d'aucun mémoire. Cette question sur les *traductions hébraïques des ouvrages grecs, arabes ou latins* est trop importante pour être abandonnée sans combat : vous l'avez remise au concours pour l'année 1886.

Le concours des Antiquités nationales intéresse à la fois le patriotisme et la science, mais de telle sorte que l'amour du pays ne s'y traduise que par un plus grand amour de la vérité. Il a été, cette année, particulièrement remarquable, par le nombre autant que par la valeur des ouvrages qui sont venus se soumettre à votre jugement. Votre commission a dû même écarter avec regret et avec honneur plusieurs ouvrages de mérite, soit parce qu'ils ne rentraient pas complètement dans les conditions du concours, soit parce qu'ils n'étaient pas achevés et pouvaient être ajournés à une autre année. Tels sont les travaux de M. Mossmann sur le *Cartulaire de Mulhouse*, de M. Buhot de Kersers sur la *Statistique monumentale du département du Cher;* de feu M. Florian Vallentin sur les *Alpes Cottiennes et Graies.* Tel est encore le beau livre de M. Anguin sur *La Cathédrale de Nancy*, dont seulement quelques chapitres, d'ailleurs très distingués, concernent des pièces de trésor antérieures au XVIIIe siècle.

L'ouvrage qui a obtenu la première médaille se rapporte à l'histoire de l'ancien droit français, mais par le caractère que l'auteur, M. Beautemps-Beaupré, un savant magistrat de Paris, a su donner à son travail, il intéresse aussi notre histoire politique. C'est une étude considérable sur les *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine, antérieures au XVIe siècle.* Cette région, où les coutumes provinciales ont prévalu sur les juridictions communales, était parfaitement choisie pour suivre les transformations et les progrès de notre vieux droit coutumier. La Bretagne, si obstinée à conserver ses anciens usages, et la Normandie elle-même, si avisée à tirer profit des siens, ne présentent pas un exemple aussi complet du développement

de nos institutions juridiques que cette contrée intermédiaire, qui emprunte quelque chose à l'esprit de ses deux voisines. Aussi ne s'étonnera-t-on pas qu'elle ait fourni l'une des sources où a puisé l'auteur anonyme de la grande compilation connue sous le nom d'*Établissements de saint Louis*. M. Beautemps-Beaupré a réuni, classé et publié jusqu'à douze rédactions différentes et successives de la Coutume angevine, dont plusieurs, et des plus importantes, étaient encore inédites, au moins sous leur forme originale. Dans une introduction pleine d'intérêt, il se rattache à l'opinion qui considère notre droit coutumier comme une corruption ou, si l'on veut, comme une adaptation du droit romain, jadis souverain dans les Gaules, mais plus ou moins modifié et faussé à la longue par les habitudes locales nées de l'invasion germanique. Cependant il n'a garde de laisser cette opinion, si soutenable qu'elle soit, intervenir dans la publication et dans le classement des documents originaux, où il se conforme aux exigences les plus sévères de l'impartialité scientifique.

Les périodes reculées ne sont pas seules obscures et peu connues. On rencontre en pleine histoire des évènements importants, des personnages considérables, parfois même des époques tout entières, dont la notoriété ne repose que sur un fond historique très léger : ce sont des vides mal couverts par les efforts des narrateurs pour étendre la portée de quelques témoignages insuffisants. Peu de figures nous sont plus familières que celle d'Anne de Beaujeu, cette digne fille de Louis XI, aussi ferme et prudente que peu scrupuleuse dans sa politique. Cependant, à part quelques brèves appréciations des contemporains, on ne savait presque rien des faits de sa régence, des actes mêmes qui expliquent, sans la démentir, la réputation qui lui a été faite. Cet important chapitre de notre histoire oublié par nos historiens, M. Pélicier a su le rétablir, presque uniquement sur des pièces manuscrites. Son petit livre

IMPRIMERIE NATIONALE.

intitulé : *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu,* est un modèle de reconstruction historique, de sobre et judicieuse mise en œuvre des documents d'archives. Aussi, n'avez-vous pas hésité à décerner à ce volume de deux cents pages la deuxième médaille du concours.

Publier une chronique sèche et monotone, la reproduire scrupuleusement, dans sa forme médiocre, n'ayant ni personnalité ni couleur, et trouver le moyen d'en faire un excellent livre d'histoire, tel est le problème qu'a résolu la collaboration fraternelle de MM. Auguste et Émile Molinier, auxquels vous avez accordé la troisième médaille du même concours. Cette *Chronique normande du XIVe siècle,* comme ils l'ont appelée, parce que l'auteur s'est étendu avec une certaine préférence sur les évènements qui se sont passés en Normandie, était connue par deux manuscrits et par un remaniement qui lui avait fait subir d'assez brutales abréviations. Les éditeurs ont constitué leur texte en donnant la comparaison de ces divers éléments; mais le morceau capital du volume est un sommaire raisonné, qui relève, en les contrôlant par les autres témoignages, tous les détails historiques, biographiques ou géographiques mentionnés par le chroniqueur : c'est ajouter à son œuvre un complément plus précieux que cette œuvre même.

Faute de pouvoir attribuer un plus grand nombre de médailles aux travaux qui lui ont été présentés, cette année, pour le concours des Antiquités nationales, l'Académie accorde encore les mentions suivantes, en déclarant que, vu la force du concours, elle a été souvent embarrassée de fixer la limite qui sépare les deux ordres de récompenses.

La première mention est donnée à M. d'Arbaumont, pour trois ouvrages, intitulés : 1° *Cartulaire du prieuré de Saint-Étienne de Vignory;* 2° *La Vérité sur les deux maisons de Saulx-Courtivron;* 3° *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon, par*

le P. Gautier. Il y a là, sur l'ancienne Bourgogne, une suite de travaux qui forment un ensemble tout à fait respectable. On y trouve non seulement des publications de textes et de documents curieux, mais encore des renseignements puisés à pleines mains dans les riches archives de la Côte-d'Or, établissant un grand nombre de faits intéressants pour l'histoire féodale et administrative de la province, pour l'étude des mœurs au moyen âge et des causes qui ont contribué, vers la fin de cette période, à l'élévation brillante et rapide de nouvelles familles nobiliaires.

Avec M. Joret, qui a obtenu la deuxième mention, nous revenons à la Normandie, mais, cette fois, en philologues, pour nous occuper de son parler rustique, qui méritait bien pourtant l'honneur d'une étude à part. Le livre *Des caractères et de l'extension du patois normand* est une exploration utile, et généralement bien conduite, à travers les diverses habitudes de langage qui se rencontrent dans cette province. L'auteur compare ingénieusement la diffusion des formes dialectales à l'habitation régionale de certaines plantes; toutefois il ne réussit pas à prouver qu'il existe proprement un dialecte normand, pas plus qu'il ne pourrait démontrer qu'il y a une flore particulière limitée à la Normandie. Sous ces réserves, la tentative est heureuse, originale et digne d'être sérieusement encouragée.

Les *Tapisseries de la cathédrale de Reims,* par M. Ch. Loriquet, forment un grand volume in-folio, orné de planches héliographiques comprenant la description de deux remarquables suites de tentures historiées, dont l'intérêt exceptionnel vient de la place qu'elles occupaient dans les cérémonies du sacre des rois de France. Il est piquant d'apprendre, grâce aux recherches de l'auteur, que la première de ces suites, celle qui figure l'*Histoire de Clovis,* n'a pas été fabriquée cependant pour cette destination solennelle : elle provient des anciennes

tapisseries de la maison de Bourgogne, prises sur Charles-Quint après la levée du siège de Metz. La seconde suite, qui représente *la vie et la mort de la Vierge,* est d'un style plus avancé : M. Loriquet, refusant avec raison de la reconnaître pour une œuvre directe de l'Allemagne, y retrouve l'inspiration flamande de l'École de Van Eyck, qui domine dans l'art français avant l'influence de la Renaissance italienne. C'est là un chapitre curieux de l'histoire de la tapisserie en France, auquel l'Académie n'a pu accorder qu'une troisième mention, bien qu'il méritât, comme les travaux précédents, une récompense plus élevée.

M. le Dr Barthélemy a bien mérité de l'histoire de la Provence, en dressant, avec tant de patience et de méthode, son *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux,* pour lequel l'Académie lui accorde la quatrième mention. Quand on a visité cette petite ville du moyen âge, encore debout, quoique déserte, avec ses fortifications taillées dans les crêtes écartées des Alpines, on comprend mieux qu'il s'agit ici de l'une des plus grandes maisons du Midi, qui a disputé la souveraineté de la contrée aux familles de Barcelone et d'Anjou, et qui méritait bien la peine que M. Barthélemy s'est donnée pour la rendre à l'histoire.

La seigneurie de Roquevaire, près de Marseille, n'avait pas autant de droits à cette faveur; mais M. l'abbé Albanès, dont le nom a déjà été prononcé dans nos concours, a déployé beaucoup de talent, de sens et de critique dans la dissertation qu'il lui a consacrée. On y retrouve, malgré le caractère un peu restreint du sujet, les qualités qui distinguent d'autres travaux plus importants du même auteur sur l'histoire civile et ecclésiastique de la Provence. L'Académie attribue la cinquième mention à l'*Histoire de la ville de Roquevaire et de ses seigneurs au moyen âge,* par M. l'abbé Albanès.

Sous le titre d'*Histoire du grand prieuré de Toulouse et de di-*

verses possessions de Saint-Jean de Jérusalem dans le sud-ouest de la France, M. Dubourg a composé, d'après les documents originaux, un ouvrage qui a demandé de longues recherches. Les jugements historiques y sont ordinairement sages et modérés, sauf peut-être à propos des Albigeois, où l'esprit toulousain se fait un peu trop sentir. L'auteur aurait pu aussi donner de l'ampleur à son récit, en le rattachant plus largement à l'histoire générale de l'ordre des Hospitaliers et à celle du midi de la France. Ce n'en est pas moins une utile et importante contribution à l'étude des ordres militaires, comme vous le reconnaissez, en accordant à M. Dubourg la sixième mention du concours des Antiquités nationales.

Une remarque me vient à l'esprit, au moment où je termine le compte rendu de ce concours : on peut s'étonner que les ouvrages présentés appartiennent presque exclusivement aux recherches historiques et surtout à l'histoire du moyen âge, et que l'archéologie proprement dite n'y figure que trop rarement. Pourtant les monuments du passé ne manquent pas sur notre territoire; les fouilles y sont actives, les découvertes fréquentes et de nature à entretenir le zèle des nombreuses sociétés vouées à ce genre de recherches. La Gaule a ses villes ensevelies qui reparaissent au jour. Presque au même moment où l'Orient et la Grèce nous étonnaient par des révélations inouïes, nos guerriers du Nord sortaient aussi du sol, avec leurs armes de bronze et sur leurs chariots de guerre, comme pour montrer par quels liens secrets, dans l'antiquité comme aujourd'hui, l'industrie des peuples barbares se rattache à celle des peuples civilisés. Comment de pareilles découvertes n'apportent-elles pas chaque année à notre concours plus de travaux sérieux? C'est un fait qui mérite d'attirer l'attention de notre Compagnie, et particulièrement celle de la Commission des Antiquités, si nous ne voulons pas perdre d'un autre côté ce qui nous est donné si largement par les études historiques.

Le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche devait être attribué à un ouvrage de numismatique ancienne. Vous l'avez partagé entre MM. Barclay-Head et Percy-Gardner. Le premier, dans sa *Chronologie des monnaies de la Béotie,* a établi avec succès les rapports que l'émission de la monnaie présente avec l'histoire locale. La numismatique, entendue de la sorte, éclaire l'histoire et la sème de points de repère d'une remarquable précision. Ainsi, n'est-il pas curieux de voir que, par suite de l'humiliation de Thèbes, après les guerres médiques, l'activité monétaire passe à sa voisine Tanagre? N'est-ce pas une explication, qui arrive à point, de la richesse exceptionnelle que l'on a constatée de nos jours jusque dans la nécropole de cette petite ville? Le *Catalogue des électrotypes du British Museum,* par le même auteur, est, sous sa forme modeste, une véritable histoire de l'art monétaire dans l'antiquité. Le livre de M. Percy Gardner : *Samos et les monnaies samiennes,* sans être aussi méthodique que les précédents, est aussi une étude historique autant que numismatique, qui contient des faits nouveaux et des rectifications importantes.

La généreuse fondation du baron Gobert, bien qu'elle forme un prix séparé, apporte un puissant renfort au concours des Antiquités nationales, en nous permettant de récompenser efficacement des travaux d'une grande importance qui intéressent l'histoire politique et littéraire de notre pays.

Parmi les entreprises scientifiques « d'une haute utilité » que l'Académie, dans le programme même de ce prix, signale à l'émulation des savants, se trouve mentionnée la composition d'un dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française. C'est l'immense labeur que s'est imposé, depuis plus de trente ans, avec un rare courage et une remarquable persévérance, M. Frédéric Godefroy. L'Académie, qui n'a pas cessé de suivre avec intérêt cet infatigable travailleur dans l'accomplissement de sa tâche, lui a décerné, dès l'année 1869, une

première médaille au concours des Antiquités de la France, et tout dernièrement, en 1882, le second prix Gobert. Depuis cette récompense, dans l'espace d'une seule année, la progression du travail accumulé a permis à l'auteur d'ajouter à son œuvre huit livraisons nouvelles et de la pousser jusqu'à la fin de la quatrième lettre de l'alphabet. Ces quatre premières lettres forment déjà la valeur d'environ neuf volumes. Vous avez pensé, Messieurs, que le premier prix Gobert n'était pas une récompense trop élevée pour reconnaître un pareil dévouement à la science.

Cependant vous n'avez pas entendu par là passer outre aux critiques que l'exécution de l'ouvrage et certaines interprétations philologiques qui s'y rencontrent ont pu soulever. Vous avez voulu surtout engager M. Godefroy à poursuivre sans relâche la grande moisson de mots oubliés et de locutions perdues qu'il recueille, non seulement dans les textes littéraires, mais encore à travers les chartes, les comptes et tous les documents imprimés ou manuscrits de notre vieille langue. Vous avez compris que, dans un travail de défrichement aussi vaste, il y avait intérêt à ce qu'il ne se laissât pas attarder par les difficultés de détail, ni décourager par les défauts mêmes de sa méthode. Grâce au parti équitable que vous avez pris, on peut désormais prévoir avec confiance l'achèvement du *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, qui doit assurer à l'étude de nos vieux idiomes un répertoire d'une incomparable richesse.

Le second prix du même concours a été accordé à M. Giry, pour son livre sur les *Établissements de Rouen*. L'auteur ne se contente pas de publier, d'après la méthode la plus rigoureuse, le texte latin original de cette importante charte de commune, et d'y ajouter une traduction en langue gasconne et une autre dans le dialecte de l'île d'Oléron : il fait précéder cette publication d'une introduction historique, où il établit

d'abord, avec beaucoup de vraisemblance, l'origine rouennaise de ces Établissements; puis il montre qu'ils ont été propagés ensuite dans un assez grand nombre de villes de France, surtout par les rois d'Angleterre, qui les introduisirent dans plusieurs de leurs possessions du Midi, jusqu'à la Rochelle et jusqu'à Bayonne. Le sujet ainsi étendu fournit à l'auteur l'occasion d'étudier les institutions municipales de ces différentes villes et de présenter sur le régime communal, dans ses rapports avec la royauté et avec la féodalité, des vues d'ensemble qui sont d'un esprit réfléchi et bien armé pour nous donner, sur ces matières, de nouvelles et importantes études.

Des trois questions proposées pour le prix Bordin, une seule a été traitée, celle qui se rapportait justement à la *Numismatique de Samos;* mais elle a été étudiée trop incomplètement pour que cet essai obtienne une récompense et puisse être mis en parallèle avec l'ouvrage étranger auquel vous avez accordé, pour le même sujet, la moitié du prix Allier de Hauteroche. En conséquence, l'Académie retire les deux premiers sujets, et remet seulement au concours, pour l'année 1885, la question sur le *Dialecte parlé à Paris et dans l'Île-de-France jusqu'à l'avènement des Valois.*

Le prix Stanislas Julien est destiné au meilleur ouvrage relatif à la Chine. Votre commission spéciale, après avoir pris connaissance des différents ouvrages présentés, a fixé son choix sur l'ouvrage intitulé : *L'Encre de Chine, son histoire et sa fabrication, d'après les documents chinois,* traduit par M. Maurice Jametel, à qui le prix est décerné. A une interprétation consciencieuse des textes l'auteur a joint des planches très fidèlement reproduites par la gravure héliographique. L'une des curiosités du livre est de voir le nombre incroyable d'opérations successives qu'exige la fabrication de ce produit célèbre. C'est un travail curieux pour la connaissance des procédés industriels dans l'extrême Orient.

Enfin, Messieurs, l'Académie avait à décerner pour la première fois le prix fondé par le marquis de la Grange pour récompenser la publication d'un ancien poème français. Les arrérages de deux ans s'étant accumulés et le prix étant double, vous n'avez pas cru pouvoir mieux l'inaugurer qu'en l'accordant à la *Société des anciens textes français*, instituée sous la présidence de notre regretté confrère M. Paulin Paris. Cette récompense collective vise les poésies du moyen âge publiées par la Société pendant les années 1881 et 1882, comme les les œuvres d'Eustache Deschamps, d'Élie de Saint-Gilles et beaucoup d'autres également intéressantes : elle offre l'avantage d'atteindre et de réunir, on peut l'affirmer, les savants éditeurs qui auraient pu personnellement se présenter au concours. L'Académie est heureuse en même temps de témoigner par là sa vive sympathie à une association qui rend aux lettres françaises des services signalés.

Les travaux des Écoles d'Athènes et de Rome sont placés sous votre haut patronage scientifique. Le lien qui vous rattache les deux Écoles est d'autant plus étroit que leurs savants directeurs, MM. Le Blant et Foucart, vous appartiennent, et qu'ils mettent tout leur zèle à faire régner parmi nos jeunes missionnaires ces traditions de l'érudition française dont vous avez la garde : l'esprit de saine critique, l'alliance de la méthode et du goût.

Ici, Messieurs, je ne puis m'empêcher de vous faire part de mes impressions récentes et toutes personnelles. Il m'a été donné, après vingt-trois ans, de revoir cette École d'Athènes où j'ai passé quatre années, que je compte parmi les meilleures de ma vie, et j'ai pu me figurer pendant quelques jours que j'y recommençais l'existence d'autrefois. La maison a changé de place, mais la chose est restée la même, c'est-à-dire un milieu merveilleux pour l'étude, un séjour enviable entre tous pour quiconque est épris de l'antiquité. Les pentes du petit

mont Lycabette sont bien un peu éloignées et rudes à monter quand il fait grand chaud : en revanche, la vue est incomparable. Il fait vraiment bon travailler au milieu de cette bibliothèque, depuis nous bien accrue, en contemplant devant soi, dans une lumière sans égale, la plaine des oliviers et la magnifique bordure des montages de l'Attique. Je plaindrais les jeunes gens qui, appelés à vivre là pendant un temps trop court, n'apprécieraient pas leur bonheur!

Si j'ai trouvé quelque chose de nouveau dans la vie de l'École, ce sont des améliorations et des progrès : une direction scientifique offrant aux travaux des jeunes gens le point d'appui le plus sûr, un esprit plus méthodique et moins flottant que par le passé, des moyens de travail et d'action beaucoup plus développés; je veux parler du *Bulletin de correspondance hellénique,* œuvre commune et, pour ainsi dire, quotidienne de l'École, et de la collection des *Mémoires,* où tous les travaux de quelque valeur sont assurés de trouver, dans un délai rapproché, une publicité honorable. Il faut ajouter à cela un champ d'observations et d'études qui ne cesse de s'accroître, des découvertes journalières, de nouveaux musées que nous ne connaissions pas, où s'accumulent de jour en jour les merveilles les plus délicates de l'art grec, à côté des produits les plus étonnants de l'industrie primitive de la Grèce.

L'École elle-même est devenue un musée, grâce aux heureuses explorations de ces derniers temps, mais un musée qui n'est pas trop avare de ses trésors et qui ne demande qu'à en faire profiter, lorsque le moment est venu, nos grandes collections nationales. Je ne pouvais naturellement y rencontrer les marbres de Délos, qui appartiennent à la Grèce, cette belle suite de sculptures qui ont permis à M. Homolle de reconstituer tout un chapitre de l'histoire de l'art grec et que la France, qui les a découvertes, devrait s'efforcer de posséder au moins par des moulages. Il n'en était pas de même des nombreux

objets, et surtout des charmantes terres cuites grecques recueillies en Asie Mineure et principalement à Myrina, dans les fouilles conduites avec un rare succès par MM. Edmond Pottier, Salomon Reinach et par leur regretté camarade M. Veyries. Ces petits monuments avaient pu être rapportés à l'École, formant un ensemble doublement précieux par son unité scientifique. Cependant M. Foucart, répondant à un vœu exprimé naguère par notre Académie, a pensé que la science française en tirerait encore un meilleur parti si la collection était transportée en France et exposée dans nos galeries du Louvre. Sur la proposition qu'il a faite à M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, j'ai été heureux de contribuer, pour une part bien faible, à l'exécution de ce projet vraiment libéral, qui mettra sous les yeux du public les services rendus par l'École d'Athènes.

Parmi ces monuments, vous n'aviez pas encore entendu parler, Messieurs, de ceux qui ont été trouvés en dernier lieu par M. Veyries, et dont quelques-uns sont au nombre des produits les plus fins de la fabrique de Myrina. Le *Bulletin* de l'École en reproduira bientôt quelques exemples de choix, à défaut d'un mémoire, que des notes incomplètes et fatalement interrompues ne permettent plus d'espérer. M. Clère, membre de troisième année, a étendu encore les découvertes de ses devanciers par les fouilles qu'il a exécutées dans la même région, à *Nimroud-Kalessi*, sans doute l'antique *Ægæa*, petite ville où séjourna Thémistocle : les objets d'un caractère particulier qu'il a tirés de la nécropole permettent des comparaisons instructives avec les produits des autres fabriques de la côte d'Asie. Pour être quitte avec nos Athéniens, je dois ajouter que, dans un ordre de recherches différent, M. Engel a étudié de près les collections numismatiques d'Athènes et rédigé un catalogue spécial des plombs de style grec qu'il y a rencontrés.

Après sept années d'une administration pleine de résultats,

M. Geffroy a remis à son successeur, M. Le Blant, l'École de Rome en pleine activité. Il avait exprimé quelquefois le désir que l'étude des monuments antiques tînt plus de place dans les préoccupations de nos missionnaires en Italie. La même observation pourrait encore être faite cette année, sans ôter rien au mérite ni à l'importance des travaux de M. Grandjean sur le registre du pape Benoît XI, de M. Digard sur lés bulles de Boniface VIII, de M. Fabre sur l'administration des patrimoines de l'Église, de M. Poisnel sur les collections canoniques, de M. de Nolhac sur l'histoire de l'érudition au XVIe siècle. C'est là une des voies que l'École doit suivre : elle y persévère avec éclat.

M. Dielh s'est attaché dès l'origine à une question d'un haut intérêt, celle des rapports entre l'Orient et l'Occident. Il étudie à la fois les Byzantins en Italie, dans la continuation de son travail sur l'Exarchat de Ravenne, et les Latins à Constantinople, dans un mémoire sur la colonie vénitienne de cette ville, mais il a porté aussi ses recherches sur le terrain de l'art, en explorant les *gravine*, ces grottes à peintures byzantines de l'Italie méridionale. S'il lui manquait la connaissance de l'art byzantin en Orient, il s'est mis en mesure de l'acquérir, par l'heureux parti qu'il a pris de se présenter à l'examen de l'École d'Athènes : le succès qu'il y a obtenu contribuera encore à resserrer les liens qui unissent les deux Écoles.

D'un autre côté, sous un maître tel que M. Le Blant, M. Grousset a été bien inspiré de se consacrer à l'étude des antiquités chrétiennes, et de commencer, à Rome et dans les villas environnantes, une battue déjà fructueuse. A ces recherches individuelles il faut ajouter la rédaction commune du recueil des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, où le directeur compte faire entrer de plus en plus la publication des monuments récemment découverts, pour amener dans les travaux de l'École un juste équilibre. Je m'arrête à ces détails :

car vous avez entre les mains le rapport développé de notre confrère, M. Albert Dumont, qui a tant contribué lui-même à l'organisation des Écoles d'Athènes et de Rome, et qui ne cesse de les suivre avec un intérêt à la fois filial et paternel.

Messieurs, ce n'est pas trop que le spectacle de l'activité des jeunes générations pour adoucir la douleur des coups qui viennent de frapper dans nos rangs, enlevant tantôt à une branche de nos études, tantôt à l'autre, des maîtres respectés. En présidant pour vous la séance annuelle de l'Institut, j'ai déjà rendu un suprême hommage aux deux confrères que nous avons perdus cette année, au savant orientaliste M. Defrémery, à M. Laboulaye, l'éloquent historien du droit; mais je ne veux pas terminer ce discours sans saluer encore une fois, au milieu de notre Académie, qui fut leur famille plus intime, ceux qui sont tombés en dignes serviteurs de la science!

JUGEMENT DES CONCOURS.

PRIX ORDINAIRE.

L'Académie avait proposé pour l'année 1883 le sujet suivant :

Faire l'énumération complète et systématique des traductions hébraïques qui ont été faites au moyen âge, d'ouvrages de philosophie ou de science, grecs, arabes ou même latins.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la proroge à l'année 1886. (Voir pages 398 et 472.)

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

L'Académie décerne trois médailles :

La première à M. Beautemps-Beaupré, pour son ouvrage : *Les Coutumes d'Anjou et du Maine* (Chaumont, 1882, in-8°);

La deuxième à M. Pélicier, pour son *Essai sur le gouvernement de la dame de Beaujeu, 1483-1491* (Chartres, 1882, in-8°);

La troisième à MM. Auguste et Émile Molinier, pour leur *Chronique de la Normandie du XIVe siècle* (Paris, 1882, in-8°).

L'Académie accorde en outre six mentions honorables :

La première à M. d'Arbaumont, pour les trois ouvrages suivants : 1° *La Vérité sur les deux maisons de Saulx-Courtivron* (Dijon, 1882, in-8°); 2° *Cartulaire du prieuré de Saint-Étienne de Vignory* (Langres, 1882, in-8°); 3° *Armorial de la Chambre des comptes de Dijon, d'après le manuscrit inédit du Père Gautier* (Dijon, 1881, gr. in-8°);

La deuxième à M. Joret, pour son ouvrage : *Des caractères et de l'extension du patois normand* (Paris, 1882, in-8°);

La troisième à M. Loriquet, pour son ouvrage sur les *Tapisseries de la cathédrale de Reims* (Paris, Reims, 1882, in-fol.);

La quatrième à M. le Dr Barthélemy, pour son *Inventaire chronologique et analytique des chartes de la maison de Baux* (1882, in-8°);

La cinquième à M. l'abbé Albanès, pour son *Histoire de Roquevaire et de ses seigneurs au moyen âge* (Marseille, 1881, in-8°);

La sixième à M. Dubourg, pour son *Histoire du grand prieuré de Toulouse et de diverses possessions de Saint-Jean de Jérusalem dans le sud-ouest de la France, Languedoc, pays de Foix,* etc. (Toulouse, 1882, in-8°).

PRIX DE NUMISMATIQUE.

Le prix biennal de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche, et destiné au meilleur ouvrage de numismatique ancienne publié depuis le mois de janvier 1881, est partagé, cette année, entre M. Barclay-Head, pour son *History of the coinage of Beotia,* et M. Percy-Gardner, pour son *Étude sur les monnaies de Samos.*

PRIX FONDÉ PAR LE BARON GOBERT

POUR LE TRAVAIL LE PLUS SAVANT ET LE PLUS PROFOND SUR L'HISTOIRE DE FRANCE ET LES ÉTUDES QUI S'Y RATTACHENT.

Le premier prix est décerné à M. Frédéric Godefroy, pour son *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous les dialectes du IXe au XVe siècle* (Paris, 1881-1882, in-4°).

Le second prix est décerné à M. Giry, pour son ouvrage sur les *Établissements de Rouen et l'histoire des institutions municipales de Rouen, Falaise, Pont-Audemer,* etc. (Paris, 1883, in-8°).

PRIX FONDÉ PAR M. BORDIN.

L'Académie avait prorogé à l'année 1883 la question suivante :

Étude sur les opérations de change, de crédit et d'assurance pratiquées par les commerçants et banquiers français ou résidant dans les limites de la France actuelle, avant le xve siècle.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la retire du concours. (Voir pages 399 et 475.)

L'Académie avait proposé pour l'année 1883 la question suivante :

Présenter un tableau aussi complet que possible de la numismatique de Samos; en expliquer les types à l'aide des textes; en tirer toutes les données religieuses et historiques que comporte cette étude; montrer quelle influence ont pu exercer les types du numéraire samien sur ceux des colonies de cette île.

Un seul mémoire a été déposé sur cette question. L'Académie ne décerne pas le prix et elle retire le sujet du concours. (Voir pages 464 et 475.)

L'Académie avait en outre proposé pour la même année le sujet suivant :

Étudier, à l'aide des documents d'archives et de textes littéraires, le dialecte parlé à Paris et dans l'Île-de-France jusqu'à l'avènement des Valois. Comparer ce dialecte, d'après les résultats obtenus, à la langue française littéraire, et rechercher jusqu'à quel point le dialecte parisien était considéré, au moyen âge, comme la langue littéraire de la France.

Aucun mémoire n'a été déposé sur cette question. L'Académie la remet au concours pour l'année 1885. (Voir pages 399, 464 et 476.)

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas Julien, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel en faveur du *meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

L'Académie décerne le prix à M. Maurice Jametel, pour son ouvrage intitulé : *L'Encre de Chine, son histoire et sa fabrication, d'après des documents chinois* (Paris, 1882, in-12).

PRIX DE LA GRANGE.

M. le marquis de la Grange, membre de l'Académie, par son testament en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs*, destinée à fonder un prix

en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un poème déjà publié, mais appartenant aux anciens poètes.

L'Académie décerne le prix à la *Société des anciens textes français*, pour ses publications des années 1881 et 1882.

ANNONCE DES CONCOURS

DONT LES TERMES EXPIRENT EN 1883, 1884 ET 1885.

PRIX ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE.

L'Académie avait proposé pour l'année 1883 le sujet suivant :

Faire l'énumération complète et systématique des traductions hébraïques qui ont été faites au moyen âge, d'ouvrages de philosophie ou de science, grecs, arabes ou même latins.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la proroge à l'année 1885.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1884 les sujets suivants :

I. *Traiter un point quelconque touchant l'histoire de la civilisation sous le Khalifat.*

II. *Classer et identifier autant qu'il est possible les noms géographiques de l'occident de l'Europe qu'on trouve dans les ouvrages rabbiniques depuis le xe siècle jusqu'à la fin du xve. Dresser une carte de l'Europe occidentale où tous ces noms soient placés, avec signes de doute s'il y a lieu.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

L'Académie rappelle aussi qu'elle a proposé :

1° Pour le concours de 1884 :

I. *Examen historique et critique de la Bibliothèque de Photius.*

II. *Étude grammaticale et historique de la langue des inscriptions latines, comparée avec celle des écrivains romains, depuis le temps des guerres puniques jusqu'au temps des Antonins.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

2° Pour le concours de 1885 :

I. *Étude sur l'instruction des femmes au moyen âge. Constater l'état de cette instruction dans la société religieuse et dans la société civile, en ce qui regarde la connaissance des lettres profanes et des genres divers de littérature vulgaire. Apprécier sommairement le caractère et le mérite relatif des écrits composés par les femmes, particulièrement du XIe au XVe siècle.*

II. *Exposer la méthode d'après laquelle doit être étudié, préparé pour l'impression et commenté, un ancien obituaire. Appliquer les règles de la critique à l'étude d'un obituaire rédigé en France avant le XIIIe siècle. Montrer le parti qu'on peut tirer de l'obituaire pris comme exemple, pour la chronologie, pour l'histoire des arts et des lettres et pour la biographie des personnages dont le nom appartient à l'histoire civile ou à l'histoire ecclésiastique.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

L'Académie propose, en outre, pour l'année 1886, la question suivante :

Faire, d'après les textes et les monuments figurés, le tableau de l'éducation et de l'instruction que recevaient les jeunes Athéniens, aux Ve et IVe siècles avant Jésus-Christ, jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Les concurrents sont invités à ne pas insister sur les exercices gymnastiques.

Chacun de ces prix est de la valeur de *deux mille francs.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

ANTIQUITÉS DE LA FRANCE.

Trois médailles de la valeur de *cinq cents francs* chacune seront décernées aux meilleurs ouvrages manuscrits ou publiés dans le cours des années 1882 et 1883 sur les *Antiquités de la France,* qui auront été déposés au secrétariat de l'Institut avant le 1er janvier 1884. Les ouvrages de numismatique ne sont pas admis à ce concours.

PRIX DE NUMISMATIQUE.

I. Le prix annuel de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche sera décerné, en 1884, au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié depuis le mois de janvier 1882. Ce concours est ouvert à tous les ouvrages de numismatique ancienne.

Le prix est de la valeur de *quatre cents francs.*

IMPRIMERIE NATIONALE.

II. Le prix biennal de numismatique fondé par M[me] veuve Duchâlais sera décerné, en 1884, au meilleur ouvrage de numismatique du moyen âge qui aura été publié depuis le mois de janvier 1882.

Le prix est de la valeur de *huit cents francs.*

Les ouvrages devront être déposés au secrétariat de l'Institut, pour ces deux concours, le 31 décembre 1883.

PRIX FONDÉS PAR LE BARON GOBERT.

Pour l'année 1884, l'Académie s'occupera, à dater du 1[er] janvier, de l'examen des ouvrages qui auront paru depuis le 1[er] janvier 1883, et qui pourront concourir aux prix annuels fondés par le baron Gobert. En léguant à l'Académie des inscriptions et belles-lettres la moitié du capital provenant de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, le fondateur a demandé : «que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième, pour celui dont le mérite en approchera le plus; déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages couronnés continuent à recevoir, chaque année, leur prix, jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève, et ajoutant qu'il ne pourra être présenté à ce concours que des ouvrages nouveaux.»

Tous les volumes d'un ouvrage en cours de publication qui n'ont point encore été présentés au prix Gobert seront admis à concourir, si le dernier volume remplit toutes les conditions exigées par le programme du concours.

Sont admis à ce concours les ouvrages composés par des écrivains étrangers à la France.

Sont exclus de ce concours les ouvrages des membres ordinaires ou libres et des associés étrangers de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

L'Académie rappelle aux concurrents que, pour répondre aux intentions du baron Gobert, qui a voulu récompenser les ouvrages les plus savants et les plus profonds sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, ils doivent choisir des sujets qui n'aient pas encore été suffisamment éclairés ou approfondis par la science. Telle serait une histoire de province où l'on s'attacherait à prendre pour modèle la méthode et l'érudition de dom Vaissète. L'Île-de-France, la Picardie, etc., attendent encore un travail savant et profond. L'érudition trouverait aussi une

mine féconde à exploiter si elle concentrait ses recherches sur un règne important : il n'est pas besoin de proposer ici d'autre exemple que la *Vie de saint Louis* par Le Nain de Tillemont. Enfin, un bon dictionnaire historique et critique de l'ancienne langue française serait un ouvrage d'une haute utilité, s'il rappelait le monument élevé par du Cange dans son *Glossaire de la latinité du moyen âge.*

Tout en donnant ces indications, l'Académie réserve expressément aux concurrents leur pleine et entière liberté. Elle a voulu seulement appeler leur attention sur quelques-uns des sujets qui pourraient être mis en lumière par de sérieuses recherches; elle veut faire de mieux en mieux comprendre que la haute récompense instituée par le baron Gobert est réservée à ceux qui agrandissent le domaine de la science en pénétrant dans des voies encore inexplorées.

Six exemplaires de chacun des ouvrages présentés à ce concours devront être déposés au secrétariat de l'Institut (délibération du 27 mars 1840) *avant le 1er janvier 1884,* et ne seront pas rendus.

PRIX BORDIN.

M. Bordin, notaire, voulant contribuer aux progrès des lettres, des sciences et des arts, a fondé par son testament des prix annuels qui sont décernés par chacune des cinq Académies de l'Institut.

L'Académie avait prorogé à l'année 1883 le sujet suivant :

Étude sur les opérations de change, de crédit et d'assurance pratiquées par les commerçants et banquiers français ou résidant dans les limites de la France actuelle avant le XVe siècle.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur cette question, l'Académie la retire du concours et la remplace par le sujet suivant :

Étude critique sur les ouvrages en vers et en prose connus sous le titre de Chronique de Normandie.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

L'Académie avait proposé pour l'année 1883 la question suivante :

Présenter un tableau aussi complet que possible de la numismatique de Samos; en expliquer les types à l'aide des textes; en tirer toutes les données religieuses et historiques que comporte cette étude; montrer quelle influence ont pu exercer les types du numéraire samien sur ceux des colonies de cette île.

Un seul mémoire a été déposé sur cette question; l'Académie la retire du concours et la remplace par le sujet suivant :

Étudier la numismatique de l'île de Crète. Dresser le catalogue des médailles. Expliquer les titres principaux et les motifs accessoires. Insister sur les rapports de la numismatique crétoise avec les autres monuments trouvés dans le pays, ainsi qu'avec les types de l'art asiatique et de l'industrie primitive de la Grèce.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

L'Académie avait aussi proposé pour l'année 1883 la question suivante :

Étudier, à l'aide des documents d'archives et de textes littéraires, le dialecte parlé à Paris et dans l'Île-de-France jusqu'à l'avènement des Valois. Comparer ce dialecte, d'après les résultats obtenus, à la langue française littéraire, et rechercher jusqu'à quel point le dialecte parisien était considéré, au moyen âge, comme la langue littéraire de la France.

Aucun mémoire n'ayant été déposé sur ce sujet, l'Académie le proroge à l'année 1885.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

L'Académie rappelle qu'elle a prorogé à l'année 1884 l'*Étude historique et critique sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

L'Académie rappelle en outre qu'elle a proposé :

1° Pour l'année 1883 :

I. *Étudier le Râmâyana au point de vue religieux. Quelles sont la philosophie religieuse et la morale religieuse qui y sont professées ou qui s'en déduisent? Ne tenir compte de la mythologie qu'autant qu'elle intéresse la question ainsi posée.*

II. *Étude sur la langue berbère sous le double point de vue de la grammaire et du dictionnaire de cette langue. Insister particulièrement sur la formation des racines et sur le mécanisme verbal; s'aider, pour cette étude, des inscriptions libyques recueillies dans ces dernières années. Indiquer enfin la place du berbère parmi les autres familles de langues.*

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

2° Pour l'année 1885 :

I. *Étude critique sur les œuvres que nous possédons de l'art étrusque. Origines de cet art; influence qu'il a eue sur l'art romain.*

II. *Examiner et apprécier les principaux textes épigraphiques, soit latins,*

soit grecs, qui éclairent l'histoire des institutions municipales dans l'empire romain, depuis la chute de la République jusqu'à la fin du règne de Septime Sévère.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1884.

L'Académie propose en outre, pour l'année 1886, le sujet suivant :

Étudier, d'après les documents arabes et persans, les sectes dualistes, Zendiks, Mazdéens, Daïsanites, etc., telles qu'elles se montrent dans l'Orient musulman. Rechercher par quels liens elles se rattachent soit au zoroastrisme, soit au gnosticisme et aux vieilles croyances populaires de l'Iran.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1885.

Chacun de ces prix est de la valeur de *trois mille francs.*

PRIX LOUIS FOULD.

Le prix fondé par M. Louis Fould pour l'*Histoire des arts du dessin jusqu'au siècle de Périclès* sera décerné, s'il y a lieu, en 1884.

L'auteur de cette fondation, amateur distingué des arts de l'antiquité, a voulu engager les savants à en éclairer l'histoire dans sa partie la plus reculée et la moins connue.

Il a mis à la disposition de l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de *vingt mille francs,* pour être donnée en prix à l'auteur ou aux auteurs de la meilleure *Histoire des arts du dessin : leur origine, leurs progrès, leur transmission chez les différents peuples de l'antiquité jusqu'au siècle de Périclès.*

Par les arts du dessin, il faut entendre la sculpture, la peinture, la gravure, l'architecture, ainsi que les arts industriels dans leurs rapports avec les premiers.

Les concurrents, tout en s'appuyant sans cesse sur les textes, devront apporter le plus grand soin à l'examen des œuvres d'art de toute nature que les peuples de l'ancien monde nous ont laissées, et s'efforcer d'en préciser les caractères et les détails, soit à l'aide de dessins, de calques ou de photographies, soit par une description fidèle qui témoigne d'une étude approfondie du style particulier à chaque nation et à chaque époque.

Les ouvrages envoyés au concours seront jugés par une commission composée de cinq membres : trois de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, un de celle des sciences, un de celle des beaux-arts.

Le jugement sera proclamé dans la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'année 1884.

A défaut d'ouvrages ayant rempli toutes les conditions du programme, il pourra être accordé un accessit de la valeur des intérêts de la somme de vingt mille francs pendant les trois années.

Le concours sera ensuite prorogé, s'il y a lieu, par périodes triennales.

Tous les savants français et étrangers, excepté les membres regnicoles de l'Institut, sont admis au concours.

PRIX LAFONS-MÉLICOCQ.

Un prix triennal de *dix-huit cents francs* a été fondé par M. DE LAFONS-MÉLICOCQ *en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France (Paris non compris).*

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1884; elle choisira entre les ouvrages manuscrits ou imprimés en 1881, 1882 et 1883, qui lui auront été adressés avant le 31 décembre 1883.

PRIX BRUNET.

M. BRUNET, par son testament en date du 14 novembre 1867, a fondé un prix triennal de *trois mille francs* pour *un ouvrage de bibliographie savante que l'Académie des inscriptions, qui en choisira elle-même le sujet, jugera le plus digne de cette récompense.*

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour le concours de 1885, la question suivante :

Relever, sur le grand catalogue de bibliographie arabe intitulé Fihrist, *toutes les traductions d'ouvrages grecs en arabe ; critiquer ces données bibliographiques d'après les documents imprimés et manuscrits.*

Les ouvrages pourront être imprimés ou manuscrits, et devront être d'une date postérieure à la clôture du dernier concours.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut avant le 31 décembre 1884.

PRIX STANISLAS JULIEN.

Par son testament olographe en date du 26 octobre 1872, M. Stanislas JULIEN, membre de l'Institut, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente de *quinze cents francs* pour fonder un prix annuel *en faveur du meilleur ouvrage relatif à la Chine.*

Les ouvrages devront être déposés, en double exemplaire, au secrétariat de l'Institut le 31 décembre 1883.

PRIX DELALANDE-GUÉRINEAU.

Mme DELALANDE, veuve GUÉRINEAU, par son testament en date du 16 mars 1872, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une somme de vingt mille francs (réduite à dix mille cinq francs), dont les intérêts doivent être donnés en prix, tous les deux ans, au nom de Delalande-Guérineau, à la personne qui aura composé l'ouvrage jugé le meilleur par l'Académie.

L'Académie décernera ce prix, s'il y a lieu, en 1884, *au meilleur ouvrage de critique sur les documents imprimés ou manuscrits relatifs à l'histoire ecclésiastique ou à l'histoire civile du moyen âge.*

Les ouvrages destinés au concours devront être déposés, en double exemplaire s'ils sont imprimés, au secrétariat de l'Institut, le 31 décembre 1883.

PRIX JEAN REYNAUD.

Mme veuve Jean REYNAUD, «voulant honorer la mémoire de son mari et perpétuer son zèle pour tout ce qui touche aux gloires de la France,» a, par un acte en date du 23 décembre 1878, fait donation à l'Institut d'une rente de *dix mille francs,* destinée à fonder un prix annuel qui sera successivement décerné par chacune des cinq Académies.

Conformément au vœu exprimé par la donatrice, «ce prix sera accordé au travail le plus méritant, relevant de chaque classe de l'Institut, qui se sera produit pendant une période de cinq ans.

«Il ira toujours à une œuvre originale, élevée et ayant un caractère d'invention et de nouveauté.

«Les membres de l'Institut ne seront pas écartés du concours.

«Le prix sera toujours décerné intégralement.

«Dans le cas où aucun ouvrage ne paraîtrait le mériter entièrement, sa valeur serait délivrée à quelque grande infortune scientifique, littéraire ou artistique.

«Il portera le nom de son fondateur Jean Reynaud.»

Ce prix sera décerné pour la seconde fois par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1885.

PRIX DE LA GRANGE.

M. le marquis DE LA GRANGE, membre de l'Académie, par son testa-

ment en date du 4 août 1871, a légué à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une rente annuelle de *mille francs*, destinée à fonder un prix en faveur de la publication du texte d'un poème inédit des anciens poètes de la France; à défaut d'une œuvre inédite, le prix pourra être donné au meilleur travail sur un poème déjà publié, mais appartenant aux anciens poètes.

Ce prix sera décerné, s'il y a lieu, en 1884.

CONDITIONS GÉNÉRALES

DES CONCOURS.

Les ouvrages envoyés aux différents concours ouverts par l'Académie devront parvenir, *francs de port et brochés,* au secrétariat de l'Institut, avant le *1er janvier de l'année où le prix doit être décerné.*

Ceux qui seront destinés aux concours pour lesquels les ouvrages imprimés ne sont point admis devront être écrits en français ou en latin. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que tous ceux qui se feraient connaître seront exclus du concours : leur attention la plus sérieuse est appelée sur cette disposition.

L'Académie ne rend aucun des ouvrages imprimés ou manuscrits qui ont été soumis à son examen; les auteurs des manuscrits ont la liberté d'en faire prendre des copies au secrétariat de l'Institut.

DÉLIVRANCE DES BREVETS

D'ARCHIVISTES PALÉOGRAPHES.

En exécution de l'arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique rendu en 1833, et statuant que les noms des élèves de l'École des chartes qui, à la fin de leurs études, ont obtenu des brevets d'archivistes paléographes, devront être proclamés dans la séance publique de l'Académie des inscriptions et belles-lettres qui suivra leur promotion, l'Académie déclare que les élèves de l'École des chartes qui ont été nommés *archivistes paléographes* par décret du 28 février 1883, en vertu

de la liste dressée par le conseil de perfectionnement de cette École, sont :

MM. Delachenal (Jean-Pierre-François),
Langlois (Marie-Louis-Ernest),
Lefèvre-Pontalis (Casimir-Germain),
Durand (Jules-Marie-Georges),
Gaillard (Joseph-Xavier-Henri),
Lex (Marie-Louis-Félix-Léonce),
Cicile (Charles-Albert),
Parent de Curzon (Emmanuel-Henri),
Martineau (Alfred-Albert),
Argeliès (Jean-Baptiste-Joseph-Justin),
Corda (Guillaume-Augustin-Louis),
de Sainte-Agathe (Jean-Marie-Joseph).

Sont nommés archivistes paléographes hors concours :

MM. Buche (Léger-Henry),
Le Mercier de Morière (Laurent-Marie-Joseph),
Salone (Émile-Auguste).

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

FRANÇOIS-AUGUSTE-FERDINAND MARIETTE-PACHA,

MEMBRE ORDINAIRE DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES[1];

PAR M. H. WALLON,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

Il y a de singulières affinités dans les destinées des pays aussi bien que des hommes. Qui aurait soupçonné que l'É-

[1] En faisant cette notice, je ne viens heureusement qu'après beaucoup d'autres, qui, ayant vécu avec Mariette ou l'ayant vu à l'œuvre, m'en ont fourni les traits

gypte dût avoir avec la France des relations d'un si haut intérêt? Et cependant ces relations, commencées par la guerre, ont abouti à l'œuvre la plus éminemment pacifique, œuvre conçue par un Français et accomplie, avec le concours à peu près unique de la France, au plus grand avantage de l'Égypte et de tout l'univers. Et la guerre même qui avait commencé par mettre en notre pouvoir la vieille terre des Pharaons devait avoir pour elle les conséquences les plus heureuses. Avec ses troupes, Napoléon Bonaparte avait amené sur les bords du Nil toute une légion d'artistes et de savants. En quittant le pays, l'Institut d'Égypte rapportait en France les matériaux du grand ouvrage qui devait le faire connaître au monde. On n'en connut pourtant même alors que ce qui était du domaine de l'art : les Pyramides, le grand Sphinx, les temples et les palais de la Haute-Égypte, et les tableaux gravés sur leurs murailles, avec des inscriptions en caractères qui étaient eux-mêmes des figures. Mais le sens de ce langage, si lisiblement tracé, se dérobait toujours. Ce sont encore des Français qui ont eu la gloire de le révéler, et par là d'ouvrir des horizons nouveaux à l'histoire : en première ligne et hors ligne, Champollion, qui trouva la clef de cette écriture, et après lui, sans rappeler ici plusieurs autres (notamment le

principaux : MM. Ernest Deseille, archiviste de la ville de Boulogne-sur-Mer : *Les Débuts de Mariette-pacha* (1881) et *Auguste Mariette* (1882); Ernest Desjardins, de l'Institut, son ami particulier, à qui je dois la meilleure partie de sa correspondance : *Conférence sur Mariette*, à l'inauguration de sa statue à Boulogne (1882); Arthur Rhoné, auteur de *L'Égypte à petites journées*, qui a reçu aussi et qui a recueilli beaucoup de lettres de Mariette, dont il m'a permis d'user; *Auguste Mariette, esquisse de sa vie et de ses travaux* (1881); Francis Morand, *L'Année historique de Boulogne-sur-Mer* (1859); sans parler de plusieurs articles soit sur ses découvertes, soit sur sa mort, par MM. Ernest Renan, *Les Antiquités et les Fouilles d'Égypte*, *Revue des Deux-Mondes*, 1er février 1865; Ernest Desjardins, *Les Découvertes de l'égyptologie française*, *ibid.*, 15 mars 1874; Gabriel Charmes, *Journal des Débats*, 5 et 8 février 1881; Eugène-Melchior de Vogüé, *Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1881, et plusieurs autres que je citerai en leur lieu.

vicomte Emm. de Rougé), Auguste Mariette, qui n'ajouta rien à la science philologique du maître, mais qui, par un instinct divinateur, découvrit et livra à l'étude des monuments dont les sables de l'Égypte semblaient avoir pris possession pour toujours.

Comment Mariette fut-il amené à étendre ainsi le champ ouvert à la science par Champollion? Ce ne fut assurément par aucune influence de pays ni d'origine. François-Auguste-Ferdinand Mariette naquit à Boulogne-sur-Mer, le 11 février 1821. Son père, étranger à la ville, y occupait, depuis 1815, l'emploi de chef des bureaux de la mairie. Enfant, le petit Mariette jouait dans le grenier où s'entassaient, un peu pêle-mêle, les archives communales. Si de ses ébats dans un pareil milieu avait pu naître quelque vocation scientifique, il serait devenu archiviste paléographe. Mais sa nature forte et vigoureuse ne comportait pas la reclusion dans un dépôt d'archives : il lui fallait l'air, le mouvement, les aventures, celles qui provoquent par le mystère et qui attirent par le péril. A quatorze ans, il aurait pu donner l'idée de son goût pour les découvertes, en s'engageant dans un souterrain qui, des remparts de Boulogne, allait vers la campagne, curieux de lui trouver une issue qu'on ne lui connaissait plus.

De ses études au collège communal de Boulogne, je ne relève qu'un trait : ses dispositions précoces pour le dessin, art qui devait le servir dans ses travaux et qui faillit pourtant lui faire manquer sa carrière. Sa famille étant peu fortunée, il devait souhaiter de lui venir en aide, ou du moins de ne lui être pas trop longtemps à charge. Avant même d'avoir terminé ses études (1839-1840), il accepta de suppléer un compatriote comme maître de dessin et de français dans une institution à Strafford, en Angleterre; et là il eut la tentation de se faire une situation plus lucrative en mettant son talent de dessinateur au service de l'industrie. Mais, au bout d'un an, il

revint en France et se remit sur les bancs pour faire sa philosophie et conquérir le diplôme de bachelier (4 août 1841).

C'était un passeport : pour quelle destination? Cela n'est jamais visé sur la pièce. Il s'en servit pour rester là où il était; il rentra comme professeur dans la maison d'où il venait de sortir comme élève : maître d'études, maître de français, puis chargé de la septième de 1841 à 1848[1]. Mais son esprit ne pouvait s'enchaîner à l'explication de la grammaire; il avait besoin d'expansion : il en chercha dans ces petits journaux de province où la littérature disputait encore avantageusement alors la place à la politique. On a signalé ses premiers essais dans la feuille *La Boulonaise :* histoire anecdotique, histoire locale, articles suivis sur les corsaires boulonais, pièces de vers aussi, par exemple pour l'inauguration de la statue de Napoléon sur la colonne du camp de Boulogne, le 15 août 1841[2]. Ce qu'on peut dire de mieux à l'éloge de ce morceau, c'est qu'il était vendu au profit des indigents.

En 1843, il parut vouloir entrer plus avant dans le journalisme. Il fut rédacteur en chef de *L'Annotateur boulonais.* Ce qu'il eut de désagréments dans cet emploi se peut deviner sans qu'on le dise; mais il dut s'y résigner quelque temps. Il s'était marié en 1845, et il fallait bien que, pour soutenir sa famille, il ajoutât quelque chose au maigre traitement d'un régent de collège. Il était bien difficile pourtant de cumuler les devoirs de la classe avec les soins d'une gazette, même dans une ville peu agitée et sous un gouvernement tolérant. Il renonça à diriger le journal, sans rompre d'ailleurs toute attache avec lui. Aimant son pays de Boulogne, il l'avait étu-

[1] Voici les dates des nominations officielles : maître d'études, 27 novembre 1842; chargé de la septième, 2 octobre 1843. Il n'eut le titre de régent que le 20 septembre 1847.

[2] Ernest Deseille, *Les Débuts de Mariette-pacha,* p. 9, et *Auguste Mariette,* notice, p. 13.

dié à tous les âges : il s'était jeté dans la grande querelle de *Portus Itius, Gesoriacum* et *Bononia,* et il publia dans son ancienne feuille une lettre à M. Bouillet, sur l'article *Boulogne* du dictionnaire (1847)[1]. Il fit pourtant, en dehors de ses classes et sans sortir de sa ville, d'autres études encore. En 1837, le musée de Boulogne avait acquis un caisson de momie, provenant d'un artiste, ancien membre de la commission d'Égypte, Vivant-Denon. Ce caisson n'était pas en tout très authentique. Denon en avait repeint le fond, dont les figures étaient fort effacées : au temps où les hiéroglyphes ne se lisaient pas, l'opération ne paraissait point avoir grand inconvénient. Mais le reste était bien égyptien, et Mariette voulut savoir ce que ces signes voulaient dire. Champollion en avait fourni les moyens par sa grammaire et son dictionnaire; il se les procura et devint un des visiteurs assidus de la galerie égyptienne de ce musée[2]. Une autre circonstance le fit entrer plus avant dans ces études. Son parent, Nestor L'Hote, un des premiers disciples, un des compagnons de voyage de Champollion, avait laissé en mourant des papiers qu'on le chargea

[1] M. Bouillet, tout confus qu'on eût pris l'article de son dictionnaire comme une thèse digne d'être débattue dans un mémoire, lui écrivit :

«Paris, 19 octobre 1847.

«... Mon dictionnaire n'a pas la prétention d'émettre des opinions originales, ni de discuter les questions historiques et géographiques comme on pourrait le faire dans un mémoire *ex professo*... Je crois, ajoute-t-il, que votre lettre serait mieux adressée à un savant qui aurait traité spécialement de la géographie de la Gaule, comme M. Walckenaër.

«Du reste, Monsieur, je profiterai de vos indications dès que cela me sera possible; je regrette qu'elles ne me soient pas arrivées assez tôt pour prendre place dans la cinquième édition, qui va paraître.» (Papiers de Mariette, communiqués par M. Arthur Rhoné, attaché à la mission française du Caire.)

[2] «Je suis entré dans l'Égypte, écrivait-il plus tard, non par *L'Univers pittoresque* de Figeac, mais par la momie du musée de Boulogne. Sans cette momie et sans les facilités que m'a procurées M. Gérard, conservateur de la bibliothèque publique de Boulogne, je ne serais certainement pas aujourd'hui un égyptologue.» (Lettre à M. A. Rhoné, 1er mai 1874.)

de mettre en ordre. Il le fit, et bientôt il donna un premier échantillon de son savoir dans un livre consacré au musée où il s'était formé : *Catalogue analytique des objets composant la galerie égyptienne* (musée de Boulogne-sur-Mer).

Dès ce moment, ce n'était plus à Boulogne qu'il pouvait rester, et du premier bond il aurait voulu aller en Égypte. Il en fit la demande au Ministre de l'instruction publique, et la lui fit transmettre par le maire de Boulogne et par un député du Pas-de-Calais, M. François Delessert, qui promit de l'appuyer (30 mai 1846). Mais le ministre répondit qu'un autre voyageur venait d'être chargé d'une mission de ce genre (26 juin 1846) (c'était sûrement J.-J. Ampère). Mariette insista; il ne demandait plus d'être défrayé de son voyage; il sollicitait seulement le passage gratuit : mais cela même lui fut refusé[1]. Il voulut au moins aller à Paris, et, bien que sa position à Boulogne se fût améliorée (à sa classe du collège s'était joint un emploi dans l'école de dessin), il demanda un congé. Il l'obtint, et vint à notre grande Bibliothèque étudier ce que nous avons de *la salle des ancêtres de Thoutmès III*. Il en fit l'objet d'un mémoire qu'il adressa à M. Charles Lenormant; et notre confrère, justement frappé des qualités que révélait ce travail, entrepris sans direction, sans maître, dans un isolement absolu, écrivit au maire de Boulogne pour le prier de mettre le jeune égyptologue en mesure de poursuivre ses études à Paris[2].

La tentative ne fut pas heureuse : l'état des finances de la ville, après la révolution de 1848, lui interdisait tout sacrifice. Mais Mariette eut un autre appui qui lui venait du Boulonais. Par suite de la même révolution, le peintre Jeanron, son compatriote, avait été placé à la tête des musées nationaux. A la recommandation de MM. Ch. Lenormant et de

[1] Voir aux Appendices, n° I, les deux lettres.

[2] 15 avril 1849. Voyez cette lettre aux Appendices, n° II.

Longpérier[1], il lui trouva dans le Louvre un petit emploi qui lui laissait du loisir pour l'étude (il s'agissait de ranger les papyrus égyptiens), et pour cela il lui faisait, sur le chapitre de son budget intitulé : *Frais de collage*, un traitement de 2,000 francs par an, ou plutôt de 166 fr. 66 par mois; car il ne le lui assurait que pendant cinq mois, du 1er mai au 1er octobre. — 166 fr. 66 par mois, et il avait à Boulogne un congé sans traitement[2], et il était marié, père de trois petites filles! Il fallait tout son dévouement à la science pour se réduire à une pareille position : il l'accepta, et s'estima heureux de la garder au delà du terme fixé[3]. La joie du travail lui faisait oublier ses misères domestiques; jamais il ne montra plus d'entrain et de gaieté; il allait par les salles, ayant le mot pour rire avec les gardiens, et, pour travailler d'inspiration, il enfourchait les sphinx. «Que faites-vous là? lui dit un jour un de ses amis, le voyant ainsi, la plume à la main, juché sur le colosse. — J'écris l'histoire de ce *pistolet-là*[4].»

Cette situation eut pour fin celle qui fut mise à l'administration de son protecteur. En 1850, Jeanron retourna dans son atelier, et Mariette était menacé d'être renvoyé à son collège. — Au lieu d'une place qu'on demandait pour lui au

[1] Lettre à M. A. Rhoné, 11 août 1874.

[2] Congé sans traitement, jusqu'à la fin de l'année scolaire, 20 mai 1849.

[3] Le 7 juillet 1849, le principal le prie de lui faire savoir s'il a l'intention de reprendre sa chaire. «J'aime à croire, ajoutait-il, que vous êtes toujours content à Paris, et que vous obtiendrez au mois d'octobre une position conforme à vos désirs.» Le 30 septembre, il obtenait prolongation de son congé et de son emploi au musée. Un excellent homme, M. Gérard, tâchait de lui assurer quelques ressources supplémentaires; il lui demandait des articles pour *L'Impartial de Boulogne;* mais il ajoutait : «Visez surtout à vous faire ouvrir la porte du *Journal des Savants*, c'est le chemin de l'Institut, où vous parviendrez, je vous le prédis, et où je vous pousserai, pour ma part, de mes tout petits efforts, si Dieu me prête vie assez longtemps.» (Papiers de Mariette, communiqués par M. A. Rhoné.) Mariette lui en garda toujours de la reconnaissance.

[4] *Auguste Mariette*, notice par Ernest Deseille, 1882, p. 32.

ministère, il reçut une mission. Les Anglais venaient de faire un précieux butin dans les couvents coptes de l'Égypte; un de leurs délégués avait, par des séductions fort grossières, enlevé aux moines de la vallée des lacs de Natron leurs plus beaux manuscrits. Il en restait sans doute encore ailleurs; et la France désirait en acquérir, fût-ce par d'autres procédés; non point tant par amour de cette langue et de cette littérature, mais dans ces manuscrits on espère toujours trouver quelque traduction des œuvres de l'antiquité grecque. Les études de Mariette sur les textes coptes qu'il avait maniés au Louvre, la *Bibliographie copte* qu'il venait de composer (1849), le mettaient en vue[1]. Sur le rapport de notre Académie (21 juin 1850), on le chargea d'aller à son tour à la recherche de ces manuscrits. Mais, disons-le, Mariette, dans sa demande, ne s'était pas réduit à ce rôle, et l'Académie n'avait pas entendu l'y renfermer. «M. Mariette, disait le rapporteur (Charles Lenormant), propose aussi d'entreprendre des fouilles sur les points de l'antiquité égyptienne imparfaitement explorés jusqu'ici, afin d'enrichir nos musées du produit de ses richesses.» Notre commission proclamait que l'exploration de l'Égypte était loin d'être achevée; qu'après Champollion, après Lepsius, il y avait encore bien des conquêtes à faire. Elle trouvait

[1] Il avait publié vers le même temps une note sur un fragment du papyrus royal de Turin et la 6e dynastie de Manéthon. Il résumait ses observations en ces trois points:

1° Qu'un des fragments, le n° 41 de M. Lepsius (*Auswahl der wichtigsten Urkunden*, etc., table IVe, tête de la cinquième colonne), n'est pas à sa place;

2° Que l'ensemble de la 5e et de la 6e dynastie de Manéthon est nettement reconnu sur le papyrus et aussi nettement que l'ensemble de la 12e dynastie, qui a servi à la plus grande découverte dont se soit enrichie l'histoire de l'archéologie égyptienne depuis la mort de Champollion;

3° Enfin, ce qui n'est pas moins considérable, que Manéthon et le papyrus se vérifient mutuellement, et que, dans cette confrontation, Manéthon ne perd rien de son autorité. (*Revue archéol.*, 1re série, t. VI, 1849, p. 305.)

que le crédit proposé, 6,000 francs, était pour cela bien peu de chose, et exprimait le vœu qu'il fût augmenté[1].

On donna 8,000 francs!

Mariette allait donc partir pour l'Égypte! Jamais il n'avait fait rêve pareil, même sous les voûtes du Louvre, devant les monuments des Pharaons. Il en était ivre de bonheur. Avant de quitter la France, il voulut voir son père, et le vieillard vint à Paris pour lui donner cette dernière joie; mais sa jeune famille, sa femme, ses petits enfants, il les fallait laisser! Sa vocation était bien forte, puisqu'il y fit un si grand sacrifice.

Il partit le 4 septembre 1850, et le 2 octobre il était à Alexandrie. Il ne fit qu'y passer, et gagna le Caire au plus vite. C'est là, d'ailleurs, que sa mission l'appelait d'abord. J'ai dit qu'il devait aller dans les couvents pour voir s'il y avait quelque chose à recueillir encore après — dirai-je la moisson ou la razzia? — que la mission anglaise y avait faite, et il lui fallait pour cela une lettre d'introduction du patriarche résidant au Caire. Mais le patriarche était mis en défiance par la manière dont s'étaient conduits les Anglais. Il promit pourtant de recommander Mariette à l'archimandrite du couvent de Saint-Macaire. Seulement, sa lettre ne pouvait être prête avant quinze jours. Mariette voulut mettre ce délai à profit. Heureux contretemps! Une visite à la citadelle du Caire décida de sa mission et de sa vie.

Lui-même nous a décrit en une belle page ce moment solennel :

Du haut de la citadelle, dit-il, la vue du Caire est un des plus beaux panoramas que l'on puisse voir. Je m'y trouvais le lendemain de ma visite au patriarche, vers le soir. Le calme était extraordinaire. Devant moi s'étendait la ville; un brouillard épais et lourd semblait être tombé sur elle, noyant toutes les maisons jusque par-dessus les toits. De cette

[1] *Mémoires de l'Acad. des inscriptions*, t. XVIII, 1re partie: *Histoire de l'Académie*, p. 152-159.

IMPRIMERIE NATIONALE.

mer profonde émergeaient trois cents minarets, comme les mâts de quelque flotte immense submergée. Bien loin, dans le sud, on apercevait les bois de dattiers qui plongent leurs racines dans les murs écroulés de Memphis.

A l'ouest, noyées dans la poussière d'or et de feu du soleil couchant, se dressaient les Pyramides. Le spectacle était grandiose. Il me saisissait, il m'absorbait avec une violence presque douloureuse.

On excusera ces détails, peut-être trop personnels. Si j'y insiste, c'est que le moment fut décisif. J'avais sous les yeux Gizeh, Abousyr, Saqqarah, Daschour, Myt-Rahyneh (Memphis). Ce rêve de toute ma vie prenait un corps. Il y avait là, presque à la portée de ma main, tout un monde de tombeaux, de stèles, d'inscriptions, de statues. Que dire de plus? Le lendemain, j'avais loué deux ou trois mules pour les bagages, un ou deux ânes pour moi-même; j'avais acheté une tente, quelques caisses de provisions, tous les *impedimenta* d'un voyage au désert, et, le 20 octobre, dans la journée, j'étais campé au pied da la grande Pyramide[1].

La nécropole de Memphis qu'il avait traversée après avoir passé le Nil, en allant de Myt-Rahyneh à la grande Pyramide, s'étend sur un espace de vingt lieues, au pied de la chaîne libyque, dans le désert. Toutes les époques s'y succèdent jusqu'à 3,000 ou 4,000 ans avant J.-C. Mariette eut tout d'abord l'idée d'explorer ce vaste champ par quartiers, ne doutant pas que chacune de ces régions ne dût correspondre aux divers âges des dynasties[2]. En le parcourant, il vit un sphinx dont la tête s'élevait au-dessus du sable, comme pour le regarder. Cette rencontre le frappa. Il avait vu de pareils sphinx à Alexandrie, au Caire, tous de même grandeur, de

[1] *Le Sérapéum de Memphis*, par Auguste Mariette-pacha, publié, d'après le manuscrit de l'auteur, par G. Maspero, professeur au Collège de France, directeur général des musées d'Égypte. Paris, Vieweg, 1882, in-4°, t. I, p. 4.

[2] Il y rencontra quelques Bédouins des villages voisins, qui faisaient aussi des fouilles pour en vendre les produits aux voyageurs. «Un jour, dit-il, attaché au bout d'une corde, j'étais descendu dans un puits et j'avais assisté, j'avais aidé de mes mains à l'ouverture d'un sarcophage inviolé. Émotion délicieuse que je n'ai jamais oubliée.» (*Le Sérapéum de Memphis*, t. I, p. 5.)

même matière, portant souvent, gravés au trait, les noms d'Apis, de Sérapis, et on lui avait dit que les marchands d'antiquités s'en approvisionnaient en ce lieu même[1]. Aussitôt, et comme par une soudaine illumination, il se rappela ce passage de Strabon :

« On trouve de plus (à Memphis) un temple de Sérapis, dans un endroit tellement sablonneux que les vents y amoncellent des amas de sable, sous lesquels nous vîmes les sphinx enterrés, les uns à moitié, les autres jusqu'à la tête, d'où l'on peut conjecturer que la route vers ce temple ne serait point sans danger, si l'on était surpris par un coup de vent[2]. »

Les sphinx du Caire et d'Alexandrie n'avaient-ils pas été exhumés de cette allée ensevelie sous les sables? Et celui qu'il avait devant les yeux n'était-il pas resté en place comme pour lui en signaler la direction? S'il en était ainsi, des fouilles habilement pratiquées lui en feraient trouver d'autres. Le premier, par sa position, marquait la ligne où l'on devait les chercher; le suivant donnerait la distance; que l'on en trouve deux autres parallèles aux deux premiers, et l'on aura l'axe et la largeur de l'allée, l'écartement des sphinx et, par suite, le moyen de les retrouver, les uns après les autres, par des sondages, sans avoir besoin de déblayer tout le sable. Les

[1] « J'avais vu à Alexandrie, dans les jardins de M. Zizinia, consul général de Belgique, deux sphinx sans inscriptions. Ils étaient taillés dans le beau calcaire du Mokattam et appartenaient à cet art de l'époque des Saïtes que sa grâce un peu sèche fait si facilement reconnaître. En visitant l'École polytechnique, sous la conduite de son savant directeur, Aly-Pacha-Moubarak, j'en trouvai deux autres. Même rencontre chez Linant-bey, chez Clot-bey, chez Varin-bey. Évidemment ces sphinx avaient une même origine, c'est-à-dire qu'ils provenaient de la même allée. Tous d'ailleurs étaient achetés chez un négociant du Caire, M. Fernandez, lequel m'apprit qu'effectivement on les trouvait dans la nécropole de Saqqarah, où ils formaient une avenue qui paraissait s'enfoncer et se perdre vers l'occident dans les sables du désert. » (*Le Sérapéum de Memphis*, t. I, p. 5.)

[2] Strabon, livre XVII, p. 807.

quatre sphinx furent découverts; l'allée était bien là, et le Sérapéum au bout [1].

Restait à y arriver. Mais que de peines, que de traverses, que d'efforts avant d'atteindre ce but! Le récit en a été fait plusieurs fois [2], et Mariette lui-même en a consigné les traits essentiels dans des pages qui ne sont publiées que d'hier [3] et qui portent le caractère de notes écrites au cours de cette longue recherche; car le travail ne dura pas moins d'une année (du 1er novembre 1850 au 12 novembre 1851). C'est une conquête sur le désert et comme une lutte corps à corps avec Typhon, le dieu des sables, l'ennemi du Nil, le meurtrier d'Osiris: et le dieu malfaisant prit plus d'une fois la forme humaine pour disputer le tombeau divin dont il était devenu maître: mais il avait affaire à un rude et vigoureux jouteur. Un moment, Mariette avait cru que le sanctuaire dont les sphinx lui désignaient l'emplacement allait se retrouver du premier coup. Il voyait devant lui, vers l'ouest, se dessiner une vaste enceinte et une butte de sable au milieu. Cette butte ne recélait-elle point le temple? Il l'y chercha, et n'y trouva rien. Il en revint donc au procédé plus lent que le rai-

[1] «Il ne semblait pas possible, ajoute-t-il, de laisser à d'autres le mérite et le profit de fouiller ce temple, dont un hasard heureux venait de me faire découvrir les restes et dont l'emplacement allait désormais être connu. Sans aucun doute, bien des débris précieux, bien des statues, bien des textes ignorés, se cachent sous ces sables que je foule. N'était-ce pas déjà le droit du Louvre de les posséder?

«Tous mes scrupules tombaient devant ces considérations. J'oubliai en ce moment ma mission, j'oubliai le patriarche, les couvents, les manuscrits coptes et syriaques, Linant-bey lui-même, et c'est ainsi que, le 1er novembre 1850, par un des plus beaux levers du soleil que j'aie jamais vus en Égypte, une trentaine d'ouvriers se trouvaient réunis sous mes ordres près de ce sphinx, qui allait opérer, dans les conditions de mon séjour en Égypte, un si complet bouleversement.» (*Le Sérapéum de Memphis*, t. I, p. 7.)

[2] Entre autres, avec beaucoup de verve, par M. Ernest Desjardins, dans une conférence qu'il fit à Boulogne, la veille de l'inauguration de la statue de Mariette. (*Inauguration du monument*, etc., p. 89 et suiv.)

[3] *Le Sérapéum de Memphis*, cité plus haut. On n'en a encore que le vol. I.

sonnement lui avait indiqué : suivre la ligne des sphinx, cheminer par l'allée. D'abord tout lui succède à souhait; les sphinx sont à leur place, je dirai à leur poste, comme de fidèles sentinelles. Il les y retrouve jusqu'au cent trente-quatrième; mais alors plus rien : le sondage est en défaut; on doit recourir aux fouilles, devenues bien plus difficiles dans un sable plus profond. Enfin le cent trente-cinquième est découvert et montre que l'avenue fait un crochet. Arrivera-t-on à quelque chose dans cette direction nouvelle? Après le cent quarante et unième sphinx, tout se dérobe encore. On fouille et on finit par dégager un hémicycle, qui termine et qui ferme l'allée, hémicycle orné de statues de législateurs, de poètes et de philosophes de la Grèce. Chercher Osiris et se trouver face à face avec de méchantes statues de Lycurgue, de Pindare et de Platon ! Évidemment l'allée de sphinx n'était pas faite pour mener là. Mariette se remet donc à l'œuvre; il cherche à gauche, et ne trouve rien qu'un petit temple de Nectanébo avec quatre lions grecs de mauvais style et une statue de Bès, que les femmes mêlées aux ouvriers prirent pour le diable[1]. Il cherche à droite, et il met à découvert une vaste avenue dallée, un *dromos* bordé d'un mur à hauteur d'appui, sur lequel sont rangés d'autres produits très médiocres, cette fois encore, de l'art grec : des figures d'animaux symboliques, un Cerbère colossal, un paon de six pieds de haut, un coq géant, tenus en bride par des enfants. Ce n'est qu'à l'extrémité qu'il déterre un petit édicule de style grec et

[1] «C'est l'heure du repas de midi, et le soleil tombe d'aplomb sur la statue, dont il fait saillir puissamment tous les reliefs. Il est venu des femmes d'Abousyr et de Saqqarah se joindre à nos ouvriers. Une sorte de procession se forme. Évidemment on prend Bès pour le diable. Le défilé commence. Chacun agit alors selon son tempérament. Les femmes se posent devant la statue et l'injurient, avec des gestes de forcenées. En général, les hommes crachent dessus. J'ai parmi mes ouvriers deux ou trois nègres. Ils regardent en face l'impassible divinité, et subitement se sauvent en riant aux éclats.» (*Le Sérapéum de Memphis*, t. I, p. 18.)

un autre de style égyptien, où était une statue du bœuf Apis, que l'on voit au Louvre aujourd'hui. Au bout de cette avenue, enfin, il trouve un pylône ou porte monumentale du temps de Nectanébo. A droite et à gauche, sur un socle antique, étaient deux lions couchés, en calcaire, qui rappelaient les lions du Vatican (sans doute de même provenance), dont les moulages en fonte décorent la façade de l'Institut.

A ce point de ses fouilles, qui duraient déjà depuis quatre mois [1], Mariette, s'il n'avait pas pénétré encore dans le Sérapéum, n'avait pas laissé que de faire des découvertes importantes. Le long de l'allée des sphinx, il avait mis au jour quelques tombes de l'ancien empire. Il y trouva plusieurs statues, deux entre autres d'un admirable travail [2]. Il me suffit de nommer le scribe accroupi du musée du Louvre, ce prototype, à trente siècles de distance, du fameux rémouleur de Florence, dont la copie est aux Tuileries; près du temple de Nectanébo, un tombeau qu'il crut d'abord d'un Apis et qui était d'un prêtre, dont il fouilla le corps comme on fouillerait un caveau [3]; sous le dallage du *dromos,* une multitude de sta-

[1] Il avait dû suspendre, pendant trois semaines, ses travaux, par suite d'une ophtalmie gagnée dans cette dure vie au désert, sous la tente :

«La tente me fatigue, dit-il dans son récit, le vent et le sable s'y engouffrent, et j'ai de nouveau les yeux très irrités.

«J'étais à peu près guéri d'une très violente ophtalmie, qui m'avait forcé d'aller au Caire chercher le secours de la science. (La tente emportée par le vent)... Je me décide à profiter des grosses briques creuses qu'on rencontre en quantités innombrables dans la montagne et à construire, tant bien que mal, un abri (deux chambres, dont une servant de magasin).» (*Le Sérapéum de Memphis*, t. I, p. 31.) Ces deux chambres existent encore.

[2] «Le nu est peint en rouge, les cheveux en noir, le caleçon court (*schenti*) en blanc. Les yeux sont enchâssés dans une enveloppe de bronze qui tient lieu de paupières. Au milieu des yeux, formés d'un morceau de quartz blanc opaque, est fixé un petit disque de cristal de roche qui donne à la prunelle ainsi figurée une extraordinaire puissance de vie.» (*Ibid.*, p. 11.)

[3] «L'ouverture de la momie ne donna que de médiocres résultats. Le corps est noir, pesant et ne forme qu'une masse de bitume avec les bandelettes nom-

tuettes, ainsi cachées pour conjurer les maléfices du dieu des sables. Il en était là, quand il eut à son tour à conjurer des maléfices d'une autre sorte. Il y avait une loi de Méhémet-Ali qui portait défense de faire des fouilles sans firman; loi tombée en désuétude. La jalousie des marchands d'antiquités et du moudyr (gouverneur) de Gizeh la fit revivre. Abbas-Pacha était vice-roi, et n'avait pas en faveur la France républicaine. Ordre fut signifié à Mariette de cesser son travail et de livrer les objets qu'il avait découverts. Mariette déclara qu'un ultimatum de cette espèce devait être adressé, non à lui, mais au représentant de la France en Égypte : c'était une question de droit international, que le consul avait seul qualité pour traiter avec le gouvernement égyptien ; et il passa outre. Seulement, un beau matin, ses travailleurs ne parurent plus : le moudyr avait trouvé ce moyen de l'arrêter plus pratique et plus sûr que la diplomatie; et c'est au moment où il touchait au terme que les fouilles demeurèrent ainsi suspendues pendant près d'un mois !

Au bout de ce temps, les circonstances parurent plus favorables. Le gouvernement égyptien leva son *veto*. En France, on attendait la découverte de jour en jour. M. de Saulcy, revenant de son premier voyage en Palestine, avait appris en route les résultats déjà obtenus et en signalait l'importance dans la presse. L'Académie, instruite par d'autres voies plus directes, décida qu'une démarche serait faite par son bureau [1] pour obtenir du ministère un nouveau subside (16 mai 1851) [2].

breuses qui l'enveloppent. Il faut la pioche pour briser tout cela, et encore n'y réussit-on qu'avec peine. Le bitume a envahi le crâne et le tronc tout entier. Une feuille d'or est appliquée sur la langue. On recueille çà et là dans la cavité de la poitrine, et noyés dans le bitume, des *tat*, des vases cordiformes, des têtes de serpent en cornaline, de nombreuses statuettes de divinités en faïence émaillée. » (*Le Sérapéum de Memphis*, t. I, p. 22 et 23.)

[1] M. Guizot, président; M. Walckenaër, secrétaire perpétuel.

[2] *Mém. de l'Acad. des inscriptions*, t. XVIII, 1re partie (*Histoire*), p. 179. M. Le-

Il n'était plus question des manuscrits coptes, et personne ne songeait à demander compte à Mariette des 8,000 francs qu'il n'y avait pas employés. Le 7 août 1851, sur le rapport de M. Lacrosse, l'Assemblée nationale vota 30,000 francs pour cette destination nouvelle[1]. Mais, le croirait-on? ce vote fit plus de mal que de bien. Nous avons, en France, l'habitude (je ne dirai pas la modestie) de parler à la tribune comme si notre voix ne devait pas être entendue au dehors. L'Égypte, c'est bien loin, quoique un peu moins loin que la Chine; mais les Orientaux eux-mêmes ont des oreilles, et s'ils ne savent pas notre langue, il ne manque pas de gens qui se mettent en devoir de la leur interpréter. Le rapport de M. Lacrosse et le texte de la loi qui fut votée pouvaient même se passer de commentaire. Après un exposé un peu risqué du culte de Sérapis et une indication moins inexacte de ce que les premières fouilles de Mariette avaient produit, le rapporteur continuait :

On est fondé à compter sur des résultats encore plus avantageux pour la science archéologique. Le Sérapéum, couvert de sable dès le temps de Strabon, est resté intact. L'Académie des inscriptions porte le plus vif intérêt aux travaux qui permettront à la France de s'approprier des objets précieux, d'une origine authentique, et qui ont échappé à la main des barbares...

On connaît les difficultés d'une telle entreprise. Elle peut être entravée par des incidents sur lesquels il ne serait point nécessaire d'arrêter votre attention : la situation intérieure de l'Égypte pourrait même devenir moins favorable à l'extraction et au transport des objets enfouis à Memphis... Malgré la circonspection et la prudence qui ont présidé aux

normant venait d'apprendre à l'Académie la découverte désormais certaine du Sérapéum. Deux lettres de M. Delaporte, consul de France au Caire, à M. Jomard (4 avril) avaient déjà informé l'Académie de la marche des travaux. (*Ibid.*, p. 356, 357).

[1] L'Académie, consultée officiellement, avait donné son adhésion à la proposition de l'administration des Musées, qui demandait ces 30,000 francs pour le Sérapéum. (*Mém. de l'Acad. des inscriptions, ibid.*, p. 195 et 199.)

opérations des explorateurs français, l'éveil est donné aux étrangers. On leur interdirait difficilement l'approche du temple.

Suspendre ou cesser des recherches conduites avec tant de succès, ce serait livrer aux musées rivaux ce qu'il dépend de nous de déposer dans la collection nationale...

Admirable naïveté du régime parlementaire! et la loi était ainsi libellée :

Il est ouvert au ministre de l'intérieur, sur l'exercice 1851, un crédit extraordinaire de 30,000 francs, applicable aux travaux de déblayement d'un temple dédié à Sérapis, découvert parmi les ruines de Memphis, et *au transport en France des objets d'art qui en proviendront* [1].

L'effet immédiat de ce rapport et de ce vote au Caire fut l'envoi d'un inspecteur du vice-roi, qui fit le compte des monuments découverts, au nombre de cinq cent treize, et enjoignit à Mariette de les livrer. Mariette déclara qu'il ne les remettrait que sur l'ordre du Gouvernement français, et il paraît que le consul hésita un peu à s'engager sur ce terrain de lui-même. Il transmit à son compatriote une dépêche de Stéphan-bey, ministre du vice-roi, dépêche conçue dans un style parfaitement occidental (on jurerait qu'un Anglais l'a écrite) : elle rappelait que le consul, en sollicitant pour Mariette l'autorisation de faire des fouilles, avait reconnu en son nom les droits de propriété de l'Égypte sur les monuments découverts. C'est à ces conditions que la recherche en avait été permise; mais plusieurs avaient été détournés, grand dommage pour l'archéologie! La surveillance était donc imparfaite. En conséquence, dans l'intérêt de la science aussi bien que de l'Égypte, le Gouvernement égyptien avait arrêté : 1° la livraison à lui des objets découverts; 2° l'envoi de cinq officiers pour constater ceux qu'on viendrait à découvrir [2].

[1] *Le Sérapéum de Memphis*, Appendice C, p. 107-109.
[2] Voir cette dépêche aux Appendices, n° III.

Mariette ne reçut cette lettre que comme un avertissement, et demanda que l'ordre lui fût donné par écrit. Cela faisait gagner du temps. Or le Gouvernement français s'était trop avancé pour reculer. Il commanda à son consul, M. Le Moyne, d'intervenir, et il en résulta une sorte d'accord, qui se résumait en ces trois points :

1° Abandon au Gouvernement de la République des objets déjà trouvés ; 2° suspension provisoire des fouilles pour tout le monde ; 3° autorisation au Gouvernement français de les reprendre par la suite, même avec des facilités particulières, s'il s'engageait à n'en pas réclamer pour lui les produits[1].

C'est au milieu de ces entraves que Mariette accomplit sa découverte. Pour tenir contre la force, il ne s'était pas fait scrupule de recourir à la ruse. Il recélait au fond des puits où les Égyptiens autrefois ensevelissaient ou, pour mieux dire, cachaient leurs morts, les objets qu'il avait remis au jour. Il les y faisait emballer, pour les expédier nuitamment vers Alexandrie. Plusieurs des surveillants annoncés par Stéphan-bey étaient arrivés. Un premier voulut descendre dans un des puits de Mariette, et on l'y fit rester plus que de raison ; un second s'y laissa choir, et n'en revint pas, il s'y tua ; cela rendit les autres plus circonspects. Ils étaient absents quand enfin Mariette atteignit le but si persévéramment poursuivi :

Le grand jour est arrivé, écrit-il dans son journal. Hier, 12 novembre 1851, j'ai pu enfin pénétrer dans la tombe d'Apis. Vers la fin de la journée précédente, la partie supérieure d'une magnifique porte, construite en calcaire blanc, s'était montrée au fond de la tranchée[2], le long de la paroi verticale sud. On se met à l'œuvre avec ardeur. Quelques gros blocs tombés, qu'il fallut briser à coup de masse, ralentirent malheureusement le travail, que nous continuons pendant la nuit. Un petit coin de l'entrée

[1] *Le Sérapéum de Memphis*, t. I, p. 45-46.

[2] Cette porte, couverte d'inscriptions tracées par les pèlerins, est aujourd'hui au Louvre.

se montre bientôt. Je m'y laissai glisser, et, quelques instants après, j'étais dans l'intérieur de la tombe.

La tombe se compose d'une longue galerie principale, taillée en voûte, et de galeries plus petites, qui s'en détachent à angle droit[1]. C'est le plus grand souterrain qu'il y ait en Égypte : les galeries mises bout à bout présenteraient 250 mètres de développement. Mariette n'eut garde de publier sa victoire : il aimait bien mieux être seul à jouir de sa conquête. Pour échapper à la curiosité des surveillants, il avait même adapté à l'ouverture qu'il venait de pratiquer une sorte de cheminée à ras du sol : il la tenait ouverte pendant la nuit, pour y descendre; pendant le jour, il y posait une planche, qu'on avait soin de recouvrir de sable afin que rien n'y attirât les regards. Les choses restèrent ainsi jusqu'au 12 février 1852. Ce jour-là, M. Le Moyne écrivit à Mariette que le droit de fouiller lui était rendu; et Mariette, supprimant sa cheminée, ouvrit les portes; seulement la faveur avait son correctif. Les cinq cent treize monuments recensés d'abord restaient à la France; mais ceux qui avaient été trouvés depuis, ou qui devaient l'être par la suite, appartenaient, en vertu de l'accord, au vice-roi[2].

Nous ne suivrons pas notre intrépide missionnaire dans l'exploration du monument et dans les luttes qu'il soutint pour

[1] «Dans une partie de leur parcours, ajoute Mariette, les galeries n'ont pour limites latérales que le roc vif, dans lequel elles sont creusées. Souvent aussi, de chaque côté du chemin, s'ouvrent de grandes chambres. Au milieu de la plupart de ces chambres est un sarcophage. Les chambres sont en contre-bas des galeries et taillées en forme de voûtes, comme elles. Elles ne sont pas en face l'une de l'autre, mais alternent.» (*Le Sérapéum de Memphis*, t. I, p. 48.)

[2] Mariette goûta peu cet accommodement : . . . «Comme les moins importants, dit-il, sont précisément ceux qui ont été trouvés d'abord et que tout l'intérêt des fouilles se concentre sur ceux qui ont été recueillis en dernier lieu, il s'ensuit que ce sont ceux auxquels je tiens le moins qu'on nous offre, et ceux qui sont pour moi le vrai fruit de nos travaux que l'on confisque.» (*Le Sérapéum de Memphis*, t. I, p. 56.)

en rester maître, lutte plus ou moins courtoise avec les agents égyptiens, lutte à main armée contre les Bédouins, attirés là par le bruit de trésors découverts; nous ne dirons pas son ardeur à fouiller toutes les parties, tous les recoins de ces galeries, ses émotions en ouvrant un tombeau, sa joie quand il en trouva un qui n'avait pas été violé[1], et le légitime orgueil avec lequel il énumère et décrit les précieux bijoux qu'il en a tirés. Il l'a dit lui-même dans son livre du *Sérapéum*[2], et l'on en peut voir les plus beaux échantillons dans les vitrines du musée égyptien au Louvre. Le vice-roi, comptant bien que tout serait à lui, grâce à son traité et à ses surveillants, avait remis en vigueur pour tous les autres le firman qui défendait les fouilles, et Mariette y tenait la main, au grand mécontentement des fellahs du pays, dépossédés d'un trafic séculaire[3]. Le vice-roi aurait eu de bien plus légitimes griefs contre Mariette s'il n'avait rien reçu des travaux qu'il lui laissait poursuivre. Le moment critique arrivait. Le Gouvernement égyptien avait envoyé à Saqqarah une vingtaine de chameaux pour rapporter au Caire sa part de butin. Il fallait donc bien s'exécuter; « mais, dit Mariette, les choses se sont passées mieux que je ne l'espérais; Latyf-agha s'est montré conciliant; M. Bonnefoy (le second de Mariette) lui a livré à peu près ce qu'il a voulu[4]. » On dit que, dans le nombre, il y avait des pierres

[1] « En 1851, j'eus la bonne fortune de découvrir la tombe inviolée d'un Apis. Elle datait du règne de Ramsès II, et donna au Musée ces beaux bijoux que tout le monde connaît. Quand j'y entrai pour la première fois, je trouvai, marquée sur la couche mince du sable dont le sol était couvert, l'empreinte des pieds des ouvriers qui, 3,700 ans auparavant, avaient couché le dieu dans sa tombe. (*Notice des principaux monuments exposés dans les galeries provisoires de Boulaq*, p. 61.)

[2] *Le Sérapéum*, éd. in-fol., § 7.

[3] *Le Sérapéum*, éd. in-4, t. I, p. 68. — Ajoutons que depuis des siècles, dans ce pays dénudé, ils font servir le bois des caissons de momies à cuire leur pain.

[4] *Le Sérapéum de Memphis*, t. I, p. 70.

destinées à recevoir des inscriptions et que Mariette avait trouvées, à l'état brut encore, dans les galeries; il y traça quelques hiéroglyphes, où s'exhalait sa mauvaise humeur contre ceux qui lui voulaient ravir le fruit de ses veilles, et elles furent déposées avec le reste, comme stèles antiques, dans la citadelle du Caire[1]. Un savant étranger, qui les étudia, crut y trouver une dynastie nouvelle; mais il dut être peu édifié en voyant de quelle façon, dans l'ancienne Égypte, on parlait des pachas!

Tout ce travail n'avait pas pu s'accomplir avec les 30,000 fr. votés par l'Assemblée nationale. Un jour même, pour n'être pas arrêté court, Mariette, avec l'autorisation du consul, dut vendre de l'or (du poids de 2 kilogrammes) qu'il avait trouvé en feuilles assez épaisses au soubassement d'une tombe d'Apis. Il avait besoin de nouveaux subsides, et le prince qui était alors tout le gouvernement de la France ne les lui refusa pas: un Bonaparte ne pouvait pas se désintéresser de l'Égypte. Le 2 septembre 1852, Mariette reçut l'agréable nouvelle qu'une somme de 50,000 francs lui était allouée pour continuer ses fouilles. Il trouva un autre soutien dans la munificence du Mécène généreux qui fut l'honneur de notre Académie. Il s'agissait d'une recherche particulière. Pline avait dit que les Égyptiens voyaient dans le grand Sphinx le tombeau d'*Armaïs* (Armachis), et il réfutait cette opinion, le grand Sphinx étant taillé dans le rocher[2]. Mais le tombeau ne pouvait-il pas être au voisinage? Un plan relevé en 1816 par le docteur Ricci, au temps des fouilles du capitaine Caviglia, le faisait croire. On y marquait, derrière le grand Sphinx, des chambres inconnues jusqu'alors. Le duc de Luynes mit à la disposition de

[1] E. Desjardins, *Inauguration*, etc., p. 127.

[2] Pline, *Hist. nat.*, XXXVI, XVII, 1, ou XII, p. 77 (éd. Sillig): «Harmaïn regem putant in ea conditum, et volunt invectam videri. Est autem saxo naturali elaborata.»

Mariette un premier, puis un second subside pour les rechercher; et Mariette découvrit un édifice en granit, temple ou tombeau, le plus vieux du monde, antérieur au fondateur de la seconde pyramide. Le Gouvernement, sur les instances de l'Académie[1], lui fournit une troisième allocation; une quatrième lui eût été nécessaire pour aller jusqu'au fond[2]. Il l'obtint, mais plus tard, de Saïd-Pacha : «En quelques jours, dit-il, le sol était atteint, et la statue de Chéphren formait le noyau des richesses accumulées aujourd'hui au musée de Boulaq. Quelques centaines de francs de plus, la statue de Chéphren serait aujourd'hui au musée du Louvre[3].»

Mariette revint en France en novembre 1854, et son premier soin fut de venir à notre Académie rendre compte de ses travaux[4]. Son retour fut un véritable triomphe; M. Emm. de Rougé dans l'*Athenæum*, M. de Saulcy dans le *Constitutionnel*, célébrèrent à l'envi sa grande découverte. Elle avait donné au Louvre sept mille monuments de diverses sortes. Comme l'autorisation du vice-roi consacrait le fameux chiffre de 513, le *Moniteur*, cette fois, eut la discrétion de ne les pas compter[5].

[1] La négociation avait été difficile. «L'Académie, disait-on dans la note remise au ministre d'État, s'est vivement émue en apprenant, en même temps que les succès de M. Mariette, quel trésor la France était menacée de perdre, faute d'un peu d'argent.» (*Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XX, 1re partie *Histoire*, p. 97.) Dans la séance du 12 avril, elle reçut la nouvelle que, par arrêté du 8, une *dernière* subvention de 10,000 francs était accordée à Mariette, en considération de l'intérêt qu'elle avait témoigné pour ses fouilles. (*Ibid.*, p. 99.)

[2] Le 28 octobre 1854, le ministre d'État demande compte à Mariette, en termes fort administratifs, de l'emploi de ces 10,000 francs. Ce n'est pas ainsi que le duc de Luynes lui écrivait le 7 février et le 3 mai 1856. (Papiers de Mariette.)

[3] *Le Sérapéum de Memphis*, t. I, p. 91-93. Voyez le compte sommaire qu'il rend des deux dernières années des fouilles (*ibid.*, p. 70-72). — Il avait parlé de ses dernières recherches dans deux lettres à l'*Athenæum français*, 28 janvier 1854.

[4] Séances des 8 et 15 décembre 1854. (*Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XX, 1re partie, p. 256.)

[5] *Moniteur* du 24 novembre 1854.

Assuré d'une position durable au Musée[1], Mariette s'occupa de mettre en ordre et de produire les premiers résultats de ses travaux[2]. Une mission à l'étranger pouvait compléter ces études en lui permettant d'y retrouver les monuments dont l'Égypte avait été dessaisie[3]. Il se rendit à Berlin, à Turin, et partout on se plaisait à reconnaître par des distinctions les grands services qu'il avait rendus à la science[4].

C'est après ces voyages qu'il publia son *Choix de monuments et de dessins découverts pendant le déblayement du Sérapéum de Memphis*[5]; un *Mémoire sur la mère d'Apis*, mémoire où, après avoir défini tout simplement et très vulgairement cette qualification, il exposait, avec une largeur de vue à laquelle M. E. de Rougé a rendu hommage, les principaux points d'un système sur la religion des Égyptiens[6]. Enfin il fit paraître, comme un premier essai de l'ouvrage qui consacrera sa grande découverte,

[1] Il y fut nommé conservateur adjoint le 16 février 1855.

[2] Il lut à notre Académie un *Mémoire sur les fouilles du Sérapéum*, 8 et 15 décembre 1854. Voyez les *Comptes rendus*. Il publia, en 1855, dans l'*Athenæum*, des *Renseignements sur les soixante-quatre Apis trouvés dans les souterrains du Sérapéum. Athenæum*, t. IV, *Bulletin archéologique* (placé à la fin du volume), p. 45.

[3] Elle lui fut donnée le 21 février 1855.

[4] Il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 16 août 1852; il reçut la croix de l'Aigle rouge à Berlin, 28 décembre 1855, la croix des Saints-Maurice-et-Lazare à Turin, 14 mai 1857, et devint successivement, en 1856 (16 janvier), membre de la Société des antiquaires de France, en 1857, correspondant de l'Académie royale de Turin (4 juin) et de l'Académie des beaux-arts de Rio-Janeiro (25 juin). Son voyage en Prusse lui fournit la matière d'une note sur un *Fragment d'un sarcophage phénicien conservé au musée de Berlin*. (*Bulletin de l'Athenæum*, 1856, p. 49) : c'est la première page d'un numéro qui a été imprimé, mais non publié.

[5] Paris, Gide et Baudry, 1856, in-4°. L'ouvrage comprend dix planches. La première donne le plan de la région de Saqqarah avant la découverte et le déblayement du Sérapéum. Ce plan, copié dans le grand ouvrage de M. Lepsius, montre que, vers 1842, c'est-à-dire à l'époque où il a été levé par les ingénieurs de la commission prussienne, l'enceinte du temple n'avait pas été recouverte en entier par le sable, et que la porte d'entrée elle-même était visible; et la commission prussienne ne l'a pas vue.

[6] Voir la note IV aux Appendices.

Le Sérapéum découvert et décrit, etc. (1857), ouvrage publié avec une telle magnificence que l'impression en dut être interrompue[1].

Un aussi beau succès aurait suffi à la gloire d'un savant. Pour Mariette, c'était un début; ce n'est pas à son âge et avec son ardeur qu'on l'eût pu confiner dans les salles d'un musée. Il avait le génie des découvertes, on l'eût éteint à le retenir appliqué au déchiffrement de monuments catalogués. Il lui fallait une occasion pour retourner en Égypte; elle ne tarda point à s'offrir.

Abbas-Pacha était mort de mort violente (14 juillet 1854), et Saïd, quatrième fils de Méhémet-Ali, lui avait succédé. Il était ami d'enfance de M. de Lesseps, et notre illustre confrère allait pouvoir entreprendre cette grande œuvre qui devait rattacher son nom à ce qu'on peut appeler un remaniement de notre globe. Dans cette situation, M. de Lesseps ne pouvait pas négliger les intérêts de l'Égypte. Au moment où il y ouvrait la route au commerce du monde entier, quand toutes les nations, et les Anglais surtout, allaient passer par là, il fallait soustraire l'antique pays aux convoitises des voyageurs, lui conserver ses monuments intacts, les lui garder à leur vraie place[2]. Pour cela, il était nécessaire de créer un service

[1] 30 pages de texte et 36 planches en chromo et photolithographie. Sur la tombe d'Apis, voir la note v aux Appendices.

[2] M. Vivien de Saint-Martin, dans un article sur *L'Égypte et ses monuments*, à propos de la mission Mariette (*Presse*, 1er septembre 1859), a signalé avec beaucoup de force tout ce que l'Égypte a subi de dégradations depuis la grande expédition française :

« Éléphantine a été dépouillée de son joli temple, qui ne vit plus que dans le grand ouvrage de la Commission d'Égypte. Erment a donné à une fabrique de sucre la plus belle moitié du portique d'Évergète. Les petits temples d'Esneh, d'El-Kab, le Typhonium d'Edfou, la grande tombe d'Onnofré, à Sakkarah, la moitié des hypogées de Lycopolis, sont perdus à tout jamais. Le sol, incessamment fouillé par les fellahs, leur a livré une quantité prodigieuse d'objets précieux, qui ont été vendus, brisés, transformés par la fonte, jetés à tous les vents. »

spécial et de le remettre aux mains d'un homme intègre, qui connût ces monuments, qui les aimât, qui sût les défendre au besoin. Tel était Mariette. Une circonstance servit à le mettre en avant. Le prince Napoléon avait annoncé l'intention de visiter l'Égypte, et le vice-roi désirait avoir un homme qui sût la lui montrer. Nul mieux que Mariette ne pouvait remplir ce rôle. Notre confrère M. Barthélemy Saint-Hilaire le désigna à M. de Lesseps, et M. de Lesseps le fit agréer du vice-roi[1].

Mariette fut donc rappelé au Caire vers la fin de 1857[2], et, par le titre de bey, il prit rang parmi les hauts fonctionnaires du pays. Lui à qui les fouilles avaient été interdites autrefois, il avait maintenant le droit de les faire, armé de la puissance publique, servi par les fellahs, obéi même par les moudyrs. Il ne laissa pas de trouver dans cette situation des difficultés d'une autre sorte. C'était l'Égypte maintenant qui faisait les frais de ses travaux, et les crédits nécessaires n'attendaient pas un vote des Chambres. L'argent coulait assez facilement des mains du vice-roi; mais il fallait être là, suivre la cour et saisir le moment opportun pour en recueillir quelque chose, au milieu des spéculateurs de tout ordre qui se disputaient les meilleures aubaines. Rien ne fut plus pénible à Mariette, car sa nature s'accommodait mal à ces pratiques; il préférait le désert à la cour, et ne fut jamais que mauvais courtisan. Heureusement, contre les intrigues des plus habiles,

[1] Voir aux Appendices, n° VI, plusieurs lettres relatives à cette négociation.

[2] On lui avait donné en France une mission scientifique «gratuite»: son congé était ainsi motivé, 9 octobre 1857. A l'occasion de cette mission, M. Henri Brugsch écrivait à Mariette, avec une cordialité qui ne s'est jamais démentie :

«Berlin, 25 juillet 1858.

«Quel plaisir pour moi de vous savoir heureux, de vous voir en Égypte occupé de nos recherches, qui continueront de faire honneur à votre nom de même qu'à votre patrie! Jamais, je prétends, Saïd-Pacha [n']a eu une si noble idée qu'au moment où il vous a transféré la haute dignité de directeur des monuments historiques.» (Papiers de Mariette, communiqués par M. A. Rhoné.)

IMPRIMERIE NATIONALE.

il avait une sauvegarde : c'était son désintéressement absolu et son dévouement au devoir. Dans sa première mission, libre de tout engagement à l'égard de l'Égypte, établi au désert comme en un champ où il y a droit pour tous, il travaillait au nom de la France, avec l'argent de la France, et pour la France. Il ne se faisait donc aucun scrupule de lui assurer, par tout moyen, ce qu'il regardait comme sa légitime conquête. Maintenant, il était l'agent du Gouvernement égyptien. S'il gardait le titre de conservateur adjoint honoraire au musée du Louvre [1], il avait la charge spéciale de conservateur des monuments de l'Égypte. C'est pour l'Égypte qu'il cherchait et trouvait. Rien ne fut détourné de cette destination.

Il put ouvrir successivement jusqu'à trente-cinq chantiers [2], et lui-même a exposé les résultats de ses recherches, par des communications directes à notre Académie, ou par des lettres à plusieurs de nos confrères, à M. de Rougé, à M. Jomard, à M. Alfred Maury, lettres qui nous furent communiquées et qui figurèrent soit dans nos *Comptes rendus*, soit dans la *Revue archéologique* [3]. Ce ne fut donc plus seulement Saqqarah, la région du grand Sphinx et des Pyramides, qu'il explora, ce fut la Haute-Égypte, Karnak, Medinet-Abou, Abydos, Denderah; ce fut la Basse-Égypte aussi, la partie orientale du Delta, la région de San ou de Tanis, où il re-

[1] Ce titre lui fut déféré le 28 janvier 1861, en même temps que la place était donnée à M. Théodule Devéria.

[2] C'est à notre Académie qu'au nom du vice-roi il avait demandé, au début de cette mission nouvelle, des instructions sur les fouilles à faire, et l'Académie s'empressa de les lui donner (séance du 24 août 1859), après lecture de sa *Notice sur l'état actuel et les résultats des travaux entrepris par les ordres de S. A. le Vice-Roi pour la recherche des monuments de l'antique Egypte*. La commission, composée de MM. Jomard, Ch. Lenormant, Brunet de Presle, vicomte de Rougé, de Longpérier, fit son rapport par l'organe de M. Jomard, un vétéran du fameux Institut d'Égypte, le 14 octobre. (*Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXIII, 1re partie, p. 39-56.)

[3] Voyez aux Appendices, n° VII.

trouva les monuments d'une race qui passait pour avoir plus détruit que construit, les Hycsos. Il en signala les traits dans la figure de plusieurs statues, il en retrouva les caractères dans une partie de la population encore existante sur les lieux, et il put lui rapporter plusieurs des colosses que l'on attribuait à des dynasties postérieures, nos deux grands Sphinx du Louvre, par exemple. « Quelle leçon, lui écrivait Théodule Devéria, vous avez donnée aux personnes atteintes de la *rhinoplastomanie*[1], en changeant l'époque de nos Sphinx! Quand je pense que peu s'en est fallu qu'ils n'aient été décorés des nez caractéristiques de Ramsès le Grand et de Ménephtah[2]! »

Mariette se portait avec ardeur sur tous ces chantiers, sans tenir compte des avertissements qu'il avait déjà reçus. La joie des découvertes lui faisait oublier tout le reste :

Je vous écris à la hâte, disait-il à notre confrère M. Ernest Desjardins, un de ses plus anciens et de ses plus chers correspondants. Les fouilles de Memphis nous ont fait trouver l'atelier d'un fondeur en métaux. Déjà nous avons découvert les outils de cet artisan, une quarantaine de livres d'argent brut, des boucles d'oreilles d'or, une vingtaine de médailles d'argent inédites et d'autres objets destinés à la fonte. Les ouvriers me font dire qu'ils ne peuvent continuer sans moi. J'y cours, malgré la chaleur, qui est accablante.

Du reste, santé assez bonne. Je commence à craindre cependant pour mes pauvres yeux. Dès que je parais au jour, j'y ressens des douleurs vraiment cuisantes. Le fait est que le soleil et moi nous nous sommes regardés trop longtemps face à face pour que je ne commence pas à ressentir les effets de sa vengeance. Les médecins me disent que j'ai les yeux brûlés et me menacent d'une amaurose. Que Dieu ne les entende pas![3]

L'œuvre de Mariette ne se bornait pas à faire des fouilles;

[1] La manie de remettre des nez aux statues mutilées, manie assez commune jadis aux conservateurs de musées.

[2] 17 janvier 1861.

[3] Du Caire, le 12 août 1860.

34.

il voulait, de plus, en assurer les résultats : en premier lieu, mettre à l'abri des profanations les temples ou les tombeaux déblayés, et en sûreté dans un musée tous les objets qu'on ne pourrait garder sur place; puis faire connaître par des publications tous ces monuments, grands ou petits. M. de Lesseps, qui avait accueilli lui-même et fait adopter du vice-roi le projet d'un musée, fut aussi le patron de cette idée, et remit au prince, en son propre nom, un rapport rédigé par Mariette, rapport que Saïd reçut avec faveur[1].

J'ai dit que Mariette avait été appelé en Égypte comme pour préparer le voyage du prince Napoléon. C'était de la part du vice-roi un témoignage de son désir d'être agréable à la France. Napoléon III ne pouvait pas être indifférent à ces bonnes dispositions, et autour de lui on songea même à en tirer parti. D'abord, il ne s'agissait que du musée. Un écuyer de l'Empereur, qui revenait d'Égypte, voyant qu'il était fait par un Français, trouva tout naturel que ce fût pour la France. Il écrivit à Mariette (14 juin 1861) :

Depuis mon retour de l'Égypte, je n'ai fait qu'une semaine de service. Naturellement Sa Majesté m'a entretenu de mon voyage, l'Impératrice surtout. J'ai sérieusement cru un instant qu'elle allait partir, à la description de mon voyage, et j'ai la conviction qu'elle fera ce beau voyage l'année prochaine ou dans deux ans, si les affaires politiques lui permettent d'aller à Jérusalem et à Damas.

J'ai entretenu l'Empereur de vos grands travaux, de votre musée si curieux du Caire, et j'ai dit à l'Empereur que ce beau musée pourrait appartenir à la France, si on savait s'y prendre auprès du vice-roi. «Comment cela? a répondu l'Empereur; mais ce serait superbe! — D'autant plus utile, Sire, ai-je dit, que, si ce n'est pas la France, l'Angleterre

[1] 3 septembre 1860.

Mon cher Mariette,

Avant de quitter l'Égypte, j'ai lu au vice-roi, qui l'a écouté attentivement jusqu'à la fin, *mon* (votre) rapport sur l'utilité qu'il y avait pour lui à publier un volume sur les antiquités égyptiennes découvertes par vous sous son patronage. Il m'a paru approuver ce projet et m'a recommandé de lui en parler.

pourrait bien en profiter. — Mais comment s'y prendre? — Voyez M. Mariette, Sire : il vous le dira[1]. »

La conversation fut interrompue, et si elle fut reprise avec Mariette, il ne put faire que la sourde oreille : Mariette, pour son musée, était tout Égyptien. Mais il y avait un intérêt plus grand que de transférer le musée du Caire au Louvre, c'était de bien établir l'influence de la France en Égypte, et le moyen qui semblait le meilleur était de faire venir le vice-roi à Paris. Mme Cornu s'y employa. Cette femme de bien, la plus sûre amie de l'Empereur, et, par goût, amie de la science, se plaisait à mettre le prince en rapport avec les savants qui pouvaient le mieux le seconder dans des études où il oubliait volontiers la politique. Mais la science peut servir aussi à la politique, les savants au moins. On en a ici un exemple. La *Vie de César* exigeait des recherches dans tous les lieux où le dictateur avait conduit ses légions. Napoléon III, qui avait envoyé de si habiles explorateurs en Macédoine, en Asie Mineure, en Palestine, pouvait en avoir un en Égypte, sans aucun déplacement : Mariette était là. Mme Cornu, dans un de ses voyages, lui ménagea une entrevue avec l'Empereur. Le prince put lui exprimer ainsi lui-même son désir que le vice-roi, s'il venait en Europe, vînt à Paris[2]; et Mariette, au retour, en parla à Saïd comme d'une marque de la bienveillance du souverain. Le vice-roi reçut cette communication avec reconnaissance; mais il revenait de Constantinople, il avait des affaires à mettre en ordre, un emprunt à réaliser. Il dit à Mariette :

Si, pour une cause ou pour une autre, l'Empereur désire que je fasse immédiatement le voyage de France, qu'il dise un seul mot : je mets toutes autres affaires de côté, et dans une heure je suis embarqué. Mais

[1] Papiers de Mariette.

[2] Cela résulte d'une lettre de M. Cornu, du 27 août 1861. Voir, sur ce même sujet, une lettre de Mme Cornu (1862) aux Appendices, n° VIII.

si l'Empereur daigne croire que ma présence est indispensable dans les circonstances actuelles, alors au printemps prochain j'aurai l'honneur de lui demander si je puis encore, à cette époque, profiter de la bienveillance que Sa Majesté daigne me témoigner en ce moment.

Mariette, en transmettant à Mme Cornu cette réponse, ne laissa pas que d'appuyer les raisons de Saïd :

Si vous tenez, disait-il, à ce que le vice-roi parte, écrivez-moi un seul mot, et le vice-roi sera quelques jours après à Paris, coûte que coûte. Si, au contraire, vous voulez bien avoir égard à la position que le désordre des finances a faite à l'Égypte, si vous voulez vous rappeler qu'en ce moment une nouvelle absence du vice-roi causerait au commerce européen d'Égypte le dommage le plus notable, alors attendez le printemps prochain, et je vous promets qu'à cette époque le vice-roi ira spontanément et avec un empressement sans égal se mettre à vos ordres.

Et il insistait d'ailleurs lui-même sur l'intérêt qu'il y avait à rendre le vice-roi témoin de la grandeur de la France :

Le vice-roi arrive en effet de Constantinople. Là on l'a pris adroitement par l'un de ses côtés faibles, l'amour-propre. On l'a accablé de politesses, de prévenances. On l'a flatté et adulé à un point qu'il nous est revenu Turc dans toute la force du terme, ainsi qu'il me l'a dit lui-même. D'un autre côté, je ne vous cacherai pas que le vice-roi a été ébloui à Constantinople de l'énorme influence qu'y conserve l'Angleterre. Il y a deux mois encore, le vice-roi croyait certainement la France la plus grande nation du monde. Aujourd'hui et depuis son retour de Constantinople, un doute s'est glissé dans son esprit, et j'ai cru deviner qu'en certaines circonstances données le fils de Méhémet-Ali agirait en prince turc, c'est-à-dire qu'en croyant se mettre du côté du plus fort, il serait moins disposé qu'auparavant à adopter le parti de la France. Vous voyez par là qu'il faut que le vice-roi nous voie enfin de près et qu'il juge par lui-même. Alors il redeviendra le vice-roi d'Égypte, je veux dire celui qui tient dans sa poche la clef de l'Inde et qui devient par là l'ami naturel et l'allié de la France[1].

Saïd-Pacha vint à Paris au printemps de 1862, comme

[1] 24 septembre 1861. Papiers de Mariette. Voir la suite de cette correspondance diplomatique aux Appendices, n° IX.

Mariette l'avait promis, et Mariette fut envoyé à Londres en qualité de commissaire de l'Égypte à l'Exposition universelle, nouvelle occasion de légitime récompense. Le vice-roi l'éleva au rang de bey de 1er ordre et lui accorda d'autres faveurs[1]; mais, peu de temps après, il mourut (18 janvier 1863).

L'avènement de son successeur, Ismaïl, petit-fils de Méhémet-Ali par Ibrahim-Pacha, le vainqueur de Nezib, ne troubla point tout d'abord la situation de Mariette. Dès le premier jour, Ismaïl lui en donna l'assurance, il lui dit même qu'il pouvait regarder, dès ce moment, comme décidée la construction d'un musée monumental, qui serait placé sur l'Esbékieh, c'est-à-dire au centre du mouvement européen du Caire :

L'édifice, disait Mariette dans sa lettre à M. Ernest Desjardins, sera élevé sur le plan le plus large. Outre le musée d'antiquités égyptiennes, auquel est réservée naturellement la place d'honneur, il contiendra un musée d'antiquités grecques recueillies en Égypte, un musée arabe, destiné à conserver les admirables morceaux qu'on vend maintenant comme bibelots au Caire, tels que lampes de mosquées, chandeliers de cuivre avec nielles d'argent, vases ornés d'inscriptions coufiques, meubles en nacre, ouvrages de menuiserie et de marqueterie, en un mot, tous les débris de cette vieille civilisation arabe qui a laissé en Égypte de si brillantes traces. Enfin, au musée du Caire s'adjoindra aussi l'Institut égyptien, dont le directeur sera secrétaire perpétuel; cet Institut, bien entendu, amènera avec lui sa bibliothèque, qui sera tenue au courant et confiée à un conservateur *ad hoc*. Bref, le vice-roi désire, comme vous le voyez, faire du musée le vrai centre scientifique de l'Égypte. Avec la persistance d'idées que tout le monde reconnaît à Ismaïl-Pacha, je ne mets pas en doute que ce beau projet ne reçoive son accomplissement. (3 mars 1863.)

Mariette voyait désormais tout en beau, n'était la prochaine visite du sultan, qui le mettait en défiance. «Que diable le sultan vient-il faire en Égypte? écrivait-il. C'est ce que tout

[1] Août 1862. Il lui assurait une pension, réversible sur sa femme, et se chargeait de l'éducation de ses filles.

le monde se demande. En attendant, toutes les affaires sont ralenties ou suspendues[1]. » Sans rejeter, mais sans presser non plus la construction du musée monumental, Mariette s'occupait à ranger les produits de ses fouilles dans un enclos devenu libre par la faillite de la compagnie de remorquage à Boulaq :

Vous ne reconnaîtriez plus notre ancienne cour de Boulaq, écrivait-il le 16 juin 1863 à M. Ernest Desjardins, qui l'avait récemment visitée. Au centre s'élève aujourd'hui un assez vaste monument, de style égyptien antique, et composé d'une dizaine de salles bâties sur mes plans. C'est notre musée provisoire. Je ne dis pas que nous serons là logés comme des rois; mais au moins nous y posséderons un ensemble de galeries et nous pourrons ainsi attendre le musée définitif. A l'intérieur comme à l'extérieur, tout est peint à l'égyptienne, et les monuments vont bientôt commencer à prendre leurs places, soit sur leurs socles, soit dans leurs armoires. L'inauguration de ces nouvelles constructions aura lieu le 1er octobre prochain.

Les fouilles d'où sortit ce musée avaient été commencées, on se le rappelle, en vue du voyage du prince Napoléon. Il n'était pas venu alors, et, en 1858, le vice-roi s'était décidé à lui envoyer (était-ce bien de l'avis de Mariette?) un magnifique échantillon des œuvres d'art exhumées. On annonçait pourtant toujours, en Égypte, sa visite; mais en France on finissait par en douter. « Le prince Napoléon, écrivait notre confrère Adrien de Longpérier, le prince Napoléon a bien l'intention d'aller en Égypte la première fois que l'obélisque de Louqsor y retournera[2]. » Il y vint pourtant en 1863, et il remonta le Nil jusqu'à l'île de Philæ, où il fit rétablir, sous ses yeux, le nom de Bonaparte, effacé par une main ennemie, dans cette inscription gravée par nos soldats sur un pylône

[1] Voyez sa lettre du 3 avril 1863 aux Appendices, n° x.

[2] Lettre du 5 avril 1858.

qui, assurément, n'avait pas été bâti pour nous servir d'arc de triomphe :

L'AN VI DE LA RÉPUBLIQUE, LE 13 MESSIDOR,
UNE ARMÉE FRANÇAISE
COMMANDÉE PAR BONAPARTE
EST DESCENDUE À ALEXANDRIE.
L'ARMÉE AYANT MIS, VINGT JOURS APRÈS,
LES MAMELUCKS EN FUITE AUX PYRAMIDES,
DESAIX COMMANDANT LA 1re DIVISION
LES A POURSUIVIS AU DELÀ DES CATARACTES,
OÙ IL EST ARRIVÉ
LE 13 VENTÔSE DE L'AN VII [1].

Mariette fut naturellement le guide du prince dans cette excursion, comme il l'avait été du duc de Brabant au commencement de la même année, et, à diverses époques, du prince de Galles, du comte de Paris, du comte de Chambord. Bientôt, les visiteurs, avant de parcourir l'Égypte, purent admirer la riche collection des produits de son ancien art dans son musée. En octobre 1863, le vice-roi l'inaugura solennellement, et c'est une époque dans l'histoire de l'Égypte. Ce jour-là, l'Égypte déclarait au monde qu'elle saurait garder ses anciens monuments. La page suivante, que Mariette inséra dans l'Album de son musée, est comme un manifeste :

Le musée de Boulaq est sorti de l'excès même du mal qu'il est appelé à guérir. Aucune civilisation n'a laissé plus de monuments que la civilisation de l'ancienne Égypte, et l'on peut affirmer en toute vérité que l'Égypte étonne par la grandeur et la magnificence de ses ruines. Mais ce que, pendant des siècles, la superstition, l'ignorance, la cupidité, l'insouciance ont coûté aux derniers restes de l'Empire des Pharaons est impossible à dire. Pendant des siècles, en effet, ces débris précieux ont été pillés, ravagés, dispersés, anéantis, si bien qu'après tant de cata-

[1] *Hist. de l'expédition d'Égypte*, t. III, p. 52.

strophes accumulées, on s'étonne qu'il en soit venu un seul fragment jusqu'à nous. Ajoutons que, depuis cinquante ans, l'Égypte a tiré de ses entrailles, pour les donner à l'Europe, une demi-douzaine de musées égyptiens, et que ceux qui formaient ces musées et en spéculaient ne craignaient pas, pour avoir une statue, de démolir un temple; pour avoir un sarcophage, de démolir un tombeau. Or il était impossible qu'une fois entrée dans la voie du progrès où nous la voyons aujourd'hui marcher, l'Égypte permît que l'on continuât à prendre ses ruines comme une carrière, et les parchemins de son antique noblesse comme une marchandise [1].

Les savants, les artistes de tous pays qui visitèrent les bords du Nil durent applaudir à cette résolution, et Mariette put en recueillir le témoignage de leur bouche : car c'est à lui qu'ils ne manquaient pas de s'adresser pour mieux connaître la vieille contrée. Citons en première ligne, parmi nos compatriotes, le vicomte Emmanuel de Rougé, en qui Mariette saluait le continuateur de Champollion; M. Renan, qui paya d'or son hospitalité, en publiant, au retour, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un article sur les antiquités et les fouilles de l'Égypte, mais qui, trop épris de Phidias, a dû le blesser au cœur en y disant : «L'Égypte est une Chine née mûre et presque décrépite;» M. Ernest Desjardins, le confident le plus intime de ses épreuves et de ses succès, de ses joies et de ses peines; et, plus tard, M. Gabriel Charmes, dont la plume habile a rendu un si juste hommage à ses travaux; M. Maspero, qui les devait continuer; M. Eugène Melchior de Vogüé, qui l'a dépeint lui-même en traits si vifs; M. Arthur Rhoné, qui a voué un culte si pieux à sa mémoire. Mariette avait dû particulièrement se réjouir de recevoir M. de Rougé en Égypte. A la nouvelle de son prochain voyage, il écrivait :

J'ai appris avec la plus vive satisfaction la venue prochaine de M. de Rougé en Égypte. Je ferai certainement pour M. de Rougé tout ce que

[1] *Album*, pl. 5.

je pourrai, et j'ai l'espoir qu'il s'en retournera en France aussi satisfait de moi que de l'Égypte elle-même. Si M. de Rougé veut s'en rapporter à mes bons soins, il trouvera, en effet, ici, de quoi occuper son temps. Déjà, d'ailleurs, j'ai parlé de lui au vice-roi, et je ne désespère pas de lui obtenir un bateau à vapeur, ce qui faciliterait singulièrement ses courses. Quant aux monuments, j'aurai certainement à cette époque des hommes à ma disposition, et vous me connaissez assez pour savoir que je serai tout le premier à lui déblayer et à lui faire voir tous ceux que je connais. En somme, M. de Rougé peut compter sur moi : son voyage ne sera pas infructueux [1].

Il tint parole, et M. de Rougé ne trompa point ses espérances [2]. On pourrait voir un trait léger de son esprit caustique dans ces mots, qu'il écrivait l'année suivante à son correspondant: «M. de Rougé est parti content de lui et content de moi [3].» Mais il lui resta toujours sincèrement attaché, et lorsqu'il trouvait une inscription importante, loin de la garder pour la publier et l'expliquer lui-même, il s'empressait de la communiquer au savant qui se consacrait uniquement à cette œuvre avec une supériorité reconnue.

Disons-le d'ailleurs, quand Mariette écrivit les mots que j'ai cités, il était de mauvaise humeur, et ce n'était pas sans raison. Le vice-roi, qui lui avait fait de si belles promesses, circonvenu par je ne sais quelle influence, le tenait comme en disgrâce. Les fouilles n'étaient pas suspendues, mais Mariette n'avait plus de bateau, et il ne pouvait plus les surveiller et les rendre productives :

Mais que faire? écrivait-il à son ami. Quitter en ce moment l'Égypte serait briser à jamais des fils qui ne se raccommoderaient plus, puisque toute la machine des fouilles une fois par terre, il ne se trouvera personne

[1] Boulaq, 16 juin 1863.

[2] Voyez la *Lettre de M. de Rougé à M. Guigniaut*, le Caire, 25 décembre 1863 (*Revue archéol.*, nouvelle série, tome IX, 1864, p. 128), et son *Rapport sur sa mission en Égypte* (*ibid.*, t. X, 1864, p. 63).

[3] Lettre à M. E. Desjardins, 16 avril 1864.

La mauvaise influence qui avait suspendu les travaux des fouilles ne dura pas. Mariette, dans une lettre du 7 janvier 1865, annonçait avec bonheur à son ami comment il l'avait conjurée :

Grâce au ciel et à M. Bravay, dit-il, ma brouille avec le vice-roi est enfin terminée et je suis rentré en pleine faveur. Une explication a eu lieu entre le vice-roi et moi à Alexandrie, et c'est là qu'à mon grand étonnement, j'ai appris que toute ma mésaventure était due à notre ami ***, qui m'avait dépeint auprès du vice-roi comme un homme odieux, ennemi de l'Égypte, ne tenant à agrandir le Musée que pour le vendre à l'Angleterre (!), trafiquant des antiquités déjà trouvées avec Mme Cornu, etc. Comme vous le pensez bien, je n'ai pas eu beaucoup de peine à faire revenir le vice-roi sur ces étranges accusations, et aujourd'hui la paix est faite.

Il fallait toutefois donner satisfaction aux besoins d'économie que l'on éprouvait très légitimement en Égypte. Si Mariette eût été chargé d'établir le budget total du pays, il aurait bien su où faire porter les réductions. Confiné au budget du musée, il en accepte, il en propose sur le chapitre du personnel. Mais, tout en réduisant le nombre des bras employés, il défend ses fouilles :

Les fouilles, dit-il, ont dans le monde entier un retentissement énorme ; elles contribuent pour leur part à la gloire de l'Égypte et du vice-roi, et je prends la liberté de demander qu'elles soient conservées [1].

XXIIe, et peut-être, selon sa conjecture, la XXIe, elle s'en était détachée. Le royaume d'Éthiopie paraît à Mariette avoir été le résultat de l'usurpation consommée à Thèbes par les grands prêtres successeurs des Ramsès. — Dans le cours de ces mêmes années 1863, 1864 et 1865, il fit plusieurs articles intéressants, notamment sur les descendants des Hycsos et des Hébreux dans la Basse-Égypte, et sur la race des anciens Égyptiens. *Bulletin de l'Institut égyptien*, n° 9 (1863, 1864, 1865) ; — *La Stèle de l'an 400* (*Revue archéol.*, t. XI, 1865, p. 169-184), problème qui ne paraît pas résolu ; — un peu plus tard, *Lettre au président de l'Acad. des inscr. sur la stèle bilingue de Chalouf*, le Caire, 26 juillet 1866 (*ibid.*, t. XIV, 1866, p. 433-439) ; — *Note sur l'utilité des allitérations pour le déchiffrement des hiéroglyphes* (*ibid.*, t. XV, 1867, p. 290-296).

[1] Dans l'intérêt des fouilles, il défend les reïs, surveillants des travaux, rame-



trouvait à Abydos une nouvelle table, magnifique pendant, comme il disait, de la table de Saqqarah, soixante-seize rois, Menès en tête, des rois des six premières dynasties et d'autres jusqu'à la dix-huitième [1].

Ces monuments, en rectifiant quelquefois Manéthon, n'en donnent pas moins, comme il disait, une éclatante confirmation aux bases de son histoire [2]. Mariette avait dû étudier à fond cette histoire, et c'est le fruit de ces études qu'il publia, en 1864, sous le titre suivant: *Aperçu de l'histoire d'Égypte depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête musulmane,* travail qu'il avait dû faire à son propre usage pour le classement des monuments, et qu'il rédigea de manière à le faire servir aux écoles spéciales de l'Égypte [3]. Il avait, en 1863, envoyé à M. de Rougé, avec ses conjectures, la copie d'un texte important de Gebel Barkal, avant même que le monument fût apporté au Caire [4]. La stèle arriva et quatre autres du même lieu en même temps: curieuse révélation des rapports de l'Éthiopie et de l'Égypte vers l'époque de la Dodécarchie. M. de Rougé avait confirmé les conjectures de Mariette sur la première stèle; Mariette, avec le concours de Th. Devéria, lut les quatre autres et les commenta sous ce titre: *Quatre pages de l'histoire officielle d'Éthiopie* [5].

[1] Lettre du 7 janvier 1865, à M. E. Desjardins, lue à l'Académie dans la séance du 20. (*Comptes rendus,* 1865, p. 11.) Il publia cette table en 1867, dans la *Revue archéologique*, t. XIII, p. 73-79.

[2] M. Fr. Lenormant a fait ressortir l'importance des découvertes de Mariette pour l'histoire de l'Égypte en plusieurs des pages qu'il a consacrées aux Égyptiens dans son *Manuel d'histoire ancienne de l'Orient*, t. I, p. 193, 247, 301, 308, 310, 316.

[3] Alexandrie, Mourès, 1864, 1 vol. in-8°. Il y en a un texte arabe et un texte français.

[4] *Lettre de M. A. Mariette à M. le vicomte de Rougé sur une stèle trouvée à Gebel Barkal.* (*Revue archéol.*, nouvelle série, t. VII, 1863, p. 413, et *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, 1863, t. VII, p. 119-126.)

[5] *Revue archéol.*, t. XII (1865), p. 161. On voit l'Éthiopie unie à l'Égypte depuis la VIe dynastie jusqu'aux premiers règnes de la XVIIIe; mais depuis la

La mauvaise influence qui avait suspendu les travaux des fouilles ne dura pas. Mariette, dans une lettre du 7 janvier 1865, annonçait avec bonheur à son ami comment il l'avait conjurée :

Grâce au ciel et à M. Bravay, dit-il, ma brouille avec le vice-roi est enfin terminée et je suis rentré en pleine faveur. Une explication a eu lieu entre le vice-roi et moi à Alexandrie, et c'est là qu'à mon grand étonnement, j'ai appris que toute ma mésaventure était due à notre ami***, qui m'avait dépeint auprès du vice-roi comme un homme odieux, ennemi de l'Égypte, ne tenant à agrandir le Musée que pour le vendre à l'Angleterre (!), trafiquant des antiquités déjà trouvées avec Mme Cornu, etc. Comme vous le pensez bien, je n'ai pas eu beaucoup de peine à faire revenir le vice-roi sur ces étranges accusations, et aujourd'hui la paix est faite.

Il fallait toutefois donner satisfaction aux besoins d'économie que l'on éprouvait très légitimement en Égypte. Si Mariette eût été chargé d'établir le budget total du pays, il aurait bien su où faire porter les réductions. Confiné au budget du musée, il en accepte, il en propose sur le chapitre du personnel. Mais, tout en réduisant le nombre des bras employés, il défend ses fouilles :

Les fouilles, dit-il, ont dans le monde entier un retentissement énorme ; elles contribuent pour leur part à la gloire de l'Égypte et du vice-roi, et je prends la liberté de demander qu'elles soient conservées [1].

xxiie, et peut-être, selon sa conjecture, la xxie, elle s'en était détachée. Le royaume d'Éthiopie paraît à Mariette avoir été le résultat de l'usurpation consommée à Thèbes par les grands prêtres successeurs des Ramsès. — Dans le cours de ces mêmes années 1863, 1864 et 1865, il fit plusieurs articles intéressants, notamment sur les descendants des Hycsos et des Hébreux dans la Basse-Égypte, et sur la race des anciens Égyptiens. *Bulletin de l'Institut égyptien*, n° 9 (1863, 1864, 1865) ; — *La Stèle de l'an 400* (*Revue archéol.*, t. XI, 1865, p. 169-184), problème qui ne paraît pas résolu ; — un peu plus tard, *Lettre au président de l'Acad. des inscr. sur la stèle bilingue de Chalouf*, le Caire, 26 juillet 1866 (*ibid.*, t. XIV, 1866, p. 433-439) ; — *Note sur l'utilité des allitérations pour le déchiffrement des hiéroglyphes* (*ibid.*, t. XV, 1867, p. 290-296).

[1] Dans l'intérêt des fouilles, il défend les réis, surveillants des travaux, rame-

C'est au moment où il était rendu à ses travaux de prédilection qu'il fut frappé d'un coup terrible.

Depuis qu'il était devenu haut fonctionnaire en Égypte, il y avait amené sa femme et ses enfants. Il vivait autant que possible au milieu d'eux, se reposant de ses fatigues, se consolant de ses ennuis dans les douceurs de la vie de famille. Ce bonheur fut troublé une première fois par la mort d'un fils; il fut détruit en 1865 par la mort de sa femme, enlevée dans l'épidémie du choléra, et suivie de près par sa seconde fille.

Ce coup vint le frapper à la veille de son plus beau triomphe. L'exposition universelle qui devait s'ouvrir à Paris en 1867 était partout annoncée. L'Égypte allait y prendre part, et le soin de l'y faire figurer dignement fut confié à Mariette. C'était en effet l'Égypte ancienne qui devait en avoir tous les honneurs. Cette pensée, si chère au directeur du musée de Boulaq, lui fit retrouver, dans l'accablement même de son chagrin, toute son ardeur et toute sa verve. L'année 1866 tout entière fut consacrée aux préparatifs, et sa correspondance avec M. Charles Edmond, commissaire général de l'Égypte à l'Exposition, nous montre comme il s'y appliquait [1].

nés pourtant de vingt à huit: «Les fouilles, dit-il, sont impossibles sans ces réïs... Ces réïs sont toujours des fellahs. Nés en quelque sorte sur les ruines, ils savent ce que c'est que les antiquités, ils les ont maniées depuis leur jeune âge; ils connaissent le moyen de les trouver, ils sont en possession de ces mille petits secrets des ruines égyptiennes que moi-même, malgré ma longue expérience, je ne possède encore qu'imparfaitement. Pour les remplacer, j'ai essayé autrefois d'Européens, de cavass; j'en suis toujours revenu aux réïs. Un bon réïs passe ses journées sous terre, au fond des puits; il pioche de ses propres mains; il a surtout l'avantage de ne pas user ses hommes à des travaux inutiles. Un cavass, au contraire, marche au hasard et n'a pas plus de raison pour diriger ses ouvriers d'un côté que de l'autre : il ne sait pas, comme les réïs, suivre une piste. Bref, le métier de réïs est un métier plus difficile qu'on ne pense, et qu'on ne fait pas sans apprentissage. Le réïs est aux fouilles ce que le mécanicien est à la machine.» Il réduisait son budget de 94,500 francs à 58,050. (Papiers de Mariette.)

[1] Ces lettres, comme plusieurs autres, sont tirées des papiers de Mariette, dont M. A. Rhoné m'a communiqué la copie.

Son programme est tracé largement.

Le principal édifice de l'exposition égyptienne sera un temple antique, avec une galerie construite dans le style différent. Là seront les antiquités; mais il y aura aussi une collection ethnologique; une série de crânes humains «remontant presque au déluge et descendant jusqu'aux empereurs», sans compter les types vivants qui reproduisent toujours les anciennes races de l'Égypte [1]. Notre organisateur ne tient pas beaucoup à donner place aux artisans égyptiens dans la galerie du travail, ni même à étaler dans le palais les produits de leur industrie, tels, par exemple, que les objets qu'on lui a envoyés d'Esneh : «Quelles saletés, grand Dieu!» Le temple, voilà son objectif :

Je crois bien que le temple sera le morceau saillant de l'exposition égyptienne. En tous cas, ce sera un édifice qui sera très regardé. Nous allons faire, en effet, pour l'art égyptien ce que le prince Napoléon avait fait pour l'art de Pompéi. Ce sera moins un monument destiné à contenir quelque chose qu'une étude en quelque sorte vivante d'archéologie.

Pour le rendre plus imposant, on le voulait faire en granit: «Quelle hérésie! s'écrie-t-il, tous les temples égyptiens sont en grès.» Mais le temple doit être couvert d'hiéroglyphes; et pour les reproduire, il ne suffit pas de simples dessinateurs, il faut des gens qui sachent les écrire, qui sachent les lire.

Aux grands maux les grands remèdes. J'ai décidé Brugsch à se charger de cette besogne. Je rédige mon texte, j'intercale de mon mieux dans une copie les hiéroglyphes copiés par moi sur les monuments; Brugsch arrive à son tour et écrit les hiéroglyphes sur une pierre lithographique. (6 juillet 1866.)

Il s'est donc mis lui-même à l'œuvre, et, dans le feu de l'ac-

[1] Voyez la note XI aux Appendices.

tion, il retrouve sa gaieté. Je ne puis résister à l'envie de reproduire cette scène de bonne comédie :

A chaque instant, le dialogue suivant s'engage entre M. Schmitz et moi : « Monsieur Mariette, ne vous semble-t-il pas que cette ligne serait un peu plus élégante si elle était arrondie par en haut? — Monsieur Schmitz, soyez calme; les Égyptiens ont fait cette ligne plate; si elle est raide, ils en sont responsables, et non pas nous. — Cependant, monsieur Mariette, il va de soi qu'une ligne qui commence de cette façon ne peut pas tourner brusquement et finir de cette autre façon. Le bon goût... — Mettez, monsieur Schmitz, votre bon goût dans votre poche. Nous faisons de l'égyptien antique. L'égyptien antique met des yeux de face sur des têtes de profil; il plante les oreilles sur le haut du crâne comme un plumet de garde national. Tant pis pour l'égyptien antique. Quant à nous... — Je comprends; mais ce sera bien laid... » La conversation dure ainsi un quart d'heure. Après quoi, c'est M. Ulysse qui arrive. Ici le discours prend une tournure inverse : « Monsieur Mariette, le dessin que vous avez fait est si joli que je ne puis le croire antique. C'est arrangé. J'ai consulté Owen, Prisse d'Avennes et la tombe de Ménephtah Ier dans la nécropole de Thèbes : évidemment c'est là de l'égyptien antique ou je ne m'y connais pas. Comment donc se fait-il que votre dessin... — Monsieur Ulysse, mon dessin est copié sur un monument que vous ne connaissez pas, voilà tout. — Copié? — Copié! » Cette observation coupe court à la discussion pour quelques moments. Dix minutes après, M. Ulysse revient : « Monsieur Mariette, voici un petit projet dont je suis l'auteur et que je vous soumets. En voilà un qui n'est pas arrangé! Placez-le à cent cinquante pas, et du premier coup d'œil vous serez saisi du cachet... » J'interromps M. Ulysse pour lui dire : « Monsieur Ulysse, malgré Owen, Prisse d'Avennes et la tombe de Ménephtah Ier, votre dessin n'a rien d'égyptien. — Cependant, monsieur Mariette... — Cependant, monsieur Ulysse... » Vadius et Trissotin entrent ici en scène. Comme je n'ai jamais su jouer la comédie, je m'esquive. C'est devant vous, d'ailleurs, et non devant moi, que le procès doit être jugé [1].

S'il ne s'en rapportait qu'à lui-même pour le dessin, il ne s'en remettait pas davantage aux autres pour la couleur :

[1] Du Caire, 6 juillet 1866.

IMPRIMERIE NATIONALE.

le rouge, le bleu! il faut du rouge d'Égypte, du bleu d'Égypte.

Je vois d'ici votre embarras, vos onze cheveux se dressent comme autant de points d'interrogation; ce bleu où est-il? ce rouge, ce gris, où sont-ils? que faire? comment faire? vos diables de tons égyptiens, qui va me les donner? Je répondrai comme Médée: moi[1].

Et il fera lui-même le voyage de Thèbes pour en prendre, par un léger grattage, quelques échantillons authentiques dans les tombeaux. Il fera et il veut faire au plus vite le voyage de Paris pour veiller lui-même à l'exécution sur place. Sa lettre du 27 octobre 1866 montre le sens de l'artiste intimement uni à l'érudition du savant[2].

A côté de l'ancienne Égypte devait figurer l'Égypte arabe, et Mariette ne voulait pas sacrifier l'une à l'autre. Le ton général de la décoration de sa galerie devait être l'égyptien antique:

Mais, dit-il, j'ai cru devoir *mettre* un peu d'eau dans le vin à propos de la travée où nous exposerons notre riche collection d'antiquités arabes. Habiller le sultan en momie, entourer les arabesques d'or des coupes du sultan Hassan de scarabées et de sceptres à tête de coucoupha me paraît, en effet, bien hardi. Pour cette travée, j'ai donc mitigé un peu le style antique.

Quant à l'Égypte de notre temps, elle devait paraître bien peu de chose auprès de ses deux aînées:

Les antiquités égyptiennes d'un côté, les antiquités arabes de l'autre, ne feront guère valoir l'Égypte moderne; mais qu'y faire? (3 mai 1866.)

Le succès fut immense. Toutes les nations vinrent admirer

[1] Saqqarah, 6 septembre 1866. Il parle des difficultés qu'il éprouve, des retards: «Il en est souvent ici de cette façon, ajoute-t-il. On voudrait bien faire l'omelette et la manger, mais sans casser les œufs.»

[2] Voyez la note XII aux Appendices.

non seulement les spécimens, mais les monuments de cet art qui dépassait de quelques milliers d'années l'art grec lui-même[1]. Il n'y eut qu'une voix sur le mérite de celui qui l'avait si habilement mis au jour; et les distinctions ne lui manquèrent pas plus que les louanges. Le Gouvernement français l'éleva à la dignité de commandeur[2]. Mais ni ces éloges ni ces honneurs ne l'enivrèrent, et au retour de cette glorieuse campagne il n'éprouva que désenchantement. Pour son musée d'abord : quatre des statues rouges furent plus ou moins brisées en route par défaut d'emballage (brisures n'affectant heureusement que des parties accessoires et facilement réparables); la reine Améméritis, la reine d'albâtre, avait été cassée à Paris même et mise en caisse, après avoir été rapiécée tant bien que mal; bien plus, le joyau de son musée, ce petit homme du temps des Pyramides, si naturel, si vivant, le *Cheik-el-Beled,* lui revenait défiguré : un moulage clandestin avait enlevé au visage son teint si vif et altéré ses yeux si pétillants[3]. Quant à lui-même, il ne rentrait pas plus satisfait. Ce qu'il avait souhaité pour prix de cette exposition, c'était la publication de ses travaux sur l'Égypte. Il ne s'en cachait pas durant les longs et minutieux labeurs des préparatifs :

> Là est toute mon ambition, disait-il. Cet ouvrage, comme je veux et comme je dois le faire, sera un monument, et un gouvernement seul est à même de le publier[4].

Mais l'Égypte, malgré son bon vouloir, ne paraissait plus en état d'y suffire, et le Gouvernement français était froid. On avait espéré, aux Tuileries, qu'on retiendrait en France une

[1] Le catalogue rédigé par Mariette : *Description du parc égyptien*, est un petit manuel excellent d'archéologie civile et religieuse.

[2] 30 juin 1867. Il était officier depuis le 2 juillet 1861. Le 18 février 1867, il avait été promu dans la seconde classe de l'Aigle rouge de Prusse

[3] Il le déplore dans une longue lettre. Voir aux Appendices, n° XIII.

[4] Lettre du 27 octobre 1866.

partie de ses trésors. Le bey de Tunis laissait son palais à la ville de Paris; le vice-roi d'Égypte ne pouvait-il pas abandonner ses joyaux au musée ? Mariette lui aurait bien laissé son temple; mais les joyaux, les statues, ce qui faisait la splendeur de Boulaq, non! Je dis Mariette, car le vice-roi se serait bien permis cette galanterie. Si Mariette eût dit un mot, s'il n'eût rien dit, c'était fait. Ce fut en vain qu'on le pressentit, qu'on fit briller à ses yeux les faveurs, les places; il demeura inflexible[1]. En Egypte, autre mécompte. On ne voulut même pas le rembourser de ses dépenses. Le vice-roi n'en savait rien, Mariette en était convaincu; «mais, disait-il, si j'ai un regret à formuler, c'est qu'il ne sache pas mieux reconnaître et encourager ceux qui le servent sans l'exploiter.» Délaissement au Caire, mauvaise humeur à Paris, «voilà, disait-il, ce que j'ai gagné en sauvant à l'Égypte les plus belles perles de son musée.»

Le succès de l'Égypte à l'Exposition avait dû cependant flatter le vice-roi. Après ce concert de louanges, il ne pouvait être que favorable aux fouilles. Il voulut même y aller de sa personne; ce qui plaisait beaucoup moins à Mariette :

Me voici, écrivait-il, en route pour la Haute-Égypte, précédant d'un jour ou deux le vice-roi, qui a tenu absolument à faire des fouilles lui-même à Thèbes. Ce qui arrivera est facile à prévoir. Si on trouve quelque chose, il dira que je l'ai enterré la veille; surprise des têtes couronnées; si on ne trouve rien, il m'accusera de maladresse[2]. De toutes les façons, je vois ce voyage de mauvais œil. Du reste, à moins de trouver des trésors en or ou en argent, le plus important papyrus, la stèle la plus instructive, ne seront jamais jugés que de médiocre valeur[3].

[1] Voyez aux Appendices, n° XIV, la lettre du 12 août 1868.

[2] «La distinction est de lui, dit-il ailleurs; il m'en a charitablement prévenu.» (Lettre du 4 janvier 1868.)

[3] Beni-Souef, 6 janvier 1868. Dans une autre lettre du 4 janvier, où il maugréait pour les mêmes raisons contre ces fouilles vice-royales, il ajoutait :

«Pour moi, l'intérêt du voyageur est surtout vers Abydos, que je n'ai pas vu depuis quinze mois et où j'ai hâte d'arriver. Vaguement je sens là un bon travail

Sa santé était déjà profondément altérée; elle influait sensiblement sur son humeur; et d'ailleurs, avec ses chagrins domestiques, il éprouvait une véritable affliction de l'état de l'Égypte. Après avoir parlé à son ami d'une de ses filles, souffrante de la chlorose :

L'Égypte, disait-il, n'est plus le beau pays que vous avez vu il y a quelques années. Elle aussi serait atteinte de chlorose, si l'argent était aux nations ce que le sang est aux individus. Le fait est que le désordre incalculable des finances a amené une anémie dont vous n'avez pas l'idée. Rien ne se fait. Rien ne marche : tout est arrêté comme dans une machine à vapeur où il n'y a plus d'eau. Vous me demandez des nouvelles de mes fouilles. Hélas! mes fouilles ont suivi la marche générale des choses. Elles ne sont pas complètement suspendues, au moins à Abydos et à Saqqarah, mais j'ai si peu d'hommes qu'elles ne produisent rien. Espérons des temps meilleurs [1].

Ces temps meilleurs ne semblaient pas venir. Il y avait pour Mariette, dans cette cour étrangère où il montrait tant de désintéressement, de singulières alternatives. Sa position était enviée par d'autres qui n'en auraient point usé de même sans doute, et il ne fallait pas prêter le flanc. En cette année 1868, le vice-roi étant allé à Constantinople, Mariette ne s'était pas rendu comme les autres à Alexandrie pour le saluer à son retour. Ce fut l'occasion d'une scène violente. Le prince voulait-il le pousser à donner sa démission? Il ne savait [2];

à faire. Il y a d'abord des tombeaux de rois à trouver dans ce berceau de la monarchie égyptienne. Il y a ensuite le tombeau d'Osiris, le pendant du Sérapéum et bien plus célèbre encore que le tombeau d'Apis.»

[1] A M. E. Desjardins, 7 mars 1868. — Il disait encore dans une lettre du 8 mai :

«Rien de nouveau en Égypte, et la détresse dans laquelle nous vivons n'est pas nouvelle. Le vice-roi malade depuis trois mois, les finances en désarroi, l'emprunt, destiné à servir de remède à tous les maux, qui ne se fait pas, les employés non payés, telle est notre situation, dont le retour du vice-roi à la santé pourra seul nous faire sortir».

[2] Il déclare que M. Brugsch a refusé de se prêter à ces intrigues. (Lettre du 28 octobre 1868.)

mais il sut se contenir, tant il craignait de voir son œuvre compromise [1]. Seulement il croyait que tout était fini pour ses publications. Son œuvre était-elle donc destinée à passer, sans laisser plus de trace que l'Exposition au Champ-de-Mars? L'éditeur avec lequel il s'était mis en relation attendait que du Caire ou de Paris on lui donnât des garanties. «Puisque le vice-roi me refuse décidément son secours, que le Gouvernement français me prête le sien,» écrivait Mariette. Mais pouvait-il aller ainsi de l'un à l'autre? Le vice-roi, qui avait promis son aide, ne se fâcherait-il pas qu'on eût recours à celle d'autrui? Mariette va au-devant de l'objection qu'il se fait à lui-même. Il s'agissait pour le moment de son travail sur *Denderah*, qui était tout prêt :

Si le vice-roi dit quelque chose, je réponds que ce ne sont pas mes *Fouilles* que je publie; que *Denderah* est une entreprise personnelle que je fais avec ma seule industrie et où le Gouvernement égyptien n'a rien à voir. Si, d'ailleurs, le vice-roi a tant à cœur de m'aider, j'ai encore là Thèbes, Edfou, Memphis et tant d'autres ouvrages pour la publication desquels je serais heureux de le voir me prêter secours [2].

Le Gouvernement français se montrait pourtant plus favorable : notre confrère M. Duruy était encore alors au ministère. Mais voici que le vice-roi paraît vouloir agir. Mariette, tout en priant son correspondant d'aller prendre des nouvelles rue de Grenelle, ne laisse pas que de lui exprimer ses perplexités et ses scrupules :

En attendant, ma conscience me fait un devoir de déclarer que S. A. le vice-roi, revenant sur ses décisions, a déclaré qu'il tenait à faire *Den-*

[1] «Tant que le mécontentement réel ou supposé du vice-roi ne dépassera pas une bouderie platonique, tant qu'on ne touchera pas à mes fouilles, tant qu'on n'empiétera pas sur le musée, nous n'avons qu'à attendre et laisser passer l'orage... Jusque-là soyons calme, au prix de quelque humiliation.» (Lettre du 29 octobre 1868.)

[2] Lettre du 29 octobre 1868.

derah, et je crois que, s'il savait que, de son côté, le ministre français voulait marcher sur ce qu'il regarde maintenant comme son terrain, il aurait droit de s'offenser. Ne brusquons donc rien. *Edfou,* qui sera le pendant de *Denderah,* reste à faire; et si ce n'est pas cette année, ce sera vraisemblablement l'année prochaine que j'aurai à solliciter le concours du ministère pour *Edfou.* Quoi qu'il en soit, la situation est changée : le vice-roi consent à faire les frais de huit volumes, et vous comprenez que l'occasion est trop belle pour que je la compromette.

Occasion bien belle en effet! Mariette a déjà tout son plan pour le présent et pour l'avenir, et il le déroule aux yeux de son correspondant, qui dut en être émerveillé :

Les huit volumes que je veux faire sont :

1° *Gebel Barkal,* que j'augmente d'une grande stèle tout à fait inconnue et dont la publication étonnera bien du monde; 1 vol., 16 pl.

2° *Abydos,* revu et augmenté, surtout corrigé. Les anciennes planches de *Gebel Barkal* et d'*Abydos* survivent. Les textes seuls sont remaniés. 1 vol., 52 pl.

3° *Denderah,* 4 vol., 304 pl.

4° *Papyrus du Musée de Boulaq,* 2 vol., 98 planches.

A quoi j'ajouterai vraisemblablement *Tanis,* 1 vol. d'environ 50 pl. Vous voyez que, pour un premier effort, il sera considérable. Malheureusement, il me restera encore à faire :

1° *Memphis,* ville antique, 1 vol.
2° *Memphis, Saqqarah,* 2 vol.
3° *Memphis, Pyramides,* 1 vol.
4° *Edfou,* 4 vol.
5° *Thèbes,* rive gauche, 2 vol.
6° *Thèbes,* rive droite, 2 vol.
7° *Éléphantine, Assouan, varia,* 1 vol.[1].

[1] Lettre à M. E. Desjardins (10 mai 1869). — Il ajoutait :
« J'ai les fonds de la première série; mais vous pensez bien que, pour la seconde, nous aurons bien de la peine à obtenir le concours du vice-roi. C'est une raison de plus pour ménager le ministère en France. Du reste, le vice-roi part pour Paris, et peut-être sera-t-il possible de débrouiller tout cela et de prendre

En attendant la réalisation de ce plan gigantesque, il s'entretenait la main par divers articles ou mémoires[1]. Mais ces travaux ne suffisaient pas à le distraire. Dans son état de maladie, tout lui devenait sujet d'inquiétude. Un petit différend de l'Égypte avec la Porte, qui pourtant venait de conférer au vice-roi le titre de *khédive* (auguste), le premier après celui de *sultan* (février 1869), lui faisait craindre un conflit; et qu'arriverait-il des fouilles? que deviendrait le musée[2]? Crainte chimérique : cette année 1869 lui donna l'occasion d'un nouveau triomphe. Le 17 novembre, le canal de Suez était solennellement inauguré en présence des souverains et de l'élite de la société européenne. Le Khédive avait préparé une splendide réception à ses hôtes, et le point capital du programme était la visite des monuments de l'Égypte, avec Mariette-bey pour conducteur. Mariette avait publié à cette occasion un petit livre intitulé *Une visite au musée de Boulaq*[3], et, pour tous ceux qu'il

pour l'avenir des arrangements définitifs. Donc, attendons et agissez en ce lieu auprès de M. Duruy.

«Il est bien entendu que tous les ouvrages énoncés ci-dessus auront un format unique; ils différeront seulement par les titres et la couleur des couvertures. Au lieu d'un ouvrage unique, intitulé généralement *Fouilles*, comme celui que j'avais d'abord l'intention de faire, je publierai ainsi une quinzaine d'ouvrages distincts. J'aurai un ouvrage intitulé *Abydos*, un autre ouvrage intitulé *Denderah*, un autre ouvrage intitulé *Edfou*, etc. De cette façon, je n'ai pas à demander d'un seul coup un crédit de 300,000 francs. A mesure qu'une vingtaine de mille francs me seront accordés quelque part, je fais un ouvrage, et tout est dit.»

[1] Un article sur *Les Tombes de l'ancien Empire que l'on trouve à Saqqarah*, sorte de chapelles funéraires, aux murs couverts de tableaux animés, avec un puits profond, dont l'orifice était secret, et, au fond du puits, une sorte de réduit où était le sarcophage, réduit muré, puits comblé, dans l'espoir, aujourd'hui trahi, d'y cacher les morts à toujours (*Revue archéol.*, t. XIX, 1869, p. 7); une *Description du temple de Denderah*, lue dans une de nos séances (*Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, séance du 27 août 1869), spécimen de son grand ouvrage.

[2] Voyez aux Appendices, n° xv, sa lettre du 25 octobre 1869 à M. E. Desjardins.

[3] Extrait du catalogue qu'il avait publié en 1864 et reproduit avec des additons en 1868.

ne pouvait personnellement accompagner partout, un *Itinéraire des invités aux fêtes d'inauguration du canal de Suez* (octobre 1869). Il avait même composé, à la demande du Khédive, pour l'inauguration de la nouvelle salle de spectacle du Caire, un scenario, le scenario original de l'opéra d'*Aïda*. Les écrivains attachés à la presse, qui se trouvaient en grand nombre parmi les invités, ne manquèrent pas de célébrer les mérites de l'homme qui avait exhumé et savait si bien mettre en valeur tant de trésors. Mais Mariette, avec sa santé délabrée, dut se faire violence pour soutenir jusqu'au bout son rôle. Il pousse un soupir de soulagement, un cri de joie quand il est délivré : « Il n'y a pas deux jours, s'écrie-t-il, que je suis débarrassé de tous les hauts personnages que j'ai été successivement piloter aux quatre coins de l'Égypte[1] ! »

Le khédive sut reconnaître les services que Mariette lui avait rendus à cette occasion. Il lui annonça qu'il voulait doter ses deux filles, et qu'il leur donnait 100,000 francs à partager[2]. D'autre part, le Gouvernement français lui faisait une allocation de 30,000 francs pour ses publications. Dès l'année 1869, il avait commencé à faire paraître un de ses grands ouvrages : *Abydos, description des fouilles exécutées sur l'emplacement de cette ville*[3]. Il obtint un congé pour aller en France

[1] Lettre du 16 décembre 1869 à M. E. Desjardins. Il en a tiré pourtant quelque instruction, et, jugeant en critique les souverains qu'il avait vus de si près, leur manière d'agir, l'impression qu'ils avaient faite sur leur passage, il décerne la palme à l'empereur d'Autriche.

[2] « Ce qui m'a plu, dit-il en annonçant cette bonne nouvelle à son ami, c'est moins la somme que la grâce toute particulière que le vice-roi a mise à me faire ce don. Le pauvre homme en était ému, et moi aussi. Je sais que cela n'ajoute pas un sou à mes revenus et que je suis aussi pauvre qu'avant. Mais, au moins, j'ai maintenant l'espérance de voir mes filles placées, et ce n'est pas une mince satisfaction. » (Lettre du 28 janvier 1870 à M. E. Desjardins.) Le 24 janvier, le Khédive l'avait, de plus, nommé commandeur de l'ordre du Medjidieh. Le 3 juin de cette même année, il fut nommé commandeur de l'ordre de la Couronne d'Italie.

[3] Voyez la note XVI aux Appendices.

donner ses soins à *Denderah*. Il partit d'Alexandrie vers la fin de juin 1870, et il arrivait à Marseille le 4 ou 5 juillet, à la veille de la funeste guerre de la France et de la Prusse.

La période qui s'ouvrit alors fut pour lui, comme pour nous, bien sombre et désolée. De retour en Égypte, il y subit le contre-coup de nos humiliations. Ses fouilles ne furent cependant pas interrompues : on a de lui pour cette époque des instructions où l'on voit avec quelle méthode il avait soin qu'on y procédât en son absence[1]; et dans son cabinet il se mettait en mesure d'exécuter le plan de publication qu'il s'était tracé; mais quand? Il ne pouvait plus rien attendre de la France pour le moment, et de l'Égypte pas davantage. Le musée même lui donnait des soucis : il s'écroulait, on devait en reconstruire un autre; mais quand?

Ce fut pourtant en 1870, et grâce au subside, venu à temps encore, du Gouvernement français, que parurent les deux premiers volumes de *Denderah*[2], magnifique ouvrage qui s'acheva pour les planches en 1875; le texte ne parut qu'en 1880. En 1871, il publiait à Paris les *Papyrus du musée de Boulaq,* en fac-similé, et au Caire l'*Album du musée de Boulaq,* comprenant quarante planches photographiées[3]. Les éditeurs se montraient moins revêches. La descente pacifique en Égypte de tant de nations étrangères avait donné, à tout ce qui touchait le musée de Boulaq, un intérêt qu'il ne fallait pas laisser refroidir. Pour la même raison, Mariette put, en 1872, commencer à faire paraître à Paris les *Monuments divers recueillis en Égypte et en Nubie,* un volume dont la publication n'est pas encore achevée.

En 1873, il eut une grande tentation de quitter l'Égypte. Notre confrère Emmanuel de Rougé venait de mourir presque

[1] Voyez la note XVII aux Appendices.
[2] Voyez la lettre du 21 juin 1872 aux Appendices, n° XVIII.
[3] Voyez la note XIX, aux Appendices.

subitement, et sa mort, qui fut pour Mariette une si grande perte, un si grand deuil, laissait vacante toute une succession d'égyptologue : place de conservateur au Louvre, chaire au Collège de France, fauteuil à l'Institut. Quelle meilleure occasion d'échapper aux jalousies et aux tracas? «Enfin, dit-il un jour dans un cercle d'amis, je vais partir, je vais les quitter; voilà ma place marquée en France : c'est une affaire finie.» — «Nous l'écoutions en souriant, dit M. E.-M. de Vogüé, et nous lui disions à l'envi : Non, maître, vous ne partirez pas, vous ne quitterez pas vos enfants de Boulaq, vous le savez bien! — Mariette se fâcha, continue le narrateur, jura que nous voulions son malheur, qu'il ne ferait qu'à sa tête... Et il ne partit pas.»

En renonçant à se porter pour candidat à notre Académie, il n'écartait pas toute idée de se rattacher par un titre au moins, soit au Collège de France, soit au Louvre; mais, pour le moment, il se détermina à rester en Égypte, et, revenu d'un moment d'humeur, il en donne, à son ami qui l'appelait à Paris, les raisons les plus patriotiques et les plus élevées :

Je dois poser dès à présent comme principe, dit-il, qu'à aucun prix je ne dois quitter encore l'Égypte, parce que, si je quitte maintenant, je me fais à moi-même un véritable tort, aussi bien que je fais à la science un tort véritable.

Je n'admettrai jamais, en effet, que m'en aller à Paris enseigner devant une demi-douzaine d'auditeurs puisse être comparé, comme services rendus à la science, aux services que je rends en restant ici.

Je vous parlerai d'abord du musée. Après dix ans d'efforts, je viens enfin de persuader le vice-roi, et le nouveau musée, digne des richesses qu'il doit contenir, est commencé. Or, avoir fondé tout un musée avec les seuls résultats de mes fouilles, avoir créé avec ma seule industrie un musée qui n'a pas désormais de rival en Europe, est certainement un titre de gloire pour moi et, j'ose le dire sans fausse modestie, pour la France. Voulez-vous maintenant qu'une fois mon but atteint après tant d'efforts, je lui tourne subitement le dos? Un autre viendra après moi

qui profitera de ce que j'ai fait, et mettez-vous bien dans la tête que cet autre sera un Allemand.

Vous parlerai-je des fouilles? Ai-je le droit de refuser les fouilles que déjà, en prévision du nouveau musée, le vice-roi m'a ordonné de faire? Je sais bien que le vice-roi ne sera pas embarrassé pour en charger un autre. Mais cet autre y apportera-t-il comme moi une expérience acquise par vingt-deux ans de travaux? Tout le monde, sans exception, sera neuf dans la carrière, et dès lors qui en souffrira, si ce n'est la science?. . .

Autre argument. Dans ma vie j'ai fait deux choses, et tout le monde ne peut pas en dire autant : j'ai fait le Sérapéum et j'ai fait le musée de Boulaq. Mais je mourrai content et satisfait de ma tâche si, au Sérapéum et au musée de Boulaq, j'ajoute toute une suite d'ouvrages qui comprendront la description de mes fouilles à Denderah, à Abydos, à Karnak, à Medinet-Abou, à Deir-el-Bahari, au Fayoum, à Saqqarah, aux Pyramides, à Tanis. Là est maintenant le but de toute ma vie. Est-ce la France qui m'y fera atteindre? Pour faire ces ouvrages et en coordonner les matériaux, il est tout à fait indispensable que je sois sur les lieux, et je ne puis travailler sur les lieux si je n'ai pas l'aide efficace du vice-roi en hommes, en déblayements, etc. Or soyez sûr de ceci : c'est que, quoi que vous fassiez, je quitterai l'Égypte brouillé avec le vice-roi, si je pars d'ici juste au moment où, après l'avoir ennuyé de mon musée pendant dix ans, je lui déclare que je n'en veux plus. Pour retourner en France, il faut donc que je renonce à mes ouvrages, ou [que] je les fasse faire par la France, ce que je regarde comme impossible.

Maintenant, permettrez-vous que l'égyptologie, jusqu'à présent représentée en Égypte par un Français, soit désormais représentée par un Allemand? Nous avons en ce moment fort à faire pour lutter en Égypte contre l'influence allemande, qui s'impose par tous les moyens. Veut-on que ce soit précisément moi qui donne aux Allemands l'occasion de s'emparer d'une des situations qu'ils envient le plus en Égypte?

La conclusion de tout ceci, mon cher ami, c'est que mon devoir est de rester en Égypte. Vous me parlez du drapeau de la science française à aller tenir à Paris. Mais Chabas, Maspero, le tiendront à Paris aussi bien que moi, tandis que, de mon côté, je ferai tout ce que je pourrai pour le tenir en Égypte. Ne m'appelez donc pas à Paris. Au contraire, si, dégoûté des obstacles qu'on me suscite ici et de la vie monotone que je mène, je venais à manifester le désir d'abandonner le poste où je suis placé, forcez-moi d'y rester. Ici je suis sur mon terrain; ici je suis certain d'être bon à quelque chose, ici je rendrai bien d'autres services à la science

que ceux que je pourrais lui rendre au Collège de France, où, quoi que je fasse, je n'effacerais jamais le souvenir de M. de Rougé.

Voilà, mon cher ami, ce que j'avais à vous dire. Pour résumer cette longue lettre, je vous avouerai que je ne suis pas disposé à changer de carrière. Depuis quelques années, je me suis tracé une route à suivre, je me suis proposé un but à atteindre, but élevé et digne qu'on y sacrifie sa vie. Permettez-moi d'y viser par tous les moyens. Vous savez que je ne suis pas ici sur un lit de roses. La question de mes enfants me préoccupe surtout. Vous l'avouerai-je? Je souffre aussi du peu de considération qu'on a ici pour moi et du peu d'aide que je rencontre. Il ne faut pas néanmoins que le découragement me prenne, et, avec les conseils de bons amis comme vous, j'espère arriver un jour à remplir ma tâche jusqu'au bout [1].

Cette même année, l'Institut, sur la proposition de notre Académie, lui décerna le prix biennal : bonne fortune pour ses publications si coûteuses. Tout y passa. Entre temps, il ne laissait pas que de donner à divers recueils les fruits de son travail de tous les jours [2]. En 1874, il lisait dans notre Académie son *Mémoire sur les listes géographiques du pylône de*

[1] 23 février 1873. Il ne tarda point cependant à avoir de bien vives inquiétudes et pour ses fouilles et pour son musée. Il écrivait le 23 septembre de cette année :

«Je vous prie de penser à ceci : mes pauvres fouilles tombent, ce qui est un grand tort fait à la science, et je voudrais profiter de mon séjour à Paris pour que, par l'Institut ou par le Gouvernement, on les recommande d'une manière pressante au vice-roi.»

Et le 16 novembre :

«Rien de nouveau comme fouilles. Le nouveau musée, dont les fondations sortaient de terre, vient de subir un nouvel échec. Le vice-roi a tout arrêté provisoirement sous prétexte d'économie ; mais je crains que ce provisoire ne soit définitif. Tant bien que mal, nous resterons où nous sommes.»

[2] Par exemple, dans les *Mélanges d'archéologie égyptienne* (t. I, p. 54), ses observations insérées à la suite d'un article intitulé : *Études sur une inscription grecque découverte dans les ruines du temple de Phtah, à Memphis, par M. E. Miller ;* une *Note sur les Baschmourites et les Biamites* (population du lac Menzaleh), t. I, p. 91 ; et, dans le *Bulletin égyptien*, un *Exposé des travaux exécutés à Karnak dans l'hiver 1873-1874, sur l'ordre du Khédive, et d'une découverte importante qu'ils ont amenée.*

Thoutmès, à Karnak[1], et peu après il en publiait le texte même[2], publication qui lui valut, l'année suivante, la médaille d'or de la Société de géographie; enfin, en 1875, il faisait paraître un autre ouvrage monumental, comme *Abydos* et *Denderah : Karnak, étude topographique et archéologique, avec un appendice comprenant les principaux textes hiéroglyphiques découverts pendant les fouilles exécutées à Karnak, par Aug. Mariette-bey*[3]. Dans cette histoire de l'Égypte, dont il rétablit les bases à l'aide des monuments, il ne se dissimule pas qu'il a un redoutable antagoniste : c'est Hérodote. Il sent que la main de la Grèce a marqué d'un caractère indélébile les choses qu'elle a touchées, et il craint que toute la gloire des Séti, des Thoutmès et des Ramsès ne demeure effacée par l'éclat de Sésostris, qui n'est que Ramsès II, mais qui résume en lui les exploits de tous les autres. «Littéralement, Hérodote nous est nuisible», s'écrie-t-il avec dépit, et il fait une charge à fond contre le vieil historien :

Pour ma part, dit-il, se mettant à sa place, j'en veux à ce voyageur qui vient en Égypte au moment où on parle la langue égyptienne, qui voit de ses yeux tous les temples encore debout, qui n'a qu'à demander au premier venu le nom du roi qui règne de son temps, le nom du roi qui l'a précédé, qui n'a qu'à consulter le premier temple sur l'histoire, sur la religion, sur tout ce qui peut intéresser sur le pays le plus intéressant du monde, et qui, au lieu de cela, nous apprend gravement qu'une fille de Chéops s'est élevé un tombeau avec le fruit de sa prosti-

[1] *Comptes rendus de l'Acad. des inscr.*, séance du 7 août 1874, p. 243.

[2] *Liste géographique des pylônes de Karnak, comprenant la Palestine, l'Éthiopie, le pays des Somâl*, ouvrage publié sous les auspices de S. A. Ismaïl, khédive d'Égypte. Leipzig, 1875, in-4°, avec atlas in-folio, contenant trois cartes et cette dédicace à Brugsch-bey :

«J'aime à écrire à la première page de ce livre le nom de celui dont les beaux travaux ont fondé la science géographique égyptienne.

«L'auteur reconnaissant. Boulogne-sur-Mer, 15 juillet 1875.»

[3] Le Caire, 1875, et Leipzig, atlas in-fol. de 56 planches et 1 vol. in-4° et texte.

tution. Ce n'est pas cela qu'on devrait attendre d'Hérodote, et, pour ma part, je regarde comme un vrai coupable celui qui, pouvant dire tant de choses, ne nous dit en somme que des niaiseries. Le soir, quand vous vous couchez, agitez en vous-même la question de savoir si, après tout, étant donné le nombre considérable d'erreurs qu'on trouve dans Hérodote et qui, à chaque instant, nous gênent, il n'aurait pas mieux valu pour l'égyptologie qu'Hérodote n'eût pas vécu [1].

L'intérêt même de ses publications rappelait Mariette en France presque chaque année; il y revint en 1874, en 1875, en 1876, et d'autres raisons l'y devaient plus impérieusement ramener par la suite: car son mal allait s'aggravant. Il était triste, dégoûté de tout. Il traversait Paris sans s'arrêter chez l'ami qui lui était le plus cher [2]. Quand il retournait en Égypte, autre sujet de peine ; car il aimait l'Égypte et il souffrait de sa détresse :

Vous savez dans quel état est notre pauvre Égypte. Ses beaux jours sont certainement passés, et passés sans retour. Le plus à plaindre est le Khédive, qui doit renoncer pour toujours à ses habitudes de royale magnificence. Le Khédive, heureusement, continue à m'honorer de sa bienveillance, et je crois que le Musée ne souffrira pas du nouvel état de choses qui va s'établir. Après tout, ce n'est pas un mal qu'il y ait un peu plus d'ordre dans les finances, et si la crise n'atteint que les banquiers qui, au bon temps, pressuraient le pauvre vice-roi et exploitaient sa gêne, il n'y aura pas trop de mal. La sagesse des nations l'a dit depuis longtemps : «Heureuse est l'année où les usuriers se pendent [3] !»

Lui-même était bien forcé de modérer son train quand il se mettait en voyage. Cette même année, revenu à sa petite résidence française près de Boulogne, il l'annonçait à son ami par cette lettre :

C'est du Pont-de-Briques que je vous écris. J'ai fait un coup de tête.

[1] Lettre à M. E. Desjardins, 30 mars 1874.
[2] Voir sa lettre du 12 juillet 1875 à M. Desjardins aux Appendices, n° xx.
[3] Boulaq, le 30 avril 1876.

Je m'arrêtais jusqu'ici à Paris, ce qui m'était horriblement coûteux. Il me fallait héberger mes sœurs, mes cinq enfants, mon frère; et tous les soirs on me voyait, conduisant au restaurant, au théâtre, un pensionnat de dix personnes, qui défilaient sur les boulevards en procession. J'ai mis ordre à tout cela, et, cette fois, je n'ai strictement vu Paris que dans le trajet direct de la gare de Lyon, où nous arrivions à huit heures et demie du matin, à la gare du Nord, où nous nous embarquions à dix. J'attends quelques papiers d'Égypte, et quand ils seront arrivés, j'irai à Paris seul. Vous n'êtes pas, d'ailleurs, sans savoir que ces raisons d'économie me sont imposées moins par mes goûts personnels que par le triste état dans lequel se trouve notre pauvre Égypte, financièrement. Jusqu'à présent, quand le moment du départ était venu, le vice-roi entre-bâillait quelque peu sa bourse, et j'y glissais discrètement la main. Cette année, je n'ai même pas pu y introduire le petit bout de mon doigt. Les temps sont bien changés. (3 juillet 1876.)

En cette année 1876, il avait mis la dernière main au livre dont il voulait faire son capital ouvrage : *Le Sérapéum de Memphis,* et notre confrère M. E. Desjardins était le premier à qui il en montrait le manuscrit, sollicitant ses critiques [1]. Il était disposé à profiter aussi des observations que des éditeurs intelligents, les chefs de la maison Hachette, lui avaient présentées :

Évidemment, dit-il à son correspondant, il y a autre chose à faire avec ce Sérapéum qu'un simple récit anecdotique. C'est pourquoi je prends le taureau par les cornes, et cette fois je me décide à ne pas mourir sans avoir publié, dans tous ses résultats scientifiques, la mission que j'ai remplie autrefois. C'est un travail à faire, mais je suis décidé à l'entreprendre. Il y a là une dette envers la science française, que je vais tâcher d'acquitter [2].

Ainsi, il ne reculait pas devant le remaniement de son ou-

[1] Voir la lettre du 19 juillet 1876 aux Appendices, n° XXI.

[2] Lettre du 16 septembre 1876 à M. E. Desjardins. Son séjour à Pont-de-Briques lui était une occasion de s'occuper des antiquités de son pays. Voir le commencement de cette même lettre aux Appendices, n° XXII.

vrage, même sous l'étreinte du mal que son séjour en France avait été loin de calmer :

Je ne suis pas particulièrement satisfait de mon séjour ici, disait-il dans la même lettre. Ma vilaine dyspepsie m'a repris, et j'ai un mal de mer perpétuel. Le moral s'en ressent, et mon esprit est gris comme le temps. Vous avouerai-je que j'ai la nostalgie du beau ciel éclatant de l'Égypte ?

En 1878, il revint à Paris avec une nouvelle mission du vice-roi. La République avait voulu convier à son tour les nations à une Exposition universelle; et le Khédive, un peu résistant, s'était laissé entraîner par M. de Lesseps à y participer. Ce fut une grande joie pour Mariette, qui avait oublié les mésaventures de la reine Améméritis et de son pauvre petit *Cheik-el-Beled;* mais les antiquités n'y devaient pas seules figurer.

La Compagnie de l'isthme de Suez allait y exposer le relief de son canal dans une maison égyptienne, construite à ses frais, sur les plans de Mariette.

Mariette, miné déjà et abattu par un mal implacable, le diabète[1], se mit à l'œuvre avec un entrain qui était comme une résurrection. Il choisit les objets de toutes sortes qui devaient soutenir le renom conquis par l'Égypte à l'Exposition de 1867, et en fit la description sommaire dans un livret in-

[1] «C'est cette année-là (1877), en partant d'Égypte pour la France, dit M. A. Rhoné, qu'il fut saisi d'un accès quasi foudroyant de diabète. Je le vis à l'hôtel de Russie à son passage à Paris, car Maspero m'avait dit : «Hâtez-vous, «si vous voulez le revoir encore!» En effet, je le trouvai méconnaissable, horriblement maigri, la voix éteinte et ne pouvant plus se tenir debout. Sa fille aînée, Sophie, le gardait comme on garde un mourant. Il voulut me reconduire jusqu'à la porte de son appartement, et ne put même pas se lever du fauteuil où il gisait. Il fut affectueux et presque tendre; son voyage et son séjour à Boulogne le remirent, et la force de son tempérament prit le dessus, mais depuis lors il resta profondément atteint, et ne fit que décliner progressivement, jusqu'au moment de sa mort, arrivée en 1881.»

IMPRIMERIE NATIONALE.

titulé : *La galerie de l'Égypte ancienne à l'exposition rétrospective du Trocadéro* (1878)[1].

C'est alors que notre Académie, qui se l'était attaché comme correspondant en 1863, le nomma membre ordinaire par un vote unanime (10 mai 1878). De retour en Égypte, il y éprouva encore mille déboires, que son état maladif lui rendait plus douloureux. La détresse croissante du pays mettait en péril non seulement sa position (on lui devait vingt et un mois de son traitement)[1], mais, ce qu'il avait bien plus à cœur, ses fouilles, son musée. Les fouilles étaient suspendues; le service de surveillance des monuments supprimé : les vandales pouvaient donc s'abattre sur les temples, et les fellahs recommencer leur exploration clandestine des tombeaux. Quant au musée, une crue extraordinaire du Nil, qui l'avait envahi pendant trois mois, en avait ébranlé les murs, mis hors d'usage les armoires, les vitrines; tout le musée était en caisse, et nul ne pouvait dire quand on pourrait le déballer. Ajoutez les appréhensions de l'avenir : Mariette a écrit sur tout

[1] Pour consacrer d'une autre manière le souvenir de cette exposition, il publia encore un album de douze vues photographiques sous ce titre : *L'Égypte à l'Exposition universelle de Paris* (1878). La même année, il commençait la publication du *Voyage de la Haute-Égypte. Explication des vues photographiques d'après les monuments antiques compris entre le Caire et la première cataracte;* le Caire et Paris, 1878-1880. C'est lui-même qui avait indiqué les points de vue à photographier et placé les opérateurs. L'année précédente avait paru un ouvrage important dans la série de ses travaux : «*Deir-el-Bahari*, documents historiques et ethnographiques recueillis dans ce temple pendant les fouilles exécutées par A. Mariette-bey, ouvrage publié sous les auspices de S. A. Ismaïl, khédive d'Égypte. Leipsig, 1877, texte in-4°, avec atlas in-fol.» — Deir-el-Bahari (rive gauche du Nil) est le seul édifice de Thèbes bâti en plein désert. Il est à la reine Hatasou ce que le Ramesséum est à Ramsès II et Médinet-Abou à Ramsès III.

[2] «Vous n'avez pas d'idée du désordre qui règne ici. Vous ne me croiriez pas si je vous disais qu'on me doit vingt et un mois de mes appointements pour tout le temps que j'ai passé à l'Exposition et qu'on ne m'a pas encore payé un sou. Et *tutti quanti*. Il faut avoir le diable au corps pour persister à rester ici. Si le vice-roi ne m'assurait que les fouilles seront bientôt reprises, il y a longtemps que j'aurais envoyé tout cet aimable monde promener.» (Boulaq, 8 mai 1879.)

cela, dans les premiers jours de mai 1879, plusieurs lettres désolées et presque prophétiques [1]. Il voit avec défiance l'influence étrangère gagner de plus en plus dans le pays, l'Égypte échapper aux Égyptiens :

Il y a de mauvaises nouvelles ici. Il paraîtrait que la France et l'Angleterre veulent imposer au vice-roi l'entrée dans le ministère de deux ministres européens. Je crains que cela n'amène de terribles complications. La population indigène est très montée. On lui persuade que la France et l'Angleterre veulent s'emparer de l'Égypte, abolir l'islamisme, etc. On travaille l'armée dans le même sens, et comme on ne paye personne, parce qu'on ne peut pas, le mécontentement est extrême. Je crains que certaines gens intéressés à pêcher en eau trouble n'aggravent la situation. J'ai vu le vice-roi hier. Je vous assure qu'il n'avait pas l'air tranquille du tout. Le pis de tout cela, c'est que les ulémas s'en mêlent et qu'on commence dans les mosquées à crier contre nous. On dit à tous ces pauvres diables : « C'est vrai qu'on vous pressure, qu'on vous prend à coups de bâton jusqu'à votre dernière piastre ; mais c'est pour envoyer cet argent à ces messieurs de Paris et de Londres qu'il faut payer avant tout : c'est pour solder les créanciers chrétiens avant les créanciers musulmans. » Vous comprenez que, du moment où la situation se pose en ces termes, il n'y a plus moyen de répondre. Aussi les indigènes sont-ils d'autant plus montés qu'ils savent qu'ils ont raison [2].

C'est au milieu de ces tristes préoccupations qu'une cruelle nouvelle le rappela précipitamment en France. Son fils aîné, qu'il y avait laissé, était mourant. Il vint et ne put que recevoir ses derniers adieux : « Je n'aurais jamais cru à une pareille douleur, écrivait-il à son ami. Il me semble qu'en ce moment ce n'est pas mon pauvre enfant qui se meurt, mais moi-même [3]. » Quant à l'Égypte, ne voyant plus de ses yeux ce qui s'y faisait, il se remettait un peu de ses alarmes. Il se plaisait à croire que les affaires s'arrangeraient, et admettait

[1] Voir aux Appendices, n° XXIII, la lettre du 2 mars.
[2] Lettre à M. E. Desjardins, 10 mai 1879.
[3] Lettre du 30 juin 1879 à M. E. Desjardins.

même qu'une certaine dose de contrainte ne serait peut-être pas d'un mauvais effet sur le Khédive : «La Turquie, disait-il, est un pays qui doit dix sous et qui ne *peut* pas payer. L'Égypte est un pays qui doit dix sous, qui les a dans sa caisse et qui ne *veut* pas payer. Tout est là.» N'était cette façon de tenir une caisse, il n'avait point à se plaindre du Khédive. Dans cette même lettre, il annonce à son correspondant que le prince vient de le nommer pacha et grand officier du Medjidieh et, ajoute-t-il, «dans le petit discours qu'il m'a adressé, il a bien voulu me dire qu'il ne pouvait faire moins pour le seul membre de l'Institut de France qu'il avait l'honneur de posséder dans son gouvernement.» Le nouveau pacha ne redoutait qu'une chose, c'est que cette distinction dont il avait été l'objet ne surexcitât parmi les consuls des autres pays des rivalités déjà très vives.

Avant de repartir de France, il voulut tenter un suprême effort pour atteindre le but qu'il poursuivait uniquement. Le ministre des affaires étrangères était un des nôtres, un archéologue qui avait vu l'Orient. Mariette rédigea un mémoire sur *les nouvelles fouilles à opérer en Égypte,* mémoire qu'il lut devant notre Académie, et que l'Académie, voulant lui donner plus de retentissement, fit lire dans la séance publique de l'Institut (25 octobre 1879). Il avait eu pour but et il obtint facilement que la Compagnie, par une démarche de son bureau, pressât le ministre d'agir en un sens favorable. C'était un article à ajouter aux instructions de M. de Blignières. Puisque la France a la main dans les affaires de l'Égypte, qu'elle pousse aux fouilles : c'est une intervention dont tout le monde profitera[1].

Tout souffrant qu'il était alors (il en fait à son ami une affligeante peinture)[2], il voulut venir à Paris pour voir le mi-

[1] Voir la lettre du 1er octobre 1879, aux Appendices, n° XXIV.

[2] «Je ne puis pas dire que je vais plus mal, je ne puis pas dire que je vais

nistre et M. de Blignières : « D'après ce qu'on m'écrit d'Egypte, disait-il, le sort des fouilles est de plus en plus entre les mains de M. de Blignières, et je ne voudrais pour rien au monde manquer l'occasion. »

A son retour, le Gouvernement de l'Égypte avait éprouvé un changement qui en présageait malheureusement un autre. Sous la pression de l'Angleterre et de la France, Ismaïl avait dû abdiquer (30 juin 1879). Tewfik, son fils, qui lui succédait, avait eu tout autre chose en tête que les fouilles et le musée. Notre bey, devenu pacha, trouvait donc beaucoup à faire; mais il ne s'en plaignit point, car il ne voyait que bonnes dispositions à la cour[1].

Il employa l'hiver de 1879 à 1880 à remettre toute chose en état; et son ardeur lui faisait oublier son mal. « Nous travaillons à force, écrivait-il le 14 janvier, de manière à pouvoir inaugurer le nouveau musée le 1er février. Je doute que nous y parvenions. » Il y parvint pourtant, ou à peu près. Il était heureux de l'arrangement nouveau qu'il avait pu faire de ses trésors dans les salles agrandies. Il s'y promenait, il y vivait, il retrouvait devant ces objets de sa tendresse (le mot n'est pas trop fort) une verve qui charmait et surprenait ses amis[2] : on en peut voir quelque chose dans la lettre qu'il écrivit, le 5 avril, à miss Amelia B. Edwards, à Bristol[3]. Ses

mieux. Tout ce que je sais, c'est qu'une soif violente, compliquée de besoins qui, de demi-heure en demi-heure, troublent mes nuits, me fait voir que je suis sous l'empire d'une atteinte de diabète. Je ne m'en préoccupe pas outre mesure; il faut savoir vivre avec ses ennemis; mais ce n'en est pas moins gênant.

« Je mets mon mémoire sur les fouilles en état d'être lu définitivement devant l'Académie (deuxième lecture). A la rigueur, la première partie pourrait être prête pour vendredi. Mais la lirai-je moi-même? Au diable celui qui a inventé le sucre! » (Boulogne, 25 octobre 1879.)

[1] Voir plusieurs lettres sur les fouilles et sur le musée aux Appendices, n° xxv.

[2] Note de M. Arthur Rhoné à une lettre du 20 novembre 1879.

[3] Voir l'Appendice, n° xxvi.

fouilles aussi avaient recommencé; et il se croyait ramené aux premiers temps de sa seconde mission :

Mon bateau chauffe et je pars pour Bédréchyn (Memphis).

Ces quelques mots vous disent que nous avons réalisé un petit progrès, que mon bateau m'est, sinon rendu (il ne m'a jamais été enlevé), mais mis en état de naviguer, puisque j'ai maintenant, comme autrefois, charbon, état-major, équipage, etc. Nos chères fouilles sont donc prises au sérieux, et si rien ne se met à la traverse, je pourrai, tout au moins l'automne prochain, commencer une campagne sérieuse. Ce que je me promets bien.

Je vais à Saqqarah étudier de près et sur les lieux la question de la photographie des mastaba par l'électricité.

Et ses travaux littéraires avaient eux-mêmes leur part de ce redoublement d'activité :

Je mets en ordre mes papiers du Sérapéum. Je croyais avoir tout fait. Mais que de problèmes restent encore à élucider! Plus je vais et plus je les vois surgir sous mes pas. Mais cette fois je me suis juré à moi-même d'en venir à bout, et je crois que je me tiendrai parole [1].

Tout à la fois : le musée, les fouilles, les grandes publications! C'est comme le dernier jet, le jet plus éclatant d'une flamme qui va s'éteindre [2].

[1] Boulaq, 13 avril 1880.

[2] En 1880, il publiait son *Catalogue général des monuments d'Abydos découverts pendant les fouilles de cette ville*. Paris, Impr. nat., 1 vol. grand in-4. «A proprement parler, dit-il à la fin de son avant-propos, ce catalogue est le troisième volume de nos descriptions des fouilles d'Abydos, bien qu'à lui seul il forme un ouvrage séparé et sans liaison directe avec les autres. Dans les deux premiers nous visitons les lieux, nous les décrivons. Nous réservons au troisième l'inventaire des monuments mis au jour.»

C'est une publication de la dernière heure! Il en prend l'occasion de dire au prix de quels efforts on arrive à quelques résultats dans la carrière qu'il a parcourue :

«On se fait, en général, une idée exagérée des fouilles égyptiennes et de leurs résultats. Il semble qu'en Égypte il n'y ait qu'à le vouloir pour trouver des antiquités et que chaque pelletée de terre, ou de sable, doive amener une découverte.

«Une trentaine d'hommes ont été occupés pendant dix-huit ans aux fouilles

Cette activité fébrile fut suivie, en effet, d'une extrême prostration. De tels efforts l'avaient épuisé. Son mal n'était plus de ces ennemis avec lesquels, comme il disait, il faut savoir vivre : c'était un ennemi sous l'étreinte duquel il faut mourir.

Mon prochain voyage en France ne sera pas un voyage de plaisir; j'y vais, à la vérité, de mon propre gré, mais surtout par l'ordre précis et positif du médecin. Ma santé, en effet, est bien altérée depuis quelque temps. Je ne mange littéralement pas, je ne dors littéralement pas, et je suis d'une faiblesse telle qu'il m'est impossibie de monter un escalier sans l'aide de deux bras. J'ai en outre, et depuis deux ou trois mois, une aphonie absolue. Joignez à tout cela une mélancolie, une hypocondrie dont vous ne pouvez vous faire une idée. Je n'ai de goût à rien, je n'aime rien, je ne m'intéresse à rien. Et puis je me figure que tout le monde m'en veut, et que l'univers entier conspire contre moi. Bref, mon assiette est dérangée, et il est temps qu'on me force à partir. On m'envoie à la Bourboule. Avant de m'y installer je passerai par Paris et essayerai de voir si les médecins que je consulterai confirmeront le diagnostic un peu sombre des médecins du Caire [1].

d'Abydos; les temples ont été scrupuleusement déblayés; si vaste qu'elle soit, la nécropole a été remuée de fond en comble. J'ajouterai que de toutes les ruines que nous avons explorées, il en est à peine une ou deux (Saqqarah et Tanis) qui aient, aussi bien qu'Abydos, répondu à nos efforts. Et pourtant on a vite compté les monuments vraiment hors ligne que les fouilles d'Abydos nous ont mis entre les mains.

« Que les impatients en prennent leur parti. Évidemment l'Égypte n'a pas dit son dernier mot, mais on ne doit pas se bercer d'illusions et croire qu'en Égypte les découvertes viennent aussi facilement au premier appel du fouilleur.

« Je sais, ajoute-t-il, que le mode d'exploration existant est pour quelque chose dans la lenteur des résultats obtenus. Quand on pourra porter au loin les terres et les sables, au lieu de les amonceler à quelques mètres de la fouille, endroit d'où il faudra peut-être les déplacer encore demain, il est certain qu'avec l'aide de surveillants instruits, diligents, honnêtes, avec des ouvriers mieux façonnés aux opérations souvent très délicates des fouilles, on obtiendra des résultats plus rapides. En attendant, nous devons nous contenter de ce que nous avons, heureux encore d'avoir pu arriver là. » (*Catalogue général des monuments d'Abydos*, etc., p. VI-VII.)

[1] 31 mai 1880. Il ajoutait :

« Je n'ai plus de grandes nouvelles à vous donner des fouilles. Tout est à re-

Son séjour à la Bourboule ne produisit point l'effet qu'on en avait espéré. Il s'en rendait bien compte[1], et ne pouvait plus se laisser aller aux illusions dans lesquelles on voulait l'entretenir :

Je crois décidément que tout cela est plus sérieux qu'on ne veut me le dire. Loin de me fortifier, je m'affaiblis au point que je ne puis me lever sans aide de mon fauteuil ; je mange de moins en moins (si c'est possible), et je continue à ne dormir qu'à force d'opium.

Ajoutez à cela les soucis...

Ses travaux inachevés étaient ce qui lui causait le plus de peine :

Vraiment je ne suis pas content de moi. J'ai un tas de dettes à payer envers la science, envers l'Égypte, envers la France, que je me crois de moins en moins capable de payer. Je me suis rapetissé et humilié. Quelquefois il m'arrive de me reporter d'une dizaine d'années en arrière, et de me rappeler le temps où j'avais le corps et l'esprit libres et où le travail m'était une joie. Aujourd'hui je suis encore l'arbre, je suis encore les racines et le tronc, mais les feuilles sont tombées et ne repousseront plus, ce qui est le plus triste de tout. Voilà où j'en suis.

J'ai essayé de travailler un peu au *Sérapéum*, mais j'ai dû y renoncer. C'est pourtant là celle de toutes mes dettes que je tiens le plus à payer. Il est terriblement bête que depuis trente ans le Sérapéum soit là et n'ait pas encore été montré au public. Plus tard, on m'en fera un reproche très mérité. J'ai commencé ma carrière par le Sérapéum ; je m'estimerai très heureux si c'est par le Sérapéum que je pourrais la finir. Malheureusement, je crains d'avoir attendu trop tard[2].

faire, et l'instrument qu'on me met entre les mains n'étant plus du tout celui dont je me servais autrefois, je ne suis pas encore très habile à le manier. Nous avons maintenant plus de comptables, plus d'écrivains pour solder les hommes, que d'hommes pour remuer le sable, et nous allons mettre un an à faire ce qu'autrefois j'avais fait en un mois. Je sais que maintenant il y a plus d'ordre et qu'en somme tout se place conformément à la règle. Mais les fouilles en souffrent certainement comme résultats. »

[1] Voir la lettre du 11 août 1880 aux Appendices, n° XXVII.

[2] Lettre à M. Ernest Desjardins, 18 octobre 1880.

Ce n'est pas lui, en effet, qui aura mis la dernière main à cet ouvrage. Quand, au retour de la Bourboule, il passa par Paris, allant à Boulogne, et vint nous voir à l'Académie, il n'est pas un de nous qui ne fut frappé de l'altération de ses traits, du son caverneux de sa voix. Comme un malade qui ne se trouve bien nulle part, à peine arrivé à Boulogne, il songeait à retourner en Égypte. Mais le pourrait-il? C'est un doute qui étreignit ses filles, quand, s'étant mis en route, il venait de regagner Paris : des signes trop certains leur montraient jusqu'à quel point la poitrine était dès lors attaquée. L'une d'elles suppliait le fidèle ami de son père de voir le médecin et de ne lui rien cacher de la vérité[1]. Il partit[2], et la traversée fut relativement assez bonne; mais à Alexandrie des flots de sang marquèrent la recrudescence du mal, et, transporté au Caire, il ne trouva pas de soulagement[3]. Lui-même l'annonçait à son ami par une carte portant ces mots, écrits, sous sa dictée, de la main de sa fille :

Ne vais pas sensiblement mieux. A mon arrivée à Alexandrie, pris d'une hémorragie formidable; je n'ai eu que le temps de me faire transporter au Caire et de me mettre au lit, que je n'ai quitté ni nuit ni jour depuis lors. Tête bonne, pas de fièvre, mais appétit absolument nul et débilité générale formidable. Vous écrirai bientôt.

A. M.[4].

[1] Voir la lettre du 29 octobre 1880 aux Appendices, n° XXVIII.

[2] «M. Mariette, dit M. Arthur Rhoné, avait quitté Paris le 9 novembre 1880, et il était dans un état tel que nous ne pensions pas qu'il pût même supporter la traversée. Quand je le vis pour la dernière fois à l'hôtel d'Europe, rue Le Peletier, il était allongé sur un divan, sans force et sans voix. Il me donna son dernier ouvrage, le quatrième volume d'Abydos, qui venait de paraître, et voulant y écrire un mot de souvenir à mon intention, il eut grand'peine à se lever et à se mettre devant une table.»

[3] Lettre de M[lle] Louise Mariette à M. Ernest Desjardins; le Caire, 27 novembre 1880. — Dans une autre lettre à M. Arthur Rhoné (20 décembre), elle parle des soins dont sa sœur aînée Sophie entoure son père : «Elle est la garde-malade bonne et dévouée que vous connaissez et que vous devez deviner par sa manière d'être dans les plus petites comme dans les plus grandes choses.»

[4] Les initiales sont de sa main.

Il n'a plus écrit!

Ses derniers jours furent une cruelle agonie, où sa forte nature luttait contre la mort, sans que son intelligence fût obscurcie. Jusqu'à la fin, il formait des projets et s'intéressait à ses fouilles. Sa dernière joie fut d'apprendre le succès de celles qu'il faisait faire sur le théâtre de ses premières explorations, aux pyramides de Saqqarah [1].

Sa mort fut un deuil, non pas seulement pour sa famille et ses amis, mais pour l'Égypte, pour la France et pour tous les pays dont il avait servi indistinctement les intérêts, en se dévouant avec tant d'abnégation au progrès de la science. Les savants l'avaient su apprécier. Son abord, il est vrai, n'était pas séduisant. M. E. de Vogüé nous a dit l'impression qu'il ressentit lorsque, venant pour la première fois à Boulaq, il vit «sous les acacias un homme de grande taille, de forte carrure, vieilli plutôt que vieux, athlète pris rudement en plein bloc, comme les colosses qu'il gardait; la figure haute en couleur, avec une expression songeuse et bourrue;» et M. Arthur Rhoné avait écrit dans un livre qui lui fut montré :

> Il est très effrayant le bey, avec sa haute taille, son tarbouch très enfoncé, sa physionomie sévère et accentuée, son parler bref et ses effroyables lunettes noires bombées, qui cachent complètement la région des regards et lui font des yeux apocalyptiques.

Ce dernier trait plut beaucoup à Mariette, et il ne voulait pas qu'on le retranchât de la phrase: «Ces yeux apocalyptiques font mon bonheur,» disait-il. Mais sous ces dehors un peu rudes le fond était excellent. Lui-même se jugeait très bien quand il disait : «Je suis, de ma nature, assez farouche; les apparences chez moi sont quelquefois froides et brusques, mais au fond il y a des amitiés que j'apprécie et auxquelles je tiens

[1] Note de M. Arthur Rhoné à une lettre de M[lle] Louise Mariette, du 20 décembre 1880.

par-dessus toute chose [1]. » On l'a vu par ses lettres. Ceux qui l'ont approché de plus près ont confirmé ce jugement. Il était peu communicatif, comme les hommes absorbés par de grands travaux; peu accueillant pour les importuns et le commun des touristes; il n'aimait pas à être dérangé, et à certains moments il avait des boutades, même pour ceux qu'il aimait le plus. Il se montrait jaloux de ses antiquités jusqu'à n'en point parler volontiers de lui-même; mais il les aimait d'une telle passion que, si l'on ne paraissait pas les admirer autant que lui, il s'exaltait et en parlait alors avec une abondance intarissable et une irrésistible chaleur. C'était même un piège que lui tendaient communément ceux qui le connaissaient bien, pour avoir de lui tout ce qu'il pouvait dire; et que ne disait-il pas alors? soit qu'à table il abordât les questions d'origines, d'art, de religion, de coutumes; soit que, dans son musée, il passât en revue sa vieille troupe, immobile dans le rang, comme on le peut croire. Il disait où et comment tel et tel avaient été remis au jour; il leur parlait, il les interpellait; il les jugeait sur la physionomie, car chacun de ces personnages avait son histoire, on pourrait même dire son roman.

L'imagination la plus vive s'unissait en effet en lui à ce qui était d'ailleurs le trait dominant de sa nature: un jugement droit, une énergique volonté. Son caractère ferme et résolu avait pris plus de vigueur encore au milieu des obstacles qu'il avait dû vaincre. Car toute sa vie fut un combat : combat contre les nécessités de l'existence quand il se fraya les voies à sa carrière; combat contre des difficultés de toute sorte après qu'il se l'eut ouverte: au désert, lors de sa première mission, une vraie conjuration pour l'arrêter dans son travail ou pour lui en arracher les produits; à la cour, après qu'il y fut attaché par le vice-roi, des intrigues habilement ourdies

[1] Lettre à M. E. Desjardins, 6 décembre 1869.

pour entraver son action et la faire avorter. Ce qui le soutint dans ces épreuves, c'est, avec la ferme résolution d'atteindre son but, sa droiture, qui déjouait les embûches, et son désintéressement, qui défiait la calomnie. Tout entier à son œuvre, il n'usait de la faveur que pour l'étendre et ne souffrait de la disgrâce que parce qu'il y voyait un obstacle à son accomplissement. Mais, disons-le à l'honneur des vice-rois qui se sont succédé en Égypte, ses disgrâces ne furent jamais que de courte durée. Ils ont su reconnaître en lui l'homme le plus sincèrement dévoué à l'achèvement de sa tâche, comme au bien et à la gloire du pays qui l'avait adopté.

Il ne faut pas s'étonner si, au milieu de ces soins, ceux qui l'approchaient l'ont quelquefois trouvé morose, mécontent, mécontent de lui comme des autres. Son âme, extrêmement sensible sous cette rude écorce, était plus qu'une autre sujette à la souffrance; mais comme il était tendre et affectueux au fond pour ceux qu'il aimait! Quel attrait il éprouvait pour cette contrée dont il définit si bien l'aspect général, «paysage triste, mélancolique, immense comme le désert qui le borde, mais en même temps empreint d'une douceur qu'on ne saurait définir [1]; » et quelle satisfaction se mêlait aux angoisses que lui causaient bien des fois ses travaux! Ses fouilles, son musée, ses publications, c'était tout le charme de sa vie. Il était juste qu'il revînt mourir au milieu des trésors qu'il avait conquis à la science, car il y pensa jusqu'à son dernier soupir.

Notre Académie, qu'il a honorée par ses travaux, n'a pu lui rendre les derniers devoirs. Son corps est resté à l'Égypte. En attendant un magnifique sarcophage, précédé, comme le Sérapéum, de sphinx accouplés [2], il a été déposé, après des

[1] *Voyage de la Haute-Égypte*, t. II, p. 114.

[2] C'est par une souscription généreuse des villes du Caire et d'Alexandrie que lui a été érigé ce tombeau, et c'est M. Ambroise Baudry, architecte (frère

funérailles vraiment princières, dans le jardin du musée de Boulaq, devant les figures colossales de Ramsès II et de Thoutmès III. Mais la ville qui lui a donné le jour voulut au moins ériger un monument à sa mémoire. Son image en bronze, entourée des attributs qui rappellent ses travaux, a été récemment inaugurée, en présence d'une délégation de l'Institut, sur une des places de Boulogne. Lui-même s'est élevé des monuments plus durables dans les beaux ouvrages où il a décrit *Abydos, Karnak, Denderah;* et le *Sérapéum,* qui va paraître enfin sous les auspices de la France, fera vivre à jamais le souvenir de la grande découverte qui est l'honneur de son nom.

APPENDICES.

I

DEMANDES DE MISSION. — RÉPONSES DU MINISTRE.

(Voir p. 486.)

A M. Mariette, régent de septième au collège de Boulogne-sur-Mer.

26 juin 1846.

Monsieur,

J'ai reçu les deux lettres par lesquelles vous m'exprimez le désir d'être chargé par mon Département d'une mission scientifique en Égypte. J'apprécie, Monsieur, l'intérêt des recherches que vous désirez entreprendre, et j'aurais été disposé à les seconder, si déjà je n'avais chargé un autre voyageur d'une mission analogue à celle que vous me proposez. Dans tous les cas, l'état des fonds ne me permettrait pas de donner suite, quant à présent, à vos projets.

Recevez, etc.

Le Ministre des travaux publics,
chargé par intérim du Département de l'instruction publique,

S. Dumont.

de notre éminent confrère de l'Académie des beaux-arts), son compagnon le plus fidèle dans les dix dernières années, qui a été chargé de l'exécuter. La translation des restes mortels de Mariette dans le mausolée a eu lieu le 8 mai 1882.

10 novembre 1846.

Monsieur,

En me faisant connaître, par votre lettre du 29 septembre dernier, votre intention d'entreprendre à vos frais une exploration scientifique en Égypte, vous m'exprimez le désir d'obtenir le passage gratuit sur un paquebot-poste de Marseille à Alexandrie et un secours de 2,000 francs.

Je regrette de vous faire savoir, Monsieur, que les règlements du Ministère des finances s'opposent formellement à la concession de passages gratuits sur les paquebots de la Méditerranée. Quant à votre demande de subvention, je ne puis que m'en référer à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, à ce sujet, à la date du 26 juin dernier.

Recevez, etc.

Le Ministre de l'instruction publique,

SALVANDY.

(Papiers de Mariette, communiqués par M. Arthur Rhoné.)

II

LETTRE DE M. CH. LENORMANT AU CONSEIL MUNICIPAL DE BOULOGNE.

(Voir p. 486.)

Paris, 15 avril 1849.

Messieurs,

J'espère qu'en considération du motif parfaitement désintéressé qui m'anime, vous pardonnerez la démarche que je fais auprès de vous en faveur d'un de vos compatriotes, M. Auguste Mariette.

Je n'avais pas l'honneur de le connaître, lorsqu'il m'a apporté un manuscrit relatif à plusieurs des questions les plus difficiles que soulève l'archéologie égyptienne. J'ai lu ce manuscrit avec la défiance qu'on a toujours contre les essais des personnes qu'on suppose n'avoir pu puiser l'instruction scientifique à ses véritables sources, et j'ai été agréablement surpris dans le sens contraire.

C'est la première fois, en effet, que j'ai vu un homme livré à des études isolées marcher dans la bonne voie aussi vite et aussi bien. Ce début est du plus heureux augure pour l'avenir de M. Mariette, et je suis convaincu de ne pas trop m'avancer en vous donnant l'assurance qu'il ne lui faut que la possibilité de suivre ses travaux, à l'aide des ressources scientifiques d'une grande capitale, pour devenir en peu de temps un homme tout à fait distingué. Je crois donc, Messieurs, que vous agiriez

noblement, dans l'intérêt de M. Mariette et dans celui de la ville qui l'a vu naître, en lui fournissant les moyens de faire à Paris un séjour prolongé et d'y donner à ses études le développement désirable.

Agréez, etc.

Signé : LENORMANT.

III

LETTRE DE STÉPHAN-BEY À M. LE MOYNE, AGENT ET CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE EN ÉGYPTE, À ALEXANDRIE. (Voir p. 497.)

Le Caire, 12 septembre 1851.

Monsieur l'Agent et Consul général,

Dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 9 juin de cette année, pour me demander de solliciter du Vice-Roi, en faveur de M. Mariette, employé au musée du Louvre, l'autorisation de faire des fouilles dans les environs de Sakkarah, vous avez eu l'attention d'insérer que M. Mariette ne prétendait nullement contester au Vice-Roi ses droits de propriété sur tous les monuments qui sont sur le sol égyptien, et qu'il s'engageait, du reste, d'avance, à ne rien enlever de ce qu'il avait déjà découvert ou pouvait encore découvrir.

Cette déclaration de votre part, Monsieur l'Agent et Consul général, était la reconnaissance implicite du principe admis dans tous les pays, en ce qui concerne l'existence ou la découverte des monuments antiques, et j'y ai vu la preuve que vous étiez parfaitement instruit, d'ailleurs, des dispositions administratives qui, depuis plus de quinze ans, régissent la matière en Égypte.

Sur mon rapport, Son Altesse n'a donc pas hésité à autoriser des recherches qui devaient profiter à la science, sans porter atteinte aux droits du Gouvernement. M. Mariette a continué ses travaux avec l'approbation de l'administration et dans les conditions déterminées par l'engagement que vous aviez pris en son nom. Qu'est-il arrivé cependant? C'est que des objets d'antiquités découverts par M. Mariette ont été détournés et transportés chez des particuliers au Caire. Il est notoire aujourd'hui, et le savant archéologue le déclare lui-même, que des statuettes et des morceaux plus importants lui ont été dérobés et publiquement mis en vente. En présence de ces faits, qui témoignent assez que M. Mariette n'a pas à sa disposition des moyens de surveillance assez actifs, le Vice-Roi, désirant prévenir des détournements et des mutilations aussi pré-

judiciables aux intérêts de la science qu'à la stricte application des règlements établis, vient, sur les représentations du gouverneur de Gyzeh, d'ordonner :

1° Que tous les objets d'antiquité portatifs découverts par M. Mariette seraient remis par ce dernier aux agents de l'administration et déposés dans une des salles du ministère de l'instruction publique;

2° Que cinq officiers stationneraient sur les lieux explorés par M. Mariette, pour y surveiller les travaux, empêcher les dégradations et constater le résultat des fouilles.

Je vous prie, Monsieur l'Agent et Consul général, de vouloir bien faire connaître officiellement à M. Mariette ces dispositions, qui, bien loin d'entraver ses opérations, ne seront à ses yeux qu'une preuve du prix que Son Altesse attache à leur succès, et une nouvelle garantie de la conservation des monuments antiques dont la découverte lui sera due.

Veuillez agréez, Monsieur l'Agent et Consul général, les nouvelles assurances de ma haute considération.

Signé : Stéphan-bey.

Pour copie conforme :

L'Agent et Consul général de France.

Signé : A. Le Moyne.

IV

MÉMOIRE SUR LA MÈRE D'APIS. (Voir p. 503.)

Le titre en résume les conclusions.

Mémoire sur cette représentation :

(LA DÉESSE HATHOR, — LE BOEUF APIS, — UN ADORATEUR)

gravée en tête de quelques proscynèmes du Sérapéum, où l'on établit :

1° Que la vache associée au culte d'Apis n'est pas une Hathor;
2° Qu'elle n'est pas une vache mystique;
3° Qu'elle n'est pas une compagne favorite de ce dieu;
4° Qu'elle est une mère d'Apis.

Quant au dogme égyptien de Sérapis, voici, en résumé, les points de thèse exposés dans ce mémoire :

1° L'Égypte croit à un dieu unique.

2° Les deux seules puissances dont nous ayons à nous occuper ici sont Phtah et Osiris.

3° Phtah a pour titre constant celui de *Seigneur de la vérité* et peut-être *de la sagesse.*

4° Osiris est l'être bon par excellence.

5° Apis est un taureau qui, vivant, avait un temple voisin de celui de Phtah, et, mort, était enseveli dans un autre temple, nommé par les Grecs Sérapéum.

6° Apis est l'image vivante d'Osiris.

7° Mais, par rapport à Phtah, il est fils de Phtah. Apis est donc une incarnation d'Osiris, mais il est une émanation de Phtah. En d'autres termes, Apis a été conçu dans le sein de sa mère par l'opération du Logos.

8° La mère d'Apis, qui ne peut en porter d'autre, selon Hérodote, ayant été soi-disant fécondée sans le contact du mâle, était réputée vierge.

9° Quant à Apis mort, il était le Verbe revenu de son pèlerinage sur la terre, pèlerinage accompli sous la forme d'un taureau. «Tel est, ajoute l'auteur, réduit à son expression la plus simple, l'ensemble du mythe d'Apis.» (P. 61.)

V

LA TOMBE D'APIS. (Voir p. 504.)

«Comme toutes les tombes égyptiennes au-dessus du Delta, la tombe d'Apis est creusée à même du roc. Sous Aménophis III, dont le règne vit mourir le premier Apis que je connaisse, cette tombe n'est pas encore un souterrain commun qui donne asile à un certain nombre de taureaux morts. Elle se compose tout simplement à la surface du sol d'un édicule orné de bas-reliefs, et, sous cet édicule, d'une chambre carrée, à plafond plat, à laquelle on arrive par un chemin en pente, pris dans le rocher.» Le taureau mort était «dans un cercueil en bois, taillé sur le modèle de celui qui avait dû contenir l'Osiris, dont Plutarque rapporte le mythe; puis les principaux personnages de la ville déposaient près du cercueil quelques statuettes ornées de leur titre et de leur nom,» et la tombe était refermée. (*Le Sérapéum de Memphis,* édit. in-fol., 1857, p. 3.)

Dans les pages suivantes, il décrit les modes nouveaux qui prévalurent et la splendide galerie inaugurée l'an 53 de Psammitichus. Il rappelle les ravages et les bouleversements que le monument a subis : ce

IMPRIMERIE NATIONALE.

qui fait qu'au lieu d'un classement selon l'ordre de cellules, il faut recourir à un travail critique, pour rétablir les Apis dans leur rang; et il résume à peu près ainsi les résultats de ses recherches :

1° Le Sérapéum n'est que le mausolée d'Apis.

2° Il y eut à Memphis deux Sérapéum, l'un fondé par Aménophis II et dans lequel le culte du dieu des anciens Pharaons se conserva jusque sous les empereurs romains; l'autre, inauguré peu de temps après l'avènement de la dynastie grecque, à Memphis.

3° Le déblayement du seul de ces deux temples qui ait été exploré (le premier) a produit sept mille monuments, dont trois mille relatifs au culte de Sérapis.

4° Ces trois mille monuments proviennent tous de la tombe d'Apis.

5° Cette tombe a été saccagée; mais cependant on a pu reconstituer à peu près l'ancien état des lieux et constater l'existence d'au moins soixante-quatre Apis. (*Le Sérapéum*, éd. in-fol. de 1857, p. 7.)

VI

CORRESPONDANCE RELATIVE À LA SECONDE MISSION DE MARIETTE.

(Voir p. 505.)

«La Chenaie (Indre), 20 septembre 1857.

«Monsieur,

«Je m'empresse, en réponse à votre lettre d'hier, de vous envoyer une dépêche de la part du Vice-Roi. Gardez pour vous seul le moyen que j'ai trouvé de remplir votre désir et de rendre un service au Vice-Roi, que j'informerai confidentiellement de mon petit secret, et qui me remerciera d'avoir aussi bien préparé le voyage du prince Napoléon, auquel il tiendra beaucoup à être agréable pendant son excursion en Égypte.

«Comme vous n'êtes pas capitaliste, ce qui n'est pas l'usage des savants, je vous remets ci-joint un bon sur M. Flury-Hérard, banquier à Paris, pour vous mettre en mesure de vous déplacer.

«Votre bien dévoué,

«Ferdinand de Lesseps.»

A la même date, Mariette envoyait à M. de Lesseps, pour être remis au Vice-Roi, un projet relatif à la conservation des monuments égyptiens :

«Le principe de la conservation des monuments égyptiens une fois

arrêté, il faudrait que le Vice-Roi fît adresser aux moudyrs des provinces une circulaire pour défendre plus sérieusement qu'on ne l'a fait jusqu'ici toutes espèces de recherches d'antiquités. J'ai vécu quatre ans parmi les fellahs, et en quatre ans j'ai vu, ce qui est à peine croyable, sept cents tombeaux disparaître de la plaine d'Abousyr et de Saqqarah.»

Conservation des monuments égyptiens; voyage du prince Napoléon : les deux choses étaient liées.

M. de Lesseps écrivait à Mariette :

«La Chenaie (Indre), 13 octobre 1857.

«Monsieur,

«Je vous engage, en arrivant en Égypte, à faire votre première visite à M. Sabatier (le consul), auquel j'écris directement, en le laissant libre de faire lui-même la proposition au Vice-Roi vous concernant au sujet de l'inspection générale des monuments (sans parler toutefois du musée du Caire, dont vous ne devez pas souffler mot), et dans le cas où il ne lui conviendrait pas de faire la proposition lui-même, je lui envoie une note pour le Vice-Roi, signée par moi, qui serait remise *de ma part* par Kœnig-bey ou Nubar-pacha.

«Dans tous les cas, aux yeux du public, en France et en Égypte, ne vous faites connaître que comme venant précéder le prince Napoléon, qui vous a attaché à lui pendant son excursion en Égypte, et commandé par le Vice-Roi pour préparer à l'avance le voyage archéologique du Prince.»

Le 10 novembre 1857, M. Barthélemy Saint-Hilaire écrivait aussi :

«... Je crois comme vous que le voyage du prince Napoléon sera l'occasion vraiment favorable pour organiser la conservation des monuments historiques sur les bases que vous désirez. L'exemple de la dévastation actuelle que vous me citez est vraiment déplorable, et le Gouvernement égyptien devrait bien, dans son propre intérêt, empêcher ces actes de vandalisme.»

Mariette ne manqua pas de faire connaître à M. de Lesseps le bon accueil qu'il avait reçu et qu'il lui devait, les mesures prises par le Vice-Roi pour faciliter ses explorations : un bateau à vapeur mis à son service; des instructions adressées aux moudyrs :

«Le Caire, 16 novembre 1857.

«... Je pense qu'avec les instruments qu'on m'a mis entre les mains je réussirai à satisfaire le Vice-Roi et à procurer au prince Napoléon quelques bons monuments à emporter.

«J'ai, du reste, pris la question au sérieux, et j'ai tout lieu d'espérer que le voyage du prince Napoléon en Égypte sera marqué par quelques découvertes scientifiques d'un intérêt réel. Si, à son retour en France, le prince veut faire une exposition publique des objets qu'il aura rapportés de son voyage, il le pourra. Si même il veut, avec les travaux que je commence, faire une publication qui serve les études égyptiennes, il le pourra encore.»

Ce second point, on le peut croire, touchait plus Mariette que le premier. Il dit comment on a, de prime abord, cherché à le perdre auprès du Vice-Roi. «J'étais un brouillon qui allait démolir l'Égypte, etc.» La conduite du Vice-Roi a été parfaite à son égard; mais ensuite (qui l'eût cru?) il lui a demandé un compte détaillé de l'emploi de son argent : combien de moutons, combien de poules, etc.

«En présence de pareilles prétentions, les bras me sont tombés. Mon premier mouvement fut de partir, quitte à rendre compte au prince Napoléon des causes de mon retour. Mais, après y avoir bien réfléchi, j'ai pensé que ceux qui avaient monté la tête au Vice-Roi contre moi ne voulaient peut-être que mon départ; que l'influence française recevrait peut-être un nouveau coup de l'insuccès de ma mission, et que, par-dessus le marché, j'aiderais certains ennemis à faire avoir au Vice-Roi une mauvaise affaire...»

En ce temps-là il était donc question encore du voyage du prince Napoléon, et le vicomte de Rougé écrivait à Mariette :

«Samedi... (1857).

«Le Prince tiendra sans doute à ce que le Louvre garde des traces précieuses de son voyage, et il doit aller voir l'Égypte, la poche bien garnie.»

Mais le secrétaire du Prince était moins affirmatif. Mariette venait d'obtenir, pour rester en Égypte, une mission scientifique gratuite (9 octobre 1857). Le 18 octobre, M. Ferri-Pisani lui écrivait :

«Sur la demande du Prince, votre affaire a été réglée ainsi que vous

le désiriez. Vous êtes maintenu en mission jusqu'au mois de juin. Je voudrais bien pouvoir vous dire que Son Altesse Impériale a enfin pris une détermination au sujet de son voyage. Malheureusement, sans avoir reculé, les affaires n'ont pas avancé... D'un moment à l'autre, le Prince m'ordonnera peut-être de vous écrire quelque chose de définitif... »

Et le 31 janvier 1858 :

«Le Prince est forcé de renoncer à son voyage en Égypte. Des considérations majeures ont fait avorter l'exécution d'un projet qui le séduisait infiniment. . Je n'ai pas besoin de vous dire que ce que le Prince regrette le plus, c'est que le but de votre mission, qui, au fond, était le but principal de son voyage, ait été manqué.»

Le 8 février 1858, le comte de Nieuwerkerke, prenant à la lettre la cause donnée à la mission de Mariette, lui adressait cette sommation :

«S. A. I. le prince Napoléon ayant renoncé à son voyage, je vous engage à revenir au plus tôt reprendre vos travaux au Louvre.»

Il était cependant dommage que rien de ce que l'on attendait de l'Égypte ne vînt à Paris. Le Prince ne pourrait-il pas avoir quelques *souvenirs* du voyage qu'il ne faisait pas? Le 9 mars 1858, M. Ferri-Pisani, en exprimant à Mariette les regrets du Prince empêché, ajoutait :

«Je crois, entre nous, que le Prince serait très heureux d'avoir quelques souvenirs de cette mission, sur laquelle nous avions fondé de si brillantes espérances. J'ignore tout à fait dans quelles conditions. Je dois seulement vous prévenir qu'il ne peut s'agir d'une collection scientifique, ni même d'un commencement de collection [des stèles, des papyrus!]. Pour vous faire comprendre ma pensée, je vous dirai que le Prince, grand collectionneur de curiosités et d'objets d'art, serait bien aise de joindre à tous les objets de cette nature qu'il a déjà rassemblés quelques bijoux, des statuettes, des spécimens de l'art égyptien, portant l'indication de votre mission de 1857 et 1858... Ne pourriez-vous m'envoyer une liste d'un petit nombre d'objets spécifiés qu'il vous serait possible de rapporter à S. A. I., avec l'indication du mode d'acquisition de ces objets?»

Cela ne lui devait pas coûter cher, ni d'achat, ni de transport.

«25 mars 1858.

«Le prince Napoléon a été très touché de l'intention qu'a manifestée

le Vice-Roi de lui offrir le résultat de vos travaux. — (Remercier le Vice-Roi.) — Son Altesse Impériale est, comme vous le pensez, fort impatiente de jouir de toutes ces richesses et croit, comme vous, qu'il serait convenable qu'un bâtiment de l'État allât les prendre à Alexandrie.»

Le Prince veut que Mariette soit l'interprète de ses remerciements au Vice-Roi :

«Le Prince désire que le Vice-Roi connaisse par cette démarche toute l'amitié que S. A. I. a pour vous... Le prince Napoléon ne craindrait pas de faire connaître au Vice-Roi que, si Son Altesse Royale avait à demander à la France le concours d'un savant pour l'établissement d'un musée égyptien, le Gouvernement français ne désignerait certainement pas un autre homme que vous.»

Le Prince d'ailleurs ne devait pas tout garder pour lui :

«Je crois que l'intention du Prince, lorsque la collection sera arrivée, est de s'entendre avec vous pour le partage des objets qu'il compte garder, et de ceux qu'il compte offrir au Louvre, car la pensée de S. A. I. ne peut être de priver le musée national de richesses qui n'acquièrent toute leur valeur qu'en comblant les lacunes d'une collection déjà formée.»

(Papiers de Mariette.)

VII

MÉMOIRES DIVERS RÉDIGÉS PAR MARIETTE. (Voir p. 506.)

Lettre à M. le vicomte de Rougé sur les résultats des fouilles entreprises par ordre du vice-roi d'Égypte, Bédréchyn, 14 mars 1860. (*Revue archéol.*, nouvelle série, t. II, 1860, p. 17.) Il suit l'ordre géographique. Dans la région des *Pyramides*, il a achevé le déblayement du temple du Sphinx et tiré d'un puits les statues royales de Chéphren, renversées un jour de révolution; — à *Saqqarah*, il a trouvé une nouvelle table de rois; il a exhumé de la nécropole une vingtaine de statues de l'art antique, art dont notre scribe accroupi du Louvre est le modèle; — à *Abydos*, il a dégagé en partie le grand temple, usant de précautions, car le sable qui l'a envahi soutient ses murs lézardés; — à Thèbes, il a déblayé Medinet-Abou, Gournah; trouvé sept tombes royales à Drah-Abou'l-Neggah, dégagé le fameux mur numérique, dont quelques portions sont au Louvre; — à *Edfou*, il a délogé tout un village établi sur le temple : «Edfou, dit-il, est un livre désormais ouvert; c'est le temple le mieux

conservé, avec celui de *Denderah;* mais Edfou est d'un meilleur temps. »
— *Lettre à M. Jomard;* le Caire, 18 juillet 1860 (*Revue archéol., ibid.*, p. 206-207); il lui donne quelques détails nouveaux sur les mêmes lieux.
— *Lettres à M. de Rougé sur les fouilles de Tanis;* le Caire, 20 décembre 1860 et 30 décembre 1861 (*Revue archéol.*, t. III, 1861, p. 97, et t. V, 1862, p. 297, où il traite des Hycsos); nous en faisons ressortir l'importance dans le texte :

« En somme, dit-il, autant les colosses de San [qu'il vient de décrire] nous ont montré la conquête des Pasteurs comme une conquête pacifique, exempte de représailles et de vengeances, autant le groupe nous fait voir dans les Hycsos des vainqueurs ralliés à l'Égypte et devenus Égyptiens par les usages, par les arts, par la religion, tout en se souvenant çà et là de la mère patrie.

Lettre à M. Maury, Sérapéum, 26 février 1861 (*Revue archéol.,* t. III, 1861, p. 337). Il y parle aussi des fouilles de San, qui confirment l'opinion de M. de Rougé et la sienne sur les Hycsos. Cf. les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions,* séances du 4 et du 18 mai 1860, du 24 août 1860, et le *Bulletin de l'Institut égyptien* (1859), sur une tête de momie (femme) dont les yeux sont remplacés par des yeux artificiels, et sur les bijoux de la reine Aah-Hotep, véritable trésor dont le pareil n'existe en aucun musée.

VIII

LETTRE DE Mme CORNU À MARIETTE. (Voir p. 509.)

(Premiers mois de 1862.)

... L'Empereur, comme vous savez, s'occupe, avec passion presque, de choses antiques. Il écrit l'histoire de César, et, pour ce, il remonte dans ses études à la création, tout au moins, de Rome. Dès qu'il a fait les affaires de l'État, il court s'enfermer dans son cabinet et lit, compulse et note. Or ce qu'il désire avant tout, c'est de trouver des sources inconnues. Il a envoyé M. Heuzey en Grèce, M. Perrot en Asie Mineure, M. Renan en Syrie, pour voir en partie les bibliothèques des couvents. Comme les Anglais, dans les précieux monuments qu'ils ont achetés du couvent de Saint-Macaire des lacs de Natron, ont trouvé un fragment très important d'histoire romaine, de Gaius je crois, il croit que l'Égypte doit cacher d'autres richesses de ce genre. Il avait envie d'y

envoyer quelque chercheur. Ne pouvez-vous être indirectement ce chercheur, en disant le désir de l'Empereur au Pacha?

Tous les manuscrits antiques n'ont pas été brûlés à Alexandrie; il y en a de soustraits, emportés, enfouis dans les monastères de l'Égypte, des bords de la mer Rouge. N'avez-vous pas la bibliothèque murée du patriarche copte? C'est le Pacha qui peut faire retrouver ce qui est caché, et s'il vient en France, comme il est à désirer sous tant de rapports, tâchez qu'il apporte quelques-uns de ces tant désirés manuscrits. Omar les aurait brûlés et dispersés. Saïd les aurait retrouvés et rendus à la science. Cela marquerait la différence des temps et des deux hommes.

IX

CORRESPONDANCE DIPLOMATIQUE. (Voir p. 510.)

C'est l'intérêt de l'Égypte et l'intérêt de la France, inséparablement unis à ses yeux, que Mariette avait en vue quand, dans une lettre subséquente, reprenant la question de l'emprunt, si essentielle pour le Vice-Roi, il écrivait à madame Cornu:

« Celui qui fera faire l'emprunt au Vice-Roi lui mettra la corde au cou (expression du Vice-Roi lui-même), en d'autres termes, sera le maître de l'Égypte. »

Et, après avoir rappelé les conditions qui étaient faites de divers côtés au Vice-Roi, il se faisait son messager en citant ses paroles :

« Je désire ardemment que l'emprunt soit français. Vous m'avez, n'est-ce pas, apporté quelques paroles bienveillantes de l'Empereur? Eh bien! voici ma lettre, dans laquelle il verra que je ne suis pas aussi Anglais qu'on le dit. Faites-la passer à S. M., en lui disant que *je suis son très humble serviteur* (*sic*).

« Telle est, ajoutait-il, la lettre que je vous envoie[1]. Vous voyez quelle est son importance. Je sais bien que l'alliance de l'Égypte avec la France n'est pas tellement essentielle que, si elle est rompue, la terre cesse de tourner. Mais ce n'est pas une raison pour donner à l'Angleterre la joie de mettre enfin la main sur une proie qu'elle convoite depuis tant d'années.

« Depuis un mois que me voilà mêlé, sans l'avoir cherché, aux affaires de l'Égypte, j'ai pu étudier le Vice-Roi aussi bien que notre agent à

[1] La lettre (19 octobre 1861) a dû être rédigée par Mariette. Il y en a deux brouillons de sa main.

Alexandrie, et je viens vous dire en toute conscience: Un mot, un geste, un sourire de l'Empereur fera du Vice-Roi actuel de l'Égypte le serviteur empressé de la France; mais ce pauvre Vice-Roi, qui est un homme de sens, croit que la France s'occupe bien peu de lui, et, en présence de toutes les avances de l'Angleterre, il se demande si la France le connaît et si elle veut de lui. Voilà, en deux mots, la situation. Quant à M. de Beauval, il a compris sa tâche; il relève le Vice-Roi, il lui montre que ses véritables intérêts sont de notre côté, et, dans tous les cas, on lui fera toujours honneur d'avoir inauguré l'ère du désintéressement et de la probité. Mais, simple chargé des affaires de France (il n'est même pas chargé d'affaires), M. de Beauval n'est pas assez fort. Je disais l'autre jour au Vice-Roi : « Altesse, fiez-vous à M. de Beauval, c'est votre « ami; celui-là n'est pas venu ici pour vos millions, il ne vous trompera « pas; ce qu'il veut, c'est votre grandeur, c'est la prospérité de l'É- « gypte. — C'est vrai, répondit le Vice-Roi, je regarde M. de Beauval « comme un excellent conseiller; mais qui sait si le Gouvernement « approuve ce qu'il fait? Si tout ce qu'il fait avait l'approbation du Gou- « vernement, il serait consul depuis longtemps. »

Puis, abordant sa mission archéologique :

« Pour en revenir aux antiquités, je n'ai pas grand'chose à vous annoncer; l'affaire des couvents est en train. Nous possédons ici un Copte de naissance, homme très instruit et secrétaire, pendant onze ans, du cardinal Maï. C'est lui que le Vice-Roi a chargé de parcourir les couvents sous ma direction. Je lui ai donné pour instruction de faire un catalogue complet de tous les manuscrits, sans exception, que possèdent les couvents et de rédiger ce catalogue en français, de telle sorte qu'il puisse être imprimé. Nous n'aurions que cette œuvre, qui embrassera au moins deux mille manuscrits, tous inconnus, que ce serait déjà quelque chose. Une fois ce catalogue fait, nous choisirons, et le Vice-Roi enverra ce qu'il y a de bon à l'Empereur. »

Intraitable sur le musée, Mariette, on le voit, ne tenait pas tant à refaire la bibliothèque d'Alexandrie.

X

ISMAÏL-PACHA. (Voir p. 512.)

Boulaq, 3 avril 1863.

Rien de bien nouveau ici que l'arrivée prochaine du Sultan, laquelle

met toutes les têtes à l'envers. Que diable le Sultan vient-il faire en Égypte? C'est ce que tout le monde se demande. En attendant, toutes les affaires sont ralenties ou suspendues. Quant au nouveau Vice-Roi, il n'y a qu'à se louer de lui. C'est un homme réfléchi, méthodique, patient, qui n'entreprend une chose qu'après l'avoir méditée longtemps, et qui, une fois accroché à une idée, y reste. Je dois dire d'ailleurs que, pour ma part, je n'ai eu avec lui, jusqu'à présent, que les meilleures relations, et que toujours j'ai trouvé en lui, toutes les fois que je l'ai approché, une dignité, une clarté de vues, une droiture d'intentions tout à fait remarquables. Je crois fermement que, sous son administration, l'Égypte fera de vrais progrès. (*Lettre à M. E. Desjardins.*)

XI

L'ETHNOLOGIE ÉGYPTIENNE À L'EXPOSITION DE 1867. (Voir p. 520.)

« Au point de vue scientifique, deux questions surtout sont à soigner. C'est d'abord celle des Sémites qui peuplaient le lac Menzaleh, et qui me paraissent les descendants des anciens Hycsos. Il y a ensuite la question des Couschites de Khartoum, race de noirs et non pas de nègres. Il faut savoir, une fois pour toutes, à quoi s'en tenir sur ces gens à peau noire, à cheveux lisses, au nez aquilin. Voilà deux points qui intéressent plus particulièrement la science des antiquités. Quant à la question anthropologique proprement dite, nous vous enverrons : 1° des fellahs, de ceux qui, par leur conformation, se rapprochent le plus des statues de la IVe dynastie (6000 ans) : on ne niera pas que ceux-ci ne soient de vrais Égyptiens; 2° des Nubiens, race de Berbères à étudier; 3° enfin des nègres du haut Soudan.

« Tout cela, vous le voyez, fera une tribu d'Égyptiens assez nombreuse. On pourra en employer quelques-uns comme gardiens dans l'intérieur du temple et dans les galeries proprement dites de l'Exposition. » (3 mai 1866.)

« Quant aux types morts, dit-il ailleurs, nous nous en occupons. J'ai réussi à me procurer quelques têtes de l'ancien empire que je peux donner avec certitude comme contemporaines des Pyramides. C'est un pas énorme en avant. Le reste viendra tout seul. J'emporterai deux cents crânes de momies, avec la date approximative de l'époque à laquelle ils remontent. » (3 juillet 1866.)

Un peu plus tard, il écrit de Gournah (Thèbes), où il est allé pour sa collection ethnographique :

«J'ai réussi à sauver six belles momies. Rien n'y a été touché; vous les verrez telles qu'elles sort sorties du sein de leur mère.

«Si le cœur lui en dit, S. M. l'Empereur, notre auguste maître, pourra venir assister en personne au démaillotage de ces intéressants sujets des Pharaons. Il y aura là une excellente étude à faire, sur le vif, des procédés d'embaumement en usage dans l'ancienne Égypte.» (4 octobre 1866.)

(Papiers de Mariette, communiqués par M. A. Rhoné.)

XII

LE TEMPLE ÉGYPTIEN À L'EXPOSITION DE 1867. (Voir p. 522.)

Du Caire, 27 octobre 1866.

Le moment est venu de mettre sérieusement les points sur les *i* et de nous entendre non moins sérieusement sur ce qui reste à faire.

Un temple égyptien est peint, archipeint, de couleurs toujours variées, de ses fondations à son toit. Il ne reste pas un pouce carré où la pierre nue se montre. Les chapiteaux, les fûts, les soubassements, les corniches, tout cela a ses teintes convenues. Il faut donc nous représenter notre temple comme couvert, de haut en bas, de peintures. Ce sera de l'architecture polychrome dans toute la force du terme. Ceci s'applique à l'extérieur.

A l'intérieur, même profusion de teintes. Seulement ici ce sont des scènes, de vrais tableaux à l'égyptienne. Portes, couloirs, plafonds, tout y passe, tout a son mode de décoration prévu et réglé d'avance.

Si toutes ces conditions sont observées, si tout est conforme à la règle, si tous les tableaux sont de vrais originaux pris sur nature, alors nous aurons fait une véritable œuvre d'art et d'archéologie; alors notre temple sera un temple digne de l'Exposition, digne de Paris, digne de la science française, digne de vous et de moi. Vous voyez par là où je veux en venir. La construction couverte, achevée, parachevée par vous, n'est que le commencement de la besogne. Il reste le plus difficile, le plus délicat, le plus long, le plus décisif à faire. Les lignes architecturales toutes froides ne signifient pas grand'chose. Ce qui donnera le *chic* suprême à notre œuvre, c'est la peinture. Par la peinture, notre temple sera beau ou laid, réussi ou manqué. Nous touchons donc en ce moment à la crise, au vif de la question.

Maintenant, je vous déclare que vous ne pouvez faire aucunes peintures sans moi, et je vous déclare en même temps que quatre mois ne seront pas de trop pour mener à fin l'entreprise des peintures.

Il faut donc que j'aille à Paris le plus tôt possible. Voilà le premier point que je voulais mettre sur notre *i*. Quant aux détails d'exécution, ils seront assez difficiles à obtenir. Pour l'extérieur, j'ai pris sur place toutes les notes désirables. et je peindrai notre façade les yeux fermés. En ce qui regarde le couloir et l'intérieur, j'emporte trois cents trois modèles ou sujets de tableaux, tout faits, tout finis, prêts à être copiés. Mais il me faudra des artistes. La salle surtout nous prendra du temps. Tout entière consacrée à l'ancien empire, elle sera aussi de beaucoup la plus intéressante; mais, encore une fois, du monde intelligent sera nécessaire. Donc la situation se résume en ceci :

1° Mon plus prochain départ pour la France; croyez-en mon expérience, il n'est juste que temps;

2° Aussitôt arrivé, organisation d'un personnel d'artistes (au moins deux ou trois) et commencement ces travaux.

XIII

LES DÉSENCHANTEMENTS DE L'EXPOSITION DE 1867. (Voir p. 523.)

Du Caire, le 16 mars 1868.

Jusqu'ici les arrangements du musée ne nous avaient pas encore permis de mettre à nu notre fameuse petite statue de *Cheik-el-Beled*. Nous ne l'avons déballée complètement que ces jours derniers, et nous nous sommes aperçus, avec un véritable chagrin pour ma part, que la tête a énormément souffert. Les substances qui forment les yeux se sont comme voilées, et le regard est éteint; l'enveloppe de bronze s'est oxydée, et en s'oxydant s'est dilatée, et en se dilatant a fait sortir de son alvéole une pièce du front du bonhomme. Même observation pour la joue droite, dont un morceau, rapporté dans l'antiquité, va tomber. Il en résulte que cette harmonie qui donnait à l'ensemble de la figure du Cheik-el-Beled un aspect si vivant est détruite, sans compter d'énormes taches blanches qui ont poussé de tous côtés, comme une maladie de peau. J'ai examiné soigneusement le monument, l'ai fait examiner par un mouleur allemand de profession du Caire; nous avons soumis les taches à la loupe, et nous avons acquis la conviction que tout au moins la tête a été moulée à Paris. Que ce soit en plâtre ou à la gélatine, peu importe. Le mal principal vient de l'humidité qui a oxydé et continue encore à oxyder le bronze des yeux, et qui en a terni la transparence. Il est certain qu'aujourd'hui le monument a perdu de sa valeur. Je sais bien qu'il n'y a pas de remède à cela. M*** a employé des ouvriers sans aucun doute infidèles. La chose

s'est faite avant la clôture de l'Exposition, pendant qu'on moulait le Chéphren et la reine d'albâtre. En définitive, de quelque surveillance que nous ayons entouré ces ouvriers, il nous fallait bien prendre notre temps de déjeuner. Bref, pour des ouvriers malintentionnés, il y avait mille occasions par jour de profiter d'un quart d'heure, pendant lequel on avait le dos tourné, pour faire le coup. Mais, le mal fait, il ne faut pas que M*** en profite. Comme directeur du musée, je suis responsable vis-à-vis la science en France, en Allemagne, et partout, de la conservation et de la durée d'un monument désormais célèbre. Si le monument périt, c'est à moi qu'on s'en prendra; mais vous comprenez très bien que, si un jour ou l'autre on voit paraître dans le public des moulages de la tête de notre bonhomme, inévitablement on dira que la tête a été moulée, et que le moulage en question est la cause de la maladie que fait en ce moment la statue. Il faudrait, mon cher ami, que vous vissiez M*** et qu'à tout prix vous retiriez le creux qu'il doit avoir. Autrement, comme la chose s'est certainement faite sans votre consentement et sans le mien, je mets ma responsabilité à couvert en faisant savoir avec le plus d'éclat possible qu'il y a eu abus de confiance de la part du chef mouleur que nous avions bénévolement introduit dans le temple pour mouler le Chéphren et la reine d'albâtre, et alors M*** subira les conséquences de son propre manque de surveillance. Pensez, en effet, à ce qui va arriver quand, un jour ou l'autre, on saura que ce malheureux bonhomme est à peu près perdu comme œuvre d'art, et qu'en même temps il existe à Paris des moulages en plâtre de la tête. Les conséquences viendront d'elles-mêmes à l'esprit de chacun, et comme, en général, le monde n'est pas bienveillant, c'est sur nous qu'on tombera.

Je ne pense pas que le corps du Cheik-el-Beled ait été moulé. Sur la poitrine, à partir du cou, il y a une longue coulée de substance liquide qui a fait tache, et qui vient sans aucun doute du moulage de la face.

XIV

LES SUITES DE L'EXPOSITION DE 1867 POUR MARIETTE. (Voir p. 524.)

Boulaq, 12 août 1868.

J'ai donné à l'Exposition près de deux ans de mon temps... Que m'en est-il resté? Le voici. Je me suis brouillé avec Mme Cornu, ma première protectrice en France, celle qui tiendrait en main mon avenir, si les circonstances voulussent que je fusse obligé de quitter l'Égypte. J'ai dépensé au delà de mes ressources 14,000 francs, que je dois à mon ban-

quier. . . qui, un jour ou l'autre, oubliera bien vite les sacrifices que j'ai faits pour lui et les services très désintéressés que je lui ai rendus, pour me mettre le couteau sur la gorge. Enfin j'ai encore perdu les 7,500 francs que l'Empereur voulait me rendre, et qui représentent mon traitement de conservateur au Louvre. En effet, au milieu de tout le brouhaha de la collection que Mme Cornu voulait avoir pour le Louvre (suite de l'affaire Campana), de Bourgoing est venu me parler de la part du général Fleury. Très adroitement et sans avoir l'air d'y toucher, on m'a offert le titre et les appointements de conservateur au Louvre. J'ai bien vite accepté; mais le lendemain même, le lièvre des bijoux à donner a été levé. Vous pensez bien que, sur mon refus, le titre et les appointements sont tombés dans l'eau. Voilà ce que j'ai gagné à l'Exposition.

. . . L'Exposition est finie, morte, enterrée. J'avais espéré que par elle j'arriverais à pouvoir publier mon ouvrage, ce qui est maintenant ma seule raison de vivre. Il n'en a rien été. . . Quant au Vice-Roi, si j'ai un regret à formuler, c'est qu'il ne sache pas mieux reconnaître et encourager ceux qui, autour de lui, le servent sans l'exploiter. Voilà, mon cher ami, une bien longue confidence. Ne m'en veuillez pas. Je suis très souffrant au physique et très aigri au moral. C'est surtout mon malheureux ouvrage qui me tient au cœur. Non pas que j'y voie un marchepied à me construire, mais l'ouvrage en question est une dette que j'ai contractée envers la science, et je rougis littéralement de ne pas pouvoir la payer. Là est la plaie saignante de mon cœur. Avoir fouillé dix-sept ans, avoir en main les plus beaux matériaux du monde, être l'objet de l'attention de la science européenne tout entière, être commandeur de la Légion d'honneur, et n'avoir pas même un malheureux petit bouquin à montrer. Je regarde cela comme une honte et comme un vol. A tout prix, il faut que l'ouvrage se fasse, il faut que je livre à la science ce que, par avance et se fiant à moi, elle m'a payé en considération; autrement je suis perdu.

. . . Vous croyez peut-être, ajoutait-il en revenant dans une autre lettre sur le même sujet, que cette inquiétude assombrit mon âme? Aucunement. En vieillissant je me fais philosophe, à mesure que ma barbe blanchit. Autrefois je serais entré dans des désespoirs sombres, suivis de colères bleues. Aujourd'hui je pense que la vie est une traversée entremêlée de mal de mer. Quand il fait beau, je monte sur le pont, je respire la brise. Quand il fait mauvais, je me couche, je me résigne et je vomis, en pensant que je ne suis pas le bon Dieu, et que ce n'est pas moi qui ai fait le monde. (10 janvier 1869.)

(Papiers de Mariette, comm. par M. A. Rhoné.)

XV

SOUFFRANCES ET INQUIÉTUDES DE MARIETTE. (Voir p. 528.)

Boulaq, 25 octobre 1869.

Ne m'en veuillez pas; j'ai bien tardé à vous écrire; mais ce n'est pas ma faute. Je suis souffrant, inquiet, hypocondriaque. Je n'ai de goût pour rien, je néglige tout, même le soin de montrer à mes bons amis comme vous que je ne les oublie point. D'un autre côté, la dispute de l'Égypte et de la Porte ne laisse pas que de nous inquiéter. Matériellement l'Égypte peut tenir; mais je crains bien que la tête ne manque et que, devant la première démonstration un peu sérieuse de Constantinople, on n'aille tout simplement se réfugier à Paris pour y vivre d'une immense fortune, honorablement acquise. Or, si Moustapha-Pacha devient vice-roi, je ne reste pas en Égypte. Mais le musée, que deviendra-t-il? C'est là un autre de mes enfants auquel je suis attaché par toutes les forces de mon esprit, et qu'il me coûterait singulièrement d'abandonner. (*Lettre à M. E. Desjardins.*)

XVI

ÉTAT DES FOUILLES EN 1869. (Voir p. 529.)

Mariette venait de publier dans le *Bulletin de l'Institut égyptien* un compte rendu des principaux résultats de ses recherches à Assouan, à Éléphantine, à Edfou, à Thèbes, à Denderah, à Abydos, dans le Fayoum, où il chercha vainement le célèbre labyrinthe, à Saqqarah, où, dès cette époque, il s'efforçait de dérober à la fameuse pyramide à degrés ses trésors cachés; à San, où il avait retrouvé les monuments des Hycsos. A propos de la Haute-Égypte, il parle des pierres taillées que des savants y avaient trouvées au cours de leur excursion en 1869, et où ils étaient tentés de voir des débris de l'âge de pierre (p. 59). Il combat cette opinion, et il en reparle dans cette lettre à M. E. Desjardins:

«Je dois intervenir dans l'affaire des silex trouvés en Égypte par Lenormant et Honny. Je ne nie pas la découverte, mais ces monuments sont des monuments de pierre et non pas des monuments de l'âge de pierre, ce qui est bien différent. L'âge de pierre n'a pas été trouvé en Égypte, et les silex en question peuvent remonter à toutes les époques, depuis la XIe dynastie jusqu'à la fin du XVIIe siècle avant notre ère. Pour

moi, je me charge d'enfermer la question dans des limites purement historiques, et de faire au musée de Boulaq une vitrine de silex, pierres polies, grattoirs et ainsi de suite, rien qu'avec des monuments trouvés sur des momies.» (Musée de Boulaq, 18 mars 1870.)

XVII

INSTRUCTION POUR LES FOUILLES DE MEYDOUM À DANINOS-BEY.

(Voir p. 530.)

«1° Vous vous assurerez scientifiquement de la nature de l'édifice découvert; vous verrez si cet édifice est un temple, un palais ou un tombeau; à quelle époque il remonte. Vous en ferez un plan provisoire, et, s'il est possible, vous m'apporterez un estampage des hiéroglyphes.

«2° Vous prendrez vos mesures pour que pas une pierre ne soit touchée ni enlevée. Il est indispensable que tout reste en son état primitif jusqu'à nouvel ordre. Si, par hasard, des statues s'y trouvent, elles doivent être laissées scrupuleusement en place. Vous savez aussi bien que moi que l'intérêt d'une découverte réside surtout dans la possibilité de constater où tout se trouve. Il y a là des remarques scientifiques à faire qui sont souvent fécondes en résultats.

«Je suis l'interprète de S. A. le Khédive en vous transmettant ces ordres.» (21 décembre 1871.)

(Papiers de Mariette, communiqués par M. Rhoné.)

XVIII

DENDERAH. (Voir p. 530.)

«J'ai enfin envoyé à Vieweg le monument complet de *Denderah*. C'est un ouvrage sérieux, qui m'a coûté six ou sept ans de travail et sur lequel je compte beaucoup. J'y ai mis tout ce que je sais. Je ne sais pas si j'ai réussi; mais tout ce que je puis dire, c'est qu'on doit me tenir compte des efforts que j'ai faits; car la tâche était terriblement difficile. L'ouvrage est, en effet, sans précédents; surtout il est de cette époque barbare qui correspond aux dernières années des Ptolomées, époque de vraie décadence, pendant laquelle les textes sont rédigés dans une langue si confuse qu'il faut toute une étude nouvelle pour les comprendre. Joignez à cela que les idées n'y sont pas plus claires.» (Lettre du 22 juin 1873, à M. Desjardins.) — Il lui fut d'autant plus facile de voir dans le culte d'Hathor, déesse éponyme de ce temple, le culte du bien, du beau et du vrai.

XIX

ALBUM DU MUSÉE DE BOULAQ. (Voir p. 530.)

Mariette y produit cette opinion sur la religion des Égyptiens :

« Le progrès de la science permet d'avoir une vue chaque jour de plus en plus claire de la base sur laquelle s'élevait cette religion, et de constater qu'en résumé l'Égypte a conservé, au fond de ses sanctuaires, un ensemble de dogmes religieux vraiment dignes de ce nom. Ce que les textes hiéroglyphiques démontrent, en effet, c'est que l'Égypte croyait à un Dieu unique, éternel, incréé, inaccessible, incommensurable, sans nom, sans forme, sans commencement, sans fin. Il est l'auteur de tout ce qui est, et tout ce qui est vient de lui pour retourner à lui. Mais cette notion d'un Dieu abstrait était réservée, ce semble, aux sanctuaires, et aux seuls initiés qui avaient le droit d'y pénétrer. Pour les autres, l'Égypte rangeait, autour du Dieu invisible et impalpable, du Dieu que l'on ne peut voir et adorer que par la pensée, toute une hiérarchie de dieux secondaires. Ceux-ci participent aux qualités essentielles de l'Être. Ils sont immortels, incréés, éternels : mais ils se laissent voir sous les formes qu'à bon droit nous trouvons quelquefois étranges, ils remplissent des rôles divers, qui, toujours, les rapprochent plus ou moins des hommes et de la création. » (*Album du musée de Boulaq*, p. 4.) — Formes étranges, en effet, que ces dieux à la tête de vache, de lionne, de chacal, d'ibis, d'épervier! Si le Dieu incréé n'était connu que des initiés, le vulgaire pouvait bien ne pas reconnaître davantage les qualités essentielles de l'Être dans ces représentations bizarres, et l'on ne voit pas trop comment l'auteur est fondé à reprendre saint Cyprien pour avoir dit: *Ægyptia portenta, non numina*.

XX

PROGRÈS DE LA MALADIE DE MARIETTE. (Voir p. 535.)

Boulogne-sur-Mer, chalet Damrémont, 12 juillet 1875.

Mon cher ami,

J'ai passé quarante-huit heures à Paris, et j'étais bien résolu à en profiter pour vous aller voir. Mais véritablement j'étais (comme je le suis encore) trop souffrant. De plus, j'étais, et je le suis encore, trop désorienté et trop triste. Une vilaine période, celle de la mélancolie par souffrance chronique d'estomac, a commencé pour moi. Autrefois, je me

IMPRIMERIE NATIONALE.

passionnais pour tout; je n'ai plus aujourd'hui de goût à rien. Quand je me lève, après une de ces nuits agitées que je connais trop maintenant, je pense avec un invincible ennui à la journée sans plaisir, sans distraction, que je crois avoir à passer. Le travail me console un peu, mais c'est le travail dans le sens pénible du mot, le travail douloureux et forcé. Voilà où j'en suis. Je sais que tout cela n'est pas dangereux, mais, en attendant, je fuis tout le monde, comme je voudrais me fuir moi-même. Excusez-moi donc.

Me croirez-vous si je vous dis qu'en arrivant à Paris je me promettais un véritable plaisir de vous revoir? (*Lettre à M. E. Desjardins.*)

XXI

LE LIVRE DU SÉRAPÉUM. (Voir p. 536.)

Pont-de-Briques, 19 juillet 1876.

Mon cher ami,

Vous avez reçu ou vous allez recevoir une petite caisse que je vous ai expédiée par chemin de fer. Elle contient le manuscrit d'un ouvrage que je compte publier et qui a pour objet mes anciens travaux du Sérapéum. Ce manuscrit, je ne l'ai encore communiqué à personne, et vous êtes le premier qui le verrez. Cette déférence vous était due. Ce Sérapéum n'est, pas plus que son auteur, un étranger pour vous. S'il est un peu plus connu dans le monde, c'est surtout par vous et votre très bienveillante intervention. Je n'oublie rien. Aussi ai-je voulu qu'aussitôt terminé, mon récit de la découverte du Sérapéum vous fût expédié.

Maintenant lisez-le et ne me ménagez pas les observations. Vous savez d'avance avec quel respect je les accepte.

Je crois que la publication de cet ouvrage doit être une bonne chose, sans parler de l'intérêt que le récit peut présenter en lui-même: le Sérapéum, par le temps qui court et avec les fouilles que les gouvernements étrangers font faire un peu partout dans le monde, est peut-être un souvenir qu'il n'est pas inutile d'évoquer. Je souhaite de tout mon cœur que ce que j'ai fait au Sérapéum soit un encouragement à la fois pour nos jeunes gens et pour celui des départements de notre Gouvernement qui dispose des missions. (*Lettre à M. E. Desjardins.*)

XXII

LE PORTUS ITIUS. (Voir p. 536.)

«Pont-de-Briques, 16 septembre 1876.

«Dimanche passé, nous sommes montés de nouveau en haut de Saint-Étienne, — 124 mètres au-dessus du niveau moyen de la mer. — De là on aperçoit distinctement les grandes lignes d'un ancien petit golfe, qui, certainement, ne peut être que le *Sinus Itius* ou le *Portus Itius*. La mer l'emplissait autrefois. Au fond est encore aujourd'hui Isques ou Iskes. Sur la côte se trouvait *Gesoriacum*, puis *Bononia*. Je crois que vous avez bien raison de soutenir cette thèse. Si j'avais quelques sous, je ferais des fouilles dans le lit de la Liane, et je suis certain qu'aux environs de la maison que j'habite des vestiges d'établissements maritimes seraient bien vite trouvés.»

Il lui avait écrit de Boulaq, le 21 octobre 1872, en lui adressant sa brochure sur *Portus Itius :*

«Ayez de l'indulgence pour cette œuvre de jeunesse. J'ai tort de vouloir prouver que *Itius*, *Bononia* et *Gesoriacum* ont été successivement les noms d'une même localité. Je crois aujourd'hui que ces trois noms sont les noms de trois villes placées sur le rivage d'une même baie, formée par l'embouchure de la Liane. La question ne peut être tranchée que par une étude en quelque sorte géologique des lieux.»

C'est l'étude qu'il aurait voulu faire, et l'Égypte aurait bien pu lui en donner le loisir. Il écrivait, à la date du 29 août 1876 :

«Les nouvelles que je reçois d'Égypte continuent à n'être pas très favorables, et de plus en plus on entre dans la voie des économies, qui ne sont pas toujours intelligentes J'ai encore quelques hommes à Saqqarah, et je crains bien qu'on ne les supprime. J'en serais vraiment très contrarié.»

XXIII

LA CRISE ÉGYPTIENNE. (Voir p. 539.)

«Boulaq, le 2 mai 1879.

«Mon cher ami,

«Ne m'en veuillez pas trop. Depuis quelque temps, j'ai passé par de telles épreuves, j'ai éprouvé tant de déboires, et je dirai tant d'infor-

tunes, que je suis excusable, non de vous avoir oublié (ce que je n'ai pas fait), mais de ne pas vous avoir écrit.

«Vous savez dans quel tourbillon je me suis trouvé pris, dès mon arrivée au Caire. Je vous assure que, pendant ces trois derniers mois, je n'ai pas vécu. De jour en jour, je m'attendais à être obligé d'offrir au Khédive ma démission. Plus de fouilles, plus de musée, économies à outrance, même sur les besoins les plus indispensables d'un gouvernement. Qu'avais-je à faire ici? Et puis le spectacle de ce pays qui s'écroule est attristant. Jamais je n'ai vu combien j'aime l'Égypte que depuis le jour où je me suis aperçu que d'un moment à l'autre elle peut mourir. Dans tout cela, la nostalgie, la véritable nostalgie m'a pris. Vous ne savez pas combien il est dur, à mon âge, de voir tomber ce qu'on a eu tant de peine à mettre debout, et quelles pensées désagréables vous hantent le cerveau, quand on songe qu'il va falloir renoncer à tout, tout refaire, et recommencer une nouvelle vie. Joignez à cela des tracas de famille.

«Permettez-moi maintenant de vous donner quelques nouvelles des fouilles et du musée.

«Les fouilles ont subi le contre-coup des évènements qui viennent de se passer ici. Quelles que soient les causes de la crise aiguë que traverse l'Égypte, nous avons été atteints, comme tout le monde, par les mesures de stricte économie auxquelles le Gouvernement a dû se résoudre, et les fouilles sont provisoirement suspendues. Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'avec les travailleurs des fouilles, on a renvoyé les surveillants des temples et des tombeaux. Aussi les vandales ont-ils fait de nouveau irruption dans le champ de la science. Plus que jamais on mutile, on démolit; enhardis par l'impunité, les fellahs ont repris ces fouilles clandestines, si funestes aux intérêts qui nous sont les plus chers. Le Khédive veut bien m'assurer qu'à la première éclaircie les fouilles seront rétablies et le service de surveillance réorganisé. Espérons que les circonstances permettront bientôt au Khédive de mettre à exécution ces bonnes promesses, et que le remède viendra avant que le mal soit devenu irréparable.

«Le musée n'a pas été mieux traité, quoique pour une cause différente. Depuis quelques années les bâtiments du musée menaçaient ruine. La formidable inondation d'octobre leur a porté le dernier coup. L'eau est entrée avec violence dans nos galeries. On a eu le temps de déplacer et de mettre en sûreté nos principaux monuments; mais les armoires, les vitrines, plongées pendant deux mois dans l'eau, n'en sont sorties

qu'à peu près perdues. En outre, quelques murs se sont crevassés, des poutres du plafond sont tombées. De tout cela, il résulte que le musée est fermé, que les galeries sont vides, et que nos collections attendent, dans les caisses où nous les avons soigneusement enfermées, le jour où nous pourrons leur trouver un abri que le musée actuel leur refuse.

«Maintenant, que va-t-on faire? Essayera-t-on de restaurer les bâtiments que l'inondation vient d'atteindre? Construira-t-on un nouveau musée? Trouvera-t-on un autre local où nous puissions nous installer? Mais, pour cela, il faut ce qui manque le plus aujourd'hui en Égypte. La bonne volonté du Vice-Roi est certaine, de même que son désir de bien faire; mais le Khédive n'est plus le tout-puissant souverain d'autrefois. En attendant, on fait des devis. Il y a ici, aux environs, d'immenses bâtiments inachevés qu'on appelle «l'École des filles nobles». On voudrait nous les donner. En même temps on étudie la question de savoir ce que coûterait une réparation sérieuse du musée actuel. Nous en sommes là. A quelle solution s'arrêtera-t-on? Les bâtiments du musée sont commodes, d'une excellente distribution; qu'on y ajoute une ou deux salles destinées à l'exposition de notre immense collection de stèles, et je crois que nous ne pourrions que très difficilement trouver à nous installer mieux ailleurs.»

Et dans une lettre du 8 :

«Notez que, dans ce ministère qu'on veut nous donner comme un ministère national égyptien, il n'y a pas un Égyptien. Ragheb-Pacha est Grec, Zeki-Pacha est Algérien, Chabrim-Pacha est Circassien, les deux ou trois autres sont Turcs. L'élément égyptien proprement dit brille par son absence. Il est vrai que le Vice-Roi est Macédonien. Ainsi va ce pauvre pays.

«Malgré cela, en ce qui concerne les fouilles, je ne désespère pas. Le Vice-Roi est aussi bien disposé que possible, et c'est beaucoup. Il tient au musée, il tient aux fouilles, et je crois pouvoir vous annoncer qu'il fera ce qu'il pourra. Maintenant les évènements ne seront-ils pas plus forts que lui?» (*Lettres à M. E. Desjardins.*)

XXIV

INTERVENTION SOLLICITÉE EN FAVEUR DES FOUILLES. (Voir p. 540.)

Boulogne, 1er octobre 1879.

Le but que je poursuis en faisant cette communication à l'Académie

est celui-ci : je voudrais tout simplement que M. Waddington vît M. de Blignières et s'entendît avec lui pour la reprise des fouilles sur une base sérieuse. M. de Blignières, me dit-on, est encore à Paris; je voudrais qu'il n'en partît qu'avec les instructions de M. Waddington. Comme contrôleur des finances, M. de Blignières a une grande influence en Égypte, et je crois que, parlant au nom du Gouvernement français, il sera très écouté. Je ne demande pas autre chose. Que M. Waddington dise à M. de Blignières l'intérêt qu'il porte et que l'Académie porte aux fouilles; je m'arrangerai pour le reste, en Égypte, avec M. de Blignières. (*Lettre à M. E. Desjardins.*)

XXV

LES FOUILLES ET LE MUSÉE EN 1879. (Voir p. 541.)

«Boulaq, 27 décembre 1879.

«Je suis à peine remis de tous les embarras que j'ai rencontrés à mon arrivée ici. On n'avait naturellement rien fait en mon absence, si ce n'est de mettre tout le musée, jusques et y compris le plus petit monument, dans des caisses et de l'y laisser. D'un autre côté, les bâtiments, qu'on a dû à peu près démolir, étaient encore en état de construction. Les dallages n'étaient pas faits, les peintures n'étaient pas commencées. Vous dire le travail que nous avons dû nous imposer est impossible, et nous n'avons pas fini; le musée, en effet, ne peut être ouvert au public avant le 1er février.

«Heureusement le public ne perdra rien pour attendre. L'ancien musée a disparu. Celui que nous allons inaugurer est, je le puis dire, un musée nouveau. J'ai tout changé, tout remanié. Le grand vestibule surtout sera une merveille. J'ai trouvé un moyen d'y loger notre admirable colosse de Ramsès II, les deux gros sphinx de Thoutmès III, deux sphinx hycsos inconnus des anciens visiteurs du musée. Quand on entre dans cette salle, on a le vrai sentiment de la force et de la grandeur de notre vieille Égypte...

«Du côté des fouilles, je n'ai trouvé dans le Gouvernement que de la bonne volonté, et j'ai vu que la démarche de l'Académie avait fait bon effet. Aussi, le budget, non pas voté, mais accepté par le Khédive, nous nous mettrons à l'œuvre régulièrement, et j'espère que, une fois commencé, le travail ne sera plus interrompu. On a inscrit au budget les fouilles pour vingt-cinq mille francs. C'est bien peu; mais, comme je compte ne pas les continuer pendant les quatre mois des grandes chaleurs de l'été, la somme devient à la rigueur suffisante, surtout si les frais de transport,

de voyage, de matériel, ne sont pas à notre charge. Et puis, il reste la suprême espérance, si Nubar, par exemple, arrive au pouvoir, de voir la somme doublée et triplée.

«On est ici, ajoutait-il, très content de notre jeune Khédive. Il n'a pas l'activité dévorante et l'extrême pratique de son père; mais il est sage, modéré, et se rend bien compte de sa position. Malheureusement on le voit peu et il ne prend pas une part assez grande aux affaires. L'Égypte est en ce moment le pays le plus parlementaire du monde, et je vous assure que les ministres ont fort à faire. Somme toute, la maladie que l'Égypte a faite n'est pas mortelle, et on peut affirmer maintenant qu'elle n'en mourra pas. Que l'Abyssinie ne devienne pas une pierre d'achoppement et que tout ce qui se fait là-bas n'aboutisse pas à une intervention plus directe encore de l'Angleterre, c'est ce dont je ne réponds pas.» (*Lettre à M. E. Desjardins.*)

Il avait bien raison!

XXVI

LETTRE À MISS AMELIA B. EDWARDS, À BRISTOL. (Voir p. 541.)

Boulaq, 5 avril 1880.

Madame,

Connaissant l'intérêt que vous prenez aux antiquités égyptiennes et à nos nouveaux arrangements, je m'empresse de vous envoyer les détails suivants :

Je ne vous apprendrai rien de nouveau en vous disant que le vieux musée de Boulaq, ayant été sérieusement endommagé par les hautes eaux du Nil, ne pouvait plus (à moins d'être radicalement transformé) servir au but qu'il devait remplir. Les murs s'ébranlaient. Le sol était saturé et marécageux, et beaucoup de nos monuments auraient péri si nous n'avions pris la précaution de les transporter dans un endroit sûr. Pendant un an, le musée a été fermé dans un but de renouvellement, ou plutôt la collection ayant été, pendant une année entière, emballée dans des caisses, il n'y avait plus de musée du tout. Maintenant, cependant, un nouveau musée, reconstruit, réorganisé et augmenté d'un grand nombre de monuments, occupe la place de la première construction. C'est de ce nouveau musée que je vais vous donner une description. Le nouveau musée de Boulaq est situé exactement à la même place que son prédécesseur; il est construit sur le même plan et est des mêmes dimensions; mais le sol a été considérablement élevé, et les plafonds des différentes salles sont maintenant bien plus élevés qu'auparavant. Ainsi reconstruit,

il me semble que le musée est à l'abri des inondations futures et que la sécurité de son contenu est par là assurée...

La physionomie générale du nouveau musée de Boulaq se distingue par un certain caractère spécial qu'il est important que je vous explique. Je considère que le nouveau musée de Boulaq peut être considéré avant tout comme un musée de l'ancien empire. La salle de l'ancien empire est, en fait, unique au monde, tant pour le nombre que pour l'importance des monuments qu'elle contient. C'est dans cette salle que nous trouvons, entourés par des statues, des tables à libations et des stèles innombrables, le Chéphren (Shafra), qui n'a pas de prix, la statue de bois que nos Arabes appellent le Cheik-el-Beled, les deux statues de Meydoum, les panneaux de bois de Hosi, la statue du prêtre Raneser, le sarcophage de Koufou-Ankh, la pierre de Chéops (Khoufou), l'inscription autobiographique de Una, etc.

Il faut se rappeler que l'ancien empire nous plonge dans un passé si reculé qu'il est littéralemenl perdu dans la nuit des temps. Dans ces monuments, nous voyons l'homme s'éveillant pour la première fois à l'histoire et à la civilisation. C'est à ce point de vue que le musée de Boulaq est sans rival; et en contemplant l'énorme quantité d'objets assemblés ici, j'oublie presque que cette collection ne m'a pas coûté moins de vingt ans de travail.

L'histoire n'est pas oubliée dans le nouveau musée de Boulaq. Nous ne possédons pas, il est vrai, les statues royales de Turin, ni, malheureusement pour nous, les magnifiques papyrus de Londres. Mais nous pouvons néanmoins montrer avec un certain sentiment de satisfaction les belles stèles de Gebel Barkal, qui ont révélé un chapitre complètement inconnu de l'histoire d'Égypte; la grande stèle de Thoutmès III, qui nous a conservé le texte d'un hymne de victoire composé par un poète contemporain en l'honneur de ce Pharaon; la pierre d'Alexandre II; la pierre déjà mentionnée de Chéops; la pierre de San (plus connue des lecteurs anglais sous le nom de *décret de Canope*), de beaucoup plus précieuse que la pierre de Rosette, parce qu'elle est complète dans les trois écritures (hiéroglyphique, démotique et grecque); sans oublier la *Table de Saqqarah*, la stèle énigmatique de l'an 400, et la collection inestimable des monuments des Hycsos ou rois pasteurs, qui ont été pour nous comme un rideau soulevé, révélant une scène qui nous était auparavant complètement inconnue. Vous vous apercevrez que l'histoire tient une place suffisamment importante dans l'aspect général du nouveau musée de Boulaq. Je disais plus haut, Madame, que notre musée pourrait bien

être appelé un musée de l'ancien empire. Nous pourrions cependant, avec autant de justesse, l'appeler le «musée des stèles», car nous possédons environ mille monuments de ce genre. Quatre cinquièmes de ces stèles viennent d'Abydos et appartiennent à une même époque (XIIe-XIVe dynasties). Elles représentent l'intérêt culminant de toute la collection. Nous y contemplons la résurrection d'une cité égyptienne du moyen empire, avec ses grandes familles, ses desservants et tous ses habitants. Je vois là, comme groupés dans un seul tableau, plusieurs milliers de personnages qui vivaient à Abydos sous la domination des Amenemhats et des Sebekhoteps. Il sera utile, dans la suite, de tirer et de comparer tous ces noms, de classer toutes ces professions. Prenant pour point de départ la condition sociale d'Abydos sous le moyen empire, peut-être nous pouvons espérer nous former une idée de la condition sociale des autres parties de l'Égypte à la même époque. Jusqu'à présent, je ne sais pas. En attendant, il est bon de noter qu'on trouve à Abydos des prêtres, des scribes, des surveillants (*overseers*), des juges, mais très rarement un soldat. A Abydos, l'élément civil agricole domine. En était-il de même ailleurs? Devons-nous en conclure que la fureur des conquêtes lointaines était une maladie encore inconnue au pays? Et est-ce que cette indifférence pour les affaires militaires n'a pas aplani le chemin pour l'occupation de ce pays, quelques années après, par ces féroces envahisseurs, connus dans l'histoire sous le nom d'Hycsos?...

XXVII

LES EAUX DE LA BOURBOULE. (Voir p. 544.)

La Bourboule, 11 août 1880.

Les eaux de la Bourboule n'ont pas tenu les promesses que les médecins du Caire et de Paris m'avaient faites pour elles. Depuis que je suis ici, j'aurais pris de l'eau claire que je serais exactement dans le même état. La voix n'est pas revenue, la toux n'a pas cessé, la faiblesse des jambes est la même; par-dessus tout, j'ai l'esprit hanté par les mêmes idées noires. Une seule modification s'est produite: en arrivant ici, j'ai fait examiner ma fabrique de sucre. Depuis six semaines je ne suivais aucun régime, je mangeais de tout, je me fatiguais (l'accident d'Alfred me préoccupait plus que je ne pourrais le dire); bref, l'analyse a donné 40 grammes de sucre pour 1,000 grammes de liquide, ce qui, pour moi, est beaucoup. Mais de 40 grammes, nous étions descendu avant-hier à 18. Voilà la seule modification que j'ai observée. Pour le reste, je

suis exactement comme vous m'avez vu, sauf le petit regain de gaieté que m'avait procuré à l'Institut le plaisir de vous revoir et de vous serrer encore une fois la main.

Ne croyez pas cependant que je m'alarme beaucoup. Tout le monde me dit ici que la Bourboule, comme bien d'autres eaux, n'agit pas sur l'heure et qu'il faut attendre pour la voir produire son effet. J'attends.

Vous ne saurez jamais combien je me suis ennuyé dans cette affreuse contrée désolée. Ce n'est pas que le pays soit laid; bien au contraire. Mais vivre au milieu de scrofuleux, de dartreux, d'eczémateux, n'est jamais bien appétissant. Et que dire des indigènes? Ces diables d'Auvergnats ne sont pas beaux. Les femmes y sont taillées comme des hommes. et les hommes y ont des apparences d'hippopotames. J'aime mieux Paris.

J'aimerais mieux surtout la petite chambrette où j'espère pouvoir m'installer bientôt pour mettre sur le chantier le mémoire que je vous prierai de lire pour moi à l'Académie. (*Lettre à M. Desjardins.*)

XXVIII

LETTRE DE Mlle LOUISE MARIETTE À M. E. DESJARDINS, AVANT DE QUITTER PARIS. (Voir p. 545.)

29 octobre 1880.

Cher Monsieur,

Nous sommes rentrés il y a à peu près une heure, et, aussitôt arrivé à l'hôtel, papa a encore vomi autant de sang qu'hier matin.

Sachant que vous devez voir M. Fournier, je m'adresse à vous pour que vous lui appreniez l'accident qui vient de nous arriver. Je ne sais vraiment pas s'il est prudent de partir pour l'Égypte dans la position où se trouve mon père; aussi vous prierais-je de lui demander sérieusement et de nous faire part de son avis lorsque vous reviendrez voir papa, à moins que vous ne préfériez m'écrire. Veuillez nous dire tout ce que le médecin pense de papa et ne nous rien cacher.

Ne dites pas un mot de cette lettre à mon père, car il ignore que je vous écris.

CATALOGUE DES OUVRAGES D'AUGUSTE MARIETTE[1].

Catalogue analytique des objets composant la galerie égyptienne du Musée de Boulogne-sur-Mer. Boulogne, Birlé, 1847, in-12, 19 pages.

Lettre à M. Bouillet, sur l'article *Boulogne* de son *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie.* Dissertation historique et archéologique sur les différents noms de Boulogne dans l'antiquité, etc. Paris, Leleux, 1847, in-8°, 71 pages.

Sur le côté gauche de la salle des ancêtres de Thoutmès III, et en particulier sur les deux dernières lignes de cette partie du monument. Mémoire manuscrit et inédit, 1849, in-4°, 70 feuillets.

Bibliographie copte. Mémoire manuscrit et inédit, 1849, in-4°.

Note sur un fragment du Papyrus royal de Turin et la VIe dynastie de Manéthon, dans la *Revue archéologique,* 1re série, t. VI, 1849, p. 305-315.

Note sur la découverte et sur les fouilles du Sérapéum de Memphis. Lue par l'auteur devant l'Académie des inscriptions, aux séances des 8 et 15 décembre 1854.

Note sur les fouilles exécutées autour du grand Sphinx de Gizeh. Lettres de Mariette, citées par M. de Rougé dans l'*Athenæum français,* 3e année, 28 janvier 1854, in-4°, 2 pages.

Sur la détermination de l'équinoxe vernal, etc., article de M. Biot, *Journal des Savants,* mai-juin-juillet 1855.

Renseignements sur les soixante-quatre Apis trouvés dans les souterrains du Sérapéum de Memphis, dans le *Bulletin de l'Athenæum français,* 1855, p. 45, 53, 66, 85, 93, et 1856, p. 58-74. Publication interrompue par la cessation du journal. Tirage à part, in-8°, 16 pages, interrompu au paragraphe 2. Réédité avec le *Sérapéum,* en 1883.

Fragment du sarcophage phénicien conservé au Musée de Berlin, dans le *Bulletin de l'Athenæum,* 1856, p. 49.

Mémoire sur la mère d'Apis. Paris, Gide et Baudry, 1856, in-4°, 62 pages.

Choix de monuments et de dessins découverts ou exécutés pendant les dé-

[1] C'est le Catalogue dressé, sous la direction de Mariette, par M. Arthur Rhoné, en 1879, avec quelques additions.

blayements du Sérapéum de Memphis. Paris, Gide et Baudry, 1856, in-4° de 12 pages de texte, avec 10 planches gravées sur acier ou lithographiées.

Le Sérapéum de Memphis découvert et décrit, etc. Paris, Gide, 1857, in-folio de 30 pages de texte et 36 planches en chromolithographie et photolithographie, Poitevin. Publication interrompue par la faillite de l'éditeur. Cet ouvrage devait former les cinq premières livraisons du tome I d'une vaste publication intitulée : *Description des fouilles exécutées en Égypte par Aug. Mariette*, ouvrage publié par ordre de S. A. le vice-roi d'Égypte, 1re série des fouilles, 1850-1854. Daté de Paris, 1863.

Nouvelles découvertes en Égypte, lettre de M. Mariette à M. de Rougé. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. II, 1858, p. 115-121.

Communications sur le *Trésor de la reine Aah-Hotep*, récemment découvert, sur le *Blé de momie*, etc. *Bulletin de l'Institut égyptien*, Alexandrie, 1859, p. 30-36, et 1861, p. 84-86.

Essai sur l'état actuel et les résultats jusqu'à ce jour des travaux entrepris pour la conservation des antiquités égyptiennes en Égypte. Lu à la séance de l'Académie des inscriptions et belles-lettres les 19 et 26 août 1859. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. III, p. 153-165, et t. V, p. 161-162.

Lettre à M. le vicomte de Rougé, sur les résultats des fouilles entreprises par ordre du vice-roi d'Égypte. *Revue archéologique*, 2e série, t. II, 1860, p. 17-35.

Extrait d'une *lettre de M. Mariette à M. Jomard*, sur les fouilles de Thèbes, d'Abydos, de Saqqarah, sur le Musée de Boulaq, etc. *Revue archéologique*, 2e série, t. II, 1860, p. 206-207.

Lettre à M. le vicomte de Rougé, sur les fouilles de Tanis. *Revue archéologique*, 1re série, t. III, p. 97, avec 2 pl. lith. d'un sphinx Hycsos. Lue à l'Académie les 11, 18 janvier et 1er février. *Mémoires de l'Académie*, t. XXV, 1re partie, p. 194; et *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. V, 1861, p. 18-22.

Extrait d'une *lettre à M. Alfred Maury* (sur les monuments des Hycsos trouvés à Tanis). *Revue archéologique*, 2e série, t. III, 1861, p. 337-340.

Deuxième lettre à M. le vicomte de Rougé sur les fouilles de Tanis. *Revue archéologique*, 2e série, t. V, p. 297-305, avec 2 pl. lith. des Rois porteurs d'offrandes; et *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VI, 1862, p. 44-48.

Lettre à M. le vicomte de Rougé sur une stèle trouvée à Gebel Barkal. *Revue archéologique*, 2[e] série, t. VII, p. 413-422, et *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. VII, 1863, p. 119-126.

Description des fouilles exécutées en Égypte par Auguste Mariette, 1[re] série des fouilles, 1850-1854, t. I, livr. 1 à 5. Paris, 1863, in-fol.

La Table de Saqqarah, dans la *Revue archéologique*, 2[e] série, t. X, 1864, p. 169-186.

Aperçu de l'histoire d'Égypte, etc., *jusqu'à la conquête arabe*. Première édition. Alexandrie, Mourès, 1864, in-8°. Il y en a eu plusieurs éditions.

Notice des principaux monuments exposés dans les galeries provisoires du Musée d'antiquités égyptiennes de S. A. le Vice-Roi à Boulaq (*Catalogue du musée*). Première édition. Alexandrie, Mourès, 1864, in-8°. Il y en a eu beaucoup d'autres éditions.

Communication sur les populations du lac Menzaleh et les races qui peuplent l'Égypte. *Bulletin de l'Institut égyptien*, 1864, p. 103-106.

La stèle de l'an 400 (*découverte à Tanis*), dans la *Revue archéologique*, 2[e] série, t. XI, 1865, p. 169-190.

Fragments de deux lettres adressées d'Égypte à MM. Egger et de Rougé. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1865, p. 74-75.

Quatre pages des archives officielles de l'Éthiopie, dans la *Revue archéologique*, 2[e] série, t. XII, 1865, p. 161-179. (Description des cinq stèles trouvées à Gebel Barkal.)

La nouvelle Table d'Abydos, dans la *Revue archéologique*, 2[e] série, t. XIII, p. 73-99 (mentionnée dans les *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1864, t. VIII, p. 347; et 1865, nouvelle série, t. I, p. 11, avec extrait d'une lettre de M. E. Desjardins).

Lettre à M. Brunet de Presle sur la stèle bilingue de Chalouf (isthme de Suez). *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, nouvelle série, t. II, p. 285-290, et *Revue archéologique*, 2[e] série, t. XIV, 1866, p. 433-439.

Note sur l'utilité des allitérations pour le déchiffrement des hiéroglyphes, dans la *Revue archéologique*, 2[e] série, t. XV, 1867, p. 290-296.

Exposition universelle de 1867. *Description du parc égyptien*, etc. Paris, Dentu, 1867, in-18, 102 pages.

Fouilles exécutées en Égypte, en Nubie et au Soudan, d'après les ordres du Vice-Roi, etc. (*Gebel Barkal, Abydos*). Paris. Franck, 1867, 2 vol. in-fol., planches et textes (ouvrage interrompu : les matériaux en ont été répartis entre ceux d'*Abydos*, des *Monuments divers*, etc.).

Sur les tombes de l'ancien empire que l'on trouve à Saqqarah, dans la *Revue archéologique*, 2e série, t. XIX, 1869, p. 7-22 et 81-89.

Description du temple de Denderah. Mémoire lu à l'Académie des inscriptions. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, séance du 27 août 1869.

Une visite au Musée de Boulaq, ou description des principaux monuments conservés, etc. Texte arabe. Quelques exemplaires portent le titre en français, avec la rubrique : Paris, Franck-Vieweg, 1869, 1 vol. petit in-8°.

Itinéraire des invités aux fêtes d'inauguration du canal de Suez, etc. Le Caire, octobre 1869, 1 vol. petit in-8°, avec 2 cartes. Autre édition, Paris, Franck, 1869, in-12.

Abydos. Description des fouilles exécutées sur l'emplacement de cette ville. Tome I. Ville antique, temple de Séti. Paris, Vieweg, 1869, in-fol. 86 pages, textes et tableaux, 53 planches.

Tome II. Temple d'Osiris, de Ramsès II, petit temple de l'Ouest et nécropole. Paris, Maisonneuve, 1869, in-fol.

Tome III. Catalogue général des monuments d'Abydos découverts pendant les fouilles de cette ville. Paris, imprimé par autorisation du Gouvernement, à l'Imprimerie nationale, 1880, in-4°, 596 pages.

Scenario de l'opéra d'*Aïda*, composé à la demande du khédive Ismaïl, pour l'inauguration de la nouvelle salle du Caire. Imprimé, à 10 exemplaires, par Mourès, à Alexandrie. Développé, arrangé en prose par Cam. du Locle. Traduit en vers italiens par Ghislanzoni pour la musique de Verdi. Les vers italiens ont été traduits à nouveau pour l'Opéra de Paris par M. Nuitter[1].

Compte rendu des principales fouilles en cours d'exécution. *Bulletin de l'Institut égyptien*, mai 1870, p. 51-81.

Denderah. Description générale du grand temple de cette ville. Paris, Vieweg, 1870-1875, 5 vol. planches in-fol. et 1 vol. texte in-4°.

Remarques sur l'âge de pierre en Égypte. Mémoire lu à l'Académie le 4 novembre 1870. Les opinions de l'auteur sur cette question sont consignées dans le *Bulletin de l'Institut égyptien*, 1870, p. 51-81 et *passim*.

Les papyrus égyptiens du Musée de Boulaq, publiés en fac-similé, Paris, Vieweg, 1871-1878; 3 vol. in-fol. planches, sans texte.

Album du Musée de Boulaq, comprenant 40 planches photographiées par Delié et Béchard, avec un texte explicatif par Aug. Mariette. Le Caire, Mourès, 1871, in-fol.

[1] Voir le *Journal des Débats*, revue musicale du 28 mars 1880, par E. Reyer.

Monuments divers recueillis en Égypte et en Nubie. Paris, Vieweg, 1881, in-fol., planches sans texte.

Itinéraire de la Haute-Égypte, comprenant une description des monuments antiques des rives du Nil, etc. Alexandrie, Mourès et Cie, in-12, avec plan. Édition anglaise, traduction d'Alphonse Mariette, Londres, Trubner, 1877. Nouvelle édition française, Paris, Maisonneuve, 1880, in-18, format diamant.

Observations insérées à la suite d'un article intitulé : «Études sur une inscription grecque découverte dans les ruines du temple de Phtah, à Memphis, par E. Miller.» *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne,* t. I, 1873, p. 51-56.

Note sur les Baschmourites et les Biamites (populations du lac Menzaleh). *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne,* t. I, 1873, p. 91-93.

Exposé des travaux exécutés à Karnak, dans l'hiver 1873-1874, sur l'ordre du Khédive, et d'une découverte importante qu'ils ont amenée. *Bulletin de l'Institut égyptien,* 1874-1875.

Mémoire sur les listes géographiques du pylône de Thoutmès III, à Karnak. Lu à l'Académie des inscriptions le 7 août 1874. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* 4e série, t. II, p. 243-260, et t. IV, p. 21-25.

Liste géographique des pylônes de Karnak, comprenant la Palestine, l'Éthiopie, le pays de Sômal. Le Caire, 1875, et Leipzig, Hinrichs, atlas de 3 cartes in-fol. et une broch. in-4° de 66 pages.

Karnak. Étude topographique et archéologique, avec un appendice comprenant les principaux textes hiéroglyphiques découverts ou recueillis pendant les fouilles exécutées à Karnak par Aug. Mariette-bey. Le Caire, 1875, et Leipzig, Hinrichs, atlas in-fol. de 56 plans et planches, 1 vol. in-4° de texte, 88 pages.

Plan du grand temple de Karnak, 1 planche in-fol. accompagnée de 14 pages de texte, dans une couverture de toile, petit in-8°. Autre édition semblable, en anglais (opuscule destiné aux explorateurs).

Deir-el-Bahari (*temple funéraire de la reine Hatasou, à Thèbes*). Documents topographiques, historiques et ethnographiques recueillis dans ce temple pendant les fouilles exécutées par Aug. Mariette-bey. (Vues du temple restitué par M. Brune, professeur à l'École des beaux-arts, ancien pensionnaire de Rome). Leipzig, Hinrichs, 1877, 1 vol. pl. in-fol. et 1 broch., texte de 40 pages in-4°.

Voyage de la Haute-Égypte. Explication de vues photographiques, d'après les monuments antiques compris entre le Caire et la première

cataracte. Le Caire, Mourès, et Paris, Goupil et Cie, 1878-1880, 2 vol. in-fol. de 83 planches, en photogravure, avec texte, par Mariette-bey.

L'Égypte à l'Exposition universelle de 1878, album de 12 vues photographiques, exécutées par Braun, sous la direction de Mariette-bey.

Exposition universelle de Paris, 1878. *La galerie de l'Égypte ancienne à l'exposition rétrospective du Trocadéro.* Description sommaire. Paris, 1878, in-8° de 123 pages.

Lettre à M. E. Desjardins, sur deux stèles d'Abydos et une stèle de Saqarrah, nouvellement découvertes. Boulaq, 2 mai 1879. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 4e série, t. VII, p. 121-131.

Mémoire sur les nouvelles fouilles à opérer en Égypte. Lu par Mariette à l'Académie des inscriptions. *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, séance du 10 octobre, *ibid.*, p. 258.

Extrait d'un mémoire intitulé : *Questions relatives aux nouvelles fouilles à faire en Égypte.* Lu (par M. E. Desjardins) à la séance publique de l'Académie des inscriptions, le 21 novembre 1879. Paris, Didot, in-4°, 54 pages.

Le Sérapéum de Memphis, par Auguste Mariette-pacha, publié, d'après le manuscrit de l'auteur, par G. Maspero, professeur au Collège de France, directeur des musées d'Égypte. Paris, Vieweg, 1882, t. I, in-4°, 164 pages avec cartes et atlas in-fol.

Les Mastaba de l'ancien empire. Fragment du dernier ouvrage de A. Mariette. Publié par G. Maspero. Paris, Vieweg, 1883, 1 vol. in-fol.

LES PROPOS DE MAÎTRE ROBERT DE SORBON,

PAR M. HAURÉAU,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE.

Messieurs,

Robert de Sorbon, fondateur du collège appelé de son nom la maison de Sorbonne, doit toute sa gloire à cette fondation

généreuse et non moins opportune; il n'en doit rien à ses écrits. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* n'en ont pas fait le recensement avec une exactitude suffisamment scrupuleuse; mais nous ne saurions leur reprocher d'avoir jugé médiocres ceux qu'ils ont lus. Quant à ceux qu'ils ont négligé de lire, ils sont pareillement dépourvus de tout mérite littéraire. Il y a pourtant, dans les uns et dans les autres, des parties très intéressantes. Un témoin digne de toute confiance, Joinville, rapporte que Robert avait «grant renommée d'être preud'homme»; il nous atteste, en outre, que, très sûr de posséder un cœur droit et de voir, en conséquence, les choses comme elles sont, louables ou blâmables, il était habituellement très libre dans ses discours et dans ses actes. Eh bien! tel est-il dans les divers écrits qu'il nous a laissés, dans ses sermons et même dans ses traités dogmatiques : d'une part, honnête, très honnête, nullement casuiste, n'enseignant jamais qu'une morale, la stricte observance des dix commandements, et, d'autre part, caustique, enjoué, abondant en vives saillies, en propos badins sur le compte d'autrui. Nous ne croyons pas qu'on se représente tout à fait ainsi le créateur de la Sorbonne. On ne connaît guère qu'un côté du personnage. C'est pourquoi nous voulons ici montrer l'autre côté, celui qu'on ne connaît pas.

Quoique chanoine de Paris, c'est-à-dire grand dignitaire d'une église opulente et fastueuse, quoique vivant à la cour dans la familiarité des seigneurs et du roi, quoique devenu riche après avoir été pauvre, il avait conservé le goût de la simplicité, sans se laisser atteindre par la contagion des mœurs séculières. C'est une des formes de sa prud'homie. En cela tous les clercs attachés à la cour ne lui ressemblaient pas. «Il faut bien, disaient-ils, hurler avec les loups. — Non, non, leur répondait-il. Vivez avec les loups, soit; mais pour les convertir en agneaux; sinon, tenez pour certain qu'ils vous mangeront.»

Fit-il, pour sa part, des conversions nombreuses? Nous n'en pouvons, à la vérité, citer aucune; mais il est constant qu'il ne s'est laissé ni terrifier ni manger par les loups. C'est ce que prouve de reste le ton de ses remontrances, où sont particulièrement maltraités les riches et les nobles, où les princes eux-mêmes ne sont pas toujours épargnés.

Chez les riches, par exemple, il condamnait sévèrement le luxe des habits, et recommandait à tous les confesseurs d'être, sur ce point, aussi rigides que lui. Au pénitent qui viendra lui faire l'aveu de ses fautes le confesseur dira : « Mon ami, ne vous êtes-vous paré les jours de fête, ou bien en quelque autre circonstance solennelle, pour plaire aux femmes que vous pourriez rencontrer sur votre chemin? — Oui, maître, répondra sans doute le pénitent, mais sans aucune intention de les provoquer au mal. — Ami, répliquera le confesseur, vous avez gravement péché. Si l'on suspend une couronne à la porte d'une taverne, c'est la marque qu'on y vend du vin; de même une chevelure circulaire, sur la tête un élégant chaperon, un ceinturon de fer, de petits nœuds argentés, des gants aux mains, aux pieds des souliers lacés, et autres choses de ce genre, voilà des enseignes de libertinage; et pourtant il n'y a pas dans la couronne une obole de vin, il n'y a pas dans le ceinturon de fer le moindre péché de luxure. »

Pour supprimer les habits de fête, Robert eût volontiers supprimé les fêtes elles-mêmes. « C'est là, dit-il, ce qu'avait osé faire un prélat très vénéré, Guyard de Laon, autrefois chancelier de Paris, plus tard évêque de Cambrai, qui, de tous les martyrs, de tous les confesseurs, n'avait maintenu comme saints à fêter, dans le calendrier réformé de son diocèse, que saint Laurent et saint Martin. » Et Robert le félicite d'avoir eu cette audace, le seul dieu qui pouvait lui reprocher d'avoir fait tort à son culte étant le dieu Bacchus. A qui connaît les mœurs du temps le propos ne semble pas trop dur.

En mainte occasion Robert s'est exprimé plus âprement. Il savait sans doute qu'il faut se défendre de parler trop et trop haut. « La langue est, disait-il, dans un cloître, comme un moine, dans un cloître fermé par un fossé et deux barrières, les dents et les lèvres, et devant ce fossé, devant ces barrières, il y a trois portiers dont il faut successivement obtenir la permission de sortir, c'est-à-dire la permission de parler. » Mais Robert violait souvent la consigne, et quand les trois portiers murmuraient, il était déjà loin. Un jour donc, la cour étant à Corbeil, le voilà prenant par son manteau le sénéchal de Champagne et l'entraînant malgré lui vers le roi. « Maître Robert, lui disait Joinville, que me voulez-vous? — Je veux de vous une réponse à cette question : S'il plaisait au roi de s'asseoir dans ce pré, et si vous alliez prendre place sur son banc, au-dessus de lui, ne seriez-vous pas à blâmer? — Je le serais sans aucun doute. — En conséquence vous êtes blâmable de vous vêtir plus noblement que le roi, lequel n'a pas cet habit de vair dont vous faites parade. » Joinville, blessé, répondit aussitôt : « Sauf votre grâce, maître Robert, cet habit de vair que je porte, mon père et ma mère me l'ont laissé; tandis que vous, fils de vilain et de vilaine, vous avez laissé l'habit de votre père et de votre mère pour revêtir un camelin plus riche que celui du roi. » Ce débat, déjà très vif, l'allait devenir plus encore; mais le roi s'empressa d'intervenir et prit la défense de maître Robert; ce dont il fit bientôt après ses excuses à Joinville, lui disant à part : « Il avait grand besoin que je l'aidasse, car il était fort ébahi. »

Saint Louis avait, au rapport de Joinville, une doctrine autre que celle de Robert en ce qui touche le costume. « Un chevalier courtois se doit, disait-il, vêtir de telle sorte que les gens d'un âge mûr ne l'accusent pas de trop faire, les jeunes gens de faire trop peu. » C'était là parler très sagement. Cependant on assure que le bon roi n'observait pas toujours lui-

même la règle qu'il enseignait aux autres. Il aurait donc un peu trop négligé sa tenue, tandis que sa femme, Marguerite de Provence, aurait, suivant Robert, donné dans l'excès opposé.

Dans la bouche de Robert cela n'est pas simplement, en ce qui touche la reine, un propos malin; c'est une accusation grave. En effet, il ne permettait pas plus aux femmes qu'aux hommes le luxe des habits. Veuillez, Mesdames, le lui pardonner. La prud'homie rigide va bien rarement sans quelque rusticité. Alceste a beaucoup de vertu, mais il manque de politesse; ainsi le vertueux Robert n'était pas toujours poli.

Il paraît que de son temps (ce n'était certes pas la semaine dernière!) les femmes portaient des robes très longues. C'est une mode qu'il se permet de plaisanter. « Une femme, dit-il, ayant prié son mari de faire pour elle l'emplette d'une robe, il l'achète assez longue. La femme, s'en étant revêtue, monte sur un coffre, pour en mieux juger l'ampleur et la bonne façon. Mais voilà que, l'épreuve faite, la femme attristée dit au mari: « Pourquoi donc m'avez-vous acheté, Monsieur, une robe si « courte? J'en voulais une qui pendît jusqu'à terre. — Mais, « répond le mari, je pensais que vous vouliez une robe pour « vous seule, non pour vous et pour ce coffre tout ensemble. « Si vous m'en aviez averti, j'aurais volontiers satisfait à votre « désir. » Cela, comme on le voit, est dit plaisamment, et dans ce récit rien ne choque les oreilles. Or tel n'est pas le ton habituel de Robert, lorsqu'il trouve quelque occasion de discourir sur la parure des femmes... Mais revenons à la reine Marguerite. Dans la plupart des sermons qui portent la date du XIIIe siècle, il y a bien des choses que nous ne pouvons traduire ici.

On n'a pas pu ne pas s'étonner de voir Robert taxer publiquement d'immodestie la femme très aimée du saint roi. On s'étonnera certainement davantage de l'entendre enseigner au roi lui-même comment il la devait corriger de ce grave défaut.

L'enseignement a la forme d'une anecdote; mais le narrateur en fait lui-même l'application aux personnes royales. Voici le passage : « Comment faut-il comprendre ces paroles de l'Apôtre disant que l'époux et l'épouse doivent mutuellement se complaire? Il y a là une difficulté dont certain prince a montré la solution au roi de France. Ce roi est d'une grande bonhomie; sa démarche, son port, sont des plus modestes; mais sa femme est tout autre. Le prince dont il est question ayant une humble tenue, cela déplaisait à sa femme, qui aimait à s'affubler des plus riches ornements, et, comme elle blâmait sa pauvre mine et s'en plaignait même à ses parents, il lui dit : « Madame, il vous plaît donc que je me pare de vêtements de « prix? » Elle répondant que tel était, en effet, son désir, et que finalement elle voulait le voir s'y conformer, le prince reprit : « Eh bien, je ferai cela pour vous, la loi conjugale étant que « l'homme doit complaire à sa femme, et réciproquement. . . . « Mais cette loi, qui m'oblige envers vous, vous oblige pareille- « ment envers moi : vous êtes tenue d'obéir à ma volonté, « comme je le suis d'obéir à la vôtre. En conséquence, je veux « que vous me fassiez le plaisir de vous habiller plus modeste- « ment. Vous porterez mes vêtements et je porterai les vôtres. » A cet arrangement la femme refusa de souscrire, et dès lors elle permit au mari de se vêtir selon sa coutume. » Il y a donc lieu de croire que la reine Marguerite blâmait aussi la grande simplicité du roi. Mais n'insistons pas davantage sur cette affaire du costume. Sur bien d'autres points Robert a censuré plus vivement encore les mauvaises mœurs de ses contemporains.

Il n'approuvait pas non plus le luxe des festins, qui finissaient trop souvent par d'ignobles orgies. On y jurait beaucoup, et les jurements révoltaient Robert autant que le roi. « Le roi, dit Robert, n'en voulant plus entendre, avait convoqué plusieurs évêques pour faire avec eux une loi sévère

contre les blasphémateurs; mais, ayant trouvé ces évêques peu favorables à son projet, il fut tellement ému de leur froideur, qu'il en eut une fièvre tierce dont il faillit mourir. » En outre, on jouait habituellement après les grands repas, et de très grosses sommes. La passion du jeu ne fut peut-être jamais plus violente et plus commune. Elle avait gagné les clercs eux-mêmes. Nous lisons dans un des sermons de Robert : « Voici ce qui vient d'arriver cette semaine à deux lieues de Paris. Un prêtre, ayant joué dix livres et son cheval, s'est pendu. Ainsi finissent les parties de dés. Malheureux, va jouer maintenant! » On jurait, on jouait, on appelait ensuite, pour se divertir de toute manière, des bateleurs, à qui le maître du logis faisait souvent, par ostentation, des présents magnifiques. « Un jour, dit Robert, l'évêque Guillaume (il s'agit du célèbre Guillaume d'Auvergne) se promenait à cheval avec le roi Louis et son frère, le comte d'Artois. Il faisait un grand vent, qui toujours décoiffait l'évêque. Le roi lui dit : « Comment ne pouvez-vous retenir votre bonnet et l'empêcher de « tomber? » L'évêque lui répondit : « Sire, je ne réussis pas « à l'attacher si bien que le vent ne me l'enlève. Mais cela ne « m'étonne guère, car on a vu plus d'une fois certain vent dé« pouiller les gens même de leur tunique. — Comment cela? « dit le roi. — Sire, répliqua l'évêque, n'est-il pas, en effet, « arrivé plus d'une fois que, violenté par le vent de la vaine « gloire, un chevalier ait quitté sa robe pour la donner à « quelque histrion? » Aimer, honorer, gratifier des histrions, ce n'était pas un moindre délit, suivant Robert, qu'offrir un sacrifice aux démons. Enfin un autre intermède des festins était la chanson, souvent déshonnête. Combien Robert désirait fermer toutes les oreilles aux galanteries des ménestrels! Nous tenons de lui l'anecdote qu'on va lire. Lorsque Folquet, évêque de Toulouse, entendait par hasard chanter une de ces chansons qu'il avait composées au temps de sa jeunesse mondaine, il

s'obligeait, durant le premier repas du jour, à ne manger que du pain, à ne boire que de l'eau. Nous ne voulons pas excuser ici ce que le prud'homme condamne. Cependant, puisqu'il s'agit de Folquet, disons qu'à ce farouche persécuteur d'hérétiques, avérés ou imaginaires, nous voudrions n'avoir à reprocher que des chansons.

Sur quelques vices communs tant à la ville qu'à la cour, sur l'hypocrisie par exemple, Robert s'exprimait ainsi : « Une grande querelle s'étant élevée entre les quadrupèdes et les oiseaux, au jour fixé pour combattre la chauve-souris s'absenta, se disant : « Je n'irai pas à la bataille, mais je verrai, la guerre « finie, quel parti se portera le mieux, et je passerai de son « côté. » Après le combat, les deux partis comptant beaucoup de morts et de blessés, les quadrupèdes rencontrent les premiers la chauve-souris. « Arrêtez, s'écrient-ils, tuez, pendez « cet ennemi. — Ah! mes bons amis, leur répond-elle. Que « dites-vous? Je suis des vôtres; » et, leur montrant ses quatre pattes, elle se tire d'affaire. Les oiseaux l'ayant ensuite abordée, elle leur montre ses ailes et s'esquive de même. Combien je connais de gens semblables! Sont-ils avec des dévots, des religieux, ils disent : « Priez pour moi, » et font le coq mouillé, contrefont la Madeleine. Mais sont-ils avec des mondains, ils les imitent, s'ils ne vont pas plus loin qu'eux, se gaussant, pour obtenir leurs bonnes grâces, des religieux et des béguines. »

Sur les médisants il s'exprimait ainsi : « Ils ressemblent aux araignées, qui, se posant sur la plus belle fleur du monde, n'en tirent que du venin. S'ils voient, par exemple, un homme jeûner : « Tiens, disent-ils, c'est qu'il vient d'assister à la mort « de son âne », ou bien encore, « à la mort du diable ». Mais l'honnête homme ressemble à l'abeille, qui, de toute fleur où elle se pose, recueille du miel. »

Il ne devait pas épargner davantage les prêteurs d'argent,

qu'on appelait alors usuriers. « Je professe, disait-il, que tous les usuriers, les thésauriseurs, qui détiennent la chose d'autrui, sont des larrons, et qu'au jour de la mort le prévôt de l'enfer, c'est-à-dire le diable, les saisira comme des larrons pour les conduire à ses gibets. Ils ont maintenant les mains si serrées que rien ne s'en échappe; mais, à leur mort, on ouvrira leurs coffres, qu'ils ont tenus si bien fermés, pour en extraire les richesses qui leur étaient chères comme leurs entrailles. Je les compare à des pourceaux, qui sont, tant qu'ils vivent, de grande dépense. Un pourceau coûte beaucoup à celui qui le veut bien nourrir, et pourtant il ne rapporte rien tant qu'il vit, et ne fait que souiller la maison. Mais un pourceau mort est de grand prix. » Or n'omettons pas de rappeler quelle était alors la définition de l'usure. Usurier est quiconque prête sous la condition d'un remboursement avec intérêt. Tout ce qu'on a le droit d'exiger, c'est la restitution du capital prêté. En outre, Robert ne manque pas de le dire, usurier est quiconque vend une chose à terme au-dessus du cours actuel, ou l'achète au-dessous, spéculant sur la détresse de son prochain, avec l'espoir d'en tirer un prix supérieur. Il y avait à ce compte, nous n'en doutons guère, un très grand nombre d'usuriers. Qui même ne l'était pas, qui ne l'est, parmi les trafiquants de toute sorte? Et les plus humbles rentiers, ne les omettons pas, étant donnée la définition de l'usure. Ainsi que de larrons, que de butin pour le prévôt de l'enfer! On ne peut être surpris ensuite d'entendre Robert s'écrier : « Non, pas un homme sur cent n'est en route pour le paradis. Je regrette d'être obligé de le dire; mais je ne puis le taire, parce que c'est la vérité. »

Sur les devoirs professionnels le langage de Robert n'est pas moins véhément, surtout lorsque le prud'homme censure les gens de sa robe, clercs de tout rang, recteurs de paroisses, confesseurs, maîtres régents. S'agit-il des moines? « Ce sont des

indolents, des baguenaudiers, à qui rien ne déplaît autant que d'assister aux offices. Un prédicateur étant venu leur faire un sermon, ils l'escortent dans le cloître pour lui souffler à l'oreille : « Ah! soyez bref! soyez bref! » C'est pourquoi, dès qu'ils sont réunis au chapitre : « Tout serviteur de Dieu, s'écrie « le prédicateur, écoute les paroles de Dieu. Vous n'êtes pas « les serviteurs de Dieu si vous n'écoutez pas les paroles de « Dieu. Donc vous êtes les serviteurs du diable. Est-ce assez « bref? » Et, cela dit, il s'en alla. » S'agit-il des clercs séculiers? « Ils chantent si haut, dit Robert, qu'ils mettent en fuite les corbeaux assemblés sur le clocher de l'église; mais leur cœur est ailleurs. Ils crient au Seigneur de leur montrer sa face, et lui tournent, eux, le dos. » Il va de soi que Robert désapprouve le cumul des bénéfices. En autorisant, disons plus, en favorisant cet abus, la trop grande facilité des papes en avait fait naître un autre, non moins grave : l'abus des vicariats. Que les curés vivent dans leurs églises, et qu'on ne les voie pas ailleurs : nulle part ailleurs, ajoutait fermement Robert, et, pour démontrer l'inconvenance, l'irrégularité de leurs trop fréquentes absences, il raisonnait ainsi, en bon logicien : « Le troupeau est la matière, le pasteur la forme. Or, dit le philosophe, séparée de la forme la matière tend au néant. Si donc le pasteur s'éloigne de son église, le troupeau, séparé de son pasteur, périt, s'anéantit. » Mais, répondaient quelques curés, on veut que nous soyons théologiens, et nous ne pouvons le devenir sans aller aux écoles apprendre la théologie. Il nous faut donc quitter nos églises et nous y faire remplacer. — « Non pas, répliquait Robert; ces grands docteurs de Paris, qui font profession d'enseigner la théologie, ce sont des gens pleins d'orgueil, qui, dans le cours d'une année, ne gagnent pas une âme au Seigneur. D'eux on peut dire avec la chanson :

Blanche berbis, noire berbis,
Au tant mest se muers cum se vis.

Mais le bon curé, le curé sans tache, sans reproche, qui naïvement observe la loi de Dieu, voilà le théologien dont les leçons profitent. »

Ces grands docteurs de Paris, contemporains de Robert, qu'il traitait si mal, c'était Albert le Grand, Jean de la Rochelle, saint Thomas, saint Bonaventure. Enviait-il leur gloire? Peut-être un peu, sans se l'avouer; mais ce mauvais sentiment ne le dominait pas. Il leur reprochait aux uns comme aux autres, sans vouloir entrer dans leurs querelles, de faire passer la religion pratique après la théologie contentieuse. Cet hôte magnifique des pauvres écoliers n'acceptait que la science strictement limitée. S'il avait pu soupçonner tout ce qu'on devait enseigner un jour dans sa maison, la glorieuse Sorbonne, assurément il en aurait frémi d'horreur. Il disait : « Les livres sur lesquels nos docteurs pâlissent, les livres de Priscien, d'Aristote, de Justinien, de Gratien, d'Hippocrate, sont, j'en conviens, de très beaux livres, mais ils n'enseignent pas la voie du salut. » Pas même, qu'on le note, ceux de Gratien, l'authentique greffier de la cour romaine. Ainsi Robert plaçait au même rang l'étude du droit canonique et celle du droit civil. Vaines études! Pouvait-il mieux traiter cette théologie mêlée de philosophie qui fut si longtemps la passion du jeune clergé? « Voulez-vous savoir, disait-il un jour, quel est le plus grand clerc? Non, certes, ce n'est pas celui qui, après avoir longtemps veillé devant sa lampe, s'est fait recevoir à Paris maître ès arts, docteur en décret, en médecine, etc.; c'est celui qui plus aime le Seigneur. » Il disait encore : « Un évêque qui se rend à Rome et ne sait pas son chemin n'attend pas un roi, un autre évêque, pour le leur demander; mais très volontiers il le demande aux bergers, même aux lépreux qu'il rencontre. Or voilà des gens qui ne veulent apprendre la route du paradis que de grands clercs, de grands docteurs. « De quoi vous mêlez-vous, crient-ils, prédicateur?

« Où vous a-t-on enseigné la théologie? » Eh bien! je prétends que ces gens-là ne veulent pas aller au paradis, bien qu'ils disent le contraire. » Robert était simplement moraliste, et, regardant la morale comme la seule science positive, il professait pour les médecins, les grammairiens, les canonistes, le même dédain que pour les métaphysiciens.

Maintenant les confesseurs. Il ne voulait pas, cela va sans dire, qu'ils fussent trop indulgents, comme celui-ci, par exemple : « Il y avait un particulier qui cherchait toujours les pires confesseurs. Quand il avait tant bu qu'il était ivre, il allait trouver un prêtre qui, fréquentant volontiers la taverne, s'y grisait souvent, et il se confessait à lui. « Mon ami, lui disait ce prêtre, « avez-vous tout payé? — Oui, répondait l'autre. — Bien! « répliquait le prêtre, mieux vaut boire le sien que celui d'au- « trui. » Il ne les voulait pas non plus trop sévères et le déclare en ces termes : « Il faut blâmer certains prêtres qui sont d'une rigueur excessive. L'évêque Guillaume disait d'eux : « Ils ne « devraient pas être portiers du paradis, mais ils seraient très « propres à garder la porte de l'enfer, car ils n'y laisseraient « entrer personne. » Enfin il prescrivait absolument que tous les péchés confessés fussent oubliés : « J'ai, disait-il, entendu quelques-uns des plus grands pécheurs du monde; eh bien! si grand qu'ait été le pécheur qui m'ait prié de l'entendre, je l'ai toujours aimé cent fois plus après l'avoir confessé qu'avant. »

Il nous plaît de terminer par ce mot touchant. Si maître Robert s'est souvent exprimé sur le compte d'autrui avec plus de liberté que d'apparente bienveillance, on n'a de reproche à faire qu'à sa langue; évidemment son cœur était excellent.

LIVRES OFFERTS.

SÉANCE DU 5 OCTOBRE.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. Germain, membre de l'Académie : 1° *Jacques Primerose, historien de l'École de médecine de Montpellier* (Montpellier, 1883, br. in-8°); 2° *Études archéologiques sur Montpellier* (Montpellier, 1883, in-4°).

M. A. Bertrand présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Bezier, inspecteur primaire, membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, l'*Inventaire des monuments mégalithiques du département d'Ille-et-Vilaine* (Rennes, 1883, in-8°).

«Plusieurs essais d'inventaire de ces monuments existent déjà. Le travail de M. Bezier, dit M. Bertrand, montre que les plus récents même et les plus consciencieux étaient incomplets, beaucoup plus incomplets qu'on ne le pensait. On en aura une idée quand je dirai que le dernier en date, émanant d'une commission officielle, ne signalait que 15 dolmens et 32 menhirs, tandis que M. Bezier relève l'existence constatée dans le présent ou dans le passé de 33 dolmens et de 160 menhirs. M. Bezier doit ce résultat à sa situation particulière et aux relations établies, par la nature même de ses fonctions, entre les instituteurs et lui. Trente planches et une carte complètent cette utile enquête. Des légendes et des superstitions locales se rattachent à plusieurs de ces monuments. L'auteur ne manque pas d'en faire mention. Les erreurs de ses devanciers sont scrupuleusement relevées; les sources où il puise quand il s'agit d'un monument détruit, indiquées avec soin. C'est donc là un très bon travail, travail de patience, auquel le laborieux explorateur du terrain s'est abstenu de mêler aucune conjecture, aucune vue hypothétique sur l'âge et le caractère de ces monuments. Son livre ainsi ne vieillira pas et il sera toujours consulté avec fruit. M. Bezier a donné un bon exemple aux inspecteurs primaires des autres départements de l'Ouest.»

SÉANCE DU 12 OCTOBRE.

Sont offerts à l'Académie :

De deminutivis, intentivis, collectivis et in malam partem abeuntibus in

franco-gallico sermone nominibus, disputavit E. Étienne, professeur agrégé au lycée de Nancy (Paris, 1883, in-8°);

La vie de saint Thomas le martir, poème historique du XIIe siècle, composée par Garnier de Pont-Sainte-Maxence. Étude historique, littéraire et philologique, par le même (Paris, 1883, in-8°).

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le tome XXX, 2e partie, des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (Paris, 1883, in-4°).

M. Barbier de Meynard fait hommage à l'Académie, de la part des auteurs, des ouvrages suivants :

1° *Géographie d'Abou'l-Féda*, traduite de l'arabe en français et accompagnée de notes, par M. Stanislas Guyard (t. II, 2e partie. Paris, 1883, in-8°).

« Le volume que j'offre à l'Académie au nom du traducteur, dit M. Barbier de Meynard, renferme la seconde et dernière moitié de la traduction du texte arabe. Près d'un demi-siècle s'est écoulé depuis la publication du texte et de la première partie de la traduction entreprise par M. Reinaud, avec la collaboration de M. de Slane. On s'explique aisément l'interruption d'un travail qui a joui longtemps d'une grande notoriété, et qui, d'ailleurs, a inspiré à M. Reinaud l'idée d'un de ses meilleurs mémoires : l'*Introduction à la géographie des Orientaux*. Abou'l-Féda appartient au commencement du XIVe siècle, c'est-à-dire à une époque où les Arabes négligeaient déjà les ouvrages originaux et leur préféraient les abrégés. Aboul-Féda n'est donc qu'un abréviateur, mais un abréviateur qui avait à sa disposition de bons documents, et qui a su les utiliser d'une façon ingénieuse et commode pour le lecteur. De là le succès qui accueillit ce livre en Europe, tant que les textes originaux des anciens géographes restèrent ignorés ou inédits au fond de nos collections de manuscrits. Aussi rencontre-t-on à chaque pas le nom d'Abou'l-Féda dans les livres d'érudition qui datent de la première moitié de notre siècle, et sa réputation se maintient encore parmi les géographes étrangers aux études orientales. C'était déjà un motif suffisant pour ne pas laisser inachevée cette publication, commencée autrefois par deux éminents orientalistes.

« M. Guyard a d'ailleurs parfaitement compris sa tâche, sans en exagérer l'importance ni l'amoindrir. Sa traduction est fidèle, sobre et surtout parfaitement conforme au système adopté par ses prédécesseurs, ou, si elle s'en écarte parfois, c'est seulement dans la transcription de quelques noms propres. En outre, un index très détaillé ramène ces noms à une orthographe unique et facilite les recherches du lecteur. Les notes, forcément

courtes pour ne pas dépasser en étendue celles du premier volume, suffisent pour éclaircir les rares difficultés du texte et pour indiquer les références indispensables. Enfin la préface nous donne un exposé rapide mais complet des travaux de géographie arabe entrepris depuis l'année 1848, et permet ainsi de juger des progrès réalisés.

«Il reste cependant beaucoup à faire, et pendant longtemps encore l'abrégé d'Abou'l-Féda, devenu ainsi accessible par cette traduction, rendra d'utiles services aux savants qui, dans cet ordre d'étude, n'ont besoin que de notions générales et de tableaux d'ensemble.»

2° *Notes de lexicographie berbère*, par M. René Basset (in-8°).

«Ce nouveau travail du jeune professeur d'arabe à l'École des lettres d'Alger a paru récemment dans le *Journal asiatique*. Il n'y a plus à insister, je crois, dit M. Barbier de Meynard, sur l'intérêt qui s'attache aux recherches concernant les dialectes berbères : intérêt à la fois politique, parce que ces tribus confinent à nos possessions d'Algérie, et philologique, à cause de l'ancienneté relative de leur établissement en Afrique et de l'affinité que présente leur langue avec celle de la vieille Égypte. M. Basset a réuni dans ce volume les matériaux de quatre vocabulaires berbères. Le premier, celui du dialecte rifain, lui a été dicté par un indigène de passage à Tlemcen. Dans un récent voyage en Tunisie et à Tripoli, M. Basset a recueilli le lexique du dialecte parlé dans l'île de Djerbah, ainsi que des listes de mots du touareg du Ghat et de Kel-Ouï. Ce dernier était entièrement inconnu. Outre les comparaisons établies entre chacun de ces vocabulaires, l'auteur les a fait précéder de notices empruntées aux historiens arabes et aux voyageurs modernes : il y a là de curieux renseignements sur l'histoire et la géographie de ces tribus.

«Cette étude est donc une bonne préparation à la mission qui a été confiée depuis à M. Basset, sur la proposition de la Commission de l'Afrique du Nord, mission dont les résultats seront publiés prochainement et portés à la connaissance de l'Académie.»

SÉANCE DU 19 OCTOBRE.

M. Delisle présente à l'Académie un *Recueil de lois, décrets, ordonnances, arrêtés, circulaires*, etc., *concernant les bibliothèques publiques, communales, universitaires, scolaires et populaires;* publié, sous les auspices du Ministère de l'instruction publique, par M. Robert (Paris, 1883, in-8°).

«Ce recueil, indispensable pour connaître l'administration des biblio-

thèques, fournit aussi des renseignements très précieux pour l'histoire de nos dépôts publics depuis la Révolution jusqu'à nos jours.»

Est encore offert :

Louis XIV et Strasbourg, essai sur la politique de la France en Alsace, par M. Legrelle (Paris, 1883, in-8°).

L'Académie roumaine adresse à l'Académie plusieurs brochures écrites par divers auteurs et traitant de sujets variés.

SÉANCE DU 26 OCTOBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Les chroniques de Burgos traduites pour le roi de France Charles V, en partie retrouvées à la bibliothèque de Besançon. Anneau d'investiture pour la souveraineté de la Corse, donné en 1453 à Saint-Georges de Gènes, conservé au musée de Besançon. Le portrait du président Richardot au musée du Louvre, restitué à Rubens, brochures in-8°, par M. A. Castan, correspondant de l'Académie;

Archæologia or miscellaneous tracts relating to antiquity, published by the Society of antiquaries of London. Vol. XLVII (1883, in-4°).

M. Bertrand présente à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Ferdinand de Hochstetter, un rapport imprimé aux frais de l'Académie impériale de Vienne sur les *Nouvelles fouilles de sépultures faites à Watsch et Sanct-Margarethen* (*Carniole*), ainsi que sur *La civilisation de la période de Hallstatt* (*Die Neusten Gräberfunde von Watsch und Sanct-Margarethen in Krain, und Der Culturkreis der Hallstätter-Periode*). Vienne, 1883, in-4°.

«Ce rapport, qui touche à la question des antiquités préétrusques dont j'ai entretenu l'Académie vendredi dernier, est d'un bout à l'autre, dit M. Bertrand, du plus haut intérêt. La valeur archéologique des objets découverts y est rehaussée par les judicieuses réflexions du rapporteur. C'est aux sépultures de Watsch qu'appartient une des belles *situles* à représentations figurées dont j'ai mis une photographie sous vos yeux. Plusieurs casques en feuilles de bronze battues au marteau comme les situles, des pointes de lances, des haches, des plaques de ceinturon, des fibules de bronze mêlées à des armes de fer, une foule de menus objets analogues à ceux qui sont sortis, en si grand nombre, des tumulus de Hallstatt (haute Autriche), ainsi que l'indique le sous-titre du rapport, analogues, d'un autre côté, à des séries entières recueillies dans les nécropoles d'*Este* et de la *Certosa* de Bologne, forçaient le rapporteur à s'ex-

pliquer sur le caractère et l'origine de cette vieille civilisation dont les traces sont si abondantes sur le haut Danube et dans la haute Italie.

«Les conclusions de M. de Hochstetter peuvent se résumer ainsi : les industries du bronze et du fer telles que les fouilles exécutées depuis cinq ans dans les Alpes autrichiennes nous les révèlent sont indigènes. — Le théâtre du premier développement de ces industries en Europe est l'*Europe centrale.* L'origine première de cet art est, il est vrai, orientale, mais ce problème d'origine, qui se trouve lié au problème tout aussi obscur de l'origine des peuples *aryens,* est pour l'instant insoluble. Trois propositions seulement paraissent évidentes aux yeux de M. de Hochstetter : 1° l'indépendance et l'antériorité de cette civilisation relativement à la civilisation étrusque proprement dite; 2° la civilisation de Hallstatt est sœur et non fille de la civilisation grecque; 3° les traces d'une civilisation du bronze pur antérieure à l'introduction de la civilisation halstattienne dans la vallée du Danube sont à peine sensibles en Germanie.

«Sur ces trois points, M. de Hochstetter me paraît avoir raison. Il a raison encore, selon nous, quand il place vers le xe siècle avant notre ère le commencement de cette période, qui aurait duré cinq siècles environ, c'est-à-dire jusqu'au commencement du IVe siècle avant J.-C., soit jusqu'aux grandes invasions de l'Italie par les Celtes, époque de troubles dont les conséquences se font sentir aussi bien dans les vallées de la Save, de la Drave et de l'Inn que dans les vallées de l'Adige et du Pô. — Je reprocherais seulement à M. de Hochstetter d'être trop exclusif. Il veut que cette antique civilisation européenne porte le nom de *civilisation de l'Europe centrale.* Il en exclut la Gaule à juste titre (il aurait dû toutefois faire exception pour la Suisse), mais il en exclut aussi la haute Italie, et je crois, dit M. Bertrand, que sous ce rapport les faits démentent sa théorie. Si la Germanie du Sud (à plus forte raison la Germanie du Nord) n'a pas reçu sa civilisation première de l'Étrurie, la haute Italie ne l'a pas reçue davantage de la Germanie. Ces deux civilisations sont parallèles. Ce sont deux civilisations sœurs, et il n'y a aucune raison pour faire dépendre l'une de l'autre.

«M. de Hochstetter va plus loin. D'après lui, la civilisation septentrionale du bronze serait également fille de cette antique civilisation, assez mal déterminée d'ailleurs géographiquement, du *centre de l'Europe;* elle aurait pénétré dans le Nord à travers la Moravie et la Bohême. Il y a là, croyons-nous, confusions d'époques. La voie la plus ancienne des migrations *aryennes* vers le Nord a été la voie du Dnieper. La légende orphique qui conduit les Argonautes dans la mer du Nord, chez les Hy-

perboréens, puis en Irlande, est un souvenir de cette première direction des migrations vers le Nord.

«Enfin, je ne puis m'empêcher de regretter, dit en terminant M. Bertrand, que ce lumineux rapport soit fait au nom d'une Commission qui s'intitule *Commission préhistorique.* Si des antiquités dont les plus anciennes, de l'aveu même de l'auteur du rapport, datent du xᵉ siècle avant notre ère, sont préhistoriques, quelle qualification donnera-t-on à des antiquités comme les statuettes de bronze de la collection Posno, les statuettes découvertes à Bassora par M. de Sarzec, les bijoux de la reine Aah-Hotep? Des termes aussi équivoques sont de nature à jeter le trouble dans les esprits. Il n'y a assurément rien de préhistorique dans le rapport fait au nom de la Commission officielle de l'Académie des sciences de Vienne. Tout s'y rapporte à une époque non seulement *historique*, mais que nous pourrions dire relativement récente. De pareils travaux ont tout intérêt à ce qu'on ne les confonde pas, même par leur titre, avec le *roman* de l'école dite préhistorique. Laissons à cette école ce qu'elle appelle les *temps géologiques*, la *période glaciaire*, les recherches sur l'*homme tertiaire :* au nom de la science historique et des saines méthodes, réclamons le reste, je veux dire tout ce qui touche à l'origine et au développement des sociétés humaines.»

M. Maury offre à l'Académie, au nom de l'éditeur, M. G. Schlumberger, le tome IV des *Œuvres d'Adrien de Longpérier* (Paris, 1883, in-8°).

«Ce volume forme la première partie du recueil des travaux d'Adrien de Longpérier concernant le Moyen Âge et la Renaissance. On y trouve de nombreuses notices relatives à la numismatique du moyen âge et traitant soit de monnaies françaises aux trois époques mérovingienne, carlovingienne et capétienne, soit de monnaies anglo-saxonnes et anglaises, diverses notices sur quelques monuments numismatiques d'une époque plus récente, des dissertations sur des œuvres d'orfèvrerie et sur quelques points d'iconographie du moyen âge.

«Comme dans les volumes précédents, l'éditeur a placé les notices et mémoires suivant l'ordre chronologique de leur publication.

«Ce tome IV nous montre que notre regretté confrère était aussi versé dans tous les détails de l'archéologie du moyen âge que dans ceux de l'archéologie antique, et M. Schlumberger, qui embrasse dans ses études le champ si vaste de la numismatique de tous les âges et de tous les pays, était mieux préparé qu'un autre à réunir et à rééditer les travaux si variés du grand antiquaire que nous avons perdu.»

M. Maury fait ensuite hommage, au nom de M. O. Rayet et des colla-

IMPRIMERIE NATIONALE.

borateurs de celui-ci, de la cinquième livraison de l'ouvrage intitulé : *Monuments de l'art antique* (Paris, 1883, in-4°).

«Déjà, dit-il, les précédentes livraisons ont été offertes à notre Compagnie, les deux premières par notre regretté confrère M. de Longpérier, les deux autres par moi. L'Institut connaît donc cette belle publication, sur le caractère de laquelle je n'ai pas à revenir. Je me bornerai à noter ici que la nouvelle livraison est en tous points digne de celles auxquelles elle fait suite.

«M. Olivier Rayet et ses collaborateurs, sortis pour la plupart comme lui de l'École française d'Athènes, poursuivent avec la même ardeur et la même compétence l'étude des monuments antiques, faite surtout au point de vue de l'histoire de l'art. La principale place appartient naturellement dans cette livraison à M. O. Rayet, qui a donné depuis longtemps des preuves de sa science et de son talent, de la connaissance critique, du sentiment fin qu'il possède des œuvres de l'antiquité.

«En offrant à notre Compagnie une livraison précédente de ce recueil, j'avais dû faire mes réserves et exprimer mes regrets touchant certaines appréciations de l'habile professeur. Mais les paroles que je prononçais alors ne doivent pas laisser méconnaître et le haut intérêt de l'ouvrage et le mérite de l'auteur, qui l'a déjà signalé aux archéologues.

«Cette 5e livraison comprend dix notices; cinq sont dues à la plume de M. Rayet; en voici l'énumération : 1° une dissertation fort judicieuse et pleine de verve sur le célèbre monument de Xanthos dit *Monument des Harpies*, qui fait aujourd'hui partie du British Museum. Dans ce tombeau, dont la date paraît devoir se placer entre l'an 520 et 500 avant notre ère, M. Rayet reconnaît un faire ayant une parenté assez accusée avec le style de l'école ionienne, tel qu'il apparaît dans les statues des Branchides, les fragments du premier temple d'Éphèse, la Héra ou Junon primitive de Samos, etc.; 2° une dissertation sur une statue de Demeter, trouvée à Cnide; 3° une autre sur une tête d'Aphrodite en bronze, appartenant, comme la Demeter de Cnide, au British Museum; 4° une notice sur une statue en marbre du Musée du Louvre, dont on avait fait, dans le principe, un Germanicus, et qui fut acquise par la France sous Louis XIV. M. Rayet, en étudiant avec attention cette statue, découverte en Italie on ne sait où, a montré toute la vraisemblance qu'il y a à reconnaître un Jules-César, non un Jules-César dictateur, mais un Jules-César encore jeune et à l'âge où il avait commencé sa réputation par ses exploits en Asie Mineure. Rapprochant le nom de Cléomènes, par lequel est signée cette statue, de celui de l'auteur de la Vénus de Médicis, il

trouve dans cette identité de nom la preuve que nous avons, dans ces deux monuments, les ouvrages de deux artistes athéniens d'une même famille, peut-être de l'aïeul et du petit-fils. 5° Une figurine provenant de Tanagre, et qu'un groupe d'Épirotes avaient offerte par reconnaissance à Gambetta, fournit à M. Rayet l'occasion de nous donner des détails fort intéressants sur cette cité hellénique, qui avait pris beaucoup d'importance après la destruction de Thèbes par Alexandre, et sur les innombrables terres cuites qui ont été retirées, il y a une douzaine d'années, de ces tombeaux, terres cuites d'un style plus moderne que les produits céramiques qu'avait donnés d'abord l'exploration de son territoire.

«Entre les notices écrites par les collaborateurs de M. Rayet, et qui mériteraient toutes d'être rappelées, je me bornerai à mentionner, pour n'être pas trop long, une dissertation de M. Collignon sur deux simulacres de Marsyas; l'un est une statue en marbre, découverte en 1823, sur l'Esquilin, et actuellement au Musée de Latran; l'autre est une figurine en bronze, rencontrée à Patras il y a une dizaine d'années, et possédée aujourd'hui par le British Museum. Déjà un savant antiquaire allemand, Bruner, avait reconnu, dans le marbre de l'Esquilin, une reproduction au moins partielle d'une Marsyas du célèbre sculpteur grec Myron. En confirmant cette opinion, M. Collignon rattache au même modèle la figurine de Patras. M. Jules Martha nous présente une notice sur un admirable bronze trouvé à Pompéi, et où l'on avait d'abord voulu voir un Narcisse écoutant la nymphe Écho. Le jeune archéologue combat cette attribution et émet l'opinion que nous avons sous les yeux, dans ce monument, un jeune Satyre ou une Bacchante. M. Haussouiller apporte à la livraison une notice sur une statue en bronze trouvée à Herculanum et représentant une danseuse. M. G. Maspero, qui a déjà fourni au recueil des études sur des produits de l'art égyptien, a fait paraître dans cette même livraison une savante notice sur une tête du pharaon Harmhabi, l'un des rois de la XVIIIe dynastie.

«Je terminerai, ajoute M. Maury, en disant que des planches, excellemment exécutées, continuent à illustrer les notices contenues dans le recueil.»

M. Barbier de Meynard présente une *Étude sur l'exégèse et la correction du texte avestique,* par M. de Harlez (Paris, Leipzig, 1883, in-8°).

«L'objet principal de ce livre, dit-il, est la défense de la tradition avestique et surtout de la traduction *pehlevi* contre les critiques d'une école allemande qui cherche à tout expliquer par l'Avesta, et qui n'attache aucune importance à la tradition mazdéenne, laquelle remonte cepen-

dant au Ier siècle de l'ère chrétienne. L'auteur étudie ici avec soin les origines réelles du Véda et de l'Avesta, leurs points de contact, les différences qui les séparent, et enfin, dans la seconde partie de son livre, il donne les règles qui doivent guider les recherches dans l'étude de ces deux documents religieux. Malheureusement ce livre est surtout un livre de polémique; on ne s'en aperçoit que trop souvent. En outre, le système adopté pour la transcription du pehlevi a le tort de nécessiter l'emploi de caractères particuliers qui en rendent la lecture fatigante. Malgré ces imperfections de détail, le fond du travail est digne d'éloges, et on ne peut que féliciter M. de Harlez d'avoir donné, dans une étude d'ensemble, les arguments en faveur d'une théorie dont la vérité va se confirmant de jour en jour.»

M. G. Paris fait hommage d'un volume intitulé : *Chansons de Roger d'Andeli, seigneur normand des XIIe et XIIIe siècles*, publiées par M. A. Héron (Paris, 1883, in-8°).

M. Derenbourg présente, au nom de l'auteur, M. Rubens Duval, un volume intitulé: *Les Dialectes néo-araméens de Salamas* (Paris, 1883, in-8°).

«Les deux dialectes néo-araméens, parlés aujourd'hui dans le district de Salamas, au nord-ouest du lac d'Ourmia, l'un par les chrétiens et l'autre par les juifs, appartiennent, dit M. Derenbourg, à la branche néo-araméenne du Kurdistan turc et persan. Le recueil important publié l'année dernière par M. Socin, professeur à Tubingue, avait déjà élargi considérablement la connaissance des curieux phénomènes que présente la variété infinie des dialectes syriaques parlés dans les contrées qu'occupent les chrétiens des deux côtés de l'Euphrate. Le nouveau livre publié par M. Duval étend cette connaissance et fait tomber l'hypothèse exposée par M. Socin que le néo-araméen du Kurdistan formait un dialecte oriental, à l'opposé du néo-araméen du Tur-Abdin, dialecte occidental ou jacobite.

«Le livre se divise en deux parties distinctes : la première partie renferme des notices recueillies de la bouche d'un prêtre lazariste, et la seconde, des histoires racontées par un juif nommé Chanouka, qui fut l'année dernière de passage à Paris. Les textes sont transcrits en caractères français et traduits en cette langue. De courtes notes explicatives ont été ajoutées avec une louable sobriété.

«On sait que l'araméen n'a presque pas de littérature originale, ce qui permet à chaque localité quelque peu importante d'avoir ses idiotismes que rien ne corrige. Pour les mots que chaque contrée emploie,

on fait facilement des emprunts aux langues environnantes. Déjà, dans les temps anciens, l'araméen oriental introduisait dans la langue un nombre considérable de mots grecs; aujourd'hui c'est le persan et le turc qui ont pénétré dans le langage des chrétiens, et les juifs y ont ajouté une foule de termes néo-hébreux. Tout cela donne à ces textes une bigarrure qui n'est pas sans intérêt, et qui en rend l'intelligence souvent difficile. M. Rubens Duval, connu déjà par son excellente grammaire syriaque que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie l'année dernière, a su vaincre ces difficultés.»

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE.

Est offert à l'Académie:

Real-Encyklopädie der christlichen Alterthümer, von F. X. Kraus (Fribourg, 1883, in-8°).

M. Egger présente à l'Académie le volume intitulé : *Tite-Live, livres XXIII, XXIV et XXV,* texte latin publié avec une notice sur la vie et les ouvrages de *Tive-Live,* des notes critiques et explicatives, des remarques sur la langue, un *Index* des noms propres historiques et géographiques et des antiquités, trois cartes et des illustrations d'après les monuments (Paris, 1883, in-12).

«Ce volume, dit-il, est la seconde partie d'une publication qui comprendra toute la troisième décade de l'ouvrage de l'historien romain. Il est le fruit d'un travail consciencieux et original, que se sont partagé M. E. Benoist, professeur à la Faculté des lettres, et son disciple M. O. Riemann, maître de conférences à l'École normale supérieure. Le titre n'annonce rien que ne nous donnent les deux savants éditeurs. Leur nouvelle édition répond à tous les besoins d'un solide enseignement dans nos classes d'humanités, et même il les dépasse par l'abondance d'une érudition toujours puisée aux meilleures sources, et de nature à satisfaire la curiosité de tous les esprits sérieux sur la critique du texte et sur les antiquités romaines. A tous ces titres, il marque un progrès notable de nos études, et il se recommande à la plus bienveillante attention de notre Académie.»

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE.

Est offert à l'Académie:

Religion nationale et religion universelle, Islam, Israélitisme, Judaïsme et Christianisme, Buddhisme, lectures faites à Oxford et à Londres en 1882,

par M. Kuenen, professeur à l'Université de Leyde (Paris 1884, in-8°).

M. Desnoyers, membre de l'Académie, envoie son *Rapport sur les travaux de la Société de l'histoire de France, depuis sa dernière assemblée générale en mai 1882 jusqu'au 1er mai 1883* (Paris, in-8°).

M. G. Paris présente le volume suivant:

Zur Präsensbildung im Romanischen, par M. A. Mussafia (Vienne, 1883, br. in-8°).

«Dans cet opuscule, M. Mussafia étudie différentes formes du présent, et notamment du présent du subjonctif, dans toutes les langues connues. La partie la plus neuve et la plus intéressante de cette excellente dissertation concerne certaines formes de subjonctif présent en *oie* et en *ece*, qui se trouvent dans divers textes en ancien français, appartenant aux dialectes orientaux et septentrionaux. M. Mussafia, dit M. Paris, les étudie non seulement dans ces textes, mais dans différents parlers français, provençaux et latins. Il rapporte les différentes explications qui ont été données de ces formes curieuses, et expose les raisons qui lui en font préférer une. Il montre dans ces recherches et ces déductions une science, une méthode, une sagacité et une profondeur que nous sommes habitués à trouver dans les travaux de notre savant correspondant, mais qu'il n'a jamais peut-être déployées à un degré aussi éminent.»

M. Henri Weil offre, de la part de l'auteur, une brochure qui a pour titre:

Sylloge vocabulorum ad conferendos demonstrandosque codices græcos utilium («Recueil de mots pour servir à la collation et à la description des manuscrits grecs»), par M. Alfred Jacob (Extrait de la *Revue archéologique*, mars-juillet 1883).

«M. Alfred Jacob, professeur à l'École des hautes études, se propose, dit M. Weil, d'exécuter un plan suggéré autrefois par M. Tournier à mon bien regretté ami Charles Graux. Il veut exposer aux jeunes paléographes les méthodes de collations adaptées aux besoins divers des philologues, aussi bien qu'à l'importance variable des manuscrits. Il prélude à ce travail par la brochure que j'ai l'honneur d'offrir aujourd'hui, en son nom, à l'Académie. La terminologie dont les érudits se servent pour décrire un manuscrit et en déterminer les leçons est quelque peu flottante et peut souvent induire en erreur. M. Jacob a choisi dans Montfaucon, dans Bast, et chez des philologues contemporains les termes les plus clairs et les plus précis, et il a composé ainsi, à l'usage des paléographes, un lexique latin accompagné des équivalents français. Ce travail fait honneur

à son auteur, ainsi qu'à l'École des hautes études. Plus d'un éditeur de textes grecs ou latins, soit en France, soit à l'étranger, a déjà eu à se louer des collations fournies par des élèves de l'École des hautes études, et a pu apprécier l'excellence de la méthode qu'ils suivent.

M. Delisle fait hommage, de la part des auteurs, des ouvrages suivants :

1° *Les origines du palais des papes,* par M. L. Duhamel (Tours, 1883, in-8°).

«M. Duhamel a déterminé la part qui revient à Jean XXII et à Benoît XII dans la construction du palais des papes à Avignon. Il a surtout mis à profit les documents, en grande partie inédits, qui sont conservés aux Archives de Vaucluse. Il a surtout mis en relief les circonstances dans lesquelles le palais épiscopal d'Avignon fut transformé en palais pontifical.»

2° *Inventaire sommaire des manuscrits du Supplément grec de la Bibliothèque nationale,* par M. Henri Omont (Paris, 1883, in-8°).

«Une très attentive revision du fonds grec à la Bibliothèque nationale permet, dit M. Delisle, de fixer à 4,589 le nombre des manuscrits grecs qui y sont aujourd'hui conservés. Il se compose de trois parties bien distinctes :

«L'ancien fonds, avec 3,195 volumes;

«Le fonds Séguier ou Coislin, avec 400 volumes;

«Et le supplément, avec 994 volumes.

«Les catalogues de l'ancien fonds et du fonds Coislin avaient été imprimés au XVIIIe siècle; mais la publication du catalogue du Supplément se faisait désirer depuis longtemps. Le travail de M. Omont qui vient de paraître sera donc parfaitement accueilli des hellénistes, dont l'attente ne sera pas trompée. Sous une forme abrégée, il indique avec une rigoureuse exactitude tout ce qu'on a intérêt à connaître pour être fixé sur le contenu, la date, l'état matériel et l'origine d'un manuscrit. Le volume se termine par une table alphabétique de tous points excellente.»

Avec l'inventaire du supplément grec, M. Delisle présente deux opuscules de M. Omont, relatifs, l'un aux *manuscrits grecs des bibliothèques de Paris autres que la Bibliothèque nationale* (il y en 54), le second aux *manuscrits grecs des bibliothèques des départements* (il y en a 88).

«Par ces publications, M. Omont, qui avait déjà fait ses preuves comme paléographe et comme bibliographe, a rendu un signalé service aux études grecques et à nos bibliothèques publiques.»

M. Jourdain présente le recueil que M. Tamizey de Larroque vient de

publier, sous le titre de : *Arnaud de Pontac, évêque de Bazas; pièces diverses* (Bordeaux, 1883 in-4°).

« Arnaud de Pontac a été un des plus éminents prélats de l'Église de France vers le milieu du XVIe siècle. Les contemporains le signalent comme un des oracles du clergé, comme une des gloires de son diocèse. Il a pris une part importante aux affaires du temps, et l'historien Mézeray, comme les auteurs du *Gallia christiana*, s'accordent à louer notamment la courageuse remontrance qu'il prononça devant le roi, au nom du clergé, aux États de 1579. Cependant il n'est pas aussi connu qu'il mériterait de l'être; son nom ne figure pas dans les dictionnaires biographiques les plus récents, et les documents qui le concernent sont devenus rarissimes. M. Tamizey de Larroque a eu la bonne fortune, que méritait son active et intelligente curiosité, d'en retrouver quelques-uns; ce sont : la harangue de 1579, deux lettres au duc de Nevers et à Pierre du Puy, le récit des honneurs funèbres rendus au grand évêque, son oraison funèbre par un chanoine de sa cathédrale, une lettre latine à Génébrad et un opuscule intitulé : *Lamentations de la ville de Bazas, frappée de peste.* Tous ces écrits offrent un véritable intérêt, et il faut le féliciter qu'ils puissent désormais trouver place dans beaucoup de bibliothèques, non seulement privées, mais publiques, dans lesquelles ils manquaient jusqu'ici. La publication de M. Tamizey de Larroque est d'ailleurs accompagnée de ces notes savantes, intéressantes, auxquelles l'éditeur a depuis longtemps habitué ses lecteurs. »

M. Ch. Robert offre, de la part de l'auteur, M. A. Poulle, un exemplaire d'un travail épigraphique publié par la Société archéologique de Constantine : *Inscriptions diverses de la Numidie,* etc. (Constantine, 1882, in-8°).

« M. A. Poulle a eu la bonne fortune, dit M. Robert, de copier les inscriptions découvertes dans les fouilles exécutées par ordre du Gouvernement.

« Le forum de Thimgad, dont le plan est joint au mémoire, a fourni des textes importants, parmi lesquels on peut signaler des *cursus honorum* et une inscription, malheureusement fruste, qui donne la liste des principaux fonctionnaires attachés à l'*officium* du gouverneur et fixe les honoraires dus par les personnes qui avaient affaire à eux. Ces honoraires, taxés suivant le rang du fonctionnaire et suivant l'importance de l'affaire, étaient évalués en froment, au *modius,* et devaient s'acquitter soit en nature, soit au moyen d'un équivalent en argent, qui, variable suivant le cours, est simplement désigné par le mot *pretium.* Ainsi il est dit que

le «Libellensis in libello uno duos modios tritici vel duorum modiorum «pretium debebit accipere.»

«A Lambèse, cette mine si abondante de souvenirs militaires, on a découvert des listes où de bas officiers et des soldats de la *legio IIIe Augusta* sont mentionnés avec leurs lieux de naissance, qui pour la plupart appartiennent à l'Orient; enfin une nouvelle curie de Lambèse, *curia Hadriani.*

«En terminant, M. A Poulle parle avec éloges des jeunes architectes qui ont été chargés de fouilles en Afrique, et rend hommage à la mémoire de M. Matenay, qui a payé de sa vie le courage avec lequel il a bravé, par les fortes chaleurs de l'année, les miasmes sortis des terres qu'il faisait remuer.»

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE.

Sont offerts à l'Académie :

Quelques observations sur les premières monnaies des comtes de Flandre, à propos d'une monnaie inédite de Lens, par M. Deschamps de Pas (Extr. de la *Revue numismatique*, 1er trim. 1883);

Les plaidoyers politiques de Démosthènes, texte grec publié par M. H. Weil (Paris, 1883, in-8°);

Die Musik Wilhelms von Hirschau, von Hans Müller (Francfort, 1883, in-4°):

Inscriptiones atticæ ætatis quæ est inter Euclidis annum et Augusti tempora, edidit Ulricus Kœgler (Berlin, 1883, in-fol.).

M. Barbier de Meynard offre, au nom de M. René Basset, les ouvrages suivants :

1° *Contes arabes : Histoire des dix vizirs,* traduite et annotée (Paris, 1883, in-12).

«Ce recueil de contes, connu en Orient sous le nom de *Bakhtyar-Nameh,* «Le livre du prince fortuné», provient, avec *Les contes des quarante vizirs,* d'une source commune; c'est, dit M. Barbier de Meynard, le fameux roman du Syntipas, dont l'histoire a été écrite de main de maître par M. Comparetti. La traduction nouvelle que nous donne M. Basset a été établie sur un texte arabe publié avec une certaine négligence, au commencement de ce siècle. Elle pèche peut-être par un peu de lourdeur, résultat de trop grands scrupules de fidélité. Elle n'a pas assez de cette naïveté, de cette gaieté, de cette franchise d'allure qui fait le charme de ces sortes de livres et dont Galland nous a laissé un modèle, à vrai dire inimitable.

«En revanche, le travail de M. Basset se recommande par une étude très complète et pleine de sagacité de toutes les imitations orientales et européennes dont ces contes ont été l'objet. On adoptera, je crois, ses conclusions, savoir : 1° que la première rédaction du livre de Syntipas a été faite en persan, dans la seconde moitié du XIVe siècle; 2° qu'elle a été traduite un siècle plus tard en ouïgour et en arabe, et 3° que, sur cette version arabe, version de seconde main, les rédactions plus modernes, persanes et malayes, ont été établies. Grâce à des études comme celle-ci, la science des contes et légendes populaires du *folk lore*, pour me servir d'une expression toute moderne, s'acheminera sûrement vers la solution des problèmes d'origine, encore si obscurs aujourd'hui.»

2° *Les manuscrits arabes de deux bibliothèques de Fez* (Extrait de la *Correspondance africaine*). «Pendant son séjour à Tanger, M. Basset a pu se procurer la liste des manuscrits arabes conservés dans deux des principales mosquées de la ville de Fez, au Maroc. Il courait autrefois une légende sur les richesses littéraires de cette ville; on croyait qu'elle recélait des documents d'un prix inestimable, sans parler du fameux manuscrit de Tite-Live d'une date si ancienne. Toutes ces fables se sont évanouies devant le témoignage des voyageurs contemporains, et le catalogue que vient de publier M. Basset, en admettant même qu'il soit incomplet, n'est pas fait pour raviver nos espérances. Sur les vingt-quatre manuscrits qu'il décrit ou qu'il mentionne, il en est tout au plus une dizaine qui n'existent pas en plusieurs copies dans nos bibliothèques. Ce n'est pas cependant une raison pour décourager les recherches des voyageurs assez instruits pour dresser les listes comme celles-ci. Elles seront fort utiles à consulter jusqu'au jour, encore bien éloigné, où nous obtiendrons tout au moins l'inventaire complet de ces vieilles universités marocaines qui ont jeté jadis un vif éclat dans le monde musulman.»

M. Deloche présente à l'Académie le dernier fascicule du 1er volume de la nouvelle série de la *Revue numismatique*.

«Fondé en 1836 par MM. Cartier père et de la Saussaye, ce recueil obtint tout aussitôt un grand succès, grâce à la collaboration de savants de premier ordre, tels que de Saulcy, de Pétigny, E. Promis, Waddington, de Witte, Ch. Lenormant, Duchâlais, de Longpérier, de Luynes, de Lagoy et de Barthélemy.

«En 1855, c'est-à-dire après une période de vingt années, les fondateurs s'en allèrent pour laisser la direction de cette importante publication scientifique à MM. de Witte et de Longpérier. Ceux-ci continuèrent l'œuvre avec les survivants de l'ancienne rédaction, auxquels vinrent se

joindre MM. Beulé, de Vogüé, Chabouillet, Fr. Lenormant, Ch. Robert et de nombreux érudits de l'étranger, parmi lesquels nous citerons le P. Garucci et l'abbé Cavedoni. Ils réussirent non seulement à maintenir mais à agrandir encore l'autorité et la renommée de la *Revue française de numismatique*. Par la science solide et variée comme par la beauté et la précision des figurations sur ses planches, elle était regardée partout comme un type à imiter, et elle fut imitée en effet; mais nous pouvons dire, sans être accusé de vouloir flatter l'amour-propre national, que la plupart de ses imitateurs restèrent au-dessous de leur modèle.

«En 1877, la santé de M. de Longpérier, déjà gravement altérée, ne lui permettait plus le travail régulier, incessant, qu'exige un recueil périodique. De son côté, notre savant et affectionné confrère, M. le baron de Witte, dont la vue était très fatiguée, ne se croyait plus en état de suffire seul à cette pénible tâche. La Revue cessa donc de paraître.

«La disparition de ce recueil était à tous égards déplorable; c'était à la fois une chaire de haut enseignement archéologique qui se fermait, un flambeau qui s'éteignait et une manifestation de l'intelligence française qui s'évanouissait. M. de Witte, qui, né hors de notre territoire, est Français par le cœur, suggéra à M. Barthélemy, un des vétérans de la numismatique, de reprendre la publication de la Revue. Et celui-ci, toujours dévoué à la science, dont il est aujourd'hui un des représentants les plus autorisés, a entrepris, conjointement avec M. Schlumberger, l'auteur de la *Numismatique de l'Orient latin*, et M. Babelon, le jeune et savant employé au cabinet des médailles, la 3ᵉ série, dont le 1ᵉʳ volume est achevé. En le consultant, on reconnaîtra le soin consciencieux et intelligent qui a présidé au choix des mémoires et à la préparation des planches gravées qui l'accompagnent. L'ordre adopté est le même que celui qu'ont observé leurs prédécesseurs, et celui qui interrogera la table des matières, où figurent tour à tour les sujets de l'antiquité, du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes, sera tenté de croire qu'il a sous les yeux un des volumes des deux premières séries. C'est le plus bel éloge que l'on puisse en faire. Nous avons donc l'espoir que l'Académie, comme le public, lui fera le bienveillant accueil qu'elle mérite.»

M. Delisle offre en son nom une *Notice sur plusieurs manuscrits de la bibliothèque d'Orléans* (Extrait du tome XXXI, 1ʳᵉ partie, des *Notices et extraits des manuscrits*).

M. Miller présente les deux brochures grecques suivantes :

Περὶ τῆς λάρνακος τοῦ κυψέλου (μετὰ τριῶν πινάκων), *ὑπὸ Ἰωάννου Πανταζίλου* (Athènes, 1880, in-8°);

Διορθώσεις εἰς Μιχαὴλ Ψέλλου Χρονογραφίαν, ὑπὸ Ἰωάννου Πανταξίδου (Athènes, 1883, in-8°).

SÉANCE DU 23 NOVEMBRE.

(SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE.)

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE.

M. Perrot présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *L'Art de bâtir chez les Byzantins,* par M. Auguste Choisy (Paris, 1882, in-8°, avec 25 planches).

«Le nouvel ouvrage de M. Choisy fait suite à *L'Art de bâtir chez les Romains,* qui a fondé la réputation de l'auteur. L'architecture dont M. Choisy entreprend ici l'étude est celle, dit M. Perrot, que les populations grecques de l'Orient ont pratiquée à l'issue de la période romaine; le point de vue où il se place est celui des méthodes d'exécution, et le mode essentiel d'information, l'observation directe des monuments et des traditions. Avant d'entreprendre, ou tout au moins d'achever cette étude, M. Choisy est allé visiter les parties de l'Asie et de l'Europe où se trouvaient les édifices sur lesquels portaient ses recherches; il a fait de son mieux pour surprendre, sous le décor ancien ou moderne, le secret de la construction, et il a complété son enquête en regardant bâtir dans les villes et les villages.» «L'art byzantin, dit-il, dure encore. Les maçons «grecs de la Turquie sont, de nos jours, les représentants fidèles des con«structeurs du Bas-Empire, et leur pratique actuelle est, en somme, le «commentaire le plus sûr et le plus vrai des ruines.»

«Nous ne pouvons même pas essayer d'indiquer ici les résultats auxquels est arrivé M. Choisy; ils sont si bien établis que l'historien de l'art ne pourra désormais négliger d'en tenir compte. Le texte et les planches font le plus grand honneur au talent de l'écrivain, à la science du géomètre et de l'ingénieur, enfin au goût de l'artiste.»

2° *Le culte de Castor et de Pollux en Italie* (Paris, 1833, in-8°); — *De villis Tiburtinis, principe Augusto* (Paris, 1883, in-8°).

«Ces deux mémoires ont valu, il y a quelques mois, à M. Maurice Albert, le titre de docteur ès lettres, que lui a conféré la Faculté des lettres de Paris. Ils se recommandent par des mérites divers. La thèse française est une étude d'histoire religieuse très bien conduite et qui s'appuie d'un bout à l'autre sur une étude attentive des monuments; elle se termine par un catalogue, dressé avec beaucoup de soin, de tous

ceux que l'auteur a visés dans le cours de son travail, monuments dont un certain nombre étaient inédits, ou du moins n'avaient pas encore attiré l'attention; M. Albert a fait, à cette fin, un examen très intelligent et très attentif des principaux musées de l'Italie, et les trois planches, fort bien gravées, qu'il a jointes à sa dissertation, font connaître quelques-uns des monuments qu'il a mis le premier en lumière.

«L'autre thèse est le résultat d'une enquête que, pendant son séjour en Italie, M. Albert a poursuivie lui-même, pendant plusieurs mois, sur le territoire de Tibur, aujourd'hui *Tivoli*. Les moindres vestiges des anciennes constructions ont été examinés par lui; les textes des auteurs et la tradition locale ont fourni un utile complément d'informations. Si on peut reprocher à l'auteur de s'être parfois contenté trop aisément d'hypothèses qui ne se fondent que sur des présomptions assez légères, il y a du moins beaucoup d'intérêt et de charme dans le tableau qu'il trace de la vie que menaient à Tibur, vers le commencement de l'Empire, les grands personnages qui y avaient leurs maisons de campagne.»

3° *De la condition des alliés pendant la première confédération athénienne,* par M. Paul Guiraud, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse (Paris, 1883, br. in-8°).

«Dans ce travail, qui est un tirage à part des *Annales des Facultés des lettres de Bordeaux et de Toulouse,* M. Guiraud étudie l'une des questions les plus intéressantes de l'histoire grecque : il s'agit de se faire une idée de l'organisation de cet empire qui fit d'Athènes, au ve siècle de notre ère, la vraie capitale de la Grèce. Le malheur, dit M. Perrot, c'est qu'aucun historien ancien ne nous décrit cette organisation, et que les inscriptions qui en mettent en lumière certains traits nous sont presque toutes arrivées plus ou moins mutilées. M. Guiraud a tiré un excellent parti des documents dont il disposait; il n'a pas fait dire aux textes plus qu'ils ne contenaient; il a su montrer sur quels points nous pouvions arriver à la certitude ou à la vraisemblance et sur quels autres nous étions condamnés à attendre encore de quelque texte à découvrir une solution qui s'est dérobée jusqu'ici; il s'est soigneusement gardé de ces hypothèses que l'on présente d'abord comme des hypothèses, et qui deviennent, à la page suivante, des faits considérés comme prouvés et sur lesquels on appuie de nouveaux raisonnements. Son travail est un modèle de critique, de sûre et méthodique exposition.»

M. G. Paris offre à l'Académie *Les Papiers de Pierre Rotrou de Saudreville,* publiés par M. Léonce Person, professeur au lycée Condorcet. *Introduction* (Paris, 1883, in-8°).

«Pierre Rotrou, fils de Jean le poète, était secrétaire du maréchal de Guébriant; après la mort du maréchal (1643), il recueillit et garda tous ses papiers, conservés encore dans sa famille. M. Person se propose d'en publier une édition, et, dans cet intéressant petit volume, il nous fait à peu près connaître, dit M. G. Paris, ce que sont ces archives, leur valeur pour l'histoire des faits et des mœurs. On peut espérer qu'il en tirera, en effet, un recueil qui aura son prix; mais nous pensons qu'il fera bien d'être sévère dans le tri auquel il les soumettra et de ne pas encombrer l'histoire de paperasses qui n'auraient d'autre mérite que d'être inédites. M. Person se propose de reproduire textuellement l'orthographe des documents; comme la plupart sont originaux et autographes, et que d'ailleurs la publication s'adressera à un public restreint, on peut ici approuver ce procédé, qui, en d'autres circonstances, serait contestable. Un appendice littéraire a trait aux intéressantes recherches faites par l'auteur sur Rotrou le poète. M. Deschanel a le mérite d'avoir indiqué la source du *Martyre d'Adrian*, tragédie chrétienne insérée en partie dans le *Saint Genest*, dont M. Person avait, de son côté, trouvé, pour la partie principale, la source dans le *Fingido Verdadero* de Lope de Vega. L'*Adrian* est imité, souvent presque traduit, d'un drame en vers latins du jésuite Cellot, imprimé en 1630. Les citations que M. Person en donne sont fort remarquables et montrent que le P. Cellot était un vrai poète, qu'il pensait et écrivait en poète. Rotrou, en le suivant de près, ne l'a pas toujours égalé. Que de talent a été enfoui, depuis la Renaissance, dans cette poésie latine, où ne vont plus le chercher ni les amateurs de la poésie ancienne ni ceux de la poésie moderne! Quelques notes complémentaires sur *Chosroès*, *Venceslas* et *l'Hypocondriaque* terminent cet agréable volume.»

M. Delisle présente à l'Académie les ouvrages suivants:

1° *Documents inédits pour servir à la biographie de J.-D. Schœpflin*, publiés par Schmidt (Mulhouse, 1883, in-8°). «Les correspondances publiées par M. Schmidt montrent de quel crédit Schœpflin jouissait en Allemagne et en France.»

2° *Poésies françaises de la reine Marie Stuart*, par Gustave Pawlowski (Paris, 1883, gr. in-8).

«Ces poésies, dit M. Delisle, ont été exhumées d'un livre de piété publié par Jean Lesley, d'abord en latin en 1574, puis en français en 1593. Elles avaient jusqu'à présent échappé aux critiques qui avaient recherché les morceaux auxquels Brantôme a fait allusion quand il a vanté les vers de Marie Stuart.»

3° *Imprimerie et reliure,* par M. Germain Bapst (Paris, in-4°).

«L'année dernière, l'Union des arts décoratifs, dont les services sont bien connus en France et à l'étranger, avait organisé au Palais de l'Industrie une exposition dans laquelle une place importante avait été réservée à l'histoire de la calligraphie, de l'enluminure, de la typographie, de la gravure et de la reliure. Le souvenir en sera conservé par un volume que publie la librairie Quantin, et d'où est extrait le travail que M. Germain Bapst m'a chargé de présenter à l'Académie. C'est un très bon résumé de l'histoire artistique de l'imprimerie et de la reliure, principalement d'après les objets qui étaient réunis au Palais de l'Industrie. Les beaux fac-similés qui accompagnent le travail de M. Bapst faciliteront singulièrement l'étude de l'origine et des développements de l'imprimerie.

«Cette notice ne sera pas seulement consultée comme œuvre de vulgarisation; elle complète, sur plus d'un point, les ouvrages plus étendus et plus approfondis que nous possédons sur l'histoire de la typographie et de la reliure.»

4° *Le premier registre de Philippe-Auguste,* reproduction héliotypique exécutée par Martelli, sous la direction de M. Léopold Delisle (in-folio).

«J'ai l'honneur, dit M. Delisle, d'offrir à l'Académie le premier exemplaire d'un volume dont je puis librement parler quoique mon nom figure sur le titre, car, s'il est bien exécuté, le mérite en revient à l'artiste qui a travaillé sous ma direction. C'est la reproduction héliotypique d'un document dans lequel j'avais reconnu, en 1856, le plus ancien registre du Trésor des chartes et qui a longtemps figuré en tête des archives de la couronne de France.

«Sorti de France dans des circonstances qui n'ont pas encore été éclaircies, le premier registre de Philippe-Auguste est entré au XVIIIe siècle dans la bibliothèque du Vatican. Il m'a semblé que, du moment où l'original est perdu pour nous, il fallait se procurer une reproduction sur laquelle on pourrait travailler comme sur le registre lui-même. Je crois avoir atteint le but que je me proposais, grâce à l'habileté d'un artiste bien connu, M. Martelli, grâce surtout au concours bienveillant du cardinal Pitra, auquel la plus stricte justice m'obligeait à dédier l'ouvrage.»

Sont encore offerts :

Les bulles de plomb des lettres pontificales, par dom François Chamard (Paris, 1883, br. in-8°);

L'entrevue de Bayonne de 1565, par le comte Hector de la Ferrière (Paris, 1883, br. in-8°);

L'Art en Saintonge et en Aunis, par M. Julien de la Ferrière, t. I : *Arrondissement de Saintes* (Toulouse, 1881, in-4°);

Il diwan del poeta 'Abi Muhammad 'Abd 'al Gabbar ibn Hamdis il Siciliano, pubblicato da Carlo Crispo Moncada (Palerme, 1883, in-8°).

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE.

Est offert :

Tableau généalogique de la succession au trône d'Angleterre depuis Édouard III, par M. Ernest Hattensaur (Vienne, 1883).

M. G. Paris offre, au nom de M. Pio Rajna : *Le Origini dell' epopea francese* (Firenze, 1883, in-8°).

«C'est un grand plaisir pour moi, dit M. G. Paris, que d'offrir à l'Académie cet ouvrage, d'une valeur tout à fait exceptionnelle et d'un intérêt que ne manqueront pas d'apprécier particulièrement les représentants les plus autorisés de la science française. M. Rajna, déjà connu par d'excellents travaux d'histoire littéraire, et notamment par un beau livre sur *Les sources de l'Arioste*, a consacré de longues années d'un travail aussi intelligent que consciencieux à l'étude des origines de notre épopée. Il soutient, il démontre la part considérable qu'il faut faire dans les origines à l'influence germanique. Il l'établit d'abord par les faits, en montrant que les Francs apportaient avec eux et une épopée et l'habitude de chants épiques, et que toute la période mérovingienne a vu cette épopée durer et s'accroître; ensuite par les rapprochements les plus intéressants, souvent les plus neufs, entre l'épopée germanique et l'épopée française, deux arbres séparés de bonne heure et devenus fort différents, mais qui ont les mêmes racines premières et ont longtemps vécu de la même sève. A ce propos, l'auteur expose les relations des Germains et des Romains en Gaule à l'époque mérovingienne avec une justesse et une clarté qui recommandent son livre, en apparence purement littéraire, à l'étude de tous les historiens. D'autres chapitres intéressent le géographe, le philologue, le métricien. Partout, M. Rajna joint le jugement le plus personnel, et d'ordinaire à la fois le plus fin et le plus circonspect, à une érudition surprenante, aussi précise qu'étendue, et qui n'est pas moins sûre d'elle-même sur le terrain germanique que sur le terrain romain. Une œuvre comme celle de M. Rajna fait honneur au pays qui l'a produite; elle fait aussi honneur au nôtre, puisque c'est notre épopée que le savant professeur de Florence a étudiée avec tant d'amour, de zèle et de succès. L'auteur a bien voulu me dédier cette œuvre magistrale, se rappelant que mes travaux déjà anciens sur l'épopée française avaient

éveillé en lui le goût des recherches sur ce sujet; je lui en suis profondément reconnaissant, et je me permets d'en prendre occasion pour recommander plus chaudement encore à l'attention et à l'estime des savants français un livre dont le sujet est français, dont la composition excellente, la forme agréable sont faites pour nous plaire, un livre que nous pouvons envier à l'Italie, et que l'auteur, par une amicale et délicate pensée, semble avoir voulu faire un peu nôtre, en inscrivant à la première page un nom français.»

M. de Rozière présente, de la part de M. Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Académie, les brochures suivantes :

1° *Jules Pacius de Beriga, compte rendu du mémoire de M. Ch. Revillout* (Paris, 1883, in-8°); 2° *Les correspondants de Peiresc, Gabriel de l'Aubespine, évêque d'Orléans, lettres inédites écrites de Marseille et de Paris à Peiresc 1627* (Orléans, 1883, in-8°).

M. Delisle offre, au nom de M. Augustin Prost, une brochure qui a pour titre : *Les chroniques vénitiennes.* Second mémoire (Paris, 1883, in-8°).

M. Heuzey présente à l'Académie la 4ᵉ et dernière livraison de son ouvrage sur *Les Figurines de terre cuite du Musée du Louvre,* et il demande la permission de nommer M. Achille Jacquet, qui a gravé les planches de ce recueil.

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE.

Le Secrétaire perpétuel offre, au nom de M. P. de Fleury, archiviste de la Charente, un volume intitulé : *Les Ravaillacs d'Angoulême* (Angoulême, 1883, in-4°), ouvrage curieux, où sont publiés des documents inédits qui jettent une nouvelle lumière sur un nom tristement fameux.

Est encore offert :

Cartulaire de l'abbaye de Lérins, par MM. Henri Moris et Edmond Blanc, 1ʳᵉ partie (Paris, 1883, in-4°).

M. Barbier de Meynard présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Religion nationale et religion universelle,* par M. Kuenen, traduit du hollandais par M. Maurice Vernes.

«Le volume que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie est, dit-il, la traduction française de cinq lectures faites en Angleterre par M. Kuenen, le savant professeur de Leyde. Elles ont pour objet l'étude des quatre grandes religions du monde : islam, judaïsme, christianisme et bouddhisme. M. Kuenen, dont on connaît le talent comme exégète hébraïsant et comme philosophe, a donné dans ce livre la synthèse de ses longues et pénétrantes

IMPRIMERIE NATIONALE.

recherches. Bien qu'il étudie avec plus de développement et une prédilection marquée le Judaïsme et le Christianisme, il ne néglige pas cependant de rechercher avec une critique sévère les rapports de ces deux formules religieuses, à tendances universalistes, comme il les appelle, avec les doctrines plus étroites et moins fécondes du monde musulman et de l'Inde. De la sorte, une pensée philosophique domine son œuvre et en relève les différentes parties. C'est un véritable service que M. Maurice Vernes nous a rendu en traduisant avec autant de facilité que de clarté le travail si original du savant hollandais. Souhaitons que le succès de cette entreprise encourage M. Vernes à nous donner bientôt la grande étude du même auteur sur *La Religion d'Israël,* une des œuvres les plus magistrales de notre temps dans cet ordre de travaux.»

2° *The eastern caliphate,* par M. Stanislas Guyard.

«C'est une histoire abrégée des deux khalifats d'Orient: celui des Omeyyades à Damas et des Abbassides à Bagdad. Ce résumé, qui a paru dans l'*Encyclopedia britannica* (t. XVI), est suivi d'une étude sur les institutions politiques, l'état social, les lettres et sciences dans l'Orient musulman du VIIe au XIIIe siècle, c'est-à-dire pendant la durée de ces deux dynasties. On pourrait souhaiter peut-être de trouver dans ce récit historique un plus grand nombre de vues générales et de ces considérations d'ensemble qui expliquent l'enchaînement des faits et reposent les lecteurs de l'entassement des dates et des noms propres. Mais ce défaut est largement racheté ici par l'ordre, la clarté et l'exactitude qui sont, après tout, les qualités essentielles d'un travail de ce genre, et qu'on est habitué à trouver dans toutes les publications d'un orientaliste tel que M. Guyard.»

M. DE ROZIÈRE offre, de la part de M. Willems, professeur à l'Université de Louvain, la cinquième édition d'un *Traité de droit public romain,* dont il a déjà présenté la quatrième édition l'année dernière à l'Académie.

«Le mérite de ce savant ouvrage est constaté, dit M. de Rozière, par la rapidité même avec laquelle les éditions se succèdent. Mais loin de s'endormir sur son triomphe, l'auteur y trouve un encouragement à remanier sans cesse son œuvre et à la perfectionner. Chaque nouvelle édition porte la trace de nouveaux efforts.

«Je signalerai les améliorations introduites dans celle que j'ai l'honneur d'offrir à l'Académie:

«Elles portent principalement sur les *tribus locales* et les *conciliabula,* dont l'organisation a été, pour M. Willems, l'objet de recherches plus approfondies, et sur l'origine, les droits, le fonctionnement et les destinées du sénat; M. Willems a naturellement tenté de résumer et de fondre

dans cette partie de son ouvrage les principaux résultats obtenus par lui dans sa grande étude sur l'histoire du sénat romain.

«Enfin M. Willems a joint à cette cinquième édition une table alphabétique des termes latins employés dans le cours de l'ouvrage. En réalité, c'est presque une table des matières, qui rendra de grands services à ceux qui veulent se borner à consulter telle ou telle partie du livre, ou même à y faire une simple vérification.»

M. DE ROZIÈRE présente en outre à l'Académie un *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française,* publié sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques au Ministère des affaires étrangères, t. I, *Autriche,* avec une introduction et des notes par M. Albert Sorel (1 vol. in-8°, Paris, 1884).

M. DE ROZIÈRE fait de cet ouvrage une analyse assez édendue [1].

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE.

Est offert à l'Académie :

A complete concordance to the comedies and fragments of Aristophanes, par H. Dunbar (Oxford, 1883, in-4°).

M. BARBIER DE MEYNARD présente en son nom la 3ᵉ livraison du 1ᵉʳ volume de son *Dictionnaire turc-français* (Paris, 1883, in-8°).

M. PERROT présente, au nom des auteurs, les ouvrages suivants :

1° *Troja, results of the latest researches and discoveries on the site of Homer's Troy made in the year 1882, with a narrative of a journey in the Troad in 1881,* by Dr Henry Schliemann, *with a preface* by professor A. H. Sayce. 1 vol. in-8°, avec 150 figures et 4 cartes et plans (Londres, 1883).

«M. Schliemann a donné dans ce volume, dit M. Perrot, une preuve nouvelle de son ardeur, que l'âge ne refroidit pas, et de son infatigable curiosité. Pour la troisième fois, M. Schliemann, l'an dernier, s'est établi sur la colline d'Hissarlik et a repris et continué les fouilles qui avaient tant ajouté à ce que nous savions des origines de la civilisation hellénique. En lisant l'intéressante préface écrite par M. Sayce pour l'ouvrage où il est rendu compte de cette nouvelle campagne de fouilles, on verra tout ce que celle-ci a ajouté aux précédentes. Ainsi, l'explorateur a reconnu que la ville primitive n'était pas, comme il l'a cru d'abord, renfermée

[1] Voir aux COMMUNICATIONS, n° VII.

dans les étroites limites du petit plateau auquel s'applique plus particulièrement le nom d'*Hissarlik;* celui-ci n'était que la citadelle, et les habitations s'étendaient à un niveau inférieur, sur les pentes douces par lesquelles cette colline se rattache à la plaine. Autre résultat: M. Schliemann regarde maintenant ce qu'il appelle la *ville brûlée,* celle où il a trouvé les trésors et qui lui paraît représenter la Troie homérique, non plus comme la troisième, mais comme la seconde ville. Nous n'avons pas à discuter ici ces résultats; mais il n'est pas une page de ce volume qui n'ait son intérêt, soit par les faits qu'y expose l'auteur, soit par les réponses qu'il oppose aux objections qui lui ont été adressées.»

2° *Les pierres gravées de la haute Asie, recherches sur la glyptique orientale,* par M. J. Menant. Première partie : *Cylindres de la Chaldée.* 1 vol. gr. in-8°, avec 165 figures dans le texte et 6 planches en héliogravure (Paris, 1883).

«C'est peut-être un assyriologue, dit M. Perrot, qui aurait dû présenter à l'Académie l'ouvrage dont je dépose sur son bureau la première partie ; je ne suis en effet pas compétent pour juger des traductions que donne M. Menant, des textes compris dans sa publication. Ce que je puis apprécier et ce que je ne saurais trop louer, c'est le soin avec lequel a été préparé ce travail et les longues recherches qu'il représente, recherches qui ont été poursuivies, pendant près de vingt ans, dans toutes les collections publiques et privées de l'Europe; c'est l'heureux choix des types et la fidélité avec laquelle ils ont été reproduits, soit dans des dessins exécutés sous les yeux de l'auteur, pour être ensuite insérés dans le texte, soit dans les quelques belles planches en héliogravure pour lesquelles ont été réservés les monuments principaux; c'est enfin l'explication même de ces représentations figurées, si difficiles souvent à interpréter et si rarement éclaircies par les inscriptions. Telle de ces explications n'est présentée par l'auteur que comme une hypothèse et pourra être abandonnée à la suite de nouvelles découvertes; mais il n'en est pas qui ne soit ingénieuse et qui ne mérite d'être prise en sérieuse considération. Enfin, pour l'historien de l'art, la réunion même de ces monuments et leur classement dans un ordre chronologique vraisemblable, et dans un ordre méthodique qui facilite l'étude, sont déjà de grands services rendus; on ne pourra désormais s'occuper de l'histoire de la glyptique sans consulter le livre de M. Menant, et c'est là que l'on pourra le mieux saisir les origines et suivre les premiers progrès d'un art qui, chez les Grecs, devait produire des chefs-d'œuvre d'un prix inestimable.»

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE.

M. Delisle présente, de la part de M. Ulysse Robert, une *Étude historique et archéologique sur la race des Juifs, depuis le xiiie siècle* (Paris, 1883, in-8°).

« Dans ce mémoire sont réunis et expliqués beaucoup de textes et de représentations, qui nous font connaître les signes que, d'après la législation de différents pays de l'Europe, les juifs étaient tenus de porter sur leurs habits, pour ne pas être confondus avec les autres classes de la population. »

M. Maury présente, de la part de la veuve de l'auteur, le tome I de l'ouvrage de feu le comte F.-A. de Moer, intitulé : *L'empereur Akbar, un chapitre de l'histoire de l'Inde au xvie siècle*, traduit en français par M. G. Bonet-Maury (Leyde, 1883).

« Plusieurs d'entre nous, dit M. Maury, ont connu le comte F.-A. de Moer, né prince Frédéric de Schleswig-Holstein, si distingué par les rares qualités de son intelligence et de son esprit. Il avait plusieurs fois visité l'Hindoustan et, au moment où la mort l'a frappé, alors qu'il était dans toute la plénitude de son activité, il venait d'achever la composition d'un livre consacré à Akbar, la plus grande figure que nous offre la dynastie des Grands Mogols. Il avait consigné dans ce travail le fruitde ses études persévérantes sur l'Orient, et en particulier sur la géographie et les populations de l'Hindoustan. On ne saurait dire qu'il ait épuisé un sujet qui offrait de grandes difficultés, et où il y avait bien des obscurités à dissiper. Mais il a donné d'Akbar une histoire des plus attachantes et composée avec une parfaite connaissance de la matière, histoire qui, pour ce motif, méritait d'être traduite dans notre langue. C'est à l'invitation de la digne veuve du comte de Moer que M. G. Bonet-Maury a fait passer de l'allemand au français ce savant ouvrage, dont je présente ici le tome I. Ayant eu le bonheur d'entretenir avec le comte de Moer des relations d'amitié, j'avais pu mieux qu'un autre apprécier ses talents et la noblesse de ses sentiments, et j'ai payé un hommage à sa mémoire en plaçant, en manière de préface, au début de ce volume, une notice biographique qui lui est consacrée. »

M. A. Maury présente en outre, au nom de l'auteur, M. P. Dabry de Thiersant, consul général et chargé d'affaires de la République française dans l'Amérique centrale, un ouvrage intitulé : *De l'origine des Indiens du nouveau monde et de leur civilisation* (Paris, 1883, gr. in-8°).

« M. Dabry de Thiersant, qui a étudié à fond la question si longtemps

controversée de l'origine de la population indigène de l'Amérique, entreprend dans cet ouvrage d'établir, à l'aide de données fournies non seulement par l'ethnologie, mais encore par des rapprochements tirés de la comparaison des monuments, des institutions, des croyances, des usages, l'opinion, aujourd'hui de beaucoup la plus accréditée, que les tribus indiennes de l'Amérique sont issues de populations émigrées du nord-est et de l'est de l'Asie.

«M. Dabry a ajouté, aux preuves si concluantes qui avaient déjà été proposées, quelques nouveaux arguments très dignes de considération. Je ne saurais assurer, dit M. Maury, que, dans le détail de sa démonstration, l'auteur ne se soit pas quelquefois laissé aller à de pures hypothèses, et qu'une critique sévère puisse accepter toutes les idées qu'il expose. Mais on n'en retrouvera pas moins dans ce travail un résumé complet et précieux de ce que la science peut aujourd'hui faire valoir en faveur du peuplement de l'Amérique par des hommes venus de l'ancien monde, et cela à une époque qui ne nous reporte pas vraisemblablement bien haut dans l'antiquité.»

M. Paris fait hommage, au nom de M. Fagniez, d'une étude sur *L'Industrie en France sous Henri IV* (extrait de la *Revue historique*, fragment d'un ouvrage sur *L'économie sociale en France sous Henri IV*).

«Cette étude d'un grand intérêt, faite sur les documents et éclairée par des vues générales très justes et très impartiales, donne la meilleure idée de l'ouvrage important dont elle est l'échantillon. M. Fagniez montre dans quel triste état Henri IV trouva l'industrie française et les efforts intelligents et soutenus qu'il fit pour la relever. Le temps et des circonstances diverses ne permirent pas à ces efforts d'être tous également fructueux, mais plusieurs d'entre eux eurent le succès qu'ils méritaient. M. Fagniez juge avec raison que c'est au roi lui-même plutôt qu'à ses conseillers qu'il faut faire honneur de cette impulsion donnée à l'industrie; Sully notamment, tout en n'ayant pas pour elle l'habileté qu'on lui a parfois attribuée, n'en voyait pas l'extension sans appréhension, et ce n'est pas lui à coup sûr qui poussait son maître dans cette voie. Le mémoire de M. Fagniez présente toutes les qualités que l'Académie a reconnues et récompensées, il y a quelques années, dans son beau livre sur l'industrie parisienne au XIIIe siècle.»

M. Ravaisson offre à l'Académie, au nom de son fils, M. Charles Ravaisson, le second volume des *Manuscrits de Léonard de Vinci*. Ce volume comprend les manuscrits marqués B et D de la bibliothèque de l'Institut. Il y est traité principalement de l'architecture, de la voirie, des

armes et machines de guerre, des mines, des fortifications, de l'aéronautique, de l'optique étudiée expérimentalement et appliquée à la peinture. C'est du volume marqué B que Venturi a tiré autrefois un passage relatif à la chambre obscure; Délécluze, la description d'un canon à vapeur; récemment M. Govi, le projet d'un propulseur à hélice, et M. Richter, divers documents intéressants pour l'histoire de l'architecture.

Ce deuxième volume de la publication contient aussi un grand nombre de dessins très remarquables de figures humaines, plantes, édifices, etc. Il comprend cent quatre-vingt-huit fac-similés phototypiques, c'est-à-dire soixante-deux de plus que le premier.

M. G. Perrot offre, au nom des auteurs, les ouvrages suivants:

1° *Les origines de la science et ses premières applications*, par M. Albert de Rochas (1 vol. in-8°, 117 figures et quatre planches hors texte).

«L'ouvrage de M. de Rochas, dit M. Perrot, est un livre de vulgarisation; il serait donc injuste de trop insister sur certains défauts qu'y trouveront les érudits. Ainsi les renvois aux textes originaux sont trop rares et, là où ils se rencontrent, trop vagues; les figures, quand elles reproduisent des œuvres d'art, sont médiocres; mais il y a pourtant, dans ce volume, bien des renseignements curieux, que l'on se félicite d'y trouver réunis. L'auteur est un officier du génie qui a beaucoup d'activité et de curiosité d'esprit; il sait du grec, il connaît très bien la science alexandrine, celle de Philon de Byzance et de Héron; ses connaissances mathématiques lui ont permis de faire comprendre, par nombre de diagrammes ingénieusement disposés, beaucoup de ces expériences et de ces jouets mécaniques dont le principe est souvent difficile à saisir dans les descriptions confuses qui ne nous sont souvent arrivées que par de mauvaises traductions latines.»

2° *A history of greek sculpture under Pheidias and his successors*, by A. S. Murray, with illustrations, tome II (Londres, 1883).

«M. Murray achève aujourd'hui cette histoire de la sculpture grecque dont le premier volume a déjà attiré l'attention de l'Académie et a valu à l'auteur, il y a trois ans, l'accessit du prix Fould. Le tome second s'ouvre avec Phidias et va jusqu'aux derniers sculpteurs grecs, à ceux qui ont travaillé sous les premiers empereurs romains. Cette œuvre n'a pas l'ample développement de celle d'Overbeck; mais elle est loin d'en être un simple abrégé. L'auteur, qui vit, depuis de longues années, au milieu des monuments du Musée Britannique, où il est conservateur adjoint du département gréco-romain, est un esprit singulièrement actif, curieux et pénétrant. On pourra contester tel de ses jugements; mais

toutes ses appréciations lui sont personnelles, et il n'est pas d'archéologue qui, lors même que sur tel ou tel point il arriverait à des conclusions différentes, ne puisse faire son profit des remarques ingénieuses et des rapprochements instructifs qui abondent dans ces pages. Les illustrations sont nombreuses ; les unes sont des bois insérés dans le texte, et les autres des planches tirées à part, dont quelques-unes sont dues au procédé de la photogravure. Ces figures sont très supérieures, en général, à celles du premier volume, dont quelques-unes avaient été justement critiquées. L'ouvrage fait donc honneur non seulement à l'auteur, l'un des historiens de l'art et des connaisseurs les plus avisés qu'il y ait en Europe, mais aussi à l'éditeur, qui n'a rien épargné pour que l'ouvrage soit en rapport avec la matière qu'il traite. »

Le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau de l'Académie le tome XXVI, 1re partie, des *Notices et extraits des manuscrits*, volume qui termine enfin la publication du *Dictionnaire des Simples* d'Ibn Beithar.

Sont encore offerts :

Histoire des Romains depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'invasion des Barbares, par M. V. Duruy, membre de l'Académie, livraisons 291-303 (Paris, 1883, gr. in-8°);

Histoire de l'art dans l'antiquité, par MM. G. Perrot, membre de l'Académie, et Ch. Chipiez, livraisons 113-121 (Paris, 1883, in-8°);

Annuaire statistique de la France, 6e année, 1883 (Paris, gr. in-8°);

Résultats statistiques du dénombrement de 1881;

Atti della R. Accademia dei Lincei, 1882-1883, vol. VII, fasc. XIII, XIV et XV (Rome, in-4°);

Abhandlungen der historischen Classe der koniglich bayerischen Akademie der Wissenschaften, 16e vol. (Munich, 1883, in-4°);

Annales du commerce extérieur, année 1883; 10e fasc. (Paris, in-8°);

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges (Épinal, Paris, 1883, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1883, nos 1 et 2 (Amiens, in-8°);

Bulletin de la Société centrale des architectes, décembre 1882 (Paris, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, juillet-septembre 1883 (Saint-Omer, in-8°);

Bulletin des séances de la Société nationale d'agriculture de France, août 1883, in-8°);

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trimestres 1883 (in-8°);

Bulletin de la Société archéologique de Croatie, 5e année, fascicule IV (Agram, 1883, in-8°);

Bulletin trimestriel des antiquités africaines, octobre 1883 (Paris-Oran, in-8°);

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, tome V, année 1882 (Angoulême, in-8°);

Bibliothèque de l'École des chartes, année 1883, 4e livraison (Paris, in-8°);

Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, juillet-septembre 1883 (Paris, in-8°);

Corpus inscriptionum latinarum, vol. IX et X, part. I et II (Berlin, in-8°);

Journal asiatique, août-septembre 1883 (in-8°);

Revue des questions historiques, 1er octobre 1883 (in-8°);

Revue épigraphique du midi de la France, août-septembre 1883 (in-8°);

Revue géographique internationale, août-septembre-octobre 1883;

Revue africaine, mai-juin 1883 (Alger, in-8°);

Revue archéologique (*antiquité et moyen âge*), publiée sous la direction de MM. A. Bertrand et G. Perrot, membres de l'Académie, septembre 1883 (Paris, in-8°);

Sitzungsberichte der philosophisch-philologischen and historischen Classe der Akademie der Wissenschaften zu München, 1883 (Munich, in-8°).

CORRECTION ET ADDITION.

Page 154, ligne 28, au lieu de *Folk-Lou Journal*, lisez : *Folk-Lore Journal.*

Page 268, ligne 17, après les mots : *des arènes de l'ancienne Lutèce*, ajoutez : *serait acquis au prix de douze cent mille francs.*

TABLE DES MATIÈRES

DU ONZIÈME VOLUME DE LA QUATRIÈME SÉRIE.

A

B

C

IMPRIMERIE NATIONALE.

D

E

F

G

H

J

K

L

M

IMPRIMERIE NATIONALE.

N

O

P

Q

R

S

T

V

W

Y

Z

ACADÉMIE

DES

INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES

COMPTES RENDUS

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1883

QUATRIÈME SÉRIE

TOME XI

BULLETIN D'OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

M DCCC LXXXIV

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE CAHIER.